Denis de Rougemont
Une philosophie politique et une pensée européenne pour éclairer notre temps

Thèse présentée à la Faculté des sciences économiques
de l'Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur ès sciences politiques

Par

Anne-Caroline Graber

Acceptée sur proposition du jury :
Prof. Ernest Weibel, directeur de thèse
Prof. Pascal Mahon, rapporteur interne
Prof. Alfred Dufour, rapporteur externe

Soutenue le 20 septembre 2007

Université de Neuchâtel
2007

Introduction

L'objet principal de notre thèse ne réside pas dans la description et l'analyse du cheminement intellectuel de Denis de Rougemont, notamment en fonction de son évolution personnelle. Nous nous attacherons bien plutôt à la signification actuelle de sa pensée. Ainsi, notre approche n'est pas de nature biographique. Plusieurs excellents écrivains et essayistes s'y sont attelés avec brio et exhaustivité. L'ambition qui sous-tend cette thèse est d'éclairer et de mieux faire comprendre les tendances profondes de l'Europe contemporaine à la lumière des fécondes et puissantes réflexions de Denis de Rougemont. Alors que l'Union européenne vit une phase de mutation, gagnant progressivement des fonctions étatiques régaliennes qui lui conféreront bientôt le statut d'État, il est impératif d'écouter les penseurs libéraux qui ont consacré leur vie à l'étude des conditions de pérennité – dont le fédéralisme – des libertés individuelles et des régimes démocratiques ainsi qu'à la nature de l'Europe. L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » est un des rares à nous avoir laissé en héritage une analyse philosophique globale de l'Europe, de son histoire, de ses valeurs, de ses tentations et des débuts de son unification pacifique au milieu du XX^{e} siècle.

L'union politique de l'Europe entamée au siècle dernier constitue l'une des réalités fondamentales de notre temps. Pour paraphraser Arnold Toynbee, l'un des plus grands philosophes de l'Histoire, l'Europe est de nouveau en marche. Le mouvement d'unification du Vieux Continent représente assurément l'un des phénomènes essentiels de ce début de III^{e} millénaire, d'une importance comparable à cet autre phénomène capital qu'est la mondialisation qui l'accompagne en lui dictant à la fois son ampleur, ses orientations et son rythme.

Henry Kissinger écrit avec beaucoup de pertinence : « L'émergence d'une Europe unie est l'un des événements les plus révolutionnaires de notre temps. »[1] C'est la première fois dans l'Histoire que l'Europe connaît un processus d'union politique pacifique. Dans quelle mesure

[1] Henry Kissinger, « La Nouvelle Puissance américaine », Fayard, 2003, p.48.

le Vieux Continent sera-t-il capable de poursuivre son intégration tout en respectant les valeurs des pères fondateurs ? Quels sont les *scenarii* les plus probables de l'évolution future de l'Union ? Une fédération continentale est-elle souhaitable et réalisable ? Quels rapports l'Europe sera-t-elle appelée à entretenir avec le reste du monde ? Notre continent est-il immunisé contre les dérives qui en ont fait la matrice des deux grands totalitarismes du XX^{e} siècle ainsi que le cœur de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ? Denis de Rougemont a traversé le siècle dernier. Il a apporté une contribution notable à la compréhension de l'aventure européenne dans les trois dimensions temporelles : passé, présent et futur. Son décès est survenu quatre ans avant la chute du Mur de Berlin, mais le philosophe avait déjà anticipé le dépassement de la division bipolaire du monde de la guerre froide. Son œuvre recèle un très grand nombre de réponses explicites et implicites aux questions fondamentales soulevées ci-dessus et de nombreuses pistes de réflexions susceptibles de les éclairer d'une lumière vive et originale. A ce titre, il figure parmi les auteurs majeurs pour qui étudie la construction européenne. Il fait véritablement partie des grands noms de l'héritage intellectuel européen.

Au travers de cette thèse, notre ambition est également de présenter les réflexions rougemontiennes sur le totalitarisme comme idéologie et comme régime politique. Rougemont a vu, de ses yeux lucides, la montée des deux grands totalitarismes du siècle passé. Il a réalisé une étude très pertinente du communisme, notamment dans un article intitulé « Changer la vie ou changer l'homme » paru en 1937.[2] Toutefois, le nazisme a davantage retenu son attention. Le totalitarisme brun a presque entièrement recouvert le continent européen sous les yeux d'un jeune Denis de Rougemont atterré qui chercha à le combattre de toute sa puissance intellectuelle. C'est sur les décombres de cette Europe qu'il participa aux premières grandes conférences internationales pour l'instauration d'une Europe fédérale, seul rempart crédible contre le totalitarisme dont le personnaliste décelait des survivances encore après la fin de la guerre. Il voit dans le fédéralisme l'antithèse du totalitarisme. Il fait dépendre l'avenir de l'Europe de son choix quant à l'alternative puissance / liberté comme finalité prioritaire de son union. Si elle choisit le premier terme, elle sera centralisatrice, cédera à la propension jacobine puis à la tentation totalitaire. Il est dès lors

[2] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », Plon, Paris, 1937.

pertinent de recourir aux analyses rougemontiennes de la montée des totalitarismes en Europe, puisque notre continent n'est pas immunisé contre de tels travers. Un diagnostic de l'état de l'Europe dans la perspective de la problématique totalitaire ne peut qu'être enrichi par les apports analytiques rougemontiens.

Denis de Rougemont est l'un des grands représentants du fédéralisme européen. Son nom est généralement associé à son projet d'Europe des régions. Nous nous proposons de dégager les grands axes ainsi que les sources théologiques et philosophiques de son architecture fédéraliste. Appeler à l'union fédérale de l'Europe sert de *leitmotiv* à toute l'œuvre de Denis de Rougemont. Cette préoccupation apparaît déjà clairement dans ses écrits du début des années 1930. Ferdinand Kinsky suppose qu'« Aujourd'hui, Denis de Rougemont est sans doute l'écrivain le plus lu parmi ceux qui nous proposent, non seulement le cadre constitutionnel, mais surtout le modèle sociétal du fédéralisme et une conception personnaliste de l'homme. »[3] Selon Dusan Sidjanski, les ouvrages « L'Europe en jeu » et les « Notes pour une éthique du fédéralisme »[4] constituent les deux seuls, avec celui de Proudhon intitulé « Du principe fédératif » et paru en 1863, qui établissent les principes et les vertus du fédéralisme. L'ancien professeur à l'Institut européen compare en outre le « Manifeste européen », rédigé par Rougemont, au « Manifeste communiste », dans la mesure où le premier constitue une synthèse des aspirations européistes et un guide qui orientera encore longtemps l'action des Européens. Après avoir rappelé qu'il était un grand homme d'action en plus d'un grand intellectuel, Sidjanski met en lumière le rôle déterminant de Denis de Rougemont à l'aube de la construction européenne, au temps des congrès et, par la suite, au travers du Centre européen de la Culture (CEC). Rougemont ne fut pas qu'un penseur. Celui qui affirmait qu'il fallait penser avec les mains, en rapport avec le réel ou « en puissance d'action »,[5] participa au lancement de la construction européenne. Ainsi, étudier Rougemont ne signifie pas seulement s'intéresser à ses conceptions mais également à sa contribution à certains des événements importants de l'histoire du XX^{e} siècle. Selon lui, la pensée et la culture doivent être transformatrices du réel. Ses écrits nous font entrer dans la philosophie

[3] Ferdinand Kinsky, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », études et témoignages publiés pour le soixante-dixième anniversaire de Denis de Rougemont, La Baconnière, Neuchâtel, 1976, p.133.
[4] « Notes pour une éthique du fédéralisme » in *Werner Kägi*, édité par U. Häflin, W. Haller, D. Schindler, 1979, pp. 259 à 265.
[5] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », Albin Michel, 1936, p.151.

personnaliste, dans les théories fédéralistes mais aussi dans certaines pages de l'histoire récente.

Rougemont ne nous laisse pas seulement un dessein d'union de l'Europe inspiré de la Confédération helvétique, il nous offre également de précieuses clés d'analyse des grands enjeux politiques de l'aventure européenne contemporaine. L'écrivain suisse ne s'est pas contenté de proposer un modèle pour la construction européenne. Il s'est attaché à l'étude des tendances profondes de l'histoire et de l'avenir de l'Europe. Il a ainsi consacré une partie importante de sa réflexion à la « prospective intuitive ». Cela confère à son héritage une valeur d'autant plus importante dans un contexte intellectuel et scientifique où cette approche est en régression. Notre thèse se propose aussi de tirer l'essence de la pensée prospective intuitive européenne de ce précurseur afin d'éclairer un peu mieux les récents développements de l'Union européenne. Denis de Rougemont s'est un peu découragé dans son engagement européen. Selon Gilles Petitpierre, une des raisons tient au fait que son oncle n'appréciait pas la voie empruntée par l'union. Cela explique aussi partiellement son virage écologiste et son regain d'intérêt pour des problématiques plus fondamentales et plus philosophiques. Malgré ce relatif désintérêt pour l'Europe politique à la fin de sa vie, son œuvre recèle de véritables pépites analytiques que nous tenterons de dégager en demeurant fidèle à sa pensée profonde. « Le prophète peut sentir venir ce que la science de son temps ne connaît pas, n'a pas encore constitué en objet : l'« irrationnel » dit-elle (la science), toujours tentée de l'assimiler à l'irréel, et c'est Hitler – pourtant il est là, devant vous. Evacuez cet irrationnel par vos artifices dialectiques. On verra bien si vous le pouvez sans faire appel, une fois de plus, aux Américains. »[6] Il faut écouter cette voix pour mieux comprendre l'Histoire se faisant.

La finalité synthétisée de notre thèse est de rendre compte de la conception européenne de Denis de Rougemont non en la considérant prioritairement dans sa dimension institutionnelle et militante qui, bien qu'importante, reste seconde dans son œuvre, mais en référence constante à la valeur de liberté qui a continuellement inspiré sa vocation d'Européen convaincu. Chez Denis de Rougemont, la valeur de liberté n'est pas totalement réductible à la définition qu'en donnent de grands libéraux comme Alexis de Tocqueville ou Benjamin

[6] Ferdinand Kinsky, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.193.

Constant. Elle dérive bien plutôt chez lui des enseignements millénaires du christianisme. Pour véritablement saisir la doctrine européenne de Denis de Rougemont, pour la comprendre sans la travestir, il convient de la considérer, de l'analyser, de l'expliquer et de la restituer au travers des prismes de la valeur de liberté et du christianisme qui ont toujours fondé sa pensée, son œuvre et ses engagements.

Fils de pasteur évoluant dans un cadre provincial, Denis de Rougemont a connu une certaine marginalisation inhérente à ce statut mais aussi à son tempérament. Cette époque de jeunesse a probablement suscité en lui une méfiance à l'égard des masses et un goût prononcé pour la liberté, accentué par son individualisme inné ainsi que par le milieu protestant au sein duquel évoluait sa famille. Dès l'école primaire, il subit les brimades que les enfants imposent souvent à ceux qui se distinguent par leur tournure d'esprit intellectuelle. Ces expériences de la méchanceté humaine et de la mentalité des individus en groupe auront sans doute eu un impact sur les conceptions politiques rougemontiennes. Parallèlement à une prise de conscience relativement précoce de la nature humaine, le jeune homme manifesta un sens du sacrifice et de l'engagement. Exemple à caractère anecdotique, l'évocation de son rôle de gardien de football est relativement révélatrice : « C'était pour moi le poste idéal, car le gardien de but n'intervient qu'aux moments de crise, au sommet de l'effort ».[7] Au travers de sa perception de ce rôle, il témoignait déjà d'un état d'esprit qui allait motiver ses engagements intellectuels et politiques successifs.

Sa vocation philosophique et littéraire n'apparut pas tout de suite au jeune natif de Couvet, dans le canton de Neuchâtel. Agé de 14-15 ans, il voulait être chimiste. Il entra donc au Gymnase scientifique. L'étude des sciences exactes se révéla relativement pénible. Il comprit que sa voie n'était pas là. Il garda néanmoins de ce premier amour une dimension organiciste dans sa pensée de même qu'une aversion envers les modèles et les institutions de type mécanique. La vivacité de son intelligence fut rapidement perceptible. Ainsi, ce passionné de football et de poésie fut-il pris pour un jeune professeur d'université, alors qu'il fréquentait

[7] Denis de Rougemont, « Interview », « Les Nouvelles littéraires », 24 décembre 1970.

encore le Gymnase, parce qu'il avait envoyé à « La Semaine Littéraire » un brillant article sur un livre de Montherlant.

Au point de convergence entre sa profonde aversion pour le totalitarisme et son intérêt inné pour l'idée européenne allait émerger son militantisme européen. C'est alors que ce licencié ès lettres de l'Université de Neuchâtel abandonna partiellement le champ littéraire, après une brève période de chômage non inactive, pour réaliser sa mission d'intellectuel au service d'une Europe garante des libertés individuelles et de la pérennité de la culture européenne.

Denis de Rougemont a su discerner les périls qui menaçaient l'Europe à l'aube des années 1930. Pour beaucoup d'Européens, très attachés à l'idée de « progrès » depuis le Siècle des Lumières, le nazisme constitua une espèce « d'impensable », faisant irruption en plein XX^{e} siècle. Denis de Rougemont fut bien moins surpris que d'autres par ce phénomène majeur, lui dont la pensée profonde s'accordait, sans aucun doute, avec cette affirmation du politologue Julien Freund : « le barbare est en nous ».[8] Mais bien qu'ayant une conception très réaliste de la nature humaine, le jeune personnaliste fut interpellé par le nazisme qui provoqua chez lui une véritable « prise de conscience historique » et contribua à déterminer son engagement politique.[9] En 1935 et 1936, Rougemont fut lecteur de français à l'Université de Francfort. Il était parti pour l'Allemagne à la suite d'un défi lancé par un délégué du parti national-socialiste, rencontré à Paris, qui lui reprochait de ne pas connaître assez le régime nazi pour s'autoriser à le critiquer. Ce séjour exerça sur lui une profonde influence. Il prit conscience de l'aspect irrationnel du nazisme et du régime hitlérien. Après avoir assisté à une « cérémonie sacrée » à Francfort, le 11 mars 1936, il commenta : « J'étais foncièrement convaincu [...] que l'explication religieuse du phénomène national-socialiste pouvait seule toucher le fond des choses. Toute tentative d'interprétation « purement politique », ou économiste, ou marxiste, me semblait condamnée à demeurer au niveau des hypothèses partielles ».[10] Il élabora une théorie sur la nature de la personne d'Hitler et du nazisme que l'on peut rattacher aux théories de la démonie. Sa thèse est développée principalement dans son « Journal d'Allemagne » et

[8] Julien Freund, « Le nouvel âge », éd. Marcel Rivière et Cie, 1970, p. 71.
[9] Denis de Rougemont, « Pourquoi je suis Européen », « Jeune Europe » (nouvelle série), 20 juin 1953.
[10] Denis de Rougemont, « Journal d'une Epoque », Gallimard, 1968, p.365.

dans « La Part du Diable ». Son approche des phénomènes politiques se fondait clairement sur un primat de l'esprit sur la matière.

Déjà très réservé à l'égard de la politique d'apaisement, à la fin des années 1930, Rougemont saisit sa plume avec courage pour condamner l'invasion de Paris par les troupes nazies. Son article, paru dans la *Gazette de Lausanne*, suscita la colère du général Guisan et lui valut une condamnation à la prison (qu'il ne purgea finalement pas). A la même époque, il fonda l'un des premiers mouvements de résistance : la Ligue du Gothard. Jugeant les conditions de la liberté d'expression manifestement insatisfaisantes en Suisse, il accepta volontiers la proposition des autorités helvétiques (précisément du Secrétariat des Suisses à l'étranger) de donner un cycle de conférences sur son pays aux États-Unis. Il accueillit cette offre d'autant plus favorablement qu'une partie substantielle du programme de la Ligue du Gothard avait été adoptée par les autorités suisses et qu'il estimait que la libération de l'Europe dépendait désormais des États-Unis. Là-bas, il affina sa théorie sur la nature de l'hitlérisme dans un ouvrage consacré aux actions du Mal dans l'Histoire : « La Part du Diable ». Parallèlement, son fédéralisme mûrit.

Lorsqu'il rentra des USA, en 1946, Rougemont participa activement aux mouvements qui allaient lancer l'union de l'Europe. Il joua un rôle particulièrement important lors du Congrès de La Haye de 1948 dont il présida la Commission culturelle. Son insistance pour bâtir l'Europe à partir de la culture l'amena à fonder le Centre européen de la Culture et l'Institut universitaire d'études européennes. Il écrivit alors ses ouvrages et ses articles les plus importants en matière de doctrine fédéraliste et sur la nature de l'Europe. Mentionnons en particulier « L'aventure occidentale de l'homme », « Vingt-huit siècles d'Europe » et « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux ».

Au cours des années 1970, il prit une part active dans le courant écologiste. Il participa entre autres à la fondation du Groupe de Bellerive, voué à la réflexion sur les dérives de la société industrielle, le culte de la croissance économique, l'exploitation éhontée des ressources naturelles et les dangers de l'énergie nucléaire. C'est d'ailleurs sur cette problématique qu'il cristallisa sa synthèse entre ses convictions écologistes et son fédéralisme. Non seulement l'énergie nucléaire est, en elle-même, une grave menace pour l'homme – la catastrophe de

Tchernobyl survenue quelques mois après la mort de Denis de Rougemont en donna une tragique preuve – mais, en outre, elle implique une centralisation politique à coloration jacobine très néfaste. Le virage écologiste de Denis de Rougemont l'éloigna quelque peu de ses problématiques de jeunesse. Mais, fondamentalement, il demeura fidèle à sa philosophie chrétienne personnaliste tout en se laissant gagner par une certaine amertume face aux trajectoires d'une Europe pas assez fédérale, trop économiste, technocratique et bureaucratique.

S'il fallait brosser en quelques lignes le portrait de Denis de Rougemont, nous dirions qu'il fut avant tout un chrétien, individualiste par tempérament autant que par orientation intellectuelle. Il fit preuve d'une lucidité précoce et remarquable à l'égard du totalitarisme. Il fut anti-totalitaire tant philosophiquement qu'au travers d'une expérience personnelle, par confrontation historique. Il a mené une réflexion sur les voies et les moyens qui permettraient de détruire les totalitarismes qu'il a connus et d'empêcher leur réapparition ultérieure. La forme institutionnelle, étatique, au travers de laquelle se sont manifestés ces totalitarismes, en particulier le nazisme en Allemagne, correspond à l'État-nation. Rougemont y a vu une des grandes causes de l'émergence de tels systèmes. Le dépassement de l'État-nation par la construction d'une Europe fédérale lui parut représenter l'un des plus sûrs moyens de parer aux risques de récidives totalitaires.

Plusieurs hommes politiques, écrivains et philosophes célèbres ont souligné la valeur de la pensée et de l'engagement rougemontiens. Nous présentons ici quelques-unes des citations les plus marquantes. Jacques Delors, alors président de la Commission des Communautés Européennes, note dans la préface de la réédition de « Vingt-huit siècles d'Europe » : « Dans le petit groupe des « non-conformistes des années trente » qui se réunissait autour d'Emmanuel Mounier, Alexandre Marc, Jean Dandieu, Denis de Rougemont, alors jeune et brillant journaliste, était sans doute l'une des personnalités les plus complètes et les plus éblouissantes. Denis de Rougemont a cherché toute sa vie l'unité au travers d'une quête toujours plus large de l'universel. Mais ce trait qui chez d'autres se muait en abstraction inaccessible était porté chez lui par une grande capacité de conviction, je dirais presque de séduction. La fascination qu'il exerçait sur ses compagnons était de la même nature que celle produite par le recueil *Vingt-huit siècles d'Europe*. Elle provenait de ce qu'il était lui-même

un visage de l'universel ».[11] Le Conseiller fédéral Max Petitpierre résume admirablement la vocation de son beau-frère dans cette lettre qu'il lui adresse en 1976 : « Tu t'es mis au service d'une cause, celle de l'homme, à la fois personne et membre d'une communauté. C'est à son destin que tu t'es intéressé, t'appliquant à défendre son autonomie menacée par les systèmes politiques totalitaires et par la tyrannie de la technique. »[12] Jean Starobinski, de son côté, relève : « Quand le moment viendra de dénombrer les essayistes français de notre XX^{e} siècle, Denis de Rougemont (avec Caillois, son ami) figurera parmi les plus grands. »[13] Eugène Ionesco remarque avec beaucoup de pertinence que « La philosophie de Denis de Rougemont est justement ce qui pourrait donner aux Occidentaux la puissance intellectuelle nécessaire pour résister au chantage des dogmes totalitaires. Si nos jeunes penseurs d'aujourd'hui, en mal de pensée, veulent une direction, un maître à penser théorique et pratique, ils peuvent trouver cela pour leur plus grand bénéfice chez Denis de Rougemont. »[14] St. John Perse, enfin, lui rend ce bel hommage : « Dans son extrême complexité d'Européen, il apparaît, sur notre front occidental, comme le plus représentatif de ce que pourrait être, au regard de l'Histoire, une figuration scientifique de « l'HOMO EUROPEANUS ». Ecrivain remarquable et d'une rare naissance, … Comme tout être sensible à la source poétique de l'homme, il fut homme d'action autant que de pensée, se refusant à dissocier l'une de l'autre dans le profond mystère de la création. J'ai connu personnellement l'attrait de sa très vive et chaleureuse amitié au cours de nos années communes d'exil en Amérique. Son inlassable curiosité et son agilité d'esprit, son avidité même, à vouloir tout saisir, tout embrasser et tout entendre, dans son amont comme dans son aval, du très grand flux en cours de précipitation, furent toujours pour moi le sel de nos amicales discussions. Assoiffé de futur, sans rien céder à l'abstraction, cet implacable et souriant « Grand Inquisiteur » de haute sérénité sut garder son humanisme à hauteur de son humanité, ne dédaignant jamais de lever aucune carte à portée de sa main. »[15]

Si Denis de Rougemont le philosophe brille par son intelligence, il a aussi vécu avec une extrême clairvoyance des étapes capitales de l'histoire européenne. Cela n'a fait qu'accroître la densité de son œuvre. Ce qu'Ortega y Gasset disait de l'historien Guizot pourrait

---

[11] Jacques Delors, préface de « Vingt-huit siècles d'Europe », Christian de Bartillat, Editeur, 1990, p.I.
[12] Max Petitpierre, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.71.
[13] Jean Starobinski, « Ecrire n'est pas un art d'agrément », Cadmos, N°33, printemps 1986, p.93.
[14] Eugène Ionesco, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., pp.39-40.
[15] Saint John Perse, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., pp.39-40.

s'appliquer à lui : « On peut humer sur ceux qui remontent du fond des mers les odeurs abyssales ; des signes aussi subtils et aussi certains nous montrent en Guizot un homme qui revient vraiment des profondeurs du passé européen où il a su plonger. »[16]

Notre auteur s'est dépeint comme un pessimiste actif. Toute sa pensée se trouve résumée dans cet autoportrait psychologique. Son pessimisme procède de sa lucidité à l'égard de l'Histoire et de la nature humaine. Son « activisme », quant à lui, dérive de son refus de se borner à constater l'existant et de s'y résigner. Il débouche sur la dimension militante et engagée de sa personnalité. Ce concept de pessimisme actif n'est pas sans rappeler l'image qu'avait de lui-même Raymond Aron se décrivant comme un « spectateur engagé ».

Rougemont se considérait avant tout comme un écrivain. Il confia à Pierre Verdaguer, lors d'une interview réalisée en 1984, que sa préoccupation fondamentale était la littérature. Il avait la conviction que l'écrivain est responsable de ce qu'il écrit, qu'il a vocation à peser sur le réel, à défendre la vérité contre le mensonge – incarné notamment dans les idéologies totalitaires –. L'un des principes cardinaux de son œuvre est de « Ne rien écrire d'autre que ce qui pourrait désespérer l'espèce d'homme qui demande à la lecture une évasion, un stupéfiant, une justification du monde injuste, une occasion de refuser le premier pas dans l'immédiat. »[17] Son souci constant fut de défendre la vérité, mais il savait « combien il est dangereux de dire la vérité en général, et la vérité chrétienne en particulier. »[18] Toute sa pensée se fonde, d'une part, sur la reconnaissance d'une correspondance entre les facultés de l'esprit humain et la réalité et, d'autre part, sur l'axiome de la cohérence de la réalité et donc de son intelligibilité.[19]

---

[16] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », Le Labyrinthe, Paris, 1986, p.21.
[17] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.231.
[18] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », La Baconnière, 1945, p.3.
[19] Rougemont écrit à ce propos : « Et si je n'avais pas une croyance secrète et puissante en l'ordre significatif du monde (quoi qu'il m'advienne), ne serais-je pas désespéré, fou de possibles manqués et de grandeurs inatteintes ? Serait-ce donc que je crois *réellement* à la Providence ? Beaucoup de philosophes contemporains disent que la Providence est un opium ; que l'homme s'endort à imaginer un ordre du monde où sa place serait réservée, alors qu'il s'agirait au contraire de créer cet ordre dans l'arbitraire insensé du monde, et parmi des déterminations qui ne tiennent aucun compte de moi : voilà la croyance des hommes forts, disent-ils. Savoir quelle angoisse d'infériorité se cache sous cette volonté de puissance ! » Denis de Rougemont, « Journal d'un Intellectuel en chômage », La Guilde du Livre, Lausanne, 1937, p.60.

On ne peut pas comprendre Denis de Rougemont si l'on ne connaît pas ses écrits de jeunesse. Christophe Calame remarque, à propos de « La Part du Diable » : « l'invention du mélange infernal du nationalisme et de la passion fatale, c'est pour Denis de Rougemont l'œuvre et le signe même de ce curieux Diable, rencontré à New York en 1942 et objet d'un essai trop méconnu, La Part du Diable, dans lequel on reconnaîtra peut-être un jour le cœur secret de toute son œuvre (c'est nous qui soulignons). Le dialogue avec le diable n'est pas le monopole de Faust, et la défaite devant le diable n'est pas une fatalité. Car l'idéal qui manque présentement à l'Europe, vieux continent de vingt-huit siècles d'âge tourmenté par des démons plus jeunes qu'elle, c'est aussi dans la poursuite de ce dialogue tendu qu'il se retrouvera, dans lequel les seules répliques qui touchent l'Adversaire sont morales. »[20] Rougemont a écrit des pages d'un très haut niveau et d'une très grande qualité sur les stratégies du Mal absolu dans l'Histoire. Il est notamment l'un des auteurs des théories de la démonie qui voient dans les actes d'Hitler une influence surnaturelle de type diabolique. Le mal absolu trouve sa figure politico-institutionnelle la plus aboutie dans le totalitarisme, forme politique abhorrée par Rougemont qui consacra toute son énergie et son génie à tenter d'en détourner l'Europe. Le fédéralisme, antithèse du totalitarisme, est, à l'inverse, un fruit de la philosophie politique chrétienne. Rougemont accordait beaucoup d'importance aux enjeux d'une sorte de lutte entre le bien et le mal, une lutte plus métaphysique que religieuse qui, selon lui, constituait la trame fondamentale de l'Histoire. Ainsi, le plan métaphysique, dont on trouve l'une des expressions les plus achevées dans l'ouvrage précité, occupe une place essentielle dans l'œuvre rougemontienne. Il n'est pas concevable de bien la comprendre si l'on occulte cette dimension. Alexandre Marc disait de la pensée de son grand ami : « La ligne de départ ne saurait être que théologique : il me paraît impossible d'essayer même de connaître Denis de Rougemont, c'est-à-dire de co-naître avec lui, sans se placer d'emblée, si dire se peut, dans la perspective de la transcendance. »[21]

Denis de Rougemont, comme Tocqueville ou Raymond Aron et tous les grands libéraux avant et après eux, place la liberté au sommet de sa hiérarchie des valeurs. Il s'agit d'une liberté axiomatique, qui ne se discute pas, ne se marchande pas, ne se soumet à aucun arbitrage et se

[20] Christophe Calame, « Denis de Rougemont. Œuvres complètes III, Ecrits sur l'Europe, volume premier », édition établie et présentée par Christophe Calame, La Différence, 1994, p.9.

justifie en elle-même. Elle sous-tend manifestement la vie, l'œuvre et les engagements de Denis de Rougemont. Dans « L'Avenir est notre affaire », alors que ses préoccupations écologistes paraissent avoir pris le pas sur les réflexions plus proprement spirituelles et philosophiques qui peuplent ses premiers écrits, l'auteur continue à se méfier de la centralisation énergétique comme il abhorrait auparavant la centralisation politique. Quant à ses engagements intellectuels, civiques et politiques, nul ne saurait disconvenir que le sémillant quadragénaire qui, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, militait en faveur de l'unité culturelle et politique retrouvée du Vieux Continent le faisait pour que ce dernier retrouve la liberté. Pour lui, le personnaliste de toujours, cette valeur suprême constitue la première raison de vivre de la personne.

La philosophie chrétienne et libérale de Denis de Rougemont s'incarne dans le personnalisme. Rougemont a posé les fondements de sa philosophie politique au cours des années trente. Parmi ses grandes influences, nous pouvons citer l'existentialiste chrétien Kierkegaard, qui nourrit notamment sa théorie de la démonie portant sur la nature d'Hitler. Puis vient le théologien protestant Karl Barth qui fut l'une des figures de l'opposition chrétienne au totalitarisme. Il est impératif de mentionner également Joseph Proudhon, grande référence des fédéralistes même si tous ne partagent pas son anarchisme. N'oublions pas le cercle des personnalistes, la famille intellectuelle de Denis de Rougemont, au sein de laquelle régnait une féconde émulation. Alexandre Marc écrivit un jour : « Emmanuel Mounier fonda le personnalisme et il eut beaucoup d'enfants. L'un d'eux devait s'appeler Denis et géra sagement l'héritage paternel. »[22] Sa philosophie politique repose sur trois fondements : la liberté, la responsabilité et l'amour. C'est de là que dérive son fédéralisme puisque, probablement, l'une des conditions nécessaires à la réalisation de ces trois finalités réside dans l'existence de petites communautés. La pensée rougemontienne se fonde sur un paradigme essentiellement personnaliste. Le personnalisme chrétien est apparu au début des années trente. Denis de Rougemont figure parmi les fondateurs de ce courant philosophique qui récuse tant l'individualisme-égoïsme que le collectivisme pour promouvoir le modèle de la personne libre et responsable, distincte et reliée, solitaire et solidaire. Prenant le contre-pied

---

[21] Alexandre Marc, « Denis de Rougemont, un homme à-venir. Prolégomènes à toute synthèse future », Cadmos, N°33, printemps 1986, p.27.

des idéologies totalitaires de gauche et de droite, il défend la conception chrétienne de la personne et les libertés individuelles. Les personnalistes exercèrent une fonction critique importante envers l'évolution de la société de leur temps et à l'égard des régimes totalitaires. Leur emprise sur les phénomènes politiques majeurs de la première moitié du XX^{e} siècle fut pourtant relativement faible, dans la mesure où ils se situaient trop à contre-courant des mentalités collectives de l'entre-deux-guerres. Après la Deuxième Guerre mondiale, face à des courants philosophiques plus en vogue dans les cercles intellectuels, tels que l'existentialisme ou le marxisme-léninisme et son matérialisme historique, le personnalisme chrétien reflua. L'auteur de « La Part du Diable » fut l'un des rares à y demeurer fidèle jusqu'à sa mort, survenue en 1985. Remarquons qu'il est très improbable, sinon impossible, de comprendre les réflexions et les engagements de Denis de Rougemont à l'égard de l'Europe pour quiconque n'aurait pas pris connaissance de ses premiers ouvrages et, en particulier, du « Journal d'Allemagne » et de « La Part du Diable ».

Certains personnalistes et fédéralistes furent parfois soupçonnés d'aspirer à la suppression de l'État. L'appartenance de Denis de Rougemont à l'aile proudhonienne du personnalisme, avec Alexandre Marc et bien d'autres, ne fit que renforcer cette suspicion. Rougemont s'en défend. Il a toujours considéré que le pouvoir étatique exerçait une fonction essentielle dans la société. Son ambition était de le fractionner et de le répartir encore davantage que selon le principe de la séparation des pouvoirs afin de réaliser les conditions du civisme et de parer aux dérives jacobines, voire totalitaires, inhérentes aux formes d'organisation politiques centralisées.

La nature de notre sujet touche plusieurs champs d'investigation dont celui des relations internationales. Plusieurs approches s'y affrontent. Mentionnons, entre autres, l'opposition entre réalistes et idéalistes désormais classique, le clivage plus général entre les approches normatives et les approches descriptives. La pensée de Denis de Rougemont ne peut se réduire à l'un de ces multiples courants. Toutefois, son œuvre porte le sceau de la démarche normative, chère à de nombreux philosophes, qui consiste à porter un jugement de valeur, à réfléchir à l'État idéal, à aborder l'essence des phénomènes ainsi que les grandes valeurs politiques. Dans ce sens, Rougemont est davantage un philosophe politique qu'un politologue

---

[22] Alexandre Marc, lettre adressée à Denis de Rougemont et datée du 14 septembre 1981, Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN), Fonds Denis de Rougemont.

qui se limite à la description et à l'analyse sans, en général, émettre de jugement sur l'objet de son étude. Quant à la dualité réalisme-idéalisme, certaines de ses thèses, notamment sur le gouvernement mondial, tendent à le rapprocher du courant idéaliste. Cependant, il ne peut être confondu avec ceux qui, à l'instar du philosophe Jürgen Habermas, plaident en faveur d'un droit cosmopolitique fondé sur une espèce d'éthique humaniste. Le fait que sa démarche intellectuelle relève bien davantage de la philosophie politique que de la science politique justifie, de notre part, de fréquents recours à des raisonnements philosophiques fondamentaux. Cette thèse trahirait l'esprit de Denis de Rougemont si elle se bornait à analyser, dans une perspective institutionnaliste, l'architecture de son projet fédéraliste sans en présenter les fondements et les dimensions proprement philosophiques.

Les écrits de Denis de Rougemont se caractérisent par des oscillations entre prophétisme et militantisme. Rougemont, c'est l'auteur du « Message aux Européens », qui suscita l'émotion de Winston Churchill lors de la cérémonie de clôture du Congrès de La Haye, et de la « Lettre ouverte aux Européens », mais c'est aussi celui de « L'Avenir est notre affaire ». Pour bien tirer toute la substance de sa pensée, il convient toujours de savoir si les passages auxquels on se rapporte appartiennent au militant ou au prophète analyste. La plupart de ceux qui le récupèrent se référeront, très naturellement, aux diverses facettes de son militantisme. Aussi bien les thuriféraires de l'union européenne que les eurosceptiques méfiants à l'égard des virtualités liberticides d'un empire européen à venir peuvent puiser dans la richesse culturelle d'une œuvre manifestement pluridimensionnelle.

Protéiforme, multiforme, multidimensionnel, à tiroirs : voilà quelques termes qui rendent bien compte de la pensée rougemontienne. Cette dernière émane d'un esprit brillant – parfois déchiré entre le cœur et les constats réalistes – confronté à des phases capitales de l'histoire européenne et constamment désireux d'épouser toute la complexité du réel. Comme Carl Jacob Burckardt, il éprouvait de l'aversion à l'égard des terribles simplificateurs et les combattait. A quel Rougemont se référer lorsque l'on s'attelle à la tâche de présenter sa pensée européenne ? Est-ce à celui qui affirme, par exemple : « Les diversités de tous ordres – culturelles, religieuses, historiques, régionales, politiques – qui font la richesse de l'Europe rendent improbable autant qu'indésirable toute union qui ne serait pas de forme fédérale,

c'est-à-dire qui ne respecterait pas ces diversités »[23] et encore, au mois d'août 1984, « En ce moment surtout où nos idées – sur le Fédéralisme et les Régions, notamment – paraissent enfin s'inscrire dans les faits, pour ce qui est, tout au moins, de l'Europe » ?[24] Ou est-ce au Rougemont qui dit : « La mentalité politique des Européens, celle des gouvernants et celle des peuples, n'a pas été transformée. Le concept napoléonien d'État-nation, souverain comme un monarque de droit divin dans ses frontières, reste intangible et *sacré*. Le motif de la Puissance collective continue de primer partout sur le motif de Liberté personnelle (c'est nous qui soulignons). Nos efforts pour l'Europe sur le plan culturel ont sauvé pratiquement la culture dans certains secteurs, mais n'ont pas déclenché la *mutation* nécessaire, ni dans les masses, ni dans les élites intellectuelles et politiques » ?[25] Ces deux sortes d'analyses, l'une plutôt optimiste et l'autre pessimiste, coexistent dans l'œuvre rougemontienne puisqu'elles rendent chacune compte d'une partie de la trame de l'histoire européenne se faisant. L'Europe oscille entre ces deux voies, encore en concurrence actuellement. Le triomphe de l'une ou de l'autre tendance aura des implications inédites pour le Vieux Continent et pour le monde, en vertu de « la vocation mondiale » de l'Europe et du lien organique entre cette dernière et le monde.

Le personnaliste, nous l'avons dit, a pour valeur première la liberté. La meilleure part de la culture de l'Occident y est liée. La démocratie moderne, née en Europe, se présente comme un bon régime à condition de se fonder sur les classiques libertés individuelles et non sur une volonté de la majorité absolutisée ou déifiée. L'expression *vox populi, vox dei* demeure tout à fait étrangère à la pensée rougemontienne. Rougemont ne fut jamais enclin au démocratisme. Il plaçait sa confiance dans les principes fédéralistes, issus chez lui de la philosophie personnaliste, davantage que dans les mécanismes démocratiques tels qu'ils existent dans les États-nations. Foncièrement pessimiste, lucide sur la nature humaine et les dangers qui planent sur les libertés individuelles, il sentait en lui une vocation à préserver l'Europe de certaines dérives, notamment totalitaires.

---

[23] Denis de Rougemont, « Situation de l'Europe en 1966 », le Courrier fédéral, 1966, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.8.
[24] Denis de Rougemont, interview réalisée par Pierre Verdaguer, University of Maryland, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.76.
[25] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.491.

Rougemont a non seulement contribué à l'étude des trois sources de la civilisation occidentale – Athènes, Rome et Jérusalem – et de sa mission universelle, mais il est en outre l'auteur d'une théorie originale, la théorie de la spire. Selon Rougemont, l'histoire européenne est le fruit d'un mouvement tout à la fois cyclique et linéaire. Celui-ci se présente comme une alternance ou un balancement entre l'individualisme et le collectivisme autour d'un axe central, le christianisme. Ce pivot retient les réactions extrêmes et accentue le déroulement linéaire de l'Histoire. Parmi les trois sources de la civilisation européenne, c'est essentiellement à l'origine judéo-chrétienne et au goût hellénique pour l'exercice de la raison que s'abreuvent les réflexions de Rougemont. Le personnalisme dont il se réclame se présente d'ailleurs comme un courant de la philosophie chrétienne. Denis de Rougemont témoigne d'un attachement très fort à l'Europe, mais de nature conditionnelle. C'est l'Europe en tant que réceptacle du christianisme et de certains principes helléniques que Rougemont affectionne et c'est à cette Europe qu'il attribue une vocation mondiale.

La problématique du totalitarisme, théorique et incarné, prend place dans notre thèse parce que Rougemont considérait cette idéologie et ce régime comme la profonde antithèse du fédéralisme. De plus, l'Europe de demain sera, selon lui, fédéraliste ou totalitaire. Rougemont peut être considéré comme un spécialiste du totalitarisme puisqu'il a consacré une grande partie de son temps à l'analyse des trajectoires propices au totalitarisme. Relevons également qu'il fut l'un des premiers à utiliser le concept de totalitarisme au début des années 1930.

Il fit preuve d'une lucidité précoce et exceptionnelle quant à la nature du phénomène de l'hitlérisme. Il a reconnu en Hitler la figure, de nature partiellement religieuse, qui incarna les aspirations profondes des hommes de son temps pour établir un des pires régimes de toute l'Histoire. Cette faculté de discernement, jointe à la dimension spiritualiste de sa personne, fit de Rougemont un des adeptes des théories de la démonie.[26] La négation, par le totalitarisme nazi, de la personne dans sa spécificité heurta absolument ses convictions et aiguisa son sens de la responsabilité envers l'avenir politique de l'Europe. Rougemont voyait dans le totalitarisme le triomphe de l'un. A l'opposé, son modèle fédéraliste se fonde sur une combinaison de l'un et du divers au service de la personne.

---

[26] Voir notamment l'article de Denis de Rougemont « Passion and the origin of Hitlerism » paru dans « The Review of Politics », vol. 3, No. 1, pp. 65-82, January, 1941.

Rougemont n'utilise pas le concept de pédagogie des catastrophes particulièrement en relation avec la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, il est évident que l'effet pédagogique de cette tragique période détermina partiellement le cours de l'histoire européenne de la seconde moitié du siècle passé. La domination totalitaire nationale-socialiste sur la majeure partie du continent européen suscita une impulsion supplémentaire au militantisme fédéraliste et européiste de Denis de Rougemont. De façon plus générale, le lancement de la construction européenne au service de la paix et de la démocratie n'eût sans doute pas été envisageable sans la réaction provoquée par la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'il eût saisi ce courant favorable aux idées européistes et fédéralistes, Rougemont ne crut jamais à une espèce de fin de l'Histoire par le triomphe définitif de la liberté et de la démocratie en Europe. Il mit clairement en évidence la persistance de tendances totalitaires et en appela à une grande vigilance. Un peu comme le président américain Wilson à la fin de la Grande Guerre, il était convaincu qu'il fallait réformer l'ordre international et, en particulier, l'ordre européen.

Pour Rougemont, l'État-nation est un des principaux responsables de la Seconde Guerre mondiale. Il postule que l'État-nation est par nature enclin au totalitarisme. Il constitue, selon lui, une forme d'État hostile à la diversité et foncièrement jacobine. Ecarter les périls totalitaires et les risques de guerres passerait nécessairement par le démantèlement de cette institution ébauchée au XV^{e} siècle et parfaite lors de la Révolution française. Progressivement affaibli dès le milieu du XX^{e} siècle, l'État-nation européen, tout à la fois trop petit face aux défis modernes et trop grand pour permettre un véritable exercice du civisme, serait condamné par le mouvement général de convergence et d'effritement des frontières. D'après Rougemont, il serait non seulement anachronique mais aussi périlleux de fonder une union européenne sur les États-nations.

Le projet fédéraliste de Rougemont pour l'Europe procède de la philosophie chrétienne et plus particulièrement du protestantisme. Les principes essentiels du fédéralisme résident dans la cohabitation des contraires. Rougemont considère que la personne de Jésus-Christ, homme et Dieu – quoique avant tout Dieu –, a inspiré une forme de pensée politique qui conçoit la coexistence de natures antinomiques. De surcroît, la reconnaissance de l'essence trinitaire de Dieu suscita, selon Rougemont, l'idée que l'un et le divers peuvent ne pas s'exclure

mutuellement mais, au contraire, coexister. Ces deux vérités fondamentales du christianisme ne connurent pas de transposition politique par le truchement du catholicisme mais par celui du protestantisme, le premier courant étant trop marqué par les conceptions romaines avec leur prédilection pour l'organisation uniforme et centralisée. Ainsi, le fédéralisme comme doctrine émergea plutôt chez les penseurs protestants, tels que le calviniste Althusius – l'une des grandes références de Rougemont. Il en va de même du fédéralisme en tant que modèle politique qui fut adopté pour la première fois à une vaste échelle aux États-Unis, pays fondé essentiellement par des protestants. Le fédéralisme rougemontien ne s'inspire pas uniquement du christianisme mais également de la pensée de Proudhon. Partageant son souci de fragmentation du pouvoir, Rougemont ne rejoint cependant pas le philosophe français quant à l'anarchisme. Outre les influences théologiques et philosophiques, il faut finalement mentionner le fédéralisme de la Confédération helvétique qui illustre les principes de base du fédéralisme : 1) l'abandon de toute ambition hégémonique à l'intérieur de l'ensemble ; 2) le renoncement à l'esprit de système ; 3) le respect des minorités ; 4) l'entretien des diversités ; 5) le refus du simplisme et l'acceptation de la complexité ; 6) un moteur du processus fédéraliste fragmenté et décentralisé ; 7) l'égalité des États fédérés. Notons encore que Rougemont ne fut pas qu'un spécialiste du fédéralisme. Il s'intéressa également à l'intégralité des projets et des réalisations d'union de l'Europe.

Nous avons déjà résumé plus haut, dans la partie biographique, les étapes principales de l'engagement rougemontien pour l'Europe. Ici, nous en rappellerons simplement les grandes lignes. Rougemont milita pour une union européenne fondée sur la culture. L'union politique aurait dû représenter le couronnement d'un renforcement de l'identité européenne par le développement des activités culturelles à l'échelle du continent. Le cloisonnement national devait premièrement être démantelé dans les esprits, par exemple par une réforme des manuels scolaires. Cette conviction poussa Rougemont à prendre la présidence de la Commission culturelle du Congrès de La Haye et à fonder le Centre européen de la Culture. Plus tard, il déplora vivement que l'union se construise selon la méthode fonctionnaliste, qui consacre le primat de l'économique.

L'Europe constituera, tôt ou tard, une entité politique. « Il est certain, écrit le fédéraliste, que l'Europe « se fera » un jour ou l'autre ».[27] L'union semble irréversible. Selon Rougemont, qui illustre bien ce phénomène dans « Vingt-huit siècles d'Europe » à grand renforts d'extraits d'œuvres célèbres, le processus d'union de l'Europe procède de courants plus profonds que la réaction à la Deuxième Guerre mondiale et que l'engagement des pères de la construction européenne. Rougemont montre qu'unir l'Europe est davantage qu'un projet politique du milieu du XX^e^ siècle. Au XIX^e^ siècle déjà, période du nationalisme triomphant, Victor Hugo prédisait l'émergence d'une Europe unie. La construction européenne dérive ainsi de la rencontre entre un tendance historique profonde et des motifs plus contingents de nature politique – notamment rechercher la paix – et économique – développer les échanges et favoriser une croissance économique, elle-même gage de stabilité politique et de relations pacifiques.

Quelle sera cette Europe unie ? Alors que l'auteur de « La légende des siècles » annonçait l'avènement prochain d'une Europe unie, le génie de Tocqueville a appréhendé les contours du tableau politique du XX^e^ siècle qui s'esquissaient à son époque : « Quant à moi, remarque-t-il, lorsque je considère l'état où sont déjà arrivées plusieurs nations européennes et celui où toutes les autres tendent, je me sens porté à croire que bientôt parmi elles il ne se trouvera plus de place que pour la liberté démocratique ou pour la tyrannie des Césars »,[28] tyrannie qui s'approche substantiellement de ce que l'on entend aujourd'hui par totalitarisme. A la suite de Tocqueville, Denis de Rougemont voit dans la dichotomie puissance / liberté la grande alternative de notre temps. Au niveau personnel, la liberté consiste à prendre un pouvoir sur soi-même tandis que la puissance suppose d'en prendre un sur autrui. Cette alternative vaut également pour les acteurs politiques. Dans le monde contemporain, toute entité politique, donc également une future Europe unie, poursuit soit la finalité de liberté (pour ses citoyens), soit celle de puissance (pour elle-même). Cette grande alternative définit notre temps. La finalité de liberté implique la forme fédérale et le primat de la personne. La finalité de puissance suscite la centralisation, le « technobureaucratisme », le jacobinisme et, ultimement, le totalitarisme. Selon Rougemont, ces deux modèles constituent les deux camps, les deux politiques et les deux attitudes humaines possibles depuis le XX^e^ siècle.

---

[27] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », L'Age d'Homme, 1989, p.303.
[28] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », vol.I, Gallimard, Folio, 2001, p.464.

Rougemont est explicitement fédéraliste et implicitement libéral. La très grande majorité des théoriciens favorables au fédéralisme ne percevaient pas ce dernier en tant que fin mais y voyaient un système susceptible de protéger les libertés individuelles. L'ambition de Denis de Rougemont fut de dessiner l'architecture d'une Europe antitotalitaire. Cette structure présente une géométrie variable. Le fédéralisme rougemontien n'est pas de nature statique mais dynamique et fonctionnelle. Il constitue une méthode vivante. Les régions à la base de ce modèle se définissent en fonction de leurs prérogatives. Suivant que leurs attributions touchent au domaine de l'économie ou de l'environnement, par exemple, leurs frontières varient. L'ensemble représente un enchevêtrement de pluralismes. Il traduit la prédilection de Denis de Rougemont pour l'organicisme et son hostilité aux structures rigides évoquant la mécanique. Hautement intéressant sur le papier, le projet rougemontien présente un degré de sophistication, en dépit de ses aspects pragmatiques, qui rend son application relativement difficile. Il exige en outre un amour du « petit », une souplesse et un attachement au pluralisme dont il n'est pas évident qu'ils se rencontrent durablement dans une société.

Rougemont prédisait et souhaitait l'émergence d'une organisation politique mondiale selon les principes fédéralistes, en particulier l'unité dans la diversité. Bien qu'écrivant dans le contexte de la guerre froide, il témoigna d'une capacité exceptionnelle à voir, au-delà de la configuration internationale bipolaire, que la mondialisation était la grande tendance politique du lendemain. Il s'attendait à l'apparition de l'ère du monde uni et percevait une aspiration à l'union mondiale dans des institutions telles que l'ONU, l'UNESCO, le Conseil œcuménique des Eglises ou Vatican II. Cette évolution vers des espaces politiques plus larges, voire même vers un espace mondial unique, entre en interaction avec l'union de l'Europe. Cette dernière résulte des tendances à la concentration politique et, en sens inverse, elle appartient aux facteurs favorables à la mondialisation. Celle-ci, pareillement à la construction européenne qu'il observait, lui apparaissait comme ambivalente. Porteuse d'opportunités politiques nouvelles, avant tout l'extension du fédéralisme grâce à l'effritement de l'État-nation et l'affirmation des diversités, la globalisation peut également déboucher sur des ensembles politiques vastes et centralisés à propension autoritaire. Les dangers inhérents à une forme d'État mondial ne lui avaient pas échappé, comme ils n'avaient pas échappé à plusieurs philosophes dont Erasme de Rotterdam ou Kant.

Bien que voyant d'un œil favorable les débuts de l'intégration européenne, avec la création de la CECA et de la CEE, Rougemont exprima d'entrée ses vives réserves à l'égard de la méthode d'intégration fonctionnaliste. Ce procédé repose sur la théorie de l'engrenage. Elle fut promue notamment par Jean Monnet. Unir politiquement l'Europe en comptant sur les effets d'entraînement de rapprochements économiques heurtait la vision d'une Europe de la culture. La voie choisie par les pères de l'union comportait une dimension matérialiste trop forte. Elle impliquait, de surcroît, une forme d'abandon à des processus susceptibles de conduire à une forte centralisation. Tout en se réjouissant des avancées de l'intégration, spécialement de la suppression des droits de douane, Rougemont s'inquiétait du caractère économiste et technocratique de la Communauté. Quant à l'aspect géopolitique, il déplorait le nombre peu élevé d'États engagés dans l'intégration et surtout le terrible poids du Rideau de fer qui coupait artificiellement l'Europe. Cependant, il fondait de grands espoirs dans le pouvoir d'attraction d'un noyau européen uni. Le vieux Rougemont se déclara plutôt déçu par l'union. Tout en demeurant un fervent défenseur du principe d'une Europe unie, il avouait ne pas éprouver de sympathie pour la forme que prenait l'intégration contemporaine. Cette « Europe des marchandages » était décidément fort éloignée de son idéal.

Rougemont est connu pour avoir dénoncé avec vigueur les dérives des sociétés industrielles occidentales. Son ouvrage le plus célèbre dans ce domaine est « L'Avenir est notre affaire ». Il y dépeint des sociétés vouant un culte à la croissance économique, privilégiant la quantité à la qualité – entre autres de vie ou de l'environnement –, plaçant aveuglement leur confiance dans le progrès technologique et caractérisées par le gigantisme urbanistique. Ces préoccupations sont plutôt celles du Rougemont de la maturité, même s'il s'intéressa dès les années 1920 au travail à la chaîne, mécanique et répétitif dont il fit le sujet d'articles tels que « Le péril Ford ». Au cours des années 1970, Rougemont prit une part active dans l'apparition des mouvements écologistes. Il participa à la fondation d'un groupe de réflexion sur les questions environnementales, le Groupe de Bellerive. Il était proche de Franz Weber, ce défenseur suisse des animaux et de la nature. La problématique de l'énergie retint particulièrement l'attention de Rougemont. Ecrivant après le premier choc pétrolier, il s'alarmait de la dépendance énergétique des pays occidentaux qui accentuait la fragilité de l'économie moderne ainsi que du caractère limité des ressources pétrolières. L'énergie

nucléaire, quant à elle, ne lui inspirait aucune confiance. Il y voyait même l'un des plus puissants facteurs de centralisation ainsi que l'un des révélateurs des propensions policières et jacobines de l'État-nation.

Les atteintes à l'environnement et l'économisme ne constituaient pas les seules graves dérives de l'Occident pour le personnaliste qui était surtout sensible aux conditions d'épanouissement de la personne. Le modèle de la personne apparaissait en inquiétante régression dans des sociétés occidentales oscillant entre individualisme égoïste et collectivisme. Les masses, qui avaient porté les nazis au pouvoir, étaient en train de faire leur retour. Plus encore que la place de l'économie dans les sociétés industrielles, ce phénomène impliquait, d'après Rougemont, de sérieuses menaces contre la pérennité de la garantie de la dignité humaine et des libertés individuelles.

Le monde actuel a connu récemment de profondes mutations. Avec la fin de la guerre froide, symbolisée par la chute du Mur de Berlin, la mondialisation et les attentats du 11 septembre 2001, nous sommes entrés dans une ère historique nouvelle. Les relations internationales ont connu des changements considérables. L'Europe est, quant à elle, engagée dans une aventure inédite. Dans cette thèse, après avoir pris soin de dégager préalablement les grands paradigmes et les principaux axes de ses réflexions sur l'Europe en construction, nous chercherons aussi à prolonger la pensée de Denis de Rougemont pour éclairer le présent et le devenir de l'Europe contemporaine dans un monde caractérisé par la globalisation. Cette dernière n'a fait que progresser, rendant encore plus actuelles les mises en garde rougemontiennes à propos de cette « *interdépendance* universelle dans tous les ordres (qui) tend à réduire l'*indépendance* d'un État à une certaine liberté dans le choix de ses *dépendances* ».[29] Nous nous livrerons à l'exercice, par définition spéculatif et délicat, consistant à essayer de mettre en perspective la pensée rougemontienne et l'Europe unie du début du XXI^{e} siècle. Nous nous efforcerons, en tentant de rester le plus possible fidèle à sa pensée, de restituer les grands axes de la conception européenne de Denis de Rougemont en en soulignant la remarquable actualité.

[29] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers ou la Cité européenne », La Baconnière, 1970, p.13.

I^ère partie. Prémisses et sources

Chapitre 1. Une cristallisation de la pensée politique sur l'Europe

La philosophie rougemontienne

Les traits principaux du personnalisme rougemontien

Le personnalisme est apparu au début des années 1930. Il se fonde sur le modèle chrétien de la personne. Dans l'ordre politique, plusieurs personnalistes défendent le système fédéraliste. En général, ils formèrent l'une des principales forces de résistance intellectuelle au nazisme. Ils lui opposaient le droit naturel dérivé de la conscience, la valeur irréductible de la personne et l'impératif d'une coexistence de l'unité et de la diversité. Issu de l'héritage chrétien de l'Europe, le personnalisme serait particulièrement susceptible de s'incarner politiquement dans ce continent. Cette espérance est au fondement de l'œuvre et de l'engagement de Denis de Rougemont qui rejoignit très tôt ce mouvement. Alexandre Marc joua un rôle déterminant dans son cheminement. Aux côtés d'Emmanuel Mounier, Rougemont devint rapidement l'une des figures de proue de ce courant philosophique. Même après la disparition formelle de ce dernier, Rougemont n'abandonna pas ses convictions. Il se focalisa simplement davantage sur la construction européenne.

Le concept de personne, articulé autour de la notion de vocation, constitue le pivot de la pensée rougemontienne. On peut déceler ici l'influence du protestantisme sur la formation intellectuelle de Denis de Rougemont. La vocation fonde les deux dimensions de la personne, solitaire et solidaire, à la fois distincte des autres – en tant que dépositaire d'une mission conférée par Dieu[30] – et reliée à la société – de par la responsabilité d'accomplir cette

[30] Voir notamment « Politique de la personne », Ed. *Je Sers*, Paris, 1934, pp. 52-60 et 181.

mission. Les vocations sont multiples et fondatrices d'une diversité inhérente à l'humanité. L'agencement de l'État doit se subordonner à la réalisation des conditions nécessaires à l'expression de la vocation personnelle ainsi qu'à la garantie des diversités. Cela implique manifestement le respect de la liberté déployée. Il est impératif que l'État laisse les vocations éclore et s'exprimer. Chez Rougemont, l'attachement à la liberté est si profond qu'il « ne se discute pas ».[31]

A ses yeux, liberté et responsabilité s'accompagnent de l'amour, autre valeur fondamentale qui dérive de la dimension chrétienne de sa philosophie. L'amour ne s'entend pas ici dans sa connotation sentimentale mais sous la forme du don de soi. Toute construction politique devrait présenter une taille garantissant l'entraide mutuelle. Les grands ensembles politiques centralisés, véritables machines à déshumaniser et à déresponsabiliser, condamnent l'homme à être un atome isolé, vulnérable, sans armature et prédisposé à se fondre dans la masse.

Rougemont a bien mis en évidence que la préservation de la personne est nécessaire à la pérennité de la démocratie libérale. Lorsque les individus perdent le sens de leur vocation et de leur singularité, ne se reconnaissent que des droits et pas de devoirs ou de responsabilités ou, au contraire, qu'ils se déprécient au profit de la société, la démocratie libérale est condamnée. Rougemont a apporté une contribution précieuse à la compréhension des masses résultant de la mort de la personne. Ces masses constituent une des menaces politiques les plus sérieuses pour la démocratie. Elles sont par nature enclines à porter au pouvoir des leaders charismatiques qui proposent des programmes politiques simplistes, offrent généralement un bouc émissaire et pourvoient au besoin général d'irresponsabilité. La connaissance des origines et de la nature des masses revêt une importance primordiale dans la mesure où ces ensembles de personnes méprisant la raison et mues par la passion jouent un rôle déterminant dans l'apparition des régimes totalitaires.

Rougemont mit en garde, sans relâche, contre les dérives individualistes et collectivistes. Indifférence et égoïsme d'un côté, embrigadement, holisme et sourde aspiration à se fondre

[31] Rougemont écrivit un jour, nous l'avons vu : « Le goût de la liberté ne se discute pas. Et je n'y puis rien : je préfère ceux qui en abusent à ceux qui se laisseraient convaincre [...] de n'en pas user ». Lettre de Denis de Rougemont adressée à Paul Dehem et datée du 12 octobre 1963, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.

dans une masse, de l'autre, formaient les deux grands courants socio-politiques qui menaçaient les fragiles institutions démocratiques au début des années 1930. Certains personnalistes se montrèrent très virulents dans leurs critiques à l'égard de sociétés démocratiques en proie à l'instabilité et au désordre dans le contexte économiquement difficile consécutif au krach de Wall Street de 1929. Ces mêmes personnalistes passèrent ainsi parfois pour anti-libéraux. Si Rougemont stigmatisa également un certain désordre correspondant à la perte de ce qu'il nomme la commune mesure, il ne saurait être considéré comme un ennemi du libéralisme tel que défini par Benjamin Constant ou Alexis de Tocqueville. Rougemont dénonça les réponses autoritaires et totalitaires données à la déliquescence des démocraties, tout en souhaitant, pour l'Europe, une régénération démocratique de type fédéraliste.

Dès la fin des années 1930, le mouvement personnaliste s'affaiblit et se fragmenta. Les idées personnalistes ne firent pas le poids face aux idéologies totalitaires et fascistes. De surcroît, la famille personnaliste n'était pas fortement structurée, notamment parce que ses membres provenaient de différents pays. On retrouvera ses principaux animateurs dans d'autres courants, en particulier dans le mouvement fédéraliste. Ce fut le cas de Rougemont qui joua un rôle central dans les rencontres et les congrès fédéralistes de l'après-guerre. Le personnalisme rougemontien s'exprima plus tard sous une forme intégrant les préoccupations environnementales. Cela incita plusieurs personnalistes à rejoindre les courants écologistes. Les atteintes à l'environnement étaient perçues comme l'une des principales incidences négatives d'un système économique quantitativiste et industriel ennemi de la personne et hostile à ce que l'on pourrait qualifier de lois naturelles, à savoir un ensemble de principes et de rythmes qui permettent à la personne humaine de vivre dans une relative harmonie avec autrui et avec la nature. L'écologisme attira également Rougemont parce qu'il fut très tôt attaché à l'organicisme, à des ensembles vivants et non à des structures géométriques et mécaniques.

La philosophie de l'Histoire

Robert Aron fit un jour ce compliment à Denis de Rougemont : « Vous avez vraiment le don pour présenter de façon saisissante les grands mouvements de l'Histoire. »[32] Parmi les nombreuses facettes de Denis de Rougemont, on trouve en effet un grand talent de philosophe de l'Histoire. La théorie de la spire,[33] par exemple, constitue un apport important à la compréhension des grandes articulations de l'histoire occidentale.

L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » a une conception idéaliste de l'Histoire. Il s'oppose diamétralement au matérialisme historique de Marx et, plus généralement, à toutes les conceptions qui situent la cause première des événements historiques en dehors de la personne avec sa liberté de jugement et d'action et sa volonté autonome. Il écrit quelques lignes révélatrices de cette conception à la suite de l'intervention militaire soviétique à Budapest en 1956 : « Que les paroles ne suffisent pas contre les tanks, on s'en doutait, mais les tanks ne s'ébranlent pas d'eux-mêmes, ils obéissent à des paroles. Et cette révolution, ce n'est pas le mouvement de l'histoire qui a déclenché sa marche à jamais bouleversante, et ce ne sont pas des hommes de main qui l'ont conduite, mais des hommes de parole : des poètes ».[34] Trois ans auparavant, il avait déjà résumé sa thèse ainsi : « Seules les idées avancent. Et rien n'avance que par l'idée. »[35] C'est l'homme, au travers de ses choix, de ses passions, de ses contradictions, de ses aspirations profondes, de ses mentalités collectives, qui détermine le cheminement de l'Histoire. La conception de l'Histoire du philosophe helvétique demeure constante puisqu'il déclare, trois ans avant sa mort : « Ce n'est pas l'innovation technique qui fait l'Histoire, comme on l'a cru au début de ce siècle, mais nos désirs, dont la technique n'est que l'outil ».[36] Il s'oppose aussi aux conceptions fondées sur l'idée que des groupes sociaux, tels que le prolétariat, puissent constituer le moteur de l'Histoire. De façon générale, il postule que « L'Histoire n'est pas faite par des « masses » mythiques, mais bien par des personnes réelles ».[37] Plus spécifiquement, l'analyse rougemontienne de l'Europe en

---

[32] Robert Aron, lettre à Denis de Rougemont, le 7 novembre 1962, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[33] Sur la théorie rougemontienne de la spire, voir p.73.
[34] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., p.279.
[35] Ibid., p.177.
[36] Denis de Rougemont, « Quelques maximes de prospective », « L'historien et les relations internationales », IUHEI, 1982, p. 162.
[37] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.553.

voie d'intégration procède de sa conception personnaliste de l'Histoire, comme le révèle le passage suivant : « Le phénomène Europe, dans l'espace et le temps de la planète, oppose une réaction de rejet quasi instantané à toute tentative d'explication économiste ou réductionniste de modèle marxiste. Il n'est pas né de quelque stade spécifique de l'économie, ni d'une géographie éminemment variable ».[38] L'Histoire, donc, aussi en particulier celle de l'Europe, est le produit du libre-arbitre humain et non une espèce de « divinité » capricieuse et aveugle.

Si l'Histoire en tant que telle était le déterminant suprême, une espèce de loi absolue, elle se muerait alors en déterminisme contraignant, évacuant totalement la liberté humaine. Le sens de l'Histoire absolutisé est très présent dans certaines idéologies totalitaires qui nient la liberté et la responsabilité personnelles, comme l'affirme ici Rougemont : « Fuyant l'histoire dont il est responsable et qu'il doit faire, le partisan totalitaire cherche à se mettre « dans le sens de l'Histoire » faite par d'autres, c'est-à-dire par des forces mystérieuses qu'on se contente de désigner sous le nom lui-même obscur de « devenir dialectique »… »[39] Il s'est toujours méfié des notions de sens et de lois de l'Histoire. Il craignait que certaines de leurs acceptions ne produisent un effet déculpabilisant sur l'homme en occultant sa liberté et sa responsabilité. Encore au début des années 1970, il s'inquiétait du fait que ce qu'il nommait « la superstition moderne du « sens de l'histoire » »[40] exerce une influence néfaste majeure sur les masses. Cependant, il ne récuse pas totalement ces concepts, notamment celui de lois historiques, mais il les circonscrit très clairement. Selon lui, « il y a des lois de l'histoire : en ce sens qu'on retrouve les mêmes mécanismes partout où l'esprit démissionne ! »[41] Pour lui, une des clés d'explication partielle de l'Histoire réside dans le dualisme primauté de l'esprit / abdication de l'esprit devant la spontanéité naturelle. De surcroît, la théorie de la spire suppose l'existence de lois historiques. Ces dernières ne sont pas des déterminismes en raison de leur absence d'autonomie. Leur déploiement est fonction des choix des hommes. En outre, les humains sont ultimement soumis à la souveraineté d'une puissance transcendant l'Histoire elle-même. Ce n'est pas elle qui charrie l'humanité de façon arbitraire, mais bien l'humanité qui déclenche certaines lois ou phases historiques en fonction de ses choix. Si chez des

[38] Ibid., p.699.
[39] Ibid., p.268.
[40] Ibid., p.432.
[41] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.216.

philosophes de l'Histoire tels que Hegel et, à sa suite, certains marxistes et positivistes, le « sens de l'Histoire » est sacralisé au point d'échapper à toute critique, chez Denis de Rougemont et chez plusieurs penseurs chrétiens, il ne prend que la forme de lois du devenir historique fondées sur le principe de causalité.

Nous avons vu que Rougemont a une conception idéaliste[42] de l'Histoire. Plus précisément, sa philosophie de l'Histoire est d'inspiration chrétienne. Elle concilie la souveraineté ultime de Dieu et la liberté humaine. L'articulation entre ces deux pôles apparaît clairement dans ce passage : « quand nous parlons d'une durée de l'histoire, faut-il entendre qu'elle relève de la seule patience de Dieu. Je crois cela. Mais cette longanimité agit aussi par nos mains d'hommes. »[43] L'Histoire n'est pas ce chaos décrit par les « Hérodote-Beckett ». Elle a un sens, qui n'exclut cependant pas la liberté humaine. Le christianisme a progressivement introduit dans la culture occidentale l'idée d'Histoire linéaire en rupture avec les conceptions cycliques répandues avant lui. L'« Incarnation, comme l'affirment saint Paul et l'Epître aux Hébreux, s'est opérée « une fois pour toutes ». Ce centre du Credo est donc situé expressément dans la durée profane, celle de l'Histoire ; et d'une histoire exactement datée : « sous Ponce-Pilate ». »[44] Au travers de son œuvre, Rougemont esquisse une fresque générale de l'Histoire. Le temps historique connaît plusieurs bornes fondamentales. Il est tout d'abord délimité par un commencement et une fin. L'auteur de « L'Avenir est notre affaire » présente ainsi le cadre historique global : « Le Nouveau Testament, dans ses quatre parties – Evangiles, Actes, Epîtres, Apocalypse – annonce l'avenir global tant du Monde que de l'Homme. Entre l'alpha et l'omega du temps, les Ecritures déroulent sous nos yeux toute « l'économie du salut », les étapes et les coups de théâtre de sa dialectique spirituelle. Et tout cela se résume et se récapitule dans le Livre des Fins révélées, l'*Apocalypse*. »[45] Entre les deux extrémités temporelles, des événements capitaux jalonnent le cours de l'Histoire et lui confèrent son sens profond. Un « Accident absolu » survint tôt dans l'Histoire : la chute de l'ange Lucifer. Il est à relever que saint Augustin fait remonter à cet événement les débuts de la division selon les deux Cités. Depuis lors, la lutte entre le bien et le mal constitue une des dimensions

[42] Dans un sens qui s'oppose au matérialisme historique de Karl Marx, selon lequel l'Histoire est, in fine, déterminée par les rapports de production et l'économie en général.
[43] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.195.
[44] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », Albin Michel, Paris, 1957, p.45.
[45] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », Stock, Paris, 1977, p.132.

fondamentales de l'Histoire. Au centre de cette dernière prend place la mort du Christ. Dans le même sens que Dietrich Bonhoeffer, qui situe le Christ au centre du temps, Rougemont prétend que « le plus grand succès de toute l'Histoire, ce fut la mort ignominieuse du Christ en croix. Ce sacrifice a rompu le Pacte entre le Diable et notre humanité. Et ce sang a racheté l'âme du monde, que nous avions vendue pour un peu de plaisir… »[46] Pour Rougemont, c'est véritablement sa coupure en deux parties – avant et après Jésus-Christ – qui a fait l'Histoire. A la fin survient l'Apocalypse, qui signifie en grec « révélation ». Si les catégories du bien et du mal sont au cœur des événements cardinaux de l'Histoire, elles constituent aussi un paramètre essentiel de sa trame. Rougemont adhère à la théorie des deux Cités, même si elle ne forme pas explicitement un des piliers fondamentaux de son œuvre. On pourrait dire qu'elle est presque toujours présente, dans les coulisses, comme un présupposé appartenant au paradigme personnaliste rougemontien. Le voile se lève légèrement ici sur cet aspect de son paradigme : « Le chrétien doit agir dans le monde, au nom de quelque chose qui vient d'ailleurs, qui est transcendant. Il est donc citoyen de deux mondes différents. »[47]

La conception chrétienne linéaire de l'Histoire a marqué l'Occident à un point tel qu'on la retrouve dans de grandes idéologies intrinsèquement anti-chrétiennes nées en Occident. Bien que profondément dévoyée et altérée, on en retrouve parfois la structure par un effet de mimétisme. Ce détournement apparaît notamment dans le national-socialisme où le fameux Règne de mille ans fait étrangement penser au Millenium – période de dix siècles caractérisée par le règne du Christ qui, lors de sa seconde venue, aura détruit l'Antichrist et enchaîné le Diable, principe du mal au-delà de la nature humaine, pour toute la durée du Millenium. Dans l'idéologie nazie, les Juifs sont censés représenter le principe du mal, l'origine de tous les maux et de tous les problèmes. La mission de la race aryenne – la race sans tache une fois son auto-purification réalisée, notamment au travers de l'élimination des handicapés mentaux – est d'anéantir le peuple juif, d'en débarrasser le monde, avant d'instituer le pouvoir mondial de l'élite allemande pour un millénaire. Ce mimétisme fait aussi partie intégrante de la conception marxiste-léniniste de l'Histoire. Rougemont le démontre admirablement dans ce passage qui mérite d'être cité dans son intégralité malgré sa relative longueur : « Mais l'appel de l'Esprit n'est pas reçu par tous, et il s'en faut de beaucoup que tous aient soif des seules

[46] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.117.
[47] Denis de Rougemont, « Inédits », La Baconnière, Neuchâtel, 1988, p.170.

eaux du fleuve de la vie éternelle. Pour la plupart, il leur faut s'agripper à ce qu'ils appellent le concret, et qui n'est guère que l'immédiat, dénoncer les scandales criant du capitalisme sauvage, lutter pour vivre, tout en gardant la nostalgie d'un *millenium*, qui serait l'état bienheureux d'une Cité enfin sans histoire… Et cela donne Marx, mais surtout le marxisme : une réduction de l'Apocalypse aux dimensions de l'Europe du XIX^{e} siècle, industrielle, embourgeoisée, rationaliste, matérialiste, naïve et dure. On s'accroche à ce qu'on croit le tangible et qui n'est guère que le mesurable : Progrès quantitatif, innovation technique, gains financiers. C'est abstrait, mais par cela même facilite les calculs de l'Avenir. Le marxisme apparaît au bout du compte comme une Apocalypse sécularisée. Presque toute « l'économie du salut » s'y retrouve, à peine transposée dans notre temps et notre espace. Cette « fin de l'Histoire », par exemple, que Marx prophétise, après Hegel, n'est-ce pas le substitut du règne de mille ans durant lequel Satan, principe du mal, sera jugulé, ce qui signifie l'exploitation de l'homme par l'homme et surtout par l'État (la Grande Bête), abolie ? Mais faute de croire à l'au-delà de l'Histoire, à cette suprême Venue qui transcende l'Histoire, faute du saut de la foi dans la vie éternelle, l'homme reste prisonnier du temps sempiternel. »[48] Admirable analyse !

Le terme de l'Histoire réside dans l'Apocalypse. Selon Rougemont, celle-ci est « l'archétype de toute prévision de l'Histoire, et du sens de l'Histoire, alors qu'au contraire l'idée d'un temps cyclique qui domine la pensée antique et les grandes religions de l'Asie, rendait vaine toute Histoire, et superflue toute prévision. »[49] L'aboutissement final de l'Histoire relève de la révélation : « Le chrétien seul meurt dans la certitude, parce que sa foi lui a révélé la fin absolue de l'Histoire, la catastrophe et la résurrection pour le Jugement. »[50] Etant donné sa dimension linéaire et le sens dont elle est porteuse, l'Histoire en devenir peut être appréhendée au travers d'une démarche rationnelle.

En 1969, au cours d'une interview, Denis de Rougemont répondit ainsi à une question portant sur l'avenir de l'humanité : « Vers quoi va l'homme ? Je n'en sais rien. Je sais vers quoi je

[48] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.134. A ce propos, voir également l'ouvrage de jeunesse « Politique de la personne », op. cit., pp.93 et 165.
[49] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.134.
[50] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », Gallimard, 1938, p.32.

voudrais qu'on aille. »[51] S'opposerait-il à la prospective ? Loin de là, car la finalité que poursuivent la plupart de ses essais politiques est de mettre en lumière les développements probables des tendances lourdes, positives ou délétères, de la société. Par contre, il dénonce les dangers d'une déification de l'Histoire – comme le font les hégéliens et les marxistes – postulant qu'il n'est rien au-dessus des lois de l'Histoire et que leur évolution fatale exclut la liberté et la responsabilité de l'homme. Il ne cesse de répéter qu'il ne s'agit pas de deviner l'avenir mais de le faire. Et de le faire en se fondant sur l'activité prospective de l'esprit. La prospective et la futurologie ne pouvaient se développer qu'au sein d'une civilisation influencée par la religion chrétienne et sa conception linéaire de l'Histoire. Le personnaliste d'inspiration chrétienne peut être considéré comme un grand prospectiviste. L'étude prospective procède même chez lui de la vocation. Elle se manifeste sur deux plans : celui de l'Histoire globale et celui, plus particulier, du déploiement de lois historiques telles que celles qui se rencontrent dans sa théorie de la spire. Concernant le niveau historique général, Rougemont privilégie les approches prospectives de type intuitif-prophétique. Seule cette démarche permet de dégager les trajectoires futures déjà à l'œuvre sous l'écume des choses et sous les complexités enchevêtrées qui font la trame des jours immédiats. Cette approche même permit à de grands penseurs de prévoir certains événements majeurs survenus au XX^{e} siècle, tels que la montée des totalitarismes ou la Guerre froide : « ces mêmes événements méthodiquement imprévisibles ont fait l'objet de prévisions, voire de prédictions très remarquables, de type intuitif-prophétique, tout au long du XIX^{e} siècle, de Tocqueville à Jacob Burckhardt et de Nietzsche à Georges Sorel, pour ne citer que les plus grands noms. »[52] Plus avant, Rougemont récuse les approches excessivement formalisées et scientifiques de type « prospectivométrique » dont il définit ainsi les limites : « L'un des responsables du Plan français se déclarait, il y a peu, incapable de dire « si nous verrons jamais le jour où il sera possible d'isoler les variables clés qui déterminent le surgissement des forces irrationnelles au sein de la société ». Mais ces prévisions impossibles sont justement de celles qu'un Tocqueville, un Proudhon, un Burckhardt, un Sorel multiplient tout au long du XIX^{e} siècle, et que je n'ai cessé de risquer dans mes livres ».[53] Pour illustrer la supériorité de la seconde approche, il compare les diverses façons d'appréhender Hitler et tente d'évaluer, a posteriori,

[51] Denis de Rougemont, « Le Cheminement des esprits », « Pronostics 1969 », Bulletin du Centre européen de la Culture, n°1et 2, été 1970, p.76.
[52] Ibid., p.154.

leurs validités respectives. Il conclut à la supériorité des approches intégrant une forme d'intuition non exclusive de la raison. A la suite des noms illustres qu'il cite, Rougemont lui-même peut être considéré comme un génie de la « prospective intuitive ». En témoigne notamment sa lucidité exceptionnelle à l'égard d'Hitler et du nazisme. Elle apparaît dans son « Journal d'Allemagne » mais aussi, plus tard, dans « La Part du Diable ». L'attestation de sa clairvoyance confère encore davantage de crédit à ses études prospectives, développées notamment dans « L'Avenir est notre affaire ».

Plus spécifiquement, la prospective rougemontienne ne s'appuie pas uniquement sur l'ordre intuitif-prophétique. Elle repose aussi sur certaines lois historiques dont l'existence est avérée. Au temps des approches cycliques, l'Histoire était vue sous la forme d'une grande roue qui tourne sur elle-même de façon insensée. Le judéo-christianisme brise cette approche dominante. L'Histoire se déroule de façon linéaire mais, à l'intérieur de son cours général, elle dépend de la liberté humaine et peut même parfois emprunter des voies cycliques en vertu de la loi qui veut que l'homme ait une capacité réduite à retenir les leçons du passé pour éviter de retomber dans les mêmes travers. On peut lire à ce propos dans « Mission ou Démission de la Suisse » : « Toute l'histoire de l'Europe peut être ramenée à ces grands balancements d'un pôle à l'autre. A l'anarchisme individualiste de la Grèce répond l'étatisme romain. Au collectivisme sacral du Moyen âge répond la révolte individualiste de la Renaissance. Et aujourd'hui, nouvelle oscillation du balancier : le vide social créé par l'individualisme du siècle passé appelle une puissante réaction collective. Sortirons-nous jamais de cette dialectique, dont les phases et les renversements menacent aujourd'hui d'anéantir l'Europe ? »[54]

La prospective rougemontienne ne s'arrête pas à la projection scientifique, à l'élucidation des trajectoires futures de l'Europe et du monde. Elle a plutôt pour fonction principale de concourir à la correction de tendances profondes néfastes. Dès lors, particulièrement dans « L'Avenir est notre affaire » mais aussi dans de très nombreux articles, Rougemont exhorte à « Apprendre à distinguer dans nos actions les fins qu'elles servent en réalité, quand nous pensions en servir d'autres plus avouables et même philanthropiques ; (à) montrer que les

---

[53] Ibid., p.155.
[54] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », La Baconnière, 1940, p.87.

finalités que l'on allègue ne sont que les déguisements de fins qu'on veut cacher, ou que l'on se cache à soi-même, les alibis de notre lâcheté, j'entends de notre peur d'être libres ».[55] L'Histoire relève du libre arbitre de l'homme. Il est responsable de son évolution. C'est ce que Rougemont cherche sans cesse à lui rappeler afin qu'il se détermine en toute connaissance de cause sans succomber à la tentation d'une dangereuse fuite devant sa responsabilité. On observe qu'au cours de l'Histoire – l'épisode de la chute dans le jardin d'Eden peut être vu comme un archétype de cette attitude – l'homme et la femme témoignent d'une propension à se voiler la face devant les conséquences de leurs choix et à reporter leur responsabilité sur « l'autre ». Atténuer ce tropisme atavique est une préoccupation importante de Denis de Rougemont. Il a toujours eu à cœur d'éclairer le noyau véritable de nos options, leurs ressorts ultimes et leurs implications.

Sa conception de l'Histoire explique aussi pourquoi il estime que « le modèle d'avenir qu'on élabore doit rester *flou*. Sinon, ce sera la tyrannie sur la communauté qui le réalisera, et dès maintenant sur notre faculté d'imaginer et d'inventer. »[56] On peut parfois être tenté de reprocher au fédéraliste de ne pas préciser davantage l'architecture institutionnelle de ses modèles. On peut aussi penser qu'il en est ainsi parce qu'il manquerait d'aisance dans l'ordre de la politique-institution. Quoiqu'il en soit, l'explication de cette partielle imprécision réside en grande partie dans sa volonté de ne pas enfermer l'homme dans un schéma déterministe artificiel niant la liberté humaine. La Transcendance offre à l'homme une Histoire ouverte, une Histoire qui ne se réduit pas à une fatalité. Référons-nous aux textes fondateurs du judéo-christianisme, comme Denis de Rougemont aimait à le faire. Dans le livre du Deutéronome (chap. 30, 19), le Dieu de l'Histoire, profondément respectueux de la liberté humaine sans renier Sa transcendance, adresse à l'homme cette exhortation fondamentale : « j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie afin que tu vives ». De la réponse de l'homme à cette question fondamentale dépendent, en réalité, les histoires de chaque être humain en même temps que l'Histoire des sociétés et de l'humanité. Dans cette perspective, il apparaît clairement que le devenir des vies humaines et l'Histoire ne sont pas déterminés exclusivement par des évolutions culturelles, politiques, sociales, économiques et technologiques, mais qu'ils dérivent tout autant de choix profondément éthiques. L'Europe,

[55] Ibid., p.62.
[56] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.159.

selon Denis de Rougemont, n'échappera pas à cette interrogation capitale de type binaire. Sur le mode « to be or not to be », elle devra opter entre la finalité de liberté et la finalité de puissance.[57] Ce choix fondamental déterminera la nature de son apport à l'humanité et, plus profondément encore, l'orientation que prendra l'Histoire. Rougemont aurait très bien pu interpeller ainsi l'Europe en voie d'unification : « Tu as devant toi la liberté et la puissance. Choisis la liberté afin que les hommes bénéficient encore des libertés individuelles sur ton continent et échappent à la tyrannie ! ». L'avenir peut être appréhendé dans ses grandes trajectoires potentielles, mais il demeure fondamentalement « notre affaire ».

Faisant écho à l'assertion de Denis Gabor « Tout ce qui peut être fait le sera », Rougemont met en garde : « Il n'est pas d'invention, si utilitaire soit-elle, qui ne puisse être mise au service des passions meurtrières de l'homme. »[58] En s'entourant de quelques précautions, on peut extrapoler cette assertion et dire qu'il n'est pas d'institution, d'entité étatique ou de construction politique quelconque qui ne puisse être instrumentalisée au service des pires penchants de la nature humaine. C'est en vertu de cela que Denis de Rougemont insiste tant sur les valeurs et sur les finalités. Le continent européen n'échappe pas à cette loi. Son union n'est pas un bien en soi ; elle le sera seulement si l'Europe se fonde, sincèrement et durablement, sur une primauté de la liberté. Rougemont ne donne pas sa caution intellectuelle à n'importe quelle union. Certains récupèrent son nom au service de la cause européenne en occultant cet aspect fondamental de l'héritage qu'il nous a légué. Plus encore qu'un plaidoyer pour l'Europe unie, il nous laisse une grille d'analyse de la construction européenne susceptible d'éclairer les chemins qu'elle peut emprunter avec les conséquences qui leur sont associées. Ce pessimiste actif a estimé que pourrait émerger une grande union continentale libérale, fédérale et démocratique. Mais il a aussi entrevu ses développements délétères potentiels.

Bien que préoccupé par les nombreuses inadéquations entre le modèle de l'actuelle construction européenne et le fédéralisme véritable, l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » n'a cessé de rappeler que « Partout, si nous changeons de buts, les enchaînements qui

---

[57] Pour de plus amples développements, voir pp.314 et ss.
[58] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.45.

s'annonçaient catastrophiques peuvent être modifiés ou arrêtés. »[59] Dans la vision rougemontienne, le temps présente une certaine élasticité. La marge de manœuvre dévolue à l'homme réside plus dans la possibilité de différer certaines évolutions négatives, de repousser à plus tard certaines issues catastrophiques, que dans la faculté de les éviter éternellement. Cela renvoie à la nature linéaire de l'Histoire dont la fin a été révélée. Son occurrence future est certaine, mais l'« élasticité » du temps permet aux principes de causalité et de responsabilité de se manifester. Les enchaînements mauvais évoqués par Rougemont se déploieront un jour où l'autre, comme il l'indique ici : « les catastrophes prévues nous ont « déçus » : elles n'étaient pas au rendez-vous assigné par les futurologues. (Qu'on se rassure : elles viendront à leur heure, en dépit de nos fautes de calcul !) »[60] Cependant, l'homme n'est pas enfermé dans un déterminisme mécanique ; il est libre de choisir entre plusieurs valeurs et principes qui, eux, influeront sur le rythme et les contours particuliers de l'Histoire. Selon Rougemont, « si nous laissons les choses aller selon les lois de l'inertie de leur mouvement »,[61] le pire est certain. Par contre, si les hommes se redressent, changent de hiérarchie des valeurs, daignent écouter les « Jonas » contemporains – les mises en garde d'un Rougemont et de bien d'autres –, alors les trajectoires de l'Histoire se modifieront pour un temps, même si l'omega de l'Histoire est déterminé à l'avance dans la conception du personnaliste.

La nature humaine et les institutions politiques

Aux antipodes de Rousseau, Rougemont affirme que le mal trouve son origine en l'homme et non pas dans son environnement social. Son pessimisme procède substantiellement de son absence d'illusions sur la nature de l'être humain et d'une vive conscience du mal dont ce dernier est capable. Avec simplicité et grande pertinence, l'auteur du « Journal des deux Mondes » s'interroge : « Est-il besoin de la bombe, et des grèves, et de la famine européenne, et de la guerre endémique dans tout l'Orient, et de la méfiance et de la peur réciproques qui président aux rapports des nations, et de l'antisémitisme, et de l'anti-soviétisme, et de l'anti-

[59] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.96.
[60] Ibid., p.144.
[61] Ibid., p.147.

américanisme de l'Europe, pour que nous comprenions que les hommes ont fort peu de bonne volonté ? »[62] Il manifestera une très grande constance dans son analyse des sources du mal en rappelant, vingt ans plus tard, à quel point le respect d'autrui, le civisme, la solidarité, le respect des procédures démocratiques mais aussi de l'éthique universelle ne sont pas naturels mais procèdent de la reconnaissance de normes supérieures et d'une retenue de l'homme par rapport à ses pulsions. Il écrit à ce propos : « la correction, la décence, et la sécurité des citoyens sont de purs et simples miracles ; (que) le monde est une jungle atomique, l'humanité dans sa très grande majorité une espèce animale désordonnée, lubrique, rapace, irresponsable et affamée ; et notre âme un cloaque de crimes potentiels, comme l'ont dit Freud, Shakespeare et les Pères de l'Église… […] ce miracle est si bien déguisé en exacte banalité que les Suisses le prennent pour banal. […]. Ce sont les cas d'ordre, de paix et de raison qui doivent nous étonner quand ils paraissent, phénomènes hautement improbables, très rarement observés sur la planète. »[63]

La croyance en l'homme fondamentalement bon procède, en apparence, d'un généreux humanisme. Mais elle peut se révéler dangereuse par son aveuglement sur l'origine véritable du mal. A l'œuvre dans l'action politique, cet aveuglement peut, de proche en proche, susciter des systèmes politiques marqués du sceau de l'utopie et parfois caractérisés par de nouvelles structures institutionnelles pesantes et oppressives, censées purifier la société de tout mal. « Nous avons cru à *la bonté foncière de l'homme*, écrit Rougemont. […]. Nous avons cru que *le mal était relatif à l'ordre* social […]. Toutes ces croyances, en grande partie superstitieuses, ont eu pour principal effet de nous aveugler sur la nature de l'homme, c'est-à-dire sur la nature essentielle du mal enraciné dans notre liberté, dans nos données premières, et dans la définition même de l'homme en tant qu'il est humain. »[64] Cette erreur fondamentale entre de façon privilégiée dans l'idéologie marxiste-léniniste. Cette dernière se fonde substantiellement sur « l'erreur qui porte l'homme à croire que la cause de tous ses malheurs est dans les choses, et non dans lui. »[65] L'Histoire a infligé un démenti cinglant à la vision d'un univers paradisiaque accessible à l'homme par la transformation de la société. Cette

[62] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », La Guilde du Livre, Lausanne, 1946, p.233.
[63] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.178.
[64] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.75.
[65] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.211.

hypothèse figure notamment dans la théorie du dépérissement de l'État de Lénine. L'auteur de « L'État et la révolution » annonce la disparition prochaine de l'État, du droit et de tout ce qui compose la superstructure comme conséquence de la dictature du prolétariat, qui aurait supprimé le principe du mal contenu dans le système des classes. Pour Rougemont, cela correspond à une utopie puisque « toute transformation de la forme actuelle des choses, qui ne serait pas l'effet d'une conversion des hommes, ne doit être aux yeux du chrétien, qu'une « réforme » sans grande portée. »[66] Agir au niveau des structures peut contribuer à limiter l'expression du mal mais jamais à l'extirper. Les changements d'orientation importants ne peuvent découler que d'une modification du cœur de l'homme, comme l'affirme le personnaliste : « La Nature doit être sauvée, par le moyen de l'homme sauvé, ayant été soumise à la corruption non de son gré, mais à cause du péché. Il s'ensuit que l'effort de l'homme pour la soumettre aux volontés humaines sera bon, s'il fait partie de l'effort divin dans l'homme ; très mauvais, s'il procède de notre orgueil. *Le mal n'est pas dans les choses mais dans l'homme*. Il est lié à notre liberté. Il tient à notre condition, comme l'envers tient à l'endroit. Il est dans notre esprit, n'existe pas ailleurs, et c'est là qu'il faut le combattre. »[67] Cette grande et incontournable réalité ne disqualifie pas toutes les tentatives visant à pacifier un peu plus les relations humaines par le truchement d'aménagements structurels ou institutionnels – le fédéralisme rougemontien comme alternative au système de l'État-nation s'inscrit en partie dans cette perspective. Cependant, cette vérité condamne à l'échec tout projet annonçant la suppression totale du mal par une action autoritaire, disons même totalitaire, au niveau des structures. Un simple survol de l'Histoire suffit pour se rendre compte que ce genre de programme, typique du communisme mais aussi dans une large mesure du national-socialisme, conduit généralement à l'antithèse du paradis sur terre, c'est-à-dire au cauchemar. On observe une certaine corrélation, déjà dans les écrits de Rousseau, entre, d'une part, le postulat de l'homme fondamentalement bon et, d'autre part, la justification de restrictions importantes aux libertés individuelles au nom de la fonction de vecteur du progrès attribuée à l'État. Il suffit de relier la fiction de l'homme fondamentalement bon au collectivisme pour que cette dernière déploie toutes ses virtualités totalitaires. En effet, que pèsent les libertés individuelles face à l'utopie d'une humanité

[66] Ibid., p.214.
[67] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.200.

régénérée ayant atteint, par ses propres moyens, la fin de l'Histoire « de l'aliénation humaine » ?

La liberté et la démocratie

Le personnalisme s'éloigne sur bien des points du démocratisme doctrinaire qui tend à postuler la primauté du peuple sur l'individu et à faire sienne cette formule : « Vox populi, vox Dei ». A cet égard, les personnalistes s'inscrivent tout à fait dans le courant libéral d'un Alexis de Tocqueville lorsqu'il écrit, par exemple : « J'ai pour les institutions démocratiques, un goût de tête, mais je suis aristocrate par instinct, c'est-à-dire que je méprise et crains la foule. J'aime avec passion la liberté, l'égalité, le respect des droits, mais non la démocratie. »[68] Dans l'ordre de la philosophie du droit, le démocratisme doctrinaire est consubstantiel au positivisme sociologiste qui voit dans la société la source ultime de la légitimité des normes juridiques. Ainsi, le pouvoir étatique, dans sa fonction législative, est considéré comme un instrument au service de toutes les pulsions et aspirations majoritaires de la société, quelles qu'elles soient ! Cette vision de l'État heurte frontalement les personnalistes. Ces derniers considèrent que la personne ne se réduit pas à une fonction dans la société mais qu'elle a une valeur transcendant le groupe. Il en découle, toujours dans cette perspective, que ni l'État ni la société n'ont de prééminence absolue sur la personne. Pour un personnaliste, il peut arriver que l'État soit tenu de s'opposer à la majorité de la société pour défendre des individus menacés dans leur liberté de conscience ou dans leur dignité. Emmanuel Mounier, un des fondateurs du personnalisme, expose sa conception du rôle de l'État dans son « Manifeste au service du personnalisme » : « Il est un instrument au service des sociétés et à travers elles, contre elles s'il le faut, au service des personnes. »[69] Denis de Rougemont partage cette conception. Elle apparaît notamment dans ces lignes : « la démocratie n'est rien en soi. Elle n'est que le régime qui permet aux croyants, comme aux incroyants, de se manifester sans être massacrés. »[70] A l'instar des libéraux, tels qu'Alexis de

[68] Alexis de Tocqueville cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », Dalloz, 1997, p.390.
[69] Emmanuel Mounier, Revue « Esprit », 1er octobre 1936, p.177.
[70] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.77.

Tocqueville ou Raymond Aron, Rougemont considère la démocratie comme un moyen et non comme une fin ou un but en soi.

Les démocrates doctrinaires font triompher la volonté populaire et la loi de la majorité sur le respect des libertés individuelles. Pour eux, tout pouvoir vient du peuple. Ils sont aussi rétifs à toute limitation de cette souveraineté. Rougemont voit dans cette conception une dangereuse illusion puisque « Le pouvoir d'un régime fondé sur le grand nombre dépend des caprices féminins de l'Opinion. Il en résulte fatalement que le problème majeur des dirigeants sera de rendre *populaires*, plutôt que justes ou efficaces, les mesures gouvernementales. »[71] Il lui oppose la démocratie idéale, vers laquelle il faut tendre tout en étant conscient qu'on ne pourra jamais véritablement l'atteindre : « La démocratie saine pour laquelle je lutterai n'est, comme la santé, qu'une utopie. […]. On y verrait des élites dures, aux disciplines prestigieuses, le triomphe des petits groupes sur la masse, et l'État respectueux des vocations les plus étranges. »[72] Cette description se rapproche davantage d'une forme d'aristocratie tempérée que d'une démocratie fondée sur le dogme de la souveraineté populaire absolue. Ce dogme contient un péril extrêmement grave dans la mesure où il ouvre une brèche très large au totalitarisme. Jacques Maritain l'exprime admirablement bien : si la masse est le sujet de la souveraineté, « l'exercice même de cette souveraineté ne donnera pas seulement lieu à une équivoque originelle… il demandera des mythes ; et pour dispenser des mythes et des images collectives, qui est mieux outillée qu'une dictature, où la souveraineté multiple se résorbe tout entière dans l'unique personne d'un demi-dieu sorti d'elle ? C'est ainsi que par une dialectique inévitable tant qu'un nouveau principe fondamental n'est pas découvert, les démocraties de type libéral bourgeois engendrent leur contraire, l'État totalitaire. »[73] Une démocratie fondée sur le dogme de la souveraineté absolue du peuple risque de se transformer rapidement en ochlocratie, c'est-à-dire en règne d'une populace animée par des pulsions et des passions mauvaises telles que la haine du différent ou la recherche de boucs émissaires. Dans un stade ultérieur, cette dérive peut aboutir au totalitarisme par le biais de l'aspiration des masses à suivre celui qui incarnera ses passions et ses valeurs. C'est dans ce sens que Rougemont a pu avancer que : « le régime totalitaire n'est que la forme basse de la

[71] Ibid., pp.93-94.
[72] Ibid., p.96.
[73] Jacques Maritain cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.639.

démocratie. »[74] Afin d'éviter cette dérive, plusieurs principes doivent tempérer la loi de la majorité. La reconnaissance du droit naturel et son intégration dans le droit positif devraient limiter la loi de la majorité afin que la démocratie ne se réduise pas à une espèce de formalisme qui la rendrait « indifférente au Bien et au Mal »,[75] comme l'écrit Nicolas Berdïaeff à la fin des années 1920. Ce type d'évolution de la démocratie s'est manifesté à plusieurs reprises dans l'histoire récente. Outre un arrimage au droit naturel, qui contribue de façon déterminante à maintenir la sphère des libertés individuelles hors d'atteinte de l'État mais aussi contre la volonté de la majorité, la démocratie doit être restreinte. Prélot et Lescuyer considèrent, avec raison, qu'il n'y pas de véritable démocratie sans ce type de mécanisme : « La démocratie constitutionnelle, soumise à un système interne de freins et de contrepoids, reste une démocratie. C'est même sa seule façon d'exister et là, sans doute, se trouve l'explication du peu d'usage qui, en dépit de sa pertinence, a été fait du terme de « démocratie constitutionnelle ». Au vrai, il n'y en a point d'autre. »[76] Les conditions fondamentales de l'émergence de la véritable démocratie se trouvèrent réunies presque exclusivement dans l'Occident chrétien et dans les pays soumis à son influence, comme le relève avec pertinence Samuel Huntington : « La démocratisation a été réussie surtout dans les pays où les influences chrétiennes et occidentales étaient fortes. »[77] Historiquement, la démocratie s'est développée d'abord dans les pays protestants, à l'instar du fédéralisme. A l'origine, le dogme d'une souveraineté populaire absolue lui était tout à fait contraire. Ce dernier n'est lié qu'à l'acception moderne de la démocratie, chère aux démocrates doctrinaires. Cette définition est dérivée substantiellement de la philosophie des Lumières et de la Révolution française. Nous avons vu que Rougemont s'en distancie radicalement au point que l'on rencontre chez lui une pointe d'indifférentisme augustinien qui attache davantage d'importance à la justesse des décisions de l'État, en fonction des critères du bien et du mal, qu'à la forme de celui-là. En effet, le fédéralisme rougemontien ne se réduit pas à un agencement institutionnel et territorial. Son essence relève bien moins de l'institutionnel que du rapport de l'État aux personnes et de la conception de l'homme sur laquelle le régime

---

[74] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.96. Dans son ouvrage « Politique de la personne », paru en 1934, il témoigne déjà d'une vive méfiance à l'égard du régime fondé sur la souveraineté populaire : *« Le peuple souverain*. On devrait dire : le peuple tyran. Jamais souverain ne fut à ce degré jaloux de son aveuglement, impatient à l'égard de qui veut l'éclairer, cruel et méprisant pour les sages et les faibles. » (p.192).
[75] Nicolas Berdïaeff, « Un nouveau Moyen-Age », Plon, Paris, 1927, p.243.
[76] Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.607.
[77] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », Odile Jacob, Paris, 1997, p.280.

politique est fondé. Selon lui, « ce n'est pas la forme d'un État qui compte, mais bien la condition qu'il ménage à l'Église, et l'idée de l'homme qu'il suppose. »[78]

Ce relatif indifférentisme augustinien apparaît également dans la problématique de la hiérarchie entre la liberté et la démocratie, entendue au sens formel de loi de la majorité. La démocratie est le moins mauvais des régimes parce que, philosophiquement et historiquement, elle constitue une condition nécessaire mais non suffisante du respect des libertés individuelles. Cependant, s'il se limite au principe de la majorité, ce régime peut entrer en conflit avec la préservation des libertés individuelles. Dans cette éventualité, Rougemont opterait, sans aucun doute, pour la défense des libertés intangibles. Lors de la période des congrès de la fin des années quarante, il se livra à quelques considérations sur les critères d'adhésion à l'union projetée. L'un de ces critères traduit éloquemment ce brin d'indifférentisme augustinien : « Quel que soit le nom du régime que se donne librement tel peuple de l'Europe, il trouvera sa place dans l'Union s'il respecte les droits humains qui appartiennent à la personne, comme l'habeas corpus, le droit de circuler, le droit de professer la religion de son choix. »[79] On ne peut guère être plus explicite sur la hiérarchie entre la forme de l'État et les libertés individuelles. Dans la philosophie rougemontienne, les secondes prennent très clairement le pas sur la première. Pour Rougemont, la liberté constitue la valeur politique primordiale et la fin de son projet fédéraliste. Il existe de profondes affinités électives entre le libéralisme et le fédéralisme. Elles se manifestent dans la pensée de célèbres penseurs tels qu'Alexis de Tocqueville ou les pères fondateurs des États-Unis. Rougemont est libéral autant qu'il est fédéraliste. Dans les profondeurs de son être, il est probablement fédéraliste parce qu'il est d'abord foncièrement libéral. Il aurait pu écrire comme Benjamin Constant, qu'il qualifie de précurseur des fédéralistes modernes[80] : « Par liberté, j'entends le

---

[78] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.38.
[79] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », La Baconnière, Neuchâtel, 1948, p.157.
[80] La parenté de pensée entre Constant et Rougemont apparaît particulièrement bien au travers de ce passage du premier : « Il est assez remarquable que l'uniformité n'ait jamais rencontré plus de faveur que dans une révolution faite au nom des droits et de la liberté des hommes. L'esprit systématique s'est d'abord extasié sur la symétrie. L'amour du pouvoir a bientôt découvert quel avantage immense cette symétrie lui procurait. […]. Ils (les Jacobins) ont tari cette source naturelle du patriotisme (l'attachement à l'environnement local), et l'ont voulu remplacer par une passion factice envers un être abstrait, une idée générale dépouillée de tout ce qui frappe l'imagination et de tout ce qui parle à la mémoire. Pour bâtir l'édifice, ils commençaient par broyer et réduire en poudre les matériaux qu'ils devaient employer. Peu s'en fallut qu'ils ne désignassent par des chiffres les cités et les provinces, (…), tant ils semblaient craindre qu'une idée morale ne pût se rattacher à ce qu'ils instituaient ». Benjamin Constant, « De l'Esprit de Conquête », chap. XIII (*De l'Uniformité*).

triomphe de l'individualité tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. »[81] Lui aussi se méfie de la démocratie lorsqu'elle se réduit à la loi de la majorité et correspond à une « vulgarisation de l'absolutisme ». Il plaide plutôt en faveur d'une espèce de nomocratie où la constitution réglerait les questions institutionnelles et politiques fondamentales. En outre, il récuse la notion de souveraineté, considérant que le seul gouvernement acceptable est celui où personne n'est souverain. Là aussi apparaît une parenté étroite entre ce grand libéral et Rougemont. Ce dernier écarte la notion de souveraineté populaire ; du moins il ne l'utilise jamais dans son acception dogmatique. Constant va, quant à lui, jusqu'à nier l'existence de la souveraineté, sauf à considérer éventuellement l'origine ultime du pouvoir étatique. A l'instar de plusieurs libéraux, il a l'intuition que le démocratisme peut devenir une véritable « boîte de Pandore » lorsqu'il déifie littéralement la souveraineté du peuple en tant que détenteur absolu et ultime du pouvoir qui a ôté ce statut au Dieu entravant ou au monarque. Le dogme de la souveraineté populaire absolue implique une absence totale d'endiguement aux dérives tyranniques du peuple. Dès lors, l'impératif d'une limitation du pouvoir ne semble pas moins nécessaire dans le régime démocratique que dans ses prédécesseurs. C'est pourquoi les libéraux mettent davantage l'accent sur l'étendue et la limitation du pouvoir étatique que sur sa source et sur la problématique de la souveraineté. Le fédéralisme, qui peut être appréhendé comme une espèce de séparation des pouvoirs verticale, procède de cet impératif de limitation. De là vient que la plupart des libéraux sont presque toujours fédéralistes. Nous reviendrons plus loin sur cette problématique fondamentale.

La liberté, valeur première des libéraux, l'est aussi pour Denis de Rougemont qui se rattache à ce courant de pensée. Cette valeur dérive du christianisme. Sa pérennité dépend substantiellement de l'intensité de ce dernier dans la société. Rougemont s'inscrit tout à fait dans la lignée intellectuelle de Chateaubriand – auteur de l'ouvrage « Le génie du christianisme » – lorsque l'écrivain « cherche appui dans le ciel en montrant que la liberté est l'axiome politique concordant le mieux avec le christianisme. »[82] Chateaubriand fait remonter son origine à Dieu : « La liberté ne vient pas du peuple, elle ne vient pas du roi, elle ne sort pas du droit politique, mais du droit de nature ou plutôt du droit divin ; elle émane de Dieu qui

[81] Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.376.
[82] Ibid., p.386.

livre l'homme à son franc arbitre, de Dieu qui ne mit point de condition à la parole ; lorsqu'il donna la parole à l'homme. »[83] Pour lui, comme pour le personnaliste, les libertés individuelles ne sont pas une invention humaine. L'homme en général et le serviteur de l'État en particulier peuvent les respecter ou non ; en aucun cas ils n'en sont les créateurs. « Pour nous, Européens, spécifie Rougemont, la liberté consiste dans l'exercice des droits fondamentaux que possède tout homme en tant qu'homme. L'État ne peut ni donner, ni retirer ces droits, qui lui sont antérieurs et supérieurs ; mais il doit les servir et les aménager. »[84] Si les droits fondamentaux sont antérieurs à l'homme et si leur origine est transcendante, c'est à la faveur d'un contexte historique particulier que l'on doit leur généralisation progressive en Europe. Pour Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « La liberté humaine est née le jour où les choses de César et les choses de Dieu ont été séparées, le jour où le totalitarisme antique a été brisé par la parole du Christ. »[85] La seconde impulsion, contingente relativement à la première, a surgi de la Réforme. Cette dernière opéra un retour aux Ecritures et rappela les limites de César comme elle rétablit le rapport direct et libre entre l'homme et Dieu. L'origine de la sphère des libertés individuelles garantie à chacun et soustraite à l'intervention de l'État remonte à la Réforme. En affirmant le primat de la relation personne-Dieu sur la relation personne-État, la Réforme a posé les fondements philosophiques de la garantie des droits fondamentaux. Contre la papauté et le pouvoir politique, les réformateurs défendirent ainsi la sphère intangible des libertés individuelles – en dépit de quelques exceptions notables telles que l'autoritarisme calviniste à Genève, certains aspects de la doctrine et de la pratique luthériennes ainsi qu'une attitude parfois répressive à l'égard des catholiques. Généralement, ils justifièrent et revendiquèrent les libertés de conscience et de confession ainsi que le libre examen des Ecritures. De proche en proche, ces libertés matricielles suscitèrent la promotion des droits politiques. Les États-Unis du XVIII^{e} constituèrent la première incarnation ample de ce processus d'origine proprement religieuse. Si le christianisme est à l'origine des libertés individuelles classiques, il en constitue aussi le principe de pérennité, comme l'affirme Alexis de Tocqueville : « La liberté voit dans la religion la compagne de ses luttes et de ses triomphes, le berceau de son enfance, la source divine de ses droits. Elle considère la religion comme la sauvegarde des mœurs ; les mœurs comme la garantie des lois et le gage de sa

[83] Chateaubriand cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.386.
[84] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.156.
[85] Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.203.

propre durée. »[86] Cependant, il est d'autres formes de liberté qui peuvent tirer provisoirement leur substance de ce qui fait périr la liberté de conscience et celles qui en dérivent.

La liberté est un concept riche de sens divers dont certains sont antinomiques. Elle entre dans les problématiques les plus élevées de la philosophie politique et de la science politique. Sa nature polymorphe suscite souvent des confusions et des amalgames. Il est important de distinguer notamment entre la « liberté d'autonomie » et la « liberté de participation ». Ces deux concepts, fréquemment employés par les politologues, renvoient à deux formes de liberté bien mises en évidence par Benjamin Constant dans son discours « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » prononcé à l'Athénée royale de Paris en 1819. Dans un sens voisin, le juriste Jellinek distingue le *status negativus* du *status activus*. Le premier se rapproche des libertés individuelles tandis que le second correspond plutôt aux droits politiques. Bénéficier d'une sphère soustraite au contrôle de l'État et jouir de la possibilité de participer à la formation de la volonté politique ainsi qu'à l'élaboration des lois sont deux choses très différentes.

Une autre distinction oppose la liberté de suivre sa conscience à la liberté de se laisser aller à ses pulsions ou à ses désirs mauvais. La deuxième, souvent invoquée implicitement par les anarchistes, représente une profonde perversion de la première. Tocqueville cite un gouverneur américain nommé Winthrop qui, dans un discours marquant, oppose ces deux libertés sous les dénominations suivantes : la « liberté civile et morale » et la « liberté corrompue ». La première réside dans la latitude de « faire sans crainte tout ce qui est juste et bon », alors que la seconde consiste à « faire tout ce qui plaît. »[87] L'État a le devoir de garantir et de défendre la première mais pas la seconde, qu'il doit au contraire partiellement réprimer dans la mesure où son expression menace l'ordre public et les bonnes mœurs. La seconde est ennemie de l'autorité mais aussi de la vérité et de la paix. En se déchaînant, elle peut provoquer la ruine de l'ordre politique, y compris des fonctions essentielles de l'État nécessaires à la vie en société. Poussée à son paroxysme, elle est radicalement incompatible avec la démocratie qui ne peut se pérenniser et demeurer saine et stable que si elle se fonde

[86] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.91.
[87] Le gouverneur Winthrop, « Mather's magnalia Christi americana, cité par Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.89.

sur la liberté civile et morale, que Winthrop qualifie de « sainte liberté » dans son fameux discours. En outre, celle-ci entre en congruence avec le droit naturel, tandis que celle-là ne le reconnaît pas et ne vise souvent qu'à le fouler aux pieds. Le gouverneur ajoute encore que si l'État est responsable devant Dieu du respect de la première, la seconde est réprouvée par la Transcendance à laquelle elle s'oppose presque systématiquement. Un autre trait caractéristique de la liberté apparaît ici : il n'existe pas de liberté absolue mais seulement une liberté relative qui se réduit notamment au choix de l'instance à laquelle l'on obéira, soit la conscience soit les pulsions. C'est ainsi que Rougemont affirme : « seul un vrai chrétien connaît et aime le secret de la liberté, que Vinet nous révèle en écrivant : « *C'est pour obéir que nous sommes libres* ». Vinet entend évidemment : pour obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Ceux qui ne savent pas que le but de toutes nos libertés est uniquement de laisser à chacun le droit d'obéir à Dieu seul, plutôt qu'à soi-même ou aux autres, ceux-là penseront toujours, non sans raison, que la liberté risque de se confondre avec l'anarchie. »[88]

La liberté dont parle Vinet a un statut fragile. Cela fait dire à Rougemont : « Oui, nous pouvons le proclamer : il n'y a de liberté *réelle* dans notre monde que grâce à la foi des chrétiens, et à leur action politique. »[89] Il en est ainsi parce que seuls les chrétiens peuvent entretenir la source de la véritable liberté. Rougemont déclare à ce sujet : « Cette liberté (évoquée par Paul en I Cor. 10, 29) d'ailleurs n'est pas licence, puisqu'elle est orientée par l'amour même qui d'abord l'a rendue possible : elle est responsabilité. »[90] Les chrétiens ont pour vocation de la défendre et d'éclairer sans cesse sa nature. Sinon, elle risque d'être confondue avec la liberté anarchique ou pulsionnelle et de devenir la victime d'un rejet global de la liberté. Selon Rougemont, « Quand l'homme se considère seulement sous l'aspect de ses libertés, ou de ses droits individuels, comme le firent les requins capitalistes du siècle dernier, il crée dans la cité une anarchie. Cette anarchie ne tarde pas à provoquer une réaction collectiviste. A l'excès de liberté chez les individus, répond mécaniquement un excès d'étatisme. »[91] Non seulement la liberté absolue n'existe pas, mais elle constitue de surcroît une redoutable illusion derrière laquelle se cache parfois la liberté pulsionnelle. Selon l'auteur de « La Part du Diable », « La liberté sans conditions est un fantôme, annonciateur des pires

[88] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.147.
[89] Ibid., p.148.
[90] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.48.

tyrannies. »[92] Il précise encore davantage sa pensée dans ce passage ou apparaît l'alternative fondamentale à laquelle se réduit la liberté humaine : « L'homme *est* libre, et cela signifie qu'il est placé à chaque instant dans une double possibilité : faire le bien que Dieu veut, et qui l'affranchira ; ou faire le bien qu'il veut selon sa convoitise, et il se trouve aussitôt enchaîné. Soyez libres « pour rien », sans conditions ni but, soyez libres de faire ce qu'il vous plaît, et vous ferez probablement ce qui plaît au Diable. Mais soyez libres de rejoindre et d'accomplir la vocation que Dieu vous donne, alors vous échapperez au cycle mécanique où vous ont jetés votre naissance et votre race, vos fautes, et l'opinion régnante. »[93] En dernière analyse, la démocratie libérale repose sur la liberté de conscience et de croyance. La liberté altérée s'intègre également dans le régime démocratique. En effet, si ce dernier combattait radicalement la liberté pulsionnelle, il risquerait de se transformer en régime autoritaire, voire théocratique. Toutefois, lorsque la liberté pulsionnelle concurrence les libertés individuelles classiques au point de menacer de s'y substituer comme pilier du régime démocratique, elle compromet gravement tant la démocratie libérale que la liberté au sens noble.

Plusieurs dangers menacent la liberté, parmi lesquels une altération ou une perversion de son sens. L'apparente perte de sens de la liberté pour tous ceux qui récusent la notion de vocation est aussi un facteur hautement corrosif de la liberté. Le personnaliste, très attaché au concept de vocation, écrit dans ce sens : « Si l'homme ne se reconnaît point de vocation, la liberté qu'il revendique est vide ; le Diable s'y mettra sous mille formes diverses, dont l'Opinion publique est la plus ordinaire. Mais si l'homme se reconnaît une vocation, il ne demandera point d'autre droit que celui de s'y conformer. »[94] Ce facteur est d'autant plus dangereux qu'il se combine facilement avec l'angoisse d'être libre. Etant donné que la liberté suppose la responsabilité, la tentation d'échapper à cette dernière apparaît comme une constante dans l'histoire de l'humanité. Lorsqu'un peuple succombe à un dictateur qui prévoit de supprimer les libertés individuelles, il arrive que plusieurs personnes en éprouvent une espèce de soulagement. Fondues dans une masse et privées de libre-arbitre, elles sont grisées pour un temps par l'impression fallacieuse qu'elles n'ont pas à supporter la responsabilité de choix et

---

[91] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.36.
[92] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.84.
[93] Ibid., p.83.
[94] Ibid.

d'actes qu'elles pressentent contraires à la conscience. Cette sorte de bien-être passager et trompeur explique en partie les succès du totalitarisme.

Les libertés individuelles ne subsistent que grâce à une conquête permanente. Dans un temps de graves et vastes atteintes aux libertés individuelles, l'auteur de « Mission ou Démission de la Suisse » rappelait que « La liberté n'est pas seulement un privilège que l'on *hérite*. C'est une conquête perpétuelle. Elle est sans doute un *héritage* politique. Mais rien ne se déprécie plus rapidement que les privilèges politiques, si le peuple qui en jouit ne sait pas les mériter par ses manières d'être et de penser. »[95] Cette conquête suppose d'utiliser les libertés, notamment dans l'ordre de la pensée et dans l'ordre moral, mais aussi de ne pas négliger les libertés politiques en se laissant gagner par l'indifférence et le fatalisme. Un tel effort implique aussi de ne pas mépriser les libertés à connotation plus concrète, de cultiver la liberté quotidienne et le pluralisme. Sont seuls prédisposés à lutter pour la liberté les esprits libres qui évitent cet écueil : « si nous décidons que les obstacles à l'exercice de notre liberté sont fatals, nécessaires et surhumains, aussitôt nous les rendrons tels, aussitôt nous cesserons d'être libres. Et l'État aura tous les droits, puisque nous lui laisserons tous les devoirs. »[96]

[95] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.141.
[96] Denis de Rougemont, « Lettres sur la bombe atomique », La Différence, Paris, 1991, p.72.

L’Europe : de la naissance d’un concept à l’émergence d’une civilisation majeure

Introduction

Les réflexions de Denis de Rougemont ont porté principalement sur l’Europe. Il s’est penché sur ses origines dont les trois principales sont symbolisées par Athènes, Rome et Jérusalem. Il a également tiré de ces trois sources une conception originale expliquant l’évolution historique de la civilisation européenne : sa théorie de la spire. Il a donné ce nom au mouvement général de l’histoire européenne, qui consiste en des oscillations plus ou moins fortes entre un individualisme qu’il associe à la Grèce antique et un collectivisme de type romain autour de l’axe central formé par le christianisme. Ce dernier se présente comme l’apport décisif à la civilisation européenne, celui qui suscitera le modèle de la personne mais aussi, corollairement et accessoirement, l’attachement de Denis de Rougemont à l’Europe. Le christianisme suscita également une certaine dualité caractéristique de l’Occident ainsi qu’un universalisme fondateur des grandes découvertes. L’Europe a dessiné la géographie du monde en l’influençant, par ailleurs, plus que toute autre civilisation. Rougemont n’évalue pas négativement cet ascendant dans son principe. Cependant, il déplore qu’il serve la diffusion de modèles culturels, politiques et économiques – par exemple la centralisation politico-administrative de l’État-nation – qui ne figurent pas parmi les meilleurs attributs de l’Occident. Selon lui, sa vocation universelle consiste à offrir au monde un modèle politique au service de la personne, de sa dignité et de sa liberté.

L’Europe géographique sort des limbes

Denis de Rougemont est l’auteur de « Vingt-huit siècles d’Europe », synthèse remarquable de l’histoire de notre continent et de l’idée d’union européenne. Au travers de cet ouvrage, il a apporté une contribution déterminante à l’étude de l’émergence et de la destinée de notre continent.

Avant d'être une grande réalité culturelle, historique et politique, l'Europe est née comme concept désignant une région géographique mal définie et appréhendée au travers de schèmes de pensée partiellement mythologiques. Dès lors convient-il, dans une brève recherche portant sur la nature de l'Europe, de recourir à l'étymologie pour dévoiler la genèse du terme « Europe » qui désignera progressivement l'un des plus grands vecteurs de l'Histoire.

Etymologiquement, le nom Europe tire probablement son origine du terme indo-européen *hereb* qui désigne le couchant par opposition à *açou* signifiant « Orient ». En langue sémitique aussi, *ereb* signifie « soir » ou « couchant ». D'autres origines hypothétiques ont été avancées. On mentionnera par exemple l'adjectif féminin grec *eurôpé* qui désigne un beau visage et son pendant masculin *euruopa* signifiant « large vision » ou encore une étymologie sémitique, développée au XVI^{e} siècle par la pensée chrétienne, qui décompose Europe en *E* (=mariage légitime), *Ur* (=excellent) et *Hop* (=espoir) et lui donne la signification d'«espoir excellent d'un mariage légitime », renvoyant à l'idée que l'Europe serait devenue l'Église du Christ. Signalons encore certaines étymologies grecques, qui font dériver le nom « Europe » de celui des saules. Cependant, l'hypothèse la plus plausible reste la première. Elle remonte aux perceptions géographiques initiales d'un espace large situé à l'ouest du Proche-Orient.

On trouve la première trace écrite du mot « Europe » dans un texte écrit en 900 avant Jésus-Christ par Hésiode. Il désignait une Océanide, déesse symbolisant, comme ses soeurs Asie, Métis, la Raison et bien d'autres, une réalité appréhendée à travers la métaphore. Plus tard, le nom désigna non plus une déesse mais une femme légendaire. Au II^{e} siècle avant notre ère, Moschos s'inspira d'une ancienne légende grecque pour écrire son « Idylle » dont le personnage principal est Europé. Il raconte l'histoire de la fille d'Agénor, roi de Tyr en Phénicie, qui vit en songe la signification, voilée par le langage métaphorique des rêves, des événements de portée historique dont elle allait être le centre. Deux femmes, représentant allégoriquement «la terre d'Asie » et « la terre d'en face », se la disputaient. La première, invoquant le fait qu'elle l'avait mise au monde, voulait la garder près d'elle, alors que la deuxième se référait à la volonté de Zeus pour justifier son enlèvement loin de sa terre natale. Le lendemain, Zeus, sous les traits d'un taureau, conquit la confiance de la jeune princesse, tandis qu'elle cueillait des fleurs sur les rives de la mer, la fit monter sur son dos et l'emporta

par delà la mer, en Crète, où des enfants naquirent bientôt de leur union. Ce mythe illustre l'émergence d'un espace qui conquiert son autonomie par rapport à l'Asie et lui emprunte une part de sa culture pour se construire une identité propre. Généralement, du temps d'Hésiode, on associe le nom « Europe » à une partie de la Grèce continentale.

C'est au V^{e} siècle av. J.-C. qu'Hérodote rompit avec les mythes grecs. Celui qui fut le premier historien grec et que Cicéron qualifiait de « père de l'histoire » considérait en effet l'Europe comme un espace géographique autonome et difficile à cerner. On peut lire, au livre IV dédié à Melpomène : « Quant à l'Europe, il ne paraît pas que l'on sache, ni d'où elle a tiré ce nom ni qui le lui a donné, à moins que nous ne disions qu'elle l'a pris d'*Europe* de Tyr, car, auparavant, ainsi que les deux autres parties du monde, elle n'avait point de nom. Il est certain qu'*Europe* était Asiatique et qu'elle n'est jamais venue dans ce pays que les Grecs appellent l'Europe, mais qu'elle passa seulement de Phénicie en Crète et de Crète en Lycie ». [97] Hérodote attribuait à l'Europe une limite orientale correspondant au fleuve Tanaïs (le Don).

On trouve chez d'autres auteurs de l'Antiquité, tels Hippocrate et Aristote, la conscience politico-historique d'une entité européenne susceptible de comparaison avec l'Asie. L'opinion populaire était plutôt hermétique aux approches intellectuelles et analytiques. L'existence de l'Europe, si elle était perçue par les couches les plus basses de la population, l'était plutôt au travers des mythes et des légendes.

Durant l'ère romaine, l'hégémonie de l'idée de l'unité impériale relégua à une époque ultérieure toute référence aux notions d'Orient et d'Occident en tant qu'entités géographiques politiquement indépendantes. Ces termes désignaient deux parties, géographiquement et administrativement distinctes, d'un même ensemble : l'Empire romain. L'Europe est, dans certains écrits de l'époque, synonyme de la moitié occidentale de l'Empire par opposition à l'Asie. Datant de l'an 7 av. J.-C., une inscription sur l'île de Philae désigne Auguste comme « Seigneur de l'Europe et de l'Asie ». [98]

---

[97] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.12.
[98] Ibid., p.44

Le concept d'Europe s'appliqua de nouveau à un espace historiquement autonome au V^e^ siècle après Jésus-Christ. Le poète Claudius Claudien cite le maure Gildon et le barbare Alaric comme des ennemis de l'Europe.

La signification de l'Europe comme entité géographique et la précision de ses contours se développèrent de plus en plus avec la découverte du monde physique ainsi qu'avec le développement de l'esprit scientifique. Parallèlement, la dissociation croissante entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, accompagnée d'une progressive défiance mutuelle, entraîna une séparation toujours plus claire entre la vocation universelle de l'Église chrétienne et la nostalgie de l'Empire romain, toutes deux attachées au concept d'Europe. Ainsi, de terre située du côté du couchant, « Europe » devint progressivement une civilisation majeure et un acteur historique de premier plan.

L'émergence de l'Europe en tant que civilisation

L'aventure européenne fut liée au christianisme dès l'effritement de l'Empire romain. Déjà à la fin du IV^e^ siècle, Sulpice Sévère la compare à l'Asie dans son « Corpus scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum » et se fait l'apologète de sa supériorité spirituelle. Le nom et le concept apparaissent fréquemment dans les apostrophes au Pape, dans les panégyriques ecclésiastiques, dans les chroniques en vers ou en prose et dans les récits relatifs aux vies des saints. Le christianisme fut un facteur d'unité en Europe et le vecteur, dans sa dimension institutionnelle, d'une partie de la culture romaine. Le concept d'Europe était ainsi, et pour longtemps, lié au christianisme et à la nostalgie de l'Empire romain. Ces deux aspects culminèrent sous le règne de Charlemagne. A la fin du IX^e^ siècle, les « Annales de Fulda » évoquent cette « Europa vel regnum Caroli » : l'Europe ou le royaume de Charles. L'unification politique qu'il réalisa affermit la conscience européenne et la perception d'une communauté de destin. Cette dernière remonte à ce que Denis de Rougemont nomme « l'acte de naissance de l'Europe historique et politique »[99] : la « chronique mozarabe de 754 » qui décrit la victoire remportée par Charles-Martel sur les Arabes en 732, juste un siècle après la

[99] Ibid., p.47

mort de Mahomet. Charlemagne reçut une légitimité spirituelle en même temps que le sceptre symbolique du pouvoir romain lorsqu'il se fit couronner par le Pape à Rome en l'an 800. Après son règne, le concept d'Europe fut souvent synonyme de la Chrétienté et c'est sous cette dénomination que certaines idées d'unification sont connues au Moyen Age. Cependant, l'Europe est devenue une civilisation qui ne trouve pas sa seule source d'inspiration dans le christianisme.

Une Europe difficilement saisissable

Il existe de nombreuses approches pour définir une « unité intelligible » – selon le célèbre concept de l'historien Arnold Toynbee –, une entité virtuellement ou réellement politique, pour en saisir la nature profonde et les traits distinctifs. Ainsi en va-t-il de l'Europe, appréhendée tantôt au travers du prisme de la géographie, tantôt au travers de son histoire et tantôt au travers de ses composantes culturelles. Définir l'Europe en fonction de la géographie aboutit rapidement à des impasses. En effet, les frontières occidentales et, dans une certaine mesure, les limites septentrionales et méridionales sont clairement indiquées par des éléments naturels, les mers et les océans avant tout. La délimitation de l'Europe dans sa facette orientale se révèle beaucoup plus délicate. D'une part, les repères d'ordre naturel présentent un caractère « ruptural » moins affirmé que l'océan atlantique, par exemple. D'autre part, géographie, culture et religion s'enchevêtrent à un degré élevé dans cette partie du monde. Les frontières de l'Europe des géographes passent ainsi à travers le Bosphore et les Dardanelles, la Mer Noire, le Caucase, la Mer Caspienne, suivent une partie du fleuve Oural depuis son delta et se terminent par la longue chaîne montagneuse de l'Oural jusqu'à la Toundra, sur le cercle polaire arctique. Cette ligne géographique, une fois transposée sur une carte de géographie humaine et politique, paraît arbitraire. A titre d'exemple, elle sépare la Turquie, passe au nord de l'Arménie – dont la majorité des habitants sont de confession chrétienne orthodoxe –, intègre en partie l'Azerbaïdjan et surtout le Kazakhstan musulmans puis, finalement, découpe la Russie en deux, un peu en deçà de la longitude d'Ekaterinbourg, autour de 60°, ou au kilomètre 1777 du Transsibérien, à l'endroit où un obélisque indique l'Europe à l'ouest et l'Asie à l'est.

La géographie confond plus qu'elle ne distingue l'Europe et l'Asie. L'Europe apparaît véritablement, pour utiliser la célèbre formule de Paul Valéry, comme « un appendice de l'Asie ».[100] Au point de convergence entre la géographie, la culture et la théologie vétéro-testamentaire, c'est par contre plutôt la terre des descendants de Japhet qui se dégage de l'analyse de l'aube européenne, la terre d'un des trois descendants de Noé. Il est intéressant de noter que l'étymologie (*phatah*) signifie se dilater, se répandre. Si l'on suit cette thèse – répandue surtout dans la théologie catholique avec saint Jérôme et saint Ambroise au IV^e^ siècle[101] déjà –, on ne peut s'empêcher de relever, au passage et avec toutes les précautions qui s'imposent, la corrélation entre cette terre qui serait celle des descendants de Japhet et la mondialisation. Ce phénomène trouve ses impulsions premières en Europe et consiste substantiellement en une expansion ou une diffusion universelle de schèmes de pensée et d'action européens puis occidentaux.[102]

Ces quelques considérations illustrent les limites d'une approche exclusivement géographique de la nature de l'Europe. Selon Rougemont, « nos limites physiques sont trop incertaines pour nous définir ».[103] Si la géographie rend imparfaitement compte d'une unité européenne, puisque ce continent échappe aux découpages simples et se distingue mal de son voisin asiatique, les paramètres culturels exercent, en revanche, une fonction distinctive très élevée. Samuel Huntington affirme que « Le paradigme civilisationnel permet donc de répondre de façon nette et convaincante à la question de savoir où finit l'Europe. »[104] Rougemont passe justement pour l'un des plus grands spécialistes de l'analyse de la culture européenne et de ses sources. Duroselle recense deux grands courants, composés chacun de multiples tendances, sur ce qui distingue l'Europe du reste du monde. Le premier considère l'Europe comme une civilisation, une communauté de culture. Le second voit dans la conquête du monde le trait distinctif de l'Europe et se borne à cette analyse historique et géopolitique. Denis de Rougemont – tout comme Gonzague de Reynold, par exemple – appartient au premier courant

---

[100] Paul Valéry, « La crise de l'esprit », deuxième lettre, 1919.
[101] Plus tard, au XVI^e^ siècle, Guillaume Postel affirme que l'Europe aurait dû s'appeler Japhétie et, au XVII^e^ siècle, Bossuet écrit que « Japhet a peuplé la plus grande partie de l'Occident [et] y est demeuré célèbre sous le nom fameux de Japet ». Cité dans « Histoire de l'Europe », sous la direction de Jean Carpentier et François Lebrun, Editions du Seuil, Paris, 1990, p.15.
[102] En l'espèce, les États-Unis peuvent être considérés comme la fille culturelle de l'Europe, une fille dont la domination apparente est surtout de nature économico-technologique.
[103] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.316.
[104] Samuel P. Huntington, « Les Choc des civilisations », op. cit., p.230.

même s'il ne renie en rien le deuxième qu'il appréhende comme un phénomène contingent, dérivé de la nature de la civilisation européenne. C'est sa culture qui confère à l'Europe sa place spécifique dans le temps et dans l'espace, qui détermine et qui explique son parcours historique et, en particulier, ses relations avec le reste du monde. Pour Rougemont, « la culture occidentale, c'est *ce qui a fait de l'Europe autre chose que ce qu'elle est physiquement,* autre chose qu'un petit cap de l'Asie, pour reprendre le mot fameux de Valéry, – le cœur et le cerveau du monde moderne. »[105]

Le concept d'Europe s'est chargé d'une connotation humaine, civilisationnelle ou culturelle relativement tard. Bien qu'employé pour la première fois par Hésiode autour de l'an 900 avant Jésus-Christ, puis par Hippocrate qui l'oppose à « Asie », il ne revêtira un sens non exclusivement géographique que bien plus tard. Selon Rougemont, c'est la bataille de Poitiers en 732 et, de façon générale, les menaces que les musulmans firent planer sur l'Europe qui générèrent cette mutation conceptuelle, traduisant l'émergence d'une forme de conscience européenne. Cette dernière sera aiguisée par l'empire carolingien qui ressuscite, dans une certaine mesure, l'unité politique européenne réalisée sous l'Empire romain, tout en lui conférant un contenu religieux et culturel différent. Avec le démantèlement de l'empire de Charlemagne, la conscience européenne reflue mais la civilisation européenne est véritablement lancée. Malgré de nombreuses lignes de fractures propres à cette culture marquée par la diversité, elle va clairement s'affirmer comme distincte des autres. Cette civilisation émerge en concomitance avec les phases ultimes des avancées du christianisme sur le continent. Si l'Europe et la chrétienté demeurèrent longtemps en relative congruence, fondamentalement l'Europe ne se réduit pas au christianisme. Des sources nombreuses et partiellement antinomiques la caractérisent. Leurs manifestations et leurs interactions déterminent et expliquent substantiellement non seulement le caractère divers de la composition de cette civilisation mais aussi son évolution historique. Rougemont nous livre quelques clés de compréhension de l'essence et de l'histoire européennes. Par son analyse approfondie des sources de l'Europe et de leur dialectique, en particulier par sa théorie de la spire – que nous présenterons plus loin –, il éclaire la trame du cheminement de l'Europe et

[105] Ibid., p.124.

contribue à nourrir les études prospectives contemporaines sur cette dernière et sa place dans le monde.

Les origines de la civilisation européenne

Rougemont se présente comme l'un des spécialistes de l'« européogenèse » ou « eurogonie », de la naissance de l'Europe, cette « unité intelligible » majeure, ainsi que de son évolution historique. Son approche présente une certaine parenté avec le paradigme historique de Toynbee. Selon ce dernier, l'« unité intelligible » qui s'offre à l'étude de l'historien n'est ni l'humanité considérée comme un tout, ni la nation, mais la « civilisation », qui atteint en général une dimension au moins continentale. La civilisation ainsi entendue s'apparente, à bien des égards, à la *Kultur* au sens spenglérien. Partant du présupposé qu'elle est antérieure à ses nations et du fait qu'elle occupe une place particulière dans l'histoire de l'humanité ou l'histoire universelle, Rougemont accorde à l'Europe le statut d'acteur historique de premier plan. Il focalise ses réflexions sur les origines, la trajectoire historique ainsi que les *scenarii* possibles de l'évolution future de l'Europe. Reprenant les analyses classiques, il construit une théorie qui a grandement contribué à l'avancement de la connaissance de l'Europe, en particulier quant aux apports respectifs et aux interactions de sa triple origine : Athènes, Rome et Jérusalem. Même si « la définition par les Trois Sources n'est pas complète »,[106] elle recèle les facteurs cardinaux de la détermination de la nature et du cheminement de l'Europe. Leur rencontre ne résulte pas d'une espèce de dialectique historique. Elle ne se présente pas comme une « synthèse organique ou logique » mais comme « un accident imprévisible ».[107] Cet « accident » prend place dans un contexte spatial particulier : l'Empire romain dans sa phase déclinante.

Rome joue un rôle capital dans la formation de l'Europe dans sa dimension géopolitique de réceptacle des éléments qui la définissent comme civilisation. Dans l'ordre spatial, Rome réalise tout d'abord la fusion du monde continental et du monde méditerranéen, œuvre de César qui annexa la Gaule à l'Empire, dans les années cinquante avant Jésus-Christ.

[106] Ibid., p.317.
[107] Ibid.

Rougemont postule que « cette fusion fera l'Europe ».[108] Rome donnera à notre continent sa première union, sa première unité politique, de même d'ailleurs que la première citoyenneté européenne. Auparavant, les Celtes avaient occupé la majeure partie de l'Europe mais, d'une part, l'Italie[109] et la Grèce leur furent toujours extérieures et, d'autre part, seuls des liens internes relativement lâches les unissaient. En l'occurrence, on parlera plutôt d'unité religieuse et culturelle que politique. Rougemont estime que l'Europe celtique préfigure – comme en négatif – l'Europe future, irriguée par le sud. L'empreinte celtique demeure partiellement perceptible aujourd'hui, peut-être même davantage que par le passé et surtout sur la façade atlantique. Elle partage cependant, avec les autres influences septentrionales, le statut de sources mineures de l'Europe. Les trois classiques majeures, bien décrites par Paul Valéry, sont toutes méridionales-orientales. Elles confluent au début de notre ère pour devenir les trois courants directeurs du fleuve de l'histoire européenne.

Dans l'ordre de la philosophie de l'Histoire, Rougemont n'adhère pas aux théories du chaos organisé mais, au contraire, considère que l'histoire de l'Europe est intelligible et se révèle à travers l'analyse des trois sources. Sa conception s'approche de celles de grands historiens tels que Toynbee, Spengler ou encore Djuvara – auteur d'un essai d'étude comparée des civilisations intitulé « Civilisations et lois historiques ». Elle possède toutefois la particularité de se fonder sur le postulat suivant : les lois de l'évolution de la civilisation européenne lui sont en partie propres et dérivent de ses apports spirituels, religieux, culturels et politiques originels. En outre, ces lois ont un caractère relatif et ne revêtent pas le statut de déterminismes absolus dédouanant l'homme de toute responsabilité. Dans une interview parue en 1969,[110] Rougemont récuse d'ailleurs explicitement les idées organicistes de Hegel, Spengler et Toynbee sur l'évolution des civilisations, qui voient dans ces dernières des quasi organismes régis à peu près par les mêmes principes que les plantes qui croissent, donnent des fruits, se fanent puis meurent.

Si Rome a donné, à travers la *Pax romana*, la forme, la première unité politique et l'impulsion décisive à la naissance d'une entité historique, le contenu spirituel, axiologique et culturel de

[108] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p. 11.
[109] Les Celtes firent de fréquentes incursions en Italie sans pour autant y stabiliser leur présence.
[110] Voir « Pronostics 1969 » dans « Le Cheminement des esprits », op. cit., pp.75-79.

l'Europe s'abreuve, lui, à l'ensemble des trois sources. Elles constituent l'essentiel d'une espèce de patrimoine « génétique » de l'Europe dont les interactions sont à l'origine de son dynamisme spécifique et de son histoire. Selon Rougemont, « A l'origine de toute espèce de dynamisme, il y a une tension. […] la tension fondamentale du monde occidental est, à l'origine, ternaire et non pas bipolaire, de même que la théologie de l'Occident n'est pas dualiste, mais trinitaire. […] l'Europe n'a pas pris naissance dans le conflit entre l'Est et l'Ouest, … mais bien dans le complexe de tensions entrecroisées dont les trois pôles peuvent être appelés symboliquement Athènes, Rome et Jérusalem. »[111] Ces pôles substantiellement antinomiques composent un système dialectique.

Dans son œuvre, Rougemont nous livre une analyse tantôt descriptive et tantôt normative du système européen. Ainsi, il nous présente parfois ce système comme un modèle parfait, un peu comme un idéal-type wébérien : « l'Europe idéale et théoriquement orthodoxe, qui serait non pas la somme de toutes ses sources mais le produit optimal de leurs interactions – et qui n'existera jamais. »[112] D'un autre côté, il réalise une étude objective de l'histoire de l'Europe selon ses trois origines antinomiques en relations interactives. Ces mêmes sources, « dont on ne dira jamais assez combien les valeurs qu'elles transportent sont étrangères les unes aux autres »,[113] s'affrontent en permanence et engendrent des équilibres instables et toujours provisoires. Cette instabilité même constitue l'essence de l'Europe telle qu'elle se manifeste au cours de l'Histoire jusqu'à aujourd'hui. L'approche systémique rougemontienne trouve l'un de ses meilleurs résumés dans le passage suivant : « La lutte que se livrent actuellement ces trois attitudes humaines dans le monde, dans la société et jusque dans nos vies privées, cette lutte est si violente et douloureuse, si concrète qu'on se voit dispensé de toute autre considération philosophique ou historique tendant à prouver qu'entre Athènes, Rome et Jérusalem, il y avait, dès le départ, un drame, ou plutôt trois drames entrecroisés, et leurs combinaisons, et leurs permutations. Dans ce complexe de drames, constitutif de l'Occident, nous trouvons le grand secret de l'homme européen …»[114]

---

[111] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.122.
[112] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.372.
[113] Ibid., p.369.

La source hellénique

Avant d'aborder la dialectique historique propre à l'Europe, il convient de décomposer le système et de présenter les caractéristiques respectives des trois origines principales de la culture européenne. Chronologiquement, la première est Athènes. C'est d'ailleurs dans la Grèce antique, à cheval sur le X^e^ et le IX^e^ siècle av. J.-C., que le terme « Europe » et ses premières définitions apparurent. Le monde de Platon et d'Aristote s'est constitué par l'émancipation de l'homme à l'égard de la tribu primitive qui l'enfermait dans un collectivisme magico-religieux. La marque distinctive, le sceau gravé sur le processus de naissance des formes de pensée et de société grecques, peut se résumer ainsi : « La Grèce naît donc de cet arrachement au sacré sombre ».[115] C'est au cœur de ce phénomène qu'apparut l'individu. Ce dernier constitue un des pôles de la conception européenne de l'homme. Dans un double mouvement de libération et de profanation, l'homme se dégage de la chape de plomb des religions qui niaient son autonomie et sa liberté pour l'enfermer dans un système religieux à la fois déterministe et arbitraire. De cette révolution de la conception de l'homme procède une institution cardinale de la Grèce antique : la *polis* ou la cité. Rougemont résume ainsi cette émancipation à l'origine de l'individu et de la cité autonome : « A partir du VII^e^ siècle, l'homme grec invoque Zeus, pour qu'il garantisse les droits de la cité. Les lois de la cité sont une sorte de conquête sur ces petits génies têtus et myopes qu'étaient les petits dieux du clan sacré, qui étaient toujours des dieux méchants ».[116] Le statut de la cité relativement à l'extérieur obéit, en partie, aux mêmes principes que ceux qui régissent les rapports de l'individu au groupe. Ainsi, la *polis* est considérée comme autonome, c'est-à-dire vouée à s'auto-régler, à se donner ses propres lois. Néanmoins, elle est susceptible de contracter des alliances avec d'autres cités qui, comme elle, ont vocation à former les cellules de base d'alliances ou de ligues. Sous cet angle, notons que la pensée politique grecque présente une certaine compatibilité et même, quoique de façon très contingente et indirecte, une certaine paternité relativement au fédéralisme.

---

[114] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.122.
[115] Denis de Rougemont, Inédits, op. cit., p.157.
[116] Ibid., p.40.

Si la Grèce est la matrice de l'individu autonome, libéré du « sacré sombre », elle l'est aussi de l'être rebelle à toute transcendance, fût-elle l'antinomie du « sacré sombre ». Cette facette de l'homme est résumée dans la figure de Prométhée. Dans son rapport au transcendant, l'Européen tend à osciller entre le Titan et saint Augustin. Et comme ce dernier incarnerait plutôt un archétype minoritaire dans l'histoire, Rougemont commente : « Il semble que le mythe de Prométhée soit digne d'être le grand mythe à l'origine de la civilisation occidentale et européenne au sens étroit du terme, car Prométhée est le héros de la révolte ».[117] Jamais vraiment abattu, même si parfois son orgueil reflua sous l'effet d'une humilité chrétienne, plus souvent culturelle et relativement superficielle que véritablement profonde, Prométhée semble traverser toute l'aventure occidentale pour aboutir au seuil de notre ère avec une vigueur intacte, voire même renouvelée et en voie d'exacerbation. L'homme (de nature titanique) qui vola le feu aux dieux fait partie des éléments saillants de l'héritage de la culture grecque dont on verra plus loin, dans la théorie de la spire, qu'ils émergèrent clairement dans la civilisation européenne dès la Renaissance et surtout au siècle des Lumières. Il est révélateur de constater, par exemple, que le mythe de Prométhée fut refoulé au Moyen Age et réapparut dans la littérature européenne à partir du XVI^{e} siècle et que son occurrence augmenta à la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle, dans le cadre de l'*Aufklärung* et des Lumières ainsi que dans celui du romantisme naissant. C'est ainsi que Prométhée revient sous la plume de Victor Hugo – qui le compare à Napoléon –, de Goethe – au cours de ses jeunes années du *Sturm und Drang* –, de Shelley et, plus généralement, dans les écrits de nombreux romantiques qui en feront un paramètre de leur courant. Cette réhabilitation atteindra l'un de ses paroxysmes chez Marx qui écrit, en 1841 et en conclusion de son avant-propos sur « Démocrite et Épicure » : « La philosophie fait sienne la profession de foi de Prométhée : *En un mot, j'ai de la haine pour tous les dieux !* Et, cette devise, elle l'oppose à tous les dieux du ciel et de la terre, qui ne reconnaissent pas la conscience humaine comme la divinité suprême... Dans le calendrier philosophique, Prométhée occupe le premier rang parmi les saints et les martyrs ».[118] [119] Finalement, l'avatar moderne du Prométhée d'Eschyle porte une enveloppe ou une écorce altérée mais son contenu est plus concentré que jamais. S'il occupe une place de choix dans l'ascendance grecque de l'Europe, d'autres éléments viennent

[117] Ibid., p.158.
[118] Karl Marx, « Différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et Epicure », avant-propos, 1841.

tempérer l'homme rebelle et, par là, vont faciliter certaines interactions avec l'héritage chrétien.

En effet, si l'on appréhende la pensée politique grecque dans sa globalité, il apparaît qu'elle recèle, à l'état embryonnaire, de nombreuses valeurs, idées et intuitions qui trouveront dans le christianisme leur aboutissement ou une forme supérieure d'expression. Ce processus repose toutefois davantage sur des emprunts conceptuels que sur une continuité puisque le christianisme ne procède évidemment pas de la Grèce. Parmi ces valeurs, idées et intuitions, nous mentionnerons l'universalisme, certains traits du rapport à la vérité, la conception de la liberté et la problématique de la trilogie ou du triptyque transcendance – personne – État. Bien que ne considérant pas les hommes égaux en dignité, la pensée grecque contient néanmoins les linéaments d'une dimension universelle. Ainsi, « Socrate fut le premier philosophe à dire que sa patrie était « le genre humain » et non point sa seule cité natale. Quoi de plus Européen que cet universalisme ? »[120] En ce sens, la source grecque de la civilisation occidentale présente une certaine compatibilité avec tout système politique transnational fondé sur des valeurs communes. Cela apparaît encore plus nettement, comme le note Rougemont, chez Isocrate, « ancêtre de tous les « confédéralistes » ou « unionistes » européens » : « On appelle Grecs plutôt les gens qui participent à notre éducation que ceux qui ont une même origine que nous. »[121] Quant à la vérité, il faut relever ce fait notoire que la philosophie, qui est une quête rationnelle et spéculative de la vérité autant qu'une recherche de la sagesse, est née en Grèce. C'est ainsi que Rougemont peut affirmer : « Le sens de la *vérité objective* nous vient sans doute des Grecs, (…). Mais il a été fortement développé par la théodicée chrétienne ».[122] Ces affinités électives entre Athènes et Jérusalem quant au rapport à la vérité contribueront, plus tard, à faciliter une intégration systémique relative de ces deux sources dans le réseau culturel européen. Dès lors, au début de notre ère, « la religion judéo-chrétienne d'un Dieu incarné, qui appelle l'homme à la liberté dans sa condition concrète et non dans l'évasion mystique, se combine, peu à peu, non sans peine, avec le rationalisme critique de la Grèce et son exigence

---

[119] Pour répondre à Marx comme ce dernier répondit à Proudhon, l'on pourrait écrire : « Dans le calendrier chrétien, Prométhée occupe le premier rang des persécuteurs de saints et des accoucheurs de martyrs. »
[120] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.35.
[121] Ibid., p.38.
[122] Ibid., p.439.

de vérité, voire de véracité contrôlée et *mesurée*. »[123] La valeur de liberté, ensuite, n'est pas totalement étrangère à la philosophie grecque. Cette valeur explique peut-être la prédilection des Grecs pour les petites unités et pour une forme de fédéralisme, d'éclatement géopolitique du pouvoir. Cet amour de la liberté est néanmoins très relatif, car ses racines sont peu profondes. Cela procède sans doute du fait qu'elles ne s'enfoncent pas dans un terreau très propice. C'est dans l'ordre des rapports au transcendant que se trouve probablement la clé de cet envol arrêté. Socrate a bien dit « Athéniens, j'obéirai au dieu plutôt qu'à vous ».[124] Mais cette intuition du fondement ultime de la véritable liberté de conscience est demeurée une grande exception en Grèce. C'est bien davantage une vision holistique qui triompha. Elle considérait l'homme comme un animal politique tirant sa dignité de son implication dans la chose publique et surtout de son statut au sein de la *polis*. Dans le même esprit que Socrate, l'Antigone de Sophocle fait référence aux « divines lois non écrites » pour s'opposer à l'édit de Créon. Finalement, Antigone ne parvint pas à infléchir la décision du roi et dut payer de sa vie sa fidélité à ses convictions. Cette défaite symbolise bien l'essor freiné des linéaments de liberté dans cette culture. Ces élans libéraux ébauchés s'essoufflèrent rapidement. Fondamentalement, les conceptions politiques dominantes dans la Grèce antique sont de nature plutôt totalitaire, pour employer un concept moderne. Elles ne parviennent pas à trouver un équilibre entre, d'un côté, une atomisation et un individualisme qui confinent à l'anarchie et, de l'autre, une soumission totale de l'homme à l'État. Prélot et Lescuyer iront jusqu'à écrire : « Ignorant le respect dû à la vie même de la personne, le Stagirite méconnaît naturellement ses droits à la liberté. L'idée d'une vie privée respectable et respectée est absente de son œuvre. Sa conception de la Cité est totalitaire, notamment par la réglementation des unions, l'intervention des magistrats à l'égard de la procréation, l'éducation commune des enfants. Tout cela porte la marque d'un état d'esprit tout à fait opposé à celui qu'ont engendré la Révolution chrétienne et la Révolution libérale. Sans doute, l'équilibre qui est le propre d'Aristote l'empêche-t-il d'admettre les outrances de son maître Platon ».[125] A peine libéré de la tribu, l'individu se retrouve enfermé dans un système où le pouvoir de l'État n'est pas limité. La légitimité de ce pouvoir n'est pas non plus subordonnée au respect d'une autorité transcendante. C'est Rome qui portera les tropismes antiques à

[123] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.41.
[124] Ibid., p.54.
[125] Ibid., p.93.

l'apogée de leur actualisation avant l'apparition du christianisme. Dans l'Antiquité, l'homme se définit avant tout par ses dimensions politique et sociale. Il est un homme politique. « Pour Aristote, l'unité est la Cité. *Zoôn politikon, o anthrôpos*, telle est la clé de voûte de tout son système. L'homme est fait pour vivre en Cité, et la Cité est l'unité de vie. »[126] Cela explique notamment pourquoi la démocratie grecque ne connaissait que l'aspect participatif, les droits politiques, et qui plus est sans souci d'égalité puisque les esclaves et les femmes en étaient privés, alors que la protection des libertés individuelles, le *status negativus* de Jellinek, en était absente. L'Empire romain – avec sa notion de citoyen – allait encore plus loin dans la récusation des dimensions humaines autres que politiques. Même la religion polythéiste revêtait un caractère fortement politique. En témoigne notamment l'institution de l'apothéose, processus par lequel un empereur accédait au rang de divinité, soit au cours de sa vie soit *post mortem*. En dépit de constructions philosophiques sophistiquées sur le meilleur régime et de la mise en place, en Grèce, de régimes politiques dits démocratiques, la pensée antique se montre incapable de sécréter la démocratie moderne, garante des libertés individuelles. Prélot et Lescuyer ont raison de souligner : « Dans l'Antiquité, le pouvoir est, par essence, illimité, même lorsqu'il est celui d'une démocratie. L'État peut avoir diverses formes, il est toujours totalitaire. Il a le droit de commander en tout. Sa puissance n'est, dans son principe, bornée par aucune limite. L'explication philosophique de ce totalitarisme a été fournie par Aristote. L'existence du *tout* est antérieure et supérieure à celle des *parties*. Rien donc de plus étranger à l'Antiquité que la notion de droit individuel ; rien de plus naturel que celle de subordination. Elle inclut la religion, institution d'État. »[127]

La pensée politique antique ne parviendra pas à dépasser ce collectivisme totalitaire. Il faudra attendre l'apport décisif du christianisme pour voir apparaître, en Europe, les conditions nécessaires à l'établissement progressif d'un système politique respectueux des libertés individuelles. Les deux historiens de la pensée politique l'expriment au travers de cette magnifique métaphore : « L'État antique, selon l'image dont useront au XX^{e} siècle les écrivains fascistes, est polyédrique. Dans cet État de plusieurs dimensions, l'individu se

---

[125] Denis de Rougemont, Inédits, op. cit., p.155.
[126] Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.121.
[127] Ibid., p.123.

trouve de toute part enfermé. Le christianisme brise l'une des faces ; il ouvre le solide du côté du ciel. »[128]

Une certaine ambivalence marque la Grèce. Elle s'approche parfois du christianisme par une succession d'intuitions non abouties, mais jamais de façon décisive. Elle comporte une autre face : celle des principes et des causes qui, de proche en proche, contribueront à l'émergence de l'Empire romain. Dans une certaine mesure, et seulement de façon limitée parce que la Grèce constitue une source spécifique de l'Europe, on peut, avec beaucoup de précautions, considérer que la première tend un bras vers le judéo-christianisme et l'autre vers Rome qui en surgit, d'une certaine manière, par filiation.

La pensée grecque présente une dimension dialectique partielle résumée par la célèbre citation d'Héraclite : « *Ce qui s'oppose coopère, et de la lutte des contraires procède la plus belle harmonie.* » Ce principe appartient au cercle des facteurs décisifs de la civilisation européenne. On trouve ainsi, dans la culture grecque, la première pierre de « la loi constitutive de notre histoire et le ressort de notre pensée : l'antinomie de l'Un et du Divers, l'Unité dans la diversité, et la coexistence féconde des contraires. »[129] Nous l'avons vu : dans un mouvement dialectique, la philosophie grecque balance. D'un côté, elle nous lègue de lumineuses intuitions sur la nature humaine et le rapport de l'homme au transcendant, un exercice de la raison substantiellement arrimé au respect du principe d'honnêteté intellectuelle ainsi que des modèles institutionnels partiellement démocratiques. De l'autre, la philosophie grecque souffre d'une impossibilité à fonder la garantie des libertés individuelles, à écarter sérieusement le collectivisme et le totalitarisme de ses doctrines politiques, à considérer tout homme égal en dignité, à se dégager d'une forme de rationalisme et d'utilitarisme politique pour libérer les élans du cœur et la voix de la conscience universelle. Pour Denis de Rougemont, c'est en raison de ce second pôle de la pensée grecque, et de sa conception de l'homme comme individu sans responsabilité, atomisé, que Rome introduira, en réaction, la notion de citoyen dont la valeur se fonde sur son statut politique et juridique. L'homme est ainsi récupéré par la collectivité politique et se définira exclusivement à travers elle.

---

[128] Ibid., p.125.
[129] Denis de Rougemont, Inédits, op. cit., p.155.

Pour accréditer sa théorie de la spire,[130] Rougemont en vient logiquement à voir dans les structures et les valeurs grecques une antithèse assez substantielle par rapport au système romain. Le recours à cette construction comporte sa part de vérité mais, par ailleurs, il est aussi excessif. Le personnaliste prend le parti de rétrograder à l'arrière-plan les similitudes importantes qui existent entre ces deux cultures dans le domaine des relations entre l'individu et le groupe.

La source romaine

Dans la perspective rougemontienne, c'est partiellement par une logique dialectique de réaction à l'individualisme[131] que Rome se constitue dans ses dimensions politique et philosophique. Néanmoins, cette relation ne doit pas occulter la parenté philosophique entre ces deux sources (parenté qui explique la place restreinte réservée ici à la source romaine). Ainsi, ni la Grèce antique ni Rome ne considéraient les esclaves comme des personnes, le droit romain allant même jusqu'à les assimiler à des choses. Les traits distinctifs de l'apport romain se réduisent approximativement aux réalités historiques que sont le citoyen, l'État, voire la « statolâtrie », le droit, la loi, la structure, le collectivisme et, finalement, le mythe de l'Empire,[132] élément d'une importance capitale eu égard à la problématique qui nous intéresse. Nous avons mentionné plus haut l'importance de l'ascendance romaine de l'Europe dans sa dimension géopolitique. De sa triple origine, Rome est manifestement la plus ancrée territorialement. Dès lors, chaque fois que l'Europe s'unifia, on ne manqua pas d'établir des parallèles, plus ou moins explicites, avec l'Empire romain. Charlemagne, Charles Quint – quoique dans une moindre mesure –, Napoléon et Hitler ne manquèrent pas de s'y référer. Même les grands partisans de l'intégration européenne actuelle en appellent souvent à la Rome antique. Il en va ainsi, par exemple, du précédent constitué par la première citoyenneté commune à tous les hommes libres de l'Empire, introduite par Caracalla au III^{e} siècle. Bien que faisant partie de l'Occident, les États-Unis sont nettement moins imprégnés par l'héritage

[130] Nous exposerons cette thèse fondamentale de la pensée rougemontienne plus loin, après avoir vu les trois sources principales de la civilisation européenne. Pour une définition de cette théorie, se rapporter à la page 73.
[131] Précisons ici qu'il s'agit d'un individualisme sans aucun lien avec les libertés individuelles. Ce type-là d'individualisme correspond à une atomisation de la société consécutive à une absence de sens des responsabilités.

romain, d'abord pour d'évidentes raisons géographiques mais aussi parce que leur culture diverge parfois sensiblement de la « culture mère ». Ainsi, ce fameux « mythe de l'Empire » nous semble entrer dans le fond commun de l'inconscient collectif européen tout en présentant une dimension territoriale qui l'attache consubstantiellement et spécifiquement à l'Europe. Apparaît ici comme une espèce de « mémoire » territoriale.

Rome est d'abord un territoire : la matrice de l'Europe géographique. C'est ensuite le sens de l'État, des institutions et du droit. Evoquant l'aube de la construction européenne, Rougemont écrit du Congrès de La Haye qu'il proposa « quelque chose qui, pour nous, Européens, héritiers de la Rome antique, revêt un sens presque majestueux, je veux dire des institutions. »[133] L'association de la rigueur institutionnelle romaine et de la garantie des libertés individuelles dérivée du christianisme permettra de désamorcer partiellement les virtualités totalitaires des sources grecques et romaines. Quelle que soit la forme de l'État et le degré de perfection des institutions étatiques, la pensée antique ne parvient pas à s'abstraire du tropisme « statolâtre ». Il faudra attendre l'apport décisif du christianisme pour assister à la formulation d'une relativisation du pouvoir étatique. Selon Rougemont, la conception romaine de l'État a largement déterminé la nature centralisatrice, jacobine, voire totalitaire, de l'État-nation tel qu'il le conçoit. Corollaire de la primauté accordée au politique et à l'étatique, la notion de citoyen réduit l'homme à sa dimension civique, à sa situation dans une collectivité politique. Selon l'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme », alors que la Grèce fut le berceau de l'individu profanateur valorisant sa raison, Rome invente son antinomie : un homme subordonné intégralement à l'État. En restaurant le sacré, les Romains l'ont cristallisé sur l'État. La « statolâtrie », ce nouveau système religieux, est spécifiquement romaine. Rougemont a volontiers recours à la métaphore des individus-atomes formant une poussière dont l'État romain fera son ciment en agrégeant de force chaque élément à un ensemble homogène. Cette mise au pas s'est aussi accompagnée d'une régression de la philosophie politique au point que certains évoquent l'indigence de la pensée romaine.

L'un des aspects de l'héritage romain réside dans la notion de raison d'État. Rome avait pour finalité l'empire. Dans l'histoire européenne, les politiques subordonnées aux intérêts de

---

[132] Concernant l'héritage conceptuel romain de l'Europe, voir notamment l'ouvrage « Inédits », p.57.
[133] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.60.

l'État s'inscrivent dans une continuité certaine par rapport à ce primat de l'empire. Poussée à son paroxysme, la raison d'État conduit à la statolâtrie. Le fascisme représente l'une des formes idéologiques les plus abouties de cette dérive. Les symboles de rattachement du fascisme à la source romaine sont nombreux. L'une des ambitions de Mussolini était de donner à l'Italie le lustre et le prestige de l'Empire romain mais, précisons-le, sans la dimension géopolitique historique.

Notons finalement que Rome fut l'ennemie de la source symbolisée par Jérusalem. Dans l'ordre religieux, la politique impériale correspondait à un polythéisme agrégatif. Afin de mieux assimiler les peuples conquis, les Romains intégraient souvent les divinités païennes locales dans leur « Olympe ». Par rapport à cette pratique, le christianisme était irréductible. Les persécutions contre les chrétiens furent intenses et massives. En cela, Rome représente également la conjuguaison entre une stratégie politique et religieuse universaliste, teintée de relativisme religieux et radicalement anti-chrétienne.

La source judéo-chrétienne

Dans une perspective rougemontienne, l'individualisme suscite ainsi le collectivisme en vertu d'une loi qui rythme l'histoire du monde antique et, partiellement, l'histoire de l'Occident. Cette loi a une forme essentiellement cyclique. Dès la fin de l'Empire romain, les paradigmes historiques changent avec l'apparition de la spire[134] et de son axe central : le christianisme. Les trajectoires historiques de l'Occident sont foncièrement infléchies. Le christianisme suscite la notion de personne qui apparaîtra comme « le fait spécifique et capital de l'anthropologie occidentale ».[135] Il constitue également, au travers de la Réforme, la matrice de la garantie des droits fondamentaux.

Le christianisme apparaît en rupture par rapport à l'Antiquité grecque et romaine, même si on peut déceler quelques parallèles entre les deux. La démarche philosophique de Thomas d'Aquin se fonde sur l'idée que les penseurs de l'Antiquité grecque ont, selon l'expression de

[134] Voir p.73.
[135] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.61.

Prélot et Lescuyer, « l'intuition des principes de l'ordre divin »[136] en vertu de l'universalité de la conscience exprimée par saint Paul lorsqu'il affirme que la loi est écrite dans le cœur de chaque homme, y compris des païens. En suivant ce postulat implicite de la philosophie thomiste, on peut dire qu'avec le christianisme s'opère le passage de l'ordre de l'intuitif à l'ordre du révélé. Demeure néanmoins un hiatus profond et insurmontable. Pour les Grecs anciens, de même que pour certaines religions et philosophies orientales, le clivage fondamental dépend proprement de la structure moléculaire – le mal réside dans la matière ! – des catégories considérées. Tandis que pour le christianisme, la dichotomie matricielle ou première est de nature éthique. Elle oppose les catégories du bien et du mal dans tous les ordres. De plus, elle est perceptible par la conscience universelle et par les facultés de discrimination les plus profondes de l'homme.

L'importance de Jérusalem est tout à fait capitale. Elle constitue le facteur décisif de la formation de la civilisation européenne et occidentale. Rougemont postule sa primauté dans la détermination de « L'Aventure occidentale de l'Homme » : « Certes la voie chrétienne n'y est pas seule active, mais elle fut décisive et reste axiale : c'est par rapport à elle que nous pourrons mesurer nos oscillations pendulaires, les apports étrangers, les progrès, la dérive de notre culture. »[137] La plupart des valeurs et des idéaux des Européens dérivent du christianisme ou d'une opposition au chritianisme. Selon Rougemont, de Nicée à Chalcédoine, les grands conciles qui se sont tenus entre les IV^{e} et VI^{e} siècles contribuèrent à définir la majeure partie des options[138] de l'Occident. Parmi les thèmes abordés lors des conciles, trois revêtent une importance primordiale s'agissant non seulement de la religion chrétienne mais aussi de la future civilisation occidentale : l'Incarnation, la personne ainsi que l'acceptation du temps et de l'histoire. Il en découle plusieurs caractéristiques de la civilisation européenne que nous exposerons au fil des pages suivantes. Le moment clé de l'histoire de l'Europe, son grand tournant, se situe au IV^{e} siècle. Rougemont précise que c'est « A partir de l'Edit de Milan en 313, (que) le facteur spirituel est devenu décisif pour la société occidentale. »[139] C'est un moment crucial de notre histoire : « C'est donc ici ce que

[136] Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.153.
[137] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.51.
[138] Denis de Rougemont recourt au concept « options de base » pour définir les caractéristiques d'une civilisation.
[139] Denis de Rougemont, Inédits, op. cit., p.159.

j'appellerai *le moment théologique dans l'évolution occidentale*, le moment de l'histoire où réellement tout a dépendu de quelques définitions théologiques énoncées sous la forme de dogmes. » Ces derniers déploient des conséquences qui vont au-delà du plan strictement spirituel et religieux, de l'économie du salut. Ils sont fondateurs « pour la conduite quotidienne, politique et civique de tous les Occidentaux, croyants ou non, pendant les deux millénaires qui suivent. »[140]

L'Incarnation – Dieu revêtant un corps d'homme et acceptant de mourir pour le salut des hommes – entraîne un grand nombre de conséquences d'ordre culturel au sens large. La personne de Jésus-Christ suppose que la matière ne se confond pas avec le mal, comme dans certaines conceptions manichéennes orientales, mais qu'elle est une réalité neutre rapportée aux catégories du bien et du mal. Elle implique, au surplus, que le corps et la matière existent réellement et que les lois qui les régissent sont susceptibles d'être découvertes par la raison humaine. En outre, le christianisme postule l'existence d'une correspondance entre l'esprit de l'homme et le monde. Il affirme l'intelligibilité « substantielle-partielle » du monde. Ces présupposés constituent autant de conditions nécessaires à l'émergence de la science. Plusieurs grands penseurs tels que Kepler, Descartes, Einstein et même le très anti-chrétien Nietzsche l'ont reconnu. Le modèle de la personne dérive aussi de l'Incarnation et de la Trinité : une seule « ousie en trois hypostases ».

Ces deux vérités fondamentales, grandioses par leur irruption dans l'Histoire, ont induit un manifeste surcroît d'intelligibilité de plusieurs grandes réalités : la coexistence de deux natures (Dieu et l'homme) ou encore l'Un et le Divers (la Trinité, c'est-à-dire un Dieu unique en trois hypostases). On en peut notamment dériver le principe de la coexistence de contraires situés en rapport de complémentarité dialectique mais aussi d'asymétrie, puisqu'il y a prééminence ontologique de l'un des deux pôles (Jésus est d'abord Dieu et l'essence unique de Dieu lui-même prime sur sa division en trois personnes). Rougemont considère que, par un processus d'extension, ces axiomes ont fondé une conception de l'homme vivant en société unique et propre à la chrétienté. Plus particulièrement, ces derniers sont à l'origine de l'idée de personne humaine : distinguée et reliée par sa vocation, à la fois libre et responsable. La

[140] Ibid., p.160.

notion de personne dérive également des affirmations chrétiennes selon lesquelles l'homme est créé par Dieu et ce Dieu est un Dieu personnel. C'est essentiellement cela qui, surtout depuis la Réforme, constitue le fondement de la garantie des libertés individuelles contre l'État, contre la société et contre toute institution qui aurait la prétention d'englober la totalité de l'homme en le coupant de son Dieu créateur et salvateur. Par ailleurs, le christianisme, tout en légitimant l'État, fixe des limites à ses domaines d'intervention en distinguant l'ordre de César de celui de Dieu. C'est la célèbre parole du Christ : « Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ».[141] L'État est une institution légitime et l'homme est tenu de lui obéir parce qu'elle est d'origine divine : « pour le chrétien, la soumission revêt un caractère surnaturel, l'ordre naturel étant voulu par Dieu. »[142] Mais la légitimité de l'État est circonscrite et conditionnelle. L'État n'est pas légitimé à dépasser les frontières de son domaine pour exercer une autorité et un contrôle sur l'homme dans toutes ses dimensions – ce qui correspond au totalitarisme. De surcroît, l'obéissance que l'homme doit à l'État est conditionnelle : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».[143] La personne est soumise à l'État dans la mesure où ce dernier ne transgresse pas le droit naturel inscrit dans la conscience universelle. Même si les philosophes de l'Antiquité avaient eu l'intuition d'un droit naturel universel et immuable, ils ne pouvaient, en raison de leur contexte culturel, l'ancrer dans un substrat solide. Prélot et Lescuyer énoncent ce phénomène en ces termes : « Cicéron, ayant défini le droit naturel, l'ayant exalté dans des termes d'une grande élévation, ne lui donne point sa pleine efficacité, faute de pouvoir rattacher ses affirmations de principe à leurs conséquences pratiques. Son droit naturel est resté en quelque sorte suspendu en l'air, sans trouver un point d'appui effectif. Pour le découvrir, il était nécessaire de recourir à la notion d'une morale transcendante, liée elle-même à l'existence d'un Dieu unique, puissance suprême, éternellement vivante et agissante. »[144] La fixation de limites au pouvoir de l'État est essentielle. Elle préserve la liberté de la personne en condamnant certains rapports de subordination et tout rapport d'absorption entre cette dernière et l'État. Dans la conception chrétienne, l'État est légitime tant qu'il ne cherche pas à englober l'entier de la personne, à exercer une souveraineté absolue dans tous les ordres de la vie personnelle, y compris

[141] Luc 20, 25.
[142] Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.129.
[143] Actes des Apôtres 5, 29.
[144] Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.117.

spririituel. Fondamentalement, la philosophie politique antique est moniste tandis que la philosophie politique dérivée du christianisme est dualiste.

Jérusalem, c'est donc la révélation de la vocation transcendante et inconditionnelle qui confère à chacun une valeur absolue indépendamment de son statut légal, politique, économique ou social et de toute qualité individuelle. La personne est, en quelque sorte, une synthèse transcendante entre l'individu distinct et le citoyen relié à la cité, bien qu'elle ne soit pas la résultante de la fusion de ces deux modèles. Selon Rougemont, l'opposition irréductible entre l'individu grec et le citoyen romain devient surmontable selon le principe de la coexistence des contraires, qui apparaît déjà dans la pensée grecque mais sans déployer toutes ses potentialités. Le modèle de la personne engendrera un nouveau type de communauté fondée, quoique dans l'imperfection qui caractérise toute œuvre et toute institution humaine, sur la notion de sphère privée ou de libertés individuelles et sur celle de l'amour du prochain. Le personnaliste affirme au sujet des bases théologiques et philosophiques de ce nouveau type de communauté : « C'est dans l'*amour* du prochain, vrai fondement de la Communauté nouvelle – amour du prochain qui n'est pas un sentiment, mais une *action* de solidarité envers les autres – que saint Paul découvre la règle nouvelle de l'harmonie entre les hommes, cette harmonie des libertés humaines qui avait été la nostalgie des plus grands penseurs grecs et aussi des stoïciens et de Marc-Aurèle. Le génie de saint Paul est d'avoir pu résumer tout cela dans l'antithèse la plus frappante et la plus simple, l'opposition du règne de la foi au règne de la loi, c'est-à-dire croyance intime à règle sacrée, sociale. »[145] Sens de la mesure et rationalisme grecs ainsi que soumission absolue à l'État chez les Romains sont transcendés par le règne de la grâce. Pour emprunter aux concepts augustiniens, précisons que le passage du règne de la loi à celui de la foi s'opère dans la Cité céleste et non dans la Cité terrestre, bien que cette dernière en reçoive progressivement des rejaillissements hautement positifs, s'agissant surtout des institutions politiques, juridiques et sociales de l'Occident.

L'Incarnation, qui représente selon Rougemont l'événement capital et central de toute l'Histoire, implique une réorientation des perspectives et de profonds changements paradigmatiques dans l'étude de l'Histoire. Cette révolution scientifique présente plusieurs

[145] Denis de Rougemont, Inédits, op. cit., p.159.

facettes. Les schèmes de pensée européens quittent le champ des approches cycliques pour se fonder sur la reconnaissance d'un temps linéaire. La mort du Christ constitue un véritable événement historique. Elle prend place dans l'Histoire et ne constitue pas une sorte d'« avatar », de retour d'un archétype ou d'une forme antérieure. Rougemont relève que Paul insiste à vingt reprises[146] sur le caractère unique de la mort de Jésus-Christ qui est survenue « une fois pour toutes ». En outre, elle est clairement située dans le Temps : « sous Ponce Pilate ». Cela suppose que l'Histoire a un sens. Dès lors s'opère une rupture relativement aux visions mythologiques vagues et embrumées de la pensée antique. Selon Rougemont, parce qu'elle est linéaire et qu'elle a un sens, « l'Histoire devient possible, vaut la peine d'être prise au sérieux ».[147] Disons, plus précisément, qu'elle le devient en tant qu'aventure humaine, théodicée et sujet philosophique. Corollairement, l'homme est responsable de ses actes et de leurs suites qui s'inscrivent dans une Histoire dont la réalité est reconnue et non refoulée et occultée par des mythes déresponsabilisateurs ou dédouanants. Selon Rougemont, c'est pour fuir cette responsabilité que l'Européen contemporain, qui n'est plus soutenu par la foi, transforme l'Histoire en quelque chose de tout à fait extérieur et qui le détermine de façon absolue, à la manière d'une sorte de divinité. Cette dérive consiste à sacraliser l'Histoire, à lui conférer une valeur absolue en la déconnectant de toute Transcendance et de tout rapport de causalité intégrant le libre-arbitre de l'homme. Cette évolution est tout à fait logique dans un contexte de régression du christianisme qui déclare l'homme responsable. Lorsque Rougemont évoque cet Européen moderne que la foi ne soutient plus, il nous dévoile un homme qui ne supporte plus sa responsabilité, ayant récusé la grâce et le salut. Dès lors, cet homme cherchera à retrouver des interprétations de l'Histoire de type anté-chrétien, c'est-à-dire le dégageant de toute responsabilité. C'est là un des nombreux effets de la régression du christianisme que nous évoquerons plus loin.

Abordons maintenant la dimension universelle du christianisme. Cela est déterminant dans la problématique du rapport de l'Europe au reste du monde. Cet élément explique partiellement certaines prétentions universelles de l'Europe tout au long de son histoire. Souvent, ces revendications se fondèrent sur une confusion entre la Cité céleste et la Cité terrestre. Elles résultent d'une espèce de perversion ou de dérive intellectuelle, un peu de même nature que

---

[146] Voir à ce propos Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., p.320.
[147] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., p.321.

l'augustinisme politique relativement à la pensée de saint Augustin. La dimension universelle du christianisme n'implique pas un gouvernement mondial, un ordre juridique englobant l'humanité tout entière. Universel quant au salut individuel, le christianisme opère une distinction entre l'ordre spirituel et l'ordre politique. Lorsque Paul écrit qu'en Christ « il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme »[148] ou, ailleurs, qu'« il n'y a ici ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre »,[149] il parle du Royaume des Cieux et non de cette terre. On ne peut absolument pas en tirer les fondements d'une citoyenneté mondiale et d'un État mondial. Si cette confusion fut parfois commise, elle procède soit d'une fusion théorique entre le spirituel et le politique, que récuse une lecture approfondie des Ecritures, soit d'une sécularisation et d'une récupération, dans une perspective humaniste et terrestre, de certains éléments du christianisme tels que la nouvelle Jérusalem ou le règne du millenium. Il serait faux d'affirmer que le christianisme impliquerait l'établissement d'un droit cosmopolitique par l'homme. Ce type de droit s'inscrirait en négation du principe de fractionnement de l'humanité en différentes nations propre au « hic et nunc » judéo-chrétien.

Résumons l'apport décisif du christianisme à l'Europe. Le pape Benoît XVI, alors qu'il était encore l'éminent cardinal Ratzinger, a déclaré, en janvier 2005 : « Il n'y a pas de foi sans culture ». Sans doute peut-on prolonger la portée de cette forte assertion en affirmant qu'il n'y a pas de Révélation sans culture. Dans l'Histoire, le Transcendant ancre toujours le révélé à la fois dans une réalité culturelle et dans un espace géopolitique donné. Cela semble évident pour le judaïsme. Mais sait-on se souvenir que le christianisme lui-même obéit à une logique homothétique ? Dans le Livre des Actes des Apôtres nous est rapporté un passage étonnant au travers duquel la Trinité chrétienne « en Personne » paraît être intervenue directement dans l'Histoire pour, littéralement, contraindre l'apôtre Paul à évangéliser l'Europe – et donc à la transformer fondamentalement dans un dessein proprement historique – plutôt que l'Asie. Celle-ci, en l'occurrence et dans ce contexte, a représenté l'intention missionnaire initiale du premier des théologiens chrétiens (voir Actes des Apôtres, chap. XVI). Pour quiconque ajoute une foi même très anémiée à un début de théologie de l'Histoire, ce passage capital explique

[148] Galates 3, 28.
[149] Colossiens 3, 11.

de manière très profonde l'aventure, singulière, unique et proprement « première » de l'Europe.

La théorie de la spire[150]

« Il y eut un choc initial, postule Rougemont, un commencement soudain, une grande libération d'énergie spirituelle et morale, provoquée par l'intégration instantanée de deux réalités radicalement distinctes : le Verbe divin et la chair. »[151] De proche en proche, cette secousse modifia l'axe de l'histoire européenne. Le christianisme devint même cet axe. Depuis lors, l'aventure européenne oscille autour de lui dans une dynamique d'attraction et de répulsion, pour le meilleur et pour le pire. Selon Rougemont, c'est à ce moment que l'histoire de l'Europe, de cyclique se transforme en spire. Cette dernière est formée d'une interminable polémique et dialectique entre les trois sources. Cette évolution est substantiellement intelligible. Il nous en livre une saisissante analyse dans « L'Aventure occidentale de l'Homme ». Le cœur de cette étude est constitué par la fameuse théorie de la spire ascendante, qui nous fournit l'une des clés cardinales pour la compréhension de l'histoire de l'Occident. « Né du complexe de paradoxes et de tensions que nous avons vu se nouer au « carrefour hasardeux » du Bas-Empire, l'Occident se voyait promis à une histoire proprement dialectique, qui évoque dans son ensemble l'image d'une discussion de plus en plus nourrie et mouvementée entre les excès alternés de l'individualisme et du social. »[152] Son axe central est le christianisme. Selon la logique cyclique de l'évolution du monde antique, le crépuscule de l'Empire romain, menacé par les barbares, aurait dû faire place à une phase de grégarisme magique en réaction à l'absence générale de sens dans un empire où l'État-providence gave les masses vouées à la fainéantise des jeux et à une multitude de religions orientales formant un syncrétisme incohérent. A partir de là, affirme Rougemont, le cycle aurait recommencé pour ensuite évoluer selon ses phases classiques : émancipation de l'individu, excès sous la forme de l'individualisme égoïste, atomisation, vide social, réaction de l'État, dictature, sacré restauré dans une logique moniste de confusion du politique et du religieux, lassitude par

[150] Ce concept est fondamental dans la philosophie rougemontienne de l'Histoire.
[151] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.44.
[152] Ibid., p.65.

appauvrissement d'une existence trop mécanique, vide de l'âme, affaiblissement, déclin général et, finalement, retour des barbares. Cependant, un événement exceptionnel se produisit : les barbares – entre autres Clovis – se convertirent. Le fait majeur de l'irruption du christianisme modifie en profondeur la trajectoire historique de notre continent. De nouvelles lois vont la régir. Une telle conversion opère une rupture historique caractérisée par le passage à un cycle nouveau qui « s'ouvre en spire ascendante et devient notre Histoire. »[153] Rougemont résume cette rupture et ses conséquences : « Il (le christianisme) est intervenu dans une suite dialectique, non comme sa conclusion mais comme un accident. Et dans la mesure où il a pu s'y insérer, il n'en a pas interrompu le cours ; mais en créant un axe d'attraction verticale, il a élevé en spire un mouvement naturel qui tendait à devenir circulaire, et transformé le cycle des perpétuels retours en Aventure. »[154] Cette histoire linéaire évolue dès lors en forme de spire autour du christianisme. Chacune des phases antérieures réapparaîtra, mais de façon profondément modifiée. Au travers de plusieurs tableaux synoptiques, Rougemont esquisse une fresque saisissante de l'histoire de l'Europe jusqu'au XX^{e} siècle. La théorie de la spire éclaire notre histoire et offre, en même temps, un précieux instrument de prospective.

Dans ce tableau, tiré de « L'Aventure occidentale de l'Homme », se trouvent résumées les cinq phases du cycle ancien ainsi que leurs avatars dans la spire.

Dialectique de l'Occident II *Les phases et leur retour.*					
I.	Primitifs magie grégarisme	Cités grecques Individus Contrats	Période hellénistique Individualisme Vide social	Rome État, citoyen	Christianisme Église, personne
II.	Moyen Age	Renaissance	Dix-Huitième siècle	Révolution Napoléon Nation	Démocratie Totalitarisme Fédéralisme

[153] Ibid., p.69.
[154] Ibid., p.66.

En dépit du bouleversement fondamental que constitue la conversion des barbares au christianisme, la phase « grégaire » succède à la chute de l'Empire romain et détermine partiellement la période du Moyen Age. Le cycle continue en spirale mais avec des mouvements fondamentalement modifiés. En outre, ces mouvements sont freinés et n'atteignent pas l'aboutissement qui était le leur dans l'Antiquité. La spire tourne dès lors autour de l'axe chrétien qui en modère les tendances. Le grégarisme du Moyen Age n'a pas pris, par conséquent, la forme d'un collectivisme franchement totalitaire, comme dans la période préhellénique. L'émancipation par rapport aux aspects grégaires de cette époque suscite la Renaissance. En réaction à ce premier retour à l'hellénisme rationnel et profanateur, la Réforme « recrée une morale du service social au nom de la liberté bien tempérée ».[155] Cela illustre bien les effets de l'axe sur le cycle transformé en spire. A la première irruption hellénistique tempérée succéda une deuxième qui en prolonge le mouvement et l'intensité : c'est le XVIII^{e} siècle en France. Selon Rougemont, cette deuxième vague suscitera une réaction romaine, déjà moins modérée que par le passé, avec l'apparition du jacobinisme centralisateur et étatiste. Dans son prolongement, Rougemont cite l'arrivée au pouvoir de Napoléon et l'institution de l'empire qui ressuscitera plusieurs symboles de l'Empire romain.[156]

Au fur et à mesure que la spire progresse, l'axe chrétien – qui retient ses mouvements extrêmes vers l'individualisme irresponsable et vers le collectivisme totalitaire – s'affaiblit en raison de la déchristianisation, en grande partie initiée par la Révolution française. La spire mouvante se caractérise par le fait que « tous les *passés* durent en chacune de ses phases nouvelles ; l'un refoulé dans quelque inconscient collectif qui parle encore dans les légendes, et l'autre simplement subordonné aux valeurs neuves, un troisième enfin comme parqué dans une classe ou dans certaines zones géographiques déterminées. »[157] La spire tend aujourd'hui à se rapprocher du cycle anté-chrétien. Cela implique que les réactions à l'individualisme – précisons qu'il vaudrait mieux parler ici d'égoïsme irresponsable – sont de plus en plus susceptibles de générer un basculement totalitaire. C'est ce qu'on observe au début du XX^{e} siècle. Si l'on extrapole cette théorie ou si on la projette dans le futur, c'est ce qui menacerait

[155] Ibid., pp.69-70.
[156] Rougemont écrit à propos du jacobinisme : « les Jacobins croyaient trouver dans Rome les prototypes de l'esprit révolutionnaire. » « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.336.

l'Europe dans la phase suivante du cycle ou de la spire. C'est-à-dire que nos sociétés risqueraient, dans cette logique, de présenter une réaction « romaine » à l'atomisation de la société et à la régression du sens des responsabilités. En l'occurrence, ce mouvement de balancier ne serait pas atténué et substantiellement modifié par le christianisme. Dans le système européen, composé de plusieurs paramètres, le judéo-christianisme exerce véritablement un rôle capital. Une modification de ce paramètre peut entraîner un changement de nature du système ou, autrement dit, des mutations au niveau de son noyau qui se traduiraient par l'irruption de phases historiques en rupture avec le passé. Si ce pôle régresse, ce sont les deux autres qui tendent à s'imposer alternativement sous les formes respectives de l'individualisme et du collectivisme totalitaire, puisque « Après vingt siècles de combinaisons et d'analyse, Athènes, Rome et Jérusalem, cela s'appelle aujourd'hui l'*individualisme*, le *collectivisme*, et le *personnalisme*. »[158] Chaque phase à venir tendra à atteindre son paroxysme à cause de l'amplification des mouvements de la spire, naguère modérés par le christianisme. Le phénomène sera d'autant plus ample que nous vivons dans une ère d'accélération de l'Histoire et de progrès technologiques incessants et multiplicateurs. En l'absence du frein chrétien, la spire rougemontienne a tous les risques de conduire l'Europe actuelle d'un individualisme grec – selon la définition de Denis de Rougemont, qui trouve son expression la plus aboutie dans la société atomisée-anomique – à une réaction romaine de type jacobin-centralisateur totalitaire. En outre, des phénomènes aussi fondamentaux que les avancées technologiques, la mondialisation, l'effritement accéléré de toute barrière et une espèce de syncrétisme culturel, qui s'exprime au travers d'une forme de pensée unique, risque de donner à cette oscillation une très forte impulsion.

Le statut axial du christianisme dans l'histoire européenne

Si l'histoire européenne évolue substantiellement dans une logique d'attraction et de répulsion par rapport au christianisme, son axe central, il en va partiellement de même de la philosophie politique, et ce approximativement depuis saint Augustin. Ce double mouvement d'attraction-répulsion fonde un clivage qui, dès le Moyen Age, oppose Marsile de Padoue à Thomas

---

[157] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.71.
[158] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.122.

d'Aquin. Déjà au XIV[e] siècle, le premier s'éloigne du christianisme et opère « le retour au totalitarisme », comme l'écrivent avec beaucoup de pertinence Prélot et Lescuyer pour résumer sa pensée. Le second, auteur de « La Somme », s'abreuve certes en partie à l'héritage grec et notamment à Aristote, mais il le remanie, le tempère, le transcende et finalement le récupère dans une synthèse avec le christianisme, là où Marsile pense en aristotélicien exclusiviste. C'est autour de cette même séparation que s'opposent Voltaire et Vico, le second relevant dans la « Description du Monde Moderne » : « ces avantages c'est au christianisme qu'on les doit car (d'une part) cette religion enseigne des vérités si sublimes que les plus profonds d'entre les systèmes philosophiques de l'antiquité païenne la secondent ».[159] C'est toujours cette césure qui oppose Hegel et Marx à Chateaubriand et Tocqueville. Rougemont s'inscrit nettement et explicitement dans la continuité de la philosophie politique chrétienne. Eugène Ionesco remarque fort justement : « La pensée de Denis de Rougemont n'est pas uniquement morale ou politique. Sa philosophie de la culture provient d'une métaphysique, d'une métaphysique chrétienne qui n'est pas un christianisme de paroisse. Sa morale et sa philosophie proviennent à leur tour de sa philosophie de la culture.»[160]

Le personnalisme : une philosophie politique dérivée du christianisme

Rougemont postule que le personnalisme est l'expression idéologique du pôle chrétien de la civilisation européenne, tandis que l'individualisme – au sens péjoratif du terme – l'est du grec et le collectivisme du romain. Athènes et Rome ont une paternité dans la genèse du modèle de la personne, mais elle est petite et contingente. Chacune des deux conceptions antiques de l'homme le présente comme unidimensionnel, pour reprendre un concept de Marcuse. La réunion des deux ne permet pas d'atteindre le modèle multidimensionnel de la personne. Selon Rougemont, cela correspondrait à considérer la bonne santé comme un équilibre intermédiaire entre la peste et le choléra ! Pour que ces deux approches anthropologiques puissent devenir plus ou moins compatibles avec la personne, il a fallu qu'elles soient transcendées et pas seulement synthétisées. Ce dépassement fut notamment

---

[159] *Scienza Nuova*, Livre V, chap.III, §§ 1089 à 1095. Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Ed. Nagel, Paris, 1953..
[160] André Reszler et Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., pp.39-40.

rendu possible par le principe de la coexistence des contraires en tension créatrice, dont Héraclite eut l'intuition, et qui trouve sa pleine reconnaissance et expression dans les Conciles de l'Église primitive dont dérivent, en général, les meilleures institutions occidentales. Rougemont écrit à ce propos : « La pensée de l'Occident et son vocabulaire sont nés des grands débats théologiques aux siècles de la primitive Église ».[161] De surcroît, la personne ne pouvait naître qu'à la suite du passage de l'immanentisme au transcendantalisme. Précisément, « saint Paul a défini la troisième dimension (de l'homme occidental) : le rapport dialectique avec le transcendant, reliant l'individu comme vocation divine à la communauté comme amour du prochain. Cet homme, mieux libéré que l'individu grec, mieux engagé que le citoyen romain, mais libéré par la foi même qui l'engage, c'est l'archétype de l'Occident qui naît, c'est la personne. »[162] Ce n'est pas un hasard si saint Augustin fut le premier auteur d'une autobiographie : « Les Confessions ». Finalement, rappelons que la conception grecque de l'homme présente néanmoins un degré de compatibilité avec le modèle chrétien de la personne supérieur à la vision romaine. Rougemont précise que « C'est par la civilisation « grecque et chrétienne – et Rome n'a fait qu'amplifier et parfois corrompre ces termes essentiels » – que l'Europe est devenue patrie de la personne (…). »[163] Toutefois, des oppositions irréductibles entre Athènes et Jérusalem mettent bien en lumière en quoi seule la deuxième pouvait susciter une révision fondamentale de la philosophie politique, et notamment, du statut de la personne. Dans un résumé saisissant des spécificités du judéo-christianisme, Rougemont écrit : « A la morale de la mesure et de la raison utilitaire, il oppose les élans de l'amour sans calcul, au droit de la force, le service du prochain, au culte du succès le sens du sacrifice, et à la Chance aveugle la vocation secrète. »[164] Teintées d'un certain proto-utilitarisme, rationalistes, exclusivistes et présentant des connotations totalitaires, la pensée grecque et la pensée antique en général ne connaissaient pas la valeur irréductible de la personne créée et aimée par un Dieu personnel. Elles peinaient aussi à distinguer entre les deux Cités augustiniennes en délimitant très clairement le champ de l'État.

C'est dans la mesure où le personnalisme résulte du pôle chrétien de l'Europe que cette dernière est susceptible de servir de réceptacle à une incarnation politique de cette philosophie

---

[161] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.106.
[162] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.50.
[163] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., p.167.

sous la forme du fédéralisme. Le fédéralisme rougemontien se présente comme la traduction politique du personnalisme. Ce dernier dérive, quant à lui, du christianisme. Il repose sur la conception chrétienne de l'homme, c'est-à-dire sur le modèle de la personne dotée d'une vocation qui la distingue et la relie aux autres. De surcroît, dans la conception chrétienne, l'État est au service de l'homme et non l'inverse. Cette idée interdit les grands ensembles politiques qui condamnent toute possibilité de participation aux affaires de la cité. Elle suppose, au contraire, une certaine proximité entre l'État et le citoyen et implique donc de petites entités politiques. Ajoutons que le principe, contenu dans le christianisme, de la coexistence des contraires sous la forme du couple unité-diversité entre dans les éléments constitutifs du fédéralisme. Dans « Valeurs pour un temps de crise », le cardinal Joseph Ratzinger écrit : « la conception chrétienne de l'universalité considère comme point ultime non « l'au-delà du nommable » par excellence, mais cette unité mystérieuse que crée l'amour et qui se présente au-delà de toutes nos catégories dans la trinité de Dieu, laquelle est l'image suprême de la réconciliation entre unité et diversité. »[165] Dans son dernier ouvrage, rédigé peu avant qu'il ne devienne Benoît XVI, Ratzinger rattache aussi, sous un autre angle, le principe de l'unité dans la diversité à l'héritage judéo-chrétien : « Le chrétien le (le phénomène de l'unité dans la diversité) voit préfiguré dans le récit du miracle de la Pentecôte : ce n'est pas, comme à Babylone (le type de la culture du faire et du pouvoir), une langue unique (la civilisation uniforme) qui est imposée à tous, mais l'unité qui se réalise dans la diversité. »[166] Bien qu'il existât des structures politiques proches du fédéralisme dans le monde hellénique, l'essence du fédéralisme défendu par Rougemont procède avant tout du christianisme.

Un attachement conditionnel à l'Europe

Rougemont affectionne l'Europe essentiellement en tant que berceau du personnalisme et dépositaire de valeurs telles que la liberté, la reconnaissance et le respect de la dignité humaine, la valeur inaliénable de chaque individu ou le sens de la vocation individuelle. Une lecture superficielle des écrits du fédéraliste européen peut parfois laisser penser que son

---

[164] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers ou la Cité européenne », La Baconnière, Neuchâtel, 1970, p.44.
[165] Joseph Ratzinger, « Valeurs pour un temps de crise », Ed. *Parole et Silence*, 2005, pp.119-120.
[166] Ibid., p.117.

amour pour l'Europe est primaire. En réalité, il s'agit bien d'un attachement dérivé et conditionnel. Il est néanmoins vrai que chez cet homme – fait de chair et de sang – les émotions et les souvenirs d'enfance confèrent parfois à son « europhilie » une dimension affective et subjective. Elle apparaît dans des passages suscités par les élans du cœur, tels que celui-ci : « l'Europe était la vraie patrie de l'amour ».[167] Ou encore, lorsque interviewé par Alison Browning, l'illustre Neuchâtelois dit de son militantisme européen : « Entre la terre des pères et le continent des rêves, il n'y avait aucune opposition ».[168] Quelquefois légèrement excessive, cette affection tend à l'aveugler un peu sur les implications de la rupture possible de la civilisation européenne d'avec sa source judéo-chrétienne. Alain Minc, Benoît XVI et bien d'autres pensent que l'Europe manifeste de la haine pour elle-même. Notre civilisation n'est pas à l'abri d'un reniement de son essence et il est parfois douloureux d'en tirer toutes les conclusions. Cela explique sans doute partiellement pourquoi on observe chez plusieurs « europhiles » ou européistes une certaine autocensure intellectuelle. Elle consiste à se retenir d'explorer jusqu'à ses aboutissements ultimes l'éventualité d'une Europe unie rompant assez radicalement avec son héritage judéo-chrétien. On pourrait qualifier ce phénomène de « syndrome de la Nouvelle Jérusalem ». Ce syndrome pourrait se définir, entre autres, comme une surestimation des chances de l'Europe d'incarner le fédéralisme intégral auquel aspirent les fédéralistes contemporains et qui constituerait une véritable révolution politique ayant vocation à s'étendre au monde entier. Parfois, on a l'impression que ce mouvement serait censé aboutir à une espèce de fin de l'Histoire par la suppression des racines des abus de pouvoir, de l'oppression politique et des conflits entre États ainsi que par l'extension universelle du régime démocratique. Ce syndrome procède d'une logique de cristallisation telle que celle décrite par Stendhal et qui consiste, en l'occurrence, à fixer sur une entité géopolitique, par définition imparfaite, des aspirations profondes à l'émergence d'une espèce de cité idéale sur cette terre. Cela en dépit du fait que l'Histoire démontre qu'elle est incapable de susciter elle-même la Nouvelle Jérusalem et que ceux qui s'attellent à une telle tâche finissent toujours par plonger la société dans le totalitarisme. Toutefois, chez le personnaliste, ce syndrome ne dépasse pas le stade du tropisme non abouti et ne revêt jamais le caractère de l'utopie. L'intelligence historique et le grand réalisme de Denis de Rougemont l'amènent en effet à constater : « Assimiler l'Europe au christianisme, comme voulut le faire

[167] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.776.
[168] Ibid., p.775.

Novalis dans son célèbre essai intitulé « Die Christenheit oder Europa », c'est faire tort à la prétention universelle du christianisme, et ce n'est pas définir l'Europe, puisque ce serait la définir par une vérité éternelle, qu'elle n'a pas mérité d'incarner, sur laquelle elle n'a pas de « Copyright »… ».[169] Plus tôt, en 1948, alors que l'Europe se réveillait, étourdie et horrifiée, en découvrant qu'elle avait été la matrice d'une des plus horribles périodes de toute l'Histoire, il déclarait déjà : « On doit considérer comme liquidée, au sens le plus récent de ce terme, l'illusion d'une chrétienté identifiable avec le concept de l'Europe ».[170] Bien que ne se confondant pas avec la chrétienté, l'Europe n'en est pas moins le centre historique et le dépositaire, souvent infidèle, d'une partie de l'héritage chrétien dans l'ordre politique. Une des thèses cardinales de Denis de Rougemont réside dans le postulat suivant : « la plupart de nos valeurs et idéaux, à nous autres Européens, et la plupart de nos activités courantes, sérieuses ou non, dérivent de la notion de l'homme introduite par le christianisme. Je ne parle pas ici de l'homme proprement chrétien, au sens courant, de membre d'une église, de l'homme pieux et moral. Je parle d'une manière plus générale du type d'homme (croyant ou non) que seul le christianisme a permis de concevoir, et que je nomme la personne ».[171] La part la meilleure de l'Europe niche dans cet aspect. C'est en particulier le cas du meilleur système institutionnel qui soit pour le personnaliste. Précisément, « le fédéralisme est dans la ligne de la pensée chrétienne, alors que le nationalisme est foncièrement païen, idolâtre et anti-chrétien ».[172] Vu d'aujourd'hui, on peut affirmer, sans trop de risques, qu'une Europe maintenant le cap sur le premier terme de l'alternative aurait naturellement trouvé en Rougemont l'un de ses plus fervents défenseurs mais qu'une Europe optant pour le second terme aurait suscité sa grande méfiance.

La fidélité de l'Europe à son héritage judéo-chrétien, la pérennité de la démocratie et les chances du fédéralisme

La probabilité d'une incarnation du fédéralisme personnaliste dans le continent européen est logiquement proportionnelle à la puissance du pôle chrétien. On peut même aller jusqu'à

---

[169] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », La Baconnière, Neuchâtel, 1962, pp.12-13.
[170] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.14.
[171] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.149.

affirmer qu'elle en exige la large primauté sur les deux autres pôles. Ainsi, une Europe en voie d'unification dont la composante chrétienne deviendrait un lumignon se verrait récusée par Rougemont pour motif de défection envers sa source la meilleure, mais aussi parce que le fédéralisme qu'elle pourrait adopter serait purement formel. L'étude des contextes historiques prévalant lors de l'émergence des États fédéraux suisse et américain étaye ce postulat. Les pères fondateurs des États-Unis, en particulier les auteurs de la Constitution de 1787, s'abreuvaient très clairement au christianisme et aux idées de la Réforme en particulier. Il en va de même des fondateurs de l'État fédéral suisse qui, en 1848, firent précéder leur constitution de ce préambule : « Au nom de Dieu tout-puissant …»

La primauté de Jérusalem, de l'héritage judéo-chrétien, constitue une condition nécessaire à l'établissement d'un véritable système fédéral. Ainsi, le fédéralisme est né principalement de l'héritage chrétien et son destin lui est consubstantiellement lié. De façon plus générale, la démocratie et la garantie des libertés individuelles procèdent, elles aussi, de la source chrétienne, comme le rappelle l'ancien professeur de philosophie politique à Oxford, Larry Siedentop, dans « La démocratie en Europe » : « C'est l'arrivée du christianisme qui va accomplir cette révolution morale. A cet égard, il a posé les fondements moraux de la démocratie moderne en créant un statut moral pour les individus – en tant qu'enfants de Dieu – qui s'est ensuite transposé à l'échelon social. »[173] Il rejoint aussi les analyses rougemontiennes sur la genèse de la personne en écrivant que « l'idée chrétienne de Dieu a constitué le fondement ontologique de l'individu, tout d'abord dans sa dimension morale, puis sociale. »[174] Il insiste également sur la notion de « liberté chrétienne » à l'origine de la démocratie moderne. Nulle part ailleurs que dans l'Occident révérencieux envers son héritage chrétien n'a émergé la démocratie moderne – fondée sur le pilier des libertés individuelles et pas exclusivement sur la dimension participative qu'il arrive de rencontrer même dans un régime que l'on pourrait qualifier de totalitarisme populaire. On observe encore aujourd'hui à quel point il est délicat d'exporter le modèle démocratique dans des pays totalement hétérogènes culturellement par rapport à l'Occident.[175]

---

[172] Ibid., p.231.
[173] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », Buchet/Chastel, 2003, p.290.
[174] Ibid., p.291.
[175] Plusieurs adversaires de l'intervention américaine en Irak, au début de l'année 2003, dont beaucoup n'éprouvent pas une sympathie particulière envers l'héritage chrétien, reconnaissaient d'ailleurs implicitement et

En conclusion, les idées centrales du christianisme « peuvent être considérées comme la constitution originelle de l'Europe. »[176] L'Europe tire sa spécificité de conceptions des relations de l'homme à Dieu et à l'autre héritées de Jérusalem. « Ces convictions chrétiennes sont devenues le creuset de la fondation de l'Europe. »[177] Lorsqu'Alain Minc évoque la haine de l'Europe envers elle-même, il ne peut entendre par là qu'une hostilité croissante à l'égard de sa composante chrétienne et des valeurs qui en dérivent. Si l'on suit les thèses qui précèdent, ce type de reniement pourrait entraîner la perte par l'Europe de sa vocation spécifique.

Nature et caractéristiques de l'Europe

L'Europe : une réalité en soi

Selon le fédéraliste suisse, l'Europe est davantage que la somme de ses nations. Elle est une réalité en soi. Son existence va au-delà de la dimension géographique et précède celle des nations européennes. D'un point de vue culturel, Rougemont décrète que « L'Europe est beaucoup plus ancienne que ses nations. »[178] De nos jours, son caractère pluraliste repose substantiellement sur les nations qui entrent avec elle dans une relation de filiation. Selon Rougemont, les différentes nations qui composent l'Europe ne sont véritablement elles-mêmes qu'ensemble, dans un réseau d'interactions non entravées par des structures institutionnelles telles que l'État-nation. L'Europe étant l'entité préexistante, elle est donc presque naturelle. L'européiste personnaliste écrit : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu? » dit notre « mère l'Europe » – comme l'appelait déjà une chronique en latin rédigée au début du XI^{e} siècle – aux nations qui se croient suffisantes… »[179] Les implications du postulat de l'antériorité de l'unité européenne diffèrent diamétralement de celles qui résultent du postulat

---

souvent même inconsciemment, comme à leur « esprit défendant », à quel point la démocratie est liée à un certain substrat culturel.

[176] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.293.

[177] Ibid.

[178] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.7.

[179] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.371.

inverse, celui d'une primauté et d'une antériorité de la nation ou de l'État-nation embryonnaire par rapport à l'Europe. Dans une perspective philosophique, il est intéressant de développer les aboutissements théoriques de chaque hypothèse quant à la problématique du sens de l'union européenne dans l'histoire et du caractère réellement ou prétendument « naturel » de sa réalisation. Si l'on part de la première hypothèse, construire l'Europe unie apparaît comme un retour à l'essence même du continent, dans ses dimensions culturelle et politique. Dans son introduction à l'histoire de l'Europe, Jean-Baptiste Duroselle affirme avec Frédéric Delouche : « Comme il nous paraît que l'Europe existait avant ses nations, notre attirance pour elle se trouve non pas « justifiée » – il ne s'agit pas d'une question morale –, mais « validée » par l'histoire. » Plus loin, ces deux auteurs énumèrent les grands axes de la problématique de l'union de l'Europe contemporaine sous la forme de dix propositions « philosophiques », parmi lesquelles se trouve la suivante : « Que la construction de l'Europe est d'autant plus « naturelle », « réaliste », « authentique », **que la communauté européenne existe** (en gras dans le texte), de façon d'abord embryonnaire, depuis des temps reculés, puis de plus en plus élaborée, et cela malgré les guerres, les conflits, le sang, les larmes. »[180] Notons toutefois que, dans son article de l'encyclopédie Universalis sur l'histoire de l'idée européenne, Duroselle nuance cette thèse en mettant l'accent sur la diversité des « Europes » antérieures aux États-nations, telles l'Europe géographique, la Chrétienté, etc. Dans cet article, il va même, en opposition à ce qu'il affirme par ailleurs, jusqu'à récuser explicitement la thèse de l'antériorité de l'Europe par rapport aux nations européennes. Si les États-nations sont des créations artificielles qui quadrillent le continent d'une manière géométrique, s'ils ont, en quelque sorte, usurpé leur pouvoir, alors l'union de l'Europe devient une espèce de réunification, un processus de retour à un état considéré comme plus naturel et cautionné par l'histoire des grandes unifications européennes, en commençant par l'Empire romain. Précisons que Rougemont n'est en rien un nostalgique de l'Empire romain, mais il insiste beaucoup sur la préexistence de la culture européenne par rapport aux États-nations. Une figure représente bien cette antériorité : Erasme de Rotterdam. Il symbolise cette culture européenne qui traverse les frontières. L'Europe médiévale présentait en effet une certaine unité : unité dans le christianisme et le partage de valeurs fondamentales, unité aussi devant les menaces militaires de l'islam conquérant et, notamment, celles de l'Empire ottoman. De

[180] Jean-Baptiste Duroselle, « Histoire de l'Europe », France Loisirs, 1991, p.10.

surcroît, plusieurs réseaux « européens » apparurent au cours du Moyen Age : celui des marchands, celui des bâtisseurs de cathédrales et celui des banquiers. La culture médiévale était véritablement internationale. Elle avait pour vecteur la langue internationale de l'époque : le latin. A l'université de Paris enseignaient des professeurs venus de toute l'Europe : l'Allemand Albert le Grand, les Anglais Roger Bacon et Duns Scot, les Italiens Thomas d'Aquin et Bonaventure ou encore le Belge Siger de Brabant. En dépit de l'apparition de cultures nationales dès le XIV^{e} siècle, cette culture transnationale européenne se prolonge jusqu'à aujourd'hui. Elle a passé par la Réforme, la Renaissance, le Classicisme, les Lumières, le Romantisme, les grandes idéologies politiques – à l'exception du nationalisme, en raison de la nature exclusiviste de cette idéologie, quoique dans son essence le phénomène se manifestât parallèlement dans les divers pays européens – ou encore, actuellement, l'altermondialisme. En conclusion, les réflexions de Denis de Rougemont sur la problématique de l'antériorité de l'Europe par rapport à ses nations se développent bien plus dans le champ d'étude culturel que politique. Dans sa pensée, c'est davantage l'existence plus que millénaire d'une culture européenne qui étaye son pro-européisme que les unifications politiques précédentes de l'Europe.

L'argument favorable à l'union européenne fondé sur la préséance de l'Europe par rapport à ses nations est substantiellement contrebalancé par celui de l'absence de précédent démocratique et libéral de l'Europe unie. En effet, les unions historiques de l'Europe ont toutes revêtu soit une forme impériale, soit une forme totalitaire. On objectera que la démocratie n'était pas encore un régime politique répandu. Certes, mais Napoléon vient après la fondation des États-Unis avec leur Constitution de 1787 et la dernière tentative d'union forcée par l'Allemagne nazie s'inscrit dans un contexte de relative « maturité » du régime démocratique. Peut-être la tentative actuelle s'inscrira-t-elle dans une pérennité démocratique, puisqu'elle ne relève pas d'un dessein hégémonique ni d'un processus fondé sur la force et la violence, phénomène historiquement inédit. C'est notamment là-dessus que se fondent les espoirs du grand fédéraliste. Toutefois, il est une autre donnée historico-politique à prendre en compte lorsqu'on étudie la problématique de la construction d'une Europe unie démocratique dans une perspective historique. Le professeur Larry Siedentop rappelle que la démocratie est née dans le cadre de l'État-nation et non au niveau de l'Europe dans son ensemble. En relation avec ce constat, il pose cette question fondamentale : la démocratie survivra-t-elle à sa

transposition au niveau de l'Europe ou risque-t-elle d'être menacée dans son essence par un processus d'extirpation de son berceau historique ? Ses préoccupations touchent à la problématique fondamentale de la translation de la démocratie des États membres de l'Union à cette dernière. Rougemont l'estime tout à fait réalisable. Il va même plus loin en considérant qu'un déficit démocratique est inextricablement lié au modèle de l'État-nation et que l'Union pourrait correspondre à un surcroît de démocratie, à condition bien sûr d'opter pour le fédéralisme véritable.

Une civilisation marquée par la dualité

Rougemont postule donc l'antériorité et la primauté de l'Europe sur les nations qui la composent. L'essence de l'Europe dépasse la somme de ses nations mais aussi celle des individus qui vivent sur son continent, comme l'affirme ici le fédéraliste : « l'Europe n'est pas la somme des Européens réels. Elle est tout à fait autre chose. »[181] L'Europe n'est pas qu'une entité abstraite. Elle est une réalité partiellement autonome. En elle se réalise particulièrement bien la synthèse non réductrice entre l'un et le divers. Caractérisée par l'unité de son essence, elle se définit aussi « comme patrie de la diversité. »[182] D'un point de vue fédéraliste, c'est son unité qui permet de fonder l'union politique de l'Europe et c'est sa diversité qui, avec d'autres facteurs, la rend susceptible d'incarner un modèle fédéral d'union. Rougemont insiste sur ce qui, pour beaucoup, relève de l'évidence : « Je pense qu'il est possible d'unir nos pays pour cette raison littéralement fondamentale qu'une *unité de base* existe, sur laquelle fonder cette *union*. Il s'agit de l'*unité de culture*. »[183] Quant aux diversités européennes, elles peuvent même représenter une première définition de l'Europe, selon Rougemont. La coexistence de l'un et du divers est très bien exprimée par José Ortega y Gasset lorsqu'il évoque « Cet essaim de peuples occidentaux qui prit son vol vers l'histoire sur les ruines de l'antiquité (et qui) s'est en effet toujours caractérisé par une dualité dans sa forme de vie. […]. Ce destin qui les faisait à la fois progressivement homogènes et progressivement divers constitue un paradoxe achevé, […]. Chez ces peuples, l'homogénéité n'est jamais étrangère à

[181] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.177.
[182] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.60.
[183] Ibid., p.59.

la diversité ».[184] Le dualisme est donc spécifiquement occidental. Samuel Huntington a bien mis en évidence cette caractéristique qui prend les formes suivantes : Dieu et César, l'Église et l'État, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Ce dualisme fut un des principaux facteurs à l'origine de la garantie des libertés individuelles. Huntington insiste sur le fait que « Cette séparation des pouvoirs a beaucoup contribué au développement de la liberté en Occident. »[185] Il précise que, même du temps de l'absolutisme, l'idée « *Non sub homine sed sub Deo et lege* » demeurait. Importante quant à la genèse du respect des libertés fondamentales, cette dualité, sous la forme de l'antinomie de l'un et du divers, le fut aussi quant à la genèse du paradigme fédéraliste comme système de pensée et comme réalité. Elle le fut dans la mesure où la dimension potentiellement et souvent effectivement conflictuelle de la dichotomie unité / diversité peut être dépassée par le principe de la coexistence des contraires. L'application de ce principe implique ce que Rougemont définit comme la politique par excellence : trouver l'optimum entre deux maxima contradictoires. Le fédéralisme se situe intégralement dans cette logique dont il est d'ailleurs l'une des expressions majeures.

Les deux faces de l'homo europeanus

Si la dualité constitutive de la civilisation occidentale apparaît dans les dichotomies entre, d'une part, le spirituel-religieux et, d'autre part, le temporel-politique ou entre unité et diversité, elle se manifeste aussi au sein même de l'unité sous la forme d'une ambivalence de la nature de l'Europe. Notons que le dualisme lui-même appartient à l'un des deux termes de l'ambivalence, celui de la liberté et de l'individualisme. L'Europe se compose de deux faces, en réalité enchevêtrées, pour reprendre les termes de Maurice Duverger qui donna à l'un de ses plus célèbres ouvrages le titre suivant : « Janus : les deux faces de l'Occident ». En considérant toute son histoire, le Vieux Continent fut souvent et substantiellement le réceptacle de valeurs, de principes, d'institutions et de schèmes de pensée fondamentaux. Nous citerons la garantie des libertés individuelles par l'État, la séparation du temporel et du spirituel, la séparation des pouvoirs, la reconnaissance de la valeur de la personne considérée

[184] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.12.
[185] Samuel P. Huntington, « Le Choc des civilisations », op. cit., p.90.

comme inviolable, l'amour de Dieu et du prochain, un attachement révérencieux à la vérité, la reconnaissance de la réalité de la matière et du corps, un sens des responsabilités et aussi de la solidarité, l'harmonie entre l'un et le divers, la recherche de la conscience à n'importe quel prix au lieu de l'inconscience heureuse, pour employer des concepts rougemontiens. Mais l'Occident fut aussi, de manière parallèle et prééminente durant ses temps les plus sombres, le lieu de la manifestation de leurs contraires. De ces contraires, il constitua même souvent la matrice ! L'Europe a connu les grandes révolutions qui générèrent la démocratie aussi bien que les pires totalitarismes de l'Histoire. L'Europe, ce n'est pas seulement saint Augustin, Martin Luther, Montesquieu, Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville, Winston Churchill ou Raymond Aron ; c'est aussi Nietzsche, Hegel, Marx ou Hitler. Il ne faut pas interpréter la face sombre de l'histoire politique et intellectuelle européenne comme une série d'accidents inexplicables. Elle appartient aussi à l'essence de l'Europe et en procède. Un examen superficiel de l'Histoire suffit à récuser l'hypothèse selon laquelle ces faits ressortissent à l'ordre de la malheureuse et incidente trahison. Ce qui, aux yeux de certains, apparaît comme un reniement connaît des occurrences trop amples et profondes pour être considéré comme totalement accidentel ou étranger relativement à la nature de l'Europe. A la lumière de l'Histoire, cette dernière semble en effet véritablement incapable d'ancrer durablement ses meilleures valeurs. Il sied dès lors de parler des deux visages de l'Europe. A l'aune de son histoire et au travers de son ambivalence, notre continent fait preuve d'une incapacité à trancher définitivement l'alternative entre le « je » prééminent et le « nous » contraignant, entre l'individualisme libéral et le collectivisme. Rougemont écrit très justement : « *Cette manière d'opposer l'individu au tout, et d'attribuer l'absurdité non pas au moi qui la ressent, mais au monde ou à la société, voilà qui est proprement occidental.* »[186] Samuel Huntington fait la même analyse et l'étaye notamment à l'aide d'une étude qu'il cite dans « Le Choc des civilisations » : « Une comparaison d'une cinquantaine de pays fait apparaître que les vingt premiers, en termes d'individualisme, sont tous européens, à l'exception du Portugal (?) et d'Israël. L'auteur d'une autre étude transculturelle a également montré que l'individualisme est dominant en Occident et le collectivisme ailleurs. »[187] Toute affirmation du contraire relève du déni de réalité. Cependant, cette spécificité bute sur l'attrait pour le collectif – souvent au bénéfice d'idéologies totalitaires – présent dans l'universelle et aculturelle nature

[186] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.148.
[187] Samuel P. Huntington, « Le Choc des civilisations », op. cit., p.93.

humaine portée aux rapports de domination. L'Europe a, au cours de plusieurs séquences historiques relativement longues, fait triompher le « nous » sur le « je ». A titre de comparaison, les États-Unis échappent en grande partie à cette ambivalence. Une simple mise en parallèle des « rouleaux » déployés des histoires respectives de l'Europe et des États-Unis, entre la fin du XVIII^{e} siècle et aujourd'hui, suffit à le démontrer. En référence aux trois sources dominantes de la culture européenne, la spécificité avérée de l'Occident, eu égard à l'antinomie « je » / « nous », dérive du judéo-christianisme. En outre, la reconnaissance de la valeur de la personne, indépendamment de son statut et de sa fonction dans un groupe, est proportionnelle au poids relatif de cette source, tant d'un point de vue géopolitique qu'historique.

Dans « Cet *état de complexité, d'intrications et de contradictions, (qui) définit l'équilibre humain qu'on nomme Europe* »,[188] il existe donc deux côtés qui émergent alternativement dans l'histoire. Rougemont écrit sur la trame de l'évolution européenne : « Toute notre histoire … est l'histoire des risques de la liberté, progressant entre les écueils du désordre et de l'ordre absolu. Les lois de ce progrès sont assez simples. Pour peu que l'individu, abusant de ses droits et de sa liberté, devenue facile, cède à la tentation de l'anarchie ou à celle de l'impérialisme, une réaction collectiviste se déclenche, au nom de la justice ou de l'ordre social. Elle donne naissance à des régimes unitaires (qu'on appelle aujourd'hui totalitaires) contre lesquels ne tarde pas à se dresser, avec une passion renouvelée, le génie de la diversité, c'est-à-dire de la liberté. »[189] Dans un mouvement de synthèse, il exprime cette loi sous la forme de sa célèbre théorie de l'alternative ou du dilemme puissance / liberté qui connaît une acuité particulière dans la civilisation occidentale. L'Europe entre dans une logique d'attraction et de répulsion à l'égard de la valeur de liberté. L'héritage culturel européen présente de profondes affinités avec cette valeur non seulement parce que le christianisme est à l'origine de la garantie des libertés individuelles, mais aussi en raison du pluralisme. Or, dans une certaine mesure, pluralisme et liberté se conditionnent mutuellement. Rougemont affirme que « Moins une culture est homogène, mieux elle incite à cette autonomie, à cette auto-structuration de la personne, de l'œuvre, des régions ou nations… »[190] Ainsi, la loi

[188] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.24.
[189] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.48.
[190] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.372.

énoncée par Rougemont qui veut que tout héritage se compose d'une part d'« hérédité subie » et d'une part d'« hérésie active » se déploie en Europe avec un accent sur le deuxième terme. Nous retrouvons ici, sous une autre facette, cette fameuse dualité caractéristique de l'Europe. Deux valeurs antinomiques sont donc au cœur de la culture européenne et elles déterminent deux types de cités ou d'organisations politiques différents. Pour reprendre la terminologie augustinienne, on peut dire que deux amours sont à l'origine de deux Cités. Parmi leurs diverses incarnations respectives dans l'histoire européenne, Rougemont cite celles-ci : « En chemin vers l'idéal de puissance, vous trouvez, par exemple, le règne de Louis XIV, le stalinisme, le marxisme-léninisme, les jacobins et leur idéal, et les devises de ces régimes. En chemin vers l'autre utopie, l'autre idéal, celui de liberté, de pluralisme, vous trouvez, par exemple, le régime féodal du haut Moyen Age, mais aussi les corporations et les communes, qui étaient opposées au régime féodal, mais étaient le même genre de pluralisme de choses extrêmement complexes, plus ou moins mal articulées ; vous trouvez les ligues suisses et les Provinces-Unies de Hollande, […] ; enfin, le fédéralisme, ou les réalisations qu'on a essayées du fédéralisme au XIX^{e} siècle, notamment les États-Unis et la Suisse. »[191] Rougemont précise avec insistance qu'aucune des deux tendances n'a jamais atteint le stade de l'achèvement ni n'a pu être isolée à l'état pur. L'Histoire se présente plutôt comme un mouvement oscillatoire autour d'un intermédiaire entre les deux extrémités. Le personnaliste considère que « L'Européen normal vit quelque part entre ces deux extrémités, plus ou moins en équilibre, plus ou moins près de l'une, ou près de l'autre, et ainsi tient des deux. »[192] Il relève ailleurs que « l'homme typiquement européen : c'est *l'homme de la contradiction*, l'homme dialectique par excellence. »[193]

Cela implique donc que l'*homo europeanus* se trouve dans un équilibre instable entre deux tropismes. Ses deux passions fondamentales sont la puissance ou puissance collective et la liberté ou les libertés individuelles. Il désire soit l'une, soit l'autre et parfois les deux à la fois, ce qui constitue un objectif très difficile à atteindre. Il y a en Occident deux grandes écoles politiques qui dérivent de l'alternative exposée ci-dessus : l'école unitaire et l'école fédéraliste ou, formulé autrement, la forme de pensée unitaire et la forme de pensée

[191] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., pp.97-98.
[192] Ibid., p.98.
[193] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.369.

dialectique. Le but dernier de la première, c'est « la puissance collective, obtenue par l'unité forcée et uniformisée. »[194] Pour la seconde, la finalité de la société réside dans l'homme, la liberté des personnes obtenue par l'union volontaire dans le respect des diversités. La première est en général suscitée par une primauté des manifestations les plus obscures de la nature humaine. La seconde, plus rare dans l'histoire, suppose une autre hiérarchie des priorités et des valeurs, hiérarchie dans laquelle la liberté de conscience, le respect de la dignité humaine et l'esprit supplantent les pulsions humaines. De surcroît, la première découle d'une abdication de la pensée et de la philosophie. Pour s'inscrire dans son sillage, il suffit de se laisser glisser, comme Rougemont le dit fort justement à propos de la dictature. La deuxième, par contre, ne peut qu'être menacée par le fait que « la civilisation occidentale a perdu le sens des fins dernières à quoi elle tend »,[195] comme l'écrivait Rougemont en 1936.

Néanmoins, pour l'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme », l'*homo europeanus* est toujours susceptible de construire une Europe fédérale. Cet *homo europeanus*, dans la conception rougemontienne, résume bien la nature de l'Europe comme une allégorie. L'idéal-type européen n'est pas monolithique. Son portrait-robot, dans une perspective comparative, recèle les termes suivants : conscience, vérité, liberté, diversité, passion, révolution, progrès. Il y a en lui un mélange de Prométhée, qui dans sa quête du progrès se laisse parfois aller à le diviniser dans un mouvement de révolte humaniste, et d'Ulysse, animé quant à lui d'un esprit curieux et aventurier. L'Européen manifeste aussi le goût de la différence, un certain attachement à la liberté, la soif de lucidité ou de conscience, même au prix d'une certaine souffrance, des élans de passion et une fascination exceptionnelle pour cette dernière, des prédispositions à la révolution ou encore une recherche du progrès qui peut prendre la forme d'une religion. La complexité de l'Européen est à la mesure de la diversité des sources de la culture européenne. Comme toute réalité humaine, il est muable et instable. Les différents termes qui le composent, à l'instar d'ailleurs de l'histoire européenne, entrent dans une relation systémique marquée par un degré élevé de dynamisme et d'instabilité. A titre de comparaison, et pour autant que l'on admette le concept d'*homo europeanus*, on notera que son cousin l'Américain, au travers de son histoire, fait preuve d'une plus grande stabilité. En empruntant au registre de la métaphore, nous pourrions dire qu'il existe deux *homos*

[194] Ibid., p.186.
[195] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.72.

europeanus qui se définissent l'un par rapport à l'autre, un peu comme dans le modèle du Docteur Jekyll et de Mr Hyde. L'un se prévaut de l'héritage chrétien et libéral. L'autre se laisse guider par les pulsions profondes et universelles de la nature humaine, tout en les exprimant partiellement au travers de certains principes, tels que ceux de la figure mythologique de Prométhée. Pour ce faire, il a de plus en plus recours à la technologie, que le premier a d'ailleurs largement contribué à développer en adoptant des paradigmes favorables à l'émergence de la science. Là où la philosophie et les valeurs qui permirent l'éclosion de la science régressent, cette dernière se retourne contre sa source fondatrice et sert des finalités antinomiques. C'est dans ce sens que Rougemont a pu déclarer, à propos des relations entre l'Europe et le reste du monde : « c'est la volonté d'incarnation de la vérité qui est l'âme de l'Europe. Ce n'est pas la science qui a fait l'Europe, mais c'est l'Europe qui a fait la science. Et c'est parce que l'Europe a exporté sa science là où l'âme ne rayonnait plus, que le monde se retourne contre elle et la menace. »[196] Si cette assertion vaut pour les relations extérieures de l'Europe, elle est tout aussi valable dans sa dimension intérieure où toute démission de l'âme s'accompagne d'un réajustement cybernétique de la science vers d'autres fins.

L'Europe et l'universalisme

Finalement, au-delà de l'horizon pluraliste de l'Europe, une figure apparaît donc comme saillante. Selon Rougemont, le mythe de Prométhée peut être considéré comme le grand mythe de la civilisation européenne, parce que Prométhée est le héros de la révolte.[197] Dans les phases de régression du christianisme, il apparaît assez logique que cette révolte se tourne contre Dieu lui-même. Et c'est alors Ulysse, le deuxième archétype de l'Occidental, qui tendra à diffuser les valeurs du premier, de par son goût de l'aventure.

Dans sa substance même, la civilisation occidentale a une dimension universelle. L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » remarque, dans son introduction, qu'« il s'agit bien moins de

[196] Ibid., note de bas de page, p.233.
[197] Voir le chapitre sur les trois sources de l'Occident.

la délimiter dans le temps de l'histoire de l'espace terrestre, que de renouveler sans cesse le rayonnement de son génie particulier, qui se trouve être, justement, universel. »[198]

En outre, bien que la notion d'universalisme soit apparue dans plusieurs autres cultures, c'est l'Europe qui donna au concept son contenu concret et démontra sa consistance. Chacune des trois racines principales de la civilisation européenne participe à cet universalisme : dans une certaine mesure, la Grèce, à travers son rationalisme, et Rome, de par ses visées politiques et militaires, mais surtout le christianisme comme religion du salut destiné à chaque homme sur terre. Au II[e] siècle, « c'est un polémiste anti-chrétien, *Celse*, qui nomme pour la première fois « les Européens » dans un passage où il repousse toute possibilité *que les Asiates, les Européens et les Lybiens, les Hellènes ainsi que les Barbares, se mettent jamais d'accord pour reconnaître une même Loi*. Cette loi serait le monothéisme chrétien, qui, selon Celse, détruirait les diversités politiques des peuples de la Terre, voulues et garanties par les dieux païens ! Pour cet ancêtre du nationalisme, qui ne manque pas de lucidité, l'ennemi juré c'est l'universalisme des chrétiens. »[199] [200] Pour reprendre les concepts augustiniens, l'universalisme chrétien ressortit plutôt à l'ordre de la Cité céleste puisque, tout à la fois, il reconnaît mais aussi transcende les nations. Ces dernières ont un caractère naturel, mais elles ne sauraient englober et soumettre la totalité de l'homme qui a une vocation universelle à entrer en relation avec un Dieu transcendant et personnel. Paul, au travers de ses voyages, initiera la diffusion universelle du message chrétien qui sera prolongée par les missionnaires, pas toujours dans sa pureté totale, loin s'en faut ! L'œuvre de Paul se confine au domaine spirituel et religieux. Cependant, par glissements successifs, l'universalisme chrétien deviendra un paramètre essentiel de la civilisation européenne prise dans son ensemble. Ce paramètre sera même progressivement déconnecté de son origine matricielle puisqu'il demeurera, voire s'intensifiera, même dans les phases de régression du christianisme. C'est ainsi que, tout en reniant substantiellement l'essence du christianisme, les philosophes des Lumières et les héritiers de la Révolution française reprennent son universalisme en l'intégrant dans leur système de valeurs. Dans l'idéologie marxiste-léniniste, aux antipodes du christianisme, on observe la même continuité de l'universalisme désormais entré dans l'ordre

[198] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.8.
[199] Ibid., p.45.

politique et inextricablement lié à l'aventure occidentale. En effet, l'universalisme chrétien a, au fil du temps, suscité un certain mimétisme dans plusieurs idéologies. C'est notamment le cas du communisme, qui s'est construit en grande partie dans une logique de contradiction et de récupération relativement au christianisme. Ses ambitions sont manifestement mondiales, universelles. Il va même, en particulier avec Lénine et sa théorie du dépérissement de l'État, jusqu'à s'assigner comme finalité ultime la fin de l'Histoire de l'humanité par la suppression des classes sociales et l'effondrement de la superstructure, notamment de l'État. On observe ici un passage entre l'universalisme chrétien et un universalisme confiné à l'horizon purement terrestre ou une transition entre un messianisme et un autre. En cela, l'universalisme européen rejoindrait davantage les ambitions de Rome à une espèce de pouvoir mondial. A son paroxysme, cette tendance a pu prendre la forme de l'ambition d'un Règne de mille ans de la race aryenne sur toute la terre dans l'idéologie nationale-socialiste, comme nous l'avons vu plus haut. En conclusion, les deux faces de l'Occident, et de l'Europe en particulier, intègrent l'universalisme pour le meilleur et pour le pire.

La fonction matricielle de l'Europe à l'égard du monde

Au milieu des années 1970, Rougemont avait consacré à la problématique des relations entre l'Europe et le monde trois volumes, de nombreuses conférences, un colloque et tout un congrès. Il avoua éprouver « une secrète attirance »[201] pour ce thème. La civilisation européenne a joué et joue encore un rôle particulier dans le monde. A l'origine des grandes aventures d'exploration de la terre et, plus tard, du courant de la mondialisation – qui peut être conçu comme une extension à l'échelle planétaire de schèmes de pensée et d'action occidentaux –, la civilisation européenne occupe une place à part dans l'Histoire. En explorant les causes de ce phénomène, Rougemont ne se laisse pas aller à l'ethnocentrisme ou à l' « européocentrisme ». Il présente simplement un fait irréfutablement historique, avec sa face lumineuse et sa face sombre. Au-delà de l'analyse historique, il attribue toutefois à l'Europe une vocation spécifique dans les relations internationales. Rougemont ne peut être

---

[200] Plusieurs parmi les plus farouches adeptes de l'égalitarisme culturel et de la réhabilitation des cultures les plus bizarres et parfois les plus cruelles pourraient faire de Celse leur saint patron.
[201] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.311.

considéré comme un relativiste. Il postule l'existence d'une vérité absolue. En tant que dépositaire principale de l'héritage judéo-chrétien contenant la révélation de cette vérité qui transcende les différentes cultures, la civilisation occidentale est appelée à diffuser pacifiquement cet héritage afin d'en faire bénéficier l'ordre mondial. Plus concrètement, l'Europe, à condition qu'elle parvienne d'abord elle-même à revêtir la forme d'une union fédérale au service de la liberté, aurait la vocation de proposer au monde entier ce modèle politique d'unité dans la diversité dérivé du christianisme. Est-il nécessaire de préciser qu'une telle union européenne devrait s'abstenir de tout impérialisme-autoritarisme dans l'accomplissement de cette vocation ?

La situation géographique de l'Europe la prédisposait partiellement à jouer un rôle universel, bien que, par sa superficie, elle ne représente que 6,75% des terres émergées, ce qui en fait le plus petit des continents, excepté l'Océanie. Ce paramètre géographique n'a pas déterminé sa fonction mondialisante, mais il en a facilité l'actualisation. Si l'on découpe le monde en deux hémisphères, l'un concentrant la majeure partie des terres habitées et l'autre la majeure partie des mers et des océans, l'Europe se trouve au cœur de l'hémisphère des terres habitées et la ville française de Nantes en constitue le pôle. Ce facteur, allié à la topographie, favorise les communications avec le reste du monde. Rougemont reprend les savantes analyses géographiques du Dr J. Parker van Zandt, effectuées au milieu du XX^{e} siècle, pour en dégager une certaine symbolique spatiale qui étaierait la vocation spécifique de l'Europe dans le monde. Il introduit cette réflexion en regrettant que la culture dominante et la sphère publique contemporaines privilégient largement le calcul au détriment du sens et des symboles. Selon lui, les mesures scientifiques qui situent « le centre du monde (…) quelque part en plein milieu de notre Europe »[202] cachent un sens plus profond qui ne peut être dévoilé qu'en ayant recours à des approches faisant plus de place à la symbolique. Il semblerait qu'elles indiquent, au-delà des opportunités communicationnelles mentionnées plus haut, une particularité propre à l'Europe dans son rapport au monde.

[202] Ibid., p.336.

Indépendamment de sa localisation et de ce que cela implique en matière de transport et de communication, l'Europe a découvert le monde, mouvement de dilatation qui a avivé la conscience de son unité culturelle. Relevons qu'historiquement l'Europe est le seul continent-civilisation à avoir « conquis » la terre entière. Les grands explorateurs étaient presque tous, voire tous, européens. Ils ont été relayés ensuite par les colons et, déjà au XVI[e] siècle, Charles Quint pouvait affirmer que le soleil ne se couchait jamais sur son empire. Au fil du temps et des découvertes, « *l'Europe est (devenue) le Musée du monde.* »[203] Par ailleurs, les sciences, qui ont pris leur essor en Europe, présentent une dimension universelle. L'histoire et la géographie ont notamment pour objet d'étude le monde dans son ensemble. Ces deux sciences ont, en outre, suscité d'autres sciences dont le champ analytique s'étend aux dimensions de l'humanité et de la terre : l'archéologie et l'ethnographie, mais aussi la sociologie et la psychologie analytique, par exemple. Non seulement l'idée d'universalité est au cœur même des approches scientifiques issues de l'Europe, mais, de plus, elles ont vocation à être adoptées par le monde entier en vertu de l'universalité de la raison et des concepts occidentaux de genre humain et surtout d'unité du genre humain.

Si l'Europe a découvert le monde, elle lui a, de surcroît, apporté les moyens de son unification progressive. Les linéaments de la mondialisation, tendance lourde du monde contemporain, apparaissent dans la civilisation européenne. L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » précise : « L'Europe a exercé dès sa naissance une fonction non seulement universelle, mais, de fait, universalisante. Elle a fomenté le monde, en l'explorant d'abord, puis en fournissant les moyens intellectuels, techniques et politiques d'une future unité du « genre humain ». »[204] Gonzague de Reynold va jusqu'à affirmer : « L'Europe est née impériale. Elle a été créée pour être le globe. »[205] Matrice de l'idée de genre humain et des entreprises de découverte de la terre, l'Europe peut donc aussi être considérée comme le moteur par excellence d'une forme de mondialisation au travers de l'exportation progressive de ses sciences, de ses techniques, de ses institutions politiques, des idéologies nées en son sein, de ses systèmes économiques, de certains pans de sa culture, ou encore de certaines de ses mœurs. Dans le monde contemporain, les spécialistes de droit comparé constatent une évidente progression

[203] Ibid., p.154.
[204] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.7.

des conceptions du droit occidentales au détriment des autres. Le régime démocratique, apparu en Europe comme fruit politique majeur de la Réforme et de la Révolution française, s'impose désormais comme le plus légitime, voire même le seul légitime sur la planète. De plus en plus d'États optent pour cette forme politique, même si cette assimilation n'est parfois que formelle. Rares sont les États qui n'ont pas adopté l'institution parlementaire et qui ne connaissent pas d'élections.[206]

Le rôle mondialisant de l'Europe procède ultimement de l'universalisme chrétien que nous avons évoqué plus haut. Mais les croisés et les missionnaires ont rapidement vu Ulysse, César et les commerçants cheminer à leurs côtés. Les motivations à l'origine de ce mouvement étaient donc de natures très diverses et enchevêtrées. De plus, l'universalisme, depuis longtemps composante essentielle de la civilisation occidentale, se manifeste de façon différente selon la configuration du triple héritage de l'Europe à un moment donné. Lorsque Rome et la valeur de puissance dominaient dans le paradigme civilisationnel de l'Europe, l'universalisme tendait à prendre la forme d'un impérialisme mondialiste. Par contre, lorsque, *ceteris paribus*, Jérusalem et Athènes accédaient aux premiers rangs des déterminants culturels du Vieux Continent, les relations entre l'Europe et le monde accordaient davantage de place à la valeur de liberté et au principe de diversité. Ces considérations sont évidemment schématiques et font abstraction de la complexité de l'Histoire.

La fonction matricielle de l'Europe n'est pas intégrale mais partielle. En d'autres termes, elle ne concerne que certaines valeurs, certains principes, certaines institutions, certaines idées et presque toutes les technologies, tout en excluant une partie substantielle de la civilisation européenne, peut-être apparemment moins attrayante. Rougemont fait le constat que

---

[205] Gonzague de Reynold, « Qu'est-ce que l'Europe ? La formation de l'Europe », Egloff, Librairie de l'Université, Fribourg, 1944, p.75.

[206] Même le très anti-occidental Iran de Khamenei et de Mahmoud Ahmadinedjad dispose d'un parlement élu, bien que d'une façon très éloignée des principes et des normes démocratiques puisque son régime est de nature totalitaire-théocratique. Le président iranien Ahmadinedjad a obtenu son mandat à l'issue d'une élection populaire qui l'opposa notamment à son prédécesseur Rafsandjani. Ces péripéties témoignent d'une certaine allégeance, en l'occurrence formelle et superficielle, au système politico-juridique occidental. L'exemple évoqué ci-dessus nous conduit à une remarque complémentaire fondamentale. Ahmadinedjad, acteur politique irrationnel et dangereux, a proposé, le 26 octobre 2005, de « rayer Israël de la carte ». L'élection d'un tel président, dont les positions politiques étaient connues du grand public, démontre à l'évidence le caractère parfaitement insatisfaisant d'une démocratie exclusivement formelle, d'une démocratie de pacotille qui ne fait que recouvrir de son mince manteau civilisationnel un véritable totalitarisme populaire.

« l'Europe n'a *pas* exporté sa sagesse régulatrice, faite d'équilibres mouvants, de tragédies entrecroisées, d'innombrables tensions, déchirantes et fécondes. »[207] Il en résulte une déconnexion entre les valeurs religieuses, éthiques et morales de l'Europe et les « sous-produits » qui ont pu en dériver par altération. Dès lors, des idéologies telles que le nationalisme ou le communisme, et les moyens de la puissance matérielle de l'Europe en général s'expriment, à l'extérieur, quasiment sans frein et vont parfois jusqu'à se retourner contre elle-même. Les civilisations extra-occidentales désirent souvent les machines sans l'éthique du travail, l'aide humanitaire mais pas l'idéal d'amour du prochain, la maîtrise de l'atome sans l'intégration de certaines valeurs dans la politique étrangère, etc. C'est ce qui amène Rougemont à écrire : « Le monde entier s'européanise dans ses apparences (…). Mais ce même monde méprise, ou ignore simplement, notre psychologie et notre spiritualité. »[208] Notons en passant que ce phénomène touche également l'Europe elle-même ! Il y a en effet moins d'un siècle, le national-socialisme eut massivement recours à la science et à la technologie au service de finalités radicalement anti-chrétiennes et en opposition absolue avec les valeurs de liberté, de dignité humaine, de démocratie et de respect de la liberté de conscience. En conclusion, les sources de la mondialisation, qui constitue probablement le phénomène majeur de notre temps, sont européennes et, plus spécifiquement, liées à des aspects culturels propres à l'Europe, ce qui confère au Vieux Continent un rôle particulier dans l'histoire des relations internationales. Elle-même en constante mutation, l'Europe fut ainsi très longtemps le premier moteur de l'Histoire. Aujourd'hui, elle attend que les trajectoires de cette dernière lui soient favorables pour assumer à nouveau ce rôle.

La fonction paradigmatique ou universalisante de l'Europe est avérée par l'Histoire. C'est un fait que l'Europe a découvert le monde et lui a permis de prendre conscience de son unité. Loin d'être incidente, cette réalité se fonde, selon Rougemont, sur une vocation.

---

[207] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.443.
[208] Ibid.

Un universalisme fondé sur une vocation

A l'instar des personnes, les civilisations seraient les réceptacles de vocations spécifiques. Celle de l'Europe contient une dimension universelle manifeste ou, plus précisément, a « une vocation d'universalité ».[209] C'est même, selon Rougemont, la seule à être dépositaire d'une telle mission.[210] Dès lors, la fonction mondialisante de l'Europe est non seulement une réalité mais elle serait, de plus, légitime dans son principe. Cela ne signifie pas que l'Europe disposerait d'une espèce de blanc-seing dans la diffusion de ses valeurs et de ses principes dans le monde. Pour demeurer dans le cadre de la légitimité, elle doit respecter le contenu de sa vocation. C'est à cette condition qu'elle peut prétendre au statut de « conscience du monde ». C'est la pensée de Denis de Rougemont qui écrit : « l'Europe est vraiment *la conscience du monde*, - j'entends le lieu géographique et historique où la volonté humaine de prendre conscience non seulement de soi, mais aussi du reste du monde et de toutes les relations humaines, s'est montrée la plus exigeante et la plus créatrice, - et que c'est pour cela qu'il faut sauver l'Europe, qu'il vaut la peine de la sauver, - c'est-à-dire pratiquement de l'unir ; pour cela, et non point pour des raisons abstraites, politiques, idéologiques, mais pour sauver et épanouir une certaine forme de civilisation, un certain amour de la vie, et une idée libératrice de l'homme. »[211]

Le contenu de la vocation de l'Europe est axé autour des notions de personne et de fédéralisme. C'est sur le continent européen que la notion de personne libre et responsable s'est le plus développée. Intrinsèquement lié aux libertés individuelles classiques, le modèle de la personne est seul compatible avec un régime démocratique respectueux de la dignité humaine. Dans la mesure où elle déploie une fonction libératrice, la notion de personne est vouée à une diffusion universelle. Non seulement elle constitue une des conditions de la démocratie véritable mais, en outre, elle s'accompagne d'un système fondé, lui aussi, sur la dialectique : le système fédéraliste. De façon générale, la dialectique des contraires se situe au cœur de la vocation européenne ainsi que l'exprime Rougemont : « l'unité et la diversité, la

---

[209] Denis de Rougemont, op. cit., p.160.

[210] On rencontre une aspiration à l'universalité dans plusieurs religions et dans plusieurs idéologies. C'est par exemple le cas dans l'islam. Cependant, il faut bien convenir que seule la civilisation occidentale – à ne pas confondre avec le christianisme – est parvenue à une diffusion mondiale d'une part substantielle de ses idées, de ses modes de vie et de ses modèles d'organisation.

sécurité et le risque, la vie privée et le service public, la centralisation et la libre entreprise, l'*un pour tous* et le *tous pour un*. Voilà la vocation de l'Europe. »[212] Les éléments centraux que sont la personne et le fédéralisme demeurent indissociables. Leurs pleines acceptation et réalisation en Europe ne sont pas encore données et leur achèvement ne relève pas de la certitude. Selon Rougemont, l'Europe ne se montrera digne de sa mission exportatrice que si elle atteint ce stade. A ce sujet, il déclare, en 1948 : « Le trésor de l'Europe, c'est son idée de l'homme. Mais c'est un trésor explosif, d'où la nécessité d'une vigilance ardente autour de cette notion centrale de la personne, car ses déviations perpétuelles vers l'individu sans devoirs ou vers le militant sans droits sont les vraies causes de nos malheurs sociaux. Et notre second office est l'invention de structures politiques du type fédéraliste, seules créatrices de paix et seules capables de sauvegarder la liberté dans l'ordre. Après tout, c'est l'Europe qui a sécrété ce contagieux nationalisme, c'est à elle d'inventer son antidote. Elle est seule en mesure de le faire à cause de ses diversités ; et de le faire non seulement pour son salut, mais pour celui de la paix du monde entier. »[213] La conditionnalité de la mission universelle du Vieux Continent apparaît clairement dans ce passage. Si l'Europe doit s'unir dans la perspective d'une future entité politique mondiale dont elle serait la préfiguration en même temps que la première étape, ce n'est qu'afin de permettre à chaque homme de connaître la liberté dans le seul système qui la garantisse véritablement selon Rougemont : le système fédéral. En reniant certaines valeurs, elle perdrait sa vocation. Rougemont insista beaucoup sur ce point lors de la période des congrès consacrés à l'union. Il appelait à la vigilance de chacun quant à la nécessité de s'interroger sur la vocation de la communauté européenne, au-delà de l'aspect institutionnel des débats. Il estimait par ailleurs, à cette époque, qu'il restait encore du chemin à parcourir dans l'éclaircissement de cette vocation auprès des Européens. Cela apparaît dans son rapport culturel soumis au Congrès de La Haye au mois de mai 1948 : «Une fois rendue plus consciente d'elle-même, de ses ressources infiniment variées et de son idéal commun, l'Europe pourra revenir avec une confiance neuve à sa vocation millénaire, qui est une vocation d'universalité, de rayonnement mais en même temps d'accueil aux apports de toutes les cultures. C'est donc dans l'intérêt de l'humanité entière qu'au milieu de la crise actuelle, l'Europe garde la mission de témoigner pour l'homme, d'inventer la synthèse, que

---

[211] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., pp.147-148.
[212] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.92.
[213] Ibid., p.40.

prépare son histoire, entre la liberté et la justice, et de créer les lois et les institutions qu'implique son idéal de la personne. L'heure est venue de rallier pour ce nouveau destin tous les peuples du continent – représentés ici (Congrès de La Haye) ou non – en une Fédération qui sera le premier pas vers la Fédération mondiale. »[214]

L'union au service de la vocation européenne

L'actualisation ou la matérialisation de la vocation de l'Europe est suspendue à son union. Elle seule lui garantira la puissance critique nécessaire à son indépendance et à la récupération de son statut de premier vecteur de l'Histoire. Ici encore, nous retrouvons la logique dialectique chère à Rougemont. L'Europe n'exercera sa vocation qu'à condition de s'unir et, en sens inverse, la nature de sa vocation appelle son union en vertu d'un grand principe organiciste. C'est l'analyse que l'auteur de l'ouvrage « Les Chances de l'Europe » livre sur « notre vocation universelle » et la problématique de l'union : « S'il est vrai que la fonction crée l'organe, c'est de cette vocation *elle-même* que doit venir l'impulsion décisive, qui nous oblige à rassembler les forces dispersées de nos nations, de manière à *réaliser*, pour la première fois dans l'histoire, la « capacité globale » de notre continent. »[215]

Rougemont avoue entretenir une conviction quasi mystique selon laquelle une personne ou une entité est maintenue en vie tant que leur vocation les anime et qu'elles disparaissent une fois cette dernière accomplie. Cette idée, parmi d'autres, instille un peu d'optimisme chez ce pessimiste actif qui énonce : « L'avenir de l'Europe est gagé sur de grands faits géo-économiques d'une portée désormais mondiale. Il me paraît ensuite gagé sur une fonction universelle, qui s'enracine dans le passé de notre culture, dans les données constitutives de l'Occident, et que tout appelle dans le monde de cette seconde moitié du XX^{e} siècle. »[216] Malgré sa rétrogradation au rang d'essaim de puissances moyennes ou petites et malgré l'émergence de deux pôles plus puissants – à son époque, les États-Unis et l'URSS – sur la scène internationale, Rougemont estime que l'Europe « demeure responsable d'une vocation

[214] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.66.
[215] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », op. cit., p.65.
[216] Ibid., p.79.

mondiale, qu'elle ne pourra soutenir qu'en fédérant ses forces ».[217] Elle doit le faire dans la mesure où elle seule serait capable d'unir les peuples de la terre au sein d'une fédération mondiale dans le respect de leurs diversités, de diffuser et de défendre les droits et les devoirs de la personne et d'élargir à tous les hommes le bénéfice des libertés individuelles. Les implications d'une réussite ou d'un échec de l'union n'influeraient pas uniquement sur la vocation et l'avenir de l'Europe, mais aussi sur la destinée de l'humanité, en vertu de l'universalité de la vocation européenne. Rougemont estime que l'Europe est indispensable au monde. Il affirme même qu'en plus d'être la « mémoire du monde », « Elle a maîtrise d'avenir. »[218]

L'Europe, terre privilégiée d'une incarnation politique du personnalisme sous la forme du fédéralisme

Une incarnation politique du personnalisme requiert essentiellement que soient réunies trois conditions fondamentales : un contexte favorable à la personne, un pluralisme substantiel et un système de pensée dualiste. La civilisation occidentale, prioritairement en raison de sa matrice chrétienne, peut remplir ces trois conditions.

Premièrement, l'Europe est le berceau de la personne. En 1952, Rougemont confia que ce qui l'avait le plus frappé au retour de ses nombreux voyages extra-européens, en Asie et dans les deux Amériques, « *c'est qu'il n'y avait en somme que les Européens, dans la grande masse des hommes de la Planète, pour se soucier d'avoir une vraie vie personnelle.* »[219] Il postule que la personne est le référentiel absolu de l'Européen. Dans un sens proche, Robert de Traz constate : « la civilisation européenne est une civilisation de la personne. »[220] L'Histoire tend à nuancer ce postulat. S'il est partiellement valide, la négation de la personne a souvent fait irruption dans la civilisation européenne au travers des idéologies totalitaires, toujours holistiques. Il est néanmoins vrai que, dans une logique de « spirale », l'Europe est sortie de ces épisodes totalitaires et autoritaires pour renouer avec des schèmes de pensée et des

[217] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.7.
[218] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.209.
[219] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.147.

institutions plus respectueux de la personne. Parmi les Européens, un grand nombre d'hommes et de femmes cherchent un sens à leur existence et ont l'idée, plus ou moins consciente, d'une vocation personnelle. Se laissant aller à un enthousiasme presque romantique, le personnaliste écrit : « Il me semblait soudain que les Européens étaient un peuple entièrement composé de philosophes ! »[221] L'homme occidental représente une exception dans l'humanité. Il se conçoit d'abord comme un moi distinct à la valeur irréductible. Rougemont, fondamentalement réaliste, reste néanmoins tout à fait conscient que l'équilibre qui définit la personne est fragile. Il martèle souvent l'importance d'une juste définition de l'homme comme condition nécessaire à la mise en place d'un régime fédéral, étant donné que « La plus légère altération de sens, s'agissant de définitions de l'homme et de son rôle parmi les autres hommes, peut entraîner des guerres et des révolutions, par le seul fait qu'elle favorise ou justifie des régimes violemment inconciliables. »[222] Reniant la personne, les individualistes égoïstes et les collectivistes sont qualifiés par Rougemont de « saboteurs de l'Occident. Eux seuls seraient capables d'enliser l'Histoire, et de mettre un terme ignominieux à l'Odyssée occidentale de l'âme. »[223] On peut en inférer que si ces deux tendances, ou même l'une d'elles, dépassaient une certaine intensité critique, l'avenir du fédéralisme s'en trouverait très compromis.

Dans la période du Congrès de Montreux de 1947, l'auteur de « L'attitude fédéraliste » synthétise ses considérations sur les différentes formes de l'État en un système de correspondances entre trois grandes conceptions de la personne et trois types de régimes politiques :

1) A l'individu libre et non engagé ou responsable correspond un régime démocratique tendant vers l'anarchie et amenant au désordre, lui-même lit de la tyrannie.
2) Au soldat politique totalement engagé et non libre correspond le régime totalitaire.
3) La personne à la fois libre et engagée implique une tension entre l'autonomie et la solidarité et, par là, un régime fédéraliste.[224]

---

[220] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », L'Age d'Homme, 1995, p.157.
[221] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.147.
[222] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.56.
[223] Ibid., p.93.

Les deux premiers types humains correspondent à des déviations et présentent une incompatibilité absolue avec le véritable fédéralisme.

La deuxième condition nécessaire à la matérialisation institutionnelle du fédéralisme réside dans l'existence a priori d'un pluralisme qui dépasse le niveau de la superficialité. Cette diversité existe en Europe. Tout d'abord dans l'ordre géographique, à propos duquel l'auteur de « L'Europe en jeu » relève : « l'Europe, cette Grèce agrandie, est un continent *cloisonné*, et par nature diversifié, impropre donc et même rebelle aux planifications sur table rase que l'Amérique, et surtout la Russie – ces deux grandes plaines d'un seul tenant – peuvent se permettre d'expérimenter. »[225] Les plaines facilitent indéniablement la centralisation et le nivellement des diversités. Elles représentent un facteur favorable à la poursuite de la puissance. Les géographes l'ont bien démontré. Au début du XX^{e} siècle, Halford J. Mackinder, notamment, intègre la plaine la plus vaste du globe dans son concept de « heartland », cœur du monde. Notons toutefois que les avancées technologiques des dernières décennies et, de façon générale, la mondialisation tendent à réduire l'importance du paramètre géographique sans, évidemment, mettre en cause la plupart des grandes approches classiques de la géopolitique. Outre par cette dimension, la culture occidentale se caractérise par une variété élevée. C'est avant tout cela qui ancre la possibilité de l'émergence d'une Europe fédérale comme l'exprime clairement ici l'illustre fédéraliste : « Rien de plus limpide que la déduction qui fait toute ma thèse : étant donné que la base de notre unité est une culture pluraliste, on ne peut fonder sur elle qu'une union fédérale. »[226] En somme, « une Europe *pluraliste*, et non pas unitaire dans son principe comme le furent les grandes civilisations traditionnelles et statiques de l'Asie, et aussi de l'Amérique pré-colombienne, et comme veulent l'être les régimes totalitaires de notre temps »,[227] permettrait une union fédérale, mais ne désigne pas, a priori, cette voie comme la seule possible. L'existence d'un pluralisme culturel en Europe signifie qu'une des conditions de l'établissement d'un système fédéral est présente, sans plus.

---

[224] Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », texte définitif d'une conférence prononcée au Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes, Montreux, août 1947, La Fédération, Paris, 1947, p.1.
[225] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.41.
[226] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.65.
[227] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », op. cit., p.34.

Troisièmement, le dualisme se situe au cœur même du fédéralisme comme système de pensée et comme système institutionnel. Il fait partie intégrante de l'héritage culturel de l'Europe, qui en détiendrait une espèce d'exclusivité. L'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme » affirme que « Seule l'Europe – et de plus en plus à mesure qu'on se rapproche du XX^{e} – a osé ce mouvement de l'esprit qui *assume les incompatibles*. »[228] Samuel Huntington considère qu'un des produits dérivés de ce principe typiquement occidental se présente comme ceci : « La représentation à l'échelon national s'est ainsi trouvée complétée par l'autonomie locale, ce qui est sans équivalent ailleurs dans le monde. »[229] Le fédéralisme procède donc, en partie, de la logique dualiste spécifique à l'Occident. Il en constitue l'une des facettes ou l'une des manifestations cardinales. Il en est de même du modèle de la personne, bien résumé ici par Robert de Traz : « Chacun vaut d'être soi, certes, mais afin de pouvoir s'unir aux autres sans pourtant se confondre. »[230] L'autonomie et l'unité, l'un et le divers, le sacré et le profane, la sphère privée et la sphère publique : ces antinomies – généralement impossibles sinon très conflictuelles – entrent, au sein de la culture occidentale, dans une relative harmonie. De cela découle que le fédéralisme, à l'instar de la démocratie, nécessite un substrat culturel déterminé pour croître. Une culture opposant absolument l'unité et la diversité et ne concevant pas de promouvoir l'une sans sacrifier l'autre serait incompatible avec des institutions de type fédéral. De même qu'un éloignement de l'équilibre du modèle de la personne peut mener aux deux pôles de l'anarchisme individualiste et du collectivisme, une distanciation de l'équilibre fédéraliste conduirait à une constellation anarchique de particules jalouses de leurs spécificités ou à un centralisme niveleur. Dans l'histoire, le dualisme propre à l'Occident ne s'est jamais vraiment matérialisé institutionnellement à l'échelle de l'Europe entière. Tantôt elle fut divisée en nations rivales et lacérée par de multiples guerres, tantôt elle fut l'objet de tentatives d'unification plus ou moins forcées. Le dualisme lui offre une chance de se stabiliser entre ces deux pôles, dans sa recherche contemporaine de l'union.

Personne, pluralisme, dualisme : ces trois principes au cœur de la philosophie personnaliste constituent les trois piliers principaux de l'architecture fédéraliste. Ils appartiennent, en outre, au paysage culturel de l'Europe. Reste à cette dernière à choisir dans son substrat historique,

---

[228] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.165.
[229] Samuel P. Huntington, « Le Choc des civilisations », op. cit., p.92.
[230] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.159.

philosophique, culturel et religieux les éléments sur lesquels elle fondera son union actuelle, qui revêt toujours davantage les attributs de l'État.

L'Europe, Terre Promise

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme des millions d'Européens, Rougemont plaçait d'immenses espoirs dans une rupture de l'Europe avec son sombre passé récent et dans son retour à la part la meilleure de son héritage. Soutenu par la pédagogie des catastrophes, le Vieux Continent manifestait plusieurs signes nourrissant cette espérance. A tel point que le fédéraliste souhaitait, en 1949 : « Une Europe rajeunie qui deviendrait soudain, pour nos yeux étonnés, la Terre Promise. »[231] Son europhilie revêtait, en l'occurrence, des accents presque bibliques. Tout au long de sa vie, il connut, à des intensités variables, un déchirement intérieur entre deux tropismes. D'un côté, il était parfois enclin à une certaine assimilation de l'Europe à la Nouvelle Jérusalem, bien qu'il n'opérât jamais de confusion définitive entre les deux, sa conception tout à fait classique de la véritable Nouvelle Jérusalem, établie au moment de la Parousie, le lui interdisant. De l'autre côté, il faisait preuve d'une grande lucidité quant à la regrettable persistance de certaines tendances totalitaires, simplement rétrogradées à l'état de latence en notre continent. Cette oscillation se trouve à l'origine d'une relative ambiguïté jalonnant toute son œuvre. Elle se manifeste toutefois de façon particulière dans les années d'enthousiasme général de l'immédiat après-guerre. Tout en entrevoyant l'issue possible de la construction européenne sous la forme d'un jacobinisme centralisateur et uniformisateur, il ne cessa de penser que l'Europe pourrait être cette espèce de Terre Promise : un phare du personnalisme et du fédéralisme véritable dans le monde, le moteur d'une Histoire se dirigeant vers davantage de respect de la dignité humaine, vers un horizon de paix aux couleurs du triomphe de la coexistence pacifique de l'un et du divers à l'échelle de la planète. Son espérance se ternit néanmoins peu à peu, laissant encore davantage de place à son pessimisme foncier qui trouva comme une forme d'aboutissement dans « L'Avenir est notre affaire », à la fin des années 1970.[232]

---

[231] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.80.
[232] Voir notamment « L'Avenir est notre affaire », op. cit., pp.132 et suivantes.

« La Terre Promise », « le continent des rêves » : ces expressions trahissent bien l'intensité affective du rapport de Denis de Rougemont à l'Europe.[233] Bien que pessimiste, il voulait croire que l'Europe de son cœur pourrait émerger comme entité politique, cette « Europe (qui) existait réellement là où toutes les valeurs que symbolise le mot culture représentaient des fins en soi ; là où toutes les activités, et les richesses, et les révoltes, et l'invention, trouvaient leur justification dans le développement de la *personne* humaine, dans le libre exercice des vocations ; là enfin où cette phrase de l'Evangile rendait le son le plus authentique : « Que servirait à un homme de gagner le monde, s'il perdait son âme ? » »[234] Si le Vieux Continent a pu s'approcher de cet idéal, jamais évidemment il ne l'a connu à l'état pur. Malgré la qualité inestimable de ses apports de toute nature au monde, l'Europe, nous l'avons vu, a toujours cheminé dans l'Histoire de manière ambiguë en reflétant sur le monde cette ambiguïté même. Rien ne permet, dès lors, de lui attribuer le statut de « Terre Promise ». Certes, le Vieux Continent connaît une intégration pacifique, démocratique et respectueuse des libertés individuelles. Cependant, cette architecture présente une fragilité élevée en raison du substrat sur lequel elle s'érige. Rougemont l'a bien vu, mais il n'en a pas fait l'objet exclusif de son œuvre aussi monumentale que complexe. Il préférait sans doute consacrer ses efforts à la maximisation des chances du fédéralisme, tout en évitant de sombrer dans la logique des prévisions auto réalisatrices qu'il n'a cessé de dénoncer.

---

[233] Rougemont fut entouré, dès son plus jeune âge, de références à l'Europe. En témoignent ces quelques lignes : « il y avait, dans ma famille – sans que mes parents n'en parlent, mais c'était présent un peu partout, dans des lettres, dans des allusions, des visites éventuelles – cette idée d'une appartenance à toute l'Europe comme une chose normale. » Denis de Rougemont cité par Mary Jo Deering, « Combats acharnés : Denis de Rougemont et les fondements de l'unité européenne », Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1991, p.126. A propos de la généalogie de Denis de Rougemont en relation avec la Suisse et l'Europe, on se référera notamment à « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.187. Ce n'est pas sans émotion qu'il relate sa première perception consciente de l'Europe : « J'avais pu lire sur les longs wagons bruns (en montant le Gothard) : *Amsterdam – Basel – Milano – Zagreb – Bucuresti*. Je me rappelle que j'en fis un poème. Pour la première fois, j'avais senti l'Europe ». Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.46.

[234] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.126.

Chapitre 2. L'Europe et le totalitarisme

Denis de Rougemont mit très tôt un nom sur les régimes politiques inédits apparus en Russie et en Allemagne après la Première Guerre mondiale. Il compte parmi les premiers penseurs ayant recouru au concept de « totalitarisme » qui trouve l'une de ses meilleures définitions chez Hannah Arendt. Dans les pages qui suivent, nous tenterons d'exposer les idées rougemontiennes relatives à l'apparition de ces régimes ainsi qu'à leur nature.[235] Comme Hannah Arendt, Rougemont mit un accent particulier sur le rôle des masses dans ces régimes négateurs de la personne et des libertés individuelles, qui ont la prétention de dominer l'intégralité de l'individu tout en le subordonnant de façon absolue au groupe, au « nous ».

La démarche de Denis de Rougemont contient une dimension empirique dans la mesure où il s'est rendu lui-même dans l'Allemagne nazie pour en comprendre les ressorts profonds. Les considérations et les analyses contenues dans le « Journal d'Allemagne » sont précieuses pour l'étude du totalitarisme. Rougemont a également écrit sur le communisme. Bien qu'il ne soit pas connu avant tout pour son apport à la compréhension du système totalitaire, Rougemont mérite d'être cité aux côtés des spécialistes du totalitarisme que sont C.J. Friedrich, Hannah Arendt ou encore Raymond Aron. Dans ce chapitre, nous évoquerons à maintes reprises Hannah Arendt qui apporte, à nos yeux, de précieux compléments théoriques aux analyses rougemontiennes du totalitarisme.

[235] A propos des conceptions respectives de Denis de Rougemont et de Hannah Arent relativement au fascisme, voir la note n°266.

Rougemont face à l'émergence des « monstres »[236]

Une lucidité précoce

La renommée de Denis de Rougemont le fédéraliste et l'européiste est grande, à tel point qu'elle tend parfois à éclipser un peu d'autres pans de sa pensée. Ainsi en est-il de son analyse du totalitarisme et, en particulier, de l'avatar nazi de ce type de régime auquel il a consacré tout un ouvrage : le fameux « Journal d'Allemagne ». Il ne fut jamais séduit par le nazisme, même s'il en a mesuré la puissance de fascination et de séduction. Le jeune personnaliste est entré dans l'antre du monstre pour l'étudier. Il s'est même retrouvé à deux mètres d'Hitler. Il considérait que « vivre à l'époque d'Hitler, et n'aller point l'entendre et voir, quand une nuit de chemin de fer y suffirait, c'est se priver de certains rudiments de compréhension de notre temps. »[237] Cette étude, bien documentée et étayée par de nombreux témoignages très divers, est d'un usage précieux pour qui cherche à saisir la nature du phénomène totalitaire. En plus de s'être penché sur le nazisme, Rougemont a rédigé, en 1937, un article intitulé « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens ». Il fut l'un des témoins les plus lucides d'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'Europe et de l'histoire en général. Déjà dans « Le Paysan du Danube », et ce apparemment dès 1929, il évoque Hitler en notant que les junkers ne se laissent pas gagner par ses intenses tentatives de séduction. En considérant ses écrits a posteriori, on ne peut qu'admirer sa conscience précoce de l'importance et de la scélératesse d'Hitler. Cette lucidité frappe d'autant plus que le NSDAP obtenait à cette époque des résultats électoraux faibles et qu'il était même, en 1928, en régression.[238] Quelques années plus tard, en 1934, paraît un recueil d'essais sous le titre de « Politique de la personne » dans lequel Rougemont dénonce les périls totalitaires menaçant

---

[236] Rougemont a emprunté cette expression à une légende indiennne. Il l'utilise en référence au phénomène totalitaire. Notons qu'il en fait lui-même un usage modéré. On peut trouver le terme « Monstres » (avec majuscule) notamment dans « La Part du Diable », op. cit., p.61. On peut également relever l'usage de l'expression « monstres » dans un ouvrage antérieur de Rougemont : « Politique de la personne », op. cit., p.49.
[237] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.9.
[238] Lors des élections législatives, le NSDAP avait obtenu 32 sièges sur 472 aux élections de mai 1924, 14 sur 493 en décembre 1924, 12 sur 491 en 1928. C'est lors des élections de 1930 que le saut s'opère avec 107 sièges sur 577 pour le NSDAP. Par la suite, les résultats seront les suivants : 230 sièges sur 608 en juillet 1932 (à partir de là, le parti nazi a la majorité relative des sièges), 192 sur 584 en novembre 1932, 288 sur 647 en 1933, puis le monopole du parti nazi avec la mise en place du régime totalitaire.

l'Europe sous la forme de « mythes collectivistes ».[239] Cet ouvrage représente l'aube de son combat personnaliste contre le communisme, le fascisme et l'hitlérisme ainsi que contre l'Etat totalitaire.[240] L'auteur y manifeste sa pénétrante clairvoyance, en particulier lorsqu'il affirme le caractère illusoire de la croyance communiste à la période de transition entre la mise en place de la dictature du prolétariat et le dépérissement de l'Etat.[241]

Rougemont nous laisse non seulement des clés d'analyse du totalitarisme mais, en outre, une fresque très substantielle et très précieuse des sociétés européennes des années 1920, 1930 et 1940. Un des éléments saillants du tableau général de la première moitié du siècle passé réside dans l'absence relative de lucidité face aux tendances profondes de l'époque. Au milieu des années 1930, l'auteur de « Penser avec les mains » remarquait : « Ainsi la nuit surprend les hommes, ainsi les crises et les paniques s'installent. Métamorphose imperceptible au plus grand nombre, qui n'en perçoit que les effets, quand c'est trop tard. »[242] Néanmoins, Rougemont nourrissait l'espoir d'une modification des trajectoires. Cela supposait de dévisager le péril. Conscient que sa voix risquait d'être étouffée par des sirènes totalitaires fascinantes pour les masses et même pour certains intellectuels, il cherchait à opposer un refus « à la tentation titanique, à l'ambition prométhéenne, à l'idéalisme d'un Fichte. »[243] Très tôt, sa vive intelligence mêlée d'intuition lui avait rendu cette menace sensible. Dans « Le Paysan du Danube », il discernait dans l'essence de la mentalité germanique une « morale du titanisme »[244] conjuguée avec un sentimentalisme fondé sur une tentative de synthèse entre le rêve et le réel. Déjà à l'époque, il percevait les virtualités pernicieuses contenues dans cette

---

[239] Denis de Rougemont, « Politique de la personne », op. cit., p.19.
[240] L'expression « Etat totalitaire » apparaît plusieurs fois dans « Politique de la personne ». Voir notamment les pages 153, 204, 211, 246 et 250.
[241] Voir notamment « Politique de la personne », op. cit., p.81.
[242] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.9.
[243] Ibid., p.246.
[244] Rougemont, tout en étant personnaliste, reconnaît l'existence de mentalités collectives : « certains tours de pensée ne sont véritablement réalisables qu'au sein d'un ensemble organique de mœurs, de climat et d'ambitions collectives, ensemble que, tout indépendamment des réalités économiques et politiques, l'on peut nommer ici Allemagne, et là, France. » (Denis de Rougemont, « Le Paysan du Danube », les Cahiers Romands, Payot, 1932, p.19.) Il ajoute que Empédocle et Zarathoustra, qu'il qualifie de « génies titaniques », sont des mythes germains fondamentaux. Ces deux personnages représentent, dans sa quintessence, l'aspiration prométhéenne, la divinisation de l'homme. Les archétypes d'Empédocle apparaissent, selon Jean Bollack, dans la figure de l'Antéchrist ainsi que dans celle de l'homme déclaré souverain ultime chez Hölderlin et Nietzsche en particulier.

mentalité : « Ignorer, méconnaître ces faits spirituels, c'est se condamner à ignorer, à méconnaître une vision du monde qui demain peut se traduire en arguments sanglants. »[245]

Un peu moins de dix ans plus tard, il devait constater avec tristesse que les masses avaient succombé en raison de leur refus de voir les aboutissements ultimes de leurs choix politiques et de leur hiérarchie des valeurs erronée. Faisant écho aux thèses de Nicolas Berdïaeff, il écrivait au cours de la Deuxième Guerre mondiale : « nous étions devenus d'incurables sceptiques. De même que nous disions, en présence d'un miracle du bien : *trop beau pour être vrai !* nous disions en présence de certaines descriptions du mal : *trop affreux pour être vrai !* »[246] Reprenant une citation de David Rousset, Hannah Arendt relève, dans « Le système totalitaire », que l'homme normal ne sait pas que tout est possible. Bien qu'ayant probablement entrevu confusément certaines des implications de leurs choix, la majorité des hommes de l'époque ne purent ou ne voulurent pas considérer objectivement la nature réelle du totalitarisme, peut-être parce qu'« il est plus facile et plus enivrant de se laisser glisser que de construire. »[247] Rougemont savait en outre que les tendances délétères qu'il observait étaient trop importantes pour ne pas s'imposer un jour prochain et s'incarner dans l'État. Il pressentait aussi que les idéologies totalitaires devaient être prises au sérieux car elles risquaient fort, une fois au pouvoir, de réaliser leur programme. Hannah Arendt va dans le même sens, qui a mis en évidence cette réalité dans son étude approfondie du totalitarisme : « Une fois au pouvoir, les chefs de masses n'ont qu'un souci, qui passe outre à toutes les considérations utilitaires : réaliser leurs prédictions. »[248] Aujourd'hui comme hier, beaucoup d'optimistes béats oublient cette loi historique.

Rougemont décrit bien comment ce relatif aveuglement gagna aussi ceux dont la vocation consiste justement à analyser et à expliquer les réalités spirituelles, sociologiques, politiques et économiques : « Le daltonisme ou la cécité religieuse de l'immense majorité des sociologues des années 19 à 39 ont oblitéré dans les démocraties de l'Ouest toute compréhension en profondeur des mouvements totalitaires (surtout l'hitlérisme) et toute

---

[245] Denis de Rougemont, « Le Paysan du Danube », op. cit., p.17.
[246] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.77.
[247] Denis de Rougemont, « Adieu, beau désordre » (1926), « Itinéraire d'un penseur engagé », Bulletin du Centre européen de la Culture, n°3, 1977, p.23.
[248] Hannah Arendt, « Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire », Editions du Seuil, 1972, p.75.

prévision quant à leur développement à court terme. »[249] Il expliquait ce déficit dans l'analyse du totalitarisme par des erreurs au niveau des paradigmes dominants. Le biais fondamental résidait dans le fait suivant : « Les plus puissantes réalités de l'époque sont affectives et religieuses, et l'on ne me parle que d'économie, de technique politique et de droit. »[250] A juste titre, il pensait que l'homme se laisse guider davantage par ses émotions que par la raison. Un demi-siècle plus tard et fondé sur des recherches sérieuses, Daniel J. Goldhagen – professeur à Harvard et auteur de l'ouvrage « Les bourreaux volontaires d'Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste » – fait à peu près la même constatation s'agissant de l'Holocauste. Plusieurs parmi les événements fondamentaux de l'histoire allemande relèvent d'une genèse relativement limpide et intelligible. Il n'en va pas de même de la Shoah qui fait figure, pour beaucoup, d'irruption de l'« impensable » en plein vingtième siècle pseudo-civilisé. Goldhagen écrit que les principales théories politiques et sociologiques peinent énormément à rendre compte de cette catastrophe absolue. Non pas que le génocide soit inexplicable, mais plutôt parce que les approches scientifiques dominantes sont trop souvent unilatérales – et non plurielles comme elles devraient l'être – dans la mesure où elles admettent certaines réalités et en récusent d'autres, tout aussi fondamentales. La sociologie étant née dans un berceau aux tons très positivistes et empiristes, elle est partiellement rétive à certaines réalités. Vu qu'elle emprunte trop aux sciences économiques avec leur *homo economicus*, la science politique se prive également de clés d'explication d'événements capitaux – tels que la Shoah – où la dimension rationnelle est largement dépassée. Citons simplement l'exemple de la priorité donnée aux convois transportant les Juifs vers les camps de concentration sur les trains convoyant des soldats nécessaires sur le front de l'Est, dans une période où la Wehrmacht connaissait de grands revers. Goldhagen affirme, en introduction à son ouvrage : « La difficulté théorique vient de sa nature (l'Holocauste) entièrement nouvelle, de l'incapacité de la théorie sociale antérieure (ou du sens commun) à laisser entrevoir non seulement qu'il se produirait mais même qu'il était possible. Quant aux théorisations rétrospectives, elles n'ont pas fait beaucoup mieux, et n'ont pu que jeter une faible lumière sur tant d'obscurité. »[251] Goldhagen montre, par exemple, comment plusieurs historiens se sont complètement fourvoyés en supposant que l'utilisation d'une main-d'œuvre juive

[249] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.379.
[250] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.50.

extrêmement mal traitée obéissait à des principes économiques rationnels. Ces erreurs procèdent, selon lui, d'une incapacité épistémologique à dépasser un paradigme purement rationaliste qui, en l'occurrence, éloigne plus qu'il ne rapproche de la réalité. Goldhagen a raison de prétendre que « Pour quelqu'un qui n'était pas possédé par l'idéologie exterminationniste, la façon dont les Allemands utilisaient la main-d'œuvre juive était manifestement irrationnelle. La destruction volontaire de main-d'œuvre importante, riche de talents et irremplaçable, au cours d'une guerre totale, ne saurait être un moyen de parvenir à « des méthodes plus rationnelles de production ». »[252] Les « marches de la mort », dont la description est difficilement soutenable, illustrent aussi la profonde irrationalité du totalitarisme nazi.[253]

La clarté, la lucidité et une fine intuition éclairèrent tôt les écrits de Denis de Rougemont. Né dans un siècle de bouleversements profonds et de déchaînement de la barbarie qui ébranlent la croyance dans un quelconque progrès moral, le jeune Rougemont perçut les prémices de ces véritables séismes avec les yeux de la maturité. En 1926, à l'âge de vingt ans, il analysa – comme peu de penseurs de son époque – les évolutions destructrices qui plongèrent l'Europe dans la ruine. Restitués dans le contexte général de la pensée des années vingt, ses écrits contrastent avec l'optimisme du courant dominant. Ce dernier supposait que la fin de la Première Guerre mondiale et le dépassement des troubles économiques qui suivirent ouvriraient une ère de dépérissement progressif des germes de la guerre par la résolution pacifique des conflits à travers les organisations internationales ainsi que par le développement du droit international. Cet optimisme accompagna la deuxième vague de la « Belle Époque ». C'est la période des débuts de la Société des Nations, créée en 1919, et de l'espoir qu'elle suscitait chez les peuples européens ainsi que dans les élites politiques et économiques. C'est aussi le temps du pacte Briand-Kellog, de 1928, cherchant la mise hors la loi de la guerre. C'est encore l'époque de plusieurs projets visant à promouvoir la paix par le droit international, en Europe et dans le monde. En France, l'industrialisation progresse à un rythme élevé et l'industrie pétrolière commence à se développer. Entre 1924 et 1929, le taux de croissance du P.I.B. est, en moyenne, de 4.7% par année et on recense officiellement 1700

---

[251] Daniel Jonah Goldhagen, « Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste », Editions du Seuil, 1996, pp.13-14.
[252] Ibid., pp.385-386.

chômeurs en 1930. Ce n'est qu'en 1929, à la suite du krach de Wall Street, que cette vague de retour à une certaine prospérité et à une certaine confiance dans l'avenir commença à refluer. Alors que l'onde s'approchait de son apogée, surmontée d'une fine écume blanche symbolisant la légèreté et distillant des embruns irisés et grisants, Denis de Rougemont expose ce que son intuition et son intelligence lui permettaient de discerner derrière les voiles de la « Belle Époque ». Au milieu des années 1920, il pose un diagnostic de la société absolument remarquable par la profondeur et la pertinence de l'analyse : « L'époque s'en va très vite vers on ne sait quoi. On a mis le bonheur devant soi, dans un *progrès* mal défini, et l'on court après sans fin. Même ceux qui ont perdu la croyance en un bonheur possible subissent cette rage désespérée de course pure, vers ailleurs, vers autre chose. A certains signes – démences de fatigués, prophétismes, excessives lassitudes ou faim de violences – on sent l'approche de quelque chose, catastrophe ou révélation, brusque échappée sur des pays nouveaux ou chute irrémédiable. Peut-être pouvons-nous choisir encore entre un ressaisissement profond et la ruine. Mais certes, il est temps qu'une lueur de conscience inquiète quelques chefs, montre à quelques meneurs aveugles d'une société affolée et ridiculement opportuniste où mène la pente de notre civilisation. »[254] Le jeune licencié ès lettres de l'Université de Neuchâtel – qui a beaucoup lu – voit se dégager de la littérature contemporaine un modèle d'homme qui présente les traits caractéristiques suivants : « un type d'homme profondément anti-social, (qui) glorifie une morale résolument anarchiste. Ceux qui s'essayent à l'action, c'est encore pour cultiver leur moi. »[255] Les mentalités collectives où triomphe l'individualisme égoïste annoncent clairement une réaction autoritaire.

De vaines mises en garde

Cet égotisme rebelle se mêle d'inquiétude. Selon Rougemont, celle-ci va jusqu'à définir l'unité du temps de la montée des totalitarismes. L'angoisse qui agite l'homme moderne découle de son égoïsme philosophique et du rejet de Dieu qui lui est substantiellement lié. Rougemont se réfère à Marcel Arland, jeune écrivain dans les années 1920, pour appuyer ses

---

[253] Ibid., voir pp.443 et suivantes.
[254] Denis de Rougemont, « Adieu, beau désordre » (1926), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.19.
[255] Ibid.

thèses : « Il (Marcel Arland) avoue enfin la cause secrète des inquiétudes modernes : la perte d'une foi. Il a besoin de Dieu, mais il attend en vain sa Révélation : « C'est peut-être que je suis médiocre entre les hommes ». C'est plutôt qu'il est trop attaché encore à se regarder chercher. »[256] On peut déceler les racines de ce mal à la fin du XVIII[e] siècle et au XIX[e], époque de la proclamation de « la mort de Dieu ». Ces profondes racines renvoient elles aussi à la pertinence rougemontienne qui s'exprime dans cette affirmation : « nous sommes malades dans les profondeurs. »[257] La perception confuse de ce mal et l'angoisse qui en résulta n'entraînèrent, paradoxalement, ni une volonté de prise de conscience ni un sursaut de lucidité à une large échelle. Probablement en alla-t-il ainsi en raison de la crainte qu'une prise de conscience des graves périls menaçant l'Europe ne remît en cause la hiérarchie des valeurs et les options fondamentales de la majorité des Européens. C'est dans ce sens que le personnaliste écrit : « L'homme moderne recule devant l'évidence de la banqueroute prochaine de sa civilisation. »[258] Il ajoute un peu plus loin : « Il répugne à admettre qu'une époque entière ait pu se tromper, et se tromper mortellement. »[259] Cela explique aussi que les penseurs de type intuitif-prophétique furent relativement peu écoutés par leurs contemporains, malgré leur engagement, malgré la brillante lucidité de leurs discours et de leurs écrits et en dépit de la bienveillance de leurs mises en garde. Mais n'en est-il pas ainsi de tous les prophètes ? Rougemont « intellectuel au chômage » symbolise une époque où l'esprit fut contraint d'abdiquer devant le triomphe de ce que l'auteur appelle les « tripes » : « les hommes de notre temps ne croient pas au jugement de l'esprit mais seulement au frisson des tripes. »[260] Ennemie de l'esprit, l'époque semblait l'être aussi de l'Esprit : « Ici et là, quelques cris s'élèvent dans le désert d'une époque déjà presque abandonnée par l'Esprit. »[261] Cette double hostilité ou cette double régression était potentiellement porteuse d'un déchaînement de passions délétère, de l'irruption du mysticisme dans l'ordre politique et d'une libération des pulsions profondes de l'homme désormais débridées. Denis de Rougemont le pressentit bien, qui s'exprima ainsi : « Il se prépare déjà des révoltes terribles, celles d'un mysticisme exaspéré, devenu presque fou dans sa prison. »[262] Dans « Adieu, beau désordre », rédigé

[256] Ibid., p.22.
[257] Ibid.
[258] Denis de Rougemont, « Le péril Ford » (1928), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.27.
[259] Ibid., p.28.
[260] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.50.
[261] Denis de Rougemont, « Le péril Ford » (1928), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.27.
[262] Ibid., p.37.

lorsqu'il a vingt ans, il cite Vinet en conclusion pour exhorter l'homme, en particulier l'écrivain moderne, à interrompre sa quête effrénée au fond du moi, à admettre son imperfection foncière et à reconnaître Dieu avec humilité. Cependant, Prométhée n'interrompit point son aventure et plus il s'approchait du feu, plus le vertige le gagnait : « A l'heure de toucher aux buts que sa civilisation poursuit depuis près de deux siècles, l'Occidental est saisi d'un étrange malaise. Il soupçonne, par éclairs, qu'il y avait peut-être dans ces buts une absurdité fondamentale. L'infaillible progrès aurait-il fait fausse route ? Est-il encore temps de le détourner du désastre spirituel vers lequel il entraîne l'Occident ? »[263] L'analyse ci-dessus a été vérifiée substantiellement par les développements historiques ultérieurs, en particulier quant à la dimension religieuse et mystique du national-socialisme et, plus généralement, par les perversions abyssales des deux grands totalitarismes du XXe siècle.

Les grands apports rougemontiens à l'étude du totalitarisme

Bien que n'étant pas un spécialiste du totalitarisme et ne cherchant pas à faire une analyse systématique de cette idéologie et de ce régime, ainsi que le fit brillamment Hannah Arendt par exemple, Rougemont contribua néanmoins à en dévoiler la nature profonde. Comme la première, il discerne les convergences profondes entre le communisme et le national-socialisme. En dépit de leurs différences superficielles, ils partagent une essence commune. C'est la conclusion à laquelle il aboutit lors de son séjour en Allemagne, au milieu des années 1930, alors qu'il y était arrivé avec la conviction que les deux idéologies et leurs incarnations respectives différaient, quant à leur essence, et que le nazisme se réduisait à une espèce d'autoritarisme de droite. On peut observer dans le passage qui suit, fondé sur une approche de type plutôt sociologique, les premiers stades de ce virage important de sa pensée politique : « J'arrivais de Paris persuadé que l'hitlérisme est un mouvement « de droite », une dernière tentative pour sauver le capitalisme et les privilèges bourgeois, comme disent les socialistes ; ou encore : un rempart contre le bolchévisme, comme disent les réactionnaires. Je vois beaucoup de bourgeois : professeurs, médecins, commerçants, industriels, avocats, employés,

[263] Ibid., p.27.

rentiers plus ou moins ruinés : il me faut bien reconnaître qu'ils sont tous contre le régime. C'est un bolchévisme déguisé, répètent-ils. Drôle de « rempart ». Ils se plaignent de ce que toutes les réformes soient en faveur des ouvriers et des paysans ; et que les impôts prennent les proportions d'une confiscation de capital ; et que la vie de famille soit détruite, l'autorité des parents sapée, la religion dénaturée, éliminée de l'éducation, persécutée par mille moyens sournois, méthodiquement. »[264] Toujours dans une perspective sociologique, il relate une conversation avec un communiste de cinquante ans, chômeur depuis sept ans et ancien chef d'une compagnie de miliciens rouges, qui mérite d'être citée malgré sa relative longueur : « Nous en avons eu assez chez nous. Maintenant nous voulons du travail et notre tasse de café au lait le matin. Qu'on nous donne ça, Hitler ou un autre, ça suffira. La politique n'intéresse pas les ouvriers quand ils ont de quoi manger et travailler. Hitler ? Il n'a qu'à appliquer son programme, maintenant qu'il a gagné. C'était presque le même programme que le nôtre ! Mais il a été plus malin, il a rassuré les bourgeois en n'attaquant pas tout de suite la religion… ». Rougemont poursuit : « Tout d'un coup il se lève de son tabouret et avec un grand geste, le doigt pointé en l'air : « Je vais vous dire une chose : si tous l'abandonnent, tous ces gros cochons qui sont autour de lui (et il nomme les principaux chefs du régime) eh bien moi ! (il se frappe la poitrine) moi je me ferai tuer pour lui ! » Et il répète : « *Lui* au moins, c'est un homme sincère, et c'est le seul… » »[265] Les statistiques sur les nombreux passages entre communisme et nazisme au début des années trente en Allemagne viennent corroborer ce témoignage et suggérer sa substantielle représentativité. Les considérations rougemontiennes rejoignent donc, a priori, les célèbres thèses d'Hannah Arendt sur le totalitarisme.[266]

---

[264] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., pp.16-17.
[265] Ibid., p.25.
[266] Il existe cependant une différence fondamentale entre Denis de Rougemont et Hannah Arendt. Le premier tend à ranger dans la même catégorie le communisme, le fascisme et le nazisme. La seconde insiste sur les profondes similarités entre le communisme et le nazisme en les distinguant du fascisme. Quant à nous, nous partageons les thèses d'Hannah Arendt sur l'appartenance du communisme et du nazisme au totalitarisme et sur la relative hétéronomie ou hétérogénéité du fascisme qui correspond plutôt à un régime autoritaire de droite ayant intégré des pans de l'idéologie socialiste, notamment en ce qui concerne la propriété. Si Rougemont ne pousse pas l'analyse jusqu'au stade d'Arendt, c'est probablement parce qu'il voit, à juste titre, dans ces trois idéologies et ces trois régimes un anti-libéralisme et un anti-personnalisme. Voir à ce propos « Politique de la personne », op. cit. Dans ce même ouvrage, on peut constater que Rougemont range parfois le fascisme italien et le nazisme allemand dans la même catégorie : « fascisme » (par exemple à la page 149).

Le concept de « totalitarisme » est apparu dans les années 1930. Rougemont est l'un des premiers à l'avoir utilisé. Le personnaliste était avant tout féru de théologie, de philosophie et de littérature. Il privilégiait les facteurs culturels dans ses approches du réel et n'appartenait pas à la famille des politologues. Pourtant, il fit preuve d'une telle lucidité dans l'analyse de ce phénomène qu'il peut être considéré comme un analyste politique sérieux de la première moitié du siècle passé. Le concept de totalitarisme résume bien ce type d'idéologies et de régimes qui visent à soumettre l'homme dans ses diverses dimensions et à le rendre conforme en tous points à l'idéologie et à son modèle d'homme nouveau. Les totalitarismes sont de véritables idéocraties. Ils n'ambitionnent pas de maintenir un certain ordre dans la société, comme c'est le cas, généralement, dans les dictatures autoritaires de droite, mais de la transformer en profondeur pour la conduire vers une espèce de paradis terrestre. L'idéologie totalitaire le définit comme suit : le monde sans classes et la fin de l'Histoire par la suppression des racines de l'oppression et du mal en général chez les communistes et le Règne de mille ans des seigneurs aryens sur une planète « purifiée » de la présence des Juifs, assimilés au principe du mal, chez les nazis. Si la transformation radicale de la société constitue un des pans de l'utopie totalitaire, la création d'un homme nouveau[267] représente l'autre. Dans le cas du communisme, ce dernier modèle ou mythe résulte d'une fusion entre le matérialisme et l'utopisme : « Alors il met son espoir et sa foi dans ce miracle qui résoudrait seul le conflit du calcul et du rêve, du matériel et de l'humain, de la nécessité et de l'orgueil : l'apparition d'un homme nouveau au faîte de l'édifice matérialiste. »[268] L'homme nouveau est aussi présent dans le nazisme. C'est un aryen pur, imprégné de l'idéologie dans toutes les dimensions de son être. L'objectif de la création de cet homme nouveau justifie tous les moyens. Si nécessaire, la terreur et l'élimination physique raboteront la moindre aspérité résiduelle pour conformer chacun au modèle de l'avenir, pour faire de chacun un atome ou une pièce parfaite de la grande mécanique totalitaire.

Les totalitarismes reposent en outre tous sur une forme de collectivisme, dans l'acception la plus large de ce terme. L'individu n'a pas de valeur en soi mais seulement dans la mesure où il est utile, où il sert les intérêts d'une communauté en se conformant totalement aux

---

[267] Sur la notion d'homme nouveau, en particulier dans sa version communiste : voir Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., pp.90-92.
[268] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.92.

impératifs idéologiques. Pour un communiste, le prolétariat prime sur l'individu de la même façon que la nation ou la race supplantent la personne dans le nazisme. Rougemont observe, en 1941 : « The National-Socialist *Weltanschauung* teaches that the individual is entitled to existence only as a part of the *Volkstum*. […]. The whole morale, the whole ideology of the Nazi party tends to suppress in the individual the aspect of his *person* (of his irreductible and transcendental calling) to hand him over, well-disciplined and enthusiastic, to obscure forces manipulated by the Fuhrer. »[269] Il en découle que tous les remparts de la personne, tous les écrans protecteurs de son individualité et de sa dignité, sont systématiquement détruits. Les libertés individuelles sont, bien sûr, intégralement supprimées. Le totalitarisme s'attaque aussi aux attaches sociales, notamment aux classes. Rougemont tire cette phrase significative d'un journal allemand : « Le national-socialisme a détruit les classes ».[270] Il en fut également ainsi de la famille, dans le III^e^ Reich. Les observations et les conversations rapportées par Rougemont dans son « Journal d'Allemagne » illustrent bien ce trait caractéristique du système totalitaire. Au cours d'un déjeuner chez un avocat, Madame se plaint qu'« Il n'y a plus de vie de famille possible, avec ce système. »[271] Rougemont note ensuite : « Contraindre, ce serait peu. Mais s'emparer de la liberté même des jeunes, voilà le totalitarisme. »[272] Les dictatures des régimes autoritaires se bornent habituellement à contrôler le comportement extériorisé de la personne. Si leur répression est parfois féroce, elle vise ceux qui remettent en question le pouvoir établi, qui le menacent. En revanche, les prétentions du totalitarisme dépassent l'écorce de la personne pour atteindre son noyau. Dès lors, ce système ne réprimera pas seulement ceux qui contestent ouvertement le pouvoir mais aussi tous ceux qui ne pensent pas conformément à l'idéologie, même s'ils ne manifestent pas ouvertement leurs divergences. Rougemont a pu observer cet aspect essentiel du totalitarisme nazi, cette « volonté de pourchasser l'opposition vaincue jusque dans ses derniers retraits, au plus intime de la vie intérieure. On ne se contente plus d'une soumission même exemplaire : on dénonce comme « asocial » celui qui ne manifeste pas une « joyeuse » ardeur au service du Parti. »[273] Là réside un des dénominateurs communs à tous les totalitarismes. C'est notamment en cela que le jacobinisme préfigure les deux grands totalitarismes du XX^e^ siècle. On peut lire à ce

---

[269] Denis de Rougemont, « Passion and the Origin of Hitlerism », op. cit., p.78.
[270] Traduction par Rougemont d'un passage du « Bewegung », hebdomadaire nazi, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.23.
[271] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.26.
[272] Ibid., p.27.

propos dans le « Journal d'Allemagne : « le national-socialisme est un jacobinisme allemand. Les nazis sont contre l'esprit de 89 ? Sans doute. Mais c'est qu'ils sont, sans le savoir, pour la Terreur et Robespierre. Non point pour la Terreur sanglante et les exécutions spectaculaires, mais pour le contrôle des esprits, le nivellement rationaliste, la divinisation des masses et la suppression des personnes. »[274] Pour des raisons historiques, Robespierre n'a pu mener la France jusqu'aux aboutissements ultimes de sa pensée, mais il a posé beaucoup de principes fondamentaux du totalitarisme. Le sens de l'organisation allemand et les progrès technologiques ont permis de franchir un pas supplémentaire dans l'application de ces principes. Toutefois, selon Rougemont, « l'inspiration est *la même*. Même esprit centralisateur ; même obsession de l'unité-bloc ; même exaltation de la nation considérée comme missionnaire d'une idée ; même sens des fêtes symboliques pour l'« éducation » des esprits ; même défiance des « individus » et de tout « intérêt privé ». Ce parallélisme, ou plutôt cette identité d'attitude ne concerne pas seulement la politique : dans l'un et l'autre cas, l'on est totalitaire. »[275] Dans l'expression « Ein Volk, ein Reich, ein Führer », Rougemont qualifie les deux premiers éléments de jacobins et le troisième de napoléonien. Il relève aussi que, dans les deux cas, il y a une dimension religieuse accompagnée de prétentions monopolistiques et s'inscrivant en opposition très belliqueuse et violente contre le christianisme. Le totalitaire cherche à s'emparer de la totalité de l'homme, y compris de ce qui en lui a vocation à entrer en relation avec la Transcendance. Le totalitarisme aspire à se substituer au christianisme – le communisme en présente une variante qui nie la Transcendance et cherche non pas à détourner la vocation spirituelle et religieuse de l'homme mais à l'extirper à la faveur d'une espèce de religion immanente, de religion politique confinée à l'ici-bas.[276] Cette aspiration apparaît dans le culte de l'« Etre suprême » institué par les révolutionnaires français ainsi que dans le « christianisme positif » du 24e point d'Hitler, la « piété » des *Deutsche Christen* ou encore la « foi allemande » de Rosenberg. Selon Rougemont, cette dimension religieuse n'est en rien accessoire ou contingente. Elle constitue un des éléments essentiels du totalitarisme, peut-être même le plus important. Rougemont qualifie les idéologies totalitaires de « théologies laïcisées ». Augusto Del Noce, philosophe catholique et politologue, voit également dans le totalitarisme une religion

---

[273] Ibid., p.22.
[274] Ibid., p.55.
[275] Ibid.

séculière et une négation radicale de la philosophie platonicienne-chrétienne.[277] Les idéologies totalitaires offrent une religion de substitution à une Europe qui a massivement rejeté le Dieu des chrétiens.[278]

Selon Rougemont, la dimension religieuse du totalitarisme s'articule avec le rejet de la personne de la façon suivante : « On rejette le Dieu personnel parce qu'il est le Dieu des personnes, et l'on adore un Dieu cosmique, non révélé, non incarné, qui est l'instinct sublimé des masses, le bain tiède où se dissout le moi jadis pécheur et responsable. Liquidons Dieu et gardons le fanatisme : voilà ce qu'il faut pour une Inquisition. »[279] Le rapport direct entre la personne et la Transcendance implique une limitation de la sphère de l'État. C'est cela qui, au travers de la Réforme, est à l'origine de la garantie de la liberté de conscience et de toutes les autres libertés individuelles. Pour reprendre la terminologie rougemontienne, dans le totalitarisme, César usurpe les droits de Dieu. Persister à rendre à Dieu ce qui est à Dieu constitue, dans cette optique, un sabotage et conduit au camp de concentration. L'ambition ultime réside dans le dessein d'emprisonner l'homme dans un système terrestre total comme l'exprime ici Rougemont : « Mais le dernier obstacle, c'est l'au-delà, parce qu'il limite l'empire du *Prince de ce Monde*. Les âmes vont lui échapper s'il subsiste un recours à l'Éternel, c'est-à-dire à l'autorité qui domine les pouvoirs terrestres. »[280] Il est certes délicat aujourd'hui de recourir à de tels concepts. Cependant, la dimension religieuse et même proprement diabolique du totalitarisme entre dans les principaux axes de l'analyse rougemontienne.

Rougemont recourt notamment à cette dimension spirituelle-religieuse lorsqu'il étudie la personne d'Hitler et son statut. Les analyses rougemontiennes se rangent dans la catégorie des

---

[276] Voir à ce propos « Politique de la personne », op. cit., p.77.
[277] Pour un bon résumé des théories d'Augusto Del Noce sur le totalitarisme, on peut consulter l'ouvrage de Renzo De Felice « Interpretations of fascism », Cambridge, Harvard University Press, 1977.
[278] Rougemont écrit en 1934 : « Notre siècle, en tant que siècle, est athée, totalement athée, et consciemment athée. Mais, en même temps, il est polythéiste et superstitieux au dernier degré. La grande majorité de nos contemporains ne croit pas en Dieu et *sait* qu'elle n'y croit pas. Mais elle garde chevillé au cœur le besoin d'obéir à des forces invisibles et de leur rendre un culte de latrie. Tous, nous servons ces dieux, tous, nous leur obéissons, et certains d'entre nous sont prêts à leur sacrifier leur vie même. Les noms de ces divinités, vous les connaissez bien : ce sont l'Etat, la nation, la classe, la race, l'argent, et l'opinion publique. Elles ont encore un autre nom, et qui est commun à toutes : c'est *le Nombre*, c'est peut-être *Légion*… » « Politique de la personne », op. cit., p.39.
[279] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.55.

théories dites de la démonie.[281] Parmi les théoriciens de la démonie, on citera également Friedrich Meinecke (voir notamment « Die deutsche Katastrophe »), Gerhard Ritter (voir son célèbre ouvrage « Dämonie der Macht ») ou encore Golo Mann. Leurs approches se fondent sur le postulat selon lequel Hitler était partiellement soumis à des influences surnaturelles. Cette problématique était étrangère aux conceptions dominantes de l'époque, comme elle le reste de nos jours, et pourtant il y a chez Hitler un aspect mystérieux qui se dérobe à l'analyse rationaliste ou cartésienne. Comment expliquer que l'on fasse passer des convois transportant des Juifs vers des camps de concentration avant ceux qui amenaient les soldats de la Wehrmacht au front alors que l'Allemagne encaissait de cuisantes défaites ?! Comment expliquer l'intensité de la haine des Juifs et ce goût du néant qui poussa Hitler à donner l'ordre que toutes les infrastructures soient détruites en Allemagne, au début de 1945, dans le dessein d'entraîner le peuple allemand dans un suicide collectif ?! Le lucide Denis de Rougemont percevait bien que les explications de type partiellement surnaturel suscitaient un sourire en coin de moquerie condescendante. Il fait part de son sentiment à ce sujet : « Qu'il y ait eu dans ces temps aveugles à toute réalité non numérable le fait qu'il vous faut bien nommer Hitler, c'est une effrayante ironie machinée par la Providence : - « Ah ! vous ne croyez plus aux mystères ? Eh bien ! je pose ce fait dans votre histoire, expliquez-le si vous pensez encore que cela suffit à vous en protéger. Un homme quelconque, transfiguré par sa ténébreuse « mission », – Schickelgruber habité par un trône… On a ri. On a cessé de rire. Et ce n'était pourtant qu'un petit envoyé… » [282] Certes, Hitler n'était pas le diable mais « certains pensent pour l'avoir éprouvé en sa présence (Hitler) par une espèce de frisson d'horreur sacrée, qu'il était le siège d'une « domination », d'un « trône » ou d'une « puissance », ainsi que saint Paul désigne les esprits de second rang, qui peuvent aussi déchoir dans un corps d'homme quelconque et l'occuper comme une garnison. »[283] Hitler lui-même accrédite, au travers de ses propos, l'hypothèse démonique. Il déclara notamment qu'il ne craignait pas les « Ravaillac » parce que sa mission le protégeait. Le personnaliste relève le fait que, pendant longtemps, il eut été facile de tirer sur Hitler pour le liquider et qu'il ne se trouva personne pour le faire. Les quelques tentatives d'attentat échouèrent aussi de façon

---

[280] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.53.
[281] Au sujet des théories de la démonie, voir notamment René Schwok, « Interprétations de la politique étrangère de Hitler : une analyse de l'historiographie », PUF, Paris, 1987.
[282] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.50.
[283] Ibid., p.48.

parfois curieuse, dans le sens que les interférences qui causèrent ces échecs présentent une fréquence supérieure à celles normalement rencontrées pour ce type d'entreprise. Hitler ne s'appartenait pas totalement, il était une espèce de « lieu de passage de forces de l'Histoire », de « catalyseur de ces forces ». La nature du personnage recelait une immense force de fascination et de séduction. Rougemont lui-même a ressenti ce qu'il qualifie de « frisson d'horreur sacrée » lors d'un discours d'Hitler à la *Festhalle* de Francfort, le 11 mars 1936. Il eut l'impression de se retrouver dans un véritable culte, au milieu des masses qui exprimaient au travers d'un râle d'amour leur soumission absolue à un « dieu » : leur Führer. La méconnaissance de cet aspect du nazisme occulte selon lui toute compréhension véritable et profonde de ce système. Il fut aussi frappé par l'énergie surhumaine qu'Hitler développait en général dans ses discours. Rougemont envoya les notes relatant cette expérience – que nous pouvons trouver dans son journal – à des amis de France et il ajouta en conclusion : « Chrétiens, retournez aux catacombes ! Votre « religion » est vaincue, vos cérémonies modestes, vos petites assemblées, vos chants traînants, tout cela sera balayé. Il ne vous restera que la foi. Mais la vraie lutte commence là. »[284] Le nazisme n'épargna pas les chrétiens parce qu'il était jaloux de leur foi. Quant au communisme, il présente aussi une dimension religieuse radicalement anti-chrétienne qui se traduisit par de très violentes et massives persécutions. Rougemont voyait dans le communisme une « religion mondiale » qui visait à remplacer sa seule grande rivale : le christianisme.[285] C'est particulièrement en raison de sa ténébreuse dimension religieuse que le totalitarisme persécute toujours le judéo-christianisme. Il ne recherche pas l'ordre mais une uniformisation absolue supprimant toute altérité qui pourrait devenir, de par sa simple existence, un juge de ce qu'il est. Cette religion politique de l'immanent, d'essence anti-chrétienne, ne peut que s'opposer brutalement au christianisme : « Qui ne voit qu'une telle religion (le totalitarisme) hait mortellement la foi chrétienne, tournée vers le pardon, le futur éternel, le rachat du péché *d'origine* ? »[286]

Les idéologies totalitaires postulent volontiers que le mal ne vient pas de l'esprit de l'homme, qu'il ne lui est pas intrinsèque mais extrinsèque, résidant dans une altérité socio-idéologique. Le communisme situe le principe du mal dans la lutte des classes et, plus spécifiquement,

---

[284] Ibid., p.49.
[285] Voir à ce sujet l'article de Denis de Rougemont « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit.

chez les bourgeois. De façon générale, l'oppression des plus pauvres par les possédants constitue l'origine du mal selon l'idéologie communiste. Son ambition révolutionnaire ne se fonde donc pas sur un changement du cœur humain qui générerait un changement de la société mais, au contraire, sur une modification immédiate du monde par tous les moyens, y compris la violence et la terreur. Déplacer l'origine du mal à l'extérieur de l'individu entre, par ailleurs, dans les grandes causes des succès du totalitarisme parce que cette opération idéologique déculpabilise les hommes tout en les éloignant de la responsabilité qui pèse sur eux. « Ce n'est pas moi, c'est l'autre » : avec de telles affirmations le succès est toujours garanti. C'est le serpent antique qui murmure à l'oreille de l'homme d'agréables et doucereuses paroles : tu n'as pas de responsabilité, fais tout ce qui te plaît, il n'y aura pas de conséquences… Rougemont décrit très bien ce mécanisme : « Hitler est assez démoniaque pour avoir su réveiller nos démons, par une espèce de contagion, ou plutôt d'induction spirituelle. Son œuvre de *tentateur* a consisté à priver les individus du sentiment de leur responsabilité morale, donc du sens de leur culpabilité. En les fondant dans une masse passionnée, il exalte dans l'âme des plus déshérités une sensation de puissance invincible. Il leur répète les vieux slogans du Diable : « Vous ne mourrez pas ! Vous serez comme des dieux ! […] il supprime le Juge, il supprime la faute, il les rend à l'état d'innocence première. Enfin, en condamnant tout ce qui est universel ou du moins supranational, le christianisme, le judaïsme, le droit, la culture, la raison, il enferme son peuple dans une autarcie psychologique semblable à celle que crée la passion dans Wagner ; il réduit les masses à un état d'hypnose. […] la misère des temps et le sentiment d'impuissance qu'éprouvent les individus dans notre monde démesuré, font qu'ils demandent et se donnent aujourd'hui des *directeurs d'inconscience* collective. »[287] Les individus cherchent à se fondre dans un « nous » irresponsable hissé au niveau de divinité et source de sa propre vérité devenue exclusive : « Dans ces trois entités divinisées (Nation, Race et Classe), le *moi* n'est plus déguisé qu'en un *nous*. Et ces trois entités ont ceci de commun : elles ne sont responsables de rien devant personne, s'étant faites elles-mêmes les critères de toute vérité purement humaine, et décrétant qu'il n'est plus d'autre vérité. »[288] Pour ce faire, le totalitarisme poursuivra jusqu'à

---

[286] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.54.
[287] Ibid., pp.51-52.
[288] Ibid., p.102.

la mort toute altérité afin « Que personne ne diffère, car ceux qui diffèrent pourraient devenir les juges du nouveau pouvoir. »[289]

Le système totalitaire se fonde sur deux grands piliers : la terreur et la propagande. Ces deux instruments sont au service de l'idéocratie et ont pour fonction d'imposer l'idéologie jusqu'au plus profond de l'intériorité de chaque individu. La terreur paralyse toute tentative de résistance même embryonnaire, tout en exerçant une pression à l'assimilation de l'idéologie. Hannah Arendt voyait en elle la nature du totalitarisme et dans l'idéologie son principe. La terreur repose elle-même sur deux colonnes : un pouvoir policier exerçant une véritable police des esprits et des camps de concentration. La terreur, mais aussi la propagande, recourent très largement aux moyens technologiques de contrôle et de soumission. A ce propos, Rougemont relève les nombreux parallèles entre le totalitarisme et le jacobinisme : « où le parallèle hitlérisme-jacobinisme reprend toute sa signification, c'est sur le plan de la propagande et de la tactique totalitaires, une fois le pouvoir affermi. La justification des actes de terreur est à peu près la même de part et d'autre. C'est le bras vengeur du justicier, du pur des purs, qui s'abat sans scrupule humain sur les ennemis de la nation : toujours, il faut « faire vite », déjouer un complot à la dernière minute. […]. Il faut enfin produire une stupeur horrifiée, dont l'effet infaillible est de faire apparaître le tyran sous les espèces d'un surhomme. […]. Après quoi l'on créera la diversion indispensable, en instituant d'immenses fêtes populaires : […]. L'analogie est à peu près parfaite, à ceci près que Robespierre ne disposant pas de la radio, n'aboutit qu'à des demi-réussites, là où triomphe sans conteste Goebbels. » [290] La technologie est un ingrédient essentiel dans la poursuite des finalités de la propagande. Déjà du temps d'Hitler, les moyens de communication permettaient d'imiter relativement bien les attributs divins, en particulier celui de l'ubiquité. Alexis de Tocqueville écrivait déjà dans « La démocratie en Amérique » : « L'unité, l'ubiquité, l'omnipotence du pouvoir social, l'uniformité de ses règles, forment le trait saillant qui caractérise tous les systèmes politiques enfantés de nos jours. On les retrouve au fond des plus bizarres utopies. L'esprit humain poursuit encore ces images quand il rêve. »[291] Au fil du temps, la technologie, neutre en elle-même, offre à la propagande des moyens sans cesse meilleurs pour

[289] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.184.
[290] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.89.
[291] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », vol. II, op. cit., p.400.

l'accomplissement de ses fonctions. Au niveau de l'essence, le berceau moderne des instruments totalitaires réside probablement dans la Révolution française qui, dans toute son ambiguïté, constitue aussi une des origines de la démocratie. Notons en passant que la question se pose de savoir si ce n'est pas à cette démocratie-là que Rougemont pense en écrivant : « le régime totalitaire n'est que la forme basse de la démocratie. »[292]

Un des facteurs majeurs du succès du totalitarisme réside dans la séduction des masses. Cet accès au cœur des foules, cette capacité de parler un langage qui les entraîne, se fonde sur un mimétisme qui opère sur le mode « emprunt-dévoiement ». Les deux pôles de ce mimétisme totalitaire peuvent être appréhendés sous l'angle des concepts hégéliens de thèse et d'antithèse, sans que ceux-là puissent, en l'espèce, aboutir à une synthèse. Rougemont explique ainsi ce phénomène : « Cela est vrai même de l'aspiration totalitaire, qui est monstrueuse dans ses formes actuelles, mais qui traduit encore, obscurément, l'aspiration d'un Occident jadis chrétien, vers une économie sauvée : le Royaume où Dieu est « tout en tous ». »[293] Comme nous l'avons déjà vu, les deux grands totalitarismes du siècle passé ont emprunté au christianisme certains de ses éléments en les détournant radicalement. Le communisme, par exemple, annonce la fin d'une Histoire qui s'ouvre sur un au-delà temporel où le mal et tous les instruments de contrainte, dont l'État, auraient disparu. Il ramène en cela l'eschatologie chrétienne à un horizon purement terrestre, en la déformant. C'est la thèse rougemontienne telle qu'elle apparaît, en particulier, dans le chapitre sur « Le problème des fins dernières : Royaume de Dieu ou paradis terrestre ? » de son article sur le communisme paru en 1937 : « Il me paraît que l'opposition *finale* entre la croyance marxiste et la foi personnelle du chrétien suffit à expliquer tout le reste. Le communisme prépare un paradis terrestre, le paradis temporel de l'homme ; le christianisme prépare un Royaume éternel, qui sera celui de Dieu, non de la Terre. Tous deux sont eschatologiques, en ce sens qu'ils rapportent leur accomplissement à un état dernier et invariable, à un terme futur et total, accessible au travers d'une longue tribulation, d'une longue passion temporelle. »[294] Le paradis sur cette terre sans changer le cœur de l'homme mais en agissant sur son environnement, la libération de l'homme non par rapport au péché mais relativement à la

[292] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.96.
[293] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.231.

condition humaine, prétendument issue d'un déterminisme social remédiable : voilà l'espérance communiste, dont Rousseau fut, en quelque sorte et sans le savoir, l'un des premiers prophètes. Le nazisme s'engouffre également dans la voie du mimétisme. Son universalisme diffère toutefois de celui du communisme par la présence d'un exclusivisme raciste. La dimension universelle du nazisme correspond à la domination mondiale d'une race particulière ainsi qu'à l'extension à la planète entière et par le moyen de la violence d'une idéologie assimilée à la vérité absolue. Ces deux totalitarismes sont impérialistes. Tous deux émanent de l'augustinienne Cité terrestre qui cherche à détruire la Cité de Dieu après lui en avoir ravi les attributs. Projet babélien, s'il en fût. La Cité terrestre jalouse l'universalisme et la dimension transcendante de la Cité de Dieu ainsi que l'amour, son principe fondamental qu'elle cherche à copier. C'est pourquoi Rougemont insiste sur la présence d'un pseudo-amour dans les « messes » entre Hitler et les masses alors que l'on s'attend à assister à une déferlante de haine. Il voit de ses propres yeux « l'amour que le grand nombre a voué au Führer. »[295] Le Führer se voile de l'apparence du berger qui conduit ou guide (*führen* en allemand) et sauve son peuple aimé. Tant par le discours que par les mises en scène, Hitler se présente aux Allemands comme le « messie ». L'auteur du « Journal d'Allemagne » est frappé d'entendre à la radio un drame qui s'inspirait de la liturgie protestante. Une vieille légende germanique annonçait le Libérateur. L'auteur de la pièce s'exclame avec enthousiasme à son sujet : « La vieille légende est devenue réalité ! *Il* est venu réveiller son Peuple ! » Voici l'analyse que Rougemont nous livre de ce mythe sous l'angle du mimétisme par rapport au christianisme protestant : « il en copie le plan général : Décalogue, confession des péchés, promesses de grâce, credo. Mais au lieu d'une Loi sainte et dont les exigences amènent au repentir et à l'humilité, on nous parle d'un odieux Traité, générateur de rancune, d'humiliation. Au lieu de la grâce, le héros venu « d'en haut » apporte à son peuple l'orgueil. Et les articles du Credo sont remplacés par l'énumération très orthodoxe des prouesses du nouveau régime. Dans ce pays, comme en Russie, c'est l'ici-bas qui a raison, qui montre enfin ce dont il est capable ! »[296] La pureté est accessible dès ici-bas et cet objectif justifie toutes les horreurs.[297]

---

[294] Ibid., p.221.
[295] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.53.
[296] Ibid., p.62.
[297] A propos des dérives politiques issues de la quête utopique de la pureté absolue, voir notamment Bernard-Henri Lévy, « La pureté dangereuse », Grasset, Paris, 1994.

Le mimétisme totalitaire se double d'un phénomène d'inversion ou d'institutionnalisation du mensonge auquel concourt largement la propagande. Elle tend à substituer l'idéologie à la vérité en tant que catégorie éthique et scientifique. Lors de son séjour en Allemagne, Rougemont relève que « Les éditions spéciales annoncent la « libération de la Rhénanie ». Libérer, c'est armer, dans ce pays. »[298] Un journal du parti associe cette devise à la fête du travail : « *Honneur, paix et liberté dans le monde. Communauté, égalité et pain pour le Peuple* ». Rougemont décode cet aperçu de rhétorique typiquement totalitaire : « *Liberté* veut dire réarmement. *Paix* veut dire Anschluss sans opposition de la France. *Honneur* veut dire mépris des traités. »[299] Citons encore la qualification des ouvrages anti-hitlériens en Allemagne nazie sous la désignation de « propagande de haine ». Au-delà de ces exemples, l'auteur du « Journal des deux Mondes » offre l'interprétation du langage totalitaire qu'il a découverte dans son étude du nazisme : « La clé du langage officiel hitlérien est des plus simples. Il suffit de changer chaque terme en son contraire pour obtenir un texte raisonnable. Ainsi, lorsque les hitlériens réclament la *liberté*, cela signifie qu'ils rétablissent une armée pour tyranniser toute l'Europe. »[300] Un des traits fondamentaux du totalitarisme réside dans cette perversion sémantique qui, en elle-même, est plus diabolique que les actes qu'elle recouvre de son manteau justificateur. Cette réalité est exprimée dans « La Part du Diable » : « Ce n'est pas d'envahir un petit pays qui est diabolique, cela s'est fait de tous les temps, c'était si l'on peut dire, égoïsme normal, soif de richesse, vulgaire impérialisme ; ce qui est diabolique, c'est d'appeler cela « consolider la paix » ou « fonder le nouvel ordre ». »[301] Il résume sa pensée en mettant le doigt sur un aspect du noyau totalitaire : « <u>Ce qui est proprement diabolique, c'est moins de faire le mal que de le baptiser bien, quand on le fait.</u> »[302] (C'est nous qui soulignons.) Le totalitarisme fait œuvre de dénaturation au nom d'idéologies utopiques promettant le paradis ici-bas et menant à l'enfer terrestre. Si la voie lui est ouverte, c'est qu'il existe un substrat favorable. Le mensonge peut triompher pour un temps, parce qu'on n'aime plus assez la vérité. La machine à travestir gagne tout, s'attaque au bien, au vrai et au beau, car leurs antithèses ne suscitent plus assez d'hostilité et de répulsion. Il est très significatif que le jeune Rougemont dépeigne ainsi le temps pré-totalitaire de 1932 :

---

[298] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.45.
[299] Ibid., p.57.
[300] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.60.
[301] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.57.
[302] Ibid., p.58.

« une époque où tout ce qu'un homme peut aimer et vouloir se trouve coupé de son origine vivante, flétri, dénaturé, inverti, saboté. »[303] Pour en terminer avec cette triple problématique du mensonge, de l'inversion et de la dénaturation dans le totalitarisme, mentionnons encore la découverte de Hannah Arendt qui, dans son étude de la propagande totalitaire, montre que les totalitaires prêtent souvent leurs propres ambitions à leurs ennemis. Ainsi en va-t-il, par exemple, des Juifs, accusés par les nazis de vouloir dominer le monde alors que ce dessein était leur.

Abordons maintenant la problématique du rapport des totalitaires au monde. Les frontières spatiales du programme totalitaire sont celles de la planète. En raison même de leur dimension universelle, les totalitarismes sont presque toujours impérialistes. Soumettre un pays ne suffit en général pas. Il faut que leur imperium s'étende à toute l'humanité, afin que l'altérité disparaisse non seulement de l'espace intérieur de la personne mais aussi de l'espace géographique mondial. De surcroît, si le mensonge atteint la planète entière, sa nature apparaîtra moins clairement, par manque de repères ou de points de comparaison. La simple présence de l'hétérogénéité représente, *de facto*, une instance de jugement. Les États totalitaires essayent donc, par tous les moyens, de limiter au maximum les contacts de leurs victimes avec le monde extérieur. Ultimement, ils aspirent même à supprimer toute réalité hétérogène pour créer un monde nouveau, au sens propre et au sens figuré, le monde du règne du mensonge planétaire. Hannah Arendt a décomposé cette ambition et sa logique au sein de l'idéologie totalitaire : « mieux que toutes les autres techniques de propagande totalitaire, celle de la prédiction infaillible trahit son objectif ultime de conquête mondiale, puisque c'est seulement dans un monde qui serait complètement sous contrôle que le dirigeant totalitaire pourrait réaliser toutes ses prophéties mensongères. »[304] Le totalitarisme cherche nécessairement à supprimer toute altérité dont la confrontation avec son idéologie pourrait inciter au doute. Ce trait caractéristique du totalitarisme explique notamment pourquoi les soldats soviétiques ayant combattu en Europe contre l'Allemagne hitlérienne se firent maltraiter à leur retour. Ils avaient pu connaître l'altérité et devenaient, de ce fait, suspects d'être gagnés par des soupçons quant à la véracité des dogmes communistes.

---

[303] Denis de Rougemont, « Cause commune » (1932), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.40.
[304] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.76.

La profondeur des sources du totalitarisme

Rougemont cherche à expliquer le totalitarisme à partir de principes fondamentaux et non seulement en fonction d'une perspective sociologique, de l'observation ou de l'expérience directe. Son approche relève substantiellement de la philosophie politique. Elle confère à l'étude du phénomène totalitaire une très grande profondeur.

Le totalitarisme plonge ses racines au fond de la nature humaine. Il tire sa substance d'un courant souterrain de l'Histoire. Stimulé par certaines causes bien répertoriées par Rougemont, ce courant quitte parfois l'état de latence et remonte à la surface. La profondeur des origines ultimes du totalitarisme est bien décrite par Rougemont : « L'hitlérisme s'est présenté à nous comme une catastrophe cosmique, comme un malheur plus étendu et plus profond que l'Histoire n'en connut depuis le Déluge. L'issue fatale de l'aventure n'affecte pas sa portée symbolique et son actualité profonde. Car le mouvement qu'Hitler sut enflammer au XX^{e} siècle existait en puissance dans l'âme humaine depuis la formation de la première société ; et il existera sans aucun doute jusqu'à la fin de l'histoire de notre race. Hitler n'a fait que lui prêter figure et nom, à l'occasion d'une de ses éruptions les plus violentes. »[305]

Le rejet de la Transcendance

Pour Rougemont, les causes fondamentales ressortissent à l'ordre du spirituel. Là réside, selon lui, le siège du véritable tragique. Le rejet de la Transcendance est une constante dans le contexte pré-totalitaire, en tout cas en Occident pour ce qui concerne le communisme et le nazisme. La proclamation de la « mort » de Dieu dans l'Occident du XIX^{e} siècle, surtout en Europe, a préparé le terrain à l'émergence d'idéologies totalitaires. Le très anti-chrétien Nietzsche l'a prédit avec une grande clairvoyance. Sa subtile analyse de la culture dominante de son temps mais aussi son adhésion à quelques-unes de ses dimensions les plus en rupture avec le passé le conduisirent à peindre l'avenir sous les couleurs les plus sombres. On voit apparaître dans son esquisse prospective les éléments suivants : la figure du leader

[305] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.50.

charismatique détournant à son profit les sentiments religieux de l'homme, la négation de la personne, la grande réceptivité des masses en formation à la séduction politique, mais aussi les forces unificatrices déjà à l'œuvre en Europe. La négation d'un Dieu personnel, créateur et sauveur prépara le terrain à des idéologies totalitaires qui en constituèrent l'aboutissement logique. La dimension religieuse immanente de ces idéologies fut d'autant mieux acceptée que l'axe spirituel vertical du christianisme s'était affaibli dans la société. Communisme et nazisme se rejoignirent dans « la même condamnation orgueilleuse de toute « fuite hors de l'ici-bas » – entendez hors des tâches immédiates qu'impose le Parti ».[306] Ces deux idéologies négatrices de la Transcendance offraient un substitut immanent à la foi et à l'espérance chrétiennes. Si le rejet de la Transcendance constitue un préalable du totalitarisme, c'est parce que ce type d'idéologie prétend justement tout ramener à cette terre, y compris la dimension religieuse et notamment l'espérance en un ailleurs où la nature humaine et la condition humaine seraient abolies. Cette caractéristique est intrinsèquement liée aux tentatives totalitaires de supprimer toute liberté et, en particulier, la liberté intérieure qui est fondamentale dans l'ordre du rapport au Transcendant. Nous avons mentionné plus haut cette dimension essentielle du totalitarisme qui ne se contente pas d'une domination totale ou d'un monopole sur les comportements extérieurs, mais qui investit même l'intimité la plus profonde de l'homme jusqu'au siège de la relation avec le métaphysique. Ainsi, avant de se mettre à la place de Dieu, les totalitaires tentent de l'évacuer. Ce trait caractéristique du totalitarisme n'a pas échappé à Rougemont qui relève : « la politique d'un régime est toujours étroitement dépendante de l'attitude qu'il prend vis-à-vis de l'Église et du fait religieux en général. Un régime est totalitaire lorsqu'il prétend centraliser radicalement tous les *pouvoirs* temporels et toute *l'autorité* spirituelle. Il se transforme en une religion politique, ou encore en une politique d'allure religieuse. […] une religion de l'ici-bas sans transcendance, une religion dont les buts purement terrestres ne divergent plus du tout des buts de la politique, se confondent même avec ceux-ci. Alors il n'y a plus de recours, plus de pardon à espérer : la communauté spirituelle ne peut pas en appeler à une instance supérieure à l'État, puisque c'est lui qui l'a créée pour ses seules fins, et qu'il n'existe rien au-delà. »[307] En se rebellant contre la Transcendance, en cherchant à la nier, les masses entrent dans un piège dont la forme correspond à celle du fameux polyèdre de l'Antiquité avant que le christianisme n'ouvre l'une

[306] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.106.
[307] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., pp.44-45.

de ses faces du côté du ciel pour libérer l'homme d'une soumission totale aux autorités politiques. De plus en plus hostile au noyau du christianisme, l'homme du début du siècle précédent demeurait néanmoins attaché à certains aspects extérieurs et à certains rituels du christianisme. De là vient que le nazisme camoufla son paganisme anté-chrétien et son culte du leader charismatique sous la dénomination de « christianisme positif ». En 1936, Rougemont livra une fine analyse de ce phénomène : « Au païen ignorant du vrai Dieu, les prêtres donnent des idoles faites à l'image des terreurs de l'homme. Dans le culte de ces images, le peuple croit trouver son unité, et il y trouve en effet le symbole agrandi d'un désespoir qu'il sent vivre dans tous les cœurs. L'homme d'aujourd'hui méprise les religions. Il sait ce qu'il faut penser des prêtres. On lui donnera donc autre chose : les mêmes choses sous d'autres noms, des mystiques et des dictateurs. »[308] Tocqueville observait déjà ce glissement spirituel qui se traduit par une progression du panthéisme. Il postulait en outre l'existence de grandes affinités électives entre cette forme de religion et la démocratie ochlocratique.[309] Ce grand libéral décelait là un des facteurs propres à menacer la démocratie libérale. Si le paganisme est l'apanage du nazisme, il ne l'est en revanche presque pas du tout du communisme. Ce dernier se fonde en effet sur l'athéisme marxiste. La dimension religieuse y revêt davantage des attributs politiques dans la mesure où la « foi communiste » porte sur des questions plus proprement politiques, telles que la fin de l'Histoire par la révolution mondiale du prolétariat et le dépérissement progressif de l'État. Néanmoins, les deux totalitarismes se rejoignent dans leur rejet du christianisme. Selon Rougemont, ce rejet va quasiment jusqu'à définir le totalitarisme : « deux traits évidemment communs à ces régimes (communiste, nazi et fasciste) : leur opposition brutale au christianisme *dès qu'ils sont assez forts pour lever le masque*, et leur mépris de la personne. Voici, à mon avis, les causes de ces deux phénomènes. »[310]

---

[308] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.74.
[309] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit. : « On ne saurait nier que le panthéisme n'ait fait de grands progrès de nos jours. Les écrits d'une portion de l'Europe en portent visiblement l'empreinte. Les Allemands l'introduisent dans la philosophie, et les Français dans la littérature. […]. L'idée de l'unité l'obsède (l'esprit humain), il la cherche de tous côtés, et, quand il croit l'avoir trouvée, il s'étend volontiers dans son sein et s'y repose. […] un pareil système, quoiqu'il détruise l'individualité humaine, ou plutôt parce qu'il la détruit, aura des charmes secrets pour les hommes qui vivent dans la démocratie ; […]. Parmi les différents systèmes à l'aide desquels la philosophie cherche à expliquer l'univers, le panthéisme me paraît l'un des plus propres à séduire l'esprit humain dans les siècles démocratiques ; c'est contre lui que tous ceux qui restent épris de la véritable grandeur de l'homme doivent se réunir et combattre. » (p.50-51)
[310] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.39.

Dans un espace où le christianisme véritable a été évacué, les totalitarismes vont déployer à l'égard des masses une séduction partiellement fondée sur le mimétisme que nous avons mentionné. En empruntant la métaphore à laquelle eut recours Benoît XVI dans sa première homélie du 24 avril 2005,[311] nous pourrions dire que les totalitarismes investissent les déserts intérieurs de la personne sous le prétexte de transformer les déserts extérieurs en jardins d'Eden. Selon Rougemont, c'est parce que le christianisme n'a plus osé se montrer chrétien – peut-être par crainte de heurter une société dont il pressentait que les mentalités collectives lui étaient de plus en plus opposées – qu'il ne put opposer un barrage dissuasif au mimétisme totalitaire. La variante communiste de ce phénomène est décrite ainsi par Rougemont : « les fins du communisme contredisent radicalement la pratique et les fins du christianisme, dont elles dérivent d'ailleurs obscurément, mais coupées de leurs liens éternels, abandonnées aux seules lois du Temps. »[312] Le communisme et le nazisme connurent un grand succès parce qu'ils promettaient la suppression de la condition humaine sans changement de la nature humaine et cela sur cette terre. Selon Rougemont, les totalitaires murmurent à l'oreille de l'homme que le paradis est possible ici et maintenant. Le mécanisme de la tentation totalitaire, une des variantes de la tentation archétypale ou ontologique, se trouve bien décortiqué dans « La Part du Diable » : « A l'origine de toute tentation, il y a l'occasion entrevue d'aller à la divinité par un plus court chemin que celui du réel ; par un chemin que l'on inventerait soi-même, en dépit des interdictions que posent les lois de la création, l'ordre divin et la nature de l'homme. […] ce n'est pas le mal en soi qui tente, mais c'est toujours un bien qu'on imagine, et même un meilleur bien que celui que Dieu offre, un bien que l'on se figure « mieux fait pour soi ». […] Eve ne fut pas tentée par le désir de nuire, mais par l'idée de se diviniser, ce qui paraît en somme une excellente idée. […]. Ainsi la tentation est toujours utopie, - si l'utopie est l'imagination, puis le désir, d'un bien que le réel condamne et que le plan divin ne prévoit pas. »[313] Les raisons profondes de l'émergence des totalitarismes sont donc d'abord spirituelles. Elles se résument par un rejet du christianisme et par l'aspiration à s'emparer de sa promesse en la détournant vers l'ordre de l'immanent. Cette tentative fait penser à Prométhée. Elle constitue un mouvement de défiance orgueilleuse envers une Transcendance

[311] Messe inaugurale du pontificat du pape Benoît XVI. Homélie de sa sainteté Benoît XVI, Libreria Editrice Vaticana. Place Saint-Pierre; dimanche 24 avril 2005.
[312] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.218.
[313] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., pp.23-24.

qu'on cherche à nier ou, plus exactement, à fuir par aversion. Les totalitarismes se présentent ainsi comme des religions séculières. Le communisme, en particulier, est défini par Rougemont comme un humanisme qui postule le salut de l'homme par l'homme et qui rejette toute norme transcendante.[314] C'est notamment en cela que cette idéologie s'oppose radicalement au christianisme.

La perte de la commune mesure

Abordons maintenant la question de l'importance des causes intellectuelles dans l'émergence du totalitarisme et, plus spécifiquement, celle de l'influence prépondérante qu'exerce la « commune mesure »[315] rougemontienne sur le devenir des sociétés. Ce concept est équivalent à l'idée de pensée directrice.[316] Selon Denis de Rougemont, les facteurs

---

[314] Voir Denis de Rougemont, « Politique de la personne », op. cit., pp.125-131. On peut y lire à la page 130 : « Le communisme est le véritable humanisme de notre temps. La seule tentative pleinement consciente et avouée pour soustraire l'homme à son créateur, pour rebâtir un monde à la mesure de l'individu considéré comme autonome, et « calculable » humainement. Le *Plan* est d'ores et déjà la plus formidable assurance-vie que l'humanité ait jamais conçue. »

[315] Ci-après sans guillemets.

[316] La commune mesure nous semble être un concept relativement délicat à utiliser qui mérite une critique constructive. Pour mieux saisir la pertinence de cette notion, rapportons-la – pour les besoins de la démonstration – aux deux grands régimes politiques que sont le totalitarisme et la démocratie.

Dans un régime totalitaire, la commune mesure peut résider dans une idéologie ossifiée, à prétention exclusiviste, qui ne reconnaît pas un ailleurs existentiel par rapport à elle-même. En ce sens, Denis de Rougemont qualifierait cette commune mesure de tentative réussie mais scélérate de restauration d'une commune mesure défaillante dans un régime démocratique finissant. C'est une substitution par altération et dénaturation.

Dans un régime démocratique, la commune mesure est susceptible de porter sur deux aspects radicalement différents. Elle peut tout d'abord concerner les grandes règles de fonctionnement de ce régime. En ce sens, il est évident qu'un régime démocratique ne saurait être pérennisé que si la grande majorité des personnes qui y vivent adhèrent à des principes tels que la loi de la majorité, le renoncement à la force pour conquérir le pouvoir, ainsi que le respect de l'État de droit, des minorités et de l'alternance. C'est une évidence. Mais au-delà, un régime démocratique a-t-il besoin d'une commune mesure, d'une ligne directrice ou d'une finalité commune à la pensée et à l'action pour survivre ou, à tout le moins, pour rester fidèle à son essence ? Les réponses à cette question fondamentale sont diverses et controversées. Une commune mesure relève de l'indésirable, du corps étranger, voire de l'hérésie pour les auteurs qui postulent que la démocratie représente, avant tout, l'expression politique institutionnelle d'une société ouverte. Pour eux, une société démocratique est, par définition, pluraliste et une

intellectuels, dont notamment la commune mesure, forment, avec les facteurs plus proprement spirituels et religieux évoqués ci-dessus, l'explication première du totalitarisme, mais aussi de tout phénomène politique d'envergure.

Le philosophe consacra un ouvrage entier à l'étude de l'état intellectuel de son temps et aux mesures qui permettraient de remédier à ses aspects les plus négatifs : « Penser avec les mains ». Rougemont y fait le constat de la perte d'une commune mesure entre la pensée et l'action. Cette rupture se traduit, en particulier, par une périlleuse démission des penseurs relativement au réel. Selon Rougemont, la vraie mesure est celle qui rapporte toutes les démarches de la pensée et de l'action au *telos* de la société. Elle réside dans la conscience d'une finalité commune à toutes les œuvres. Les différentes sociétés européennes contemporaines du personnaliste n'avaient plus de *telos*, de mesure, qui ordonne – dans les grandes lignes – la pensée et l'action, tout en les reliant dans une cohérence globale. Cette désagrégation toucha même la vérité que l'on supposait toujours plus relative. Dans le cas d'Israël, par exemple, la commune mesure réside dans sa vocation historique particulière : une vocation messianique invisible, d'origine transcendante, se manifestant au travers d'un destin visible et modeste. Selon le personnaliste, son symbole est en même temps l'archétype de toute mesure : l'Arche de l'Alliance. Notons en passant que, selon Rougemont, l'antisémitisme nazi n'est pas biologique dans son essence. Il est d'abord spirituel. L'aspect biologique n'est qu'accessoire et superficiel en ce qu'il s'attache aux signes extérieurs de la vocation des Juifs. En réalité, c'est le noyau de cette vocation qui est visé, sa nature et sa place dans un plan transcendant.[317] Si nous revenons à l'Europe, la civilisation occidentale toute entière, au travers de son héritage judéo-chrétien, a repris la notion de commune mesure. Mais, au fil des siècles, cette dernière tend à être de plus en plus pervertie. Au début du siècle

---

démocratie est, par essence, antithétique de toute idée de finalité préétablie, de toute idée de *telos* qui s'imposerait à tous. En revanche, une commune mesure semble absolument indispensable à tous ceux qui estiment que la démocratie ne saurait survivre que si elle se réfère et s'abreuve à certaines valeurs intangibles. Pour cette seconde catégorie de penseurs, une démocratie ne peut le rester que si une majorité croit en un droit naturel immuable dans ses grandes articulations et partage une même conception fondamentale du monde respectueuse des libertés individuelles et de la dignité humaine mais aussi des légitimes nécessités d'un minimum d'organisation sociale. Comment ne pas voir que, jusque vers 1970, les démocraties occidentales ont trouvé dans le christianisme et dans une forme de raison les grandes sources de cette commune mesure sauf, justement, dans les époques convulsives qui ont accouché de monstres totalitaires ?

[317] Même si la vocation d'Israël est comme suspendue, elle perdure sous une autre forme depuis le début de notre ère, depuis Jésus-Christ, malgré la dispersion des Juifs, consécutive à l'érosion de la fidélité à leur mesure, une infidélité symbolisée par la destruction du Temple et la perte de l'Arche de l'Alliance.

dernier, la commune mesure européenne disparut presque complètement pour faire place à un désert propice aux idéologies totalitaires qui proposaient un substitut. Mais un substitut dangereux car « Sitôt que la mesure cesse d'être transcendante, devient humaine, contingente et partielle, et n'étant plus totale, se veut encore totalitaire, on a l'État-nation-Police de type fasciste ou stalinien. Bien entendu, il serait absurde de rendre Israël responsable de ce qui n'est que « profanations » de la notion de mesure totalitaire. »[318] Il demeurait certes encore l'argent, « Mammon », comme vestige d'une commune mesure,[319] mais elle était insatisfaisante, à l'instar du matérialisme auquel ce « dieu de l'argent » est intrinsèquement lié, parce que ce dernier « assoiffe » toute une dimension de l'homme. Concurrencés notamment par Mammon, les « clercs » ont démissionné, se rendant ainsi partiellement responsable de la précipitation des masses dans les bras des totalitaires de tous bords. L'auteur de « Penser avec les mains » dénonce cette attitude : « Tous ceux-là participent de la démission permanente de la pensée, de son inactualité, de sa séparation, de sa servitude inhumaine, de sa bassesse distinguée, de sa révolte contre la condition qui nous est assignée, - créatrice ; tous ceux-là fondent ici et maintenant, et dans leur vie, l'État Totalitaire qu'ils pourront baptiser soviétique ou fasciste, peu importe – ces noms sont insensés pour nous – l'État qui sanctionnera la lâcheté sociale par décret des tyrans, la pensée sans douleur par des diplômes et des titres, la religion sans foi par le respect public ; oui, tous ceux-là, dès maintenant, instituent dans leur vie quotidienne, autorisent et enracinent dans l'inconscience générale le règne inexorable de la masse, – cette immense peur de la mort – le régime que dès maintenant la volonté blessée des hommes francs, par un acte, ici, que j'atteste, met en *crise.* »[320] Les intellectuels ont aussi pu concourir à l'émergence des masses en raison de la pseudo-neutralité de leurs paradigmes. Selon Rougemont, lorsque les penseurs enseignent, ils font souvent passer, plus ou moins consciemment, des postulats du statut d'hypothèse à celui d'axiome scientifique. Ce phénomène eut une incidence particulière sur la problématique de la responsabilité humaine. Le courant dominant de l'époque supposait que l'homme n'était pas responsable. Il distillait cette présomption sous la forme d'un dogme irréfragable. Voici comment Rougemont décrit ce phénomène : « Le vice profond d'une pensée descriptive, c'est

---

[318] Denis de Rougemont, « Vocation et destin d'Israël », « Les Juifs », « Présences », Plon, Paris, 1937, p.155.
[319] C'est la pensée de Rougemont qui affirme, en 1937 : « la Richesse est notre dernier dieu, et c'est peut-être le secret de l'expansion, mais aussi de l'anarchie finale de notre culture moderne. » « Vocation et destin d'Israël », « Les Juifs », op. cit., p.150.
[320] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.92.

qu'elle trahit toujours ses présuppositions dès l'instant qu'elle doit être enseignée. En se vulgarisant, pour se vulgariser, elle se voit contrainte à formuler ses postulats. Ils perdent rapidement leur caractère d'hypothèses prudentes, et deviennent à leur tour des dogmes. […]. Et c'est ainsi que les clercs distingués ont formé des générations à se concevoir en toute honnêteté irresponsables de leur destinée. »[321] Sur ce point important de sa pensée, Rougemont infléchira son analyse quelques années plus tard. Dans le « Journal des deux Mondes », il reviendra sur ses thèses et les corrigera en dédouanant partiellement l'intelligentsia pour pointer du doigt les masses qui sont, par nature, hostiles à la vérité. Dans ce passage, il insistera par contre sur la défection des chrétiens qui s'éloignèrent de leur devoir de fidélité au service de la vérité, tout en pouvant se prévaloir de quelques circonstances atténuantes en raison de l'aversion des masses à l'égard de leur message intrinsèque. Il admet dans « Penser avec les mains » : « j'accusais la culture moderne de s'être « distinguée » abusivement du peuple, d'avoir ainsi perdu sa sève active et livré les masses affamées au délire totalitaire. Il me semble aujourd'hui qu'au contraire, la vraie conscience de la vie ne s'est maintenue que chez les écrivains savants qui, à force d'ascèse intellectuelle et de raffinements affectifs, ont su capter quelques secrets de notre existence ; cependant que les masses, créées par des puissances inhumaines (et auxquelles *nulle* culture n'aurait pu s'opposer) ont déchu au-dessous du niveau où la pensée est encore agissante. […]. En vérité, ce ne sont pas les clercs qui ont trahi, mais plutôt les chrétiens indignes de leur nom : ils ont laissé trop de terrains en friche, que leur foi seule pouvait ensemencer. Alors les dictateurs y lancent leurs machines de culture en série…»[322] Dans l'examen des responsabilités, les ouvriers de la pensée n'échappent néanmoins pas à toute critique. Plusieurs parmi eux ont concouru à la déchéance des masses, même si, il est important de le rappeler, ces dernières sont les premières responsables de leurs orientations parfois fatales. En effet, le ressort profond des atteintes à la commune mesure héritée du christianisme est localisé dans la nature humaine bien plus que dans une catégorie sociale. Selon Rougemont, « La philosophie n'est pas seule responsable d'un divorce que la nature humaine désire en permanence de toute sa lâcheté. »[323] Cependant, les penseurs ont trahi leur vocation en accompagnant les aspirations des masses d'un système de quasi légitimation. En ce sens, Rougemont dit de son époque :

---

[321] Ibid., pp.183-184.
[322] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., pp.14-15.
[323] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit.,p.178.

« tout concourt à justifier *l'inactualité de l'esprit* : et ce dogme est le seul lieu-commun sur lequel s'accordent aujourd'hui les clercs de gauche et de droite ».[324] Leurs prédécesseurs avaient aussi contribué au rejet de l'ancienne commune mesure par leur divinisation de la raison. Voici en quoi les cartésiens absolus ont œuvré à la réceptivité des foules aux tentatives de séduction des totalitaires délirants : « Le monde rationnel est rassurant, mais beaucoup de questions y demeurent sans réponse, et des faims ancestrales sans pâture. […]. Et tandis que dans sa panique l'homme primitif s'était tourné vers la raison libératrice, au terme des époques appauvries de mystère, l'homme sceptique se rejette avec passion vers les « aspects nocturnes » de sa nature. Ainsi naquit le romantisme allemand après le Siècle des Lumières. Ainsi renaissent nos soifs mystiques élémentaires après un siècle de science positiviste. »[325] Ce processus rencontre partiellement sa personnification symbolique chez Auguste Comte qui, anecdotiquement et dans sa propre vie, connut la même évolution que les sociétés européennes. Selon Rougemont, « la grande explosion de l'irrationalisme dans la première moitié du XX^{e} siècle témoigne de l'état pré-démentiel où le rationalisme avait mené le monde, en détruisant les religions et les mythes détenteurs du *sens général.* »[326]

En 1926, Rougemont avançait avec une lucidité remarquable : « aucune époque ne fut à la fois plus morale et plus immorale, parce qu'aucune ne s'est autant attachée à chercher dans le seul *moi* les fondements d'une éthique. »[327] Dans ce passage, il révèle une excellente perception d'un des aspects fondamentaux de la philosophie post-moderniste, qualifiée par Ratzinger de véritable dictature du relativisme,[328] qui consiste à faire du moi la mesure ultime de toutes choses. La commune mesure des modernes[329] résidait dans la raison exclusiviste, c'est-à-dire dans sa capacité de tout expliquer et dans la négation absolue de ce qui lui était inaccessible. Le modernisme s'accompagnait également de la foi dans le progrès grâce à la raison. Tout un pan de ce courant postulait, en outre, l'existence de déterminismes contraignants et niait la responsabilité individuelle. Le communisme, par exemple, dérive de ce courant du modernisme. En cela, cette philosophie a pu, de façon indirecte et atténuée,

---

[324] Ibid., p.44.
[325] Denis de Rougemont, « Les Personnes du Drame », La Baconnière, Neuchâtel, 1945, p.201.
[326] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.16.
[327] Denis de Rougemont, « Adieu, beau désordre » (1926), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.22.
[328] *Missa pro eligendo pontifice*; homélie du cardinal Joseph Ratzinger, doyen du Collège cardinalice; Basilique vaticane, lundi 18 avril 2005.

contribuer à l'émergence d'idéologies et de régimes non démocratiques. En ce sens, Denis de Rougemont précise : « Comme si cette pensée systématique et cette délégation du choix n'étaient pas, d'autre part, l'origine réelle du concept de dictature que nos bons libéraux voudraient attribuer à je ne sais quel satanisme dont ils se sentent bien incapables. »[330] Dans l'ordre de la pensée, le modernisme se définit comme un système rationnel faisant une assez large place à des lois assimilées à des facteurs de conditionnement. Le post-modernisme se fonde, quant à lui, sur le primat de la subjectivité humaine. Assimiler ce primat à une commune mesure en condamne le concept même. En effet, dire que la seule vérité est qu'il n'y a pas de vérité ne saurait tenir lieu de pensée directrice à une société démocratique soucieuse de sa pérennité. La commune mesure se réduira au postulat de l'absence radicale de commune mesure possible entre les hommes ! C'est le relativisme triomphant avec ses potentialités anarchisantes et « anomogènes ».

Le post-modernisme est une réalité à la fois sociologique et culturelle qui remonte aux années 1970. Toutefois, Denis de Rougemont, avec son sens de l'anticipation coutumier, en devine déjà des prémices au milieu des années 1920. Tout en reprenant certains de ses éléments, le post-modernisme s'oppose principalement au modernisme par sa récusation de la raison en tant que guide des pensées et des actions humaines. Parce qu'il implique nécessairement le relativisme – qui ouvre la porte à tout ! – le post-modernisme est incompatible avec le modèle de la personne qui a besoin d'une certaine fixité pour subsister.

La commune mesure démocratique est intrinsèquement liée au rapport à la vérité ; on pourrait même dire qu'elle dérive d'une attitude révérencieuse à l'égard de la vérité. Rougemont écrit ceci à propos du rapport des masses à la vérité : « De même, sous l'influence des événements récents (état de siège proclamé par toute l'Europe), je suis tenté de prendre le contre-pied de mon *Journal d'un Intellectuel en chômage*, et d'insister désormais davantage sur les valeurs d'opposition que sur celles de communauté. Car s'il n'est de communion vraie que dans la vérité elle-même, cette vérité paraît nécessairement ésotérique aux yeux des

---

[329] Rougemont expose bien les traits caractéristiques du modernisme dans son essai sur l'instruction publique au début du XX^{e} siècle : « Les Méfaits de l'Instruction publique », Lausanne, Les petites Lettres de Lausanne, 1929.
[330] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.180.

masses. Déjà, dans la moitié de l'Europe, elle est des Catacombes et non pas du Forum. »[331] Lorsque le relativisme triomphe dans une société au point de menacer le rôle de la vérité absolue dans les ordres scientifique et éthique comme principe fondamental de la pensée et de l'action – principe, notons-le, tout à fait compatible avec le respect des diversités et, en particulier, de la diversité des vocations –, quelles conséquences entraîne-t-il ? Il en résulte une inévitable régression du sens, une tendance à l'anarchie, une forme de déliquescence sociale et, finalement, une mise en cause possible de certaines libertés individuelles. Le relativisme, tendance dominante de notre temps, était déjà présent dans la première moitié du siècle précédent. Dans « L'esprit de Genève », Robert de Traz évoque déjà « notre relativisme »[332] dans une « époque d'immoralisme généralisé ».[333] Une société qui récuse le Transcendant ainsi que tous les principes et les catégories qui en procèdent, rejettera aussi logiquement la notion de vérité absolue et de droit naturel, ouvrant de la sorte la porte à une anomie fondamentale. Responsables de cette dernière, les hommes en supportent très mal les effets. Une relative anarchie les insécurise et il suffit qu'incertitudes et misères s'y ajoutent pour que les masses appellent celui qui instaurera un nouvel ordre et un nouveau sens, mais non selon la vérité, puisque le prélude à cet appel réside justement dans un reniement de la vérité. Ce sera par conséquent l'ordre sans la vérité et, donc, l'ordre avec le mensonge parce que « l'homme moderne éprouve moins de peine à prêter foi aux mensonges du jour qu'aux éternelles vérités transmises par les livres sacrés. »[334] Alors s'établira le règne du mensonge, c'est-à-dire du rabaissement d'une nouvelle norme justificatrice au niveau des comportements.[335] Ne supportant plus une vérité qui les juge, les hommes de la masse se donneront un substitut fait à la mesure de leurs motivations et du contenu de leurs actions. Rebelles à tout amendement, ils adopteront un positivisme sociologique pur où le normatif est fixé par le peuple, déclaré souverain absolu en l'occurrence, en fonction de ses préférences. Dès lors, tout est permis et tout est possible : cela concourt au succès des idéologies

---

[331] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.15.
[332] Voir notamment Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.147.
[333] Ibid., p.88.
[334] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.10.
[335] Sur le rapport à la vérité et au mensonge dans l'Allemagne hitlérienne, voir notamment Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes » : « les Allemands ne mentent pas comme nous. […]. Ils mentent avec sincérité, et nous mentons avec mauvaise conscience - Quand nous mentons, nous savons bien que la vérité ne change pas pour si peu. Elle subsiste intacte et nous juge. Eux croient, s'ils changent d'avis par « intérêt vital », que tout a changé dans le monde. Les critères mêmes du vrai sont modifiés. Menteur, celui qui s'y réfère encore ; sincère, celui qui se conforme à la nouvelle vérité germanique, car le droit, leur a-t-on enseigné, est « ce qui sert le peuple allemand » ». (pp.218-219)

totalitaires qui, une fois au pouvoir, chercheront à « transformer continuellement la réalité en fiction ».[336] Elles y parviendront d'autant mieux que la réalité est dévalorisée et la fiction secrètement affectionnée. Finalement, dans la logique juridique positiviste négatrice du droit naturel intangible qui caractérise les deux grands totalitarismes communiste et nazi, « si l'injustice l'emporte par la violence, son premier soin sera d'obliger le droit à la déclarer juste. »[337] Ce processus trouverait, selon le jeune personnaliste qui, par ailleurs, n'était aucunement germanophobe, un substrat hautement favorable dans l'âme allemande, en particulier dans son rapport à la vérité : « la *brutalité* paraît fausse, parce qu'elle impose un ordre arbitraire au prix d'un désordre. Mais à l'Allemand, cette sorte-là de mensonge n'est guère sensible : la vérité étant pour lui ce qui s'impose. Confusion liée au mouvement le plus profond de l'âme allemande, qui la porte à la création volontaire, titanique, du réel. Son mensonge devient vérité dès qu'elle le veut assez puissamment. »[338]

Au vu des multiples analyses de l'état spirituel et intellectuel pré-totalitaire, la déchristianisation semble être la source principale de l'appel aux dictateurs. Avec le recul du christianisme, la reconnaissance d'une vérité absolue régressa, tant dans l'ordre scientifique que dans l'ordre éthique, pour faire place à un monde dépourvu de sens, le monde de Beckett et de tous les écrivains du courant de l'absurde qui, grâce à leur grande sensibilité, exprimaient la perte de sens dans toutes les sociétés européennes. Les Européens étaient devenus, progressivement, des « enfants de l'absurde », pour reprendre le titre d'un livre de Paul Van den Bosch. La littérature de l'absurde s'accompagne d'une désintégration du langage. L'auteur du « Journal des deux Mondes » commente à ce propos : « L'anarchie de notre langage révélera l'anarchie spirituelle d'un monde où la mesure est morte. Enfin les tentatives de rénovation qui sont en cours en U.R.S.S. et en Allemagne nous montreront le négatif de notre état : une culture unifiée par la force, et dont la mesure actuelle est une tactique au service de la force commune, et non pas de la vérité… »[339] Angoissée et nerveuse à cause de la régression du sens, la génération qui succomba aux sirènes totalitaires aspirait ardemment à retrouver une commune mesure, pourvu qu'elle ne correspondît en aucun cas à la vérité. Les masses cherchaient un système simple qui justifie l'expression de leurs pulsions,

---

[336] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.122.
[337] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.88.
[338] Denis de Rougemont, « Le Paysan du Danube », op. cit., pp.17-18.

une nouvelle « vérité » compatible avec leurs contradictions et avec leurs haines autant qu'un dogme de la souveraineté du peuple absolutisée. Ce mouvement est intrinsèquement lié au rejet de la juste autorité. En niant la Transcendance, les masses récusent aussi les autorités supérieures telles que l'Église ou l'État dans leur forme naturelle parce que, dans leur fonction ontologique d'autorité, ces institutions rappellent Dieu, du moins dans les conceptions classiques dominantes jusqu'à la Renaissance et la Révolution française. Ces deux étapes importantes de l'histoire de la pensée européenne amorcent un renversement de la pyramide traditionnelle qui connaîtra son paroxysme avec la revendication et la prétention des masses à être, dans leur souveraineté devenue absolue, elles-mêmes la source d'une nouvelle vérité. Rougemont constate que, dans son époque : « Nulle autorité reconnue de tous n'est plus en mesure de « dire le vrai », d'énoncer la commune mesure. »[340] Partant de là, la mécanique totalitaire se met en marche : « A partir de l'instant où vous faussez la mesure même de la vérité, toutes vos « vertus » sont au service du mal et sont complices de l'œuvre du Malin. »[341] Dans le contexte de l'Allemagne du début du siècle précédent, cette loi générale s'exprima de la façon suivante : « Les lieux-communs sont morts et embaumés : déjà, on leur fait des musées. Ou pire : il n'ont jamais été vivants pour cette génération sans but. On nous en donnera donc de nouveaux fabriqués à notre mesure, - et quelle misérable mesure ! « Slogans » publicitaires, mots d'ordre politiques, tels sont les ersatz pitoyables que nous proposent l'Argent et l'État. *Giovinezza ! Tod den Juden !* Nous ferons mieux que l'Amérique ! Achetez français ! Passez vos vacances à la mer ! C'est avec ça qu'on fait les bons fascistes, les bons nazis, les vertueux komsomols, les petits bourgeois disciplinés. […] la mesure […] est devenue la loi inexorable et mécanique qui plie l'individu à des calculs de masses, à des disciplines extérieures, à des ambitions inhumaines. »[342] Le nazisme et le communisme apparaissent dans ce contexte comme des réponses trompeuses à la soif de sens, de commune mesure fondatrice d'une communauté renouvelée : « ce sont là deux tentatives colossales pour restaurer une mesure commune. »[343] Les totalitarismes nazi et communiste ont en commun l'assignation d'une fin unique à toute pensée et à toute action. Selon Rougemont, le concept même de totalitarisme recouvre cette tentative de subordination de

---

[339] Ibid., p.48.
[340] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.133.
[341] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.29.
[342] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., pp.74-75.
[343] Ibid., p.79.

toutes choses à un seul objectif. Dans le communisme, la nouvelle mesure commune s'incarna dans le Plan quinquennal : « le Plan est bien ce rappel permanent des fins dernières conçues par le Parti : l'établissement dans cent ans ou mille ans d'un paradis universel. »[344] Il s'agit là d'une mesure fallacieuse et non pas d'une mesure vivante qui englobe toutes les dimensions de l'homme ; elle se veut totale et nie tout ce qui, dans l'essence humaine, se situe en dehors de son champ d'application. Hitler, dans sa personne, en proposera la « version nazie » : il « était l'incarnation de la commune mesure, la fin de l'angoisse, et l'inauguration d'un Troisième Empire religieux, synthèse monumentale et invincible de la force et du rêve obscur des masses. »[345] D'après Rougemont, l'une des causes du succès des mouvements totalitaires auprès des masses réside dans la restauration d'une commune mesure. A la différence de celle de type personnaliste – consistant par exemple à aménager les conditions de l'exercice des vocations personnelles ou de l'amour au sens de don de soi – la commune mesure des totalitaires s'inscrit dans une idéologie très simpliste promettant un utopique paradis sur terre. Pour reprendre une image marxiste, la commune mesure proposée par les idéologues totalitaires apparaît comme une espèce d'opium qui maintient le peuple enfermé dans les schémas totalitaires.

Les masses et le totalitarisme

Les liens entre le phénomène des masses et le totalitarisme ont été explorés notamment par Hannah Arendt dans « Le système totalitaire ». Dans cette œuvre, les masses – par leur existence, leurs mentalités et leur mode de fonctionnement – sont considérées comme une cause importante de l'émergence des totalitarismes. De nombreux philosophes du XIX^{e} siècle avaient prédit « l'âge des masses ».[346] Au siècle suivant, José Ortega y Gasset leur a consacré le célèbre ouvrage « La révolte des masses » dans lequel il met en évidence le caractère rebelle de ces dernières, également relevé par Rougemont, qui utilise d'ailleurs le concept de « révolte des masses ». Celui-ci évoque la « révolte permanente » qui définit de plus en plus la culture dominante de son temps.

---

[344] Ibid., p.87.
[345] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.98.
[346] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.38.

Si les idéologies totalitaires collectivistes se sont imposées à une part substantielle de l'Europe, c'est en partie parce que les masses émergeaient et qu'elles étaient disposées à les accueillir. Il y a affinité élective entre le système totalitaire et les phénomènes collectifs contemporains liés aux masses, comme l'affirme clairement Rougemont : « Les troupes, les masses, portent automatiquement au pouvoir des systèmes totalitaires. »[347] Il va jusqu'à postuler que le nazisme peut se réduire à un phénomène de masse. Il étaye sa thèse par des citations hautement révélatrices tirées de l'ouvrage d'Hitler « Mein Kampf », où ce dernier manifeste une assez grande compréhension des foules et de leurs prédispositions à s'abandonner au totalitarisme dans certaines circonstances.[348] La Boétie avait déjà démontré une étonnante connaissance théorique de ce phénomène, tenu compte de l'époque à laquelle il écrivait. Selon le philosophe du XVI^{e} siècle, le ressort profond de la tyrannie n'est pas dans celui qui l'exerce mais dans les masses qui se sont livrées à lui en échange de la satisfaction de leurs instincts sous la forme de spectacles, de jeux et de fêtes. En outre, le tyran se pare d'un voile de mystère conférant à son pouvoir une nature religieuse. Quelle lucidité chez ce jeune philosophe né et décédé bien avant l'avènement des masses modernes ! Les masses contemporaines de Denis de Rougemont vouaient une haine foncière à la personne, comme le prétendait Zamiatine dès 1920, année où il fut élu à la tête de l'Union panrusse des écrivains : « nous sortons de l'époque où les masses étaient opprimées. Nous entrons dans l'époque où l'individu est opprimé au nom des masses. »[349] Rougemont fait remonter la politique des masses à 1917 et le début de l'ère totalitaire, du moins dans sa dimension virtuelle, à la fin de la Première Guerre mondiale.[350]

Traditionnellement, les masses sont considérées comme un produit de la société industrielle. Mais d'autres explications ont été avancées pour rendre compte de leur apparition. Hannah Arendt met particulièrement bien en relief l'aspect déterminant de l'effondrement de la société de classes comme prélude à la psychologie de l'homme de masse. En résulte notamment une difficulté pour les partis classiques de recruter et d'accomplir utilement leur

---

[347] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.194.
[348] Voir à ce propos l'excellent article « Passion and the Origin of Hitlerism », en particulier les pages 72 à 76.
[349] Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.571.
[350] Voir à ce propos « L'Amour et l'Occident » de Denis de Rougemont, Plon, 1972, en particulier les pages 292 à 293.

fonction d'intégration. L'isolement et le déracinement peuvent être considérés, selon la politologue américaine, comme facteurs pré-totalitaires. Rougemont partage ces analyses en diagnostiquant une atomisation de la société, un individualisme triomphant, le recul du sens de la vocation et de la responsabilité ainsi que l'effilochement des liens sociaux traditionnels. Hitler a répondu, de façon perverse, à la faim de communauté et de rites sacrés dans une société atomisée et matérialiste. Il a bâti son succès, pour une large part, sur la grande frustration communautaire du peuple allemand. Les phénomènes de décomposition sociale s'accompagnent généralement d'une démission des élites, voire de leur disparition. Ortega y Gasset, cité par Rougemont, ira jusqu'à parler de « l'absence des meilleurs », de l'absence préjudiciable d'une élite civique crédible, puissante, consciente de sa fonction et responsable. Alexis de Tocqueville apporte également une contribution à la compréhension des phénomènes de masse par ses approches politiques et sociologiques. Il s'inquiétait des conséquences de l'homogénéisation sociale. L'égalisation progressive des conditions risquait, selon lui, de favoriser une perception holistique de la société. Se sentant perdu dans la foule, l'individu sera enclin à ne voir plus que le peuple auquel il appartient. Il tendra à lui accorder une prééminence sur ses droits personnels et sur ses intérêts légitimes. [351] La disparition des corps intermédiaires et l'égalitarisme sont de puissants facteurs d'émergence des masses. Plus fondamentalement, Rougemont avance le rejet du couple liberté - responsabilité comme cause ultime de la fusion consentie des hommes dans une masse négatrice de leur identité propre, de leur essence. Imre Kertesz, rescapé d'Auschwitz et Prix Nobel de littérature, déclarait dans une interview accordée au *Tagesanzeiger* : « La dictature délivre l'homme. Elle le délivre de lui-même. Parce qu'elle abolit l'individu. Disons-le franchement : c'est pour l'homme un grand soulagement. »[352] Ne croyant plus à sa vocation, l'être humain ne supporte plus son isolement désormais insensé. Cela crée un « appel du vide » favorable à la massification qui peut conduire à l'établissement de régimes autoritaires ou totalitaires. Ce phénomène est très bien décrit par l'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme » : « Et l'ordre s'établit, par décrets militaires. Il libère les individus de l'angoisse d'être libres sans but. Il les encadre, les aligne, les rassure, les terrorise et les flatte à la fois. […]. Il « reconstitue » le sacré, - un sacré d'État ».[353] Le rôle des masses constitue une cause endogène dans les processus d'effritement

[351] Voir Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit., p.398.
[352] Imre Kertesz cité par Jacques Pilet, « La dictature délivre l'homme », L'Hebdo, n°49, 2 déc. 2004, p.27.
[353] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.67.

de la démocratie et de totalitarisation. Il s'approche de ce que Rathenau appelait, selon une formule désormais classique, « l'invasion verticale des barbares ». José Ortega y Gasset, penseur très attaché à la démocratie libérale, prédisait que « Si le type humain (l'homme-masse rebelle) continue d'être le maître de l'Europe et demeure définitivement celui qui décide, trente ans suffiront pour que notre continent retourne à la barbarie. »[354] Le XIX^{e} siècle a vu l'extension du régime démocratique en Europe. Il fut également l'époque de la formation des masses. Ces dernières résultent, entre autres, des grandes mutations socio-économiques consécutives à la révolution industrielle. Mentionnons notamment le développement des secteurs secondaires et tertiaires, dans lesquels la main-d'œuvre est moins indépendante que dans le secteur primaire, ou encore les phénomènes de l'exode rural et de l'urbanisation. Dans l'ordre politique, le dogme de la souveraineté populaire fait du peuple un acteur de tout premier plan. Ces différentes évolutions socio-économiques et politiques contribuèrent à noyer l'individu dans de vastes ensembles, quand bien même la garantie des droits fondamentaux progressait.

Dans son œuvre, Denis de Rougemont ne cesse d'insister sur l'affaiblissement du modèle de la personne dans les sociétés dominées par les masses. Chez lui, la personne découle de la volonté divine créatrice de l'homme comme être ontologiquement libre et responsable. Le réduire à un individu créateur de son ego et irresponsable parce qu'étant lui-même sa propre mesure et sa propre transcendance, c'est trahir l'idée, le projet théologique à l'origine de l'homme. Le contexte historique qui a précédé les totalitarismes du XX^{e} siècle était marqué par une oscillation entre individualisme et collectivisme, deux tendances qui s'accentuèrent pendant tout le XIX^{e} siècle, parallèlement à une régression du personnalisme, de plus en plus confiné dans un cercle restreint de penseurs prestigieux mais peu influents. Les virtualités atomisantes de l'individualisme feront le lit des « masses déifiées » qui se jetteront dans le collectivisme. Denis de Rougemont remarque, avec raison : « Là où l'homme veut être total, l'État ne sera jamais totalitaire. »[355] Les conséquences du recul du modèle de la personne se déploient généralement en deux temps : il enfle d'abord l'individualisme-égoïsme, qui plonge progressivement la démocratie dans l'anarchie. Dans une deuxième étape, et en réaction à la phase précédente, triomphe le totalitarisme et, avec lui, la conception de l'homme comme

[354] José Ortega y Gasset, « La révolte des massses », op. cit., p.95.
[355] Denis de Rougemont, « Politique de la personne », op. cit., p.156.

soldat politique. Ce processus est rendu par cette célèbre formule rougemontienne : « C'est avec la poussière des individus civiquement irresponsables que les dictateurs font leur ciment. »[356]

Rougemont apporte une autre contribution décisive à la compréhension des facteurs qui suscitent la masse et, ensuite, la meuvent. Le jeune Rougemont est un spécialiste des théories de la démonie. Il y recourt dans l'étude de l'essence des masses. Ses thèses, en la matière, se basent notamment sur les travaux de l'écrivain danois Soeren Kirkegaard qu'il qualifie, en passant, de « penseur capital de notre ère ». Nous pouvons lire dans « La Part du Diable » cet extrait fondamental tiré du journal intime du philosophe danois rédigé vers 1848 : « En opposition aux distinctions du Moyen Age et des époques qui discutaient sans fin les cas de possession, c'est-à-dire d'individus particuliers se livrant au mal, je voudrais écrire un livre *sur la possession diabolique dans les temps modernes,* et montrer comment l'humanité qui se donne au Diable, de nos jours, le fait *en masse*. C'est pour cela que les gens se rassemblent en troupeaux, pour que l'hystérie naturelle et animale s'empare d'eux, pour qu'ils se sentent stimulés, enflammés et *hors d'eux-mêmes.* »[357] Le personnaliste rend hommage au Danois pour avoir saisi la nature proprement diabolique du principe créateur de la masse.[358] A l'origine des masses, se trouve, en particulier, la tentative d'une fuite face à la liberté, qui implique la responsabilité, et donc une défection relativement à la vocation fondatrice de la personne. Le corollaire de la récusation de la vocation individuelle réside dans une aspiration à la fusion dans un ensemble impersonnel et irresponsable pour « devenir du même coup participant de la puissance divinisée de l'Anonyme. »[359] C'est précisément de ce principe que découle l'assurance des masses lorsqu'elles s'adonnent aux pires crimes. Non seulement elles se convainquent de leur innocence absolue et foncière, mais elles réclament, de surcroît, le monopole de la détermination du bien et du mal. On retrouve là la sempiternelle tactique du Diable telle que la décrit Rougemont : « faire croire à l'homme qu'il n'est pas responsable, qu'il n'y a pas de Juge, que la Loi est douteuse, qu'on ne saura pas, et que d'ailleurs, une fois le coup réussi, on sera Dieu soi-même, donc maître de fixer le Bien et le Mal à sa guise. »[360]

---

[356] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.32.
[357] Cité par Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.120.
[358] Rougemont écrit exactement : « le *principe* diabolique créateur de la masse ».
[359] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., pp.120-121.
[360] Ibid., p.121.

Dans l'arsenal des instruments au service de cette finalité, on retrouve la transe collective bien étudiée par la psychologie des masses. L'auteur de « La Part du Diable » écrit : « Nous vivons tous, de plus en plus, dans un monde de transe collective. »[361] Hannah Arendt met également en évidence la fuite suicidaire des masses loin de la désolation d'un monde dépourvu de sens et gagné par la misère, en insistant toutefois moins sur la dimension religieuse de ce phénomène. Ne supportant plus le réel, « elles ne font confiance ni à leurs yeux ni à leurs oreilles, mais à leur seule imagination ».[362] Cette dimension entre dans les paramètres les plus importants du totalitarisme. Elle joue un rôle déterminant dans l'attrait de l'idéologie totalitaire mais aussi dans le maintien du régime qui en découle. Imre Kertesz l'a bien vu, qui affirme : « Ce n'est pas un hasard s'il y a eu chez certains, après la fin de la dictature socialiste, comme une grande nostalgie. Je ne parle pas des gens qui se souvenaient que le pain était meilleur marché. Je parle de ceux qui pensaient à l'intensité de leur vie. Ils avaient connu, dans le stalinisme, un monde irrationnel et religieux. Tout autre chose que la démocratie occidentale, bâtie sur la raison, où l'on doit chaque jour trouver de nouveaux compromis. »[363] La déchristianisation plonge les masses dans un monde dépourvu de sens où l'universelle dimension religieuse de l'homme est frustrée. Les individus deviennent ainsi vulnérables aux séductions totalitaires, ce d'autant plus qu'elles les délivrent de leur responsabilité et de leur culpabilité individuelles. Très logiquement, le Prix Nobel de littérature peut décréter : « Celui qui vit dans ce monde noir et religieux est prêt à tout, sans assumer une vraie responsabilité personnelle. C'est l'attrait terrifiant de la dictature. »[364]

Il ne faut pas oublier le rôle de la technologie dans la genèse des masses. C'est avec une très grande justesse que Rougemont écrit qu'« il n'y aurait pas de masses possibles, au sens précis de concentration d'hommes, sans la radio, les haut-parleurs, la presse et les transports rapides. »[365] Finalement, il semblerait que la modernité, par l'enchevêtrement de ses composantes et de ses logiques, ne puisse que susciter les masses. Rougemont s'approche de cette thèse dans son article « Passion and the Origin of Hitlerism » : « masses (are)

[361] Ibid., p.122.
[362] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.78.
[363] Imre Kertesz cité par Jacques Pilet, « La dictature délivre l'homme », L'Hebdo, n°49, 2 déc. 2004, p.27.
[364] Ibid.
[365] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.123.

predisposed by all of modern life to be contaminated. »[366] Ces masses plongent leurs racines essentiellement dans le XIX^e^ siècle et dans le début du XX^e^. Ce dernier assistera à leur organisation rationnelle. Produit de causes spécifiques, les masses ont aussi une essence particulière qui les prédispose à opter pour certains courants politiques. L'homme de masse attribue ses votes à la gauche institutionnelle, à l'extrême-gauche ou à l'extrême-droite, presque jamais à la droite libérale, et cela en toute logique.

Rougemont s'est surtout attaché aux causes profondes du totalitarisme sans pour autant occulter les causes plus directes, telles que le rôle d'étincelle exercé par la misère des masses. C'est elle qui explique la facilité avec laquelle une société aussi complexe que celle de la République de Weimar – avec ses plus de quarante partis organisés, son économie complexe, sa population importante, ses institutions sophistiquées, sa culture et ses traditions amples et enracinées a pu basculer dans la barbarie. L'indigence a mis le prolétariat sous pression et a donné le coup fatal à un système démocratique dont les fondations s'étaient progressivement effritées pour des raisons exposées partiellement ci-dessus. Le dénuement fut et reste l'aiguillon de la fuite dans les mystiques collectives proposées par Hitler et tous les autres totalitaires. Pour Rougemont, il y a « Au terme du libéralisme, à l'origine des dictatures, une seule et même situation matérielle : la misère. » [367] Robert de Traz, dans « L'esprit de Genève », montre également que les conditions économiques et matérielles difficiles de la fin des années vingt et du début des années trente précipitèrent la dérive de la civilisation européenne.[368] Ajoutons encore l'insécurité qui déploie, avec sa cousine la misère, des effets qui vont dans la même direction : une focalisation sur les conditions matérielles et le confort accompagnée, même si cela peut sembler paradoxal, d'une fuite hors d'une réalité insupportable et, du même coup, hors de la vérité. Ces deux ingrédients ultimes du totalitarisme s'observent particulièrement bien dans l'Allemagne du début des années trente avec le franchissement de la barre des six millions de chômeurs et l'accroissement continuel de l'insécurité. Incidemment, notons que cette insécurité fut enflée par les conflits brutaux entre les mouvements totalitaires communistes et nazis. Finalement, le régime démocratique, par son incapacité à combattre les deux fléaux de la misère et de l'insécurité, n'opposa pas

[366] Denis de Rougemont, « Passion and the Origin of Hitlerism », op. cit., p.81.
[367] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.127.
[368] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., voir notamment pp.114-115.

une longue résistance à sa mise à mort par ses ennemis. Ces deux facteurs ont déterminé la dimension « rupturale » du totalitarisme alors que les causes fondamentales exposées plus haut ressortissent à la dimension évolutive des processus de « totalitarisation ». Les totalitarismes d'origine endogène procèdent généralement de ce double mouvement à la fois progressif par ses causes premières profondément culturelles – au sens large – et « ruptural » au niveau plutôt événementiel qui porte l'estocade.

La passion transposée dans l'ordre politique

La fuite devant la liberté, corollaire de la fuite devant la responsabilité, suscite des phénomènes collectifs caractérisés par l'irrationalité et la passion collective. Rougemont décompose bien ce mécanisme, au début des années 1940, dans « Passion and the Origin of Hitlerism » où il constate : « For a mass does not react as an ensemble of reasonable individuals. A mass react according to the dialectic of the Unconscious, and, in particular, of passion in a pure state. »[369] Cela implique notamment que les idéologies totalitaires ne sont pas, en général, passées au crible de la raison par l'homme-masse qui se nourrit davantage de sensations que de réflexions. Cela fait penser à Rougemont que « these doctrines (les doctrines ou idéologies totalitaires) only play a superficial part in the collective hypnotic process presented by Hitlerism. »[370] Cette situation rend très difficile, sinon improbable, la vocation des lucides penseurs antitotalitaires d'avertir la société des dangers totalitaires. Un surgissement de passion, tant au niveau individuel que collectif, a l'effet d'un véritable « tsunami » sur la raison. Hitler a moins conquis les masses allemandes qu'il ne les a représentées.

Grand spécialiste de l'amour en Occident et du phénomène de la passion, Rougemont transpose ses paradigmes d'analyse de l'individu à la masse dans ses investigations intellectuelles sur le totalitarisme, en particulier sur le nazisme. Il est difficile de juger s'il s'est davantage penché sur le phénomène de la passion dans le nazisme que dans le communisme parce qu'il avait connu de plus près le premier – lors d'un long séjour en

[369] Denis de Rougemont, « Passion and the Origin of Hitlerism », op. cit., p.66.
[370] Ibid., p.81.

Allemagne au milieu des années 1930 – ou si cela tient au fait que la passion constitue peut-être un paramètre plus important dans le premier que dans le second. Le nazisme se présente, dans cette perspective, comme l'expression collective de la résurgence d'un sentiment violent longtemps contenu. Dans cette optique, le nationalisme exacerbé ne constituerait pas, en soi, le noyau du national-socialisme. Il serait plutôt l'enveloppe d'un avatar de la passion qui enflamme les masses de façon intermittente dans l'Histoire. C'en serait même l'expression la plus poussée et la plus virulente en Occident au début du siècle passé. La passion a pour effet de transporter l'individu ou la masse au-delà des catégories du bien et du mal, au-delà des normes morales, légales et finalement rationnelles. Ce sentiment ou cette sensation tendent à libérer du sens de la culpabilité en se faisant passer pour une fatalité, le fruit d'une espèce d'élection extérieure relativement à son sujet. En cela même consiste le principe de son succès puisqu'il n'est, selon Rougemont, rien de plus attractif ou tentant que de se sentir libéré du poids de la culpabilité. Le totalitarisme répond à cette attente en offrant une passion collective. C'est la raison pour laquelle notre auteur voit dans l'essence du mouvement hitlérien un romantisme politique,[371] c'est-à-dire un système politique où la passion, telle que l'entend Rougemont, joue un rôle fondamental dans les relations entre le groupe et son leader. L'attirance pour le nazisme se présente dès lors comme une tentative collective de fuite devant le réel.[372] Selon l'essayiste suisse, dans le cas du nazisme, cette fuite revêtit plutôt la forme collective et se manifesta au travers d'une transposition des passions individuelles au niveau de l'être collectif pour deux raisons. Tout d'abord, les relations entre les sexes n'étaient plus le lieu privilégié de l'expression des passions en cette « ère des *libidos* errantes ».[373] Ensuite, ce phénomène se produisit à la faveur de la régression des formes issues de la chevalerie et, en particulier, du mythe contenant les effets mortels de la passion. De façon générale, que ce soit au niveau de l'individu ou du groupe, le mécanisme de la passion, de l'amour romantique, se résume à ceci : les romantiques recherchent la dissolution du moi, la fuite hors du réel. A contrario, les personnalistes reconnaissent et acceptent une vocation personnelle qui engage dans le monde et fonde une responsabilité envers son prochain. Ni le moi égoïste et tourmenté ni la mort ne sont leur but, mais la vie, la vie réelle,

---

[371] Notons que nous ne nous référons pas ici au romantisme politique allemand du début du XIX^{ème} siècle, courant de pensée représenté notamment par Schelling, Frédéric Schlegel ou encore Adam Müller et fondé sur un rejet de la philosophie des Lumières (Aufklärung) et de la Révolution française ainsi que sur un retour à des formes de pensée médiévales à coloration organiciste.

[372] Voir notamment Denis de Rougemont, « Les Personnes du Drame », op. cit., p.216.

ici-bas, en fonction d'un appel venu d'ailleurs et qui seul permet de supporter le moi coupable, de le considérer objectivement. Le romantique et l'homme de masse commettent un déni de responsabilité mêlé à un déni de réalité plus global. Si l'on passe au plan collectif de la nation allemande dans le contexte pré-hitlérien, le Traité de Versailles, le « Diktat », causa une douloureuse blessure. Le peuple allemand en ressentit une culpabilité insupportable et inavouable à cause de l'orgueil national – nous ne prenons pas ici en considération la question de la proportionnalité des sanctions contre l'Allemagne mais seulement les sentiments de la majorité de ses habitants. Les Allemands cherchèrent à refouler ce sentiment, à l'image de l'individu ne supportant pas son moi pécheur et imparfait et recherchant dans l'amour-passion une échappatoire. Au niveau collectif, cela se traduisit de la façon suivante : « La vraie Allemagne ne peut pas être celle qui a subi la « blessure ». Il faut donc la chercher ailleurs : dans un rêve de puissance et de libération, dans l'avenir, cet *Ersatz* de l'au-delà. Nions donc cette réalité qui nous opprime »[374]… et choisissons-nous une passion nouvelle. Le collectivisme totalitaire présente ainsi une fonction d'ascèse collective. Les individus qui composent la masse aspirent à atteindre un monde supra-personnel où la passion se substitue à une vérité insupportable. Les totalitaires, en particulier les nazis, ont perçu cette aspiration des masses et ont su l'instrumentaliser de façon cynique, comme l'avouait d'ailleurs Goebbels.[375] Hitler[376] le déclarait aussi explicitement dans « Mein Kampf » : « Alle grossen Bewegungen aber sind Vloksbewegungen, sind Vulkanausbrüche menschlicher Leidenschaften und seelischer Empfindungen, aufgerührt entweder durch die grausame Göttin der Not oder durch die Brandfackel des unter die Masse geschleuderten Wortes und sind nicht limonadige Ergüsse ästhetisierender Literaten und Salonhelden. »[377] De là viennent les appels répétés du dictateur à la passion hystérique et non à la réflexion. Il a réussi dans son entreprise de

---

[373] Denis de Rougemont, « L'Amour et l'Occident », Plon, 1972, p.292.
[374] Denis de Rougemont, « Les Personnes du Drame », op. cit., p.217.
[375] Voir notamment l'ouvrage mentionné ci-dessus, p.218.
[376] Sur les parallèles entre la passion interindividuelle en Allemagne et les rapports entre Hitler et les masses, voir notamment « L'Amour et l'Occident », pp.294 et ss.
[377] Mein Kampf, Zentralverlag der NSDAP, Frz. Eher Nachf., G.m.b.H., München, 1943. Cité par Denis de Rougemont, « Passion and the Origin of Hitlerism », op. cit., p.72. « All great movements are movements of the people, are volcanic eruption of human passions and spiritual sensations (sic !), stirred either by the cruel Goddess of Misery or by the torch of the world thrown into the masses, and are not the lemonade-like pourings of aestheticizing literati and drawing room heroes. […]. Every movement with great aims has anxiously to watch that it may not lose connection with the great masses. » Rougemont utilise une traduction anglaise pour les besoins de son article. Il tient à préciser en note de bas de page : « *Mein Kampf*, pp. 136-137. I quote the translation of *Mein Kampf*, published in 1939 by Reynal and Hitchcock, made by a group of professors and

séduction et Rougemont a pu observer sur place « l'amour que le grand nombre a voué au Führer. »[378] Le personnaliste accompagne ses observations et ses analyses d'une mise en garde : si l'on méconnaît la nature proprement romantique du nazisme, en particulier dans les démocraties libérales, on court le risque de voir ces aventures de masse irrationnelles se répéter, et pas seulement à l'échelle de l'Allemagne, dans la mesure où le penseur voyait l'Adversaire aussi en nous.[379] En Allemagne, les facteurs profonds à l'origine du totalitarisme nazi dépassèrent le seuil qui les fit basculer de l'état de latence à celui d'incarnation institutionnelle. Cependant, ces facteurs existaient à l'évidence hors des frontières de la patrie de Goethe. Ce phénomène présente une forte connotation mondiale et renvoie, de surcroît, à un combat universel : « Une politique d'« artistes », une politique de romantisme collectif, *mais à l'usage des philistins*, voilà le cauchemar qu'aura rêvé le III[e] Reich somnambulique. Maladie religieuse bien plus que politique, et dont les causes doivent être recherchées au plus secret de la conscience allemande, dans le drame où se joue le sort de chaque personne. Oui, qu'il s'agisse de l'homme seul ou des masses, ce drame sera toujours le même : c'est l'affrontement d'une religion de l'Inconscience collective et d'une foi qui veut témoigner par la Parole et l'acte *personnel*. »[380] Démissionnaires de la pensée, ne supportant plus le poids d'une culpabilité injustement exacerbée par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale, les masses se cachèrent derrière la Fatalité incarnée par Hitler. Elles l'accueillirent comme « libérateur » au moment même où il leur passait la boucle à travers les naseaux pour les emporter vers l'entreprise la plus délirante et la plus monstrueuse jamais réalisée dans l'Histoire. Très réceptives à toute idéologie situant l'origine du mal non dans le cœur humain mais dans l'autre ou la fatalité, les masses sont par nature plutôt anti-chrétiennes et, donc, facilement subverties par le totalitarisme, comme l'a très bien exposé Rougemont : « Le Christianisme s'est efforcé depuis des siècles de nous faire comprendre que le Royaume de Dieu est en nous, que le Mal aussi est en nous, et que le champ de leur bataille n'est pas ailleurs que dans nos cœurs. Cette éducation a largement échoué. Nous persistons dans notre primitivisme. Nous rendons responsables de nos maux les gens d'en face, toujours, ou la force des choses. Si nous sommes révolutionnaires, nous croyons qu'en changeant la disposition de

---

journalists, such as John Chamberlain, Alvin Johnson, G. N. Shuster, etc. It seems to me to offer every desirable safeguard. »

[378] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.53.

[379] « L'adversaire est en nous », écrivait-il dans « Mission ou Démission de la Suisse » en guise de titre de chapitre, p.61 et suivantes.

certains objets – en déplaçant les richesses par exemple – nous supprimerons les causes des maux du siècle. »[381]

Le totalitarisme, le gigantisme et la puissance

Romantisme politique, le nazisme est aussi un positivisme jacobin, c'est-à-dire un centralisme politique. Les masses apparaissent sur le terreau privilégié du gigantisme où les distances sont telles que les hommes perdent le sens de la responsabilité et donc de la liberté. Le gigantisme porte en lui les germes de la dictature. La relation entre gigantisme et dictature est interactive. Si l'on trouve le gigantisme en amont de la dictature, on le retrouve aussi en aval, poussé jusqu'à ses stades ultimes. Le gigantisme résulte alors du désir des masses de s'inscrire dans de grands ensembles politiques garants de leur homogénéité et étrangers à la diversité. Le terme « positivisme » renvoie, quant à lui, plutôt à la récusation de toute transcendance. Les masses tentent de sublimer la condition humaine, marquée notamment par le principe de division, pour entrer dans des entités politiques babéliennes. Le gigantisme se présente dès lors comme la forme politique privilégiée des « masses déifiées ». Les régimes qui en dérivent sont toujours hautement dévastateurs. Ils tuent des millions d'hommes au nom de principes réputés absolus, immortels ou « millénaires ».

Le totalitarisme glorifie la puissance. Rougemont qualifie les totalitarismes de religion de la puissance collective. Ils méprisent le faible et écrasent en général le roseau, surtout le roseau pensant. Ils proposent, ou plutôt, ils imposent à l'individu une sublimation dans une communauté très puissante. Le totalitarisme est même, selon Rougemont, l'expression paroxystique du choix en faveur de la puissance dans l'alternative puissance / liberté. L'humaniste d'origine allemande Erich Fromm s'est attaché à l'étude de cette problématique. Dans une approche sociologique et psychologique, il montre que la Première Guerre mondiale a ébranlé l'autorité du père et la moralité de la classe moyenne tout en provoquant une diminution du pouvoir économique et du prestige de la petite bourgeoisie. De façon générale, la mauvaise conjoncture économique a provoqué un grand nombre de frustrations sociales.

---

[380] Denis de Rougemont, « Les Personnes du Drame », op. cit., p.219.
[381] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.71.

Ces dernières furent souvent projetées sur le traitement de l'Allemagne après sa défaite à la fin de la Grande guerre. Presque tout était ainsi imputé à la résolution de ce conflit considérée comme inéquitable à l'égard de l'Allemagne. Les nazis ont su instrumentaliser ce grand réservoir de frustrations ainsi que les sentiments d'isolement et de faiblesse. Se sentant impuissants, de très nombreux Allemands furent alors sensibles au discours nazi qui leur faisait miroiter une participation à une puissance collective qui résoudrait les problèmes économiques et sociaux et qui « laverait l'affront » du « Diktat ». Et peu importaient les conséquences.

Le totalitarisme et l'impérialisme

Nous l'avons vu avec Hannah Arendt notamment : les totalitarismes sont généralement impérialistes. Rougemont fait la même analyse en affirmant qu'« un gouvernement totalitaire sera toujours impérialiste. »[382] Autant le marxisme-léninisme que le nazisme obéissent à cette logique. Les limites de leurs ambitions s'étendent souvent à toute la planète. Empêché de dominer le monde, le totalitarisme nazi a néanmoins plongé l'Europe dans la Deuxième Guerre mondiale. La conquête du Vieux Continent représentait la première étape de l'instauration du Règne de mille ans sur toute la terre. Cette aventure militaire procède non seulement de l'impérialisme d'un totalitarisme par définition universaliste mais aussi d'une logique belliciste à vocation interne de rassemblement autour du leader charismatique. L'auteur de « L'Amour et l'Occident » dérive de sa théorie générale de l'amour-passion une théorie spécifique sur le totalitarisme et les relations internationales. Elle s'axe autour de la guerre qui constitue l'obstacle nécessaire à l'exaltation du totalitarisme. Dans les relations amoureuses, c'est la mort qui incarne cet obstacle pour les individus, mort qui marque l'épilogue du mythe de Tristan et Yseult. L'entrave à une normalisation de la relation amoureuse suscite une espèce de frisson tourné vers une sublimation de la réalité. Dans une logique interactive, ce sentiment se nourrit directement d'une préservation voulue de l'écart entre un sublimé aspiré, aveuglant et suicidaire, et un réel insupportable par sa grise monotonie. En l'absence de ces mécanismes psychologiques destructeurs, la dimension

[382] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.38.

mensongère du totalitarisme résisterait beaucoup plus difficilement à une comparaison avec le cours normal des choses. Le mensonge totalitaire a besoin de frénésie et d'exaltation pour perdurer. En alléguant la présence de barrières qui retardent la réalisation d'un programme utopique, puis en les maintenant dans l'imaginaire collectif, on prolonge l'expérience totalitaire. Si les amoureux recherchent dans la relation à l'autre un dépassement d'eux-mêmes, une sorte d'aliénation « amnégène » de sa propre imperfection, la réalisation du rêve compromet la motivation qui le sous-tend. En effet, la vie au quotidien avec l'autre et la disparition des entraves à l'union feront émerger les imperfections du réel ainsi que celles du sujet de la passion. Il en va de même dans le totalitarisme : la relation entre la masse et le dictateur se fonde sur une chimère dont la pérennité dépend de l'entretien d'une espèce de mobilisation frénétique permanente. Dans cette perspective, les conflits entre régimes totalitaires peuvent être entrevus comme des tentatives d'empêcher une stabilisation ou une normalisation des relations entre un dictateur et son peuple. Cette normalisation induirait un essoufflement de l'exaltation permanente caractéristique du régime totalitaire.

Parallèlement et plus simplement, il est évident que de multiples systèmes poursuivant la finalité de puissance et prétendant à une domination universelle ne peuvent qu'entrer en confrontation. A la lumière de cette déduction, tirée de la nature même du totalitarisme, le pacte germano-soviétique de 1939 reposait sur des fondements très fragiles qui compromettaient hautement sa durée. Il s'inscrivait en contradiction avec les tropismes des deux États signataires et, pour cette raison, n'était pas appelé à persister. Ce ne pouvait être qu'une stratégie dilatoire, provisoire par essence. Il y a dans l'œuvre du personnaliste les éléments nécessaires à la compréhension de la signification d'un tel traité. Le perspicace esprit avertissait, en 1934 déjà : « L'État totalitaire, c'est l'état de guerre. »[383] Au sens strict, les visées extérieures totalitaires ne sont pas impérialistes mais bien totalitaires. Hannah Arendt, insiste sur la distinction entre expansion totalitaire et expansion impérialiste qui, elle, va de pair avec le despotisme.[384] La prétention à la domination totalitaire ne voit pas de différence entre une patrie et un pays étranger. De même, la police secrète despotique ne va pas jusqu'à contrôler les pensées secrètes, contrairement à son équivalente totalitaire.

[383] Cité par Rougemont lui-même, « Inédits », op. cit., p.90.
[384] Personnellement, nous parlerions plutôt de régime autoritaire, le despotisme pouvant faire penser au totalitarisme arbitraire tel que l'a, par exemple, incarné Saddam Hussein.

Certaines formes de despotisme respectent plus ou moins les frontières géographiques et celles qui séparent l'aspect extériorisé de la personne de son intimité. Le totalitarisme, qui est de nature fusionnelle, récuse cela. Le communisme incarné en URSS et le III^{e} Reich nazi nourrissaient plus que des ambitions impérialistes, ils prétendaient à la domination totale au mépris de toute frontière géopolitique et de toute démarcation entre l'aspect extériorisé d'une personne et la sphère de ses pensées intimes. Strictement, aucun espace spatial ni personnel ne doit échapper aux totalitarismes. Cette distinction opérée, précisons que nous utiliserons quelquefois le terme « impérialisme » dans une acception plus large, qui recouvre les visées des régimes totalitaires à étendre leur domination à toute la terre. Hannah Arendt résume ainsi l'attitude du système totalitaire dans les relations internationales : « La lutte pour la domination totale de toute la population terrestre, l'élimination de toute réalité non totalitaire rivale, est inhérente aux régimes totalitaires eux-mêmes. »[385] De cela découle, pour les démocraties, une évidence malheureusement mal perçue par beaucoup : la cohabitation à long terme avec les régimes totalitaires est impossible. C'est même, selon la politologue américaine née la même année que Rougemont, le seul régime qui présente cette impossibilité absolue de coexistence plus ou moins pacifique et stable. L'Europe a globalement commis une terrible méprise à ce sujet, pour son plus grand malheur ! Seuls quelques esprits aiguisés, souvent marginalisés, ont vu clair pendant la première moitié du règne hitlérien, celle d'une séduction jetée en appât à un pacifisme facile et naïf en quête d'une paix à n'importe quel prix.

La politique d'apaisement et ses ressorts profonds

Alors que l'Allemagne hitlérienne n'avait pas encore entamé sa phase impérialiste, Rougemont fait encore une fois preuve d'une lucidité qu'il partage notamment avec un Winston Churchill, censuré par les grands journaux britanniques aussi aveuglés et rétifs au réel que la majorité de la population. Déjà dans le « Journal d'Allemagne », son auteur perçoit que la politique d'*appeasement* – symbolisée plus tard par les accords de Munich de 1938 – procède d'une méconnaissance de la nature de l'hitlérisme. Elle ne peut que conduire à

[385] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.122.

l'échec : « Car les efforts de la diplomatie française et la volonté même de paix qu'affiche l'ancien combattant Adolf Hitler ne peuvent *rien* contre le mécanisme meurtrier, contre la fatalité belliciste que représente l'État totalitaire. Tant qu'on n'a pas détruit cette racine de la guerre, on ne peut être sûr que du pire. Le jacobinisme, l'esprit centralisateur, le principe de la nation armée, disciplinée dans un cadre rigide, tout cela ne cesse d'être stérile et abstrait – en temps de paix – que pour devenir la guerre concrète. Tout cela ne se justifie que par la guerre. »[386] Il avait déjà dénoncé cette politique d'apaisement sitôt la remilitarisation de la Ruhr entreprise, après avoir lu dans les journaux français « Nous opposerons la force du droit au droit de la force ! ». Pour lui, cela signifie : « nous opposerons de la rhétorique à des canons. C'était couru. »[387]

Les élites françaises et britanniques ne sont pas seules responsables de cette malheureuse politique d'apaisement. Après la signature des accords de Munich, alors qu'il était accueilli à son retour à Paris par une foule quasi extatique qui le félicitait et l'acclamait pour avoir sauvé la paix, Edouard Daladier ne parvint pas à partager cet enthousiasme. D'autres avaient éprouvé, à l'instar de Léon Blum, un « lâche soulagement ». Peu avant la fin de la guerre, Rougemont écrivait, de son exil américain : « Notre incrédulité bourgeoise a été l'une des meilleures chances d'Hitler. »[388] Des masses instables et une bourgeoisie symbolisant bien cet homme normal qui ne sait pas que tout est possible – comme le dit très justement Hannah Arendt en faisant sienne une citation de David Rousset[389] – pesaient plus lourd dans la balance que les Cassandre qui ne partageaient pas les doux songes de la majorité. Une fois de plus, la fuite devant le réel eut de lourdes conséquences. Si elle contribua à la prise de pouvoir des nazis à l'intérieur, elle favorisa aussi leurs succès extérieurs. En effet, dans ce continent européen censé se trouver à la pointe de la civilisation, nombreux étaient ceux qui n'avaient ni la lucidité ni le courage de voir en face une terrible et monstrueuse réalité à leurs portes. C'est en cela que tient une des principales raisons de la relative facilité avec laquelle le régime nazi parvint à dépasser la masse critique ou le seuil de puissance nécessaire au passage à la deuxième étape : celle de la soumission de l'Europe par la force. La relative passivité des

---

[386] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.91.
[387] Ibid., p.45.
[388] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.77.
[389] David Rousset, « Les Jours de notre mort », Paris, 1947. Cité par Hannah Arendt dans « Le système totalitaire », op. cit., pp.171-172.

deux grandes puissances française et britannique face aux agissements nazis s'explique par une opinion publique réceptive aux discours lénifiants et mensongers et rétive à une vérité désagréable incitant à la résistance. Rougemont le perçoit bien, qui constate : « Nous avons été *optimistes* par principe, et presque par savoir-vivre, dirait-on, malgré tous les démentis de la réalité. Cet optimisme n'était pas la confiance naïve de l'enfant, mais une espèce de mensonge. Exactement : une *fuite* devant le réel. […]. Cette fuite et ce mensonge inconscients nous rendent incapables de comprendre ce qui se passe dans le monde. »[390] Nous retrouvons ici les explications fondamentales chères au personnaliste. Il pousse d'ailleurs l'analyse encore plus loin en sondant la nature de la relation au bien et au mal. A cette époque, les catégories du bien et du mal étaient partiellement refoulées. Celles du vrai et du faux aussi. Les masses, telles que nous les avons définies plus haut, préfèrent généralement à la vérité les chimères, la « guimauve adolescente », pour reprendre une formule d'Alexandre Adler, qui qualifie ainsi le pacifisme unilatéral et bêlant des masses contemporaines.[391] Dans les années 1930, beaucoup d'intellectuels rejoignirent les masses par manque de discernement. Globalement, selon les termes de Rougemont, « nous étions devenus d'incurables sceptiques. De même que nous disions, en présence d'un miracle du bien : *trop beau pour être vrai !* nous disions en présence de certaines descriptions du mal : *trop affreux pour être vrai !* Cependant, c'était vrai, mais cela nous gênait. Nous l'écartions irrésistiblement de nos pensées… Car si ce « trop affreux » eût été vraiment vrai, il eût fallu agir d'urgence et sans réserve ; nous aurions vu très vite que ce mal avait des racines dans nos vies aussi, et que d'une certaine manière, *nous l'aimions !* Voilà le grand secret. »[392] Hannah Arendt évoque un mécanisme de même type mais décrit sous l'angle d'une carence de bon sens : « Il est clair que bien des erreurs commises par le monde non totalitaire dans ses relations diplomatiques avec les gouvernements totalitaires (les plus manifestes étant la confiance dans le pacte de Munich et dans les accords de Yalta avec Staline) peuvent être mises au compte d'une impuissance soudaine du bon sens à avoir prise sur la réalité. »[393] Contrairement aux hypothèses fondatrices de ce type de diplomatie, les concessions des démocraties ne calmèrent pas les totalitaires ni ne permirent de les réintégrer dans le concert des nations rationnelles. La

---

[390] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.76.
[391] Alexandre Adler a utilisé cette expression dans son article « Israël-Palestine : les chemins d'une autre paix », Le Monde, 8 novembre 2001.
[392] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.77.
[393] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.123.

progression violente du totalitarisme nazi sonna le glas des tentatives de fuite devant le réel des peuples. Scepticisme à l'égard du visage hideux du totalitarisme naissant, aveuglement face à sa nature profonde, attitude conciliante à son égard, incrédulité envers son universalisme affiché ne peuvent que le faire croître jusqu'à une maturité oppressive et, finalement, sanglante. Cet enseignement nous a été légué par les totalitarismes nazi et communiste. Il vaut pour les totalitarismes à venir.

Si Rougemont condamne la politique d'apaisement, il insiste encore davantage sur ses sources spirituelles et culturelles les plus profondes. La lutte contre le totalitarisme commence dans les esprits et dans les cœurs, dans les ordres spirituel, axiologique et culturel. La stratégie politique en est la résultante. Le succès des démarches d'apaisement, leur quasi-imposition aux gouvernements démocratiques par leur opinion publique, procédaient d'une proximité déjà trop grande avec l'ennemi, d'une aversion trop faible pour celui dans lequel on ne reconnaissait pas l'absolument différent, l'antinomie fondamentale. C'est pourquoi le personnaliste dénonçait la contamination totalitaire au-delà des frontières de l'Allemagne hitlérienne, la séduction d'opinions publiques fatiguées et peu vigilantes dans des démocraties faiblissantes.

Les régimes totalitaires ne menacent pas seulement directement les libertés individuelles dans les autres États, au travers de leurs menées militaires à visée expansionniste, mais aussi indirectement. Les dictatures agissent de la façon suivante : « elles ne tuent pas la liberté dans les pays seulement où elles sévissent, mais aussi bien chez les voisins qu'elles secouent d'un défi grossier. La liberté ne peut survivre à de tels chocs. […]. Des lois adroites et humaines ne suffiront jamais à l'assurer : il y faut ce climat sentimental, cette espèce de naturel qui naît d'une entente tacite, d'une confiance, presque d'une insouciance… »[394] Cette corrosion de la liberté, cette mise en danger des libertés individuelles est d'autant plus forte que l'attachement à ces dernières s'affaiblit et que la liberté triomphante est de type pulsionnel. Il en fut ainsi dans les années 1930-1940 en Europe. L'auteur de « La Part du Diable » écrit : « Pour la plupart de mes contemporains, la liberté, c'est le droit de ne pas obéir. Quand on le leur laisse, ils s'ennuient, et bientôt ils appellent un tyran. Mais dès que le tyran sévit, leur amour de la

[394] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.8.

liberté les pousse aux sommets du courage. Et ainsi de suite : ce jeu de coquetterie profonde conditionne en partie l'Histoire. C'est dire que fonder un régime sur le beau mot de Liberté équivaut à substituer à la politique de puissance telle que la formula Machiavel, une politique du romanesque collectif. »[395] Cette assertion repose évidemment sur une liberté assimilée à celle de faire tout ce qui plaît sans restrictions.

C'est à cause de la dévalorisation des libertés individuelles dans les sociétés européennes que la Vienne sociale-démocrate se remplit en vingt-quatre heures d'une foule qui acclamait Hitler. C'est pour la même raison que des millions de Français, qui s'étaient déclarés antinazis avant l'invasion de 1940, acceptèrent la capitulation du maréchal Pétain et trouvèrent ces nazis finalement assez humains. Rougemont impute ces renversements rapides en faveur de l'envahisseur totalitaire à la présence d'une certaine sympathie inavouée et inconsciente pour leur type d'idéologie. Il exhorte, à la suite des constatations qui précèdent : « Regardez le Diable qui est parmi nous ! Cessez de croire qu'il ne peut ressembler qu'à Hitler ou à ses émules, car *c'est à vous-mêmes qu'il s'arrangera toujours pour ressembler le plus !* »[396] L'incapacité à considérer avec réalisme la véritable nature du totalitarisme dont découle l'apaisement et la « conversion » qui suit la subordination ont les mêmes racines : une complicité inconsciente et intérieure avec l'ennemi. On ne le déteste pas assez pour le voir avec lucidité et le combattre avec acharnement. Cela dit, la crainte légitime d'entrer en conflit ou de se faire persécuter est également, et bien évidemment, une puissante cause universelle de passivité et de lâcheté.

L'universalité des causes du totalitarisme nazi

Les facteurs qui poussèrent les Allemands à appeler Hitler ne sont pas fondamentalement propres à leur peuple. Ils étaient présents sur tout le continent européen, avec plus au moins d'intensité selon la hiérarchie des valeurs et l'histoire de chaque pays. Rougemont, spécialiste des signes annonciateurs de la mondialisation actuelle, évoque même une révolution mondiale à l'origine du totalitarisme. Il écrit : « Cette situation cosmique nouvelle est la vraie cause de

---

[395] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.82.
[396] Ibid., p.79.

la révolution mondiale, de l'appel qui surgit de l'inconscient des peuples vers une réaction commune, communautaire. La puissance de cet appel ne saurait être comparée qu'au soulèvement de la Renaissance, à la montée de la conscience individuelle dans l'Europe du XVI[e] siècle. Mais elle agit en sens inverse. »[397] Le communisme et le national-socialisme constituèrent les deux premières grandes manifestations de cette révolution collectiviste. Mais par delà, l'aspiration profonde à une nouvelle commune mesure et à une nouvelle communauté revêtait une dimension quasi universelle. Dès le milieu des années trente, Rougemont pressentait que l'État totalitaire risquait de provoquer « le désastre humain le plus grandiose de l'histoire ». Il ajoute : « c'est parce que, dans *l'ensemble* de ses ambitions concrètes, dans la frénésie unitaire qui préside à chacun de ses actes, je vois les symptômes cliniques d'une maladie de l'esprit et du cœur des citoyens, qui est mortelle. Mais certains hommes, enlevez-leur l'âme, non seulement ils n'y sentiront rien, mais encore ils en éprouveront une espèce de renouveau. Euphorie des hommes à qui on a ôté l'âme. »[398] Les termes sont audacieux, mais ils expriment à quel point le totalitarisme trouve des complicités universelles dans la nature humaine pour bâtir ses succès tant intérieurs qu'extérieurs.

Le totalitarisme contre le libéralisme démocratique dans l'Europe des années trente

Pour le personnaliste, le véritable équilibre stratégique de l'Europe est avant tout spirituel. A l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe était déchirée entre deux camps fondamentaux qui ne recoupaient que partiellement les contours de la géopolitique. Dans son acception politico-militaire, l'équilibre stratégique européen fut assez longtemps favorable à la France et à la Grande-Bretagne, après le 30 janvier 1933. Nous l'avons vu : pour des raisons tenant avant tout à la psychologie collective et à la dimension spirituelle des êtres humains, ces deux puissantes démocraties n'utilisèrent pas tout leur potentiel militaire pour arrêter les totalitaires, essentiellement nazis. Plus profondément, deux camps s'opposaient, deux conceptions de l'« ordre » : celle des personnalistes et des libéraux et celle, totalitaire, des collectivistes favorables à l'embrigadement brutal de l'individu. Dès les années 1930, Rougemont avait pressenti que cet équilibre tendrait à se modifier, pour un temps, en faveur

---

[397] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.131.
[398] Ibid., p.192.

du camp qui privilégiait la puissance et la communauté au détriment de la liberté et de la personne.

La Deuxième Guerre mondiale sera la résultante paroxystique de ce conflit. Dans son « Journal d'Allemagne », l'auteur se posait les questions suivantes : « Faut-il penser que les régimes totalitaires ne sont que des *folies* passagères ? Ou bien sont-ils ce que l'on nommera la *vérité politique* de ce temps, celle qui s'impose déjà à la moitié de l'Europe, et qui demain la dominera ? Si le régime totalitaire est le châtiment qu'a mérité l'Europe, si plus rien ne peut s'opposer à son triomphe tôt ou tard, il nous faut l'étudier de très près, sur place, avec une passion froide. Car il y va de toute notre culture. Comment sauver au plus secret d'un tel régime les valeurs qui nous sont vitales ? Pour un chrétien, il y va de bien plus : de la forme que pourra revêtir la prédication de l'Évangile, le témoignage des fidèles. Le grand danger serait de lier sa foi à des valeurs humaines périmées. C'est pourquoi la lutte que poursuit la chrétienté allemande sous la croix est pour nous d'une valeur exemplaire : jusqu'où peut-on céder à ce César sans rien céder de ce qui est à Dieu ? »[399] Denis de Rougemont avait raison. Pour un temps, le totalitarisme allait triompher dans l'Europe quasi entière. Symétriquement, il percevait avec une grande acuité la fragilité de la liberté. Alors que la Tchécoslovaquie disparaissait, témoignant ainsi de la nature des intentions allemandes, il exprimait son profond pessimisme : « peut-être vivons-nous, ici, dans ce Paris de mars trente-neuf, les derniers jours du bon vieux temps européen. Jours de sursis d'une liberté dont nous avions à peine conscience, parce qu'elle était notre manière toute naturelle de respirer et de penser, d'aller et venir, et d'entretenir nos soucis, nos plaisirs personnels. »[400] A l'inverse de ce rare discernement, funeste est l'illusion de tous ceux qui pensent que la démocratie et la liberté vont de soi, sont comme naturelles, et qu'elles ne supposent pas d'efforts de conservation.

Le totalitarisme nazi à la conquête de l'Europe et les États-Unis

Lorsque, ce fameux 18 juin 1940, le général de Gaulle lança son appel de Londres, Rougemont avoua qu'il ne put retenir ses larmes. Cet appel sanctionnait la perte de la vérité,

---

[399] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.44.
[400] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.8.

de la liberté et du fédéralisme en Europe, mais résonnait comme un premier espoir. Il fallait désormais conserver la vérité au fond de soi comme un lumignon au cœur des ténèbres. Dans ce contexte, Rougemont espérait que la Suisse suive sa vocation de conservation du principe fédéraliste en attendant des temps plus favorables dont l'avènement dépendrait désormais presque uniquement du secours des États-Unis. Là résidait l'une des grandes espérances de l'auteur du « Journal des deux Mondes » qui s'exclame : « Cette réélection de Roosevelt sera sans doute aux yeux de l'histoire la première victoire sur Hitler. Ah ! pourvu qu'on le sache en Europe ! »[401] Après l'entrée en guerre des États-Unis que suscita l'attaque de Pearl Harbour du 7 décembre 1941, Rougemont se réjouissait par avance de cette « victoire inévitable » des Américains. Pour lui, l'inversion du cours de l'Histoire n'était qu'une question de temps. Le camp de la vérité – une vérité certes un peu grise en raison de l'imperfection, aussi radicale qu'inévitable, de toute action politique – et de la liberté devait l'emporter sur celui du mensonge et de l'asservissement. Rougemont en était convaincu, qui déclarait : « Washington part de l'idée juste qu'il n'est pas de mensonge, si pieux mensonge soit-il, qui ne serve Hitler en fin de compte. »[402] Par ailleurs, la liberté, intrinsèquement liée à la vérité, montre – elle aussi – qu'elle vaut mieux pour conduire la guerre que la dictature. A longue échéance, le pragmatisme, qui consiste à s'adapter au réel, convient en effet davantage qu'une approche idéologique doctrinaire, dogmatique et rigide. Le soutien aux États-Unis était tout à fait logique pour ce jeune penseur très attaché à la vérité et à la liberté. De son exil sur le continent de la liberté, il espérait : « Entre deux mondes aimés différemment, que l'amour ne soit pas déchiré ! »[403] Rougemont percevait l'impérieuse nécessité d'un combat militaire du Nouveau Continent, qui avait conservé sa liberté, contre le Vieux, qui l'avait perdue. Le fédéraliste déplorait que nombre de ses contemporains bien-pensants d'Europe expriment une suffisance boursouflée et méprisante envers l'Amérique libérale. Ils ne voulaient pas admettre que leur continent aimé, ce « phare de la civilisation », venait de succomber à l'une des pires barbaries de toute l'histoire. Rougemont formulait ces constatations, auxquelles font écho tous les écrits des antiaméricains primaires de notre temps : « Nous répétons que l'Amérique est barbare. Mais qu'avons-nous fait de la force ? Nous la laissons à la brute hitlérienne. Et qu'avons-nous fait de l'esprit ? L'inefficacité par

[401] Ibid., p.107.
[402] Ibid., p.171.
[403] Ibid., p.240.

excellence. « Trop intelligent pour agir » était une phrase fine à Paris, comme à Londres et même à Berlin. Or la langue française nous apprend que celui qui ne peut rien, fût-il un grand esprit, s'appelle exactement un imbécile. »[404] Dans cette « espèce de guerre civile mondiale », les personnes et certains États attachés à la liberté engagèrent, au désespoir des pacifistes, un combat contre l'empire du mal nazi. Installé à New-York, Rougemont écrivait : « l'Histoire nous a mis, bon gré mal gré, dans le rôle technique des pompiers et des gendarmes. Cela ne fait pas de nous des saints. Cela n'implique même pas que nous soyons meilleurs que les autres. Mais nous serons sûrement pires si nous ne faisons pas notre métier. »[405] Les États-Unis assumèrent cette vocation en tant qu'État comme Rougemont en tant que personne. Il cultiva les valeurs fondamentales de la démocratie en attendant que les monstres quittent notre continent. Avec d'autres, il fut comme ces cônes de pin dont le centre est ignifuge afin de préserver les graines du feu et de leur permettre de germer après l'incendie pour reconstituer la forêt. Que ce soit en Europe ou ailleurs, les résistants, en particulier les personnalistes, conservèrent les valeurs et les principes qui sont le meilleur de l'Occident en attendant que la puissante « lance à incendie » américaine, avec les autres alliés, vienne à bout des pyromanes nazis.

La persistance du totalitarisme de type communiste dans la guerre froide

Après la défaite du nazisme, Rougemont mit sa brillante intelligence au service du combat intellectuel contre le totalitarisme communiste, dont il ne vit pas l'effondrement qu'il avait toutefois pressenti très tôt et de façon admirable pour son temps. Déjà au milieu des années 1930, il affirmait : « Le système politique qui se réclame encore de Marx et du concept hégélien de l'Histoire, sera probablement dépossédé et comme vidé par la petite bourgeoisie montante, et la doctrine marxiste classée au rang de matière universitaire. Ce serait une erreur insondable que de croire le « danger matérialiste » écarté pour autant. »[406] Les régimes communistes d'URSS et des pays de l'Est ne s'effondrèrent pas, en tout cas pas prioritairement, pour les raisons qu'il indique. Cependant, sa capacité de discerner que le

[404] Ibid., p.197.
[405] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.74.
[406] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.187.

système était condamné en raison de ses profondes erreurs sur l'homme et de son rapport au Transcendant force l'admiration. D'autant plus que, dans les années 1970 encore, peu surent prévoir, comme lui, que le pôle totalitaire communiste du monde allait disparaître une bonne décennie plus tard.

Le combat intellectuel d'un pessimiste actif pour un ordre nouveau

Le refus de céder à la loi du grand nombre et à celle de la force

Nous avons évoqué la lucidité de Denis de Rougemont à l'égard du totalitarisme. C'est de cette clairvoyance que le personnaliste tirera une puissance de résistance qui, tout autant que son militantisme européen, fera de lui l'un des plus grands penseurs du vingtième siècle. Dans un article paru en 1928, il analyse les périls que court l'Occident en raison de sa hiérarchie des valeurs, en particulier de son matérialisme prométhéen. Presque cinquante ans plus tard, il reprend cet article dans « L'Avenir est notre affaire » en y ajoutant les considérations suivantes : « A partir de cette prise de position qui n'était qu'un avertissement, il semble qu'on eût pu prévoir et modifier, intervenir dans le processus… L'écho fut nul, bien entendu. […]. Il est rare que celui qui voit et celui qui fait se confondent. »[407] Ceux qui virent n'eurent quasi aucune prise sur des évolutions assez largement déterminées par les masses. En 1932, une année avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, Rougemont percevait que la « Cité terrestre » avait choisi et qu'elle ne reviendrait sans doute pas en arrière. L'irréductible « Cité de Dieu » sur terre continuerait à honorer et défendre la vérité. Ces rayons de lumière dans les ténèbres seraient, désormais plus que jamais, confinés au for intérieur de quelques personnes. La trajectoire majoritaire, rageusement fixée sur le seul horizon terrestre, divergeait radicalement de celle de cette minorité reliée à la Transcendance salvatrice par des valeurs et une espérance profonde abhorrées par les totalitaires. Cette déconnexion nette entre les deux Cités de saint Augustin, pour recourir à ces concepts très éclairants, apparaît de façon manifeste dans ce passage daté de 1932 : « Un acte de présence à la misère du siècle, une présence enfin qui soit un acte : car pour nous désormais la Révolution vit, si nous vivons. Autour de nous tout

craque et nous appelle. Sur les tenants d'un ordre délabré, le Souci tend son aile mortifère, – la « Frau Sorge » de notre Goethe. De tout cela nous ne sommes plus, n'appartenant plus à la mort, mais au combat de ce qui meurt et de ce qui renaît par cette mort. La neurasthénie broie les villes, où nous sommes peut-être seuls à connaître la force et la présence. Nous connaissons la vérité. Qu'elle soit tombée du ciel ou qu'elle éclate dans les choses, on nous demande seulement l'acte de la saisir dans son impérieuse évidence et dans sa violence éternelle. Privilège à vrai dire sans mesure ; oserai-je écrire : sans espoir ? Tâchons d'être joyeux et humbles. »[408]

Si de nombreux Européens n'opposèrent pas davantage de résistance à la progression du totalitarisme, notamment après les accords de Munich de 1938, c'est probablement parce que beaucoup d'entre eux étaient déjà un peu contaminés par la vision de l'homme que véhiculaient les idéologies totalitaires. Etant donné qu'il n'y a point de vocation spécifique dans la pensée totalitaire, point de personne, l'idée de résistance individuelle contre des forces hissées au rang de déterminismes supra-humains n'existe pas. Là réside l'une des explications de la passivité de nombreux individus face aux totalitaires. Le personnaliste a diagnostiqué ainsi le phénomène de neutralisation du ressort de la résistance dans l'idéologie marxiste-léniniste : « Rien d'étonnant si l'homme, dès qu'il *croit* cette Histoire (absolutisée et fondée sur l'évacuation du transcendant), se découvre impuissant devant elle et en elle : rien n'est plus répandu que ce sentiment anxieux dans l'intelligentsia comme dans les masses modernes, et c'est sur lui que les dictatures fondent leur pouvoir. Le droit d'opposition se justifiait, en effet, par la seule conviction que la *vocation* d'un homme peut être plus vraie que la règle, - d'où les martyrs des premiers temps du christianisme. Si au contraire le « sens » appartient à l'Histoire, et l'Histoire au César du moment, la police politique du César détient seule le vrai sens de nos vies. »[409] On résiste en principe au nom de ce qui transcende l'Histoire et l'État. Nier le transcendant revient souvent à saper les fondements de la résistance.

Les régimes fondés sur la liberté n'ont pas résisté aux assauts directs et indirects du totalitarisme. Pour Rougemont, la résistance s'imposait. Il était cependant trop tard pour

---

[407] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.178.
[408] Denis de Rougemont, « Cause commune » (1932), « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.41.
[409] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., pp.135-136.

écarter le péril. Il fallait désormais préserver la vérité dans la nuit totalitaire jusqu'à l'inévitable fin du régime de la terreur et du mensonge. Voilà la vocation de Denis de Rougemont en ces temps obscurs : « Il faut entrer résolument dans le grand jour du siècle mécanique, accepter pour un temps sa loi, en préservant, s'il se peut, dans nos cœurs, ce droit d'aimer, cette bonté humaine, plus inutile que jamais, dominatrice et bafouée. »[410]

Le droit naturel à la base de la résistance rougemontienne

Le canton de Neuchâtel a vu naître sur son territoire deux figures remarquables de la résistance à l'hitlérisme : Denis de Rougemont et Maurice Bavaux. Ce dernier tenta d'assassiner le Führer. Il paya de sa vie cette noble et héroïque tentative. Le personnaliste utilisa, quant à lui, sa plume pour combattre le totalitarisme « au nom d'une vérité plus haute ».[411] Jacques Maritain, qui fut l'un des plus virulents critiques du totalitarisme, partait de la même référence.[412] En philosophie du droit, cette « vérité plus haute » correspond en grande partie au droit naturel selon la conception chrétienne. Aux côtés de cette conception du droit, mentionnons les doctrines du droit naturel fondé sur la raison, le positivisme étatiste et le positivisme sociologiste. Plusieurs philosophes grecs de l'Antiquité, parmi lesquels Aristote, posèrent les fondements théoriques des doctrines du droit naturel fondé sur la raison. La référence changea avec le christianisme. Dans les conceptions du droit dérivées du christianisme, la connaissance du droit naturel est accessible grâce à la conscience universelle dont ce passage des Ecritures donne une définition précise : « Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant et se défendant tour à tour ».[413] La philosophie des Lumières se caractérise par un attachement aux doctrines du droit naturel fondé sur la raison, bien que les concepts de droite raison ou de raison éclairée renvoient indirectement à une forme de conscience. Le contenu du droit naturel diffère selon qu'une

---

[410] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.9.
[411] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.97.
[412] C'est Maritain qui, au cours d'une conversation tenue un soir à New York, au début de 1941, poussa Rougemont à écrire « La Part du Diable ». Voir à ce propos le « Journal des deux mondes », op. cit., p.122 et « La Part du Diable », op. cit., pp.3-4.

doctrine situe sa source dans la raison ou dans la conscience. Les doctrines axées sur la raison conduisent souvent à l'utilitarisme – soit individuel, soit social – et à l'humanisme,[414] au sens où l'homme lui-même définit le bien et le mal, parfois contre certaines normes éthiques chrétiennes. Dans ce sens-là, le droit naturel est étranger à l'idée d'amour du prochain lorsque le déploiement de cet amour présente un prix élevé. La conscience, par contre, ne calcule pas. Elle commande de respecter la dignité d'autrui et de le défendre contre les persécutions ou, en tout cas, de résister à l'ordre de s'en prendre à un innocent. Les doctrines du droit naturel dérivées du christianisme sont associées à la notion d'amour. En référence à ces doctrines, s'engager pour la défense des Juifs dans le III^{ème} Reich est quasiment un impératif, même si le coût social peut être important. Les positivistes, qu'ils soient étatistes ou sociologiques, récusent la notion de droit naturel et tendent ainsi à absolutiser le droit positif. Une partie importante des résistants à Hitler – pas les communistes – se référaient au droit naturel, c'est-à-dire à une vérité transcendante, intangible et immuable. La philosophie personnaliste reconnaît généralement l'existence du droit naturel, qui trouve sa source dans la conscience, de normes universelles, supérieures à l'État et à la société et qui se distinguent du droit positif. Le droit naturel devrait être la source d'inspiration du droit positif. En cas de contradiction entre les deux, il faudrait que la personne suive sa conscience et refuse de se soumettre à un droit injuste, voire même lutte contre ce dernier au nom des normes universelles et intangibles auxquelles se référait Antigone dans la tragédie de Sophocle. C'est le combat que les personnalistes ont entrepris. Ils représentèrent une petite minorité de penseurs qui, avec quelques autres courants religieux et philosophiques, tentèrent avec courage de s'opposer aux totalitarismes. Les tenants des doctrines du droit naturel opposaient aux conceptions totalitaires l'idée de l'existence de normes supérieures à l'État. C'est là le fondement de la lutte intellectuelle et concrète de nombreux résistants contre les totalitaires, tant nazis que communistes. Les totalitaires adhèrent souvent, à l'exception notamment des totalitarismes théocratiques, à une conception positiviste sociologique du droit. Cette conception apparaît notamment en tête d'un nouveau Code allemand nazi cité par Rougemont : « Le Droit est ce qui sert le peuple allemand ».[415] Le positivisme suppose que tout est possible, que tout est permis, donc même le pire, pour autant que cela soit conforme à la volonté et aux intérêts de

---

[413] Épître aux Romains 2, 14-15.
[414] Michel Villey écrit à propos des conceptions du droit naturel de Kant et de Rousseau : « Cette quasi-religion de l'Homme prit le relais de la théologie. » « Philosophie du droit », Dalloz, Paris, 2001, p.85.

la majorité du peuple ou à l'interprétation que fait le dictateur de la volonté ou des intérêts du groupe auquel l'idéologie accorde la prééminence – le *Volk* allemand chez les nazis ou le prolétariat chez les communistes. Les antitotalitaires se réfèrent souvent au droit naturel, en particulier selon la conception chrétienne, parce qu'ils rappellent qu'existe une vérité éternelle et absolue et que les catégories du bien et du mal sont fixées en dehors de l'homme. Rougemont écrivait en 1934 : « le *conformisme* nous (les chrétiens) est pratiquement interdit : car les ordres que donne la foi sont absolus, et ils s'opposent aux ordres de l'Etat totalitaire. »[416]

Les chrétiens et la résistance

Une figure incarne bien le combat contre le déchaînement totalitaire nazi : le pasteur Dietrich Bonhoeffer.[417] Contemporain de Denis de Rougemont, ce chrétien de confession protestante choisit de rester en Allemagne et de résister. Il fut exécuté avant la fin de la guerre, nous laissant une œuvre marquée du sceau de la vérité et de l'anti-totalitarisme. Hans et Sophie Scholl[418] reçurent une éducation chrétienne et libérale. Au cours de son procès devant le Tribunal du peuple de Munich, au mois de février de 1943, Sophie fera souvent référence à la conscience. On mentionnera aussi le pasteur Niemöller, que Rougemont évoque dans son

---

[415] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.58.
[416] Denis de Rougemont, « Politique de la personne », op. cit., p.98.
[417] Dietrich Bonhoeffer est né le 4 février 1906, à Breslau, dans une famille de la haute bourgeoisie allemande. Docteur en théologie à 23 ans, il fut ordonné pasteur en 1931, après avoir beaucoup voyagé en Europe et aux États-Unis. Le 1er février 1933, réagissant à l'accession d'Hitler au pouvoir, il dénonce courageusement, à la radio, les prétentions totalitaires des nazis. Il est immédiatement frappé par la censure. Dans la clandestinité, il n'a de cesse de défendre la liberté et la dignité humaines et de dénoncer l'antisémitisme. Aux côtés de Karl Barth et de Niemöller, il fait partie de l'Église confessante. Il est éloigné de l'Église luthérienne allemande qui a plutôt choisi la passivité. A la fin des années 1930, il noue des contacts avec des officiers de l'armée allemande opposés à Hitler. Avant le début de la Seconde Guerre mondiale, il se rend en Angleterre et aux États-Unis pour dénoncer le nazisme. A son retour, il noue des contacts avec l'amiral Wilhelm Canaris – chef de l'*Abwehr*, les services de renseignements de l'état-major de l'armée – qui lui assure une certaine protection, bien qu'il ne soit plus autorisé à prêcher, enseigner et publier. En 1943, il est arrêté par la Gestapo et envoyé en prison. Après l'attentat manqué de Stauffenberg et de ses conjurés parmi lesquels Bonhoeffer, il est condamné à mort, avec Canaris et le général Oster. Le 9 avril 1945, à 39 ans, il est pendu dans le camp de Flossenbürg en Bavière.
[418] Hans Scholl est né en 1918. Cet étudiant en médecine envoyé dans les hôpitaux du front de l'Est voit avec horreur les massacres commis par les nazis contres les Juifs et les Russes. Sophie Scholl est née en 1921. Après avoir obtenu sa maturité, en 1940, elle résiste, avec son frère, contre le nazisme. Avec d'autres, ils luttent dans le mouvement de la Rose blanche. Dénoncée par le concierge de l'université dans la cour de laquelle elle avait lancé des tracts antinazis, elle est arrêtée avec son frère le 18 février 1943. Ils sont condamnés à mort par le Volksgerichtshof (Tribunal du peuple) et exécutés le 22 février 1943 à Munich.

« Journal d'Allemagne ». Alors que « le grand nombre admet(tait) le régime avec indifférence »,[419] quelques hommes animés d'une grande foi combattirent ce régime incarnant le mal comme rarement auparavant. Le pasteur Niemöller,[420] engagé dans l'armée pendant la Première Guerre mondiale, fut dans un premier temps séduit par le national-socialisme, mais il finit par en découvrir la nature profonde. Rougemont écrit que, dès ce moment, « Chacun de ces mots qu'il détache est un témoignage de la foi – et peut le faire jeter en prison. »[421] Le pasteur fut arrêté en 1937. Après plusieurs mois de prison, un tribunal le libéra. Cependant, on le conduisit aussitôt dans un camp sous prétexte de « protection de la Nation ». Rougemont résume bien le sens de l'opposition de ces quelques grands résistants à Hitler : « Si nous condamnons ces religions, c'est dans leur terme, au nom d'un acte de foi contraire. Elles veulent la force du grand nombre, et nous voulons la vérité. Elles veulent la force du grand nombre, et nous voulons la force personnelle, celle que donne la vérité. »[422]

Profondément antinomiques, christianisme authentique et totalitarisme s'affrontèrent inévitablement. Si quelques chrétiens foncièrement attachés à la vérité, – nous ne parlons pas ici des chrétiens purement nominaux, sans aucune foi en la Transcendance[423] – furent séduits un temps par le nazisme, ils éprouvèrent d'immenses réticences à faire allégeance aux idéologies totalitaires qui s'imposaient à eux et concurrençaient leur foi. Certains résistèrent au prix de leur liberté. En sens inverse, les totalitarismes se caractérisent tous par de violentes persécutions religieuses. Lors de son séjour allemand, Rougemont a constaté que la propagande nazie accusait l'Église confessionnelle[424] de servir de refuge à l'opposition

---

[419] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.57.
[420] Martin Niemöller est né en 1892. Après son engagement militaire durant la Première Guerre mondiale, il s'est dirigé vers des études de théologie qui le menèrent à la fonction de pasteur. Dans un premier temps favorable au nazisme, il prit conscience de la nature de cette idéologie et mobilisa un grand nombre de pasteurs pour protester contre les persécutions dont étaient victimes les Juifs et les chrétiens fidèles à leur foi. En 1937, il fut arrêté et envoyé dans le camp de concentration de Sachsenhausen. Il fut ensuite transféré à Dachau dont il sortit vivant en 1945. Le pasteur Niemöller s'est éteint en 1984.
[421] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.59.
[422] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.135.
[423] A la suite de Kierkegaard, Rougemont distingue entre le christianisme et la « chrétienté » - dans le sens qu'il donne à ce concept dans « Politique de la personne ». Selon Denis de Rougemont, la « chrétienté » correspond à une trahison du christianisme véritable dont elle usurpe le nom. La « chrétienté » ne se fonde pas sur la foi en Christ, l'idée du salut par son sacrifice, mais elle est au contraire une espèce de religion sécularisée partagée par de « prétendus croyants ». Voir à ce propos « Politique de la personne », op. cit., pp.113 et ss.
[424] Rougemont parle en l'occurrence de l'Église confessionnelle et pas de l'Église confessante. Il écrit : « La propagande nationale-socialiste répand le bruit que l'Église confessionnelle est le refuge de l'opposition démocratique et socialiste. Et il se peut que les chefs nazis le croient vraiment. (…) La vérité est autrement tragique. La vérité est que le très grand nombre des fidèles de cette Église sont des « nationaux » convaincus,

démocratique et socialiste. Il écrit que « Le Parti n'aime pas les chrétiens »[425] et que, bien que plusieurs d'entre eux le servent loyalement, il est jaloux de leur foi même.[426] Lorsque le régime hitlérien s'attaqua à la prédication de l'Evangile, en prétendant l'entraver et l'orienter différemment – sans doute conformément au « christianisme positif » inventé par les nazis –, plusieurs chrétiens, jusque-là un peu indifférent à la politique, commencèrent à résister, à tout le moins intérieurement. Pendant qu'il résidait en Allemagne, Rougemont pressentait déjà que cette lutte était appelée à s'intensifier. Selon lui, la relative retenue qui marqua la première phase de la domination nazie (1933-1939) n'était qu'un subterfuge pour atteindre cette masse critique permettant aux ambitions totalitaires et impérialistes de s'incarner sans rencontrer trop de résistance. Il commente à ce propos : « la lutte actuelle n'est que le premier affrontement de l'Église chrétienne et d'un système « total » dont les chefs ont beau jeu de prouver qu'on ne peut accepter les lois sans accepter l'esprit qui les édicte… Car telle est la misère du temps : *César ne sait plus gouverner s'il n'usurpe les droits de Dieu.* Rendre à Dieu ce qui est à Dieu, cela s'appelle alors du sabotage, et cela conduit au camp de concentration. […]. Rien n'empêchera que dans ce lieu où le néant de l'homme est déclaré, Dieu n'ait trouvé des humains. »[427]

La déviance collectiviste totalitaire nie la personne et s'en prend, de surcroît, directement et violemment au noyau de l'homme, centre d'une relation possible avec la Transcendance, avec un Ailleurs abhorré parce qu'immuable, normativement hétérogène et pourvoyeur d'une espérance qui sape les fondements de toute illusion prométhéenne immanente. Ce type de régime se caractérise ainsi par des persécutions religieuses systématiques.

Une résistance spirituelle contre des religions politiques

Aliéner sa vocation, c'est se rendre à la loi collectiviste totalitaire, c'est accepter de s'agenouiller devant les déterminismes divinisés et les nouveaux maîtres totalitaires qui en

---

politiquement d'accord avec Hitler. On trouve même parmi eux beaucoup de vieux membres du N.S.D.A.P. d'avant 33. Le Parti ne leur en sait aucun gré. Le Parti n'aime pas les chrétiens. Il est jaloux de leur foi .»
« Journal d'Allemagne », op. cit., p.60.

[425] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.60.

[426] Voir Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.60.

sont les interprètes infaillibles. Ces nouvelles idoles demandent ensuite des sacrifices. Les massacres suivent inéluctablement : « la liquidation, met en garde Hannah Arendt, s'inscrit dans un processus historique où l'homme n'accomplit ou ne souffre que ce qui doit arriver de toute façon, en vertu de lois immuables. »[428] Ces lois sont celles de l'Histoire pour les communistes et celles de la Nature pour les nazis. Elles sont déifiées au point de conférer aux idéologies un statut de religion, phénomène sur lequel insiste beaucoup Rougemont. Le communisme et le nazisme peuvent ainsi être considérés comme des religions politiques. Une fois au pouvoir, ils réclament un véritable culte : « L'État nouveau veut qu'on l'adore, explique l'auteur de « Changer la vie ou changer l'homme », sinon déjà dans des formes religieuses, du moins dans des formes qui s'opposent aux commandements du Décalogue, et au devoir d'amour chrétien. Le conflit est inévitable. Suffira-t-il dès lors de se laisser persécuter ? N'avons-nous rien à faire qu'à subir le martyre ? Ou qu'à revêtir vis-à-vis de l'État une attitude d'objecteurs de conscience ? N'avons-nous rien que nous-mêmes à sauver, alors que nos erreurs passées sont pour une part, peut-être capitale, dans le malheur universel qui vient ? Or toute attente passive, si courageuse qu'elle soit, devient *dans le cas présent* une complicité. »[429] Pour Rougemont, protestant antitotalitaire, seule la foi peut véritablement délivrer de ce type de religion. Croire en Dieu suppose refuser d'adorer ce substitut de la Transcendance dans le règne du mensonge qui nie l'inviolabilité de la vie humaine. Cela implique aussi un attachement à la véritable Transcendance personnelle qui aime et qui sauve. Il s'agit ici d'enjeux métaphysiques qui dépassent les bornes matérielles et temporelles. En vertu de sa pensée et de ses convictions profondes, Rougemont était incapable d'emprunter une voie pragmatique, opportuniste et égoïste.

La résistance, l'esprit et l'intuition

La séduction totalitaire exerce un attrait très puissant. Rougemont l'a très bien senti, qui affirme avec pertinence : « c'est l'animal en nous qui frémira. Mais la protestation totale de

---

[427] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.61.
[428] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.75.
[429] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.228.

notre esprit nous avertira d'un danger : ici commence un monde étrange,… »[430] Les personnes attachées à l'exercice de la pensée se montraient souvent réticentes envers le nazisme. Ainsi en est-il de nombreaux universitaires. L'auteur du « Journal d'Allemagne » révèle à ce propos cette aversion-méfiance à l'égard de certains universitaires trop indépendants exprimée par les animateurs d'un mouvement universitaire nazi dans leur publication « Die Bewegung » : « Ce qui nous choque en particulier, c'est l'attitude réticente des universitaires. Tout se passe ici comme s'il n'y avait jamais eu de 30 janvier. »[431] Le totalitarisme semble s'emparer surtout de ceux chez lesquels l'« animal » – pour reprendre l'image de Denis de Rougemont parlant de lui-même et donc sans aucun mépris – est très présent et l'esprit, au contraire, négligé ou peu affermi. C'est le cas chez une proportion relativement importante de jeunes. Citons à cet égard un jeune Dr. phil. de 27 ans, opposant au régime, qui confia à Denis de Rougemont : « le Führer l'a bien dit, l'autre jour : les hommes qui avaient plus de vingt ans en 1933 ne comprendront jamais les temps nouveaux. »[432]

Chez Rougemont, ce n'est pas seulement l'esprit qui se rebiffe contre le miroir aux alouettes totalitaire mais aussi une espèce d'intuition, cette autre voie de la connaissance en l'homme. Il évoquera plus tard sa prise de conscience intuitive du phénomène totalitaire par ces mots : « ce quasi néant d'homme, ridicule et tragique, a été le prophète du Néant collectif, où il a presque réussi à entraîner toute sa génération. C'est ainsi que je l'ai senti, éprouvé de tout l'être, enregistré au radar de quelque intuition subconsciente. C'est ainsi que je n'ai cessé de le prophétiser de son vivant, avec cette sorte d'infaillibilité qui est celle des actes involontaires, irréparables gaffes ou métaphores géniales : je n'y puis rien,… »[433]

Les grandes étapes de la résistance rougemontienne

Le personnaliste affirmait que seul un prophète pouvait répondre à Hitler. Un prophète n'est pas une sorte de devin ou de mage. C'est quelqu'un qui sert de vecteur au Logos absolu et

---

[430] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.135.
[431] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.23.
[432] Ibid., p.24.

éternel, qui prononce la Parole absolue et le Jugement intemporel dans un temps et un espace donné de l'Histoire. « Non pas l'avenir, mais l'éternel Présent, ou la présence de l'Éternel, voilà ce que disent les lèvres du prophète. Et cet homme-là, comme l'autre, ne compte pas, car où serait sinon sa puissance ? »[434] Cet homme ne parle pas au nom de lui-même, à partir de son ego. Il parle et il porte un jugement selon une vérité inaltérable et transcendante. L'essayiste helvétique incarna cette fonction prophétique avec d'autres de ses contemporains, que nous avons mentionnés plus haut.

La vocation de résistance de Rougemont s'articule approximativement en deux périodes. La première remonte à la progressive prise de conscience de la nature du totalitarisme et au combat mené sur le territoire européen. La deuxième naît aux États-Unis, le continent par excellence de la lutte antitotalitaire.

Malgré son âge relativement jeune – il n'a que vingt-deux ans en 1928 –, le personnaliste se montre, dans le vrai sens du mot, absolument exceptionnel. Il aborde les problématiques spirituelles, politiques et sociales de son temps sans s'arrêter aux événements contingents, sauf pour étayer une thèse fondamentale. Se fixer sur les détails fait courir le risque d'une cécité face aux courants profonds, comme il le remarque très justement tout en se montrant d'ailleurs solidaire avec tous ceux qui commirent cette erreur très humaine : « Le monde a changé de face sous nos yeux, mais nous le regardions de trop près : d'heure en heure, nous n'avons rien vu. C'est après coup, en nous retournant, que nous avons entrevu l'ampleur et la rapidité des événements. »[435] Son intelligence mêlée d'intuition perça néanmoins l'écorce des événements pour en saisir la substance intérieure. Celui qui postule que les grandes réalités politiques dépendent de quelques options ou choix de base (tels que le rapport au Transcendant ou à la vérité) a su comprendre que son temps était malade avant même que cette maladie ne s'appelle Hitler. Certains s'arrêtent au constat. Souffrant de leur impuissance, ils se laissent parfois aller au cynisme. Le personnaliste a choisi de lutter, par amour de la vérité. Son combat débuta tôt. Son ami personnaliste Alexandre Marc, dont on mit parfois injustement en cause l'anti-totalitarisme, écrit : « nous n'avons pas attendu 1945, ni même

---

[433] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.183.
[434] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.53.
[435] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.94.

1939, pour appréhender le danger que représentait le national-socialisme, ni pour proclamer la nécessité de la résistance. »[436] L'attachement de Denis de Rougemont à la défense de la vérité lui fit prendre quelques risques, surtout en Allemagne. Il faillit même l'amener en prison.

Le 6 juin 1940, en sortant d'un studio de radio, Rougemont apprend que Paris vient d'être bombardée. Cette nouvelle suscite en lui la conviction qu'il faut organiser une résistance en Suisse parce que ses compatriotes risquent de devenir vulnérables en étant gagnés par le désespoir. L'emblème de cette résistance doit être le Gothard. Ce col est au cœur de l'Europe et il symbolise la liberté. De surcroît, le symbole semble rejoindre la réalité parce ce passage alpin européen est stratégique. Il constitue une position dont il est difficile de s'emparer avec les armements de l'époque. Rougemont va ainsi fonder la Ligue du Gothard qu'il qualifiera de « noyau du premier mouvement de Résistance, au sens que ce mot devait prendre un peu plus tard dans les pays occupés par Hitler. »[437] Peu avant la rédaction du « Manifeste de la Ligue du Gothard », l'armée allemande occupe Paris. Le résistant suisse, qui avait habité la Ville Lumière pendant douze ans, rédige, à la suite de cet événement décisif, de très belles pages dont voici un poétique extrait : « *A cette heure où Paris exsangue voile sa face d'un nuage et se tait, que son deuil soit le deuil du monde ! Nous sentons bien que nous sommes tous atteints. […]. Midas de l'ère prolétarienne … fracas du néant mécanique…* »[438] Cet article, paru dans la *Gazette de Lausanne*, lui valut l'accusation d'atteinte à la neutralité et à la sécurité de la Suisse. Il fut inculpé pour injures à un chef d'État étranger. Il reçut, en conséquence, une sanction de quinze jours d'arrêts dans un fort. Ne perdant pas son sens de l'humour, il signale qu'il a toujours été partisan des vacances payées et qu'il n'a donc pas sujet de se plaindre personnellement.[439] Mais sur le principe, c'est plus grave. En l'occurrence, les autorités ont bafoué la liberté d'opinion. S'il n'est plus possible de s'exprimer, pour un homme tel que Rougemont, alors la vocation est compromise et la lutte perd tout son sens : « Céder à l'ennemi sur le point de la liberté d'expression, n'est-ce point

---

[436] André Reszler et Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.57.
[437] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.79.
[438] Ibid., p.71.
[439] C'est le général Guisan qui lui a infligé cette punition personnelle. Rougemont formule cette réponse au colonel bernois venu l'en informer. Malgré cette insolence, les deux officiers boivent un verre et le colonel lui dit : « Alors vous avez bien compris : à partir de maintenant, vous êtes au fort de Saint-Maurice en Valais. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas vous afficher dans les rues de Berne avec une petite femme à chaque bras, parce qu'on a besoin de vous au bureau. » Voir « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même… », Cadmos, op. cit., p.12.

perdre avant même que de se battre, l'une des raisons valables qu'on aurait de se battre, et l'une des marques de cette indépendance que l'armée justement se trouve chargée de défendre à tout prix ? »[440] L'enjeu fondamental de cette guerre n'était pas le territoire, mais – justement – la liberté, les libertés individuelles. Après la rédaction du « Manifeste du Gothard », le résistant helvétique ne poursuivra pas sa lutte en Suisse.

Il choisira l'exil aux États-Unis,[441] alors que le général Guisan venait de présenter à tous les officiers supérieurs de l'armée suisse son plan de défense nationale. L'Europe étant envahie par les monstres, Rougemont ressentira la nécessité de gagner les terres de la liberté afin d'y poursuivre sa vocation au service de la vérité et de cette même liberté. A la veille d'embarquer pour l'Amérique, il contemple la ville aux sept collines, Lisbonne, « Blanche et bleue dans l'immense lumière de la liberté atlantique ».[442] Devant lui, la liberté. Derrière lui, le continent aimé mais détourné de ses bonnes trajectoires par les ennemis de la liberté. Il ne lui reste plus qu'à établir ce triste constat : « Je viens de voir une civilisation frappée au cœur, je l'ai vue chanceler, j'ai vu qu'elle peut mourir. »[443]

Alors qu'il avait quitté la Suisse depuis quelques mois seulement, sa présence manqua au point que Karl Barth lui adressa une lettre de Bâle, datée du 7 février 1941, le pressant de revenir au pays. On peut y lire : « Nach allem, was Sie geschrieben und gesagt haben, gehören Sie aber in erster Linie zu diesen uns heute nötigen Leuten. Eine Persönlichkeit wie Sie kann im Fall der Not durch ihre Anwesenheit entscheidend helfen, durch ihre Abwesenheit eine ebenso entscheidende Lücke verursachen. »[444] La puissance de l'Allemagne nazie était trop importante pour espérer infléchir son processus d'expansion dans l'Europe des années 1940. Le type de vocation à la résistance du philosophe suisse impliquait un cadre libéral pour s'exprimer. L'Histoire prouva la justesse de sa décision. Par une grâce exceptionnelle, son « esprit » continuait à œuvrer sur le Vieux Continent, alors même qu'il s'était réfugié dans le Nouveau. Le 9 juillet 1946, Henri Brugmans lui écrit : « je vous ai consacré une série de

[440] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.76.
[441] Rougemont part pour l'Amérique le 20 août 1940.
[442] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.91.
[443] Ibid.
[444] André Reszler et Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.306.

conférences dont nos gardiens S.S. ne se doutaient pas. » Il ajoute : « Dans la communauté des otages vous étiez “invisible et présent” ».[445]

« Contre les brutales poussées de masses qui ne se connaissent plus »,[446] les fédéralistes ne purent rien si ce n’est conserver dans leur intériorité la formule fédéraliste. La force collective, la loi du nombre et d’obscures aspirations furent préférées à la force et à la santé de la personne. Rappelons que, pour Rougemont, fédéralisme et totalitarisme représentent les termes de l’alternative politique fondamentale du XX^{e} siècle. Des deux, le totalitarisme séduit davantage. Il constitue l’une des expressions politiques privilégiées de l’abandon aux pulsions, à la paresse de l’esprit et au désir de fuir la réalité. Le fédéralisme, au contraire, exige une certaine autocensure, un amour de la liberté et de la complexité ainsi qu’une approche pragmatique du réel, inspirée par le respect de la vérité.

Avec plusieurs amis exilés aux États-Unis, Rougemont ne cessait de penser à ce qu’il faudrait entreprendre une fois de retour. C’est dans ce temps de négation violente de ses convictions que mûrirent profondément ses aspirations à l’union du Vieux Continent sur des bases totalement respectueuses de la personne humaine. A ses yeux, la grande priorité résidait dans la construction d’une fédération européenne. Cette ambition le ramènera en Europe. Au début de l’année 1946, une lettre d’invitation l’appellera à prononcer une conférence sur l’Europe à Genève, dans le cadre de la nouvelle organisation des « Rencontres internationales de Genève ». Il verra dans cette lettre un véritable « godsend ».

Le désordre établi

Dans la conception rougemontienne, la résistance doit se déployer sur deux plans distincts : celui des armes et celui de la pensée. L’opposant à la politique de l’*appeasement* affirme, au milieu des années 1930 : « La solution (pour les démocraties) est d’attaquer le tyran – puisqu’il nous attaque – avec des tanks, des avions, de la propagande massive, et une

[445] Lettre d’Henri Brugmans à Denis de Rougemont datée du 9 juillet 1946, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[446] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.136.

discipline de fer – *et en même temps* de l'attaquer avec un nouvel idéal. »[447] Si les totalitaires ont pu s'emparer du pouvoir pour instaurer le « désordre établi »,[448] c'est parce que l'Europe s'était progressivement coupée des racines de l'ordre selon la vérité. Les racines de cet ordre ancien s'ancraient substantiellement dans une culture chrétienne. Pour Rougemont, le désordre établi signifie une inversion généralisée relativement à l'essence ou à la nature des choses. En d'autres termes, le droit naturel et les lois naturelles sont systématiquement bafoués et remplacés par des normes qui se situent aux antipodes. En récusant la Transcendance, les hommes ont déconnecté toutes les créations de leur principe créateur. Dans un mouvement prométhéen, ils ont voulu conquérir une liberté absolue consistant, notamment, à définir eux-mêmes le normatif ainsi que la valeur et la fonction de chaque chose. C'est la conclusion à laquelle aboutit le personnaliste dans ce passage qui mérite d'être cité intégralement : « Le développement aberrant de nos techniques et par elles de notre impérialisme rationnel, nous a fait perdre, depuis quelques siècles, le *sens cosmique*, c'est-à-dire la conscience immédiate de nos liens avec l'ensemble de l'Univers, ses lois connues et ses mystères. Dans le même temps le développement aberrant de nos morales rationalistes, puis individualistes, puis irrationalistes, tous ces systèmes s'entre-détruisant en théorie mais subsistant en fait côte à côte, indiscernablement mélangés dans nos vies, nous a fait perdre le *sens moral* élémentaire, c'est-à-dire la conscience immédiate d'un absolu qui serait, hors de nous, le gage universel du bien et du mal. Et nous voici coupés des deux sources de l'Ordre, qui sont les lois ordonnées de la Création et les interventions ordonnatrices du Créateur. […]. Que pouvons-nous faire maintenant ? Je dirai la réponse « chrétienne » - … - comme la seule que je sente admirable au-delà des fascinations de ma plus secrète utopie. Nous avons à redécouvrir la catholicité fondamentale, déterminée et révélée par Dieu comme étant l'ordre de sa *Création*. Et nous avons à redécouvrir l'absolu d'un bien et d'un mal non relatifs à nos idées morales, aux suggestions aveuglantes de l'instinct ou aux pressions de l'intérêt momentané ; l'absolu d'un bien et d'un mal déterminés et révélés par Dieu comme étant l'ordre de sa *Volonté*. »[449] On voit apparaître là, une fois de plus, l'importance capitale du relativisme anti-chrétien dans l'émergence du « désordre établi » des totalitaires. La source et l'ancrage fondamental de l'ordre que Rougemont appelle de ses vœux résident dans

[447] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.166.
[448] Hannah Arendt parle de « cet état permanent d'anarchie ». « Le système totalitaire », op. cit., p.124.
[449] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., pp.173-174.

l'Incarnation, « l'événement central de toute l'Histoire ».[450] C'est le fondement de cet ordre nouveau ou de cette « communauté progressive » que le personnaliste propose et qui s'oppose à la « communauté régressive » des totalitaires.

Pour un ordre nouveau[451]

Pour Rougemont, un ordre nouveau représente la seule vraie alternative. Il postule que la lutte entre les capitalistes et les marxistes-léninistes oppose, en réalité, le « matérialisme hypocrite » au « matérialisme généreux ».[452] A côté des auteurs qui nourrissent ce type d'oppositions en partie superficielles,[453] il y a tous les penseurs qui diagnostiquent très bien la crise de l'ordre en Europe mais qui, aux yeux de Denis de Rougemont, présentent des œuvres dépourvues d'affirmations créatrices et de propositions de substitution. Le personnaliste cite, par exemple, Spengler, Huxley, Joyce, Proust ou encore Gide. Rougemont plaide en faveur d'une pensée qui dépasse le froid rationalisme et l'analyse détachée pour devenir transformatrice du réel. Il ne suffit pas de critiquer le système totalitaire et les choix sur lesquels il se fonde, il faut encore, selon la logique du pessimisme actif, proposer un régime substitutif qui ne soit pas un simple retour à la situation antérieure. José Ortega y Gasset constatait que « Tout le monde perçoit l'urgence d'un nouveau principe de vie. »[454] C'est l'alternative suivante qui se présentait alors face à la crise générale de l'Occident : une nouvelle commune mesure sous la forme d'un ordre nouveau – Rougemont parle aussi de « communauté progressive »[455] – ou le totalitarisme.

---

[450] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.22.
[451] On prendra garde à ne pas confondre « l'ordre nouveau personnaliste » avec le concept « ordre nouveau » par lequel certains adeptes du nazisme et du fascisme qualifiaient ces régimes en rupture avec la démocratie libérale.
[452] Voir Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.231.
[453] Notons en passant, pour étayer cette assertion, que le passage de la Chine d'une économie planifiée de type communiste à une espèce de capitalisme, non accompagné d'une évolution politique libérale plus respectueuse des libertés individuelles, témoigne d'une certaine proximité ou affinité matérialiste entre ces deux types de système, le capitalisme étant ici pris sous sa forme sauvage et matérialiste, assez différente du capitalisme des origines bien étudié par Max Weber.
[454] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.239.
[455] Les concepts de communauté progressive et de communauté régressive sont définis par Rougemont notamment dans « Mission ou démission de la Suisse », op. cit., pp. 20 et ss.

L'esquisse générale d'une comparaison entre la « communauté progressive » et la « communauté régressive »[456] recoupe partiellement la théorie augustinienne des deux Cités. La communauté régressive s'est inscrite dans l'Histoire à la fin de la République romaine par l'apothéose[457] de César. Comme nous l'avons vu plus haut, la communauté progressive est d'essence chrétienne. Elle procède d'une philosophie politique dérivée du christianisme qui évite les deux écueils de l'absolutisme du pouvoir et de l'anarchie. Les deux communautés progressive et régressive se fondent sur des communes mesures dont les termes respectifs apparaissent comme une succession de paires antinomiques. On peut les résumer ainsi[458] :

Communauté progressive ou ordre nouveau	**Communauté régressive ou totalitarisme ou désordre établi**
Reconnaissance de la Transcendance	Négation de la Transcendance Immanence Religion politique
Reconnaissance d'une vérité absolue	Relativisme ou Lois déifiées et muées en déterminismes absolus
Droit naturel	Positivisme
Respect et garantie des libertés individuelles	Négation des libertés individuelles
Esprit	Pulsions, passions
Vocation	Utilité sociale
Personnalisme	Collectivisme
Personne	Soldat politique
Fédération ou solidarité entre des personnes libres et responsables	Masses
Homme chrétien	Homme naturel
Communion dans la vérité	Fraternité charnelle
Ouverture au-delà des limites spatiales et temporelles Eternité	Limitation aux frontières du temps et de l'espace Horizon terrestre

[456] Ibid.
[457] L'apothéose désigne le processus par lequel un empereur romain était élevé au statut de divinité.
[458] Voir la note n°455.

Finalités : vérité et liberté	Finalité : force du grand nombre
Respect des diversités	Fusion forcée dans un magma négateur de ses éléments constitutifs
Respect du « petit »	Gigantisme
Organicisme	Mécanicisme

Dans les années trente, Rougemont adhéra au mouvement de *L'Ordre nouveau* et participa, en 1932, à la fondation de la revue du même nom ainsi qu'à celle d'*Esprit*.[459] Notons, une fois encore, que ce mouvement de *L'Ordre nouveau* n'a rien de commun avec la formation fasciste « Ordre nouveau », active en France au cours des années 1970. Loin d'être totalitaires, les membres du premier formèrent une petite minorité radicalement antitotalitaire. L'exposé précédent des paradigmes de l'ordre nouveau personnaliste devrait suffire à dissiper toute ambiguïté, s'il devait en rester après la vive polémique des années 1970-1980[460] à ce sujet. Les personnalistes militaient pour un ordre fondé sur la personne, pour que l'homme ne démissionne pas mais devienne total afin que l'État ne soit pas totalitaire. Sans création d'un ordre nouveau, les démocraties libérales étaient condamnées face à « L'Europe des religions nouvelles ».[461] Robert de Traz,[462] assez proche du courant personnaliste par sa pensée, déclarait aussi que le sort de la civilisation européenne dépendait de sa capacité d'intégrer de nouvelles valeurs en demeurant fidèle au modèle de la personne. Cependant, il est des temps où l'ordre nouveau des ennemis de la vérité et de la liberté, véritable miroir aux alouettes, présente plus d'attrait pour les masses que le type d'ordre nouveau proposé par les personnalistes chrétiens. Si l'on suit Ortega y Gasset, Rougemont et Hannah Arendt, il

[459] Les premiers groupes personnalistes apparus au début des années 1930 comptaient quelques centaines d'adhérents et quelques milliers de lecteurs pour leurs revues.

[460] Parmi les protagonistes importants de cette polémique, on peut citer Bernard-Henri Lévy qui, dans son ouvrage « L'Idéologie française », supposait que les membres de *L'Ordre nouveau*, notamment Denis de Rougemont, défendaient des idées antidémocratiques. Il est vrai que leurs critiques à l'égard de la démocratie capitaliste étaient parfois virulentes et qu'ils avaient des ennemis communs avec les fascistes et les nazis. Mais il faut rappeler qu'ils étaient foncièrement antitotalitaires comme en témoigne d'ailleurs la devise de *L'Ordre nouveau* « Libre et responsable ». Dans une lettre adressée à Rougemont et datée du 19 novembre 1984, Alexandre Marc s'indigne de ce que leur mot d'ordre a été repris par le RPR pour la campagne en vue des élections présidentielles de 1986 (la lettre se trouve dans le Fonds Denis de Rougemont de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel). Cette devise est étrangère aux idéologies fascistes et totalitaires. Remarquons finalement que le concept d'ordre nouveau signifie la nécessité d'une réforme. Il n'est pas intrinsèquement lié à une idéologie en particulier.

[461] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.134.

[462] Robert de Traz est notamment l'auteur de « L'esprit de Genève » dont Rougemont écrit : « l'ouverture et la longue conclusion forment ensemble un essai politique dont je ne vois pas encore l'égal dans notre époque. » Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.166.

semblerait même que l'ordre nouveau totalitaire soit, par nature, plus en phase avec les aspirations des masses modernes telles que nous les avons définies plus haut. Il est tentant de suivre les totalitaires parce qu'ils confèrent un sens aux actions humaines – Rougemont écrivait qu'un communiste savait pourquoi il travaillait tandis que dans les démocraties, on ne le savait plus, ayant rejeté la notion de vocation. Mais ce sens, défini par les idéologies totalitaires, est fallacieux dans la mesure où il ne procède pas de la vérité mais du mensonge. Les personnalistes cherchaient à entraîner un mouvement général de renouement avec la vérité, avec le vrai sens de la vie – la vocation personnelle en particulier. Ils plaidaient pour une révolution de l'esprit avant qu'il ne soit trop tard : « C'est un certain péché contre l'esprit que je redoute, et non point un certain système de répartition des richesses. »[463] « C'est l'esprit seul qui nous sauvera, et non l'État, l'esprit autoritaire et incarné, l'esprit qui crée et qui éduque. »[464] Dans un contexte de suprématie intellectuelle d'un certain matérialisme athée, les personnalistes rappelaient que l'esprit précède la matière et qu'il n'en est pas la résultante.

Malgré le farouche engagement de ces penseurs très attachés à la liberté et à la vérité, l'ordre nouveau personnaliste ne s'établit point et ce fut la régression vers la barbarie. La loi du grand nombre s'imposa et le mouvement personnaliste se décomposa, notamment en raison de l'appartenance de ses membres à différents pays entraînés dans la Deuxième Guerre mondiale. Il ne pouvait en aller autrement. La proportion des chrétiens, des philo-chrétiens, des démocrates-libéraux convaincus et des personnes simplement attachées à la vérité était trop faible face au poids des masses réveillées par les difficultés économiques et l'insécurité. L'historien Arnold Toynbee voyait dans les minorités, et en particulier dans les chrétiens, des catégories potentiellement salvatrices d'un Occident en décadence qui se haïssait de plus en plus lui-même. Durant les temps les plus sombres du XX^{e} siècle européen, ces minorités ne purent toutefois assumer la fonction que Toynbee leur assignait, sans doute en raison de l'hostilité croissante des masses à leur égard. Dans une logique démocratique du nombre, ces dernières ont obtenu un ordre à l'image de leurs aspirations et de leur hiérarchie des valeurs. Les personnalistes perçurent assez tôt que le combat contre les totalitaires était perdu et ils

[463] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.184.
[464] Ibid., pp.232-233.

reportèrent leurs espoirs à des jours meilleurs.[465] Au milieu des années trente, alors que Rougemont espérait toujours un sursaut dans « Penser avec les mains », les trajectoires majoritaires s'éloignaient de plus en plus des conditions d'une révolution[466] de type personnaliste, d'une espèce de conversion, c'est-à-dire d'une adhésion relativement rapide aux valeurs et aux réalités de vérité, de liberté, de personne et de fédéralisme. C'est la douloureuse constatation que le personnaliste fait au cours de son séjour en Allemagne : « *Sens du prochain, responsabilité,* et *liberté* sont choses intimement liées ; elles s'engendrent mutuellement et ne peuvent subsister bien longtemps l'une sans l'autre. Et l'ordre naît de leur alliance. »[467] De surcroît, ceux qui dénonçaient la nouvelle mesure totalitaire ou autoritaire ne présentaient pas un front très uni en raison de leurs divisions. Cette période se caractérise par un déficit d'affirmation créatrice, par le primat d'une forme de haine simpliste et grossière et par la très grande faiblesse de toutes les personnes et mouvements voués à la défense des meilleures valeurs de l'Occident : « Les grands thèmes des années 1930 sont tous négatifs : antirationalisme, antimatérialisme, anticapitalisme, antibourgeoisisme, antiaméricanisme, antiparlementarisme, antiétatisme, etc. Le rajeunissement de la politique commence par un antipolitisme. » Ils ajoutent : « En contrepartie, les affirmations manquent ou restent vagues : spiritualisme, personnalisme, corporatisme, fédéralisme sont évoqués, mais en des sens confus et même contradictoires (…). Cette flambée devait être ardente, mais brève. C'est déjà sur d'autres critères, le fascisme et l'antifascisme, que les esprits se partagent en 1936. »[468] Malgré un rapport des forces défavorable, Rougemont n'abandonna pas sa vocation, car lorsqu'elle se met au service de la vérité, elle ne se mesure pas à son efficacité ou à son impact. Il est des époques où la vérité doit descendre aux Catacombes pour en ressortir plus tard. Dans celles de la Deuxième Guerre mondiale, Rougemont profita de la liberté américaine pour continuer à écrire et pour préserver les principes de la liberté et du fédéralisme en attendant un temps meilleur pour leur promotion en Europe. Pendant cette période d'exil américain, qui signifie la fin des espoirs de revirement nourris au cours des années 1930, il sera tenté d'infléchir un peu sa pensée concernant la problématique

---

[465] Voir notamment « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.235 : « Dès le début des années 30 de ce siècle, une jeunesse alertée, mais sans « moyens » posait les bases du mouvement personnaliste. Elle savait que les totalitaires allaient gagner, au moins pour une saison tragique, et elle tentait de formuler les motifs de son refus, face à ce triomphe sans avenir. »

[466] Le concept de révolution n'a pas une connotation violente pour le personnaliste. Il en expose ici sa définition : « *j'appelle « révolution » la substitution d'un ordre nouveau à un désordre établi*. », « Inédits », p.209.

[467] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.177.

communautaire. Il avouera avoir peut-être un peu trop insisté sur la valeur de communauté, tout en ayant été et en demeurant, fondamentalement, un farouche personnaliste. Il fit cet effort de clarification par crainte d'une assimilation de la communauté nouvelle des personnalistes avec le collectivisme, qui caractérise tous les totalitarismes et qu'abhorre le très anti-collectiviste Rougemont.[469] Lorsque le holisme de type totalitaire est prédominant, il semble plus opportun d'insister davantage sur la valeur inaliénable de la personne – si fondamentale dans la conception individualiste-personnaliste – que sur la notion de communauté. Cette dernière était en effet largement détournée et pervertie au service d'un collectivisme totalitaire qui niait la personne dans sa dimension d'être unique et irréductible.

Le fédéralisme opposé au totalitarisme

Selon Rougemont, deux formes d'organisation politique composent l'alternative politique fondamentale du vingtième siècle : le totalitarisme et le fédéralisme.[470] Joseph Proudhon, déjà, avait partiellement prévu cette binarité des trajectoires de l'Europe et de l'humanité. Rougemont cite à maintes reprises cette phrase du philosophe français : « Le XX^{e} siècle ouvrira l'ère des fédérations, ou bien l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans »[471] S'agissant de l'alternative fédéralisme / totalitarisme, l'histoire de la première moitié du XX^{e} siècle a été celle du triomphe du deuxième terme. Rougemont postule que le fédéralisme est la seule doctrine et la seule forme politique radicalement contraire au totalitarisme. « *Le seul avenir possible de l'Europe* » réside dans le fédéralisme.[472] L'auteur de « L'attitude fédéraliste » observe que les résistants aux dictateurs sont en général des personnes fédérées qui, au travers de leur type d'organisation, révèlent, en négatif, quelque chose de la nature de leurs opposants et, par la même occasion, de la leur. Cette définition exclut tous les opposants conjoncturels ou contextuels qui luttent non pour la liberté mais pour substituer à un régime totalitaire un autre régime totalitaire, lui aussi d'essence

---

[468] Marcel Prélot et Georges Lescuyer , « Histoire des idées politiques », op. cit., p.574.
[469] Voir notamment le « Journal des deux Mondes », op. cit., p.15.
[470] Il écrit notamment : « la véritable alternative politique de notre temps : *totalitarisme ou fédéralisme* », Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.178.
[471] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.74.
[472] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.99.

collectiviste et centralisatrice. C'est le cas de la résistance communiste aux extrémismes de droite et inversement.

Il nous paraît pertinent d'élargir le premier terme de l'alternative en intégrant le libéralisme. Selon nous, le libéralisme se présente même davantage que le fédéralisme comme l'opposé du totalitarisme. Le fédéralisme de Rougemont dérive de son attachement à la liberté. Son fédéralisme peut ainsi être considéré comme une variante du libéralisme, ce qui n'est pas le cas du fédéralisme en général. Entendu comme un simple agencement institutionnel, le fédéralisme peut très bien accompagner des systèmes anti-libéraux – par exemple en Union soviétique. Durant la Deuxième Guerre mondiale, les fédéralistes personnalistes participèrent à la résistance antitotalitaire. Leurs valeurs sont proches de celles des libéraux classiques et, entre autres, de celles qui jalonnent l'œuvre de Tocqueville. La volonté de fragmenter le pouvoir étatique et d'ériger des contrepoids au pouvoir central est commune aux fédéralistes et aux libéraux. En ce sens, ces deux pensées constituent bien ensemble l'antithèse politique par excellence du totalitarisme. On trouve une trace remarquable de cette opposition essentielle dans la Loi fondamentale allemande de 1949. La pédagogie des catastrophes, volonté de tourner radicalement le dos au totalitarisme, a incité les auteurs de cette Loi à déclarer intangibles les libertés individuelles (art. 1-20) et le système fédéral (art. 79) de la République fédérale allemande. Le totalitarisme correspond à « la création de l'Un à partir du multiple »,[473] selon une formule d'Hannah Arendt. Le fédéralisme consiste, au contraire, à réaliser le principe de l'unité dans la diversité. Cette construction permet la coexistence de l'un et du divers sans réduction de l'un à l'autre. Elle se fonde en outre sur le respect de la complexité, alors que le totalitarisme fait preuve d'un simplisme brutal. Le fédéralisme repose sur le modèle de la personne, tandis que le totalitarisme s'appuie sur la masse. Finalement, le fédéralisme poursuit l'objectif de liberté alors qu'à l'inverse, le totalitarisme s'assigne comme but la puissance. Selon Rougemont, le totalitarisme étant simple, voire même réducteur dans ses manichéismes, il est plus directement séduisant que son antithèse : « Le totalitarisme est simple et rigide, comme la guerre, comme la mort. Le fédéralisme est complexe et souple, comme la paix, comme la vie. Et parce qu'il est simple et rigide, le totalitarisme est une tentation permanente pour notre fatigue, notre inquiétude, nos doutes et nos vertiges de

[473] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.212.

démission spirituelle. L'esprit totalitaire … nous guette tous, à l'intérieur de nos pensées, au moindre fléchissement de notre vitalité. »[474] Sans doute la lassitude collective était-elle suffisamment grande dans la première moitié du siècle passé pour faire triompher l'autoritarisme idéocratique qui consiste à imposer une idéologie par la force.

Rougemont a toujours défendu farouchement le fédéralisme. Loin d'être fataliste, il estimait que l'indifférentisme ne se justifiait pas face à l'importance de l'enjeu. Au milieu des années 1930, il exhortait le chrétien à prendre « enfin parti, positivement, dans l'immense lutte qui va mettre aux prises l'étatisme totalitaire et le fédéralisme libre. »[475] Cette dichotomie recoupe les catégories du bien et du mal à un point tel que la neutralité et l'indifférence correspondraient, en l'occurrence, à de la lâcheté.

Le seul moyen de sauver les valeurs les meilleures de l'Europe résidait, toujours d'après Rougemont, dans l'avènement d'un fédéralisme européen. De grands esprits tels que José Ortega y Gasset et Robert de Traz partageaient cet avis et plaidaient vivement en faveur du fédéralisme, en particulier à la fin des années vingt, lorsque l'Europe occidentale n'avait pas encore sombré dans la nuit totalitaire. Le philosophe espagnol affirmait que l'Europe fédérale, démocratique et libérale, était « le seul modèle visible à l'horizon et capable de se convertir en dynamique idéale. »[476] Quant à l'auteur de « L'esprit de Genève », il pensait également que le fédéralisme était le seul moyen d'assurer l'avenir de l'Europe. Alors qu'Hitler était au pouvoir depuis deux à trois ans, Rougemont croyait encore possible de sauver le Vieux Continent des monstres. Il s'exclamait : « Fédéralisme : dernière chance de la paix ! »[477] Etant donné que la probabilité croissante de la guerre résultait directement du phénomène totalitaire, le fédéralisme constituait l'ultime instrument de préservation de la paix. Pour Rougemont, « préparer la paix, c'est préparer d'abord l'instauration d'un régime à base fédérale. »[478] Tant que le totalitarisme demeurait en Allemagne, il représentait une fatalité belliciste. Le totalitarisme étant par essence orienté vers la guerre, seul l'effondrement du régime permet de

[474] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.39.
[475] Denis de Rougemont, « Changer la vie ou changer l'homme ? » dans « Le communisme et les chrétiens », op. cit., p.230.
[476] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p. XXVI.
[477] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.91.
[478] Ibid.

sauver la paix. Selon Rougemont, tant que l'on ne s'attaque pas à la racine de la guerre, située au cœur même du système totalitaire, « on ne peut être sûr que du pire. »[479]

Les rôles respectifs de la France et de la Suisse

Dans l'esprit de Denis de Rougemont, la révolution fédéraliste devait substituer à la logique mécanique et centralisatrice une logique organique de composition des diversités. Paradoxalement, sa réussite dépendait en partie de la France. Le pays fondateur du jacobinisme pouvait, selon Rougemont, apporter une contribution décisive au succès du fédéralisme. Il le devait même. Car, si la France ne pouvait être tenue pour responsable du totalitarisme nazi, son jacobinisme a été partiellement emprunté par l'Allemagne hitlérienne. Selon le fédéraliste, « si l'Allemagne a commis l'erreur du centralisme jacobin, c'est en partie l'exemple de la France qui l'explique. »[480] Si elle est la matrice du centralisme jacobin, largement et facilement diffusé dans les nations jeunes, c'est à elle de dépasser ce système et d'entreprendre une révolution fédéraliste. Sans cela, le risque est élevé que d'autres nations se laissent « engager dans des imitations monstrueuses du jacobinisme ».[481] Mère de la Révolution française et principale source de la philosophie des Lumières, la France occupe le premier rang dans la détermination de la culture dominante en Europe. Cette position lui impose le devoir de proposer un modèle qui remédie au jacobinisme. La Suisse a, quant à elle, pour mission d'offrir l'exemple d'un fédéralisme véritable incarné. Dans les années troublées de la première moitié du siècle dernier, Denis de Rougemont assignait à sa patrie la même mission qu'aux personnalistes : « *La vocation actuelle et historique de la Suisse, c'est de défendre et d'illustrer aux yeux de l'Europe le principe de fédéralisme* ; principe, notons-le bien, radicalement contraire à tout système totalitaire, et seule base possible et solide de la paix que nous espérons. »[482] Au cœur de la guerre, le petit État neutre devait préparer les bases d'une fédération européenne en s'offrant en exemple à l'Europe.

---

[479] Ibid.
[480] Ibid., p.90.
[481] Ibid., p.91.
[482] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.154.

Chapitre 3. Le « fils » de la pédagogie des catastrophes

La pédagogie des catastrophes

La pédagogie des catastrophes issue du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale

Rougemont est l'auteur de la théorie de la pédagogie des catastrophes : une idée aussi fondamentale que simple et féconde. De même qu'un chauffeur roulera, dans la règle, plus prudemment après un accident, les collectivités sont en général plus attachées aux valeurs capitales de dignité et de liberté après avoir ressenti et mesuré les conséquences dramatiques de leur reniement violent. On n'apprécie jamais autant la santé qu'après avoir été malade. On n'apprécie jamais autant la liberté qu'après en avoir été privé. La création de l'État d'Israël, en 1948, n'aurait certainement pas été possible sans le choc que la découverte des chambres à gaz produisit en Occident et dans le monde. En Europe, l'antisémitisme avait considérablement reflué sous l'emprise de l'effroi provoqué par la prise de conscience de l'extermination de six millions de Juifs dans les camps de concentration.

La constitution allemande de 1949 commence par une invocation à Dieu : « Conscient de sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, … ». Cette reconnaissance de la Transcendance personnelle – d'inspiration manifestement chrétienne – et cet ancrage de la Loi fondamentale dans le droit naturel intangible résultèrent, en partie, de la volonté farouche de rompre radicalement avec le totalitarisme et de renouer avec le meilleur de l'Occident. La Loi fondamentale est marquée par la pédagogie suscitée par les douze années de l'hitlérisme et la guerre mondiale. Rougemont voit dans la pédagogie des catastrophes la profonde griffure du réel qui ramène les hommes au bon sens, à la raison et à la conscience après qu'il se sont livrés, collectivement et pour leur propre malheur, à la folie, à la méchanceté et au mensonge. Lorsqu'elles refusent les avertissements, les mises en garde et les « leçons de l'Histoire », les sociétés s'exposent à de nouveaux dérapages. Si l'Europe a subi cette sévère pédagogie, c'est ultimement parce que triomphèrent sur son sol des idéologies opposées à la vérité, au droit naturel et à la droite raison éclairée par la conscience. La civilisation européenne en général – avec de très nombreuses exceptions – avait secrètement levé le poing contre leur Source

ultime. Ce faisant, elle a détruit tous les écrans protecteurs de la dignité humaine pour s'abandonner à la passion collective et à la griserie de la puissance communautaire. Une fois la deuxième phase de six ans du régime nazi entamée, celle de la guerre, mais surtout après les premiers revers significatifs de la Wehrmacht, il devint de plus en plus difficile pour les Allemands qui avaient porté Hitler au pouvoir et pour tous ceux qui refusaient de voir sa véritable nature de persévérer dans la négation du réel. Déjà au début des années 1940, l'auteur de « La Part du Diable » discernait les premières manifestations de la pédagogie des catastrophes : « Le malheur nous rend sérieux. Il nous apprend à opposer au mal le bien, et non pas le demi-mal de petites perversions. »[483]

Rougemont rappelle que jamais l'homme ne peut se laisser comme porter par les courants de l'Histoire jusqu'à la disparition de sa responsabilité. Restreinte, fragile et précaire, la pédagogie des catastrophes déploie des effets en rapport avec la profondeur de l'aversion de l'homme pour les horreurs du passé. L'auteur du « Journal des deux Mondes » écrivait : « La guerre « produit », détruit, multiplie et divise (ce sont ses quatre opérations) mais ne crée rien. Sinon dans l'âme d'un peuple, par l'excès même de ses souffrances, un appel à des créations qui posent et garantissent pour les temps à venir les éléments d'un ordre humain. A cet appel, le peuple s'imagine que les événements vont répondre d'une manière presque automatique. « Un monde nouveau surgira de nos ruines » - un monde meilleur, bien entendu. C'est un rêve de compensation. Car l'Histoire ne supplée jamais par une évolution fatale au défaut d'invention de nos esprits. Et qui donc parmi nous se soucie d'inventer ? Une atonie mondiale répond à l'événement. Nous aurons peu pensé, pendant la guerre. […]. On s'imagine la paix comme une facilité, quand elle est au contraire l'état dans lequel les hommes éprouvent le plus grand mal à pousser leurs efforts au maximum. La guerre nous porte. Elle est le temps de l'effort aisé parce que imposé. »[484] L'Histoire est ce que nous en faisons. La manifestation des lois qui la régissent dépend, pour une large part, de nos choix.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la pédagogie des catastrophes atteignit son intensité maximale.[485] Cela favorisa les courants fédéralistes européens qui contribuèrent à

---

[483] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.186.
[484] Voir notamment le « Journal des deux Mondes », op. cit., p.203.
[485] Voir le graphique de la page 192.

donner l'impulsion aux premières organisations européennes telles que le Conseil de l'Europe (1949) ou la CECA (1951). Rougemont avait vu juste. La conviction qu'il fallait préserver les idées et les principes fédéralistes au travers de la tempête totalitaire qui ravageait l'Europe en attendant le « printemps » qui les verrait fleurir s'est révélée absolument correcte. L'enthousiasme général suscité par la pédagogie des catastrophes est perceptible dans les écrits du personnaliste. En cette période-là, point n'était besoin de beaucoup se battre pour défendre le fédéralisme, la démocratie libérale, un certain respect du droit naturel ou encore pour combattre le nationalisme primaire. Le tableau de la pensée européenne n'était toutefois pas dépourvu de contrastes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant sur les survivances totalitaires. En tout cas, pour un temps, les rapports de force intellectuels et politiques étaient beaucoup plus favorables aux libéraux, aux personnalistes et à ceux qui défendaient une philosophie politique chrétienne. Parmi eux, mentionnons une imposante figure de la démocratie chrétienne : Konrad Adenauer. Il fut assigné à résidence surveillée par les nazis avant de passer quelque temps en prison.[486]

La relativité de la pédagogie des catastrophes

La pédagogie des catastrophes présente un caractère relatif dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, elle s'est exercée davantage à l'égard du totalitarisme de type nazi qu'envers sa variante communiste. La proximité géographique semble constituer l'un des principaux facteurs explicatifs de ce différentiel d'intensité. Le Goulag semblait lointain ; les camps de la mort beaucoup moins. En outre, l'occupation nazie avait gagné presque toute l'Europe occidentale, alors que le communisme, sous l'effet de la politique américaine de *containment*, avait buté contre le Rideau de fer. Le communisme était tout simplement plus éloigné. Les brumes d'une certaine méconnaissance voilaient sa nature totalitaire et mortifère, en tout cas assez pour celui qui ne voulait pas voir.

[486] En 1933, Adenauer fut destitué de la fonction de maire de Cologne qu'il exerçait depuis 1917. Il se rendit alors à sa propriété de Rhöndorf. Il fut ensuite arrêté une première fois en 1934 et une seconde fois en 1944. Dans les deux cas, il fut rapidement relâché, tout en étant assigné à résidence surveillée.

La relativité du phénomène se manifeste aussi dans le temps. L'intensité de la pédagogie des catastrophes décroît avec le temps. Elle est une fonction décroissante de ce paramètre que l'on peut très simplement représenter comme suit :

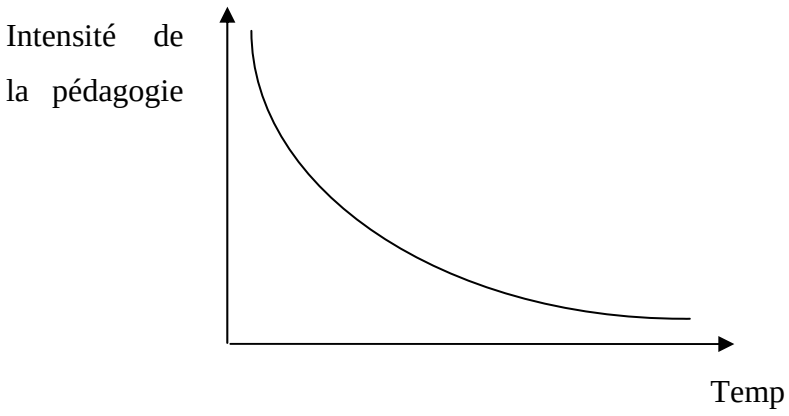

Ainsi que l'expérience commune nous l'enseigne en considérant la vie des individus, la pédagogie des catastrophes est rarement durable. Ses avertissements valent pour une période … à laquelle mettent fin de nouveaux assoupissements ou de nouveaux errements ! Plus le temps passe, plus la pédagogie des catastrophes s'atténue. Théoriquement, cette loi a pour corollaire une augmentation parallèle de la probabilité de résurgence, fût-ce sous une autre forme, de son objet ou de sa cible.

La pédagogie des catastrophes constitue une espèce d'endiguement psycho-historique des tendances lourdes qui menacent l'humanité, une sorte de réticence mémoriale. Sa durée de vie est encore abrégée dans un temps d'accélération de l'Histoire. Jean Monnet voyait dans les institutions un facteur de prolongement de la fonction pédagogique de l'Histoire. Il affirme à ce propos : « Les événements tragiques que nous avons vécus, ceux auxquels nous assistons, nous ont peut-être rendus plus sages. Mais les hommes passent, d'autres viendront qui nous remplaceront. Ce que nous pourrons leur laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle qui disparaîtra avec nous; ce que nous pouvons leur laisser, ce sont les Institutions. La vie des institutions est plus longue que celle des hommes et les institutions peuvent ainsi, si elles sont bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives. »[487] Cet

[487] Jean Monnet, « Les États-Unis d'Europe ont commencé », Robert Laffont, Paris, 1955, pp.21-22.

effet est certes bien réel. Cependant, il est aussi extrêmement fragile et éphémère face à la résolution des masses, d'autant plus si elles sont exposées à des conditions économiques difficiles. La fragilité de l'effet conservatoire des institutions est étayée par de nombreux exemples historiques. On citera, entre autres, la rapidité avec laquelle Hitler démantela les institutions de la République de Weimar. En l'occurrence, l'illusion de la conservation des institutions ne dura guère plus d'un mois, jusqu'à l'incendie du Reichstag.[488]

Dans les décennies qui suivirent la dernière guerre mondiale, la pédagogie des catastrophes fut un des plus puissants facteurs de consolidation de la paix et de la démocratie en Europe. Toutefois, sa relativité interdit qu'elle soit le « remède miracle » de l'Histoire, une sorte de porte d'entrée qui ouvre sur un paradis terrestre d'où serait banni pour toujours le totalitarisme. Même à son apogée, elle ne put empêcher toute survivance totalitaire. Winston Churchill avertissait, en 1945 déjà : « En Europe, il nous faut encore veiller à ce que les objectifs simples et nobles qui nous ont menés à la guerre ne tombent pas dans l'oubli ou soient mis de côté et que des notions telles que liberté, libération et démocratie ne perdent pas l'importance que nous leur attribuons. »[489] Certains ont pu penser, à l'instar de Francis Fukuyama quelques décennies plus tard, que l'Histoire était finie, que l'impulsion donnée par la pédagogie des catastrophes allait conduire la démocratie libérale, l'économie de marché et la paix dans une espèce d'« au-delà » des drames et des guerres, dans une sorte d'« éternité » historique. Mais « C'est calculer sans l'homme, sans son humanité, sans son délire – sans la nécessité vitale et créatrice des grands délires qui rythment notre Histoire. »[490] Rougemont écrivait au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale : « La couche est mince et partout déchirée qui nous sépare du désordre profond. »[491] Jamais il n'a nourri d'illusions quant à la persistance des risques de dérive totalitaire. Dans son esprit, le retour de la démocratie en Europe n'a jamais été qu'un répit. Et encore, un répit très insatisfaisant et précaire en raison du maintien de l'État-nation.

---

[488] La responsabilité de l'incendie du Reichstag (nuit du 27 au 28 février 1933) n'est pas clairement établie. Etaient-ce « les communistes » comme le prétendirent les nazis ou « les S.A. » comme l'affirmaient les anti-nazis ? Quoi qu'il en soit, Hitler saisit cette opportunité pour réclamer les pleins pouvoirs d'exception et mettre en place les premiers camps de concentration pour les communistes et tous les opposants à un pouvoir devenu réellement totalitaire.

[489] Winston Churchill, cité par le Conseiller fédéral Christoph Blocher dans son discours de commémoration de la fin de la guerre daté du 8 mai 2005.

[490] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.63.

[491] Denis de Rougemont, « Journal des deux mondes », op. cit., p.252.

Les survivances totalitaires

De façon générale, les causes principales du totalitarisme nazi ont partiellement survécu à la chute du régime. Elles sont simplement retournées à l'état de latence sous l'effet de la pédagogie des catastrophes. Rougemont décelait la présence de nombreux éléments totalitaires dans la pensée et dans les mentalités collectives de son temps. Il va jusqu'à affirmer qu'à part la personne d'Hitler, presque tout ce qui était de nature totalitaire a survécu à la défaite nazie. Selon lui, seuls la terminologie et les aspects les plus superficiels de l'idéologie nazie ont vraiment reculé. De surcroît, l'idéologie totalitaire communiste avait même progressé en Europe après la guerre. Il écrit : « La rage anti-chrétienne, la rage antisémite, la rage nationaliste et policière, la négation du droit et des droits de la personne, une conception de l'homme réduit au partisan, une technique du mensonge et de la délation, les élites asservies à la louange du chef, la politisation totale de l'existence. Hitler battu, son corps brûlé dans le pétrole, que reste-t-il ? A peu près tout cela – moins Hitler. Mais tout cela qui était chez les « nazis », chez les méchants, en face de nous, resurgit aujourd'hui chez nous et dans nos mœurs – avec moins de virulence, peut-être, c'est-à-dire d'une manière moins avouée, non moins dangereuse. La guerre n'a pas arrêté, loin de là, les progrès de la déchristianisation en Europe. […]. On doit considérer comme liquidée, au sens le plus récent de ce terme, l'illusion d'une chrétienté identifiable avec le concept de l'Europe, *Die Christenheit oder Europa*, selon le titre du fameux essai de Novalis. Les masses comme les élites échappent aux Églises. Elles ne croient plus qu'en l'ici-bas, qu'en cette vie-ci, qu'en un bonheur cinématographique, ou qu'en une justice instaurée par l'inquisition policière, la dictature de l'étiquette populaire, les liquidations collectives calculées sur la base de statistiques d'État. […] le fanatisme d'aujourd'hui n'est plus religieux, mais politique. […] le conformisme en soi n'est pas nouveau, même chez les intellectuels. Ce qui est nouveau, c'est de le voir pratiqué précisément par ceux de l'avant-garde ou qui se donnent pour tels en politique. Ce qui est nouveau, c'est de le voir défendu par ceux-là mêmes dont la fonction serait de l'attaquer, d'où qu'il vienne. Mais ces lâchetés intellectuelles se parent de noms d'amour du peuple, de discipline révolutionnaire, d'anti-fascisme, en sorte qu'à les dénoncer au seul nom de la bonne foi ou de la véracité, on prend l'air d'attaquer la cause des prolétaires, et tout essai de critique libre se voit taxé de réaction. Cette mauvaise foi brutale en service commandé est un nouveau succès de l'esprit totalitaire qui n'a eu qu'à changer

d'étiquette pour occuper, sans coup férir, d'importantes sections de nos élites. »[492] Le nazisme constitue le premier abcès de fixation d'un mal profond dont quelques symptômes sont encore perceptibles après le 8 mai 1945. Rougemont en cite trois en particulier : l'antisémitisme, le prolongement des pires habitudes de la Résistance – par exemple le mensonge au lieu du témoignage au risque de sa vie – et, finalement, le nationalisme. Il est un autre phénomène, encore plus fondamental, sur lequel le personnaliste insiste beaucoup et que nous avons déjà mentionné : la déchristianisation. Alexandre Marc a également perçu le danger de survivances totalitaires mais dans un esprit moins nuancé. Il lui fut notamment reproché de se montrer excessivement critique envers la démocratie. Sa façon d'appréhender « le pire régime excepté tous les autres », selon la célèbre formule de Churchill, fit penser plus tard, à des analystes superficiels, que Marc inclinait au totalitarisme. Cette affirmation ne résiste pas à une analyse plus approfondie de la pensée du personnaliste. Cela dit, nous pouvons puiser quelques éléments de compréhension de l'immédiat après-guerre dans son œuvre. Henri Schwamm écrit à Rougemont : « Votre vieil ami et compagnon de lutte Alexandre Marc, amer, partage ce souci : « Le Reich, établi pour mille ans par Adolf Hitler, a été brisé, mais le national-socialisme survit, sous d'autres noms, au point que l'on est tenté de se demander, par moments, si ce n'est pas lui qui a gagné la guerre. Et l'état dans lequel se trouvent, ou vers lequel tendent les prétendues démocraties ne permet guère de répondre négativement à cette question. Mais cela aussi, n'est-ce pas, mon cher Denis, nous l'avons diagnostiqué dès le début des années trente : national-jacobinisme, national-socialisme, national-bolchevisme, et pour tout dire, national-étatisme sous toutes ses formes ; autant de noms, de masques, de camouflages derrière lesquels s'abrite l'antique ennemi de l'homme ». »[493] Cette analyse critique, si elle contient des accents de vérités, n'en est pas moins excessive par la confusion de son auteur entre l'essence du régime communiste et celle des démocraties occidentales, abusif encore par la réduction de l'asservissement des hommes à leur existence contrainte dans le cadre d'État-nations organisés.[494] Toutefois, Rougemont partageait la préoccupation de Marc quant à la santé des fondements de la démocratie.

---

[492] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., pp.17-18.
[493] Denis de Rougemont, « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.8.
[494] Nous le verrons plus loin, le risque d'une critique aussi frontale de la démocratie telle qu'elle existait dans les pays européens d'après-guerre – d'autant plus si elle est jointe à une récusation catégorique de l'État-nation au nom d'un idéal personnaliste et fédéraliste –, c'est de s'en prendre à la meilleure incarnation historique de la démocratie libérale. Ce régime est, certes, loin d'être parfait. Mais n'est-ce pas le cas de toute institution humaine ? On peut reprocher à des personnalistes tels que Marc de contribuer indirectement à la corrosion de

Rougemont et Marc avaient raison : 1945 fut une année de rupture mais aussi de continuité. Selon le personnaliste, le « *Führerprinzip* », par exemple, n'aurait pas disparu avec Hitler. Ce principe chercherait simplement de nouvelles incarnations. Dans le « Journal des deux Mondes », Rougemont écrivait au mois d'avril 1945 : « presque aucun danger n'a vraiment disparu. »[495] Dans le même ouvrage, il donne à sa conclusion le titre suivant : « Le mauvais temps qui vient ». Disons, avec du recul, que la pédagogie des catastrophes et un niveau de vie sans précédent constituèrent simplement une digue dont l'érosion suffirait pour que se réalise l'intuition précoce de Denis de Rougemont.

Dans certains cercles intellectuels, le totalitarisme avait peu régressé. Parmi les penseurs, nombreux furent ceux qui adhérèrent au marxisme-léninisme, très à la mode spécialement dans les universités.[496] L'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme » se demandait même si le communisme n'était pas devenu la nouvelle espérance.[497]

Plus fondamentalement, Rougemont voit dans le courant à l'origine de l'hitlérisme une tendance universelle. Présente depuis des temps très reculés, elle est appelée à durer jusqu'à la fin de l'Histoire. Rougemont la décrit dans ce passage capital : « L'hitlérisme s'est présenté à nous comme une catastrophe cosmique, comme un malheur plus étendu et plus profond que l'Histoire n'en connut depuis le Déluge. L'issue fatale de l'aventure n'affecte pas sa portée symbolique et son actualité profonde. Car le mouvement qu'Hitler sut enflammer au XX^{e} siècle existait en puissance dans l'âme humaine depuis la formation de la première société ; et il existera sans aucun doute jusqu'à la fin de l'histoire de notre race. Hitler n'a fait que lui prêter figure et nom, à l'occasion d'une de ses éruptions les plus violentes. »[498] Rougemont estime, au début des années 1940, que les peuples qui se réveilleront après la fin de la guerre

---

l'État-nation démocratique qui, historiquement, s'est révélé être le seul cadre institutionnel véritablement respectueux des libertés individuelles. En outre, nous pensons qu'il existe une différence de nature et non de degré entre l'attachement à l'État-nation – sans doute parfois trop constitutif d'une identité que certains peinent à trouver autrement – et le national-socialisme. Dès lors, l'on peut s'interroger sur l'opportunité du combat contre l'État-nation qui est, faut-il le rappeler, le plus fréquent réceptacle institutionnel de la démocratie libérale jusqu'à aujourd'hui. Il en a constitué le cadre matriciel et il serait peut-être dangereux de le démanteler en faveur d'un idéal jamais vérifié dans la réalité.

[495] Voir notamment le « Journal des deux Mondes », op. cit., p.212.

[496] Rougemont qualifie les penseurs européens gagnés au marxisme-léninisme d'« intellectuels embrigadés ».

[497] Voir Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.73.

[498] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.50.

seront en proie à une « gueule de bois mondiale »[499] qui les rendra sages pour un temps. Cependant, ils seront immanquablement tentés, un jour ou l'autre, de boire une fois encore ce breuvage enivrant et empoisonné. La survivance fondamentale des germes du totalitarisme et des formes d'organisation sociale dévoyées fait planer une menace sur l'humanité, y compris sur l'Europe. Les intuitions romanesques de Georges Orwell dans son fameux « 1984 », publié en 1949, rejoignent ici, de manière frappante, les approches plus culturelles et analytiques de Denis de Rougemont.

Une civilisation ou une société gagnée par la fatigue psychologique et le scepticisme risque de succomber à de nouvelles rechutes si des facteurs pathogènes sont demeurés dans son organisme. Des peuples, des pays, voire l'humanité entière risquent de se tourner à nouveau vers des idéologies totalitaires. Quelle forme pourrait alors prendre un nouveau totalitarisme ? La physionomie d'Hitler et du nazisme ? Certainement pas. Denis de Rougemont voit plutôt son idole personnifiée sous l'apparence suivante : « Peut-être serait-il plus fécond maintenant, plus amusant aussi, et finalement plus vrai, d'essayer de nous représenter le Diable sous les traits d'un *playboy* dynamique et optimiste, vierge de toute pensée. »[500] Délirantes considérations ? Sans doute pour un positiviste accroché à l'actualité superficielle et immédiate, mais pas forcément pour tous ceux qui observent les courants les plus profonds de l'Histoire. Tendanciellement, la civilisation occidentale serait entrée dans l'ère « des religions aberrantes » ou de « l'Accroissement des Monstres »,[501] pour emprunter au registre rougemontien. La démocratie libérale exige un effort permanent en raison de sa rareté à l'aune de l'Histoire. La pédagogie des catastrophes ne devrait pas voiler, à nos yeux, les indéniables survivances totalitaires. Par définition, sa fonction d'endiguement décroît dans le temps. Le Livre du devenir de l'humanité est ouvert et contient plusieurs possibles. Rougemont résume ainsi la situation à la fin de son « Journal des deux Mondes » : « Isaïe réveillait son peuple par le sublime oracle de Séir : « Sentinelle, que dis-tu de la nuit ? – Le matin vient, et la nuit aussi ! » C'est toujours le même drame que nous vivons. »[502] Plusieurs tendances antagonistes coexistent dans nos sociétés. Jusqu'à ce jour, celles qui servent de socle aux institutions démocratiques l'ont emporté. Mais elles ne sont pas en situation de monopole et leur

[499] Ibid., p.59.
[500] Ibid., p.80.
[501] Ibid., p.61.

domination s'effrite. Se font toujours plus entendre les voix qui qualifient de « néo-libéral » tout qui ce qui déplaît.

« Plus jamais ça »

L'Europe dévastée

Il est intéressant de s'arrêter quelque peu aux sentiments de Denis de Rougemont lors de son retour d'Amérique, après la fin de la guerre. C'est en effet la douleur suscitée en lui par la terrible emprise des totalitaires sur l'Europe et par la guerre qui l'incitera à s'engager pleinement pour une union fédérale. C'est profondément affligé qu'il regagna le continent de son cœur. Henri Brugmans décrit l'état d'esprit de son ami à sa rentrée des États-Unis, au mois de septembre 1946 : « Il lui (à l'Europe) trouva « mauvaise mine ». Certes, elle avait finalement pu vaincre le monstre, mais s'y était épuisée. Pire : elle s'était conformée – inévitablement – au style de l'adversaire. Le *gentleman* qui se bat contre une brute, en devient brute à son tour. Mais ce qui était plus grave encore : elle s'inclinait. »[503] Le personnaliste a parfois recours à cette métaphore qui traduit une hypothèse discutable à nos yeux. Supposer que la brute l'emporte parce qu'elle a entraîné le *gentleman* dans une bagarre repose sur le postulat que le principe moteur du gentilhomme est la paix et celui de son adversaire, la lutte. Or, la motivation prioritaire du *gentleman* peut tout autant résider dans la défense de valeurs, notamment la liberté et la vérité. Dans ce cas, l'usage de la force devient partiellement neutre. Il représente un moyen au service d'une finalité. Dès lors, si l'issue de la lutte proclame la victoire des principes du *gentleman*, on ne peut pas véritablement considérer qu'il a été contaminé par l'esprit de son adversaire. Quoi qu'il en soit, la guerre et le totalitarisme nazi causèrent un traumatisme aux jeunes démocraties subverties – elles qui n'étaient même pas toujours centenaires – et à tout le continent. Rougemont en fut personnellement profondément

---

[502] Voir le « Journal des deux Mondes », op. cit., p.26.
[503] Henri Brugmans, cité dans l'ouvrage d'André Reszler et d'Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.128.

marqué. En revoyant l'Europe, il la reconnut mais elle lui parut défigurée par les terribles moments qu'elle avait traversés.

La personnification de l'Europe qui apparaît dans certains de ses écrits rappelle le rapport très sentimental de de Gaulle à la France, qu'il comparait parfois à une femme. Karol Wojtila, le pape Jean-Paul II, manifestait aussi ce tropisme envers la Pologne. Chez ces hommes illustres, ce type de rapport affectif peut légèrement altérer le regard qu'ils portent sur l'objet de leur affection. Rougemont tend à considérer les graves errances d'une partie de l'Europe comme une pure trahison de son essence, comme un détournement. Hitler et le nazisme représentent pour lui l'anti-Europe[504] par excellence. Tout être comporte sa part d'ambiguïté. C'est aussi le cas du brillant personnaliste qui, dans sa théorie de la spire notamment, s'éloigne de cette approche partiellement sentimentale et reconnaît dans le christianisme l'axe central de l'histoire de l'Europe. Voir dans le nazisme une trahison de l'essence de l'Europe n'a pas le même sens que de le considérer comme le produit d'un éloignement abyssal par rapport au christianisme. Pour reprendre la sémantique rougemontienne, après avoir atteint le point extrême de son rejet, l'histoire européenne retourne, en 1945, en direction de l'axe central.

Une nouvelle oscillation de la spire en direction de son axe central

Bien que pessimiste quant à la survivance de facteurs totalitaires, le personnaliste redoubla d'engagement en faveur d'une Europe fédérale fondée sur le modèle de la personne et garante de la liberté. Les menaces totalitaires persistaient. Mais, en même temps, le puissant effet de la pédagogie des catastrophes faisait émerger la face hier occultée de l'Europe, celle susceptible d'être à l'origine d'une architecture fédérale sans précédent, que Robert de Traz définit ainsi : « Raison personnelle, foi personnelle, sens critique personnel, art personnel, c'est par ces traits que l'Europe, et quiconque se réclame d'elle, diffère du reste du monde. »[505] Quant à la place du Vieux Continent dans le monde, il apparut, déjà au cours de

[504] Voir notamment Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit. : « L'Europe a été façonnée par le judéo-christianisme, par la notion grecque d'individu, par le droit romain, par le culte de la vérité objective, et malgré le nationalisme. Hitler représentait exactement, et point par point, le refus et la destruction de tous ces éléments – l'anti-Europe. » (p. 17)
[505] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.17.

la guerre, qu'il avait amorcé un déclin qui le condamnait à devenir une « Poussière de petits États ».[506] Le fédéraliste craignait que cette éclipse ne dure et qu'elle ne se traduise par un délitement profond de l'Europe qui, en plus d'être ramenée à ses frontières géographiques, perdrait la maîtrise de son destin. En rentrant de son exil américain, il exprimait cette préoccupation : « En une semaine, aux deux bouts de mon voyage, je viens de voir du monde à peu près tout ce qu'il en reste de solide et que l'on est autorisé à voir : l'un des Deux Grands et le Tout Petit, qui est la dernière paroisse intacte du continent. […]. Entre l'Amérique et la Suisse, il se peut que bientôt l'on ne survole plus qu'un *no man's land*, où s'affrontent sournoisement les deux puissances qui comptent. »[507] Le fédéraliste avait manifestement pour vocation de soutenir l'émergence d'une Europe fidèle à sa source judéo-chrétienne, comme l'exprime très justement Henri Schwamm : « nul mieux que vous n'a su ou n'a voulu tirer de l'humus européen séculaire appelé culture la substantifique moelle dont l'injection à notre civilisation s'avère indispensable si nous voulons enfin décider de notre avenir et savoir où nous désirons aller. »[508]

Selon le fédéraliste, le retour à l'axe de l'histoire européenne repose en grande partie sur deux catégories sociales qui, bien qu'opposées, convergent au niveau de l'attachement à l'héritage européen : d'une part, les intellectuels non embrigadés et, de l'autre, les provinciaux et les campagnards. Ce sont les deux classes les plus fidèles aux conceptions et aux coutumes européennes. Les intellectuels non embrigadés cultivent les héritages grecs et judéo-chrétiens. Ils contribuent à défendre le modèle de la personne et les meilleures valeurs de l'Occident. Ils sont les garants de l'arrimage de l'Europe à l'axe central de son histoire. Or, il ne peut y avoir de construction européenne fédérale sans cet ancrage. La seconde catégorie sociale, formée par les provinciaux et les campagnards, est conservatrice par définition et plutôt rétive au changement ainsi qu'à la tentation prométhéenne. Son attachement à la diversité et à la décentralisation procède prioritairement du souci de conservation de son identité. Toutefois, la valeur de liberté et l'européisme ne figurent pas au premier plan de ses préoccupations. Généralement, ses membres sont même franchement opposés à la construction européenne, en tous les cas si cette dernière est de nature technocratique.

---

[506] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.124.
[507] Ibid., p.246.

Plus globalement, Rougemont fonde de grands espoirs dans l'attachement des Européens aux meilleures valeurs occidentales et au modèle de la personne. Il écrit à ce sujet : « Mais si des résistances se manifestent (au primat de l'organisation économique et politique du continent), croyez-m'en, elles prouveront que l'Européen tient, plus qu'à l'ordre, et plus qu'à la richesse, et plus qu'au pain qu'il mange à une notion de l'homme, qu'il ne sait pas toujours formuler, mais pour laquelle il sait mourir, parce qu'il en vit. Il l'a montré pendant la Résistance. »[509] Ce magnifique acte de foi soulève quelques objections. Il est hautement délicat de déduire du résistant le modèle général de l'Européen. Les résistants furent une minorité et sans l'intervention alliée, en particulier celle des États-Unis, l'Europe n'eût pas été libérée. L'Europe contient dans sa culture les ressources nécessaires à la lutte pour la liberté de la personne. Elle fut même le centre de diffusion vers le monde entier du système démocratique et des droits de l'homme. Mais autre est la question de savoir si les masses, redevenues silencieuses, sont en adéquation avec l'« Européen » évoqué ci-dessus. Préféreront-elles toujours une notion de l'homme à l'ordre, à la richesse et au pain ? Le caractère incertain de la réponse devrait inciter tous les démocrates réalistes à garantir la sécurité, la croissance économique et le bon fonctionnement des institutions afin de préserver les libertés individuelles plutôt qu'à compter sur de nobles et intrinsèques vertus qui habiteraient au fond des âmes européennes.

« Plus jamais ça » et les débuts de la construction européenne

Toutefois, et nous l'avons déjà souligné, Denis de Rougemont était avant tout un réaliste. C'est également par souci de consolidation des fragiles structures libérales restaurées après la guerre qu'il milita pour la création d'une Europe fédérale. Les motivations des pères de la construction européenne relevaient bien plus du « plus jamais ça » que de l'aspiration utopiste à un monde nouveau. La construction européenne est un des principaux fruits du « plus jamais

---

[508] Henri Schwamm, discours prononcé à l'occasion de la remise à Denis de Rougemont d'un recueil d'études et de témoignages, le 8 septembre 1976, « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.9.
[509] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit.,p.47.

ça ».[510] Jean Monnet résume bien l'ambition première de l'élite européenne : « Faire l'Europe, c'est faire la paix ».[511] Il est évident pour chacun que n'importe quelle « Europe » n'amènera pas à la paix. Une Europe en paix, intérieurement et extérieurement, ne pouvait voir le jour qu'à certaines conditions. Le fédéraliste oppose l'Europe comme « *volonté de conscience* » à l'Europe comme « *volonté de puissance* ». La principale préoccupation de la fin des années 1940 était que notre continent ne retombe jamais dans les mêmes travers monstrueux. Seule l'Europe comme « volonté de conscience », poursuivant la finalité de liberté, pouvait y parvenir. Toute inflexion en direction de la finalité de puissance éloignerait l'union de la voie du « plus jamais ça ».

Le fédéraliste, antitotalitaire jusque dans les couches les plus profondes de sa personne, s'est toujours méfié des projets procédant d'un idéal abstrait. Il assurait, déjà au milieu des années 1930 : « Je me méfie profondément de toute espèce d'idéal. Je me méfie en particulier de cet idéal « dynamique » que l'on baptise l'Homme nouveau. »[512] Les utopies, mêmes parées des plus beaux principes, partent de prémices « célestes » pour aboutir à des systèmes infernaux lorsqu'elles parviennent à s'incarner. Reconstruire l'Europe sur des bases saines, ce n'est donc pas essayer de la façonner selon un modèle idéal rigide. Le fédéralisme s'impose parce qu'il est un anti-système. Selon Rougemont, « tout système, fût-il nommé fédéraliste, est unitaire par essence, et donc anti-fédéraliste. Il l'est dans son esprit, il le sera donc aussi, et fatalement, dans son application. Le fédéralisme réel est le contraire absolu d'un système, toujours conçu par un cerveau et, à partir d'une seule idée, d'un centre abstrait. *Je définirais même le fédéralisme comme un refus constant et instinctif de recourir aux solutions systématiques*. C'est pourquoi l'on ne peut concevoir une philosophie fédéraliste que sous une forme non-logique : aphoristique. »[513] Le fédéralisme rougemontien se situe aux antipodes de l'esprit révolutionnaire et utopiste défini ainsi par Ortega : « Dans les révolutions, l'abstraction essaie de se soulever contre le concret. »[514] Lorsqu'il propose sa définition de l'État idéal, qui contraint moins qu'il ne pilote un peuple libre et responsable, Rougemont

---

[510] « Les élites politiques ont tenu compte de l'expérience de la guerre et de la crise de 1929. « Plus jamais ça », semblent-ils dire; donc il faut faire l'Europe tout en préservant au maximum les intérêts nationaux. » Anne Deighton et Gérard Bossuat , « Les élites politiques et la question de l'unité européenne », « Identité et conscience européenne au XX^{e} siècle », Hachette, 1994, p.121.
[511] Jean Monnet, « Les États-Unis d'Europe ont commencé », op. cit., p.137.
[512] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.119.
[513] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., pp.184-185.

réfute, par anticipation, les accusations de rousseauisme et d'idéalisme en déclarant : « je ne tiens pas les hommes pour meilleurs en moyenne que ceux qui les mènent au désastre. Je propose des structures sociales et des finalités de l'existence qui auraient sans nul doute pour effet de pousser moins de gens au crime que ne le font les structures actuelles. »[515] Par contre, lorsqu'il envisage l'Europe fédérale comme première étape dans la construction d'une fédération mondiale, il se rapproche des courants idéalistes assez bien incarnés par le président Woodrow Wilson et Hans Kelsen. Le second était d'ailleurs partisan des idées du premier. Celui qui est souvent considéré comme le père du droit international au XX^{e} siècle plaidait en faveur du dépassement des souverainetés nationales par la création d'un système moniste dans une logique de transcendentalisme kantien. Avec ses *Quatorze points*, Wilson se comporta en fils de la pédagogie des catastrophes de la Première Guerre mondiale. On observe une certaine continuité avec la pédagogie des catastrophes de la Seconde Guerre mondiale dans le sens d'une aspiration à la mise en place d'institutions juridiques supranationales.

Une réaction wilsonienne

La réaction rougemontienne au lendemain de la guerre présente une dimension wilsonienne. Par là, nous entendons l'espoir d'un dépassement des guerres entre États par le développement du droit et la mise sur pied d'institutions internationales, voire supranationales. L'auteur des « 14 points » et inspirateur de la création de la Société des Nations fut considérablement influencé par le *Projet de paix perpétuelle* de Kant. Il pensait qu'un aménagement institutionnel des relations internationales de type confédéral pourrait réduire le risque de conflits. Sans préjuger des convictions profondes du président Wilson sur la nature et la condition humaines, ainsi que sur l'origine ultime du mal objectivement constaté dans le monde, nous observons que ce grand président a suscité un optimisme répandu quant à la possibilité d'une amélioration des relations internationales par un recours accru à des institutions transnationales. La réaction de Denis de Rougemont au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale fut wilsonienne uniquement dans la mesure où il voyait dans

[514] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.38.
[515] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.218.

l'État-nation une institution hautement « belligène ».[516] Quant au noyau de sa pensée, de nature personnaliste, on ne peut parler de parenté wilsonienne. En effet, Rougemont considère que le mal est intrinsèque à l'homme et non extrinsèque. Seul un changement profond du cœur humain, une espèce de révolution au niveau de la hiérarchie des valeurs et de la culture, pourrait amener l'Histoire à sortir un peu de l'ornière des guerres, des persécutions, des conflits, etc. Il n'est dès lors pas surprenant qu'il n'ait pas participé à l'enthousiasme des débuts de la SDN, marqués notamment, à la fin des années 1920, par le pacte Briand-Kellog. Il ressort de ses écrits de jeunesse, de la fin des années vingt, qu'il s'intéressait peu aux multiples projets pour assurer une paix mondiale par le développement du droit international. Au contraire, la primauté qu'il accordait aux courants profonds de l'Histoire nourrissait son pessimisme. Les déterminants principaux de l'évolution des États, des continents et du monde ne sont pas, fondamentalement, d'ordre structurel. Ils relèvent bien plutôt du rapport de l'homme à Dieu, des valeurs dominantes, des mentalités collectives et des tendances lourdes de l'Histoire. Ce n'est pas en changeant les structures que l'être humain se métamorphose. En témoignent les dramatiques expériences, communistes notamment, visant à changer la société en traquant un mal dont la source se trouverait prétendument dans l'environnement culturel, social, économique et politique. D'ailleurs, c'est en fonction de son postulat du primat de l'esprit sur la matière, de la culture sur les structures institutionnelles, sociales, politiques et économiques, que l'essayiste a plaidé en faveur d'une Europe de la culture comme préalable à une Europe politique de type fédéraliste. En conclusion, nous dirons que la pensée rougemontienne porte la marque d'un esprit wilsonien uniquement quant à la conception de l'État-nation comme structure intrinsèquement négative.

[516] Cette pensée rougemontienne est aujourd'hui très largement partagée. Les souverainetés nationales seraient des facteurs d'anarchie et de guerre. Elles seraient par définition incompatibles avec tout ordre international. Pour ne prendre que cet exemple, Rougemont est très sévère dans son évaluation du « concert des Nations », système issu du Congrès de Vienne de 1815. Il le compare à une cacophonie qui devait nécessairement conduire à la guerre de 1914.

Chapitre 4. A la recherche du bouc-émissaire

L'État-nation cloué au pilori

L'État-nation bouc-émissaire

S'éloignant quelque peu de ses approches théologiques, philosophiques et culturelles – nous les avons exposées plus haut en relation avec les causes du totalitarisme –, Rougemont attribue à l'État-nation une responsabilité primordiale dans l'émergence du totalitarisme et dans la régression de l'Europe sur la scène internationale. L'État-nation, défendu notamment par les souverainistes, est généralement perçu par les fédéralistes comme générateur de très nombreux maux. Le fédéraliste suisse partage cette opinion, lui qui ne reconnaît que très peu d'avantages à l'État-nation. Cette forme d'État a commencé à se développer au XVI^{e} siècle. Elle est consécutive au système féodal. La France de François I^{er} constitue l'un des premiers États-nations à s'être développé en Europe. L'État-nation fait coïncider sur le même territoire les mêmes normes et la même langue.

Fondamentalement, l'État-nation représente l'ennemi pour les personnalistes.[517] Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels Rougemont, tendent même à le considérer comme l'origine de quasiment tous les maux. Henri Schwamm, ami de Denis de Rougemont, le confirme : « Dénoncer l'État-nation comme source de toutes nos impasses politiques et sociales a été et est toujours votre souci le plus pressant pour la raison – évidente pour vous, moins évidente pour les masses qui rêvent de l'État-Providence –, que les idéologies qui fondent le principe de l'État-nation tendent vers le totalitarisme. »[518] L'essayiste suisse lui-même énonce expressément qu'il considère l'État-nation comme un bouc-émissaire dont le sacrifice symbolique est nécessaire pour mettre en place une nouvelle société fondée sur le modèle de

[517] Rougemont décrète dans le « Journal d'Allemagne » : « *L'État-nation, voilà l'ennemi* ; et peu importe que ce soit un pseudo-fascisme de droite ou un pseudo-démocratisme de gauche qui cherche à l'instituer en France, avec l'appui des forges ou avec l'appui de Moscou : en regard de la mission personnaliste de la France, ces deux tentatives ne seront jamais que des trahisons jumelles. » (p.85)
[518] Henri Schwamm, « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.8.

la personne.[519] Paraphrasant Hobbes, il postule que l'État-nation entretient « la violence de tous contre tous ». Notons au passage que le philosophe anglais développe, dans sa vision contractuelle de l'essence de l'État, l'hypothèse selon laquelle ce Léviathan centralisateur sans limites et peu soucieux du respect de la dignité humaine est la résultante d'un contrat implicite passé entre les hommes pour sortir de l'état de nature, caractérisé par « la guerre de tous contre tous ». Chez le fédéraliste, il n'y a pas de termes trop forts pour dénoncer l'État-nation. Il n'hésite pas à le qualifier de « criminel avéré »,[520] responsable de la « malgérance universelle ».[521] La loi constitutive de l'État-nation, telle qu'Hegel l'énonce dans une formule souvent citée par le fédéraliste, serait la suivante : « *Les nations divisées en elles-mêmes cherchent par la guerre au-dehors la tranquillité* (qui leur manque) *au-dedans.* »[522] Relativement à la problématique qui nous occupe, Rougemont l'essentialiste tend parfois à se transformer en Rougemont le structuraliste. Charles Ricq, qui a travaillé et réfléchi cinq ans avec Rougemont, lui reproche de voir dans l'État-nation la source de nombreux maux, alors que cette structure n'est en réalité qu'un instrument au service de passions humaines parfois mauvaises. Ricq écrit : « Au diagnostic de Rougemont et aux solutions qu'il propose face aux maux de notre société actuelle, certains – et non des moindres – ont opposé des visions différentes ou simplement étoffées de nouvelles questions. […] L'État-nation : la volonté de puissance au nom de la « souveraineté nationale » qu'il manifeste n'est-elle pas le révélateur, exacerbé dans son cas, de ce qui se passe dans tout homme, dans tout groupe, dans toute société ? L'État-nation ne devient-il pas alors le bouc émissaire de tous nos maux alors qu'il n'est que l'émanation des maux qui sont au plus profond de l'homme ? »[523] Ricq décrit avec beaucoup de pertinence ce pan de la pensée du fédéraliste qui contraste avec son inclination intellectuelle générale à remonter aux causes ultimes, situées au-delà des structures. L'emprise étatique sur la vie sociale et, corrélativement, l'étendue des libertés vécues au quotidien dépendent moins de la structure institutionnelle du vivre ensemble (État unitaire, fédéralisme ou confédération d'États) que des idéologies politiques qui animent les détenteurs du pouvoir politique. Il faut toutefois rendre justice au personnaliste qui fait preuve de nuance

---

[519] Rougemont écrit : « Une nouvelle société ne pourra se fonder qu'au prix d'un sacrifice symbolique : celui de l'État-nation bouc-émissaire. » « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.254.
[520] Ibid., p.287.
[521] Ibid., p.319.
[522] Ibid., p.101.
[523] Charles Ricq, André Reszler et Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., pp.92-93.

puisqu'il écrit lui-même dans « L'Avenir est notre affaire », là où il appelle au sacrifice de l'État-nation bouc émissaire, que ce dernier ne doit pas devenir un alibi derrière lequel se cachent tous ceux qui ont abandonné le sens de la vocation, ouvrant du même coup la voie à la centralisation politique et à l'étatisme.[524] Cette précision faite, il demeure que le fédéraliste s'attaque abondamment, selon nous excessivement, à l'État-nation en tant que tel, à son essence même, qu'il a trop tendance à le considérer comme une espèce de péché originel de toutes les dérives politiques et humaines.

Aux yeux de Denis de Rougemont, l'État-nation a été discrédité en grande partie par la Première Guerre mondiale et par le nazisme. Son interprétation de ces deux événements accorde une assez large place au rôle de l'État-nation. Dès les années 1930, les groupes personnalistes *Esprit* et *L'Ordre Nouveau* ont souvent recouru au concept d'« État-nation » comme clé de lecture des événements historiques marquants de leur temps. Rougemont considère les deux guerres mondiales comme des crises de l'État-nation. Si cette interprétation est tout à fait pertinente en ce qui concerne la Première Guerre mondiale, elle l'est beaucoup moins s'agissant de la Deuxième. Ce conflit résulte, nous l'avons vu, presque exclusivement du totalitarisme nazi qui est bien davantage et autre chose qu'un nationalisme.[525]

Dans la philosophie personnaliste, le concept d'État-nation est caractérisé par le jacobinisme, le centralisme, l'étatisme, l'autoritarisme et le nivellement des diversités et comportement belliqueux. La Révolution française est son berceau, Napoléon son premier démiurge. Quant à ses sources ultimes, elles se situent dans les affluents romain et germanique de la civilisation européenne. Remarquons que la source germanique est marquée du sceau de l'ambiguïté puisque Rougemont y décèle des valeurs entrant dans les composants de base du fédéralisme en même temps que des éléments qui compteront parmi les matériaux fondamentaux de ce qui sera « l'ennemi numéro un de tout fédéralisme ».[526] L'État-nation constituerait un cadre

---

[524] Voir « L'Avenir est notre affaire », p.119.
[525] Remarquons que même dans le cas de la Première Guerre mondiale, le nationalisme peut lui-même être envisagé partiellement comme un effet de la régression du christianisme. C'est ce que postule d'ailleurs Rougemont, qui écrit : « la véritable cause de la guerre de 1914 est le nationalisme, on pourrait même dire la religion du nationalisme, car le nationalisme s'est substitué de plus en plus à la religion chrétienne. » « Inédits », op. cit., p.89.
[526] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.131.

étatique contraignant et rigide, imposant la coexistence sur un même territoire de réalités d'ordres différents : culturel, spirituel, ethnique et moral. Il est vrai que les États-nations du XIX^{e} siècle et de la première moitié du XX^{e} siècle, tels que Rougemont a pu les connaître, étaient souvent des systèmes d'enfermement.

L'État-nation, la liberté, la démocratie et la diversité

Cette analyse occulte deux réalités historiques et juridiques fondamentales. Premièrement, le régime démocratique est généralement apparu dans des États-nations, au moment de leur construction ou alors qu'ils atteignaient une espèce de maturité. Formellement, presque toutes les démocraties modernes ont trouvé leur ancrage institutionnel dans l'État-nation. Deuxièmement, le respect des libertés individuelles implique nécessairement le respect des différences, des diversités et des altérités. Or, la plupart des constitutions des États-nations démocratiques, même institutionnellement centralisés, préservent les espaces d'expression de ces différences, de ces diversités et de ces altérités. Historiquement et juridiquement, l'État-nation n'est pas incompatible avec la démocratie libérale. Même dans les États-nations démocratiques dans lesquels les autorités politiques promeuvent davantage les traditions culturelles nationales que la diversité culturelle, la culture est libre, y compris dans ses spécificités ethniques. Est-il nécessaire de préciser que, s'il existe d'importantes différences entre l'État fédéral et l'État-nation de type unitaire, l'écart est bien plus grand entre la démocratie libérale et le totalitarisme ?

Les européistes fédéralistes écartent la possible fonction d'écran protecteur des libertés individuelles exercée par l'État-nation. Dans leurs paradigmes, l'État-nation va toujours de pair avec le jacobinisme. Le centralisme jacobin ferait partie de la définition même de l'État-nation et n'en constituerait pas qu'une variante organisationnelle possible. Si les théories fédéralistes valent, historiquement, pour un pays tel que la France, elles ne sauraient se révéler pertinentes confrontées aux pratiques politiques d'un État-nation comme l'Italie. Cela dit, il demeure vrai que le fédéralisme constitue un excellent contrepoids au pouvoir politique central. Mais c'est un contre-pouvoir parmi d'autres, incapable – à lui seul – de garantir les valeurs défendues par les personnalistes. Pour toute personne attachée aux libertés

individuelles, l'État fédéral vaut, sans aucun doute, mieux que l'État-nation centralisé. Mais il est possible qu'un État fédéral à venir porte atteinte aux libertés individuelles comme il se peut qu'un État-nation les respecte. Finalement, comment ne pas voir qu'un État-nation indépendant pourrait servir d'écran protecteur des libertés individuelles face à une communauté internationale injuste dans ses jugements de valeur et par ses condamnations sélectives.

L'État-nation dans sa forme naturelle et dans sa forme dévoyée

De façon générale, la critique de l'État-nation tombe quelquefois dans l'écueil de la confusion entre l'essence d'une réalité et sa possible perversion. Cette tendance apparaît chez le fédéraliste qui dénonce parfois avec virulence les fonctions essentielles de l'État – la garantie de la sécurité intérieure et la défense contre l'extérieur – alors que leur nécessité est plus qu'avérée par l'Histoire. Certes, ces fonctions ont été perverties, mais elles sont absolument nécessaires à la vie en société, à condition bien sûr d'être accomplies conformément au droit naturel. Il nous apparaît dès lors excessif de remettre en cause jusqu'aux fonctions essentielles de l'État, comme c'est le cas ici : « La devise « gouverner c'est contraindre » avoue la réalité de l'État-nation : car contraindre est le fait de la Police à l'intérieur et de l'Armée à l'extérieur. Cette situation paradoxale de l'État, à la fois gendarme au-dedans contre son peuple, et gangster au-dehors contre les autres peuples, (…), voilà qui ne laisse plus le moindre doute : l'État-nation est là pour faire la guerre. »[527] Pour ne pas trahir la pensée du fédéraliste, il faut ajouter qu'il lui arriva de tempérer cette opinion très tranchée en affirmant que les fonctions essentielles de l'État sont indispensables et leur exercice légitime.

Une autre confusion quant à l'État-nation peut résulter, chez les fédéralistes, d'une identification entre nationalisme et totalitarisme. Il est excessif de les confondre en postulant, par exemple, qu'« Il y a dans notre Europe du XX^{e} siècle, deux types d'esprit et de sensibilité politique : les nationalistes (dont les plus conséquents se nomment totalitaires) et les fédéralistes. »[528] Les souverainistes opposés à la construction européenne ne sont de loin pas

[527] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », p.216.
[528] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.229.

tous des totalitaires, au contraire ! Les nationalistes non plus ! Entre totalitarisme et nationalisme existent des différences de nature et non pas simplement des différences de degré. Hannah Arendt s'écarte considérablement des thèses fédéralistes sur l'État-nation en postulant, d'une part, que le démantèlement de ce dernier concourt à l'émergence des masses et, d'autre part, que les nazis étaient, paradoxalement, plutôt anti-nationalistes. Elle affirme à ce propos : « Si la propagande totalitaire perfectionne les techniques de la propagande de masse, elle ne les invente pas et n'inaugure pas leurs thèmes. Ceux-ci ont été préparés par les cinquante années qui virent l'essor de l'impérialisme et la désintégration de l'État national, une fois la populace entrée sur la scène de la politique européenne. »[529] Elle démontre aussi, à grand renfort de citations très révélatrices : « Hitler promit très vite que le mouvement nazi « transcenderait les limites étroites du nationalisme moderne », et, pendant la guerre, des tentatives furent faites, à l'intérieur des S.S., pour effacer complètement le mot « nation » du vocabulaire national-socialiste. »[530] Il est opportun de rappeler que le totalitarisme, loin d'être logiquement une extension du nationalisme, présente fréquemment, sinon presque toujours, une forte connotation universaliste.

L'État-nation n'est pas une structure intrinsèquement mauvaise. Il est même naturel. En revanche, sa perversion jacobine est dangereuse. Ce centralisme tyrannique procède d'une primauté de la puissance dans les finalités politiques et de la volonté de tout unifier, y compris la langue et la race. Presque inconsciemment, Rougemont semble le concéder au regard de l'Histoire en écrivant : « L'État, qui a pris la place du Roi, réclame *le service* de ses sujets – loin d'être comme on veut qu'il soit en Grande-Bretagne, en Suisse, et en Scandinavie, *au service* de tous pour chacun, de chacun pour tous. »[531] Or, la Grande-Bretagne et les États formant la Scandinavie ne sont pas des États fédéraux ! En référence aux propres exemples rougemontiens, ce n'est donc pas la structure de l'État-nation qui est foncièrement mauvaise – la Grande-Bretagne a résisté au III^{e} Reich en tant qu'État-nation historiquement très attaché à la liberté et à la démocratie ! – mais bien sa perversion jacobine, qui est d'ordre philosophique et idéologique plus que structurel. Pour rester nuancé, il faut tout de même reconnaître que

[529] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », p.77.
[530] Ibid., p.86.
[531] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », p.102.

l'État-nation est nettement plus enclin à la centralisation, voire au totalitarisme, que l'État fédéral.

Comme bien d'autres réalités humaines fondamentales, l'État-nation présente, lui aussi, une dimension neutre en soi. Il est tout autant un vecteur qu'une réalité intrinsèquement autonome et inaltérable. L'Histoire et la logique démontrent qu'il constitue l'enveloppe institutionnelle de projets tantôt bénéfiques pour la société, tantôt maléfiques. Cadre institutionnel du développement de bonnes valeurs, il peut aussi accompagner, institutionnellement, les pires errements. Outre ses instrumentalisations différenciées et même antinomiques, l'État-nation, à l'instar de toute réalité terrestre, peut être absolutisé ou déifié. En pareille circonstance, ses dérives sont toujours certaines.

Ce qui est dangereux, ce n'est pas l'État-nation en tant que tel mais la « statolâtrie » : l'État-nation absolutisé et mis à la place de Dieu. C'est bien ce Léviathan que défendent les fascistes « statolâtres » et les positivistes étatistes qui, à la suite de Hegel, ne reconnaissent aucune autorité supérieure à l'État, supprimant ainsi tout recours de l'homme contre l'arbitraire étatique.

Comme beaucoup de grands auteurs, Denis de Rougemont aborde ses principaux thèmes de réflexion sous plusieurs angles. Dans d'autres parties de son œuvre, il définit le nationalisme d'une manière qui appelle très logiquement les critiques acerbes qu'il adresse à ce concept. Ainsi, quand Rougemont prétend que l'État-nation se trouve à l'origine de presque tous les maux, il exagère manifestement. Mais quand il décrit les dérives qu'implique nécessairement l'État-nation absolutisé, sa pensée gagne en profondeur autant qu'en pertinence. Quand l'État-nation est sacralisé, il devient un poison pour l'homme et le citoyen.

La problématique du nationalisme est liée à celle de la souveraineté. Le nationalisme « statolâtre » – par opposition au nationalisme de type « identitaire naturel modéré » que nous qualifierons de sain – résulte de cette conception de la souveraineté de la nation : « Chacune se dira « souveraine », à l'imitation des rois absolus qui n'avaient de comptes à rendre qu'à Dieu seul – mais il n'y a plus de Dieu au-dessus des nations. Le droit divin se traduit donc par le droit de l'État le plus fort. […]. En singeant la religion et son enseignement, en devenant

elle-même une source du « sacré ». »[532] Cette dérive, Robert de Traz l'observe et la condamne également en constatant : « la patrie (…) exige des ferveurs que Dieu seul jusqu'alors méritait » ; ou encore lorsqu'il résume l'attitude de l'homme de masse envers sa patrie : « je la vénère d'être ma propre transcendance. »[533] Tout autre est, évidemment, le nationalisme naturellement identitaire qui s'oppose à l'impérialisme d'autres nationalismes ou à celui d'un universalisme conquérant.

La souveraineté

Deux types de souveraineté

Pour plus de clarté et pour écarter tout malentendu, la problématique de la souveraineté de l'État doit être scindée en deux. Le premier aspect tient au rapport de l'État à une instance normative transcendante. Le deuxième concerne les relations internationales. La souveraineté étatique absolue définie contre Dieu ou sans Dieu implique la « statolâtrie » et le positivisme normatif, qu'il soit étatiste ou sociologique. Cette conception fait de l'État ou du Peuple incarné dans l'État un dieu, au sens de référence ultime. Elle accorde à l'État, en tant que tel ou en tant qu'institution chargée de traduire l'impérieuse volonté populaire, un pouvoir absolu paré d'une légitimité intrinsèque et autonome. La souveraineté absolue de l'État-nation par rapport à la communauté internationale et aux autres États-nations est substantiellement indépendante de la problématique précédente. Elle s'oppose au droit d'ingérence et postule l'autonomie de chaque État-nation relativement à toute supranationalité étatique. Ces deux éclairages, aussi fondamentaux que distincts de la question de la souveraineté étatique, présentent une asymétrie partielle quant à leurs effets sur les libertés individuelles. Une souveraineté étatique non limitée par un Transcendant normatif immuable constitue l'une des composantes essentielles de tout totalitarisme et de tout fascisme. Cette souveraineté absolue menace, à coup sûr, les libertés individuelles qui s'ancrent dans un droit naturel intangible d'origine transcendante. L'affirmation selon laquelle l'État ne connaît aucune puissance

[532] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit.,p.225.
[533] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.150.

supérieure est manifestement incompatible avec la démocratie libérale. Par contre, la souveraineté par rapport aux autres États peut constituer un facteur de protection de l'autonomie et des libertés, même si elle peut aussi avoir exactement l'effet inverse en protégeant, *intramuros*, l'inqualifiable contre une juste indignation *extramuros*. Cela pose la très difficile question de la légitimité et de l'opportunité de l'ingérence. Dénier à l'État-nation une souveraineté définie contre une autorité supranationale ouvre la boîte de Pandore des risques totalitaires inhérents à un gouvernement mondial, comme l'a suggéré Emmanuel Kant dans son ouvrage « Vers la paix perpétuelle ». En effet, les institutions internationales sont entre les mains d'êtres humains qui ont la même nature que les élites nationales et les hommes qui forment les peuples. On ne voit pas par quel miracle un gouvernement mondial échapperait, comme par essence, à toutes les dérives dont est capable un gouvernement national. Une analyse un tant soit peu approfondie de la nature de l'ONU et des motivations de plusieurs de ses membres, en particulier dans le domaine de l'antisémitisme, suffirait à le prouver.[534] Nous y reviendrons plus loin. Fondamentalement, Rougemont condamne la souveraineté absolutisée parce que sans aucune référence explicite ou implicite à la Transcendance : « L'homme étant totalement engagé, corps et esprit, dans les rouages de l'État, et cet État ne reconnaissant plus aucune autorité qui transcende et limite son pouvoir, il n'y a plus aucun recours de l'individu à l'absolu divin, il n'y a donc plus aucune liberté. Tous les abus de pouvoir deviennent possibles. »[535]

Le concept de supranationalité chez Rougemont

Rougemont utilise peu le terme « supranational ». Il évoque plutôt la nécessité de substituer un autre modèle étatique à celui de l'État-nation : le modèle fédéral. Le fédéraliste exprime ouvertement une certaine aversion pour le mot « supranational ». Il entame, par exemple, l'un de ses développements de la manière suivante : « Pour progresser dans la direction d'un gouvernement non pas « supra-national » – je n'aime pas ce terme – mais réellement fédéral

[534] Voir à ce propos l'article « The UN's Refugees » de Michael Rubin, The Washington Institute for Near East Policy, paru dans le Wall Street Journal, April 18, 2002.
[535] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.48.

... »[536] Le concept en question suscite sa méfiance parce qu'il peut recouvrir des réalités foncièrement centralisatrices. Rougemont se déclare favorable à des institutions supranationales uniquement si leur nature est fédérale. Dans une lettre, il rappelle que « la démocratie suppose l'autogestion communale, et refuse radicalement la centralisation étatique. Si la Suisse s'était faite sur le modèle français, il y a longtemps qu'elle serait française pour 1/3, allemande pour le reste. La démocratie n'y serait qu'une comédie ».[537] Dans un souci de préservation du régime démocratique, Rougemont insiste sur l'impérieuse nécessité d'une décentralisation du pouvoir étatique, parallèle à la création d'institutions supranationales.

Dans sa pensée, la supranationalité bénéficie néanmoins d'un préjugé favorable qui est le pendant de sa grande prévention envers l'État-nation. Une analyse contextuelle des thèses supranationalistes rougemontiennes s'impose dans la mesure où l'histoire de l'entre-deux-guerres et de la Deuxième Guerre mondiale exerça un impact profond sur sa pensée. Le national-socialisme, le fascisme et le monde bipolaire de l'après-guerre contribuèrent substantiellement à la naissance de sa conception très négative de l'État-nation et de la souveraineté nationale. Cette perception conditionna de manière prépondérante des pans entiers de sa pensée. L'histoire le conduit à conclure à l'échec et à la nocivité de l'État-nation dont il plaide le dépassement. Selon lui, des institutions supranationales présentent des vertus immunitaires à l'égard des totalitarismes, dont la plupart seraient d'inspiration « stato-nationale ».

Reconnaissant que la souveraineté nationale constitue un des principes fondamentaux des relations internationales, Rougemont n'hésite pas à présenter son histoire et ses aspects essentiels de manière particulièrement négative. D'après lui, le postulat de la souveraineté absolue permet et légitime une espèce d'état de nature des relations internationales, un état de guerre de tous contre tous. Notre fédéraliste s'attaque avec virulence au « dogme de la souveraineté absolue des États ».[538] En 1956, *L'Humanité*, organe officiel du P.C. français

---

[536] Denis de Rougemont, « La Suisse et quelle Europe? », dans « La Suisse et la Communauté européenne élargie », IUEE de Genève, Genève, 1983, dossier n°4, p. 62.
[537] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Pokorný et datée du 12 août 1979, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[538] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.258.

affirme : « Le caractère démocratique ou non du gouvernement égyptien est l'affaire des Egyptiens eux-mêmes ».[539] Rougemont réagit comme suit : « La fameuse souveraineté nationale révèle ici sa vraie nature : sit pro ratione voluntas. C'est la négation de la raison, l'abolition brutale du droit des gens, l'avènement du code imbécile des gangsters et des dictateurs. En un mot, c'est le fascisme essentiel ».[540] Il voit dans le principe de la souveraineté absolue l'une des tours de garde des régimes non démocratiques. Fidèle à sa conception, il y revient en 1980 : « les conditions de réalisation des mesures conservatoires de l'homme, de la Nature, des villes, et de leurs interrelations équilibrées, excluent absolument le recours automatique à la « souveraineté nationale absolue » et au principe sacro-saint de la « non ingérence » ».[541] Il n'envisage jamais clairement, ou alors très rarement et pas à notre connaissance, le principe de non-ingérence comme un rempart contre une intervention étrangère impérialiste ou « injuste » dans les affaires intérieures d'un État. En 1940, la Pologne aurait sans nul doute souhaité ardemment être en mesure de se prévaloir de ce principe pour l'opposer aux desseins d'Hitler, de même que la Hongrie de 1956, contre les rappels à l'ordre de Khrouchtchev, et la Tchécoslovaquie de 1968, contre ceux de Brejnev.

La souveraineté et les institutions supranationales

Partant d'un préjugé défavorable à l'égard de la souveraineté absolue, Rougemont écarte logiquement les projets intergouvernementaux d'intégration européenne. Les institutions intergouvernementales, en particulier la confédération d'États, représenteraient une véritable « Amicale des misanthropes ».[542] Il utilise souvent cette métaphore pour mettre en lumière la contradiction qu'il y a entre des institutions communes à plusieurs États – qu'il agrée – et une souveraineté totalement préservée par le principe du vote à l'unanimité – qu'il récuse.

Cependant, le fédéraliste s'oppose à l'abolition pure et simple des souverainetés nationales. Il s'inspire du modèle helvétique où, selon lui, supranationalité et souverainetés cantonales

[539] Lorsque les États-Unis ont envahi l'Irak, en 2003, beaucoup d'Européens ont dit la même chose. Davantage encore l'ont pensé tout bas.
[540] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.275.
[541] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.733.
[542] Ibid., p.248.

coexistent. Il relève que la Constitution suisse de 1848 garantit expressément les souverainetés cantonales en même temps qu'elle les limite, ou plutôt qu'elle en transfère certains attributs au pouvoir fédéral. Le respect de la souveraineté partielle des entités fondatrices d'un État fédéral est une condition sine qua non du fédéralisme véritable.

Dans ses réflexions sur la souveraineté nationale et la supranationalité, le fédéraliste sous-estime la puissance des tendances centralisatrices, qui semblent naturelles lorsqu'on considère leur récurrence et leur persistance dans l'Histoire. Le monde contemporain offre aux dispositions centralisatrices et totalitaires des instruments permettant leur épanouissement presque absolu. Rougemont l'entrevoit en évoquant « l'utopie unitaire, que la technique met à portée de nos mains ».[543] Face à l'accroissement des virtualités centralisatrices et asservissantes des technologies modernes (armements et ordinateurs), la souveraineté nationale absolue pourrait représenter une digue politique structurelle. En effet, comment ne pas voir que la division de l'Europe et du monde en États-nations souverains sert aussi à garantir l'existence de niches d'hétérogénéité, d'espaces d'irréductibilité, face à l'émergence toujours possible d'ensembles politiques supranationaux non démocratiques ? La structure en États-nations assure la pérennité d'espaces politiques remplissant la même fonction que les « villes de refuge » de l'Ancien Israël.[544] Rougemont ne reconnaît pas cette vertu à l'État-nation.

La supranationalité et le totalitarisme

Rougemont relie relativement peu la problématique des tendances totalitaires à celle de la supranationalité. Il fait preuve d'une grande lucidité et d'un avant-gardisme exceptionnel au sein du contexte idéologiquement et politiquement bipolaire qui est le sien lorsqu'il observe une « uniformisation croissante de la civilisation ».[545] Dans le même sens, il dénonce un « monde brutal de massification, de gigantisme et d'alignements au cordeau, qui ne peut plus

---

[543] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.106.
[544] Les « villes de refuge » étaient destinées à servir de refuge aux meurtriers qui avaient tué par mégarde et non par haine afin qu'ils soient soustraits à la vindicte populaire et qu'ils conservent la vie (Ex. 21.13; Nb. 35.6; Dr. 4.42; 19.3; Jos. 20.2,9; 1 Ch 6.52).
[545] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.28.

respecter aucune différence [...], se méfie par principe de toute autonomie, détruit les équilibres naturels, et les petites communautés de base dans lesquelles seules le citoyen pourrait devenir une personne à la fois libre et responsable ».[546] Mais, étonnamment, il ne semble pas voir que les tendances très centralisatrices qu'il observe dans les domaines de l'économie, de la technologie et de la société en général ne pourront, in fine, que s'incarner dans un pouvoir supranational peu respectueux des différences politiques et culturelles. Il observe l'effritement des souverainetés nationales avec l'espoir qu'elles constituent le préalable à l'émergence d'un nouvel ordre européen et d'un nouvel ordre international. A partir du milieu du siècle passé, ce n'est pas tant le droit qui restreint les souverainetés nationales que l'économie internationale, les technologies, les transports et les communications.

Une approche contextuelle de la souveraineté nationale

Pour mieux appréhender les thèses rougemontiennes sur la souveraineté nationale et, notamment, sur la nécessité de sa relativisation en Europe, il faut recourir à une approche contextuelle. La configuration du système international est un des paramètres majeurs de l'analyse de la souveraineté étatique externe. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde multipolaire ou monopolaire tempéré si l'on considère le rôle prépondérant des États-Unis dans les relations internationales. Denis de Rougemont écrivait dans une configuration internationale très différente. La structure des relations internationales était alors de type bipolaire. L'Europe se situait entre les deux pôles majeurs du système international : l'URSS totalitaire et les USA libéraux et démocratiques. Le phénomène de l'érosion de la souveraineté étatique de l'État-nation était particulièrement sensible pour les États-nations européens. L'Europe constituait un des enjeux dans la confrontation des Deux Grands, principalement dans la décennie qui suivit la Deuxième Guerre mondiale. La configuration internationale en vigueur au temps de la rédaction de la « Lettre ouverte aux Européens » explique les conclusions que Denis de Rougemont tire de son diagnostic d'un affaiblissement de l'État-nation quant à l'avenir de l'Europe. Ces conclusions tiennent dans l'alternative

[546] Ibid., p.578.

suivante : soit les États-nations européens subsistent en Europe avec pour conséquence inéluctable la soumission du continent à l'un des deux pôles (URSS ou USA), soit une nouvelle formule étatique succède à l'État-nation. Exprimé simplement, cela revient à dire : « Si vous n'existez pas en tant qu'Européens, vous n'existerez plus, ou pas longtemps, en tant que Français, Tchèques ou Suisses ».[547] Par conséquent, s'il n'y a pas transfert de la souveraineté étatique de l'État-nation à l'échelle continentale, la souveraineté étatique des États-nations européens sera vidée de sa substance. Rougemont va jusqu'à affirmer que « les souverainetés nationales n'existent plus » ou uniquement en tant que « mythe puissamment agissant sur les esprits primaires de la presse, des parlements et des trois degrés de l'enseignement ».[548]

Une conclusion provisoire

En général, les fédéralistes occultent excessivement certaines fonctions positives de la souveraineté nationale. Lothian, Curtis et Robin écrivent dans « The federal Idea, critique of national sovereignty as the fundamental cause of international anarchy » : « Every state is inevitably driven to sacrifice the rights and independence of its own citizens in order to increase its own strength in the struggle for existence. » Ils ajoutent : « It is sovereignty and neither capitalism nor socialism which has been the basic cause of poverty, unemployment and war. »[549] On peut comprendre que la Seconde Guerre mondiale ait suscité cette approche. Jean Monnet a, par exemple, subi cette influence, lui qui écrit : « Vous voyez enfin nos pays d'Europe qui, pendant des siècles, ont conduit le monde, mais qui, depuis des générations, se sont dressés les uns contre les autres au nom de leur souveraineté nationale, pour finalement se détruire de leurs propres mains. Quand on regarde un peu en arrière et que l'on voit le désastre extraordinaire que les Européens se sont causé à eux-mêmes au cours des cinquante, soixante-quinze ou cent dernières années, on est littéralement effrayé. Cependant, la raison en est simple, c'est que chacun, au cours de ce siècle, a poursuivi sa destinée ou ce qu'il croyait

[547] Ibid., p.255.
[548] Ibid., p.316.
[549] Andrea Bosco (éditeur)**,** "The federal Idea", Vol. I et II, Lothian Foundation Press, Londres, 1991, pp.8-9.

être sa destinée, en appliquant ses propres règles. »[550] Une pédagogie des catastrophes rationnelle, libérée de sa dimension superficielle et émotionnelle, ne désigne pas nécessairement l'État-nation souverain en tant que causalité première des guerres.

Les risques totalitaires

L'État-nation, l'État fédéral mondial et le totalitarisme

Il n'est pas inutile de rappeler, une fois encore, la thèse centrale de Denis de Rougemont sur l'État-nation : « l'être des gouvernements, dans le monde actuel, c'est la souveraineté absolue. Tous les États-Nations qui se sont arrogé ces droits absolus sans devoirs, ont un penchant irrésistible à devenir totalitaires. » [551] Dans la philosophie politique rougemontienne, État-nation et totalitarisme sont intrinsèquement liés. Rougemont insiste particulièrement sur la centralisation énergétique, surtout nucléaire. Un État-nation menant une politique énergétique centralisée serait par définition totalitaire. Cette idée apparaît par exemple ici : « Ce qui détruit aujourd'hui les nations, dans le sens valable et fécond de ce mot, c'est qu'elles tendent à se confondre avec l'État, et c'est la volonté qu'ont les États-nations ainsi formés, de se rendre autarciques *en vue de la guerre*, soit qu'ils redoutent ou souhaitent cette éventualité. L'État détruit nécessairement l'originalité d'une nation, lorsqu'il prétend réglementer ses énergies d'après un modèle uniforme, qu'elle soit latine ou anglo-saxonne, socialiste ou capitaliste. Ce modèle est celui de l'État totalitaire, qui est l'État de guerre en permanence. Ainsi *l'ennemi des nations, c'est l'État ; et leur sauvegarde serait le gouvernement mondial.* »[552] Cette pensée doit être nuancée, sinon appeler quelques objections. Le totalitarisme de droite de type nazi procède d'une adoration de la nation, de la race, et non pas de l'État-nation en tant que tel. L'utilisation des attributs de l'État au service de la nation ne se réduit pas à la poursuite d'objectifs impérialistes mais permet aussi de préserver une identité et des valeurs – dont les libertés individuelles – auxquelles une communauté est

[550] Jean Monnet, « Les États-Unis d'Europe ont commencé », op. cit., p.28.
[551] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.82.
[552] Denis de Rougemont, « Lettres sur la bombe atomique », op. cit., p.85.

attachée contre des menaces extérieures. Dans le contexte actuel de mondialisation, il arrive à l'État-nation d'utiliser la marge de manœuvre qui lui reste pour préserver une identité spécifique. Paradoxalement, il figure ainsi une possibilité essentielle de préservation partielle de certaines diversités. En Europe, la préoccupation première de beaucoup de souverainistes actuels – tels Philippe de Villiers, en France – n'est pas que l'État soit en mesure d'imposer une uniformité au pays mais bien de préserver un minimum d'autonomie et certaines spécificités contre une réglementation uniformisante de Bruxelles. Il est vrai que Rougemont avait mis en garde contre une possible transposition du modèle de l'État-nation, tel qu'il le définit, à l'échelle de l'Europe. La construction européenne en tant que telle bénéficie d'un préjugé tellement positif qu'on en vient à occulter les mises en gardes d'européistes tels que Rougemont quant à sa possible évolution centralisatrice. Finalement, le débat se réduit souvent à une dichotomie simpliste : la construction européenne est intrinsèquement bonne et porteuse d'avenir – à la limite, peu importe vraiment sa forme institutionnelle – tandis que l'État-nation s'apparente à une forme institutionnelle dépassée et mauvaise, défendue par des rétrogrades, des passéistes et des fascistes. L'aura dont bénéficie l'Union européenne auprès d'une grande part de l'élite politique et auprès des médias empêche parfois ces derniers de voir que si elle peut augurer le meilleur, elle peut aussi constituer une menace pour les libertés classiques.

Par ailleurs, ce que nous avons dit du rapport de l'État-nation au Transcendant vaut, de manière foncièrement identique, pour l'Europe en tant que continent unifié ou encore pour un gouvernement mondial. Ce n'est pas en changeant d'échelle que les termes de cette problématique se modifient. Bien au contraire ! Pour l'humanité dans son ensemble, il serait pire, pour des raisons évidentes, de vivre sous l'imperium d'un pouvoir transnational mondial qui ne reconnaîtrait aucune norme au-dessus de lui que d'être « partagée » en plusieurs États-nations pratiquant à cet égard des philosophies différentes. Denis de Rougemont, en dépit d'une lucidité souvent extraordinaire, ne semble pas vraiment s'en rendre compte. Il écrit par exemple : « Introduisez dans cette broyeuse automatique qu'est l'État-nation de la démocratie ou du marxisme, des idées libérales ou du planisme, ou même une belle passion de la justice sociale, le résultat sera le même : à l'autre bout, vous obtiendrez du totalitarisme en bâtons et en grêle de coups. […]. On ne sortira de ce cercle vicieux qu'en supprimant ce qui permet la guerre, ou la provoque, c'est-à-dire en désintégrant le carcan des États-Nations. Par quel

moyen ? En remettant le soin de diriger les affaires internationales à des hommes qui ne représentent pas les nations, mais l'humanité. Car ceux-là seuls seront les qualifiés pour arbitrer. »[553]

Un des défauts majeurs des contempteurs de l'État-nation est de ne pas approfondir la problématique absolument capitale des relations entre gouvernement mondial et totalitarisme (nous consacrerons un chapitre ultérieur à cette question). De nombreux auteurs ont proposé un gouvernement mondial ou la doctrine du monisme en droit international – fondée sur la récusation de la souveraineté internationale – afin d'éloigner le spectre de la guerre. Selon nous, c'est faire un pari très risqué sur l'avenir que de croire qu'un État fédéral mondial, annonciateur de lendemains heureux, surgirait automatiquement des décombres de l'effondrement des États-nations souverains !

Il est impératif de distinguer entre l'État-nation souverain et l'État-nation de type jacobin. Ce dernier est, en grande partie, issu de la Révolution française qui a détruit, en théorie et en pratique, tous les corps intermédiaires entre le peuple et l'État. Simultanément, il a posé les fondements d'une intervention systématique de l'État dans la société. Dire que l'État-nation jacobin tend au totalitarisme est pertinent. Affirmer que l'État-nation souverain y tend par essence l'est beaucoup moins, voire pas du tout.

Denis de Rougemont, le pourfendeur de l'État-nation qui voyait ce dernier inéluctablement glisser vers le totalitarisme, reconnaît lui-même que le nazisme eut d'autres causes que la seule existence d'un État-nation allemand. Parmi ces motifs, il a tout spécialement insisté sur la déchristianisation et l'émergence des masses. Dans le cas de l'Union soviétique, on ne peut pas non plus affirmer que le totalitarisme communiste incarné soit sorti de l'État-nation. En effet, la Russie impériale de Nicolas II ne correspondait pas véritablement à ce modèle. Denis de Rougemont lie indirectement l'émergence du totalitarisme soviétique au renforcement des nationalismes durant le XIX^{e} siècle, notamment ici : « Aux origines de la guerre de 1914, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la question des nationalités a joué un rôle décisif. Elle se trouvait posée par le nationalisme né de la Révolution française et exalté par le XIX^{e} siècle.

[553] Ibid., p.86.

Cette passion collective, par sa conjonction fatale avec l'étatisme, la propagande et la technique industrielle, a produit la « guerre totale ». De la guerre totale est sorti le premier régime totalitaire, celui de Lénine, dont devaient s'inspirer peu après Mussolini puis Hitler. Or le régime totalitaire, c'est l'état de guerre en permanence dans les esprits et dans les relations internationales, même en temps de paix militaire. Ainsi se ferme le cercle vicieux au XX^{e} siècle. »[554] Cette vision aussi mérite nuance. Car quoique l'émergence du communisme soviétique soit l'une des conséquences de la Grande Guerre qui, elle-même, résulta du nationalisme, on ne peut en déduire l'existence d'une relation de cause à effet, même indirecte, entre nationalisme et totalitarisme ni dans ce cas particulier ni plus généralement.

Dissertant sur le passage de l'État-nation à une Europe fédéraliste, Rougemont avertit : « Il faudra que la succession, le remplacement s'opèrent dans les esprits d'abord par la plus difficile des révolutions, celle des catégories de pensée dans lesquelles ont vécu tous nos ancêtres depuis des siècles et que nous ont inculquées tous les classiques de la philosophie politique, de Bodin et Hobbes à Hegel ».[555] Rougemont voit bien que, dans un État fédéral continental, certaines procédures et certains choix de nature éminemment politique subsisteront et que nous ne vivrons pas à l'ère d'un Royaume des cieux immanent. Très lucide, il se rend compte que c'est la conception de l'essence de l'État qu'il faudra modifier pour qu'un État fédéral européen ou mondial évite les travers monstrueux qu'ont connus deux États-nations en plein XX^{e} siècle. En ce sens, il demeure vrai que la conception de l'essence de l'État détermine en partie les fonctions étatiques et, par ce truchement, le devenir des sociétés.

L'État-nation et l'étatisme

Dans son œuvre, Rougemont assimile parfois l'étatisme à la structure de l'État-nation. Le fédéraliste déclare : « Cette confusion entre l'État et la culture, cette mainmise de l'organisation bureaucratique sur la création spontanée, – voilà la vraie formule de l'État totalitaire. Or, la plupart de nos États démocratiques tendent obscurément vers cette limite,

---

[554] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., pp.131-132.
[555] Ibid., p.332.

non par une volonté consciente et déclarée, mais en vertu du seul poids de leurs mécanismes administratifs. Toute notre vigilance doit s'exercer, dès maintenant, contre les risques d'extension de ces pratiques au niveau de l'Europe en formation. »[556] Par cette assertion, il reconnaît implicitement que c'est davantage une conception de l'État que la structure « État-nation » qui tend vers le totalitarisme. Il ne fait aucun doute que la forme institutionnelle de l'Europe de demain sera déterminée par les conceptions de l'État prévalant à ce moment de l'Histoire à venir. L'étatisme peut se manifester dans l'État-nation mais aussi au niveau de l'Europe unie.

Lorsque Rougemont affirme que l'étatisme menace les pays libres d'un basculement dans la tyrannie collectiviste, il admet que le danger vient plus d'une conception politique que d'une institution. Curieusement, tout en reconnaissant que l'Europe peut très bien s'inscrire dans une continuité marquée par l'étatisme, il est peu disert sur les conséquences fâcheuses qui pourraient survenir d'une convergence entre unification européenne et étatisme.

L'étatisme consiste à s'en remettre à l'État pour presque toutes les questions, à lui confier des compétences dans presque tous les domaines. Il est vrai que cette philosophie du rôle de l'État est plus en osmose avec l'État-nation qu'avec le système fédéral. Très logiquement, les libéraux-conservateurs étaient fédéralistes dans la Suisse du XIX^{e} siècle, alors que les radicaux étatistes se déclaraient partisans d'un pouvoir central fort. Cependant, l'étatisme n'est pas forcément indissociable de l'État-nation. Ce dernier n'en constitue pas l'horizon indépassable. Tous ceux qui se montrent attachés à l'État-nation souverain ne se veulent pas étatistes, même si, effectivement, beaucoup le sont ! L'étatisme s'oppose davantage au libéralisme qu'au fédéralisme dans sa dimension institutionnelle. Un pays comme la Suisse – où la quote-part de l'État au PIB[557] n'est pas très inférieure à celle des autres États européens – n'échappe pas à la dérive étatiste. Avec d'autres facteurs, cette dernière explique pourquoi le fédéralisme s'affaiblit constamment depuis quelques décennies. Cela dit, il faut bien convenir que l'étatisme est étranger au fédéralisme. En effet, l'une des grandes caractéristiques du fédéralisme – théoriquement plutôt qu'au niveau proprement historique – réside dans l'affaiblissement postulé du pouvoir central et donc, en partie, du pouvoir lui-

[556] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.144.
[557] En France, on parle de prélèvements obligatoires.

même. Le fédéralisme véritable constitue l'un des plus grands freins institutionnels à la tendance naturelle de tout pouvoir à accroître ses prérogatives.

Bodin contre Althusius

Deux grandes figures de l'absolutisme et du fédéralisme

Dans l'acception rougemontienne, l'État-nation représente bien davantage qu'un type d'agencement institutionnel de la nation. Il est associé à une idéologie recoupant partiellement l'absolutisme ou, puisqu'il en existe plusieurs variantes, certains types d'absolutisme, tous étrangers à la pensée fédéraliste. Selon Denis de Rougemont, l'opposition entre État-nation et fédéralisme est illustrée par le clivage qui sépare Bodin et Althusius : « L'alternative au système de Bodin, nous la trouvons dans l'œuvre d'Althusius »,[558] note le fédéraliste. Il voit en Bodin l'ancêtre spirituel de l'État-nation. Le philosophe et juriste angevin du XVI^{e} siècle est, avec Hobbes et son fameux « Léviathan », l'un des plus célèbres théoriciens du pouvoir absolu. L'opposition entre la conception fédérale et la conception unitaire-centraliste remonte ainsi à l'une des grandes périodes de l'histoire de la pensée politique, à la fin du XVI^{e} et au début du XVII^{e} siècle, alors que la Réforme commençait à déployer ses implications dans la pensée politique. Deux conceptions antinomiques émergèrent ainsi à ce moment-là : le fédéralisme issu de l'Ecole calviniste des Monarchomaques et la conception de l'État unitaire souverain, qui glissera rapidement vers l'absolutisme. Rougemont affirme que le fédéralisme peut se prévaloir d'une antériorité historique parce que son vocabulaire serait plus ancien que celui de l'idéologie des Jacobins.

L'aube de l'absolutisme théorique en Europe

Dans la conception bodinienne de la souveraineté, l'État n'a pas à reconnaître d'autorité supérieure à lui-même sur terre.[559] Hobbes aborde la problématique d'une façon un peu différente dans la mesure où l'essence de l'État est contractuelle. Selon le philosophe anglais, l'État résulte d'un abandon de liberté irréversible et constitutif du pouvoir étatique qu'aucune autorité, pas même de nature transcendante, ne limite. Hegel divinise l'État. L'État hégélien représente, avec l'« esprit » de Histoire dont il est une des expressions privilégiées, un absolu. Bodin défend un absolutisme institutionnel tandis que Hobbes et Hegel sont les tenants d'un absolutisme philosophique. C'est ce dernier qui entre en affinité avec le totalitarisme. Le premier, quant à lui, caractérise simplement une forme non démocratique du pouvoir, qui exclut également le principe de la séparation des pouvoirs et qui trouve son incarnation historique privilégiée dans la monarchie absolue. Bodin se situe dans la ligne des légistes de Philippe le Bel qui affirmaient que « Le Roy de France est empereur en son royaume. » Rougemont date de ce moment, au début du XIV^{e} siècle, la naissance des Nations organisées en États. Leur genèse serait liée à l'absolutisme. Les deux grands affluents juridico-culturels de l'État-nation absolutisé découleraient du droit germanique et du droit romain. On peut considérer Bodin comme le fondateur de l'absolutisme en ce qu'il estime que le roi, de par sa souveraineté, « ne tient plus rien du pape, ni de l'empereur ; son pouvoir n'est ni temporaire, ni délégué et il n'est responsable envers quiconque sur cette terre. »[560] L'absolutisme juridique, espèce d'intermédiaire entre l'absolutisme institutionnel et l'absolutisme philosophique, présuppose que les ordres de l'État sont justes. Cette doctrine se base sur le concept de « raison d'État », inventé par l'Italien Botero, qui veut que ce qui est bon pour l'État prime sur les sentiments d'injustice parfois ressentis par les sujets. Dans l'absolutisme institutionnel, il n'y a pas de limites formelles, organiques ou institutionnelles au pouvoir du souverain mais des limites naturelles. Ajoutons que ces dernières sont aujourd'hui sensiblement moins opérantes qu'autrefois étant donné l'ampleur et l'efficacité de l'administration et les technologies modernes. Il existe, de surcroît, des limites au pouvoir

---

[558] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.227.
[559] Bodin écrit : « il n'y a rien de plus grand en terre après Dieu, que les princes souverains ». Jean Bodin, « De la République », Livre premier, chap.X, Paris, 1583, 1ère éd. 1576.
[560] Pensée politique de Bodin résumée par Marcel Prélot et Georges Lescuyer : « Histoire des idées politiques », op. cit., p.242.

dans la conscience du souverain qui lui dicte le respect du droit naturel établi par la Transcendance. Hobbes va plus loin en écartant l'existence d'une autorité spirituelle transcendante et en postulant la primauté absolue du souverain. Avec le philosophe britannique, l'absolutisme s'alourdit manifestement de virtualités totalitaires.

Le proto-fédéralisme d'Althusius

Althusius est un philosophe, théologien et juriste de tendance calviniste, né en Westphalie au milieu du XVI^{e} siècle. Son ouvrage principal s'intitule « Politica methodice digesta ». Au contraire de Bodin, Althusius défend – dans sa théorie de l'État corporatif exposée dans la *Politica* – un système de type fédéraliste. Son modèle exclut la souveraineté absolue et s'étend à l'échelle de toute la planète. Sa construction corporative se fonde sur la symbiotique, c'est-à-dire l'art d'associer les hommes pour la direction de la cité et le bon fonctionnement de la société. Dans cette perspective, à laquelle fait écho la vision partiellement organiciste de Denis de Rougemont, l'État n'est pas sa propre fin. Il se présente comme une institution au service du vivre ensemble. Son organisation doit être souple afin de s'adapter le mieux possible à sa mission. Althusius considérait l'homme comme « un animal symbiotique ». L'isolement n'est pas naturel. Au contraire, chaque personne a vocation à intégrer plusieurs communautés. Althusius les appelle des « consociations ». Ces dernières correspondent à des communautés symbiotiques. La communication et l'échange des idées constituent des éléments fondamentaux de sa pensée. Les communautés symbiotiques forment les éléments de base de l'architecture de la société. La construction corporative est d'essence fédéraliste. Elle annonce le fédéralisme rougemontien – qui d'ailleurs s'en réclame – en ce qu'elle part des plus petites cellules sociales, organisées sous la forme de *consociations privées* (essentiellement le couple et la famille) et de *consociations spontanées* (de nature professionnelle), pour aboutir à la *communauté majeure universelle* en passant par les *communautés mixtes publiques* régissant les rapports civils (cités, communautés rurales, etc.). La communauté majeure universelle résulte de l'association de cités et de provinces en États, ces derniers étant eux-mêmes susceptibles de se réunir dans des confédérations. Il s'agit d'une architecture pyramidale universelle englobant toutes les dimensions de la vie sociale dans une organisation subordonnée au respect du pluralisme. La logique du système est ascendante

puisqu'il n'est pas créé par en haut. Au contraire, il trouve son origine dans les communautés humaines les plus simples, comme la famille, et s'élargit ensuite à des ensembles plus vastes. Ainsi le sommet institutionnel correspond-il à l'aboutissement d'un processus qui part de la multitude et se caractérise par un rétrécissement progressif du pouvoir puisque les titulaires des fonctions étatiques supérieures n'exercent qu'une fonction exécutive déléguée. En privilégiant la décentralisation, Althusius élabore un système de type fédéraliste qui écarte tant la souveraineté absolue que la centralisation. C'est en cela qu'il se situe aux antipodes de Jean Bodin. Il est intéressant de relever qu'une espèce de mondialisme dérive de la pensée althusienne alors que Bodin plaide pour une souveraineté incompatible avec un ordre international organisé.

Fichte et la synthèse utopique

Fichte[561] croyait possible une synthèse entre ces deux courants contradictoires. Selon lui, le moyen de supprimer les guerres réside dans la satisfaction des aspirations supposées de chaque État à fixer ses frontières naturelles. S'il obtenait gain de cause, il ne ferait plus la guerre car sa motivation ultime aurait disparu. C'est en relation avec cette hypothèse que Rougemont qualifie Fichte d'utopiste. Partant d'un souci de garantie de la paix en Europe, le philosophe allemand, proche du socialisme mais aussi héritier des Lumières et de la Révolution française, annonce, au travers de son *État commercial fermé*, certains éléments des totalitarismes du XX^{e} siècle. Animé par un noble dessein, il manifeste une méconnaissance de la nature de l'État-nation. Son projet se fonde sur le postulat de l'État naturellement raisonnable qui est, selon les termes rougemontiens, le pendant politique de l'utopie rousseauiste de l'homme fondamentalement bon. Fichte incarne bien la confiance aveugle en l'État, qui porte à sous-estimer l'importance des principes de limitation du pouvoir étatique, situés au cœur du fédéralisme. Il est en outre l'un des tenants de la conception germanique de la nation, qui recourt à des critères distinctifs extérieurs objectifs tels que la race, le sang, la configuration du sol ou la langue. Par opposition, la conception latine, représentée notamment

[561] Fichte (1762-1814) est un philosophe né en Saxe au milieu du Siècle des Lumières. Il enseigna à Iéna, ville qu'il dut ensuite quitter en raison d'accusations d'athéisme portées contre lui. Ses ouvrages principaux sont :

par Renan ou Fustel de Coulanges, se fonde sur une histoire commune, des valeurs, des principes, des idées et des ambitions partagés. C'est une « communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances », comme l'écrivait Fustel de Coulanges dans un passage désormais classique. La conception allemande de la nation, plus particulièrement dans le courant du romantisme germanique, n'est pas très éloignée de « l'*essentialisme* : sorte d'idée platonicienne des Nations, telles qu'elles devaient devenir pour que la France achève l'Hexagone, pour que l'Italie s'unisse, etc. »[562]

L'absolutisme et l'évolution de l'État en Europe

Parallèlement à l'évolution des doctrines absolutistes et au nationalisme, l'État change progressivement de forme. Son action se systématise de plus en plus et son cadre s'affirme. Selon Rougemont, le pouvoir étatique évolue, à partir du XVII^{e} siècle et surtout depuis la Révolution française, vers un cadre rigide tendant à intégrer en son sein des réalités qui, par nature, appellent des interventions relevant d'espaces différents. Le principe *cujus regio, ejus religio*, posé dès la Paix d'Augsburg en 1555, constitue une étape dans ce processus.[563]

L'absolutisme philosophique et l'évolution institutionnelle de l'État rendent possibles les États proprement totalitaires modernes qui s'éloignent des despotismes antiques sur bien des points. Un des premiers fruits de cette confluence entre l'absolutisme philosophique et l'évolution des structures de l'État réside dans la Terreur et le jacobinisme de la Révolution française. A l'opposé, le libéralisme et le fédéralisme – qu'il soit appliqué, comme aux États-Unis, ou défendu théoriquement – promouvront un système de séparation des pouvoirs horizontal et vertical, un système de *checks and balances* ainsi que la sphère des libertés individuelles garanties contre l'État. Garantie des droits fondamentaux, principe de l'État de

---

« Essai d'une critique de toute révélation » (1792); « Leçon sur la destination du savant » (1794); « Fondements de droits naturels » (1796); « Système d'éthique » (1796) ou encore « L'État commercial fermé » (1800).

[562] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.130.

[563] Notons qu'à l'origine, ce principe correspondit à la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance des Princes allemands et de leurs sujets protestants contre la volonté des empereurs catholiques et des papes d'unifier politiquement la chrétienté et contre les ambitions universelles des Habsbourg. Le Traité de Westphalie octroie aux protestants allemands une autodétermination garantie par le principe de la souveraineté étatique et contribue, parallèlement, à renforcer une certaine superposition des frontières politiques et confessionnelles, un des traits caractéristiques de l'État-nation dénoncés par Denis de Rougemont.

droit et principe de la séparation des pouvoirs formeront un système de limitation et de frein au pouvoir étatique très puissant qui fera de presque tous les États-nations occidentaux des démocraties modernes.

Ces vertus tendent toutefois à s'estomper en raison du développement des moyens d'intervention de l'État et parce que son emprise, tant réelle que virtuelle, sur la société ne cesse de s'étendre au cours du XIX[e] siècle et surtout du XX[e] siècle. Cette évolution ne concerne pas l'État-nation en tant que tel, mais l'institution étatique en elle-même.

Sur la base des développements qui précèdent, on peut penser que Rougemont fait preuve d'optimisme lorsqu'il affirme : « Althusius n'est que l'avenir de nos Cités, mais Jean Bodin, toute la gloire du passé. C'est Louis XIV, les Jacobins, Bonaparte et Napoléon, et ce sont les États-nations qui voudraient bien être totalitaires, mais ils n'osent pas ; et surtout c'est l'État du Parti, qu'il soit fasciste ou communiste, celui qui ne connaît au-dessus de lui que la pensée du fondateur – de Marx à Mao par Lénine – *dont il est le seul interprète*. »[564]

La crise de l'État-nation

L'État-nation comme facteur de la décadence de l'Europe

La Seconde Guerre mondiale serait en partie due, selon Rougemont, à une incapacité de surmonter le nationalisme et la formule « stato-nationale ». Les terribles conséquences du nationalisme, parmi lesquelles le déclenchement de la Première Guerre mondiale, auraient dû suffire à convaincre des méfaits de l'État-nation. Animé d'une profonde volonté de paix et de justice, Wilson aurait contribué à perpétuer l'idéologie nationaliste à travers le découpage géopolitique de l'Europe, dont il fut un des grands artisans. Cela revenait, aux yeux du fédéraliste, à recourir aux critères du XVIII[e] et du XIX[e] siècles, formulés par Herder, Fichte ou Hegel. Ce réquisitoire contre Wilson semble un peu sévère si l'on considère les deux objectifs suivants, énoncés dans les *Quatorze points* : l'abaissement des barrières

économiques et le droit de chaque nation de former un État. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes procédait de l'ambition wilsonienne de voir les nations devenir autonomes après leur soumission au joug impérial. Le principe d'autodétermination fonde le remodelage de l'Europe à travers le Traité de Versailles. Il est intimement lié au modèle de l'État-nation souverain, conçu comme un barrage contre des menaces impérialistes extérieures. Le ressort profond n'en était pas la glorification de l'État mais bien la préservation de l'indépendance de peuples jusque-là minoritaires dans des empires plus ou moins autoritaires. En outre, Wilson proposait, dans ses Quatorze Points, la création d'une Société des Nations chargée de prévenir les conflits sans compromettre la souveraineté nationale. Pour Rougemont, l'histoire montre que c'était une illusion et qu'il ne suffisait pas, en 1945, de remodeler. Il fallait mettre en place un ordre international entièrement nouveau.

Pour le fédéraliste, le démantèlement des structures « stato-nationales » constitue un impératif dans la lutte contre la décadence d'une Europe qui meurt de sa division en une multiplicité d'États-nations. Ces derniers concourraient non seulement à l'affaiblissement géopolitique de l'Europe mais encore à l'étouffement de ses diversités et de son génie culturel spécifique. Affaibli et divisé par plus d'une dizaine de nationalismes et de très nombreuses barrières douanières, le Vieux Continent ne peut plus aspirer à être un pôle d'attraction dans une configuration internationale bipolaire où dominent des entités ayant dépassé le stade de l'État-nation. Le cloisonnement de l'Europe en nations trop petites pour compter sur la scène internationale et trop grandes pour satisfaire à l'exigence de proximité cause sa ruine. Ce thème apparaît de façon récurrente chez les personnalistes-fédéralistes. Alexandre Marc est l'auteur du premier texte – paru dans *L'Ordre nouveau* en 1934 – formulant la critique « Trop petit et trop grand à la fois ». Selon Denis de Rougemont, il serait illusoire d'organiser la défense de l'Europe en prenant appui sur les États-nations : « Tenter d'unir en une alliance défensive nos États-Nations tels qu'ils sont, tenter de coaliser leurs souverainetés pour lutter contre les Empires, ce serait vouloir coaliser précisément les facteurs principaux de notre décadence. »[565] Empruntant au registre de la métaphore, il affirme que cela reviendrait à faire une « sainte alliance de nos microbes ».[566] L'Europe doit s'unir pour survivre parce qu'elle

[564] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.223.
[565] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.100.
[566] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.45.

est dangereusement affaiblie par ses barrières intérieures. Elle souffre d'une « épidémie de neutralisations réciproques ».[567]

Le dépérissement de l'État-nation

Les deux phénomènes historiques majeurs du milieu du XX^{e} siècle résident incontestablement dans la Deuxième Guerre mondiale et dans l'apparition de la guerre froide, qui lui est subséquente. Denis de Rougemont distingue dans ces deux événements les preuves de la faillite absolue de l'État-nation. Ce dernier aurait révélé son incapacité, au niveau de l'Europe, à empêcher l'émergence d'un monde bipolaire dominé par les États-Unis et l'URSS et son inaptitude grandissante à combattre des fléaux transnationaux tels que les graves atteintes à l'environnement, les migrations incontrôlées, les déséquilibres sociaux et les problèmes de défense.

La théorie du dépérissement de l'État-nation constitue un axe central de la pensée du fédéraliste. Il a rapidement saisi non seulement l'ampleur des effets corrosifs de la mondialisation émergente sur l'État-nation mais aussi ses implications relatives aux chances du fédéralisme. Le fédéraliste helvétique était doté d'une intelligence très holiste, encline à l'analyse des grands courants, dans une perspective à la fois globale et systémique. Ce trait de caractère lui permit de diagnostiquer très tôt la crise de l'État-nation. Mario Albertini, qui a beaucoup écrit sur le fédéralisme, montre en quoi ce dernier, en tant que méthode d'analyse politique, permet d'éclairer le phénomène de la crise du modèle de l'État-nation : « Il n'est pas possible de comprendre la crise du système européen d'États nationaux sans une connaissance réaliste du champ où elle se développa : celui de la politique internationale. Cette connaissance n'est pas répandue, car le libéralisme, la démocratie et le socialisme l'ont laissée dans l'ombre. Ils ont tout simplement conçu la politique internationale comme un aspect de l'art de gouverner, ou comme un processus soumis aux mêmes tendances que la politique intérieure. Au contraire, le point de vue fédéraliste, en reliant la politique internationale à l'idée du fonctionnement des systèmes d'États souverains, peut l'éclairer et

[567] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.261.

dans une certaine mesure il y est parvenu. »[568] Tandis que Victor Hugo entrevoyait la possibilité prochaine de l'avènement des États-Unis d'Europe,[569] Nietzsche prévoyait l'amoindrissement des États-nations par l'effet du développement du commerce international.[570] Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale se produisirent des évolutions qui condamnent l'existence à long terme d'États-nations totalement souverains. Rougemont postule que ce « modèle périmé » est en crise.[571] Il serait déjà virtuellement défait par la convergence de trois phénomènes : l'interdépendance croissante des États-nations, la globalisation de l'économie et la tendance à l'émergence de grands ensembles politiques tels que les deux pôles qui domineront le monde de 1945 à 1989. La conviction que « le régime des souverainetés nationales absolues est manifestement dépassé »[572] suscite en lui l'espoir d'une amorce de la construction européenne. S'il témoigne, pour son époque, d'une prémonition certaine des effets dissolvants de la globalisation des activités humaines sur les États-nations, il réitère à plusieurs reprises ses craintes au sujet des incidences définitivement ou transitoirement paralysantes de ces mêmes États-nations sur la construction européenne. A cet égard, sa pensée semble avoir souvent oscillé entre crainte et espoir, sans doute parce que la mondialisation ne s'était pas encore inscrite dans la trame des années de l'immédiat après-guerre et des décennies 1960 ou 1970 comme ce phénomène premier et irréversible que nous connaissons aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la mondialisation balbutiante d'après-guerre est devenue une espèce d'alliée objective pour les fédéralistes. « La machine à raser les frontières est au point »,[573] s'exclame Rougemont. La souveraineté, tant dans sa dimension juridique que politique, est attaquée par le haut et par le bas : « Aujourd'hui, l'A.B.C. des super-grands, prévu pour une échelle au moins continentale, ruine les prétentions de nos « souverainetés » (…), tandis que les tactiques et techniques de guérilla ruinent ces mêmes souverainetés par en bas. »[574] La dernière protection de l'État-nation en Europe résiderait – c'est de moins en moins vrai

---

[568] Mario Albertini, "Qu'est-ce que le fédéralisme?", Société européenne d'études et d'information, Paris, 1963, p.119.
[569] Voir le « Discours d'ouverture du Congrès de la paix » prononcé par Victor Hugo, à Paris, en 1849.
[570] Voir Nietzsche, « Par-delà le bien et le mal », fragments posthumes.
[571] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.184.
[572] Ibid., p.129.
[573] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.267.
[574] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.44.

aujourd'hui – dans l'absence d'un modèle de remplacement facilement et immédiatement réalisable. Cependant, la disparition de l'État-nation serait programmée.

Le crépuscule de l'État-nation

Dans une perspective organiciste, Rougemont estime que si l'État-nation a commencé à se former à un moment de l'Histoire, il devrait aussi mourir un jour. Ce temps serait désormais venu, ainsi que l'anticipait Renan, en 1880, dans son célèbre discours à la Sorbonne intitulé « Qu'est-ce qu'une nation ? » : « Les Nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé. Elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. » Le fédéraliste ajoute ce commentaire : « « Les nations ont commencé », est la phrase importante. »[575] Selon lui, le temps de la réalisation prédite par Renan serait advenu.

Dans le cadre stato-national, le pouvoir politique ne parviendrait plus à accomplir ses tâches. En raison de ses dimensions mal proportionnées relativement à l'ampleur des problèmes qui requièrent une intervention de l'État, ce dernier ne réussirait plus à assumer ses fonctions en général et, en particulier, ses fonctions essentielles de garantie de la sécurité intérieure et de défense contre l'extérieur. Comme d'autres, Denis de Rougemont estime que les États-nations européens sont, tout à la fois, trop grands et trop petits. Leur taille se révèle insuffisante pour affronter victorieusement les nombreux et lancinants défis qu'ils doivent relever. A contrario, cette taille est trop imposante (dans le double sens d'impressionnante et d'ample) pour donner vie à une véritable et féconde vie civique et la pérenniser. L'État-nation étant en crise et constituant simultanément la structure politique de base de l'Europe, le Vieux Continent ne peut qu'être menacé dans sa survie et dans la fidélité à sa vocation de garant de la culture matricielle du monde. C'est sur la base de cette hypothèse fondamentale que Denis de Rougemont propose un dépassement du modèle stato-national en faveur de la mise en place d'une Europe fédérale. En plus d'être inadaptés au monde du XX^{e} siècle, les États-nations abuseraient de leur souveraineté et de leur autonomie qu'ils dévoieraient. Les régions

[575] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.75.

pourraient constituer, en réaction à ces abus, les nouvelles unités d'autonomie dans un système fédéral au service des meilleures valeurs de l'Occident.

L'État-nation est une forme étatique dépassée parce qu'une des tendances profondes de la société, au niveau international, est le phénomène de la convergence. Cette tendance politique résulte de l'internationalisation de la plupart des phénomènes. L'ensemble des événements naturels et humains qui entrent dans le champ politique s'inscrivent de moins en moins dans les frontières de l'État-nation, échappant donc partiellement à son pouvoir. L'État-nation fait ainsi preuve d'« une inadaptation morbide aux réalités politiques, économiques, techniques et démographiques de notre temps ».[576] La globalisation le condamne.

L'argument fondé sur la taille est ambigu dans la mesure où il est également utilisé par les ennemis du fédéralisme : les centralistes. Ces derniers, pour autant qu'ils soient européistes, voient dans le système centralisé une supériorité sur le fédéralisme : il permettrait de mieux relever les défis majeurs du monde contemporain. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut un espace politico-judiciaire unifié, susceptible d'ailleurs de se transformer facilement en espace de répression unifié. Pour combattre ce qui menace l'environnement – que ces dangers soient prétextés ou réels –, des règlements unifiés sont nécessaires. Pour réguler un espace économique, il faut un droit du travail, un système fiscal, des normes de qualité communautaires. L'argument de la dimension, de type utilitariste, est donc délicat à manier car il peut se retourner contre les tenants du fédéralisme intégral ou véritable. Nous verrons plus loin que le principe de subsidiarité[577] peut présenter le même type d'incompatibilité relative avec le fédéralisme véritable puisqu'il s'accompagne souvent d'une logique purement utilitariste.

[576] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.323.
[577] Pour de plus amples développements à propos du principe de subsidiarité, voir « Quelques analyses comparatives entre le modèle rougemontien et l'UE » dans le chapitre « Regards d'outre-tombe ».

La persistance de l'État-nation dans les représentations collectives

Le « cadre étroit et vermoulu » de l'État-nation le condamnerait ainsi à une disparition prochaine. Cependant, sa dimension culturelle et psychique demeurerait dans l'esprit des Européens, les empêchant de considérer la nécessité d'un dépassement de cette forme étatique surannée. Il s'agit là, selon Rougemont, d'un fait de culture et non de nature puisque l'État-nation serait une création humaine, relativement récente, et non une institution naturelle. Cette forme étatique n'a achevé sa domination qu'au XX^{e} siècle, après quatre cents ans de gestation. En dépit de sa relative jeunesse, ce modèle politique pouvait presque paraître éternel et naturel à une majorité de ses contemporains. Selon Rougemont, la croyance en la pérennité de la forme « stato-nationale » représente une illusion savamment entretenue par l'État-nation lui-même. L'attachement à ce cadre serait systématiquement et délibérément suscité par l'école publique et l'armée, les deux piliers de l'intégration verticale au XIX^{e} siècle, alors que l'attachement à la nation, qui est autre chose que l'État-nation, serait lui naturel. Le fédéraliste met surtout en exergue le rôle de l'école qui, au prix d'un travestissement de la réalité, impose la perspective « stato-nationale » aux sciences et aux disciplines qui s'y prêtent le mieux. Cela contribue à expliquer ceci : l'État-nation est un « modèle monstrueux, si l'on y réfléchit, mais c'est précisément ce que l'on ne fait pas, parce que l'État-nation est devenu sacré, c'est-à-dire intangible en nos esprits, qui résistent à l'idée qu'il pourrait après tout n'être qu'une forme transitoire, comme tant d'autres ».[578] Mais l'apparence d'intangibilité de l'État-nation n'empêche pas sa crise. L'histoire de l'Europe atteindrait « le stade de la crise finale d'une forme d'association qui a dominé et animé l'Europe du XIX^{e} siècle, mais qui ne pourrait que tuer l'Europe du XX^{e} siècle si elle n'est pas surmontée à temps ».[579] L'État-nation européen est « un petit État qui n'est plus à l'échelle du monde nouveau ». Malgré le sursis entretenu notamment par le système scolaire, ce modèle d'organisation étatique serait appelé à dépérir progressivement pour faire place à l'émergence de régions structurées à l'échelle de l'Europe.

L'histoire, la science, la théologie mais aussi le progrès et même la tradition plaideraient en faveur de l'union. C'est donc par une révolution des catégories de pensée que « le crépuscule

[578] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.324.
[579] Ibid., p.323.

de l'ère des États-nations »[580] fera place à la nuit des États-nations et, peut-être, à l'aube d'une Europe fédérale. C'est dans cette perspective que le fédéraliste plaide pour une Europe de la culture dans laquelle les Européens auraient pris conscience de leur unité foncière. Pour lui, l'union politique du Vieux Continent passe par le préalable d'une prise de conscience d'une culture relativement commune.

[580] Ibid., p.218.

II^{ème} partie. L'Europe dans la pensée et dans l'action de Denis de Rougemont

Chapitre 1. Les sources théologiques, philosophiques et ecclésiologiques du fédéralisme rougemontien

La Réforme, le personnalisme et la doctrine fédéraliste

L'historien des idées qu'est Rougemont voit dans le courant de pensée fédéraliste une innovation importante puisque, selon lui, « elle apporte [...] la seule philosophie politique nouvelle depuis Marx ».[581]

A l'instar de la démocratie moderne, le fédéralisme est un dérivé politique de la Réforme. Quelques brèves considérations étymologiques en témoignent. Rougemont relève que le mot *huguenot* vient de « Eidguenot » ou « Eygenot », c'est-à-dire d'« Eidgenossen » ou *Confédérés suisses*. Il prétend que les Huguenots français émigrés en Suisse cherchaient non seulement la liberté religieuse mais également un mode d'organisation politique décentralisée de type confédéral ou fédéral, garant du pluralisme. Lorsque les premières communautés protestantes s'organisèrent, elles adoptèrent non seulement des principes démocratiques mais aussi fédéralistes. Les différentes Églises locales réformées se fédérèrent. Elles désignaient des délégués qu'elles envoyaient dans des synodes. Ce mode d'organisation ne relève en rien de l'incident ou de la contingence historique. Il procède, au contraire, fondamentalement du protestantisme et ultimement du christianisme puisque saint Augustin présentait l'idéal politique comme une *societas civitatum* composée d'entités libres reliées par un principe commun : la foi et l'amour. Diversité et unité s'articulent ici dans un ensemble respectueux de

[581] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.348.

la liberté. C'est avec raison que Rougemont reconnaît dans cette théorie augustinienne l'essence de la pensée fédéraliste. Il faut toutefois préciser que, dans l'esprit du plus grand philosophe du premier millénaire, cette cité idéale correspond à la Cité de Dieu, à la communauté des chrétiens, bien plus qu'à la cité politique à proprement parler. S'agissant de la Cité terrestre, saint Augustin fait preuve d'un certain indifférentisme à l'égard de ses principes organisationnels. Néanmoins, presque tout concourt à montrer que le fédéralisme défendu par Rougemont – qui est davantage qu'un système de division spatiale du pouvoir – dérive effectivement du christianisme, qu'il correspond substantiellement à la conception chrétienne de la vie politique et sociale et que sa progressive application politique se fit à la faveur de la Réforme. La création des États-Unis d'Amérique, à la fin du XVIII^{e} siècle, sur le modèle fédéral, principalement par des mouvances protestantes ayant fui une Europe qui les persécutait, peut étayer cette thèse. Le modèle politique des contraires en tension créatrice ou de l'« union non unitaire » trouve ses linéaments dans la philosophie grecque, notamment dans le dialogue entre les Eléates et les Ioniens à propos de l'un et du divers ainsi que chez Héraclite. Cependant, l'approfondissement de ce modèle remonte au christianisme et, plus particulièrement, à la nature à la fois trine et une de Dieu ainsi qu'à l'essence simultanément divine et humaine de Jésus-Christ. La deuxième personne de la Trinité, le Fils, figure la synthèse de ces deux natures. C'est par l'affirmation forte et la reconnaissance de ces vérités que les Conciles du début de notre ère fondent, comme inconsciemment, la source première du fédéralisme. Rougemont écrit à propos du modèle fédéraliste : « le moment crucial (c'est nous qui soulignons) de toute l'évolution spécifiquement occidentale vers l'approfondissement et l'expansion du modèle des contraires en tension créatrice, nous le trouvons dans le christianisme des grands conciles. A Nicée, puis à Chalcédoine, plusieurs centaines d'évêques et de docteurs se mettent d'accord pour définir en grec la nature à la fois triple et une de Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit, et la personne à la fois une et double de Jésus-Christ. »[582] Selon Rougemont, il n'y a pas vraiment de filiation directe entre les premiers ensembles de type fédéraliste en Grèce et le fédéralisme européen, même si l'on trouve, chronologiquement, l'ébauche des principes constitutifs du fédéralisme dans la philosophie grecque. Le fédéralisme européen est avant tout d'inspiration chrétienne. Le catholicisme en suspendit cependant l'actualisation dans l'ordre politique parce que son ecclésiologie, son

[582] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers », op. cit., p.24.

organisation et son rapport au monde ont été fortement influencés par la source culturelle romaine de l'Occident, rétive, comme nous l'avons déjà vu, à la véritable liberté de conscience et au pluralisme.

Au sein du protestantisme, c'est surtout le calvinisme qui forma la matrice du fédéralisme. Rougemont voit dans le fédéralisme la traduction politique de la doctrine calvinienne de l'Église et des vocations personnelles.[583] On observe de nombreuses correspondances entre les catégories de pensée calvinistes et celles du fédéralisme personnaliste au XX^{e} siècle. Le personnaliste protestant écrit du calvinisme qu'il est le courant ecclésiastique par essence le plus antitotalitaire qui soit. Il corrige les nombreux manuels scolaires qui affirment que Calvin créa une société théocratique en démontrant que le réformateur de Genève a, au contraire, posé les fondements d'une société de type fédératif respectueuse des diversités – dans l'ordre du relatif et du contingent – au sein de l'unité spirituelle. Rougemont pense, comme Calvin, que Dieu a voulu les diversités et que l'organisation de l'État doit en tenir compte. Notons cependant que la réduction de toutes choses au principe de diversité mène au relativisme. Elle est dès lors incompatible avec le fédéralisme véritable, qui repose sur des principes et des valeurs intangibles telles que la garantie de la dignité et de la liberté de la personne. Unité dans la reconnaissance de la vérité et du droit naturel établi par Dieu et respect des diversités dans l'ordre du contingent, ainsi se résume la vision calviniste de l'organisation politique en même temps que le cœur du fédéralisme personnaliste. D'abord confiné au domaine ecclésiastique, ce principe sera progressivement transposé dans le domaine étatique. De là vient partiellement que l'obstacle principal à la Réforme se situe chez les absolutistes, princes et papes, postulant le primat écrasant de l'unité sur la diversité et cela dans tous les domaines de l'existence. A l'inverse, les chefs politiques protestants optaient plutôt, dans la mesure du possible, pour des solutions de nature fédéraliste. Le duc de Sully – qui servit Henri IV – fut probablement influencé en partie par sa formation intellectuelle huguenote lorsqu'il proposa son « Grand Dessein » (1638, 1662) d'une fédération européenne.[584]

---

[583] Sur le plan ecclésiastique, Calvin a privilégié la diversité des églises et la fédération des diversités. Il a également insisté sur la multiplicité des vocations dans l'Église. Rougemont est l'auteur d'une théorie qui voit dans l'organisation des communautés réformées la préfiguration de structures et de formes politiques de type fédéraliste. Selon Rougemont, les conceptions théologiques et surtout ecclésiologiques de Calvin s'axent autour du principe de l'unité dans la diversité.

[584] Notons que Churchill aimait à citer Sully. Il faisait ainsi référence au grand courant réformateur fédéraliste qui a inlassablement combattu les tendances unitaires et jacobines sur le Vieux Continent.

Le modèle de la personne est d'origine chrétienne mais la Réforme, par son retour aux Ecritures, a grandement contribué à son affirmation ou à sa réaffirmation. L'Église catholique de l'époque avait accordé une évidente prééminence à la communauté et à l'idée de contrainte au détriment de la personne et de sa liberté de conscience, tout en se plaçant en médiatrice presque absolue entre Dieu et les hommes. La pratique des indulgences en constitue l'une des manifestations et l'un des indices les plus nets, puisque l'Eglise vendait la remise d'une pénitence ou d'une peine temporelle. C'est notamment en réaction à cette dérive que les Réformateurs ont redéfini le rapport de la personne au Transcendant : elle entre dans une relation directe ou immédiate avec Dieu, qui lui confie une vocation dont elle est responsable à la fois envers Lui et envers autrui. La vocation, par nature individuelle et d'origine transcendante, est l'un des plus importants facteurs de distinction de l'individu relativement au groupe. De surcroît, elle exerce une fonction de lien social puisque son actualisation est généralement vouée aux autres hommes.

Le modèle de la personne constitue la base du fédéralisme rougemontien qui représente la transposition du personnalisme[585] en politique. Il existe même une relation logique, voire de nécessité entre la conception personnaliste de l'homme et le fédéralisme intégral. Les deux correspondent à une construction synthétique, mais aussi dotée d'une essence propre, entre deux pôles extrêmes, destructeurs en eux-mêmes et antinomiques : l'individualisme-égoïsme anarchique d'une part, et le totalitarisme négateur de la personne humaine, d'autre part. Personnalisme et fédéralisme convergent et se conditionnent partiellement l'un l'autre. C'est en partie en raison de cela que le fédéralisme s'oppose tant à l'anarchie – où la communauté formelle en tant que telle ne reconnaît ni autorité, ni valeurs intangibles, ni principes transcendants – qu'au totalitarisme – qui nie l'individu dans sa spécificité et qui résulte d'une « déviation collectiviste ». Le fédéralisme consiste à aménager la société de telle manière que chacun puisse exercer librement sa vocation sans porter atteinte aux nécessités communautaires. Il présente donc, ainsi que la personne, une nature duale. Personnalisme et fédéralisme connaissent les mêmes risques de dérive vers l'un des extrêmes dont ils se sont éloignés pour réaliser l'intégration harmonieuse entre le « je » et le « nous » :

[585] Le concept « personnalisme » a pour auteur Charles Renouvier, qui réalisa le passage d'une forme de personnalisme kantien au personnalisme chrétien.

l'individualisme-égoïsme et l'anarchie pour le versant atomisé du « je » triomphant ; l'engagement aveugle total et l'absorption dans le groupe pour le versant totalisant du « nous » arrogant. En guise de conclusion provisoire, nous dirons que, pour le personnaliste, le fédéralisme peut être vu comme une translation du personnalisme dans le champ politique et, dans une perspective historique et théologique, comme la traduction politique de la doctrine calvinienne de l'Église pour les deux raisons fondamentales suivantes. Premièrement, Calvin et les Réformateurs postulent le primat de la vocation sur la cité en insistant sur le couple liberté – responsabilité. Deuxièmement, « Ici-bas, l'Église une et sainte, l'*Una Sancta*, le Corps de Christ, nous apparaît, selon les propres termes de Calvin, dans la diversité « *des Églises et des personnes particulières* ». »[586] Cela implique que les peuples protestants présentent bien plus de prédispositions favorables au régime fédéraliste que les pays catholiques. Relevons au passage que le principe de subsidiarité, considéré parfois comme un instrument fédéraliste mais qui peut, à en croire plusieurs politologues, facilement se muer en puissant facteur de centralisation, est justement issu des principes organisationnels catholiques.

Rougemont défend le fédéralisme intégral ou personnaliste pour des raisons très profondes. Selon lui, les origines du fédéralisme sont d'ordre spirituel et c'est avant tout parce qu'il adhère à ces dernières qu'il est fédéraliste. Sa perspective n'a rien d'utilitariste. Il n'épouse pas d'abord le fédéralisme parce que ce dernier constituerait un système de gouvernance plus efficace. Frank Jotterand a raison de dire à propos de Rougemont qu'« on oublie souvent que sa croyance en Dieu constitue le fondement de sa pensée. C'est un protestant, et le protestant établit un rapport dialectique entre une personne responsable – le personnalisme – et un principe d'unité, Dieu ». »[587] Denis de Rougemont a une conception chrétienne de la personne. Il est essentialiste, dans le sens où la personne humaine dispose, dans son être intrinsèque et hors de toute action « existentialiste », hors de toute appartenance sociologique, une essence, une irréductibilité et une dignité intangibles et … éternelles. N'étant pas l'esclave d'une logique déterministe, la personne se caractérise par sa liberté et par sa responsabilité. Le personnaliste nous livre, dans ces quelques lignes, l'essentiel de sa conception fondamentale : « Cet homme-là, j'entends la personne, se voit donc à la fois libre

---

[586] Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.31.
[587] Frank Jotterand cité par Henri Schwamm, préface d'« Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., pp.6-7.

et responsable, à la fois distingué et relié, et c'est lui qui va devenir la vraie source du Droit nouveau, du respect humain, de toute la morale occidentale, et de toutes les institutions civiques et sociales si caractéristiques de l'Europe, chargées à la fois d'assurer les libertés des individus et ses devoirs communautaires ».[588] L'auteur se situe dans le prolongement direct de la pensée chrétienne. Il se veut le défenseur d'une conception de la personne qui a notamment suscité le régime démocratique et la reconnaissance juridique des libertés individuelles.

Althusius et Proudhon

Si la source première du fédéralisme rougemontien réside dans le protestantisme « originel » et le personnalisme, certains philosophes politiques, tels que Johannes Althusius ou Pierre Joseph Proudhon, ont largement influencé le courant du fédéralisme intégral. Le premier est d'ailleurs né dans une Westphalie dominée par les communautés calvinistes et fut lui-même calviniste. Ce docteur en droit enseigna dans de nombreuses universités dont il défendit vaillamment l'indépendance. Il livra également un combat contre le clergé pour le libre examen des Ecritures. Ce philosophe incarne bien les liens intimes entre la Réforme, l'attachement aux libertés individuelles et le fédéralisme. Notons encore que tant Althusius que Rougemont considèrent le couple comme la cellule de base. Pour le second, il s'agit de l'union dans la diversité, principe central du fédéralisme, réalisée à la plus petite échelle. Nous avons exposé plus haut[589] le fédéralisme althusien axé autour des consociations, associations de type corporatif agencées de façon pyramidale avec, au sommet, une instance fédérale mondiale. Ce dessein constitue l'une des premières transcriptions politiques de type fédéraliste de la Réforme, ce qui fait écrire à Rougemont qu'« Althusius peut être vu comme le fondateur de la politique fédéraliste ».[590]

---

[588] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I., op.cit., p.373.
[589] Voir pp. 226 et ss.
[590] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.220, note de bas de page.

On peut également discerner dans l'œuvre de Rougemont une filiation proudhonienne. Plus réaliste que son précurseur, il se situe, sous plusieurs aspects, dans une lignée qui préconise le démantèlement des grands ensembles politiques uniformes en faveur de petites entités. Alors que Proudhon estimait que les temps n'étaient pas encore favorables à l'émergence d'une confédération ou d'une fédération à l'échelle de l'Europe, il plaidait pour la formation d'une confédération de confédérations – un peu à l'image de ce que Rougemont espérait pour le monde. Là résidait, selon Proudhon, la condition de l'incarnation de l'idée d'un équilibre européen. L'influence proudhonienne sur Denis de Rougemont exclut la dimension anarchiste. Proudhon réprouve l'existence même de l'État, qui serait intrinsèquement mauvais et irréformable. Là où le théoricien politique français cherche une méthode de destruction de cette institution, d'« anarchisation », Rougemont aspire à fragmenter le pouvoir étatique ou à le décomposer en de multiples entités autonomes pour prolonger le principe de Montesquieu et renverser le processus de centralisation. Le personnaliste se démarque ainsi de Proudhon : « Cette construction de bas en haut est proudhonienne certes, mais pas en vue de détruire l'État. Seulement de le répartir. »[591] Par ailleurs, le fédéralisme intégral peut être considéré comme un fédéralisme libéral, dans la mesure où les libertés individuelles sont sa finalité ultime, tandis que le fédéralisme autogestionnaire de Proudhon, produit d'un transfert du mutualisme dans la sphère politique, présente des accents collectivistes. Cela est manifeste dans la conception proudhonienne de la propriété. Alors que la garantie de la propriété privée fait partie des libertés essentielles – tout d'abord en elle-même et aussi parce qu'elle sert d'écran protecteur aux autres libertés –, elle disparaît du fédéralisme proudhonien, qui lui substitue une théorie mutuelliste de la propriété. Cela équivaut donc à son abolition pure et simple au profit d'un système de type collectiviste : la « démocratie économique mutuelliste ». Ce point est particulièrement important en ce qu'il révèle le glissement possible d'un fédéralisme conçu à l'origine par les protestants – en particulier par Althusius – comme une structure souple au service de la personne, à un système qui, bien qu'accompagné d'une dose certaine d'anarchisme assumée, sert in fine le collectivisme. Proudhon ne saisit pas qu'il ne suffit pas d'aimer la liberté pour la pérenniser. Il fait preuve d'un excès d'optimisme quant à l'harmonie de cette société utopique où les régions, les corporations et les libertés individuelles s'articuleraient spontanément. Rougemont, en ce qui le concerne, éprouve une

[591] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.124.

très vive aversion pour le collectivisme. Selon lui, la recréation de communautés vivantes par le biais du fédéralisme n'est pas une fin en soi mais un moyen subordonné à l'accomplissement des vocations personnelles : « la société étant là pour le service des personnes, le moyen de la réalisation des personnes. La personne est donc le but de la société, pour cette tradition constante européenne qui vient de la théologie et qui aboutit à des réalités civiques et politiques. »[592] La doctrine fédéraliste de Proudhon est intéressante parce qu'elle est révélatrice des risques du fédéralisme lorsqu'il se combine au collectivisme. Une attitude collectiviste, si elle investit la culture dominante d'une époque, suscite toujours un mouvement centralisateur. Dès lors, si une telle tendance l'emporte dans une fédération, elle la videra de sa substance et laissera, au mieux pour un temps bref, une coquille vide, c'est-à-dire un fédéralisme formel. Marx fut influencé par Proudhon et les marxistes-léninistes tentèrent de mettre en place une espèce de système d'autogestion prétendument démocratique et décentralisé. En conclusion, le fédéralisme proudhonien est marqué du sceau de l'ambiguïté. La dimension proprement collectiviste de son œuvre coexiste de manière parfois contradictoire avec des idées telles que le pluralisme considéré comme un axiome universel, la récusation de l'État-nation ou l'émergence de régions autonomes résultant d'une division fédéraliste du pouvoir étatique. Les fédéralistes personnalistes ne retiennent évidemment que les éléments fédéralistes et libertaires de Proudhon et ce sont ces seuls éléments qui permettent à Rougemont de dire que le programme proudhonien représente l'exact opposé de l'utopie totalitaire. Pour le reste – collectivisme, antithéisme, anarchisme et un certain anti-libéralisme –, Proudhon se situe aux antipodes des fédéralistes personnalistes. Ces derniers sont très éloignés tant du fédéralisme anarchiste que du fédéralisme collectiviste, figures en réalité incongrues du fédéralisme véritable. Les origines jurassiennes de Proudhon et de Denis de Rougemont semblent même les rapprocher davantage que leurs idées politiques. Le rapport de filiation entre la pensée proudhonienne et les fédéralistes intégraux est partiel. Notons que Rougemont reconnaît un talent prophétique à Proudhon lorsque ce dernier prédit, dans une formule souvent citée par le premier, « un purgatoire de mille ans » si l'humanité refuse le fédéralisme.

[592] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.155.

Le fédéraliste calviniste Althusius est bien davantage le père lointain des personnalistes fédéralistes que Proudhon. La pensée de ce dernier demeure très éloignée de celle d'Althusius. Nous dirions qu'il y a entre les fédéralistes personnalistes et Proudhon convergence conceptuelle, formelle et superficielle mais divergence fondamentale.

Si le fédéralisme rougemontien procède de grands courants théologiques et philosophiques, il se nourrit aussi de l'expérience vécue du fédéralisme suisse. Rougemont établit un pont entre ces deux sources d'inspiration en citant Roger Bonvin qui relève qu'« En Suisse, la commune est un petit État ». Il ajoute que le conseiller fédéral réinvente ainsi « la définition d'Althusius, premier théoricien du régime fédéraliste ».[593] Fondamentalement, le fédéralisme intégral de Denis de Rougemont présente une dimension fonctionnelle dynamique qui l'éloigne des « définitions étroitement légales et constitutionnelles du XIX^{e}. »[594]

Un déterminisme contextuel : le fédéralisme suisse

La forme aphoristique du fédéralisme et le modèle helvétique

Si le fédéralisme devait se réduire à un système rigide, il ne saurait être le véritable fédéralisme parce que cette forme-là entre en contradiction avec son essence, avec la souplesse qui le caractérise. Rougemont postule que tout système, en tant que structure abstraite et géométrique, est unitaire, d'abord dans ses aspects théoriques puis dans son application. Gaston Jèze, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Lille, considère que l'absence d'esprit de système dans la Constitution des États-Unis de 1787 constitue un très important facteur explicatif de sa durée.[595]

[593] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.110.
[594] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers », op. cit., p.38.
[595] Voir Gaston Jèze, « Le Fédéraliste », introduction, Economica, 1988, p.LV.

Affirmer que le fédéralisme n'est pas un système ne signifie pas, bien sûr, qu'il ne puisse être formulé. Selon Rougemont, sa forme d'expression privilégiée est aphoristique.[596] C'est en raison de cette caractéristique que la Suisse peut, dans une démarche inductive, livrer les clés de ce modèle à l'Europe. La Confédération helvétique constitue un laboratoire ou un prototype fédéraliste dans lequel apparaissent les principes essentiels du modèle. La méthode fédéraliste consiste à dégager ces principes et à les transposer, *mutatis mutandis*, à l'échelle européenne. Rougemont voulait une Europe « helvétisée ». Cependant, son architecture institutionnelle ne devait pas être intégralement calquée sur le modèle helvétique. Le fédéralisme européen devrait être approprié à d'autres dimensions, à d'autres tendances historiques et à une tout autre complexité que celles qui ont prévalu lors de la création de l'État fédéral suisse. Il s'agit de transposer des principes, non des structures types. Ces dernières ne sont pas déterminées a priori. Elles sont adaptées aux caractéristiques, géopolitiques notamment, de la nouvelle entité à établir. Ainsi, le fédéralisme de type interétatique serait dépassé. Rougemont propose de lui substituer un fédéralisme régionaliste à géométrie variable. Dans cette perspective, les États européens connaîtraient un autre sort que les cantons suisses en 1848. Ils seraient appelés à disparaître. Dès lors, la Suisse aurait pour mission de promouvoir bien davantage des valeurs et des principes qu'une architecture.

Un texte résume bien les valeurs et les principes fondamentaux de l'État fédéral suisse : le « Message du Conseil Fédéral » de 1938 – consacré principalement à « la défense spirituelle du pays ». Rougemont le considère comme « l'un des documents majeurs de la pensée fédéraliste ».[597] Il s'en dégage trois constantes déterminant la nature politique particulière de la Confédération : la coexistence sur un même territoire de trois civilisations – latine, germanique et française –, la particularité de la démocratie fédérative et, finalement, le respect de la liberté ainsi que de la dignité humaines. Rougemont estime que l'appartenance du peuple suisse à trois sous-civilisations européennes fonde sa vocation européenne. Pour étayer

[596] La devise de la Suisse, « un pour tous, tous pour un », résume bien le cœur du fédéralisme constitué d'élans entrecroisés et complémentaires. Les anciens historiens suisses, antérieurs à la création de l'État fédéral, n'utilisent généralement pas le terme de fédéralisme. Selon le grand fédéraliste helvétique, cela indique que ce modèle n'a pas besoin d'être formulé pour être appliqué. Au contraire, sa formulation risque de toucher à son essence en le faisant entrer dans la catégorie des systèmes rigides. Bien qu'informulée, l'idée fédéraliste a guidé les Suisses pendant des siècles.

[597] Denis de Rougemont, « La Confédération helvétique », Editions du Rocher, Monaco, 1953, p.168.

sa thèse, il se réfère au Congrès de Vienne de 1815 qui proclama que l'inviolabilité et la neutralité de la petite Confédération servaient les intérêts politiques de toute l'Europe.

Les grands principes du fédéralisme helvétique

Rougemont ramène les principes de base du fédéralisme helvétique à sept : [598]

1) l'abandon, par chaque nation, de toute idée d'hégémonie organisatrice ; une entreprise fédéraliste ne saurait être instrumentalisée par une puissance pour imposer ses valeurs ou pour défendre ses intérêts ; la devise de la Suisse « Un pour tous, tous pour un » devrait figurer parmi celles du fédéralisme en général ;

2) le renoncement à tout esprit de système, radicalement incompatible avec la nature relativement pragmatique et organiciste du fédéralisme ;

3) la reconnaissance de la valeur irréductible des minorités ; cela suppose une approche qualitative et non quantitative ;

4) la sauvegarde et l'entretien des diversités ; une fédération est à leur service ; elle a pour fonction de servir d'écran protecteur à ses membres dans la défense de leurs particularités et de leur autonomie contre des pressions extérieures ;

5) l'amour de la complexité et le refus du simplisme brutal ; le respect du pluralisme conditionne la survie de la liberté ;

6) le moteur du processus fédérateur ne réside pas dans un centre mais dans un ensemble formé de personnes et de groupes représentatifs de la société ;

[598] Voir « L'attitude fédéraliste », op. cit., pp.4-7.

7) l'égalité des États ou des entités fédérés au sein de l'État fédéral.

Le fédéralisme et la question du principe fédérateur

Dans tout processus de fédération, la nature du principe fédérateur revêt un caractère déterminant. Rougemont observe que le seul agent qui ait opéré dans l'histoire suisse consiste dans la passion de se gouverner soi-même, dans le souci de préservation d'une autonomie réelle. Loin de procéder de l'aspiration à la puissance collective impliquant de sacrifier une grande part d'autonomie, le principe fédérateur historique de la Confédération dérive d'une volonté de liberté. Ce principe recoupe partiellement celui de cohésion qui confère à l'ensemble fédéral stabilité et durabilité. Alors qu'une nation, selon la conception germanique, se définit par des critères tels que la race ou la langue, un ensemble fédéral repose sur des éléments plus proches de la conception latine de la nation, qui met l'accent sur la volonté de vivre ensemble en se fondant sur des valeurs communes. La Suisse en fournit une belle illustration. Ce qui rassemble les Suisses, c'est un consensus sur les institutions fédérales, sur les valeurs et les principes garantis par la Constitution. C'est, en résumé, une sorte de patriotisme constitutionnel.

La vocation de la Suisse : constituer un modèle pour une Europe fédérale

Matriciellement fédéraliste, la Suisse est prédisposée à apporter une contribution à la construction d'une Europe fédérale. L'impulsion d'une union européenne fédéraliste devrait surgir du berceau du fédéralisme par excellence. La transposition des principes fédéralistes de la Confédération helvétique à l'échelle de l'Europe ne procède pas seulement de la vocation mais aussi de la nécessité parce que sa taille réduite, eu égard au contexte de la mondialisation, menace son fédéralisme interne. Il y aurait une communion de destin entre la patrie de Denis de Rougemont et l'Europe qui ont toutes deux intérêt à ce que la deuxième devienne fédérale. Les conditions de la création de la Suisse forment un petit laboratoire qui

renseigne sur les méthodes à adopter ainsi que sur leurs chances de succès. De grandes figures partageaient cette conviction touchant à la vocation européenne de la Confédération.

Le « laboratoire suisse » nous enseigne que le rythme d'intégration peut être rapide, remarque Rougemont. Il rappelle souvent que la Suisse moderne s'est constituée en neuf mois. Au début de 1848, elle était encore une confédération formée d'États souverains, à l'instar de l'Europe contemporaine de Denis de Rougemont. Voilà pour le temps. Quant à l'espace, le fédéraliste écarte l'objection de ceux qui allèguent la différence de superficie entre son pays et l'Europe. Selon le penseur suisse, un laboratoire est par définition réduit. La grande superficie du Vieux Continent n'invaliderait pas la transposabilité des principes fédéralistes helvétiques. En outre, les progrès de la technologie, des transports et des communications ainsi que l'évolution de la perception subjective de l'espace font que l'Europe contemporaine ne serait, en quelque sorte, pas plus grande que la Suisse de 1848. S'adressant aux députés européens, Rougemont leur signale qu'ils ont probablement mis moins de temps pour venir à Strasbourg de Stockholm, Rome ou Ankara qu'il n'en fallait, cent ans plus tôt, pour se rendre de Genève ou des Grisons à Berne. Larry Siedentop, parmi d'autres, ne partage pas cette opinion. Il privilégie une conception objective de l'espace aux perceptions subjectives. Pour lui, la Suisse n'est pas comparable à l'Europe, en raison notamment de sa taille et de sa relative homogénéité sur les plans social et géographique. Sa critique, hautement pertinente, ne porte pas sur la faisabilité de l'intégration européenne mais sur sa capacité de réaliser véritablement, à l'échelle continentale, l'union dans la diversité.

S'agissant de la souveraineté, Rougemont utilise l'expérience helvétique pour montrer que la souveraineté des entités fédérées peut être préservée et même bénéficier d'une garantie supérieure dans un ensemble plus large. La Constitution fédérale de la Suisse de 1848 a surmonté le paradoxe de l'union et de la souveraineté : la loi fondamentale garantit expressément cette dernière tout en en transférant une partie au niveau fédéral. Cette formule de préservation de la souveraineté consiste à déléguer à l'autorité étatique commune les prérogatives qui ne peuvent plus être assumées par les entités fédérées en garantissant constitutionnellement leur souveraineté. Selon l'auteur de « L'Europe en jeu », la souveraineté étant, *de facto*, limitée dans le monde bipolaire en voie de mondialisation –

comme dans la Suisse des années 1830-1840 –, seule l'union des États européens pourrait la restaurer, mais à une échelle plus large.

Quant au débat européen, l'européiste relève les très nombreuses correspondances avec les arguments défendus respectivement par les fédéralistes et les centralistes suisses. Dans sa mise en parallèle de la Suisse et de l'Europe, Rougemont avance également l'absence de réalisation de la prédiction de nivellement économique de la Suisse fédérale postérieure à 1848.

Si Denis de Rougemont se montre très favorable à la transposition du modèle fédéral suisse au niveau européen, il en trace aussi les limites. Selon lui, ce prototype se présente comme un fédéralisme interétatique dépassé dans le contexte contemporain. Dès lors, le fédéralisme suisse pourrait servir de référence à la promotion d'une Europe fédérale davantage dans l'ordre de ses principes fondamentaux que par son architecture. Remarquons que, du même coup, l'argument consistant à offrir aux États la possibilité de sauvegarder leur reste de souveraineté effective au sein d'un ensemble supranational tomberait, puisque les États ne constitueraient pas les entités de base du nouvel ordre. Ils disparaîtraient purement et simplement au profit de régions.

Rougemont constatait que le fédéralisme suisse de son temps s'était éloigné de celui des origines : « Les Suisses sont les dépositaires d'une grande idée, dont je crains qu'ils la comprennent mal, toujours plus mal ».[599] Il dénonce surtout la résistance des cantons aux transferts de compétences qui s'imposent en vertu du principe de subsidiarité. Selon lui, « les Suisses feraient bien de l'appliquer chez eux, et d'en finir avec cette espèce de *blocage au niveau cantonal* de la distribution fédéraliste des pouvoirs de décision. Ce blocage trouve son expression dans la plainte des politiciens et politologues qui annoncent régulièrement « la fin du fédéralisme » dès qu'une tâche nouvelle se voit attribuée, *en vertu de ses dimensions*, à la Confédération et non plus aux cantons – conformément au principe même du fédéralisme vivant ! »[600] Il y a plus. Si la Suisse suivait les principes fédéralistes, elle devrait participer à

[599] Denis de Rougemont, « Un modèle pour l'Europe? », « Liberté pour détruire? », « Annuaire de la Nouvelle Société helvétique, 45e année, 1974, p.144.
[600] Ibid., p.146.

la construction européenne en acceptant des transferts de compétences à Bruxelles. Le prolongement logique de sa structure fédérale le veut. Le fédéralisme confiné à un seul pays, n'est pas complet, selon Rougemont. Il serait même « impraticable ». Le fédéralisme véritable implique une relativisation du découpage selon les souverainetés nationales. Pour Rougemont, « Bloquer le processus fédéraliste aux frontières de notre État, c'est d'une part bloquer la vie même du fédéralisme, et d'autre part faire de notre pays, à l'égard de ses voisins, un État-nation centralisé comme les autres ; simplement plus petit. »[601] La Suisse doit bien plutôt participer à l'union de l'Europe en lui insufflant les principes de son fédéralisme.

Les chances de cette translation des principes fédéralistes sont diminuées par la culture politique de nombreux pays européens. Rougemont constate lui-même que, par le passé, les grands États voisins de la Suisse ont souvent considéré sa diversité comme une cause de faiblesse et de conflits. Par ailleurs, ce pays s'est formé dans un temps où les communes et les entités fédérées bénéficiaient souvent de plus d'autonomie effective qu'au XX^{e} siècle. Pour le fédéraliste, au commencement de la Suisse, il y a les communes. Cela est difficile à concevoir pour l'Europe contemporaine.

Fondamentalement, Rougemont croit que l'Europe « sera fédérale ou ne sera pas ». Souhaitons que se réalise cette prédiction de Victor Hugo, selon laquelle « La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot… »[602] Enfin, celle qu'a connue le talentueux écrivain français. C'est-à-dire celle qui aime la liberté ; celle qui valorise le petit – non la petitesse – ; celle qui a le sens de la mesure ; celle, finalement, dont le fédéraliste suisse disait qu'elle « n'ambitionne pas le *biggest in the world* mais s'enorgueillira plutôt de fabriquer la plus petite montre qu'on ait jamais vue, ou de mettre au point les rouages infiniment complexes de la fédération de vingt-deux États parmi les plus petits du monde. »[603]

Nous reviendrons plus loin sur les vives réserves exprimées par Rougemont à l'égard de la méthode fonctionnaliste (l'intégration par l'économique). Notons dès ici que si cette méthode devait perdurer, il y aurait peu de chances que les principes fédéralistes s'imposent. En pareil

---

[601] Ibid., p.147.
[602] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.74.
[603] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.149.

cas, Denis de Rougemont voit mal la Suisse participer à l'aventure institutionnelle de l'Europe. A cet égard, il formule cette réticence en 1983 : « Si cet élargissement-là (à des domaines autres qu'économiques) – souvent revendiqué par les parlementaires de l'Assemblée des Dix – se réalisait progressivement, la Suisse se verrait *de moins en moins* capable de se joindre à la fête, ne fût-ce qu'en vertu de sa neutralité, mais plus encore, et d'une manière plus structurelle, en vertu de sa formule fédéraliste. »[604]

Quelques considérations sur vingt-huit siècles d'idée européenne

L'apport capital de « Vingt-huit siècles d'Europe »

Plusieurs études ont tenté de situer l'œuvre des pères fondateurs de l'Europe dans une continuité historique, dans le long fleuve de l'idée européenne. Rougemont y a largement contribué. Au travers de son célèbre ouvrage « Vingt-huit siècles d'Europe », il dessine l'une des plus grandes fresques de l'idée d'Europe. Cette œuvre, aussi riche que complète, poursuit plusieurs objectifs explicites et implicites que l'on peut résumer en six points : 1) saisir la nature de l'Europe ; 2) étayer la thèse, chère à son auteur, de l'antériorité et d'une espèce de prééminence dérivée de l'Europe relativement aux nations qui la composent ; 3) légitimer la construction européenne ; 4) aider à jeter les bases d'une histoire européenne susceptible de servir de vecteur à l'émergence d'une identité européenne présumée latente par les européistes ; 5) nourrir les réflexions sur l'union européenne ; 6) essayer de montrer que l'union de l'Europe s'inscrit dans le sens de l'Histoire.

Le philosophe espagnol José Ortega y Gasset rejoint le fédéraliste dans son postulat de la primauté de l'Europe en écrivant notamment : « L'unité de l'Europe n'est pas une fantaisie. Elle est la réalité même ; et ce qui est fantastique c'est précisément l'autre thèse : la croyance que la France, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne sont des réalités substantives, indépendantes. »[605] En survolant 28 siècles de l'idée européenne, l'auteur de l'œuvre

[604] Denis de Rougemont, « La Suisse et la Communauté européenne élargie », op. cit., p.60.
[605] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.18.

éponyme semble aspirer prioritairement à prouver la validité de cette hypothèse dont Montesquieu, l'un des premiers contempteurs du nationalisme, avait eu l'intuition plus d'un siècle auparavant : « L'Europe est un état composé de plusieurs provinces. »[606]

L'idée européenne et le mythe de l'Empire romain

Il n'est pas dans notre intention de résumer l'ouvrage du fédéraliste sur l'histoire de l'idée européenne intitulé « Vingt-huit siècles d'Europe ». Nous tenterons simplement d'en dégager, très sommairement, quelques idées générales. Le concept d'union de l'Europe est très tôt lié à l'unification réalisée par l'Empire romain. Charlemagne, qui se fit couronner empereur à Rome le jour de Noël de l'an 800, accomplit la première renaissance partielle de l'Empire. Au début du deuxième millénaire, l'idée récurrente de la rénovation de l'Empire romain recule progressivement dans le « couchant carolingien » pour resurgir plus tard sous d'autres formes. C'est au Moyen Age que les Européens commencent à prendre conscience d'une certaine unité sous la forme d'une communauté de destin partielle. Dès le XIV^{e} siècle, l'idée européenne refait surface, toujours très enchevêtrée avec l'idéal impérial romain. Mais, parallèlement, l'État-nation commence à s'ébaucher et le continent sera déchiré par des guerres nationales. Dans ce contexte, qui perdure jusqu'au siècle passé, de nombreux esprits élaborent différents projets d'union politique de l'Europe, plus ou moins utopiques et plus ou moins assumés comme tels, allant d'un système d'arbitrage à la création d'un véritable État européen. Leur ambition la plus fréquente réside dans l'établissement d'institutions politiques communes au service de la paix. L'histoire des plans d'union européenne remonte, approximativement, aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles. En ce temps-là, l'Europe était souvent confondue avec la Chrétienté. C'est le cas notamment chez Dante, l'un des premiers auteurs de projets d'union de l'Europe. Sa pensée est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, il se réfère à l'Empire romain comme à un idéal : « Si, depuis la chute de nos premiers parents, cause de toutes nos erreurs, nous considérons les mœurs des hommes et les événements, nous ne trouvons nulle part le monde universellement en paix, sauf sous le divin Auguste monarque, alors qu'existait une monarchie parfaite. Que le genre humain fut alors heureux au milieu de la tranquillité de la paix universelle, tous les historiens, tous les poètes illustres, et même le témoin de la bonté du Christ l'ont témoigné ; enfin Paul nomma cet état très heureux

[606] Montesquieu cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.129.

la plénitude des temps ».[607] Ce passage célèbre – qui interprète trop librement des lettres de Paul ! – constitue un véritable panégyrique de l'Empire romain. En cela, il traduit la persistance plus ou moins exprimée et plus ou moins assumée d'une aspiration à la résurgence de l'Empire romain. Notons que le mythe de l'Empire romain – qui semble hanter l'Europe – est présent, avec une intensité et une lisibilité variables, tant dans certaines constructions intellectuelles que dans les réalisations d'une forme d'union européenne depuis Charlemagne jusqu'à aujourd'hui. Par ailleurs, l'idée de l'auteur de *La Divine Comédie* d'instituer un gouvernement unique recèle les mêmes dangers liberticides que tous les projets de même type, même si le poète italien assigne à ce gouvernement la paix comme objectif tout en bornant le pouvoir du monarque universel à des prérogatives très générales, nécessaires pour atteindre cette finalité. Rougemont, lui-même favorable à une espèce de gouvernement mondial, écrit à ce propos : « la bonne existence du monde exige l'existence de la Monarchie ou de l'Empire. […] cette phrase : le genre humain peut être gouverné par un seul, ne doit pas être entendue au sens que les plus minimes règlements d'une ville quelconque doivent émaner directement du prince suprême […] le genre humain, sur tous les points communs qui intéressent tous les hommes, doit être gouverné par un seul Monarque, et doit être orienté vers la paix par une seule loi. »[608] Rougemont commet ici une erreur fréquente : la paix n'est pas toujours ce bien suprême qui garantit, comme par enchantement, la pérennité de valeurs tout aussi importantes telles que la liberté. En outre, un pouvoir unique est totalitaire presque par définition. Erasme de Rotterdam le démontra brillamment et récusa l'idée d'une monarchie universelle, sauf à considérer le cas où il existerait un monarque semblable à Dieu.[609] Rougemont observe qu'après Dante l'idée européenne, en tout cas dans le cercle des penseurs, est progressivement déconnectée de la référence romaine : « L'idéal impérial, idée platonicienne qui n'a cessé de fasciner les ambitions des grands monarques, de Charlemagne à Charles-Quint en passant par Othon III et Frédéric II, et qui, pour Dante, fondait la Paix chrétienne, entre dans une éclipse qui durera plusieurs siècles. »[610]

---

[607] Dante, « De monarchia »,I, 16.
[608] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., pp.57-58.
[609] Voir la citation d'Erasme, p.386.

Un très bref survol historique des plans d'union de l'Europe

L'avocat français Pierre du Bois – contemporain de Dante, il fut l'élève de Thomas d'Aquin – proposait, quant à lui, un système d'arbitrage[611] préservant les souverainetés nationales afin de parvenir à une paix relative entre les nations chrétiennes.

Au XV^e^ siècle, Georges Podiebrad renoue avec le principe de supranationalité en élaborant un projet qui, par certains côtés, préfigure la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne inaugurée peu après la mort de Denis de Rougemont. A l'appui de son idée, il invoquait la menace turque qui constituait, à l'époque, un puissant facteur unificateur par sa fonction de repoussoir – à tel point qu'elle fut parfois comparée au bloc de l'Est, malgré les nombreuses différences entre ces deux réalités historiques.

Au XVI^e^ siècle, plusieurs esquisses d'union présentent une dimension universelle et confondent parfois cette dernière avec l'Europe. Ces ébauches sont cependant davantage des spéculations que des plans destinés à l'application, comme le relève le fédéraliste historien : « L'unité du genre humain – idée métaphysique et religieuse, profondément européenne – est exaltée en nobles phrases ; mais l'union des Européens, mesure politique immédiate, n'est simplement pas mentionnée. »[612]

Au XVII^e^, les desseins d'union de l'Europe continuent d'êtres marqués du sceau de l'utopie, mais d'un utopisme revendiqué comme tel. Ils expriment une volonté fédératrice face à l'absolutisme des États européens. Dans le « Nouveau Cynée », Emeric Crucé reprend l'idée d'un système d'arbitrage universel en intégrant la Turquie. A peu près à la même époque, le duc de Sully élabore – dans son « Grand Dessein » – un schéma d'union de l'Europe excluant la maison d'Autriche et la Turquie. Ce projet constitue l'une des premières transpositions des

---

[610] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.75.
[611] Ce système est exposé dans l'ouvrage « De recuperatione Terra Sancte » écrit en 1306 et adressé à tous les princes de la chrétienté. La conclusion de ce traité est constituée par une lettre destinée à Philippe le Bel.

idées de la Réforme sous la forme du fédéralisme. Un peu plus tard, William Penn, père de la Pennsylvanie et libéral avant la lettre, propose dans son « Essay » un système international de justice fondé sur une espèce de *ius cogens* et doté d'une force contraignante formée par les « souverainetés réunies ». L'objectif sous-tendant ce concept réside dans la régression des conflits endémiques entre les nations européennes. La Russie et la Turquie seraient comprises dans cet ensemble. Lui aussi animé par le souci d'établir la paix en Europe, l'abbé de Saint-Pierre opte – dans la « Paix perpétuelle » – pour un système de type confédéral inspiré notamment du modèle suisse. Emmanuel Kant est connu pour avoir également exploré les voies possibles vers la paix perpétuelle dans son ouvrage « Zum ewigen Friede ».

La Révolution française introduit une rupture profonde dans l'histoire de l'idée européenne. C'est, selon le fédéraliste, le « plus brutal bouleversement subi par l'Europe depuis sa formation carolingienne ».[613] Les Lumières avaient, d'après Rougemont, entraîné les élites de leur temps dans une sorte d'aveuglement. Il cite notamment Wieland qui annonçait, en 1788, qu'une révolution était proche : une révolution en douceur, sans violence, menée par la puissance de la raison. L'évidence de sa méprise, perceptible après 1789, ne l'empêcha pas de continuer à défendre une communauté des États européens. Loin de se traduire par une victoire de la liberté et par une transition pacifique, la Révolution française se caractérisa, au contraire, par un « collectivisme totalitaire » – selon les termes de Denis de Rougemont – dont Anacharsis Cloots est l'un des représentants les plus exemplaires. Ce dernier écrit : « Nous ne voulons d'autre maître que l'expression de la volonté générale, absolue, suprême. Or, si je rencontre sur la terre une volonté particulière qui croise l'instinct universel, je m'y oppose ; cette résistance est un état de guerre et de servitude dont le genre humain, l'être suprême, fera justice tôt ou tard. »[614] Cloots propose un projet de République mondiale centralisée. Il considère le fédéralisme comme réactionnaire. Pour lui, « Un corps ne se fait pas la guerre à lui-même, et le genre humain vivra en paix, lorsqu'il ne formera qu'un seul corps, la Nation unique… »[615] La Révolution française n'est à l'origine d'aucun plan d'union sérieux. Elle n'a sécrété que des ébauches utopiques d'unification abstraite du « genre humain ». Rougemont résume l'esprit animant les révolutionnaires de 1789. Selon lui, « Le « qui veut faire l'ange

---

[612] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.75.
[613] Ibid., p.153.
[614] Cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.165.

fait la bête » de Pascal se traduit ici par « qui veut le Monde abstrait fait la Nation armée » ».[616] Plus encore, pour prolonger le raisonnement rougemontien, nous pourrions dire, en ce début de troisième millénaire, que l'« esprit » de la Révolution tend vers le totalitarisme, système désormais susceptible de s'étendre au monde entier. Edmund Burke est l'une des figures d'opposition au jacobinisme. Il personnifia « à la fois le premier défenseur des droits américains et le premier adversaire de l'idéologie jacobine. Héritier de Montesquieu, maître de Gentz, il nous apparaît comme le précurseur des *modérés*, dont la basse continue va traverser le XIX^e^ siècle : Guizot, Tocqueville, Ranke, Bluntschli, Lord Acton, Burckhardt et Renan, s'inscrivent dans cette tradition. »[617] Rougemont lui-même, radicalement anti-jacobin, peut également être considéré, en partie, comme l'un de ses héritiers.

Au XIX^e^ siècle, les plans d'union s'éloignent généralement du centralisme totalitaire de la Révolution française. Le Comte de Saint-Simon, socialiste industrialiste, fut l'auteur d'un projet de confédération européenne conférant à des institutions d'inspiration britannique de larges pouvoirs dépassant ceux d'une forme de juridiction internationale. Les nations devaient toutefois conserver leur indépendance. Victor Hugo opère, aux yeux du personnaliste, la « transfiguration » des idéaux de 1848 en « un européisme et un mondialisme sublimes ».[618] Mazzini s'en approche mais il s'engage dans le combat pour l'indépendance des nations, en particulier celle de l'Italie dont il est l'un des grands artisans avec Cavour et le mazzinien Garibaldi. Le patriote italien ne voit pas de contradiction entre le principe des nationalités et l'universel. Il aspirait même à l'union des nations dans une humanité fondée sur la liberté. Annonçant l'avènement des États-Unis d'Europe, Hugo fait, quant à lui, preuve d'un grand sens de la prospective de type intuitif. L'on trouve également dans son œuvre, en particulier dans ses discours les plus célèbres, des analyses pertinentes portant sur les premiers soubresauts de la mondialisation. Finalement, l'auteur de « La Légende des siècles » incarne bien un courant européiste qui conjugue union de l'Europe avec mondialisme, opérant ainsi une fusion de type spéculatif entre la destinée du Vieux Continent et celle des mondes qu'il a découverts et partiellement façonnés. Le XIX^e^ siècle est aussi celui des théories de la « transfiguration » nationale. Ce courant s'inscrit dans l'ère du romantisme. Il correspond à un

---

[615] Ibid.
[616] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.167.
[617] Ibid., p.179.

européisme nationaliste, c'est-à-dire à la volonté de voir l'Europe s'unir conformément aux valeurs, aux principes et à la culture d'une nation européenne spécifique. Le processus d'intégration consisterait ainsi en une transposition de l'essence d'une nation à l'échelle du continent uni politiquement. Parmi les grands représentants de cette tendance, citons Heine pour l'Allemagne, Gioberti pour l'Italie ou, précisément, Hugo pour la France. On peut relever encore aujourd'hui des prolongements de cette aspiration à la transfiguration nationale, notamment en France. D'un point de vue superficiel, on peut voir dans l'aspiration de Denis de Rougemont à une Europe « helvétisée » une forme de transfiguration nationale. Fondamentalement, son européisme se distancie toutefois de ce courant dans la mesure où la Suisse devrait servir de modèle à l'Europe parce qu'elle contient dans son histoire, sa culture et ses institutions les principes essentiels du fédéralisme.

Le XX^{e} siècle voit la naissance de projets européens plus précis quant à leurs contours institutionnels et de moins en moins utopiques. Ils s'inscrivent en outre dans un contexte de développement rapide du droit international et des instances juridictionnelles internationales. Cette évolution s'accompagne d'une dévalorisation progressive de la souveraineté nationale. Au milieu du siècle, l'idée européenne commencera à s'incarner pour la première fois dans des institutions, en réaction aux effets dévastateurs de la Deuxième Guerre mondiale.

Nous l'avons vu, l'une des fonctions de la fresque historique de Denis de Rougemont est de montrer que « L'Europe unie n'est pas un expédient moderne, économique ou politique, mais (que) c'est un idéal qu'approuvent depuis mille ans tous ses meilleurs esprits, ceux qui ont vu loin. Homère déjà qualifiait Zeus d'*europos*, adjectif signifiant « qui voit très loin ». »[619] Le penseur suisse fait indiscutablement partie de ces « meilleurs esprits ». Il défend l'union de l'Europe bien davantage parce que cette idée appartient aux thèmes récurrents de l'histoire de la pensée qu'en raison d'une approche utilitariste fondée sur le critère de l'efficacité.

La paix ou la puissance comme finalité de l'union de l'Europe

---

[618] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.417.
[619] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.8.

Les finalités assignées aux différents modèles de ce foisonnement intellectuel millénaire sont en général la paix et parfois la prospérité. Au travers de l'histoire de l'idée européenne, la paix apparaît véritablement comme le grand fil conducteur. Les défenseurs de cette idée sont presque tous de brillants esprits soucieux de mettre un terme aux divisions « belligènes » qui déchirèrent l'Europe. Le fait que le pacifisme inspire la plupart de ces projets leur confère un réalisme inégal.

Dans plusieurs projets, tels que celui de William Penn – auteur de la constitution la plus tolérante, démocratique et pacifiste de l'histoire occidentale, selon Rougemont –, l'usage de la violence est légitimé s'il est subordonné à la conquête de la paix. Cette dernière pourrait être menacée par le refus d'un État de se soumettre aux décisions de la Diète imaginée par le fondateur de la Pennsylvanie. Notons ici que, dans l'esprit de Penn, la Diète fonderait ses décisions sur les valeurs judéo-chrétiennes et devrait se garder de sombrer dans l'arbitraire. Sa référence ultime serait une espèce de *ius cogens*, de droit naturel. Rousseau, qui fait preuve d'une admiration presque sans bornes pour l'Abbé de Saint-Pierre, se fait le défenseur de l'établissement de la paix en Europe par la formation d'une espèce de confédération, terme qu'il n'utilise pas dans son sens actuel puisque ce gouvernement confédéral aurait pour mission de soumettre les États d'Europe au règne de la loi comme le sont les individus à l'égard de leur État. L'auteur du *Contrat social* cite en exemple la ligue helvétique ou encore le corps germanique. Au travers de sa suggestion selon laquelle ce sont les peuples qui doivent susciter leur fédération et non les princes – comme le proposait l'Abbé –, il annonce non seulement un certain démocratisme mais aussi tous les européistes fédéralistes du siècle passé qui s'opposaient à une intégration réalisée par les États-nations. A l'instar de Rousseau, mais sans sombrer dans l'écueil d'une dérive totalitaire, Kant estimait que la limitation de la souveraineté absolue des Princes et le transfert de celle-ci aux peuples permettrait de réduire les occurrences belliqueuses. Le meilleur moyen d'obtenir la paix serait, théoriquement, un État des nations (*civitas* gentium). Les États n'étant pas disposés à l'accepter, rejetant « *in hypothesi* ce qui est juste *in thesi* » – pour reprendre cette célèbre formule kantienne – la meilleure solution se présente certes comme une alliance permanente, mais compatible avec la souveraineté.

Dans les grands desseins d'union, la finalité de puissance apparaît, quant à elle, très peu, en tous cas pas explicitement, sans doute parce qu'elle constitue un objectif moins avouable que celui de la paix. Il en va différemment aujourd'hui. Depuis une ou deux décennies, l'objectif de puissance est de plus en plus fréquemment et ouvertement assigné à la construction européenne.

L'idée d'union et la problématique de la supranationalité

Un des clivages importants qui séparent les tenants de l'intégration européenne, au sens le plus large, réside dans la problématique de la supranationalité ou de l'empiétement des structures unifiées sur les souverainetés nationales. Le duc de Sully, par exemple, dont le projet poursuit la finalité de la paix en Europe, propose une restriction substantielle des souverainetés des divers États au profit d'un pouvoir supranational. De nombreux théoriciens ont prononcé des mises en garde contre un pouvoir suprême personnel. Erasme, aux côtés de Comenius et de bien d'autres, figure parmi les grands précurseurs de l'union européenne fédérale. Il est l'auteur d'un projet de fédération mondiale. Néanmoins, il exprime une vive conscience des périls inhérents à toute forme d'unité mondiale. Il avertit à ce propos : « Mais il faut qu'on institue plusieurs gardiens du salut des hommes ; c'est le Christ, la sagesse éternelle, qui nous y invite dans ce célèbre passage, Matth. 23, 8-10, en ordonnant de ne pas établir parmi les hommes le gouvernement d'un seul chef, la conduite d'un seul conducteur et la sagesse d'un seul sage. »[620] Comenius esquisse un magnifique projet de fédération mondiale qui présente toutefois le caractère utopique des tentatives d'instaurer le Royaume des Cieux sur terre. Dans sa *Panegersia*, il anticipe sur le millenium en citant abondamment les passages prophétiques des Ecritures. Comme Erasme de Rotterdam, il était convaincu qu'un pouvoir mondial qui ne serait pas entre les mains de Dieu, du Christ lui-même, ne pourrait être considéré comme préférable au principe de division entre les nations. Son dessein relève finalement davantage de la catégorie philosophique-prophétique qu'instutionnaliste-concrète.

---

[620] Voir *Jean Amos Comenius – Pages choisies*, avec une introduction de jean Piaget – UNESCO, 1957.

La pensée européenne et l'approche prospective

Il existe également des considérations générales sur l'Europe qui revêtent un aspect avant tout prédictif. Ces textes relèvent soit du genre prospectif-scientifique (description de l'avenir selon les tendances lourdes d'une époque), soit du genre hypothétique-intuitif (description conjecturale d'un ou de plusieurs possibles en fonction de la réalité d'une époque), soit encore du genre prophétique (description de l'avenir sur la base de certains éléments d'une religion révélée (les terreurs de l'Apocalypse) ou d'une inspiration (Nostradamus !)). Napoléon, qui réalisa ce que l'on peut considérer comme la quatrième unification de l'Europe, emprunte au deuxième et au troisième courant. Citons, à cet égard, les propos troublants qu'il tint à Las Cases : « Quoi qu'il en soit, cette agglomération arrivera tôt ou tard, par la force des choses, l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe, et pourra tenter tout ce qu'il voudra. »[621] Victor Hugo prévoyait, moins de cinquante ans plus tard, que les peuples européens contracteraient une sorte de « fraternité européenne ».[622] Optimiste, il pensait que cette fusion au sein d'une entité supérieure se réaliserait dans le respect des particularités de chaque composant. A l'inverse, le foncièrement pessimiste Nietzsche a prédit à l'Europe un avenir sombre. Ajoutons que le philosophe nihiliste a parfois semblé se réjouir de ce qu'il entrevoyait. De façon générale, plusieurs grands penseurs ont intuitivement inscrit l'union de l'Europe dans le sens de l'Histoire ou encore l'ont perçue comme un phénomène inévitable, comme une sorte d'accomplissement. Ils n'auraient, bien sûr, pas été en mesure de préciser quand exactement l'Europe commencerait à s'unifier, mais il leur semblait que cela devait advenir, tôt ou tard, et dans un contexte marqué par une indétermination relative. Les uns marqués par l'optimisme et les autres par le pessimisme, ils semblent annoncer, nouvelles

---

[621] Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.198.
[622] Ce terme apparaît, par exemple, dans son discours inaugural prononcé le 21 août 1849 à l'occasion de l'ouverture du Congrès de la Paix à Paris.

Sentinelles de Juda, la nuit et le matin d'une Europe qu'ils pressentent déjà, obscurément, entraînée irrémédiablement vers son union.

Chapitre 2. Le pessimiste actif au service de l'Europe

Introduction

Dans son histoire de l'intégration européenne, Walter Lipgens relève la clarté particulière avec laquelle Rougemont a défini les objectifs des fédéralistes lors des Rencontres internationales de Genève de septembre 1946. Rougemont, qui fut l'un des fondateurs du fédéralisme intégral, déploie une influence qui dépasse largement le cadre de cette école.

Les prémices de l'engagement fédéraliste rougemontien remontent au début des années 1930. La conjoncture politique étant très défavorable, l'envol du fédéraliste fut suspendu. Doté d'une très grande notoriété déjà durant la guerre – voir à cet égard les témoignages d'Henri Brugmans[623] cités plus haut –, Rougemont s'imposera progressivement par la brillance de sa pensée comme le docteur commun des fédéralistes. Durant l'été de 1947, alors qu'il venait de rentrer des États-Unis pour s'installer à Ferney-Voltaire, Alexandre Marc lui rendit visite et lui apprit l'existence de l'Union européenne des Fédéralistes. Les deux hommes étaient liés par une amitié forgée au cours de leurs combats pour le personnalisme. Ils avaient tous deux collaboré aux revues *Esprit* et *L'Ordre Nouveau*. Au nom de leurs convictions et de leurs expériences communes, Marc propose à Rougemont de prononcer une conférence lors du prochain congrès de l'UEF qui se tiendra à Montreux. Ce faisant, il met le pied de son ami à l'étrier du militantisme fédéraliste européiste à orientation plus concrète, pratique et politique. Suite aux interventions de Marc, mais aussi d'autres fédéralistes demeurés en Europe, Rougemont renoue avec son continent et occupe progressivement la place à laquelle sa pensée et son œuvre le vouaient. L'accomplissement de son destin, l'affirmation de sa vocation de serviteur du dessein d'une Europe fédérale, se firent aussi grâce à Raymond Silva, secrétaire général de l'UEF et journaliste français. Ce dernier rendit visite à Rougemont deux jours après Marc et lui proposa d'être le penseur du mouvement fédéraliste : « Je vous demande

simplement de nous lire les pages sur *L'Attitude fédéraliste* que vous avez publiées en 1940. C'est la doctrine qu'attendent nos militants. Nous serons une trentaine autour d'une table, on discutera, vous aurez l'occasion de prendre contact avec un groupe où vous ne trouverez que des amis et des disciples. »[624] La vocation d'un homme se révèle progressivement, au fur et à mesure qu'il avance. Rougemont prétendait qu'une vocation s'affirme petit à petit, que le chemin se dessine devant nous au cours de notre cheminement. Toutefois, certains événements ou certaines paroles en dévoilent parfois subitement un pan entier ou un long segment et précipitent les choses. La proposition de Silva relève de ce genre de phénomène. C'est elle qui contribua à faire entrer pleinement Rougemont dans son rôle de docteur commun des fédéralistes, même s'il remplissait déjà virtuellement et de façon diffuse cette fonction au travers de ses écrits. Le 6 août 1947, à la suite de ses rencontres avec Marc et Silva, le fédéraliste livre à son journal son impression que son retour en Europe semble prendre tout son sens : « Comment refuser, cette fois-ci ? C'est en songeant à des tâches de ce genre que j'ai décidé de revenir en Europe. Aboutissement ? Nouveau départ ? Le fait qu'A.M. et R.S. aient été mes premiers visiteurs donne peut-être son vrai sens à ma venue dans ce lieu. »[625] Rougemont accepta l'invitation. Ses notes de journal confirment que ce soir-là, sans être totalement conscient de la renommée qu'il avait déjà et du rôle qu'il endossait, il prit le flambeau, au niveau de la doctrine, du mouvement fédéraliste. Il écrit en 1967 qu'Henri Brugmans – qui présida le Congrès de Montreux de l'UEF – le présenta comme « l'un des auteurs qu'on lisait dans son camp d'otages en Hollande. »[626] Il cite ensuite des extraits de son journal de l'époque où il fait part de ses craintes d'ennuyer son auditoire ainsi que de sa surprise d'être applaudi à maintes reprises et même ovationné à la fin. Mais ce sont surtout les propos du Dr Retinger[627] qui éclairent la place, dans ce mouvement, de Denis de Rougemont. Le soir du 26 août, après l'allocution de ce dernier, Retinger l'entraîna à l'écart des journalistes et lui déclara : « tous veulent l'Europe unie, (me dit-il,) vous avez donné ce soir la doctrine, il reste à faire le principal, l'action pratique… »[628] Le lendemain, il ne semble pas encore avoir pris toute la mesure de son statut de figure de proue du fédéralisme européen. Le

---

[623] Voir la note n°445.
[624] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.195.
[625] Ibid.
[626] Ibid., p.196.
[627] Joseph Retinger est né à Cracovie en 1888. Il est mort en 1960. Il fut le bras droit du général Sikorski, chef du gouvernement polonais en exil entre 1939 et 1943. Retinger avait une vision englobante du mouvement européen après la Deuxième Guerre mondiale. Il joua un rôle important dans la création du Conseil de l'Europe.

28 août au soir, il écrit dans son journal, avec une pointe d'innocence attendrissante et au milieu de magnifiques descriptions paysagistiques qui révèlent un grand talent poétique : « *Hier, dans les rues de Sion, en fin d'après-midi, l'affiche de la* Gazette de Lausanne *me tire l'œil :* À MONTREUX, IMPORTANTES DÉCLARATIONS SUR L'EUROPE. *Je me dis que j'ai eu tort de quitter ce congrès, j'aurai raté le principal, et je décide d'y retourner le soir même. Lu la* Gazette *dans le train : les « importantes déclarations » c'étaient tout simplement… les miennes ! Pluie dans le soleil bas près d'Aigle, beau soir rose et doré sur le Léman tandis que le train serpente de Villeneuve à Montreux, palmiers, tennis, saules pleureurs dans l'eau sombre…* »[629] Voilà, en quelques traits, le cadre historique de l'émergence définitive de la vocation de Denis de Rougemont.

Dusan Sidjanski se souvient de l'exceptionnelle capacité de Denis de Rougemont à écrire ou à remanier, en très peu de temps, des manuscrits écrits par d'autres qui manquaient de clarté et de cohérence et qui étaient destinés à la publication ou encore des résolutions, des déclarations et des chartes ayant pour objet le fédéralisme. Sa vision englobante et claire du fédéralisme se greffait sur une puissante intelligence créatrice. C'est en vertu de cela qu'il s'imposa toujours comme l'un des plus grands docteurs du fédéralisme et même, nous l'avons dit, comme une espèce de docteur commun des fédéralistes. A titre anecdotique, nous citerons la réaction angoissée d'Alexandre Marc lorsqu'il ne vit pas le nom de Denis de Rougemont sur la liste d'inscription à un colloque international, intitulé « Le fédéralisme, modèle pour l'Europe de demain », qui devait se tenir à Venise. Il lui écrivit promptement, le 27 septembre 1974 : « nous attachons d'autant plus de prix à ta participation que la situation de l'Europe ne laisse pas de paraître préoccupante. »[630]

Alors que Mazzini fut, environ un siècle plus tôt, le premier Européen à tenter d'organiser les fédéralistes en mouvement, Rougemont leur donne la doctrine qui constituera leur noyau. Jacques Delors avance une explication parmi d'autres du rôle joué par le personnaliste helvétique dans l'aventure fédéraliste et, plus généralement, dans l'histoire de la pensée au XX^{e} siècle : « La fascination qu'il (Rougemont) exerçait sur ses compagnons était de la même

---

[628] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.196.
[629] Ibid.

nature que celle produite par le recueil des *Vingt-huit siècles d'Europe*. Elle provenait de ce qu'il était lui-même un visage de l'universel, de même que ce livre apparaît aujourd'hui encore après trente années, comme une sorte d'image de l'universel. »[631] Par sa hauteur de pensée, Rougemont transcendait de nombreux clivages pour s'approcher d'une sorte d'universalisme. En outre, son fédéralisme procédait d'une réflexion fondamentale, de nature philosophique et parfois même théologique. Il était porté à remonter aux causes et aux déterminants ultimes. Cela fit de lui l'un des plus grands connaisseurs de la nature et des origines profondes du fédéralisme, de même d'ailleurs que de celles de l'Europe. Selon lui, « le fédéralisme est une attitude de pensée et une méthode de conduite plus qu'une doctrine politique ou une notion juridique, une expérience multiforme et non pas une construction dogmatique aux lignes simples et aux structures géométriques. »[632] Cela implique qu'il est malaisé d'emprunter au registre des approches très formalistes les outils d'analyse du fédéralisme. Telle que la conçoit Rougemont, cette forme de pensée politique relève bien davantage de la philosophie politique que de la science politique contemporaine, en particulier dans l'ordre des relations internationales au niveau de ses aspects les plus formalisés et les plus schématiques. Le fédéralisme rougemontien accorde une très large place aux valeurs ainsi qu'aux facteurs culturels et religieux.

L'apôtre majeur de l'Europe culturelle

Les deux conditions fondamentales de l'union

L'analyse des conditions d'émergence d'une fédération européenne démocratique est complexe dans la mesure où l'instauration d'une telle institution à une échelle continentale – inconnue jusqu'à présent dans l'Histoire – soulève des problématiques fondamentales. Parmi ces questions figurent 1) la protection des libertés individuelles, 2) la nature de l'État-nation, 3) la nature de la démocratie, 4) le rapport entre la démocratie et la taille de l'État (en

---

[630] Alexandre Marc, lettre adressée à Denis de Rougemont et datée du 27 septembre 1974, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[631] Jacques Delors, préface de « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.I.
[632] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.115.

superficie), 5) la gouvernance d'un espace culturellement hétérogène, 6) la possibilité de former un espace public européen, 7) les différentes méthodes d'intégration avec leurs présupposés philosophiques ainsi que leurs effets respectifs et bien d'autres encore.

Pour Rougemont, il existe deux conditions primordiales à la formation d'une Europe unie et démocratique. L'une est culturelle et l'autre institutionnelle. L'instauration d'un État européen démocratique exige tout d'abord qu'une conscience commune, fondée sur un socle culturel préexistant, se substitue aux consciences « stato-nationales ». Il faut ensuite que l'État-nation disparaisse. Le dénominateur commun de la réalisation de ces deux conditions est la nécessité d'une « révolution[633] culturelle » et notamment d'une « révolution des catégories de pensée » supposées trop marquées par l'hégélianisme.

Selon Rougemont, la culture européenne dépérit à cause des cadres et des barrières imposées par les États-nations à une réalité qui les précède largement : une vocation universelle qui fait la spécificité ainsi que la richesse du Vieux Continent. L'Europe divisée est menacée non seulement dans sa vocation mais encore dans son indépendance. Il convient dès lors de changer la vision de l'Histoire des Européens pour les amener à la conscience que l'État-nation serait une création artificielle et que la souveraineté ne peut subsister que transférée au niveau d'une fédération européenne. L'Européen contemporain pense encore selon des schèmes politiques « stato-nationaux » alors que les tendances profondes, les forces réelles et les grandes mutations se manifestent principalement et toujours plus dans les champs continentaux et sur le terrain mondial. Toujours selon le fédéraliste, tant que les peuples d'Europe n'auront pas saisi la nouvelle donne des relations internationales, ils ne percevront pas la nécessité de leur union. L'Europe unie passe par la prise de conscience collective que l'Europe a régressé au rang d'acteur de second plan, derrière les deux pôles américain et soviétique. Dès lors, le statut des États qui la composent est précaire. Surgit la conclusion logique : le renoncement au nationalisme conduirait l'Europe à retrouver la fonction phare qu'elle avait jadis, avant que les États-nations ne la gangrènent. De plus, l'union fédérale des forces de l'Europe conférerait une nouvelle autonomie et une nouvelle impulsion à de

[633] Le concept de « révolution » dans son acception rougemontienne est intimement lié à la conception chrétienne et personnaliste chrétienne de la personne libre et responsable ne devant obéissance au pouvoir

nombreuses réalités brimées par l'État-nation telles que les régions, les villages et des professions aussi ancestrales que valorisantes.[634] La prise de conscience de ces divers enjeux devrait être rendue accessible à toute la population. Cela impliquerait en particulier la dénonciation claire et répétée de la confusion, jugée artificielle par les fédéralistes, entre la patrie, l'État, la nation et la langue. Si les habitants du Vieux Continent doivent d'abord connaître l'état du monde pour comprendre la nécessité de l'union, il importe également qu'ils découvrent la profondeur historique de leur cheminement commun qui a tissé, au fil des siècles, une identité collective occultée par les strates historiques les plus récentes, jugées superficielles par les contempteurs de l'État-nation et du nationalisme exacerbé.

La « méthode culturelle » d'intégration de l'Europe

De nombreuses méthodes, plus ou moins contradictoires, ont été avancées pour unir l'Europe. Rougemont est l'un des plus célèbres tenants de la « méthode culturelle », qui peut se résumer ainsi : de l'unité de culture à l'union politique. « L'Empire européen, notre Union fédérale, se fera dans les esprits d'abord »,[635] certifie le fédéraliste. Selon lui, la méthode culturelle s'impose comme étant la plus indiquée pour bâtir une démocratie fédéraliste européenne. Dans ses considérations générales sur le poids du facteur culturel dans les relations internationales, Pierre Milza écrit : « La culture, comprise dans son sens le plus large, […] constitue en premier lieu un *agent* ou un facteur des relations internationales, dans la mesure où elle façonne les mentalités et oriente le sentiment […] C'est un vecteur d'influence et un agent de modification des comportements internationaux ».[636] Bâtir institutionnellement l'Europe suppose de « faire des Européens » ou plutôt de réveiller en chacun l'Européen qui sommeille, anesthésié qu'il a été par des éducations accusées de cloisonner les esprits selon le moule des frontières nationales. Sans substrat ou fondement culturel, l'Europe institutionnelle ne trouvera pas les principes de sa stabilité ni de sa pérennité ou s'édifiera en contradiction avec la valeur de liberté. La méthode rougemontienne se présente comme la plus idoine,

étatique que dans la mesure où ce dernier ne viole pas la conscience universelle et le droit naturel. L'essentiel de cette conception se trouve dans les Actes de Paul (5.29) : « Il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

[634] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.262.

[635] Ibid., p.196.

[636] Pierre Milza, « Culture et relations internationales », Relations internationales, N°24, pp.362-370.

notamment en ce que la culture européenne réalise déjà la synthèse de l'unité et de la diversité qui constitue le principe même du fédéralisme.

Concrètement, dans les premières phases du processus, des institutions à vocation essentiellement culturelle doivent servir de vecteur à la formation ou plutôt à la révélation d'une conscience européenne. Les institutions politiques viendront couronner ce processus culturel. La culture est le véritable moteur de la construction européenne. Elle joue le même rôle que l'économie dans la méthode fonctionnaliste et sa théorie des engrenages.

La « révolution culturelle » prônée par le fédéraliste ne passe pas par une nouvelle culture, prérequis à un ordre politique nouveau, comme chez les maoïstes dans la Chine des années 1960-1970. La révolution des personnalistes-fédéralistes vise à restaurer une culture européenne déjà présente mais encore largement masquée par les États-nations. La diversité, quoique constitutive de cette culture, ne recouperait pas les frontières « stato-nationales ». Cette diversité est une condition nécessaire mais non suffisante à la création d'une Europe démocratique et fédérale. Elle est nécessaire dans la mesure où elle alimente une dialectique qui constitue la substance même du fédéralisme. Réduire cette diversité et supprimer les multiples relations dialectiques au cœur de la culture européenne, cela revient à saper totalement les chances du fédéralisme et à préparer le chemin aux « terribles simplificateurs » centralistes. C'est aussi compromettre le dynamisme européen et surtout la liberté, qui n'existe pas sans choix, pas plus que les options n'existent sans pluralisme. Cependant, le fédéralisme et la liberté ne dépendent pas seulement, quant à leur effectivité et leur intensité, de la diversité. L'union de l'Europe, ainsi que la conçoivent les fédéralistes, doit également se fonder sur des valeurs et des principes intangibles tels que la dignité humaine, le respect des libertés individuelles ou encore l'État de droit. Cet impératif suppose d'isoler les agents culturels à l'origine de ces valeurs et de ces principes et, donc, de privilégier la source judéo-chrétienne, sans pour autant écarter radicalement les autres et, en particulier, l'hellénique.

L'État-nation tant décrié par les personnalistes-fédéralistes est, de leur propre aveu, une création de l'Europe. Le nazisme a également une origine endogène et non pas exogène. Le Vieux Continent présente plusieurs faces ! Dès lors, le combat pour l'Europe de la culture doit impérativement être sélectif dans le sens d'une légitime mise en cause des courants de pensée

qui ont appelé et justifié la centralisation, l'autoritarisme et le totalitarisme. Il apparaît très rapidement que la méthode culturelle ainsi conçue se pose en totale contradiction avec le relativisme. Le triomphe de cette philosophie, répandue dans le monde post-moderne, ouvre le chemin à tous les possibles, même à ceux dont Rougemont ne voudrait à aucun prix. Dans la mesure où la méthode culturelle répudie le relativisme excessif, elle peut déboucher sur la voie royale vers l'Europe des fédéralistes. Sa première fonction consiste à faire renaître dans les esprits cette culture commune plus que millénaire en l'attachant à l'axe central de notre histoire : le christianisme.

Selon Denis de Rougemont, l'unité culturelle de l'Europe est déjà réalisée depuis des centaines d'années, mais elle ne s'impose pas immédiatement à l'esprit de la majorité des Européens. Dans un premier temps, la méthode culturelle suppose donc d'identifier l'agent responsable de la longue éclipse de la conscience européenne : le nationalisme. La régression de cette idéologie est un prérequis à l'émergence d'une conscience européenne : « Ce qui s'oppose à l'union de l'Europe et à la formation d'une conscience commune – condition préalable de tout civisme européen – c'est le nationalisme »,[637] assure le fédéraliste. L'appréciation du degré de difficulté de cette opération d'envergure dépend de la conception de la nature du nationalisme. Si l'on considère ce phénomène comme un produit éphémère de l'Histoire, plus encore comme l'un de ses « accidents », son remplacement par une identité européenne ne devrait pas s'avérer trop problématique. Par contre, si l'on admet que le nationalisme est « vieux comme le monde », qu'il constitue un phénomène humain fondamental, qu'il a toujours été pourvoyeur d'identité, si, in fine, on postule sa naturalité, la tâche devient non seulement plus difficile mais aussi nettement moins légitime en ce qu'elle suppose une espèce de violence sur les esprits. Rougemont, nous l'avons vu, pense que l'attachement à l'État-nation procède d'un conditionnement et que, corollairement, son dépassement générerait une libération. A l'inverse, les souverainistes actuels considèrent que ce ne sont pas les différentes cultures nationales qui résultent d'un volontarisme politique contraignant la « nature » mais, au contraire, les efforts tendant à créer une culture et une identité européennes qu'ils présument en grande partie artificielles.

---

[637] Ibid., p. 280.

L'ancrage virtuel de l'architecture politique et juridique de l'Europe est constitué par la culture commune des Européens. Cependant, elle ne la détermine pas nécessairement. Elle peut fonder un espace public et civique européen, mais elle n'est pas – en elle-même – cet espace. Pour qu'elle le devienne, il faut un minimum d'institutions communes. Denis de Rougemont se demande « comment former des citoyens et un civisme européen tant qu'il n'y a pas de cité européenne ».[638] Voilà un aspect complexe de la problématique d'un État européen dans la mesure où l'inverse de la proposition précédente semble aussi pertinent : comment former une cité européenne légitime et démocratique sans un espace civique européen ? Le fédéraliste dépasse ce qui peut apparaître comme une impasse en proposant une méthode dialectique de l'unification de l'Europe dont le point de départ consisterait à susciter, chez les jeunes, le « désir de bâtir la cité ». Cette aspiration susciterait progressivement des institutions politiques communes qui, elles-mêmes, déboucheraient sur des « traditions civiques » et, au travers d'enchaînements successifs, sur la formation d'un État européen démocratique, légitime et fédéral. Rougemont attribue à la jeunesse un rôle de premier plan dans l'accomplissement de ce grand dessein puisqu'il propose aussi de former « les jeunes hommes »[639] pour qu'ils deviennent porteurs de l'idée fédérale et façonnent l'opinion publique, sans laquelle les réformes matérielles, techniques et institutionnelles risquent d'être vaines.[640]

La méthode culturelle et l'opinion publique européenne

L'émergence de la conscience d'une culture européenne devrait déboucher sur la formation d'une opinion publique européenne. L'étape initiale équivaut à une espèce d'actualisation et de vulgarisation de l'histoire de l'identité commune refoulée au cours des deux siècles derniers. La seconde vise à donner à cette conscience une connotation politique actuelle afin qu'elle suscite un civisme européen. La création d'une opinion publique européenne, que les fédéralistes attendent impatiemment de voir apparaître, ne laisse cependant pas d'inquiéter si l'on considère que l'Europe est entrée depuis un peu plus de cent ans dans l'ère des masses.

---

[638] Ibid., p.285.
[639] On pardonnera à Rougemont d'avoir omis les « jeunes femmes » étant donné l'époque.
[640] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.93.

Une telle opinion publique européenne procédant de masses européennes – comme les ont définies Ortega y Gasset, Hannah Arendt ou encore Rougemont lui-même – pourrait constituer un puissant levier de l'émergence d'un totalitarisme à l'échelle continentale. Faire de l'Europe un espace politique unifié, c'est courir le risque que cet espace dans son entier sombre dans les abîmes où les masses se précipitent lorsqu'elles sont séduites par un leader charismatique répondant à leurs désirs et à leurs pulsions les plus obscures et les moins légitimes.[641] Les fédéralistes ne mettent guère en garde contre ce danger. Certes, les grandes tendances de notre temps sont déjà continentales et même mondiales. Toutefois, contribuer à former des opinions publiques elles-mêmes continentales ou mondiales[642] équivaut à renforcer des courants transnationaux pas toujours compatibles avec les valeurs, les conceptions et les rêves de fédéralistes tels que Rougemont. L'histoire témoigne de l'existence d'une culture européenne dont les aspects politiques peuvent servir de fondation à une construction politique mais cette culture présente plusieurs facettes et tous ses éléments ne convergent pas vers la démocratie libérale et le fédéralisme. Rougemont affirmait lui-même que l'État-nation résultait de la conjugaison des sources romaine et germanique-païenne de l'Europe et que cette forme pourrait très bien renaître au niveau continental après avoir été détruite au niveau national. Qui nous garantit que l'intégration européenne puisera toujours dans les sources cardinales du fédéralisme que sont le judéo-christianisme et l'hellénisme ? Plus préoccupant encore : à l'heure de la déchristianisation de l'Europe, il paraît pratiquement certain que, pour nourrir leurs orientations politiques, les masses européennes ne s'abreuveront aucunement à l'héritage judéo-chrétien, matrice première et quasi exclusive de la pensée fédéraliste véritable.

L'Europe de la culture de Denis de Rougemont, c'est aussi une Europe partiellement débarrassée des germes de la tyrannie. Dans l'esprit des personnalistes-fédéralistes, promouvoir la culture européenne, ne signifie pas en défendre toutes les facettes. Il s'agit de faire renaître, à l'échelle européenne, le meilleur de notre héritage afin de créer une commune mesure européenne qui fera le pont entre le culturel et le politique, entre, d'un côté, les

---

[641] Dans nos réflexions, nous ne prenons pas en considération les institutions actuelles de l'UE. Notre ambition est simplement de conjecturer sur les dangers possibles d'une Europe davantage unifiée et encore plus proche du modèle de l'État. Voir à ce propos la citation de Napoléon, pp.255-256.

[642] Certains mondialistes ou altermondialistes y oeuvrent et, dans une certaine mesure, elles existent déjà si l'on considère par exemple le mouvement « Pace » de 2003.

valeurs et la pensée et, de l'autre, les institutions. Même si le Rougemont d'après-guerre utilise moins le concept de commune mesure, il peut être considéré comme la clé de voûte de son système européen. Dans un premier temps, il s'agit de réveiller cette culture une et diverse et ensuite d'ériger une Europe politique à l'image de la culture sous-jacente, donc également une et diverse, c'est-à-dire fédérale.

La méthode culturelle et les autres méthodes d'intégration

La méthode culturelle peut se concilier avec d'autres stratégies d'intégration telles que le fonctionnalisme. Les diverses méthodes s'appliquant à des domaines différents, leur combinaison peut se révéler utile. Toutefois, la voie culturelle bénéficie de la préférence du fondateur du Centre européen de la Culture. Larry Siedentop insiste à bon droit sur « la différence qui existe entre le fait que des autorités publiques imposent une réglementation, et la création d'habitudes et de comportements qui, seuls, peuvent fournir une base appropriée à l'établissement du *self-government* en Europe. »[643] Samuel Huntington, se prononçant ici moins en termes de légitimité que d'efficacité et de stabilité, observe que « Les organisations internationales fondées sur une communauté culturelle entre États, comme l'Union européenne, sont bien plus florissantes que celles qui tentent de transcender les cultures. »[644] La question de la place de la culture dans les fondations de l'Europe politique présente une très grande actualité au début du troisième millénaire avec l'élargissement de l'Europe à l'Est, le traité constitutionnel pour l'Union – notamment quant à son préambule – et la problématique de l'adhésion de la Turquie. Sur ce dernier point, l'application de la méthode culturelle impliquerait une non entrée en matière. Par contre, toutes les approches plus utilitaristes, matérialistes ou politiques – au sens étroit – donneraient des réponses plus nuancées, voire assez souvent positives. Cela montre, d'une part, que choisir une méthode d'intégration plutôt qu'une autre entraîne des implications très concrètes et, d'autre part, que les différentes méthodes ne peuvent se combiner à l'infini puisque leurs alliances butent sur des contradictions.

---

[643] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.222.
[644] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.24.

L'engagement pour une Europe de la culture

Lors du Congrès de La Haye, Salvador de Madariaga affirmait que l'Europe n'existerait que lorsqu'elle serait une réalité dans le cœur et dans l'esprit des Européens. Rougemont, qui partageait cette conviction, attribuait aux congrès européens d'après-guerre une impulsion à l'Europe de la culture. Il consacra une très grande part de son talent et de son temps à la promotion d'une culture européenne dans laquelle il voyait le moteur de l'union. En 1952, il écrivait dans sa « Présentation du Bulletin du Centre européen de la Culture » : « Problème d'éducation, d'information patiente, de culture. Et le reste viendra par surcroît. »[645] Cette formule résume très bien la vocation dont il se sent investi dans la grande aventure de la création de l'Europe unie. Le rôle qu'il s'assigne se voue essentiellement aux phases culturelles du processus. Cela n'a rien d'étonnant pour ce grand esprit, plus attaché à la culture, à la philosophie et à la littérature qu'à la science politique, en particulier dans sa dimension institutionnelle.

En 1946, il regagna le Vieux Continent pour réaliser sa vocation naissante d'intellectuel au service de l'union pacifique de l'Europe. Au cours de ses années américaines, il avait sans cesse réfléchi aux moyens de réaliser ce rêve cher à son cœur. Cette année-là, le 8 septembre, il prononça son premier discours sur la problématique en question dans le cadre des Rencontres internationales de Genève. Deux mois avant sa mort, en septembre 1985, il évoqua cet événement déterminant : « Sans que je m'en doute, cela a été mon premier acte d'engagement européen. J'avais conçu une théorie de l'engagement de l'écrivain, mais là je passais de la théorie à la pratique. Si bien que je peux faire remonter mon engagement européen à quarante ans exactement, et le soir de mes quarante ans ».[646] Il proposa la formule fédéraliste d'union politique de l'Europe. Au mois d'août 1947, il participa au premier Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes, une organisation créée à Paris le 15

[645] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.142.
[646] « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même », interview réalisée en 1985 par Guido Ferrari, « Écrits sur l'Europe », op. cit., vol. II, p.830.

décembre 1946 visant à promouvoir la création d'une fédération européenne à vocation pacificatrice dans la configuration internationale bipolaire qui se mettait en place. A l'occasion du Congrès de Montreux et s'inspirant de la Confédération suisse, Rougemont contribua à poser les fondements du fédéralisme européen d'après-guerre.

Par sa fonction de rapporteur de la Commission culturelle, Denis de Rougemont joua un rôle très important au Congrès de l'Europe, à La Haye. Rougemont affirme à propos de ce congrès né d'initiatives privées qu'« Il parle au nom des *peuples* de l'Europe ».[647] Il fonde également beaucoup d'espoirs sur le fait que le Congrès a placé la Commission culturelle sur le même plan que les commissions habituelles, politiques et économiques. Cela signifie que ses initiateurs ont perçu l'importance de la culture et la nécessité de l'intégrer dans une démarche d'unification de l'Europe respectueuse de l'« esprit » démocratique. Pour le rapporteur de la Commission culturelle, sa commission a marqué une étape dans le réveil de la conscience européenne. Il s'en réjouit et relève : « Notre première contribution à l'union que nous voulons former doit être d'éveiller et d'exprimer la conscience de cette unité. »[648] Denis de Rougemont rédigea la « résolution culturelle » du Congrès. Sur fond de divergences entre unionistes et fédéralistes, une lutte s'engagea pour la désignation de celui à qui l'on confierait la rédaction du « Message aux Européens ». Le fédéraliste suisse l'emporta et son texte fut lu lors de la cérémonie de clôture, suscitant l'émotion de Winston Churchill, président d'honneur du Congrès de La Haye. Le « Message aux Européens » appelle ces derniers à prendre conscience de la nature de l'Europe, une et diverse, de sa vocation, des agents de son affaiblissement, de la nécessité de son union et du fait que sur cette union se joue son destin et aussi celui de la paix dans le monde. La valeur centrale du « Message » est la liberté, comme en témoignent ces quelques lignes : « C'est pour sauver nos libertés acquises, mais aussi pour en élargir le bénéfice à tous les hommes, que nous voulons l'union de notre continent ».[649] L'objectif primordial de l'union de l'Europe telle que la conçoit Rougemont réside dans la garantie des libertés individuelles.

[647] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.60.
[648] Ibid., p.62.
[649] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.168.

Rougemont lutta activement au sein de plusieurs mouvements fédéralistes pour l'union de l'Europe et participa à de très nombreux congrès européens. Sa formation plutôt littéraire et son tempérament expliquent que c'est bien plus dans le domaine culturel que dans le champ politique que s'exerça son militantisme européen. Il collabora à la création du Congrès pour la liberté de la culture dont il assura la présidence de 1952 à 1956. Il joua surtout un rôle de premier plan dans la genèse et dans la direction d'une institution fondamentale proposée par la Commission culturelle au Congrès de l'Europe, le 9 mai 1948 : le Centre européen de la Culture (CEC). Sa fonction, telle que le Rapport la définit, est de faire émerger « l'opinion européenne … (qui) doit être désormais dotée de moyens d'expression réguliers. Elle doit être informée. Elle doit être éduquée dans les nouvelles générations. Elle doit être rendue de plus en plus consciente de l'unité profonde de l'Europe et de la richesse de ses diversités. »[650] Rougemont assuma la présidence du CEC (jusqu'en 1985) et livra de nombreuses réflexions dans son Bulletin (BCEC). Il déploya parallèlement ses talents intellectuels dans le monde académique, plus particulièrement à l'Institut Universitaire d'Etudes Européennes de l'Université de Genève[651] dont il fut l'un des fondateurs – avec Jacques Freymond – et le premier directeur, en 1963. Le Centre européen de la Culture a parfois été comparé à une espèce de « plan Schuman de la culture ». Cette institution peut être considérée comme le vecteur principal de la méthode culturelle. Elle procède de l'ambition de créer un réseau européen, dans une perspective quasiment organique, sur la base d'un terreau culturel existant : « notre raison d'être n'est pas d'*organiser* ce qui depuis longtemps existait sans nous, mais de *créer des liens vivants*, et dès aujourd'hui de manifester l'Europe unie tout comme si elle était faite, et telle qu'elle se fera ».[652] Ce réseau apparaît également comme le facteur primordial du dépassement des divisions nationales. Il s'agit de « fédérer nos forces culturelles afin de réveiller la conscience de l'Europe comme unité, au-dessus de nos nations. »[653]

L'information des peuples constitue un important préalable à l'union : lorsqu'ils auront compris le *pourquoi* de l'Europe fédérée – et notamment, dans une perspective

---

[650] Ibid., p.65.
[651] Cet institut universitaire d'études européennes fut le premier en Suisse et l'un des premiers en Europe. Il a été fondé en 1963. Parmi les professeurs qui y enseignèrent, on peut citer Denis de Rougemont, Dusan Sidjanski ou encore Henri Schwamm.
[652] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.146.

rougemontienne, qu'elle est une dans son essence et sa vocation de phare du monde –, le *comment* s'imposera facilement. Le développement de l'*esprit européen*, condition première de l'union institutionnelle, au travers notamment d'une éducation fédéraliste de l'opinion, est le *leitmotiv* de l'engagement rougemontien pour la construction européenne. La culture européenne, en plus du fait qu'elle conditionne l'émergence de l'union, détermine sa nature future et, en particulier, la configuration de ses institutions.

Le militantisme rougemontien pour l'Europe a toujours été multiforme. Le Centre européen de la Culture, l'énergie nucléaire – avec la fondation du CERN (Centre Européen de Recherches Nucléaires), initiée par le CEC, les festivals de musique – avec la création de l'Association Européenne des Festivals de Musique en 1951 – et la Fondation des Archives européennes créée en 1984 – ont, entre autres, bénéficié de ses engagements.

Rougemont conservera longtemps un enthousiasme juvénile pour l'Europe de la culture. Il écrit par exemple : « Au début de septembre 1974, je me lançais dans ma première galopade – et ma dernière, c'est juré – à travers six congrès européens et internationaux en moins de deux mois. »[654] Même s'il avait pensé que son ouvrage « L'Avenir est notre affaire » ainsi que la construction de sa maison seraient terminés avant ces événements, il s'investit néanmoins pour rappeler les grands axiomes de la méthode culturelle. Dans les discours qu'il tint au cours de ces congrès, il déplora vivement que la culture dominante[655] tende à se situer aux antipodes de celle qui aurait pu susciter une Europe véritablement libérale et fédérale. Quand on sait la place que Rougemont attribue au facteur culturel dans les grandes évolutions politiques, il est aisé de saisir pourquoi il discernait d'immenses menaces dans la culture contemporaine. Il regrettait également la résistance plus vive que prévu de l'État-nation centralisé aux facteurs corrosifs qui concourraient à sa disparition. Les années 1970 furent difficiles pour l'Europe et, spécialement, pour les fédéralistes. Lors d'un congrès tenu à Venise au mois d'octobre 1974 – auquel participait Rougemont –, Altiero Spinelli, fédéraliste de la première heure et membre de la Commission de la CEE, concluait un exposé sur la

---

[653] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.154.
[654] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.487.
[655] Elle se composait essentiellement de l'existentialisme, du freudo-marxisme de l'école de Francfort et du structuralisme de Chomsky, Claude Lévi-Strauss, Michel Foucault ou encore Lacan, trois courants dont le dénominateur commun est la proclamation de « la mort de Dieu ».

situation communautaire par une note très pessimiste : « Annoncez à tout le monde, autour de vous, que nous allons vers la misère ».[656]

Mary Jo Deering, auteur d'un ouvrage consacré à Denis de Rougemont, estime qu'en mettant l'accent sur la dimension culturelle, les fédéralistes ont empêché certaines synergies qui auraient pu accélérer la construction européenne : « les Américains et les fédéralistes se méprisaient beaucoup trop mutuellement pour envisager de conjuguer leurs efforts. […] les fédéralistes sont tout aussi aveuglés par la priorité qu'ils accordent à l'action extra gouvernementale que les Américains par celle qu'ils donnent à l'action gouvernementale. »[657]

Jusqu'à sa mort, Rougemont demeurera avant tout un apôtre de l'Europe culturelle. Il restera toujours membre du Centre européen de la Culture qu'il avait créé en 1948. Deux mois avant de décéder, il confiait à M. Guido Ferrari de la Télévision suisse italienne : « Je voudrais, avant de partir, mettre sur pied un grand programme de culture pour l'Europe. *La culture au service de la construction fédérale de l'Europe*. Voilà. »[658]

L'apôtre mineur de l'Europe politique

Une esquisse des institutions européennes proposées par Denis de Rougemont

Le fédéralisme européen de Denis de Rougemont implique la création d'une nouvelle architecture institutionnelle adaptée à son temps et garante de la pérennité des libertés individuelles : « transformer l'Europe conformément à son génie, qui est celui de la liberté, et dans les conditions du XX^{e} siècle, qui sont celles de l'organisation. »[659] La nouvelle Europe n'aurait plus de frontières intérieures, la libre circulation des personnes, des idées et des biens – en quelque sorte deux des quatre libertés de l'Union européenne actuelle – serait réalisée et

[656] Cité par Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.508.
[657] Mary Jo Deering, « Combats acharnés », op. cit., pp.401-402.
[658] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même… », interview réalisée par M. Guido Ferrari de la Télévision suisse italienne, Cadmos, printemps 1986, p.7.
[659] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.45.

des institutions législatives, exécutives et judiciaires communes seraient établies. L'auteur de « L'attitude fédéraliste » a réfléchi profondément à l'architecture institutionnelle. On confierait le pouvoir exécutif à un Conseil politique supranational. Dans la logique de la séparation des pouvoirs, un parlement élu au suffrage universel dans chaque État membre le contrôlerait. Une institution à vocation spécifiquement économique, sorte de préfiguration de la CECA mais en dehors de toute logique fonctionnaliste, se chargerait de la mise en commun des ressources naturelles. En outre, un Conseil de la culture donnerait voix et autorité à la conscience européenne. Cet organe est celui qui procède le plus directement de la méthode culturelle. Pareille construction pyramidale place les différents conseils européens au-dessus des États, leur conférant un caractère supranational. Au sommet de la pyramide, il propose l'institution d'une Cour suprême,[660] gardienne de la charte des droits et des devoirs de la personne ou charte des droits fondamentaux. Sa juridiction devrait être directe, dans la mesure où chaque personne, groupe de citoyens, association quelconque ou minorité doit pouvoir la saisir directement. Le fédéraliste accorde la primauté à la Cour suprême. Il est nécessaire d'insister sur ce point fondamental. Le modèle institutionnel rougemontien procède de la prééminence que le personnaliste accorde à la liberté sur l'union européenne elle-même et, plus encore, sur son éventuelle aspiration à la puissance recherchée en tant que telle. Cette préoccupation, qui est en même temps l'expression de sa ferme et intangible hiérarchie des valeurs, apparaît clairement dans ces lignes : « La Cour suprême est sommitale parce que son enjeu n'est pas d'abord notre sécurité, n'est pas d'abord notre prospérité, bien que l'une et l'autre en dépendent, mais (qu')il est avant tout l'enjeu de la personne … Et c'est pourquoi la hiérarchie des Conseils que nous proposons aboutit à la Cour suprême, c'est-à-dire à une institution dont la fin n'est pas la puissance, ni le maintien par la police d'une certaine idéologie, mais au contraire le règne de la loi, par où j'entends la garantie des <u>droits élémentaires de l'homme, antérieurs à l'État, supérieurs à l'État</u> (c'est nous qui soulignons), et sans lesquels, pour nous Européens, le bonheur même paraît inacceptable .»[661] L'Europe de Denis de Rougemont correspond à une nomocratie fédéraliste fondée sur le droit naturel et, en

[660] Cette excellente idée a été développée par plusieurs auteurs soucieux de la préservation des libertés individuelles. Font partie de cette véritable école de pensée tous ceux qui se méfient d'une télocratie (dans l'action gouvernementale, primauté du règne des fins sur toute considération éthique ou juridique) justificatrice de bien des empiétements sur les libertés individuelles et qui préfèrent la nomocratie, ou règne supérieur de la loi. Friedrich Hayek en fait partie. On trouve même cette idée dans l'Ancien Testament où Dieu lui-même reproche aux Israélites de préférer un roi au gouvernement des juges, qui représente la parfaite incarnation institutionnelle de la nomocratie.

particulier, sur la garantie des libertés individuelles. Dans l'Histoire, le fédéralisme véritable – non un fédéralisme purement formel tel qu'on a pu le rencontrer dans le régime totalitaire soviétique par exemple – apparaît souvent comme la forme institutionnelle préférée des peuples attachés à la liberté. C'est le cas, entre autres, de la Suisse, des États-Unis et de l'Allemagne post-hitlérienne. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'une règle générale. La Grande-Bretagne, par exemple, témoigne d'un fort attachement à la liberté sans avoir pour autant opté en faveur du modèle fédéraliste.

La stratégie fédéraliste

La réalisation du modèle rougemontien d'intégration européenne devait être facilitée, sinon même rendue possible, par une stratégie fédéraliste. En voici les principales articulations : « Si le fédéralisme veut être une politique, non pas une secte ou une théologie (quoiqu'il ait, dans plus d'un esprit, de fortes attaches religieuses), il faut bien qu'il travaille avec ceux qui l'acceptent pour des raisons qui ne sont pas les siennes. Dans l'ordre de la politique, c'est le compromis *difficile* qui représente presque toujours le vrai succès. La victoire totale d'une doctrine – fût-elle la bonne, ou disons : la meilleure – ou bien reste sans lendemain, ou bien prépare un lendemain totalitaire. »[662] L'approche rougemontienne est ainsi marquée du sceau du pragmatisme, des principes démocratiques et de l'esprit consensuel. Le fédéralisme ne s'impose pas. Ce serait contraire à son essence. Il suppose une libre et lente adhésion de la majorité, sans violence contre la minorité. Point dépourvu du sens de la diplomatie, Rougemont perçoit la nécessité des alliances de circonstances avec ceux qui poursuivent partiellement les mêmes objectifs sans partager les valeurs et les conceptions philosophiques fondamentales des fédéralistes intégraux. Dès les premiers pas de l'organisation et de l'action fédéralistes en Europe, il appliqua ces principes de modération et de pragmatisme. Cela lui conféra une grande crédibilité et lui permit ainsi d'exercer de très hautes fonctions telles que celle de rapporteur de la Commission culturelle du Congrès de La Haye.

---

[661] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.46.
[662] Ibid., p.55.

Denis de Rougemont et les mouvements européistes d'après-guerre

Au travers de deux réunions constitutives, à Luxembourg (octobre 1946) et à Amsterdam (avril 1947), les fédéralistes se rassemblèrent au sein de l'Union Européenne des Fédéralistes. L'UEF était relativement peu structurée. Cela tient en partie à la nature de la doctrine fédéraliste fondée sur le respect des diversités et la récusation des structures trop géométriques. L'Union des fédéralistes donna l'impulsion à toute une série de congrès dont émana l'élan européen. Rougemont estime parfois que la campagne des congrès fut au mouvement européen ce que la « campagne des banquets » fut à la révolution de 1848, sans toutefois que la première débouchât sur une révolution au sens strict. Elle s'ouvrit en août 1947, à Montreux, et se termina en décembre 1949, à Lausanne. Il régnait à l'époque « une sorte de passion très singulière, qui n'existe plus aujourd'hui ».[663]

Alors que le fédéralisme fut impuissant à se substituer à la vague nazie et fasciste avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Rougemont espérait qu'il concourrait à extirper les racines de ce mal qui demeure partiellement à l'état de latence dans les strates profondes de la plupart des sociétés. Concrètement, la campagne des congrès, qui fit une large place au courant fédéraliste, correspond à une « concentration concertée de facteurs psychiques et psychologiques qui modifient le terrain et préparent l'organisme à résorber certaines toxines, surmonter des inhibitions, et libérer des énergies nouvelles. C'est ce genre-là de métamorphoses profondes qu'on peut appeler de *vraies* révolutions. »[664] Tout au long de ses années américaines, Rougemont s'était préparé à la perspective de ce vent de liberté soufflant sur les décombres de l'Europe. Le Congrès de Montreux marque une étape fondamentale dans l'histoire des mouvements européistes : « De cette agitation, que je voudrais baptiser la Nouvelle Résistance européenne, nous nous sommes déclarés responsables au Congrès de Montreux, qui fédérait tous les fédéralistes, dans la conviction sobre et ferme que, cette fois-

[663] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.194.
[664] Ibid.

ci, on ne nous laisserait plus le temps de rater. »[665] La composante personnaliste résistante était représentée à Montreux par des hommes tels que Robert Aron, Alexandre Marc, Eugen Kogon et Henri Brugmans. Le Congrès de Montreux correspond à un prolongement des mouvements de résistance au nazisme et au fascisme. Ce congrès symbolise aussi le triomphe de la liberté sur l'asservissement aux monstres. Il incarne de surcroît les premiers effets de la pédagogie des catastrophes. Derrière le Congrès de Montreux, il y a la Résistance. Devant le Congrès de Montreux, il y a le but ultime de l'action européenne tel qu'il se dégage à ce moment-là : « L'Europe une dans un monde uni. »[666] Rougemont joua un rôle considérable dans ce congrès organisé sur les splendides rives du Lac Léman. Il y représenta le fédéralisme intégral. D'autres courants importants y furent défendus tels que l'unionisme qui, à certains égards, peut être considéré comme un proto-fonctionnalisme.[667] Duncan Sandys, par exemple, représentait le camp du réalisme, comme l'écrit Rougemont lui-même. Avec l'expérience de la chose politique, de ses lois et de ses contraintes, le jeune ex-ministre conservateur Duncan Sandys postule la nécessité de commencer la construction européenne par l'intégration économique, en la fondant sur le plan Marshall. Rougemont prend le contre-pied de cette théorie proto-fonctionnaliste et émet de sérieux doutes quant aux succès escomptés d'une méthode très progressive intégrant excessivement les gouvernements nationaux. Fidèle au fédéralisme intégral, il plaide en faveur d'une fédération politique émergeant des organisations de partisans dans un processus de contournement et de dépassement des États européens. Le 28 août 1947, il résume dans son journal les divergences qui le séparent du Britannique : « Parlant aussitôt après Sandys, je demande que bien au contraire l'action européenne parte des mouvements de militants, bouscule les prudences gouvernementales, et ne revendique rien de moins qu'une fédération politique, sans laquelle ni l'économie ni la défense ne sauraient être concertées valablement. »[668] Lors du Congrès de Montreux se manifestèrent les débuts de l'opposition entre fédéralistes et unionistes. Avec le recul, Rougemont commente à ce propos : « Vingt ans plus tard, il m'apparaît clairement que toutes les difficultés et frustrations qu'allait subir au cours des trois années suivantes notre mouvement étaient en germe dans ce premier affrontement entre l'élan des fédéralistes et la

---

[665] Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », op. cit., p.8.
[666] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.546.
[667] Le fonctionnalisme, utilisé pour la construction européenne contemporaine, consiste à commencer l'intégration par l'économie avant de l'élargir à des domaines plus proprement politiques et touchant davantage à la souveraineté nationale.

tactique des unionistes. « Rien ne peut se faire sans les gouvernements », disaient les uns… « Mais les gouvernements ne veulent rien faire, répliquaient les autres. A nous de montrer le but, et après cela, on cherchera les voies qui peuvent y mener. » »[669] Au temps des congrès, les chances des fédéralistes de voir leurs idées s'imposer diminuèrent progressivement tandis que les unionistes et leurs cousins fonctionnalistes posaient les fondements de la construction européenne. Le triomphe des « tacticiens » contribua à écarter partiellement Rougemont du militantisme proprement politique pour le diriger vers son fameux combat intellectuel pour une Europe de la culture. Les réalistes l'emportèrent. Pour un temps en tout cas, les fédéralistes intégraux furent repoussés vers le champ de la réflexion et de la spéculation philosophique.

En dépit de ses clivages, le Congrès de Montreux fut aussi un lieu de convergence des mouvements européistes. A l'époque, ces derniers étaient relativement éclatés. Le Congrès de Montreux occupe « une place décisive et axiale »[670] en tant que catalyseur de l'européisme, puisque « c'est là que naquit l'idée d'un rassemblement de ces forces en une démonstration spectaculaire, celle qui devait se réaliser quelques mois plus tard à La Haye. »[671] Le Congrès de Montreux devait aussi permettre d'établir l'état des « forces vives » (terme repris de *L'Ordre Nouveau* de 1933) des différents pays européens. Au cours des suspensions de séances, une idée émergea : convoquer une vaste assemblée délibérative et constituante pour une Europe fédérale. De ce rassemblement allait naître l'embryon d'un gouvernement européen et l'on établirait une Assemblée, peut-être à Versailles. Même si cette ambition très audacieuse était difficilement réalisable, le Congrès de Montreux se trouve à l'origine du Congrès de La Haye dont est issu le Conseil de l'Europe, première réalisation institutionnelle politique de l'élan européiste d'après-guerre.

L'UEF hésita à se rendre à La Haye. Elle considérait le déplacement en lui-même comme un compromis, une sorte d'allégeance symbolique au courant unioniste formé de plusieurs membres provenant du personnel politique des États-nations. Maints fédéralistes appréhendaient la prééminence de ces participants en terme d'influence et de pouvoir

---

[668] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.196.
[669] Ibid.
[670] Ibid., p.197.

politique. Ils pouvaient espérer peser sur les contours de la future Europe unie mais aussi craindre d'être submergés et presque neutralisés par les unionistes. Les inquiétudes des fédéralistes de l'UEF étaient à la mesure de l'enjeu puisque Rougemont estime qu'il « se peut que le sort de l'Europe fédérale se soit joué à ce moment-là pour trois ou quatre décennies. »[672] En acceptant de rejoindre La Haye, les militants de l'UEF abandonnaient une voie qu'ils privilégiaient jusqu'alors : la convocation des États généraux de l'Europe qui, portés par un élan révolutionnaire, auraient peut-être réussi à susciter une Europe fédérale. Vingt ans plus tard, le fédéraliste n'écarte pas l'hypothèse que cette démarche aurait pu aboutir. Il semble regretter un peu que ce mouvement « non-conformiste » ait choisi une option plus conventionnelle, qui impliquait une espèce de reniement. Malgré une vive conscience de leur statut minoritaire, les fédéralistes de l'UEF se rendirent à La Haye avec l'espoir de contribuer à « la naissance d'une vie politique fédérale et (à) la formation d'un noyau de gouvernement européen. »[673] Cette espérance allait bien au-delà des objectifs assignés au Congrès par le « Comité de liaison des Mouvements pour l'Europe unie ». La représentativité de ce Congrès, « qui parle au nom des *peuples* de l'Europe »,[674] contribua certainement à accroître sa légitimité aux yeux des fédéralistes. D'entrée de jeu, les réalistes – qui, pour être ou avoir été au service de l'État, se montraient conscients des contraintes implacables du réel – fixèrent des objectifs modérés à l'important rassemblement qui devait jeter les bases d'une union européenne. Rougemont accepta de prendre en charge la partie culturelle du Congrès. Il promit à Duncan Sandys et à Joseph Retinger, en janvier 1948, de vouer deux ans de sa vie au mouvement européiste. Il y consacrera finalement sa vie entière. Lorsqu'il accepta d'engager son talent au service de la partie culturelle du Congrès de La Haye, il posa plusieurs conditions dictées par sa conception du fédéralisme et par son attachement à la méthode culturelle. La première porte sur le statut de la Commission culturelle. Loin d'être « une simple adjonction ornementale aux commissions « sérieuses » (la politique et l'économique) », elle « devait assumer le rôle décisif de *dire les sens* de toute l'entreprise et des suites qu'on en attendait. »[675] Corollaire formel de cette première condition, il fallait attribuer à sa Commission culturelle la tâche de rédiger le *Préambule* qui

---

[671] Ibid.
[672] Ibid., p.201.
[673] Ibid., p.202.
[674] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.60.
[675] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.202.

contiendrait les objectifs immédiats et plus lointains du Congrès. Enfin, la terminologie devait être rigoureusement codifiée. Retinger avait souhaité que le « Message aux Européens » soit un véritable manifeste qui guide le mouvement européen. Le 28 mars 1948, il avait écrit à Rougemont : « Je suis d'avis que cette déclaration doit fournir le point de départ de notre action commune après le Congrès et doit devenir le manifeste de tout le Mouvement européen. Nous devons tenter de réunir des millions de signatures d'Européens, et de créer de la sorte un puissant mouvement populaire… »[676] Le 27 avril, au petit matin, dans la lumière brumeuse de Londres, après avoir affronté une vive concurrence avec le soutien de Retinger, Rougemont terminait le *Message aux Européens*. Le Congrès de La Haye se tint du 7 au 11 mai 1948. Il y régnait une atmosphère de grand moment historique. Rougemont livra ses impressions et ses émotions à son journal : « *Où suis-je ? A quelle époque ? Dans un rêve ? Que se passe-t-il ? Churchill, tout près de moi, parle dans un micro et la voix me revient de la salle :* « The task before us, at this congress, is not only to raise the voice of Europe as a united home. We must here and now resolve that a European Assembly shall be constituted… » *Oui, c'est un rêve, devenu réalité, et que je faisais depuis vingt ans.* »[677] Les rapports introductifs des trois commissions révèlent un certain consensus ainsi que l'influence des fédéralistes. Rougemont énumère les similitudes entre les projets des différents courants : « fonder les efforts pour l'union économique et politique sur l'unité de culture déjà existante et sur les droits de la personne, antérieurs et supérieurs à ceux de l'État ; (de) revendiquer une forme d'union fédéraliste, c'est-à-dire propre à sauver les caractères distinctifs de nos peuples; et enfin (de) considérer que cette union sera le premier pas vers une fédération mondiale. »[678] Malgré les espoirs suscités par l'usage de plusieurs expressions fédéralistes et l'acceptation, à l'unanimité, de très nombreux principes et thèses fédéralistes – posés notamment à Montreux et aussi audacieux que le transfert partiel des souverainetés nationales ou l'intégration d'une Europe fédérée dans une Fédération mondiale –, le fédéralisme « ne triompha que dans les textes ».[679] Les unionistes imposèrent leur conception de la construction européenne : l'Europe des petits pas. Le rapporteur de la Commission culturelle admet toutefois deux résultats positifs : un événement propice à un éveil de la conscience européenne et la révélation des vraies difficultés qui devraient dissuader les critiques

[676] Ibid., pp.202-203.
[677] Ibid., p.204.
[678] Ibid., p.205.

infondées et préparer le terrain à la coopération entre les différents courants européistes. On peut encore ajouter la mise en place d'institutions qui se rapprochaient de celles proposées à Montreux. Rougemont supposait que la bataille la plus difficile avait peut-être été gagnée à La Haye, mais que les conclusions en seraient tirées plus tard. Il espérait que l'unionisme ne se poserait pas en doctrine exclusiviste, mais représenterait tout simplement une étape transitoire dans la lente évolution des esprits vers le fédéralisme intégral. Il étaie ainsi cette idée : « Très peu parmi les délégués (à La Haye) se déclarèrent adversaires de nos thèses. Certains ne redoutaient à vrai dire qu'« un fédéralisme intégral » partant de la commune et de l'entreprise, qu'il n'était pas question de proposer à La Haye. »[680] Il se rassurait en observant que l'influence fédéraliste, manifestée notamment au travers de la terminologie des documents de la Convention, semblait la plus discernable, la plus constante et la plus présente.

Le Congrès de La Haye marqua cependant le commencement d'un certain déclin du fédéralisme. Des institutions furent établies, comme le Conseil de l'Europe, mais on était loin du noyau de gouvernement européen souhaité par les fédéralistes. Les espoirs placés dans le « Message aux Européens » s'évaporèrent, particulièrement en raison de l'opposition provoquée par la référence à une défense européenne commune. Les unionistes reprirent le flambeau du mouvement européen avant de se voir eux-mêmes dépassés par les pères de l'Europe, Monnet et Schuman entre autres, qui usèrent d'une stratégie nouvelle promise à un grand avenir : le fonctionnalisme. Cette méthode aboutit à des résultats concrets avec l'institution de la CECA. La construction européenne démarra véritablement à ce moment-là, toutefois en dehors d'une inspiration vraiment fédéraliste. Parallèlement, le mouvement fédéraliste s'essouffla. Il demeura certes influent mais, comme toujours, au niveau des textes, dans le traité instituant le CECA par exemple. Cependant, la proposition du personnaliste de mettre en commun les ressources naturelles européennes trouvait une réalisation partielle. L'Europe commençait à s'unir, humblement et progressivement, tout en laissant la voie fédéraliste ouverte.

L'œuvre de l'apôtre de l'union s'inscrivit dans la durée. Lors de la première assemblée des délégués au Conseil de l'Europe, chacun d'entre eux avait, sur son pupitre, la « Lettre aux

---

[679] Ibid., p.206.
[680] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.57.

députés européens » du fédéraliste suisse. Ce dernier leur rappelait qu'ils participaient à une grande aventure pour la liberté en portant le triple héritage d'Athènes, de Rome et de Jérusalem. Il exhortait les députés à ne pas attaquer frontalement les souverainetés nationales mais à les dépasser en établissant une souveraineté européenne. Il les appelait à fédérer l'Europe, à défaut de quoi leur action serait vaine. Il plaidait également, surtout dans la cinquième lettre aux députés européens, pour l'élection du pouvoir législatif au suffrage universel dans chaque pays membre. Outre ses vertus démocratiques, cette procédure augmenterait l'implication politique des Européens tout en renforçant leur conscience d'appartenir à une communauté de destin. Ce souhait se réalisera en 1979 au sein d'une autre organisation européenne, la CEE, avec la première élection au suffrage universel de l'assemblée européenne, bientôt appelée parlement européen (« par excès d'optimisme », ajoute Rougemont dans une note de 1984). Il réclame également une constitution, requête audacieuse dans le contexte de l'époque. Son esprit courait sans doute un peu trop vite pour l'air du temps.

La fin du temps des congrès et l'éloignement relatif de la scène politique

Son œuvre proprement politique ne s'arrête pas là. Au début des années 1950, il élabore, avec vingt personnalités, une constitution de l'Europe fédérale. Le projet sera ensuite envoyé aux gouvernements des États membres de la CECA, accompagné d'une « Lettre aux Six », rédigée par Rougemont, dans laquelle il leur suggère de baser leurs travaux sur ce projet constitutionnel.

Denis de Rougemont est bien davantage un penseur et un analyste lucide, souvent pessimiste, qu'un acteur, même s'il cherche à suivre sa grande devise, celle du pessimisme actif. Ainsi, dès les lendemains du Congrès de La Haye, il s'éloigne lentement de la scène de la construction politique. Cette évolution logique est d'ailleurs en germe dans son engagement au sein de la Commission culturelle. Dès cette époque, il porte un regard plus distant sur l'évolution de l'architecture de l'Europe politique en voie de formation. Il ne cesse d'avoir un œil sur les pas de la jeune Europe politique, mais son bras ne soutient pas directement ce « corps » qui avance d'une démarche hésitante mais objectivement réaliste. Sans doute cela

tient-il, en grande partie, au phénomène, largement répandu dans l'histoire, qui veut que les penseurs, souvent frêles roseaux pensants, soient écartés du cœur de l'action au profit d'hommes à la fibre politique plus développée, c'est-à-dire davantage prêts à faire des concessions. Denis de Rougemont a bien été un apôtre majeur de l'Europe culturelle et de l'Europe éternelle et un apôtre mineur de l'Europe politique naissante.

Une fresque esquissée des mouvements européistes

L'idée européenne dans la Résistance

La Résistance était un mouvement très hétérogène dont chaque courant s'abreuvait à des sources spirituelles, philosophiques ou idéologiques différentes.

De nombreux résistants étaient mus par un nationalisme défensif absolument légitime visant à combattre toute tentative d'invasion étrangère. Le général de Gaulle appartient à cette catégorie. La défense de la France constituait sa motivation première. Les résistants du courant nationaliste ne sont guère prédisposés à se muer, une fois remportée la victoire contre l'oppresseur, en défenseurs de la cause européenne. C'est très logiquement que de Gaulle s'est fait l'apôtre de l'Europe des nations contre toute tentative de construction supranationale.

On peut ensuite mentionner les sociaux-démocrates et les socialistes. Les premiers espéraient profiter de la nécessité de mettre en place un nouvel ordre européen et de reconstruire la majorité des États-nations sur de nouvelles bases afin de développer l'État-providence. Les seconds aspiraient à transformer en profondeur la société dans le sens du progrès social. Il y a véritablement, dans ces deux courants, une dimension européiste. Paul-Henri Spaak représente bien la frange européiste du courant socialiste.

Les communistes, quant à eux, voyaient dans le conflit une opportunité de taille pour affaiblir l'ennemi capitaliste. La libération nationale contre l'impérialisme constituant la première

étape de leur programme, ils acceptèrent généralement de collaborer avec les résistances nationales. Staline encouragea ce type de synergies stratégiques. Les objectifs de tous les opposants au nazisme étaient fondamentalement divergents. Mais l'union de circonstance s'imposa face à un adversaire commun qui fut assez puissant pour mettre à genoux presque toute l'Europe.

Les personnalistes formaient une autre composante importante de la Résistance, quoique plus en vertu de leur apport intellectuel que par leur nombre et leurs appuis étatiques. Après avoir espéré un sursaut de type personnaliste-fédéraliste qui permettrait à l'Europe d'échapper à la fatalité belliciste de l'Allemagne nazie, ils attendaient du conflit un démantèlement de l'État-nation favorable à la création d'un système fédéral européen. Plus profondément, ils aspiraient à l'émergence d'une Europe unie fondée sur des valeurs chrétiennes et, accessoirement, helléniques. Peu nombreux, ils seront relativement influents à la fin des années 1940 et au début des années 1950. Représentés par de brillants penseurs, très éloignés du modèle du leader charismatique et animés par une noble passion, ils défendent des valeurs radicalement antitotalitaires qui auront un écho certain dans une Europe freinée dans sa déchristianisation grâce à la pédagogie des catastrophes. Les personnalistes se battent pour des valeurs et non essentiellement pour une appartenance identitaire. Cela confère à leur lutte une dimension universelle, d'ailleurs explicite dans leur projet de gouvernement fédéral mondial. Henri Frenet, fondateur de « Combat » en septembre 1942, espérait le dépassement de l'État-nation. Dans ses Mémoires, intitulés « La nuit finira », il évoque cette « Croisade de la vérité contre le mensonge; croisade de la foi chrétienne contre le paganisme, croisade de la liberté contre l'esclavage ».

Les démocrates-chrétiens sont assez proches des personnalistes-fédéralistes. Cependant, leur plus grande implication dans la chose politique les rend sans doute plus réalistes. La plupart des pères de l'Europe unie sortent de leurs rangs, aux côtés de socialistes tels que Jean Monnet ou Paul-Henri Spaak. Mentionnons parmi les plus grands Konrad Adenauer, Robert Schuman et Alcide de Gasperi. Le premier, futur chancelier de l'Allemagne fédérale, passa plusieurs années en résidence surveillée à Cologne avant d'être jeté en prison pour son opposition à Hitler. Fondée après la guerre, l'union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), premier parti démocrate-chrétien d'Europe en terme de membres, réunissait des

opposants protestants et catholiques au nazisme – plus quelques nazis repentis ou habiles à sentir le vent de l'Histoire ! On trouve également chez eux une dimension européenne qui procède substantiellement du « plus jamais ça ». L'Italien de Gasperi fonda, quant à lui, la démocratie chrétienne italienne en 1943.

L'ordre européen à venir se dessine dans la Résistance, surtout chez tous ceux qui font leur le slogan « Libérer et fédérer ». Les personnalistes-fédéralistes donneront une impulsion déterminante à l'union avant de s'essouffler et de transmettre le témoin à d'autres, un peu moins idéalistes et plus réalistes face aux stratégies politiques.

Malgré l'hétérogénéité de la Résistance, des convergences se réalisèrent entre certains courants. Ainsi, en 1943, le « Comité central des mouvements de la Résistance française » entérinait l'objectif d'une « fédération européenne ». Les membres s'accordaient, dans leur ensemble, sur ce but ultime. Etant donné le poids des fédéralistes-mondialistes dans ce mouvement, le dessein européen s'imbriquait avec une vision fédéraliste mondiale. Les communistes, adversaires objectifs des personnalistes-fédéralistes parce que trop directement en concurrence avec eux sur ce point, œuvraient parallèlement à l'instauration de régimes communistes ou de plateformes communistes dans les États européens. Très logiquement, ils ne rejoignirent pas ce mouvement, de même d'ailleurs que les gaullistes, très attachés à la souveraineté nationale. L'idée d'une fédération européenne, exerçant notamment la fonction de prélude à une organisation mondiale, se retrouve dans deux textes européistes importants ayant circulé dans la clandestinité au cours de la Seconde Guerre mondiale et qui furent publiés à son issue : le « Manifeste de Ventotene » ou « Pour une Europe libre et unie » – rédigé pour l'essentiel par Altiero Spinelli, il circule dans la Résistance dès 1942 aux côtés d'une revue intitulée « L'Unità Europea » – et l'ouvrage de Léon Blum « A l'échelle humaine ».[681] Les deux auteurs, à l'instar de Denis de Rougemont, observent quelques linéaments de la globalisation, spécialement dans l'interdépendance croissante entre les nations. Un autre thème important relie ces trois personnages majeurs de l'Europe du XX^{e} siècle : la nécessité de limiter la souveraineté nationale. Cette préoccupation s'inscrit dans les

[681] Léon Blum écrivit cet ouvrage alors qu'il était en captivité. L'ancien président du Conseil français fut interné à Chazeron et Bourassol, avant d'être enfermé au fort du Portalet. Ensuite il fut livré par Laval aux nazis qui le

paradigmes fondateurs de tout le courant européiste et fédéraliste. Avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les représentants des mouvements de résistance de neuf pays établissent, à Genève, un « programme commun » : le « Projet de déclaration des Résistances européennes ». Ce dernier met l'accent sur la nécessité de « dépasser le dogme de la souveraineté absolue des États » et de créer une « Union fédérale », censée être la salvatrice universelle puisque l'entente européenne sert de « clé de voûte de la paix du monde ».[682] Cette construction fédérale intégrerait l'Allemagne afin de fonder la concorde sur des bases plus solides qu'après la Première Guerre mondiale.

La question européenne aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale

La fin de la guerre confronta les idéaux au réel en provoquant un inévitable décalage. Au début, il régnait chez les anciens résistants, selon Henri Brugmans, un immense espoir que l'« esprit » de la Résistance perdure et mène l'Europe dans une ère nouvelle influencée par les idéaux personnalistes. Il n'en fut rien, pour plusieurs raisons. L'une des plus importantes réside dans le fait que ce n'est pas, ultimement, la Résistance qui a abattu Hitler mais les quatre alliés et surtout les Américains et les Soviétiques. La chute du III^{e} Reich et la libération de l'Europe ne sont pas dues prioritairement à une cause intérieure mais bien extérieure. Ce sont donc surtout les deux grands vainqueurs qui vont tenter de déterminer le nouvel ordre européen et même mondial. A priori, ils n'avaient pas de plan précis pour l'après-guerre, leur mission première étant d'abattre le nazisme. C'est surtout à la fin de la guerre que les Soviétiques envisagèrent l'Europe au travers du prisme de leur stratégie d'expansion universelle et que les États-Unis développèrent une politique européenne fondée sur le concept de *containment*.

Cependant, tirant profit de la marge de manœuvre qui restait aux Européens, plusieurs mouvements favorables à la pacification et à l'unité du Vieux Continent se développèrent. Des hommes politiques appartenant majoritairement aux tendances démocrate-chrétienne et

---

placèrent dans une petite maison tout près du camp de Buchenwald. Il termina son livre en décembre 1944 et le publia en 1945.

[682] Texte cité par Denis de Rougemont dans « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., pp.406-408.

social-démocrate reprirent avec ardeur l'idée d'intégration européenne. En raison d'une forme d'écœurement provoqué par les deux guerres mondiales et ses nombreuses victimes, le contexte se prêtait à l'amorce d'un processus d'intégration. Comme Auschwitz a rendu possible la création de l'État d'Israël, la folle et nihiliste entreprise hitlérienne donna une impulsion décisive à l'idée européenne. L'ampleur de la réaction à ce tragique événement historique contribua de façon prépondérante à la première réalisation véritable des idées d'union pacifique de l'Europe. L'effroi provoqué par les ravages et les crimes du nazisme suscita une volonté proportionnelle de trouver un nouveau modèle institutionnel et politique afin de préserver l'Europe de toute nouvelle aventure totalitaire.

Un contexte spécifique, inédit pour l'Europe, favorisa de manière exceptionnelle la faisabilité historique de l'intégration du Vieux Continent. La victoire sur l'hitlérisme est essentiellement attribuable aux États-Unis et à l'URSS. La plupart des États européens sortaient meurtris et exsangues du conflit et aucun ne pouvait plus prétendre à l'hégémonie européenne. Il ne fait aucun doute que cette égalité « dans la misère » – en dépit de l'appartenance de la Grande-Bretagne et de la France au camp des vainqueurs – favorisa de manière déterminante la réalisation des projets d'union européenne. Aucune nation ne se posait plus cette question ordinairement si fondamentale : « quelle puissance tirera avantage de l'union ou la confisquera à son profit ? »

Les enseignements de l'entre-deux-guerres et de la Deuxième Guerre mondiale semblaient désigner un type d'union plutôt supranational qu'intergouvernemental ou consultatif. La montée des mouvements européistes en procéda manifestement elle aussi.

Le courant européen fut tout d'abord segmenté. Il tenta de se structurer, notamment en 1947, avec la création du Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne qui rassemblait presque toutes les associations transnationales (sauf l'Union parlementaire européenne). Ce fut le prélude à la création officielle du Mouvement européen réalisée en octobre 1948. Les impulsions déterminantes au renouveau du combat européiste d'après-guerre surgirent essentiellement de la création de l'Union européenne des fédéralistes et du célèbre discours que Winston Churchill prononça à l'Université de Zurich le 16 septembre 1946.

Les grandes divergences entre fédéralistes et unionistes

Les fédéralistes éprouvèrent une certaine aversion face aux premières étapes de la construction européenne qui, objectivement, renforcèrent la coupure du continent en deux. La géopolitique imposait ses contraintes implacables. Moins idéalistes, beaucoup, au sein des élites politiques nationales, s'en accommodaient plus aisément. Le courant unioniste – que nous avons déjà évoqué – se distingue des fédéralistes, surtout de ceux que l'on appelle les maximalistes, par une approche plus pragmatique. Ils accordaient leur soutien à toute démarche qui les rapprochait de leur objectif. Walter Lipgens écrit : « Alongside the UEF, from january 1947 onward smaller comittees were formed in London, Brussels, and Paris under the leadership of eminent politicians, aiming at « European unity » in a non-federative sense, beginning with economic co-operation and confined in the first instance to Western Europe ; while Coudenhove-Kalergi brought together federal-minded parliamentarians in the European Parliamentary Union. »[683]

Robert Marjolin[684] représente bien le courant du mouvement unioniste attaché à l'État-nation. Il s'exprime ainsi à propos des débats entre « fédéralistes » et « unionistes » : « Les « Européens », comme ils étaient le plus souvent désignés, se divisaient en de multiples tendances : des fédéralistes pour qui il n'y avait de solution à aucun des problèmes qui se posaient à la France et à l'Europe, sans la création rapide d'institutions fédérales européennes […] aux Européens pragmatiques […] prêts à soutenir toute initiative pourvu qu'elle allât dans la direction désirée… »[685] Cette opposition entre unionistes et fédéralistes, déjà manifeste lors du Congrès de La Haye, perdure et ses incidences s'observent au niveau de nombreuses questions institutionnelles. En 1949, par exemple, Rougemont voit se dégager

---

[683] Walter Lipgens, « A History of European Integration », Clarendon Press, Oxford, 1982, p.687.
[684] Robert Marjolin est né en 1911. Cet économiste de la tendance « libérale-sociale » travailla aux côtés de Léon Blum et Jean Monnet à la fin des années 1930 et au début des années 1940. Il participa à la mise en place du Plan Marshall. Il oeuvra également à la reconstruction de la France à travers celle de l'Europe. Ajoutons à son palmarès qu'il fut le premier secrétaire général de l'O.E.C.E. de 1948 à 1955, l'un des négociateurs français du Marché commun et aussi vice-président de la Commission. Finalement, il succéda au père de Valéry Giscard d'Estaing à l'Académie des sciences morales et politiques. Il décéda en 1986.
[685] Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », Editions Complexe, 2001, p.169.

deux écoles dans les couloirs du Conseil de l'Europe.[686] La première destine le Comité des ministres à former un futur gouvernement de l'Europe. Le raisonnement qui sous-tend cette proposition part du postulat que le Comité est un organe doté de la légitimité d'un embryon de gouvernement européen parce qu'il se compose de ministres investis, dans leurs pays respectifs, des plus hautes fonctions exécutives. Rougemont, qui appartient à la deuxième école, celle des fédéralistes, objecte que le Conseil de l'Europe résulte justement d'un dépassement de l'État-nation et de ses sources de légitimité classiques. Il craint que la première tendance, loin de tendre vers une fédération européenne, ne conduise, au contraire, qu'à s'éloigner de cet objectif parce que le Comité des ministres pourrait, en raison de sa composition, constituer un puissant frein à l'édification d'une Europe supranationale. Rougemont insiste à plusieurs reprises sur le fait que « La fédération européenne ne sera pas l'œuvre de gouvernants chargés de défendre les intérêts de leur nation contre le reste du monde. La fédération sera l'œuvre de groupes et de personnes qui prendront l'initiative de se fédérer *en dehors des gouvernements nationaux*. […]. Il n'y a pas d'autre voie possible et praticable. »[687] Cette opinion était déjà apparue lors du Congrès de Montreux. Rougemont plaçait tous ses espoirs dans l'émergence prochaine d'une Europe fédérale suscitée par des groupes et des personnes contournant les gouvernements. Il cultivera cette espérance encore à la veille du Traité de Rome de 1957.[688] Le fédéraliste propose donc une autre perspective qui consiste à attribuer à l'Assemblée la primauté dans la détermination de l'évolution de l'institution. Le Comité des ministres serait, quant à lui, élargi et formerait la chambre haute. Le gouvernement, « le Cabinet fédéral de l'Union », se ferait élire par ce parlement européen bicaméral, de type fédéral, formé d'une chambre représentant le peuple et d'une autre représentant les États fédérés. Le pouvoir exécutif central européen, formé de vingt-huit membres, émanerait, comme en Suisse, d'une espèce d'Assemblée fédérale. Les fédéralistes suggèrent donc de quitter rapidement la phase intergouvernementale pour passer à une phase proprement fédéraliste. En outre et malgré leurs divergences, les fédéralistes se distinguent des autres courants européistes par certaines options communes, parmi lesquelles l'idée répandue que l'intégration économique comme rampe de lancement de l'union est largement insuffisante et inadéquate.

---

[686] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.83.
[687] Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », op. cit., p.7.
[688] On le voit transparaître dans des textes tels que le post-scriptum à « L'attitude fédéraliste » daté de 1954.

L'esprit de Genève : préfiguration du fédéralisme de la seconde moitié des années 1940

« L'esprit de Genève » annonce bien, aux côtés des écrits du jeune Rougemont, le fédéralisme d'après-guerre. Une différence profonde demeure néanmoins entre l'ouvrage précité et le fédéralisme intégral de Denis de Rougemont : la place de l'État-nation. Robert de Traz voit dans la variété des États la base d'un système fédéral, en dépit des conflits qui résultèrent de l'exacerbation de l'identité nationale au début du siècle passé. Son fédéralisme consistait en un mode de coopération entre États exempt d'atteintes à leurs spécificités irréductibles. Les fédéralistes intégraux plaident, au contraire, pour l'évacuation des États-nations de la scène de l'Histoire. En dépit de cette divergence sur l'État-nation, l'esprit de Genève préfigure, dans son essence, le fédéralisme. La définition suivante de Robert de Traz illustre très bien cette correspondance : « Justifier les particularismes en les associant, refuser de supprimer une dissonance, l'admettre au contraire et l'orchestrer, voilà, sur le plan psychologique, l'esprit de Genève. » L'auteur ajoute : « C'est dire combien il répugne à l'internationalisme révolutionnaire qui prétend effacer les frontières et tout confondre dans un magma informe, lequel serait funeste s'il n'était pas, surtout, irréalisable. »[689] Alfred Dufour dégage très bien les maîtres-mots de l'œuvre de l'essayiste genevois : pluralisme, fédéralisme, mission de l'Europe mais aussi personnalisme.[690] Robert de Traz insiste, de la même façon que Rougemont, sur le principe central du fédéralisme : la conciliation des éléments constitutifs de diverses antinomies, en particulier celle qui oppose l'unité et la diversité. Il évoque aussi l'aspect dynamique du système et la difficulté de le réduire à des formules rigides. Il pense, comme son compatriote, que le fédéralisme se présente comme l'une des grandes voies institutionnelles du futur : « Voilà l'entreprise de l'intelligence moderne. Rassembler les éléments hétéroclites de la réalité, les maintenir vivants et autonomes, sans les fondre ensemble. Baser la vie sur un conflit enfin accepté. Préserver cette coexistence frémissante, non pas à l'arrêt mais en perpétuel va et vient. »[691] Rougemont n'aurait probablement pas

[689] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.154.
[690] Alfred Dufour, Préface de « L'esprit de Genève », op. cit., p.16.
[691] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.167.

écrit très différemment, lui qui voyait dans « L'esprit de Genève » un *classique* et qui prétendait à propos de son auteur : « Peu d'hommes ont vu plus juste, entre-deux-guerres. »[692] Les deux penseurs avaient senti l'éveil des masses dans les années 1920. Percevant les menaces totalitaires qui planaient sur leur continent, ils avaient plaidé pour une solution fédéraliste à vocation universelle. Le personnaliste peut ainsi être considéré comme un adepte partiel de l'esprit de Genève. Néanmoins, Robert de Traz relie davantage le principe de division – au cœur du fédéralisme – à l'État-nation que ne le font les fédéralistes-personnalistes, même si les aboutissements ultimes de sa vision apparaissent sous les traits d'une espèce de fédération mondiale coalisant les divers continents. C'est avec une très grande pertinence qu'il constate : « Les patries sont nécessaires et bienfaisantes. Elles brisent l'idée de race, elles subdivisent ainsi et diminuent en virulence les conflits possibles. […] les patries canalisent et fractionnent ces poussées aveugles ; elles se superposent à elles comme la conscience se superpose aux instincts. »[693] Il est impératif – Robert de Traz en paraît peut-être davantage conscient que plusieurs de ses successeurs – d'aménager les institutions de façon que le principe divisionnel soit incarné dans des formes solides et résistantes, telles que la patrie, et que ce principe vital prime sur le principe fusionnel. Sinon, les « poussées aveugles » risquent de réserver à des structures fédérales trop légères le même sort qu'une coulée de lave aux bâtisses en bois qui se dressent sur son passage. Le fédéralisme continental court l'immense danger de se tromper sur la solidité du principe divisionnel choisi pour découper de nouvelles régions se substituant aux États-nations. Certes, les entités « stato-nationales » portent une responsabilité dans les conflits européens et mondiaux, mais ils présentent l'avantage d'offrir un cadre encore relativement clair et cohérent, générateur d'un vrai pluralisme au sein d'un ensemble transnational européen. Dans l'opération consistant à substituer aux États-nations d'autres entités comme principe divisionnel, on s'expose au risque que ces dernières ne parviennent pas à gagner assez de consistance pour représenter un véritable contre-poids au pouvoir central. Ce péril est d'autant plus élevé dans un contexte de mondialisation qui se traduit par le primat du fusionnel. Robert de Traz avait pressenti ce danger et s'était arrêté là où de nombreux fédéralistes feront un pas supplémentaire. (Nous reprendrons ce thème dans le chapitre consacré à la problématique du gouvernement mondial.) A posteriori, Rougemont reconnut qu'à la fin des années 1940 et au début des

[692] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.166.
[693] Ibid., p.154.

années 1950, les fédéralistes avaient commis une erreur qui explique leur échec relatif : avoir trop récusé les souverainetés nationales, les avoir remises en cause frontalement et brutalement alors que, dans le contexte de l'époque, elles demeuraient opportunes tant que l'union n'était pas réalisée. Il s'exprimait parfois dans ce sens lors de ses cours à l'Université : « Les fédéralistes européens, connaissant mal l'histoire du fédéralisme suisse, ont tout de suite insisté sur la nécessité pour les États-nations de renoncer à leur souveraineté. » Cette précipitation expliquerait substantiellement le grand décalage entre leurs ambitions et les réalisations concrètes. Selon Rougemont, « Nous (les fédéralistes) aurions dû demander la création d'un pouvoir européen, capable de *garantir* les souverainetés de nos États, qui, actuellement, sont sans défense contre l'extérieur, et n'ont même pas la ressource d'une alliance automatique en cas d'attaque par l'étranger. »[694]

[694] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.107.

Chapitre 3. L'Europe unie inscrite dans le sens de l'Histoire

L'Europe et le sens de l'histoire

L'union européenne suscitée par les forces profondes de l'Histoire

Dans les conceptions linéaires de l'Histoire, l'évolution de cette dernière a un sens. Le phénomène de l'union de l'Europe, par sa récurrence, semble constituer un trait permanent d'une très longue séquence de l'Histoire. L'intégration européenne contemporaine procède des forces historiques les plus profondes. Depuis quelques décennies, l'Europe paraît suivre sa trajectoire malgré de nombreuses crises. Les flottements actuels – qui résultent du rejet par référendum du traité constitutionnel pour l'Europe en France et aux Pays-Bas – sont superficiels relativement à la puissance du processus d'intégration. Le mouvement d'union de l'Europe actuelle avait déjà été pressenti par Nietzsche.[695] Son intuition lui permit de discerner cette tendance politique au-delà du nationalisme triomphant de son époque. Il a perçu que les ressorts de l'union européenne sont très puissants, plus puissants que tous les grands soubresauts historiques faisant prendre à l'Europe une direction apparemment et provisoirement contraire. Nietzsche voyait se préparer dans les esprits l'union à venir de l'Europe : « on méconnaît ou on déforme mensongèrement les signes qui prouvent de la manière la plus manifeste que l'Europe veut devenir une. » Il ajoute : « Au-delà de toutes ces guerres nationales, de ces « empires » et de ce qui occupe le premier plan, je vois plus loin. Ce qui m'importe, c'est l'Europe Une, et je la vois se préparer lentement, d'une manière hésitante. Chez tous les esprits étendus et profonds de ce siècle, l'œuvre commune de l'âme a consisté à préparer, à supputer et à anticiper cette nouvelle synthèse : l'Européen de l'avenir. »[696] Quelle puissance prophétique ! Nietzsche prédisait des ralentissements et des retours en arrière. Toutefois, l'unification lui paraissait inéluctable. Si l'on suit les conjectures intuitives de Nietzsche, l'Europe devrait encore connaître des crises, éventuellement même si graves que l'on pensera à un retour aux États-nations souverains de l'« ancien régime ». Cependant, elle est irrémédiablement engagée sur la voie de l'unité. Il est intéressant de noter

[695] Friedrich Nietzsche, « Par-delà le bien et le mal », aphorismes 242 et 243.
[696] Ibid., §256 (fragment posthume).

que les unions précédentes de l'Europe n'ont pas été prévues, ou moins que l'intégration contemporaine, mis à part peut-être, et encore à très court terme, l'Europe hitlérienne. Selon Charles Zorgbibe, l'« âge de la prophétie » fait place aujourd'hui à celui des réalisations, des tentatives d'union concrètes.

Robert de Traz compare la création de l'État fédéral suisse à l'Europe. Il explique comment un principe fédératif a pu naître d'une union défensive pour ensuite la conduire vers la forme fédérale. Avant même la Deuxième Guerre mondiale, il estimait que l'Europe était, *ceteris paribus,* dans les mêmes conditions de faiblesse et de vulnérabilité que les cantons suisses à la veille de constituer une alliance défensive. Selon l'auteur de « L'esprit de Genève », pour qu'un principe spirituel fédératif puisse se déployer, l'Europe devra dépasser les forces dissociantes qui la traversent : « Petite Europe, toute seule dans un monde en tumulte, il faudra bien qu'elle comprenne que ses rivalités intérieures sont archaïques. »[697]

L'auteur de « Mission ou Démission de la Suisse » insistait, au début de la Seconde Guerre mondiale, pour que le fédéralisme s'exprime afin de se défendre contre les menaces totalitaires mais également parce qu'une fenêtre d'opportunité s'était ouverte pour son incarnation à l'échelle européenne. Il percevait dans le fédéralisme européen une idée « dans l'air » du temps, mais il craignait simultanément qu'elle ne demeure qu'une idée « en l'air ». Nous l'avons vu, les forces historiques ne sont pas pour lui des déterminismes. En l'occurrence, la voie de l'union s'est ouverte mais cela ne signifie pas que cette dernière adviendra automatiquement et encore moins qu'elle sera fédérale. Ortega y Gasset pensait, à l'inverse de Robert de Traz et de Denis de Rougemont, que l'intégration obéirait à un processus mécanique autonome.[698] La société européenne parviendrait à un stade de maturité qui rendrait cette évolution certaine. Le facteur déclencheur est, quant à lui, incertain presque par définition. Dans la première moitié du siècle passé, Ortega a toutefois avancé quelques hypothèses intéressantes : « Quant à l'occasion qui subitement portera le processus à son terme, elle peut être Dieu sait quoi ! la natte d'un Chinois émergeant de derrière les Ourals ou

[697] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.155.
[698] Il écrit en effet : « la probabilité d'un État général européen s'impose mécaniquement », « La révolte des masses », p.16.

bien une secousse du grand *magma* islamique ».[699] La force qui pousse l'Europe vers l'union politique est imperceptible à qui s'arrête à l'écorce des choses et des événements, comme le discerne très justement l'Espagnol : « Là où la force, la *dynamis* agit uniformément, il y a une unité réelle, quoique nos yeux ne nous montrent, comme manifestation de cette unité, que des choses éparses. »[700] L'apport majeur de Napoléon, Victor Hugo, Nietzsche, Ortega, Rougemont et bien d'autres est d'avoir mis en lumière la *dynamis* qui conduit l'Europe, quoiqu'ils divergent sur le degré de déterminisme de cette tendance lourde ainsi que sur les chances et les menaces qu'elle pourrait contenir. Napoléon ne disait-il pas que celui qui saurait parler aux masses européennes se trouverait à la tête de cette agglomération européenne à venir et qu'il pourrait tenter tout ce qu'il voudrait ?[701] Revenons à la nature de cette *dynamis*. L'historien Neagu M. Djuvara inscrit cette problématique dans celle, plus générale, de la nature et de l'évolution des civilisations. Selon lui, « toute civilisation *a vocation à l'unité*. Tôt ou tard, de gré ou de force, l'unification doit se produire – à moins qu'une catastrophe extérieure n'intervienne avant l'unification. »[702] Rougemont va jusqu'à relier le mouvement nationaliste, notamment dans l'expression qui fut la sienne lors de la révolution européenne de 1848, à la *dynamis* unificatrice. Selon le grand fédéraliste, l'évolution en direction de la nation fut une étape préparatoire de l'Europe rêvée des fédéralistes intégraux, même si elle connut également sa phase pathologique.

La *dynamis* fondamentale de l'Europe commença à s'incarner après la Seconde Guerre mondiale. La maturation historique de l'idée d'union était déjà très avancée en ce temps-là. En 1948, le personnaliste-fédéraliste voit la fédération européenne lentement émerger, le squelette de l'idéal se couvrir de chair. Il pense même que l'Europe est déjà plus unie qu'il n'y paraît parce qu'elle résulte des réalités techniques, économiques et politiques majeures de cette époque.[703] Le 10 août 1949, alors que la première Assemblée de l'Europe se réunit à Strasbourg, Rougemont cite cette réflexion de Goethe à Valmy, parce qu'elle pouvait s'appliquer à l'épisode en apparence peu important qu'il vivait : « De ce lieu, de ce jour, sera

---

[699] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.16.
[700] Ibid., p.17.
[701] Voir à ce propos la citation de Napoléon, p.261.
[702] Neagu M. Djuvara, « Civilisations et lois historiques », Mouton, 1975, p.250.
[703] Emporté par un enthousiasme un peu excessif et son impatience de fédéraliste rescapé de la période nazie, il alla jusqu'à assurer : « Je vois la fédération européenne se composer lentement, un peu partout, et de toutes

datée une ère nouvelle. »[704] Il faut du génie pour saisir la signification profonde et l'immense portée d'un événement de ce type. Un génie qui relève partiellement de l'intuition et qui suscita, par exemple, cette exclamation chez Rougemont, alors que l'intégration n'était pas encore véritablement engagée : « L'opinion d'aujourd'hui, je la sens, c'est l'Europe. »[705] L'idée diffuse que l'Europe était la voie de l'avenir se traduisait très nettement dans la presse. En 1953, Rougemont relève qu'un éditorial sur deux et trois dépêches importantes sur quatre évoquent le « problème européen », témoignant ainsi de la centralité de cette question.

Au début des années 1960, alors qu'il évoquait les pères fondateurs de l'Europe unie, Rougemont supputait qu'ils avaient « peut-être le vent de l'histoire en poupe. »[706] Dans ce qu'on pourrait presque appeler un élan d'extra-lucidité, Victor Hugo a senti, quant à lui, que le « vent de l'histoire » soufflait vers l'Europe unie mais également vers l'humanité unie. Il a su discerner les linéaments tant de l'intégration européenne que de la mondialisation, encore très embryonnaire de son temps. Pour l'écrivain français, l'unification du Vieux Continent et la marche vers l'unité du genre humain sont deux phénomènes parallèles, sinon même convergents : « Elle s'appellera l'Europe au vingtième siècle, et, aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'Humanité. L'Humanité, nation définitive, et dès à présent entrevue par les penseurs, ces contemplateurs des pénombres ; mais ce à quoi assiste le dix-neuvième siècle, c'est à la formation de l'Europe. »[707] Rougemont pensait également qu'il existait une relation quasi organique de nature interactive entre les deux phénomènes majeurs du XX^{e} siècle que sont le mouvement vers l'unité européenne et la mondialisation.

Remarquons encore que la relégation du Vieux Continent sur la scène internationale fut la conséquence d'un affaiblissement mais que cela contribua également à une prise de conscience de la nécessité de son union. Lorsque l'Europe dominait la planète sans rencontrer de rivale, elle n'était guère poussée à la comparaison. C'est pourquoi, le sens de son existence en tant qu'ensemble matriciellement unifié lui échappait partiellement. Selon Rougemont, la situation de l'Europe après la Deuxième Guerre mondiale peut ainsi receler quelques vertus

---

sortes de manières. » Il ajoute plus loin qu'« Elle est déjà beaucoup plus unie, en réalité, qu'elle ne le croit. » Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., pp.77-78.

[704] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.81.

[705] Ibid., p.107.

[706] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.132.

et, en particulier, cette fonction de mise en évidence d'une nécessaire unité et d'une communauté de destin.

L'Europe en voie d'unification s'imposera effectivement de plus en plus comme une entité appelée à durer et à se développer. En témoigne notamment la reconnaissance de la Communauté par Leonid Brejnev, en 1972, après des années de défiance et de franche hostilité, lorsqu'il déclare qu'il faut prendre en compte la réalité de ce « groupement économique » des États d'Europe occidentale. L'Acte final d'Helsinki est signé par le président en exercice du Conseil au nom des Neuf. Depuis, malgré plusieurs écueils et ralentissements, l'Europe a continué sur la voie de l'unification comme le prédisaient, entre autres, les penseurs intuitifs-prophétiques.

La nécessité de l'union

D'utopie, l'Europe unie est devenue nécessité. Cette affirmation est au cœur de la résolution proposée au Congrès de l'Europe par sa Commission culturelle, le 9 mai 1948 : « Considérant que l'union européenne a cessé d'être une utopie pour devenir une nécessité, mais qu'elle ne peut être fondée durablement que dans une unité déjà vivante ; considérant que cette unité profonde, au sein même de nos diversités nationales, doctrinales et religieuses, est celle d'un commun héritage de civilisation chrétienne, de valeurs spirituelles et culturelles, et d'un commun attachement aux droits fondamentaux de l'homme, notamment à la liberté de pensée et d'expression ; … Le Congrès de l'Europe propose … un Centre européen de la Culture. »[708] Selon Mario Albertini, l'Europe serait arrivée, après la Seconde Guerre mondiale, à cette bifurcation fondamentale : l'unité ou la disparition. Affaiblie par des facteurs divisionnels internes et des menaces impérialistes en provenance de l'Est, le Vieux Continent n'aurait d'autre choix que l'union pour préserver son autonomie et ses valeurs. Rougemont affirme que l'Europe peut commencer demain – et renouer ainsi avec sa vocation universelle – si elle s'unit, tandis qu'elle mourra demain si elle conserve ses frontières

[707] Victor Hugo, cité dans « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.243.
[708] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.67.

internes. Son constat est cinglant : « notre Europe désunie marche à sa fin ».[709] Son intégration est donc une nécessité vitale. Féru de belles formules, le fédéraliste prédit à l'Europe une descente aux Catacombes de l'Histoire si elle ignore cette obligation. L'impérieuse nécessité est un des plus grands moteurs de l'Histoire. Robert de Traz l'a très bien vu en prédisant que l'Europe se ferait moins par idéalisme, mysticisme ou une forme de bonne volonté que par nécessité. En réalité, les deux se conjuguent. Il est courant d'alléguer « qu'il le faut », à raison ou à tort, alors que l'on défend une idéologie. Il est également fréquent d'enjoliver une politique utilitariste par quelques références à un idéal. La construction européenne procède un peu des deux.

Privée d'une part de sa substance dans la nouvelle configuration des relations internationales et déchirée par les diverses souverainetés nationales, l'Europe offrirait, selon le fédéraliste, un vide « dont l'Histoire n'a pas moins horreur que la Nature ».[710] Il craint qu'une Europe désunie ne présente pas suffisamment de résistance aux visées impérialistes soviétiques.[711] Les États-Unis partageaient cette préoccupation. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils soutinrent, parfois dans l'ambiguïté, les premiers efforts d'union. Dans une large mesure, la politique de *containment*[712] implique un soutien à l'union de l'Europe occidentale vouée à opposer un contrepoids à l'Europe de l'Est gagnée par le communisme. Le plan Marshall est l'une des premières concrétisations de cette politique. Destiné à soutenir les pays européens dans leur lutte « contre la faim, le désespoir et le chaos », il jettera les bases d'une coopération économique encadrée par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) créée le 16 avril 1948.[713] L'Europe était une pièce décisive sur l'échiquier de la guerre froide et dans la stratégie américaine de *containment*. Parallèlement, la Charte des Nations unies

---

[709] Ibid., p.68.
[710] Ibid., p.124.
[711] Rougemont affirme, par exemple : « si Strasbourg accouche d'un timbre-poste, nous serons un peu déçus, et Staline très content ». Ibid., p.108.
[712] Cette doctrine est inspirée par Georges Kennan. On en trouve l'ébauche dans son « long télégramme » envoyé de Moscou en 1946. Elle est ensuite développée dans un article de la revue *Foreign Affairs*, consacré à l'expansionnisme russe, puis présentée publiquement par le président Harry Truman au Congrès le 12 mars 1947. Cette allocution est aussi considérée comme la première expression de la doctrine Truman. Cette dernière se traduit concrètement par la demande présidentielle au Congrès d'un crédit de 400 millions de dollars en faveur de la Grèce et de la Turquie, accompagnée par l'affirmation publique de l'existence d'une menace soviétique.
[713] L'aide américaine se monta à environ treize milliards de dollars entre avril 1948 et octobre 1951. Elle se composait d'environ 10% de prêts et 90% de dons en nature. Elle se fonde sur une loi, l'*European recovery program* (ERP), votée par le Congrès en avril 1948. Ce programme impliqua une hausse des impôts pour les

mentionne les organisations régionales comme apport à la promotion de relations internationales pacifiques.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreuses initiatives de rapprochement entre États démocratiques occidentaux se manifestent tant au niveau des États que des mouvements d'intellectuels. Ce foisonnement est très propice à la mise en place des fondements d'une future union politique de l'Europe. La puissance de ce courant est bien supérieure à tous les élans précédents. Cela pour cinq raisons déjà partiellement évoquées. Premièrement, le choc suscité par les horreurs du régime nazi a provoqué une volonté de prévenir les fragmentations et les volontés hégémoniques inter-européennes à l'origine de ce cataclysme. Deuxièmement, l'apparition d'une configuration bipolaire imposant l'unité défensive, au moins relative, de l'Europe occidentale. Troisièmement, l'émergence de plus en plus évidente des grands facteurs fusionnels d'après-guerre qui aboutiront à l'irrésistible mondialisation pleinement agissante dès la dernière décennie du millénaire. Quatrièmement, la méfiance à l'égard des erreurs du Traité de Versailles a conduit à intégrer, le plus rapidement possible, l'Allemagne dans les premières phases de l'unification européenne. Cinquièmement, la prise de conscience par la civilisation européenne de son recul dans le monde et de son incapacité à assumer seule sa défense, une réaction de fierté européenne que l'on retrouve d'ailleurs dans la pensée rougemontienne.

Parmi les esquisses d'un prologue d'union émanant des élites politiques, nous citerons l'extrait suivant du projet d'Union occidentale de Bevin présenté à la Chambre des Communes le 22 janvier 1948 : « les nations libres d'Europe occidentale doivent maintenant se rapprocher plus étroitement (…) Le temps est venu de trouver les voies et les moyens pour resserrer nos relations avec le Benelux (…) J'espère que des traités seront signés avec (ces) pays […] qui, s'ajoutant à notre traité avec la France, formeront un important noyau en Europe occidentale […]. Il faudra ensuite que nous fassions entrer dans ce grand projet d'autres membres historiques de la civilisation européenne. »[714] En empruntant au registre de la pensée hégélienne, on peut dire que le « souffle de l'esprit », qui selon Hegel anime

---

Américains qui éprouvèrent des réticences mais furent influencés par le coup de Prague de février 1948 et la crise de Berlin du mois de mai de la même année.

[714] Marie-Thérèse Bitsch, « Histoire de la construction européenne », Editions Complexe, 2001, p.40.

l'Histoire, favorise encore plus l'union de l'Europe qu'avant la guerre. Quant à sa réalisation institutionnelle, elle est soumise à l'inévitable décalage entre la pensée, ou une *dynamis*, et sa concrétisation.

Pour Rougemont, l'Europe unie était non seulement nécessaire mais également urgente. L'intensité des menaces exigeait, selon lui, des réponses institutionnelles amples et rapides. La volonté des fédéralistes intégraux de procéder hâtivement ne laissait pas d'inquiéter certains européens pragmatiques, tels que Paul Ramadier – président du Conseil durant l'année 1947 – pour qui « l'Europe ne peut être créée par une sorte de révolution fédéraliste qui affaiblirait les gouvernements sans fortifier la collectivité. »[715] Sa crainte était manifestement qu'une telle révolution ne diminue encore davantage la puissance des États, en les privant de presque toute souveraineté, sans qu'elle ne s'accompagne parallèlement de l'émergence de pouvoirs publics de nature fédérale aptes à se substituer immédiatement aux États-nations dans l'accomplissement des fonctions étatiques fondamentales.

Selon Rougemont, la résolution des problèmes qui se posent au pouvoir étatique implique un cadre supranational. L'Europe divisée ne serait plus en mesure de faire face aux défis contemporains. Les principes de la reconstruction de l'Europe après le premier conflit mondial se révéleraient encore plus inopportuns et inadaptés après le second. Rougemont affirme la nécessité de passer à un palier supérieur en créant des institutions communes, seules en mesure d'amener à un dépassement des nationalismes à l'origine non seulement de plusieurs guerres mais aussi de l'état d'« anarchie » de la fin des années 1940. A certains égards, l'Europe connaîtrait la même situation que les cités grecques atomisées qui durent s'unir pour préserver leur autonomie. Par ce biais, les régions d'Europe obtiendraient la latitude de se donner leurs propres lois sans ingérence extérieure grâce au bouclier que formerait l'union avec sa souveraineté supranationale. Au niveau planétaire, l'Europe retrouverait sa voix. Le fédéraliste européiste constatait, avec un certain dépit, que les États européens étaient minorisés aux Nations unies.

---

[715] Ibid., p.47.

Unir l'Europe afin qu'elle retrouve une certaine puissance n'implique pas que celle-ci soit le but du processus. Pour le fédéraliste, la souveraineté et la puissance retrouvée du Vieux Continent seraient au service de la liberté, de la prospérité et de la sécurité. Rougemont perçoit la nécessité de la fédéralisation de l'Europe en fonction de sa conception des conditions de la liberté. Ces dernières ne pourraient se réaliser que dans le cadre d'une Europe unie. L'auteur de « L'Europe en jeu » l'exprime sans ménagement au travers de l'alternative suivante : fédération ou colonisation. Selon lui, si son continent ne s'unissait pas librement, il courrait le risque d'une unification exogène contrainte suivie d'une vassalisation. Le fédéraliste cite à cet égard le philosophe Karl Jaspers qui prédisait à l'Europe d'après 1945 la balkanisation ou l'helvétisation.

Robert Kagan estime que l'Europe connut, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, « peut-être la perte d'influence internationale la plus spectaculaire de l'histoire de l'humanité. »[716] Robert de Traz avait déjà entrevu les prémices de cette chute. Il s'exclamait en 1929 : « L'Europe vassale ! Cette perspective ne va-t-elle pas nous mettre debout ? »[717] Cette vieille civilisation risquait d'être assujettie par de plus jeunes. A la même époque, Gaston Riou titrait l'un de ses ouvrages « S'unir ou mourir ».[718] Plus de seize ans plus tard, le risque s'était considérablement accru. Rougemont perçut immédiatement l'ampleur de cette secousse historique. En 1948, il constate la perte de rayonnement de ce continent qui étendait, encore avant la guerre, son influence aux quatre autres. Fidèle à sa vision teintée d'organicisme, il craint que l'extinction de cette espèce de phare civilisationnel diffuseur de valeurs, croyances, rêves et ambitions spécifiques ne refroidisse le monde. Ainsi, la fédération de l'Europe ne relèverait pas que de la nécessité interne mais tout autant d'un impératif universel.

Europe unifiée certes. Mais quel genre d'unité ? Selon Rougemont, si la « révolution fédéraliste » devait ne pas l'emporter sur le modèle de l'État-nation, l'Europe serait saisie par « les vertiges de l'irrationnel » et un « chaos social quadrillé par la police ».[719] Les conséquence de cette faillite pèseraient sur le sort de l'humanité. L'auteur de « L'Avenir est

---

[716] Robert Kagan, « La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial », Plon, 2003, p.30.
[717] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.155.
[718] Ouvrage paru en 1929 aux Editions VALOIS.
[719] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.349.

notre affaire » écrit : « comment imaginer que la civilisation diffusée par l'Europe à tous les peuples puisse s'éclipser où disparaître, sans entraîner le genre humain dans son désastre ».[720] Par contre, si l'Europe s'unit politiquement selon la formule fédérale, recouvrant par là une souveraineté qui échappe aux États-nations européens, elle pourra remplir sa « vocation qui est désormais de présenter au monde, et d'illustrer d'abord par l'exemple vécu, l'art et la science œcuméniques par excellence de l'union dans la diversité, de la coexistence en tension des contraires ».[721] L'Europe en viendrait donc à tenir le rôle que l'Union Européenne des Fédéralistes lui assignait à l'aube de la guerre froide : celui d'une troisième force pacificatrice dans un monde bipolaire. Elle serait même la seule puissance capable d'amener les deux pôles à un compromis, à la paix. Mais pour cela il faut qu'elle redevienne une grande puissance. Rougemont va même plus loin en attribuant à l'Europe la vocation de centre de gravité dans une configuration internationale unifiée où les principes fédéralistes triompheraient.[722]

L'Europe n'est plus, par l'addition de ses États, une grande puissance. Elle présente, en outre, les symptômes d'un certain déclin civilisationnel. Pour durer, la civilisation européenne doit retrouver une commune mesure mobilisatrice suscitant l'adhésion de toutes les strates sociales. Pour le fédéraliste, l'idéal d'une Europe fédérale est le seul qui remplisse cette condition. Cet objectif offre, de surcroît, un projet d'envergure à la civilisation européenne qui tend à s'essouffler faute de grands projets.

Les motifs de l'union

Fondamentalement, la construction européenne est la conséquence institutionnelle majeure du « plus jamais ça ». Mais la nécessité de s'unir contre l'Empire soviétique et la conviction que l'intégration du Continent pouvait contribuer à accroître la prospérité commune expliquent également la volonté d'unir l'Europe. L'analyse rougemontienne des motifs d'unification de l'Europe est dominée par le contexte de la guerre froide. Denis de Rougemont aspire à une

[720] Ibid., p.298.
[721] Ibid., p.301.
[722] Les partisans du multiculturalisme pousseraient des cris d'orfraie à cette seule perspective !

union susceptible, d'une part, d'arrêter Staline et, d'autre part, d'ériger les digues nécessaires pour empêcher l'avènement d'un totalitarisme dans un État européen.

Les motifs politiques

Le fédéraliste s'alarme de l'effritement de la souveraineté étatique effective des États européens. Il utilise l'expression « souveraineté étatique » dans une acception plus politique que juridique puisqu'il considère les relations internationales comme un champ où règnent encore largement les rapports de force et où le droit international n'est pas près de triompher. A cet égard, la crise de Suez de 1956[723], et plus particulièrement la condamnation de la France et de la Grande-Bretagne par les USA et l'URSS, ont exercé sur lui une fonction révélatrice. Son inquiétude transparaît dans ces lignes : « Or il n'est pas un seul État européen qui, de nos jours, ait conservé la faculté d'agir à sa guise à l'extérieur (définition de la souveraineté étatique dans son sens politique). Il n'en est pas un seul qui soit capable de déclarer la guerre ou de conclure la paix comme il l'entend – qu'on se rappelle l'affaire de Suez en 1956 –, d'assurer seul sa prospérité, de se défendre seul pendant plus de quelques heures contre une attaque des Russes ou des Américains, bref de vivre en vase clos ou de jouer au pirate ».[724] Rougemont discerne dans la conjonction des forces américaines et soviétiques, même si elle fut brève et comme accidentelle, un péril jusqu'alors inconcevable : « celui d'une paix conclue sur notre dos, au prix de nos libertés, de notre indépendance et de notre rôle dans l'histoire ».[725] Les six États membres de la CECA ont ressenti la même impression que Rougemont, ce qui favorisa l'adoption du traité de Rome de 1957. Le constat d'un affaiblissement des États-nations européens se double chez Rougemont d'une vive critique de la politique de l'Organisation des Nations Unies. A la suite de l'intervention militaire soviétique à Budapest (4 au 8 novembre 1956), il stigmatise l'ONU : « l'ONU ne trouve quelque force et n'accepte d'en faire usage qu'aux dépens des démocraties. Sa machinerie s'enraye dès qu'il faudrait se tourner non plus contre l'Europe mais contre ses

[723] Cette crise fut déclenchée à l'occasion de la nationalisation du canal de Suez par Nasser. Ce coup de force suscita une réaction militaire de la part de la France et de la Grande-Bretagne, gravement touchées dans leurs intérêts.
[724] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.313.
[725] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.290.

ennemis ».[726] L'institution mondiale ne jouit que d'un crédit très faible chez Rougemont parce qu'il doute de sa capacité et même de sa véritable volonté de concourir à une paix juste dans le monde. Il place davantage d'espoir dans une restauration de l'Europe qui remplirait une fonction de « tampon » entre les deux blocs antagonistes.

La situation de relative impuissance des États européens sur la scène internationale apparaît d'autant plus grave à Denis de Rougemont qu'il attribue à l'Europe une vocation universelle de promotion des libertés individuelles et de maintien de la paix. C'est pourquoi il affirme que les motifs les plus profonds de l'union ne dépendent pas de la menace soviétique. Il écrit : « Il m'apparaît que l'Occident, seul dans le monde du XX^{e} siècle, possède le droit, la volonté et les moyens d'étendre à l'univers son système de valeurs, sans mériter d'être taxé d'impérialisme ou d'orgueil provincial ».[727] Etant donné le contexte international, l'Europe n'est plus en mesure de défendre le système de valeurs occidental, comme le constate Rougemont : « Minorisée aux Nations Unies, maintenue sous la pression constante d'idéologies nées de ses œuvres mais qui lui opposent désormais un visage méconnaissable et parfois hostile, l'Europe reste sans voix pour définir ses idéaux et affirmer sa vocation dans le monde actuel ».[728] La situation alarmante du Vieux Continent rend son unification impérieuse. C'est la seule option capable de préserver ses caractéristiques culturelles, politiques et économiques. En 1959, Rougemont considère, à l'instar du général de Gaulle, que les projets d'intégration sont parvenus à clore une première phase obligée de l'union européenne : la suppression des antagonismes séculaires entre la France et l'Allemagne, caractérisés par trois conflits militaires en moins de cent ans (1870-1871; 1914-1918; 1939-1945). Mais, en même temps, il attribue cette réussite davantage à la technique qu'à l'intégration. Si « la technique a réussi à pacifier l'Europe »,[729] c'est dans la mesure où elle a suscité un réseau européen d'interdépendances industrielles et économiques qui rend la guerre peu probable parce que hautement préjudiciable.

---

[726] Ibid., p.280.
[727] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.331.
[728] Ibid., p.328.
[729] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.47.

Les motifs économiques

Même si son analyse de la problématique de l'intégration européenne porte principalement sur les motifs d'ordre politique et culturel, Rougemont accorde une large place aux considérations économiques. La « prospérité générale » constitue un des grands ressorts classiques de l'intégration européenne contemporaine. L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » situe l'apparition des projets d'unification connotés économiquement au temps des plans d'union de Saint-Simon et de Bentham. Dans son survol de l'histoire du motif économique d'intégration européenne, il cite notamment un passage de l'œuvre de Nietzsche dans lequel le philosophe allemand perçoit la nécessité d'une intégration économique de l'Europe comme résultante des prémices de la globalisation : « A tout cela s'ajoute un grand fait économique : les petits États de l'Europe – j'entends tous nos Empires et États actuels – doivent nécessairement devenir non viables, économiquement parlant, sous la pression du grand commerce et des échanges mondiaux transcendant toutes les frontières ».[730] Le motif économique, récurrent dans les projets d'union européenne aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, a abouti à la création de la Communauté économique européenne connue aussi sous le nom de Marché commun. Rougemont remarque que le terme « Marché commun » figure pour la première fois dans le « Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne » rédigé en 1930 par Alexis Léger, un des plus proches collaborateurs d'Aristide Briand.

L'auteur des « Chances de l'Europe » voit dans l'intégration économique une des conditions de la prospérité de l'Europe. Il affirme que « Chacun voit aujourd'hui qu'il nous faut faire l'Europe pour assurer notre avenir économique ».[731] Dans le même article, daté de février 1957, un mois avant la signature des Traités de Rome le 25 mars 1957, l'auteur évoque la « nécessité, devenue bien évidente, d'un grand marché commun et de l'Euratom, conditions à la fois de notre prospérité et de notre indépendance énergétique ».[732] Il se réjouit des négociations visant à instaurer une communauté économique. Il y discerne un progrès important vers l'union de l'Europe et, plus directement, vers un accroissement de l'indépendance européenne. Il constate dès lors avec satisfaction que le Marché commun et

[730] Friedrich Nietzsche, « Par-delà le bien et le mal », § 256 (posthume).
[731] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I., op. cit., p.282.
[732] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op cit., p.283.

l'Euratom ont de fortes chances de succès devant les parlements des pays en négociation : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Cependant, Rougemont a toujours déploré l'absence de construction véritablement politique et craint qu'une intégration économique soit insuffisante, comme le révèlent ces lignes : « Seule une Union rapide, complète et sans réserves, peut encore redresser les destins chancelants de la communauté humaine qu'on nomme Europe ».[733] Son inquiétude transparaît déjà en mai 1958, peu après l'entrée en vigueur du traité de la CEE : « Aux menaces qui ne cessent de grandir à nos portes, nous ne pourrons opposer à temps ni le succès du Marché commun dans 12 ans, ni le succès d'une éducation civique européenne dans les générations montantes, mais la seule union politique du continent ».[734] On peut déceler dans ces passages une première distance critique face à la méthode fonctionnaliste qui présida à la formation de la CEE. En effet, elle impliquait une intégration progressive et relativement lente des États européens. En outre, dans un premier temps, cette méthode répondait presque exclusivement aux motifs économiques d'intégration.

Rougemont relie la problématique de l'intégration économique de l'Europe autant à la division de cette dernière en États-nations qu'au contexte international. Il estime que les économies nationales relèvent plus du mythe que de la réalité. Il met en doute la correspondance entre les frontières de l'État-nation et les divers ensembles économiques, en s'interrogeant : « Je ne sais pas, n'étant pas économiste, si nos États-nations délimités pour la plupart au XIX^{e} et au XX^{e} siècles, se trouvent vraiment former, comme par miracle, des entités économiques intelligibles. Je ne sais si les problèmes profonds que pose leur balance commerciale (laquelle ne saurait être positive, me semble-t-il, dans tous les pays à la fois...) ne sont pas le type même de faux problèmes, résultant de la seule fiction d'économies dites nationales, qui ne correspondent à rien d'économique ».[735]

Le fédéraliste considère que les États-nations paralysent les échanges économiques et ralentissent la croissance sur le continent. En 1952, il exprime clairement sa conception

---

[733] Ibid., p.284.
[734] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.349.
[735] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers ou la Cité européenne», op. cit., p.60.

libérale de l'économie dans cette incitation en forme de slogan : « Libérer les échanges, non les organiser ».[736] Il plaide pour la suppression des barrières aux échanges économiques entre États européens. L'auteur ne se rattache pourtant pas au libéralisme économique de type hayeckien. Il est favorable à une intervention de l'État dans l'économie au-delà de la garantie des contrats. Déjà dans le contexte où il vit, Rougemont estime que l'État-nation n'est plus en mesure d'intervenir valablement dans les mécanismes économiques. A la veille de la signature des Traités de Rome, il constate : « Notre économie (européenne), nos techniques, se développent en dépit des nations, qui ont au plus le pouvoir de les freiner en paralysant les échanges ».[737] L'internationalisation de la plupart des phénomènes économiques rend l'État-nation de plus en plus impuissant à gérer des problèmes formellement soumis à son autorité. Pour Rougemont, il est dès lors impératif de hisser le politique au niveau de l'économique. Il suppose que l'État-nation ne correspond plus « aux conditions de développement, de rentabilité et de sécurité, auxquelles ne peuvent répondre que de grands espaces économiques constitués à la mesure des possibilités et des besoins de l'ère scientifico-technique ».[738] Quelques mois avant l'entrée en vigueur du traité de la CECA, Rougemont avait déjà stigmatisé les « marchés trop réduits ».[739] A considérer le seul domaine économique, la CEE va tout à fait dans le sens des aspirations rougemontiennes. Elle implique en effet un effritement progressif des frontières de l'État-nation au sein des Six, par l'abaissement graduel des barrières douanières, en vue de la réalisation d'un marché commun. Favorable au libre-échange économique, Rougemont critique durement les thèses développées par Fichte au XIX^{e} siècle dans son « État commercial fermé ». Il voit dans la conception fichtienne de l'idéal économique un « processus exactement inverse de celui du Marché commun » et se réjouit d'une libéralisation prochaine des échanges économiques au niveau européen.[740]

---

[736] Denis de Rougemont, BCEC, n°2, avril 1952, p.4.
[737] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.288.
[738] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers ou la Cité européenne », op. cit., p.14.
[739] Denis de Rougemont, BCEC, n°2, avril 1952, p.4.
[740] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.411.

Deux grandes alternatives pour l'Europe

Plusieurs parmi les plus clairvoyants penseurs de l'Europe ont perçu, nous l'avons vu, la puissance et même l'irréversibilité de la tendance à l'unification européenne. Les frontières des États-nations s'effritent de plus en plus sous l'effet de facteurs technologiques, économiques, politiques et culturels majeurs. Pour Rougemont, il n'existe pas de doute : l'Europe se fera tôt ou tard. La question capitale est de savoir sous quelle forme et dans quel but. Estimant que la confédération d'États – une « Amicale des misanthropes » – ne verra jamais le jour, Rougemont fait dépendre l'avenir de l'Europe unie de « l'antithèse État-nation-Fédération, ramenée au dilemme puissance ou liberté comme finalités de l'union ».[741] L'Europe unie de demain devra ainsi affronter deux grandes alternatives qui détermineront son avenir de manière fondamentale. « Europe fédérale » contre « Europe jacobine centralisée » est la première de ces alternatives ; « Europe puissance » contre « Europe liberté » la seconde. Dans l'esprit de Denis de Rougemont, la première de ces alternatives, de nature politico-institutionnelle, dérive ultimement de la deuxième qui est de nature quasi existentielle.

Une « Europe fédérale » contre une « Europe jacobine centralisée »

L'alternative « Europe fédérale » contre « Europe jacobine centralisée » apparaît clairement dans ce passage exceptionnel de lucidité : « Ces contradictions essentielles – entre la souveraineté absolue et l'ordre européen, entre l'État-nation et la liberté, entre la religion nationale et la foi chrétienne, entre la nation et la paix – ont éclaté en 1914. Et l'Europe depuis lors se trouve devant ce choix, dont nous devons la rendre consciente : ou bien aller vers la formule fédéraliste, qui traduit seule notre réalité une et diverse, et cela suppose briser le carcan de l'État-nation, recréer des pouvoirs locaux, dévaloriser les frontières; ou bien il faut aller jusqu'au bout de la logique instituée par les Jacobins, et soumettre alors toute l'Europe à une nation unique, totalitaire, assumant au mépris des personnes ses prétentions d'Église sans Dieu, et réclamant non seulement la mort en masse mais la *totalité* de la vie des

[741] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.319.

hommes. Voilà le grand dilemme de notre temps. »[742] Le fédéraliste aboutit à cette alternative historique après un examen rigoureux de tous les *scenarii* envisageables. Il considère tout d'abord l'Europe des États de type confédéral en concluant, à son propos, que l'Histoire l'écartera. Deuxièmement, l'Europe unifiée sur le modèle français, caractérisé par la centralisation administrative et l'uniformisation culturelle, entre dans les évolutions possibles. Il recèle de graves périls. Rougemont a une pensée fluctuante quant à la probabilité de sa réalisation. La troisième formule, fédéraliste, est la seule qui respecte l'essence de l'Europe. Elle évite tant une concurrence stérile entre nations rivales que l'uniformisation destructrice des forces de vie et des diversités. Le triomphe de l'unitarisme serait encore pire que l'ancienne division de l'Europe.

Le fédéraliste met vivement en garde contre un transfert des éléments totalitaires déjà présents dans le tissu des démocraties nationales au niveau de l'Europe : « Toute notre vigilance doit s'exercer, dès maintenant, contre les risques d'extension de ces pratiques au niveau de l'Europe en formation. »[743] Les pratiques évoquées ici consistent en une densité législative excessive et un interventionnisme bureaucratique qui étouffent l'initiative individuelle et, plus généralement, les énergies vitales spontanées. Le grand risque totalitaire auquel Rougemont fait allusion ici est bien réel. Approximativement depuis la Révolution française et sa réforme des principes de l'art de gouverner, la nature et le poids de l'appareil administratif font obscurément tendre les démocraties vers la formule totalitaire, bien que ces dernières se trouvent encore largement en-deçà de ce stade. L'émergence d'une Europe unie sur ce modèle serait hautement périlleuse pour l'avenir des libertés. Selon Rougemont, il est impératif d'opérer une rupture complète dans les conceptions du gouvernement et de l'administration au niveau d'une Europe intégrée. Il ne suffit pas, loin de là, de bâtir des institutions supranationales, même relativement démocratiques, pour assurer l'avenir du Continent. Sans réforme profonde de la politique-institution et de la politique-gestion à l'échelle européenne, il est aussi dangereux d'unir que de ne pas le faire.[744] Les fédéralistes intégraux insistent sur le fait qu'une Europe qui serait une France en grand conduirait presque inévitablement à la

[742] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.226.
[743] Ibid., p.144.
[744] « Effacer nos diversités, négliger d'en tenir compte à chaque pas dans notre progrès vers l'union, ce serait aussi mortel pour l'Europe de demain que le cloisonnement présent dans le carcan des États. », Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », op. cit., p.15.

désillusion. Déjà lors du Congrès de La Haye, ces fédéralistes plaidaient en faveur d'une intégration qui irait au-delà des souverainetés nationales mais qui s'arrêterait impérativement avant l'unité totale. Aujourd'hui, cet aspect de la pensée fédéraliste-personnaliste est trop souvent oublié. Faire l'Europe n'équivaut pas automatiquement à faire une Europe fédérale. Il n'existe aucune loi politico-historique prédestinant l'Europe, en tant qu'État, à revêtir cette forme. Si la majorité des États européens perpétuent leurs modes de gouvernance, l'Europe unie aura toutes les caractéristiques du super État-nation au tropisme totalitaire. Selon Rougemont, les structures et les éléments de base du fédéralisme européen sont déjà ébauchés. Il affirme même que « nous sommes au seuil d'une ère potentiellement fédéraliste ».[745] Il ne manque plus qu'un volontarisme politique en ce sens et sa traduction dans une charte fondamentale. Mais les ingrédients de la variante centralisatrice totalisante sont, hélas, tout aussi présents dans les sociétés actuelles. Transposer la formule de l'État-nation à l'échelle continentale semble même constituer le point d'aboutissement le plus probable de l'unification européenne. La désagrégation de la souveraineté étatique de l'État-nation autorise, certes, la création d'un État fédéral européen,[746] mais n'y conduit pas nécessairement. Selon Denis de Rougemont, un « Super-État-nation continental, uniformisé, centralisé et agressif »[747] ne saurait advenir qu'au prix du sacrifice de « la liberté des personnes » à « la puissance collective ». Rappelons que le fédéraliste définit le totalitarisme comme une religion de la puissance collective.

Une « Europe-puissance » contre une « Europe liberté »

L'Europe assignera-t-elle à l'union de ses pays la finalité de puissance ou celle de liberté ? De ce choix dépendra son avenir et même celui de l'humanité. Telle est l'interrogation profonde de Denis de Rougemont.

---

[745] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.304.
[746] Rougemont n'utilise pas, à notre connaissance, le terme d'« État fédéral », ou très peu. Cela découle sans doute principalement de sa méfiance envers le concept d'État trop souvent considéré dans une acception hobinienne ou hégélienne selon l'auteur. Il préfère utiliser les termes de « fédération » ou d'« union fédérale ».
[747] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p. 318.

Rougemont relie la liberté et la puissance à deux types de pouvoir. La liberté est le pouvoir pris sur soi. La puissance est le pouvoir exercé sur les autres. Il précise que toute sa pensée se résume dans cette définition.[748] Delors doute de la possibilité d'exclure ou d'atténuer substantiellement la puissance étatique dans un ensemble politique. Pour lui, l'État – et il n'est pas d'entité politique spatiale d'envergure sans État – va toujours de pair avec l'autorité et la puissance. Même une construction fédérale ne saurait échapper à cette loi fondamentale. Tenter d'y déroger relèverait de l'utopie et condamnerait tout projet en ce sens à la virtualité éternelle. Delors s'interroge sur ce point : « peut-on comme Victor Hugo, opposer la raison d'État, violente et impitoyable, à la conscience des peuples, humaniste et pacifiste ? Et suffit-il, grâce au fédéralisme, d'évacuer l'État ou de le ramener à des proportions plus modestes pour que l'Union des nations fédérées n'ait plus besoin de disposer de la force, l'Union étant sa force ? Est-il possible d'assurer une autorité – (intérieure) – sans son pouvoir réel et reconnu par les citoyens ? Est-il possible d'établir une volonté – (extérieure) – sans disposer des moyens de la puissance, qu'elle soit financière ou politique ? Parfois l'on a le sentiment, à l'écoute de Denis de Rougemont, que la puissance serait une affaire de taille et découlerait de la distance entre les citoyens et les instances dirigeantes de l'État. »[749] En effet, la puissance ne s'évapore pas avec la réduction des dimensions du pouvoir étatique.

S'il est vrai que l'on peut parfois discerner chez Rougemont une influence proudhonienne, le fédéraliste ne récuse pas absolument la puissance. Il insiste sur le fait que si elle devient une valeur prioritaire, elle imprimera une forme centralisée à l'État qui la recherche. Il n'est pas illégitime pour l'Europe d'aspirer à la puissance, ni même de désirer l'utiliser afin de promouvoir dans le monde certaines valeurs telles que la liberté. Le péril réside dans la fascination pour la puissance en tant que telle. La recherche du pouvoir n'est pas mauvaise en soi.

Rougemont exprime explicitement son souhait de voir l'Europe accéder au rang de grande puissance. Il n'est bien évidemment pas un « kratolâtre ». Dans sa vision, une forme de pouvoir européen est bien nécessaire à la préservation des libertés individuelles à l'intérieur et à leur promotion à l'extérieur.

---

[748] Voir « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même… », Cadmos, op. cit., p.23.
[749] Jacques Delors, « Vingt-huit siècles d'Europe », préface, op. cit., p.VI.

La puissance recherchée pour elle-même entraîne irrémédiablement une forme de centralisation, car seule cette dernière permet la mobilisation des forces en vue de la puissance. Dans la lignée de Tocqueville, Rougemont identifie deux grandes menaces contre la démocratie libérale : la centralisation et l'interventionnisme.[750] Selon Tocqueville, il existe deux types de centralisation : gouvernementale et administrative. Leur conjonction est porteuse de dérives potentielles vers le despotisme parce qu'elle habitue les citoyens à dépendre de l'État, à lui obéir presque en tout et à faire abstraction de leur volonté personnelle. La centralisation gouvernementale et sa consœur administrative préparent l'homme à la soumission en réduisant toujours plus sa liberté ainsi que son sens de la responsabilité et de l'autonomie. C'est ce que Rougemont appelle l'étatisme. En outre, le centralisme détruit le tissu social en cela que presque tout est organisé et géré par l'État et concourt ainsi à l'atomisation de la société, préalable à la constitution de masses. Centralisation, puissance et destruction des forces vitales sont liées. C'est pourquoi le fédéraliste défend, au nom de la liberté et de la vie, le système fédéral fondé sur de petites unités et caractérisé par un degré élevé de souplesse ainsi que par une dimension organiciste.

[750] C'est d'ailleurs cela qui explique sa sévérité à l'égard des socialistes, très interventionnistes et généralement centralistes, qu'il soupçonne d'avoir des inclinations totalitaires : « Les radicaux centralisateurs ne sont que des socialistes qui s'ignorent ; ceux-ci à leur tour ne sont que des totalitaires timorés. » Denis de Rougemont, « Mission ou Démission de la Suisse », op. cit., p.199.

Chapitre 4. Le plan rougemontien pour l'Europe

L'ambition de Denis de Rougemont fut de dessiner l'architecture d'une Europe libérale et antitotalitaire. Le fédéralisme rougemontien n'est pas de nature statique mais dynamique et fonctionnelle. Il constitue une méthode vivante. Les régions à la base de ce modèle se définissent en fonction de leurs tâches. L'ensemble doit représenter un enchevêtrement de pluralismes indispensable à l'exercice de la liberté. Séduisant dans son principe, le modèle rougemontien exige un amour du « petit », une souplesse et un attachement au pluralisme rares.[751]

Une architecture fondée sur le libéralisme classique

Quelques considérations historiques

Tocqueville l'a bien montré : dans les siècles aristocratiques qui ont précédé la Révolution française, certains individus jouissaient d'une puissance très grande, mais l'autorité était polycentrique. La fragmentation du pouvoir était telle, dans le système féodal par exemple, qu'il en résultait une image floue de la société. L'unité et l'uniformité ne caractérisent pas cette période. En outre, même au temps de l'absolutisme, l'idée « *Non sub homine sed sub Deo et lege* » demeurait. Le principe de la limitation du pouvoir étatique était alors inhérent à l'organisation politique, à l'état de la technologie ainsi qu'aux conceptions théologiques et culturelles dominantes. Par contre, au XIX^{e} siècle déjà, Tocqueville pouvait constater que « chez la plupart des nations modernes, le souverain, quels que soient son origine, sa constitution et son nom, est devenu presque tout-puissant, et les particuliers tombent, de plus en plus, dans le dernier degré de la faiblesse et de la dépendance. »[752] Dans le monde

[751] Dans « L'un et le divers », Rougemont reconnaît : « seuls des Européens, rares mais exemplaires, ont osé proclamer, d'Aristote à Rousseau et de William Penn à Proudhon, que *les libertés personnelles et les communautés autonomes valent mieux que la puissance collective*. » Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers », op. cit., p.58.
[752] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit., p.448.

moderne, postérieur à la révolution industrielle et à la Révolution française, la concentration du pouvoir atteint un niveau très élevé. Les grandes mutations socio-politiques se caractérisent autant par de vastes transferts de prérogatives en faveur du pouvoir étatique que par sa redistribution dans la collectivité. Une des incidences majeures de cette évolution réside dans la capacité de l'État de diriger non seulement la société mais en plus chaque homme en particulier et dans presque toutes ses activités.[753] Tocqueville allait jusqu'à postuler « qu'il n'y pas de nations plus exposées à tomber sous le joug de la centralisation administrative que celles dont l'état social est démocratique. »[754] Selon le philosophe libéral, ces maux et ces menaces d'un type nouveau appelaient des remèdes novateurs. C'est ce en quête de quoi se mettra Rougemont.

La liberté suppose la diversité ou le pluralisme. Or, dans le monde moderne, ces derniers ont reculé face aux progrès de l'égalité. Si certains surcroîts d'égalité sont évidemment bienvenus, il est cependant indispensable d'en mesurer les conséquences dans les rapports entre l'État et la personne. Dans les sociétés européennes pré-démocratiques de type féodal, le pouvoir était bien plus fragmenté qu'aujourd'hui. Une certaine reconnaissance du droit naturel par les princes eux-mêmes le limitait par ailleurs.[755] L'Église, de manière ambiguë il est vrai, servait parfois de contrepoids au pouvoir séculier. La Révolution française a renversé cet ordre. Elle a évacué Dieu, substitué une espèce de positivisme sociologique aux doctrines du droit naturel et situé la souveraineté ultime dans le peuple. Ensuite, les avancées technologiques et l'apparition des masses accélérèrent la concentration du pouvoir déjà amorcée au niveau des principes et dans l'ordre idéologique. L'égalité progressait parallèlement à l'atomisation de la société. L'atomisation conduit à un recul de la solidarité, isole et fragilise l'homme face à l'État. Il n'en était pas ainsi dans le monde aristocratique, comme l'observe Tocqueville avec sa finesse habituelle : « Dans les temps d'aristocratie, chaque homme est toujours lié d'une manière très étroite à plusieurs de ses concitoyens, de telle sorte qu'on ne saurait attaquer celui-là, que les autres n'accourent à son aide. Dans les

[753] Alexis de Tocqueville écrit avec beaucoup de justesse : « tous ces droits divers qui ont été arrachés successivement, de notre temps, à des classes, à des corporations, à des hommes, n'ont point servi à élever sur une base plus démocratique de nouveaux pouvoirs secondaires, mais se sont concentrés de toutes parts dans les mains du souverain. Partout l'État arrive de plus en plus à diriger par lui-même les moindres citoyens et à conduire seul chacun d'eux dans les moindres affaires. » Ibid., p.416.
[754] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.162.

siècles d'égalité, chaque individu est naturellement isolé. »[756] Selon le célèbre politologue français, il existe toutefois un puissant substitut à la solidarité aristocratique dans les sociétés démocratiques modernes : la presse. Elle permet à chaque personne de solliciter l'aide de tous ses concitoyens. C'est l'une des raisons pour lesquelles son libre exercice revêt une importance capitale. En dépit de la garantie des libertés individuelles, et en particulier de la presse, l'uniformité tend à s'imposer dans les démocraties modernes. Tocqueville pouvait déjà faire cette observation : « Je promène mes regards sur cette foule innombrable composée d'êtres pareils, où rien ne s'élève ni ne s'abaisse. Le spectacle de cette uniformité universelle m'attriste et me glace, et je suis tenté de regretter la société qui n'est plus. »[757] L'égalité absolutisée et l'uniformité qui en dérive entrent manifestement en contradiction avec la liberté. Le libéral Royer-Collard expose ainsi les causes de cette évolution : « Nous avons vu la vieille société périr et, avec elle, cette foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes, vraies républiques dans la monarchie. Pas une n'a survécu et nulle autre ne s'est élevée à leur place. La Révolution n'a laissé que les individus. C'est ainsi que nous sommes devenus un peuple d'administrés… La société a été léguée dans cet état à la Restauration. »[758] Durkheim posera le diagnostic suivant : en tant que régime socialement indifférencié qui tend vers l'égalitarisme pour générer une société de masse marquée par l'homogénéité ou l'uniformité, la démocratie favorise le triomphe de l'égalité sur la liberté. Hannah Arendt s'est attardée, elle aussi, sur les rapports entre liberté et égalité. Tout d'abord, l'égalité est au fondement des libertés individuelles dans un régime démocratique. Chacun en bénéficie indépendamment de son appartenance sociale, de ses croyances religieuses, de ses convictions philosophiques, de son sexe ou de sa race. Cependant, l'exercice effectif des libertés personnelles implique souvent le relais de groupes qui représentent les individus et défendent leurs intérêts ou leurs idées. En Europe, la grande stratification sociale qui assurait l'organisation des individus consistait dans la division en classes. Selon Merle Fainsod, auteur de « Smolensk sous la domination soviétique », le démantèlement du système de classes a probablement été « un des événements les plus dramatiques de l'histoire récente de

---

[755] Toutefois, et il convient de le souligner, sans prise en compte de la liberté de conscience qui, pourtant, en constitue un élément fondamental.
[756] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit., p.442.
[757] Ibid., p.453.
[758] Barante, « La vie politique de M. Royer-Collard », 1861, II, 130-131.

l'Allemagne ».[759] Le fédéralisme peut partiellement remédier à cela en rétablissant, sous une autre forme, les « corps intermédiaires » chers à Montesquieu. Il est illusoire de tenter de les restaurer, mais on peut en retenir le principe. Au sein du système démocratique, ce principe s'incarnera sous la forme d'associations et de collectivités locales qui limiteront le pouvoir de l'État.

Le rejet grandissant d'un Transcendant limitatif, l'évolution des technologies de gestion et de contrôle ainsi que la densification constante du pouvoir étatico-bureaucratique impliquent la nécessité croissante de contre-poids institutionnels tant au gouvernement qu'au peuple déclaré souverain. Le système fédéraliste qui freine et limite le pouvoir répond sans doute le mieux à cet impératif. Selon Rougemont, l'architecture fédérale représente l'une des dernières barrières ou l'un des ultimes recours contre les périls totalitaires.

La finalité de liberté et l'architecture institutionnelle fédérale

C'est de la liberté que l'Europe tire sa force. Son salut en dépend, du moins celui de sa part la meilleure, celle que les fédéralistes personnalistes aspirent à sauver et à étendre au monde entier. Ce but ne saurait être atteint au travers de constructions simples et géométriques. Pour les fédéralistes et les personnalistes, la liberté ne trouve pas son terrain de prédilection dans les jardins à la française, aux structures géométriques. Au contraire, comme la vie elle-même, elle préfère les espaces où son expression n'est pas entravée par des cadres rigides ni par les cisailles maniaques d'un jardinier qui ne supporte pas qu'un églantier vienne chatouiller un thuya. Benjamin Constant est l'auteur d'une célèbre formule qui résume bien cette antithèse : « La variété, c'est l'organisation : l'uniformité, c'est du mécanisme. La variété, c'est la vie : l'uniformité, c'est la mort. »[760]

Le modèle fédéraliste repose sur les principes de complexité et de pluralisme. Ces deux principes fondamentaux sont essentiels à la garantie effective des libertés individuelles. Le simplisme brutal est associé au totalitarisme, la complexité au fédéralisme. Ce dernier

---

[759] Merle Fainsod, « Smolensk sous la domination soviétique », Cambridge, 1958, pp.166 et ss.
[760] Benjamin Constant, « De l'Esprit de Conquête », chap. XIII (*De l'Uniformité*).

constitue un modèle polycentrique de fragmentation élevée du pouvoir qui distingue entre l'exigence d'unité et celle de proximité, là où les systèmes centralistes privilégient quasi exclusivement l'unité et tendent ainsi à l'uniformité. La garantie de la multiplicité ou de la « pluralité des allégeances »[761] constitue tout à la fois l'un des principes centraux du fédéralisme et une condition fondamentale de la liberté. Les fédéralistes ont parfois coutume de dire que la liberté consiste à pouvoir choisir entre « plusieurs clubs ». L'homme n'est pas unidimensionnel. L'État n'a pas à déterminer ni à contrôler ses différentes obédiences ni à les monopoliser. L'existence d'une sphère privée va de pair avec la pluralité des allégeances. Sans choix, il n'est pas de liberté. Et sans pluralisme ou diversité, il n'est pas de choix. Les fédéralistes intégraux conçoivent le fédéralisme comme le mode d'organisation étatique qui garantit le pluralisme dans ce qu'il a de plus sain. Il y a, chez Rougemont, une volonté d'institutionnaliser le pluralisme dans le mouvement de construction d'un État européen qui dépasse la préservation de ce principe par la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux. Dans un sens, il s'agit d'une variété de libéralisme qui, en plus de délimiter constitutionnellement le champ d'activité de l'État et de poser l'inviolabilité de la sphère garantie à chaque individu, donne une véritable ossature institutionnelle à la diversité.

Rougemont va jusqu'à lier la problématique des libertés individuelles à la dimension géopolitique du fédéralisme. Si ce dernier tente de combiner harmonieusement l'unité et la diversité, il cherche également à cumuler les avantages des grandes et des petites dimensions en éloignant leurs inconvénients respectifs. Selon Rougemont, la souveraineté fédérale a vocation à protéger les libertés individuelles contre de possibles attaques extérieures ; de façon contingente mais également importante, elle est vouée à diffuser la liberté dans le monde. La fragmentation interne entre plusieurs petites entités a pour fonction de permettre un exercice effectif des libertés individuelles. L'unité externe de l'ensemble de grande taille a pour but de propager ces mêmes libertés. La combinaison du grand et du petit ainsi que les exigences d'unité et de proximité répondent ainsi à l'objectif de préservation et de diffusion de la liberté. Le fédéralisme, qui agence dans une grande organisation vivante de petites communautés à mesure humaine, est le seul modèle susceptible de fonder un ordre libéral

[761] Intrinsèquement lié au libéralisme classique, ce type d'agencement institutionnel préservant le pluralisme et la liberté date de l'Empire romain germanique. Voir en particulier Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, p.186 et p.318.

solide. C'est aussi celui dont le fédéraliste écrit : « cette « utopie », qui s'appelle le fédéralisme, est la seule qui permette aux mots de liberté, d'ordre, d'humanité et de démocratie de signifier quelque chose qui m'émeuve. »[762]

Pour bien appréhender la fonction protectrice du fédéralisme à l'égard des libertés individuelles, il convient de distinguer entre le fédéralisme institutionnel fondamental et le fédéralisme institutionnel formel. Le premier s'inspire de la célèbre théorie des contre-pouvoirs de Montesquieu. Le second ne relève que du découpage administratif d'un pays en régions égales dans leur soumission au pouvoir central. Il correspond à une coquille vide ne remplissant plus sa fonction de limitation du pouvoir. Ce type-là de fédéralisme peut donc très bien s'accompagner d'une centralisation gouvernementale et administrative. Dès lors, l'axe vertical de la division du pouvoir n'existe plus que sur le papier et au travers d'institutions décentralisées muées en agences d'enregistrement et d'exécution d'une volonté politique centralisée.

La liberté, le petit et le grand

Une grandeur qui trouve son antagonisme dans la petitesse

Pour Rougemont, le rejet du grand, et notamment du Transcendant unique, entraîne l'attachement à l'insignifiant en même temps que le divertissement pascalien. Le fédéraliste aspirait à une Europe caractérisée par une grandeur qui ne trouverait pas son antonyme dans le petit mais dans la petitesse. Rougemont, qui rappelait souvent que « small is beautiful »,[763] ne récusait pas le grand s'il était l'expression de l'amour du vrai, du bien ou du beau, dans un élan marqué par un sentiment d'humilité aux antipodes de l'amour prométhéen pour la grandeur. Paradoxalement, l'aspiration au colossal, le délire mégalomane, trouvent leur source dans la petitesse de l'homme, dans les régions sombres de l'âme humaine. Par contre,

[762] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.179.
[763] Notamment dans « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.260.

l'attachement aux libertés individuelles, condition de la dignité humaine et de l'éclosion des vocations, est le fruit de la grandeur d'âme.

« La loi de Jean-Jacques »

Les grands ensembles politiques uniformes présentent des propensions au totalitarisme mises en exergue par de très nombreux penseurs politiques. Jean-Jacques Rousseau, célèbre pour sa théorie de l'impossibilité de la démocratie véritable dans les grands États, déclare : « Grandeur des nations, étendue des États, première et principale cause des malheurs du genre humain ».[764] Rougemont tire des textes de Rousseau une théorie qu'il nomme « la loi de Jean-Jacques ». Elle peut se résumer ainsi : le degré de démocratie entre en relation inverse avec la taille d'une entité politique. Chez Rougemont, cette loi, aussi appelée « loi de la participation », est illustrée par les cités grecques et les cantons suisses. Elle suppose que l'exercice effectif des libertés civiques décroît parallèlement à l'augmentation de la population administrée et à l'accroissement de la superficie – population et superficie formant ici les deux paramètres de la dimension d'une communauté politiquement organisée. *Ceteris paribus*, plus un pays est petit, plus il tendra à être démocratique et libre. Par contre, à mesure que la population augmente, le gouvernement intervient généralement davantage. Le fédéraliste neuchâtelois semble même penser que les grandes unités politiques conduisent, logiquement et nécessairement, à l'avènement d'une sorte de dictature. L'expression aboutie des grands ensembles correspondrait à cette formule : « un tyran pour tous et chacun pour soi ».[765]

La problématique des libertés individuelles renvoie ainsi clairement à la question des dimensions. Le gigantisme favorise l'individualisme, l'atomisation, la passivité civique et, finalement, l'apparition des masses dont on sait la réceptivité aux séductions totalitaires. Dans les grands ensembles, l'individualisme croît et le sens de la responsabilité civique régresse jusqu'au point où la personne se retranche presque complètement dans la sphère privée en abandonnant le champ politique à l'État. Selon le fédéraliste, « il n'y a pas de grandes sociétés

[764] Jean-Jacques Rousseau cité par Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.260.
[765] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.34.

possibles, car il n'y a plus de societas véritable quand les socii cessent de se sentir tels. Seule l'idéologie et la police d'État les encadrent alors, sans les unir ni vraiment les organiser. »[766] En résumé, « La règle d'or du civisme : *point de liberté sans responsabilité* ne saurait jouer dans les trop grandes unités. »[767] Au sein de ces dernières, les hommes s'habituent progressivement à être gouvernés et perdent le sens de la responsabilité et de l'autonomie. Cette évolution est facilitée par la peur, répandue dans l'humanité, d'être libre et donc responsable, une crainte très bien mise en lumière par Rougemont. Il existe ainsi une certaine complicité très pernicieuse entre, d'un côté, des acteurs politiques aspirant à la puissance et à la centralisation qu'elle exige et, de l'autre, les envies collectives de se remettre entre les mains de leaders charismatiques aux fallacieuses vertus dédouanantes. Lorsqu'ils n'appliquent pas le principe de division en leur sein, les vastes ensembles politiques naissent généralement d'une recherche de puissance pour elle-même. Ils sont liés, dans leur essence, à la politique de puissance. En résumé, on peut poser les relations suivantes : la finalité de puissance implique, pour sa réalisation, l'émergence de grands ensembles politiques qui menacent la pérennité des libertés individuelles. Une politique de liberté suppose, au contraire, le fédéralisme qui distribue le pouvoir verticalement. Ce modèle n'exclut pas la puissance, pour autant qu'elle soit subordonnée à la liberté.

Le fédéralisme comme moyen de concilier les avantages des grandes et des petites entités politiques

Selon Tocqueville, le système fédéral permet de concilier les avantages des petits et des grands États : le bien-être des citoyens garanti plutôt par les petits États et la puissance permise par la taille des grands – une puissance, rappelons-le, qui n'est pas la finalité suprême mais un instrument au service de la liberté.[768] C'est que Rougemont défend le fédéralisme en grande partie pour les mêmes raisons, en particulier dans le double contexte de l'affaiblissement de l'Europe sur la scène internationale et de la persistance des cadres rigides

[766] Denis de Rougemont dans « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.299.
[767] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.218.
[768] « C'est pour unir les avantages qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système fédératif a été créé », Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.249.

d'essence jacobine de l'État-nation qui empêche une vie civique vivante et compromet le bonheur de ses habitants.

Dans sa théorie du bon État, Rougemont avance deux critères : la limitation et la répartition du pouvoir. L'État unitaire démocratique ne satisfait qu'à l'une des deux exigences : la limitation du pouvoir de l'État selon le principe de l'État de droit et le respect des droits fondamentaux. Comme nous l'avons déjà vu, il pensait que la fragmentation du pouvoir en maintenant les souverainetés nationales en Europe était arbitraire et illégitime. Le fédéralisme, comme principe d'organisation vivante, repose sur des diversités naturelles qui ne recoupent pas les frontières de l'État-nation. Dans la pensée grecque, en particulier chez Aristote, l'unité devait être la cité. Très attachés à l'idée de mesure, les philosophes grecs voyaient dans la cité l'incarnation politique quintessente de cette idée. Les petites dimensions de la *polis* garantissaient sa perfection. Son extension, qu'elle soit géographique ou démographique, comportait le risque de lui faire changer de nature, de l'altérer. L'Europe a hérité de la Grèce ce sens de la mesure qui fonde les petites unités politiques. Aux sources mêmes de l'Europe, cet héritage entre hélas en contradiction avec le modèle centralisé de l'Empire romain.

Les entités de base du fédéralisme : les régions

A la base de toute construction fédérale se trouve la commune. Rougemont montre qu'elle est l'héritière simultanée des trois principales sources de la culture européenne ainsi que de ses apports secondaires. Il y a l'origine grecque avec la *polis*. Rome a développé l'idée de *civitas* fondée sur la notion juridique de *civis* ou citoyen. Le christianisme est à l'origine de la paroisse – dont le principe est spirituel. La source germanique de la civilisation européenne contient le modèle de la communauté tribale basée sur une volonté de se gouverner soi-même, un esprit frondeur contre toute espèce de pouvoir personnel, ainsi que sur une conception sociale hiérarchisée et très peu égalitaire. Ces différentes influences s'entremêlent. Elles réaliseraient une convergence entre la nature, la société et l'esprit. Le personnaliste neuchâtelois insiste particulièrement sur l'agora qu'il considère comme « la cellule mère » de notre civilisation.

Pour Tocqueville, c'est dans les petites unités formées par les communes que la liberté s'apprend. Or, la commune a été progressivement vidée de sa substance et dévalorisée par les tendances fusionnelles contemporaines. Cela signifie-t-il que le fédéralisme serait de plus en plus difficilement applicable ? Rougemont a une autre vision, une vision relativiste des dimensions idéales des entités de base historiques du fédéralisme. L'évolution de la société et celle des technologies modifient progressivement la nature des communes en les rendant de plus en plus impropres à servir de cadre principal à l'exercice des droits civiques. De surcroît, prises isolément, les communes n'ont plus les moyens techniques et financiers d'assumer toutes leurs tâches en matière d'éducation, de travaux publics, de transports, de préservation de l'environnement immédiat, de promotion économique, etc. Dès lors, les entités constitutives d'une architecture fédérale contemporaine seraient prioritairement des régions. Les communes ne sont cependant pas appelées à disparaître, loin de là. Pour sauver leur autonomie, elles devraient conclure des concordats intercommunaux afin d'exercer ensemble leurs activités au sein de la région. Cette dernière se présente par conséquent comme le seul moyen de préserver les entités politiques de petite taille, humaines, contre les effets des tendances centralisatrices. Nous exposerons plus loin, dans le chapitre consacré au fédéralisme fonctionnel, la nature de ces régions.[769]

Le relais par « l'insuffisance communale » ne constitue, en l'espèce, qu'un des multiples arguments fédéralistes pour conférer à la région le statut privilégié, sinon unique, d'entité constitutive matricielle des constructions fédéralistes. Selon Rougemont, il existe deux types de régions : le mini État-nation, qui va de pair avec l'inquisition administrative, et la région fonctionnelle non exclusiviste s'insérant dans un ensemble systémique. Le premier type est récusé par les fédéralistes-personnalistes qui cherchent au contraire à promouvoir le second. Les petites unités constituent la condition du civisme contemporain. Celui-ci, défini comme la possibilité de participer activement aux affaires de la cité, exige que cette dernière n'atteigne pas des dimensions trop grandes. Cas échéant, il serait nécessaire de la fragmenter en sous-cités afin de la ramener à une mesure naturelle. Par sa taille, la région ne doit cependant pas être définie en dessous d'un seuil de viabilité qui, historiquement, a tendance à s'élever. Les petites unités du fédéralisme rougemontien ne forment pas des entités holistiques ou

[769] Voir pp.331 et ss.

englobantes juxtaposées. Elles sont, au contraire, différenciées selon les domaines et donc multiples et enchevêtrées. Ainsi, les contraintes économiques définiront une région dont les frontières ne recouperont pas intégralement celles d'une autre région définie par des structures de formation communes. Selon ce modèle, et à titre de pure illustration, la partie septentrionale du canton suisse de Schwyz pourrait être intégrée à la région zurichoise alors qu'elle serait rattachée à la Suisse centrale pour ce qui concerne l'éducation. La fonction institutionnelle de la région consiste, dès lors, à diviser le pouvoir étatique et à l'adapter au pluralisme et à la diversité. Des régions qui ne formeraient pas un système d'enchevêtrement des pluralismes mais, à l'inverse, correspondraient à des États-nations réduits ne pourraient que favoriser l'inquisition administrative sans servir la liberté. Ce genre de région n'entre pas en osmose avec les paradigmes du fédéralisme intégral. Denis de Rougemont, pragmatique en l'occurrence, accepte toutefois que des régions ne répondant pas au souhaitable qu'il décrit longuement puissent constituer « le premier stade, non pas certes de l'ordre nouveau fédéraliste, mais de la dissociation inévitable, à plus ou moins brève échéance, des grands États-nations européens. »[770] Finalement, il faut bien convenir que les régions enchevêtrées des fédéralistes intégraux n'ont guère de chance d'être retenues dans l'architecture institutionnelle de l'Europe unie de demain. La complexité de telles structures entre en contradiction avec certaines permanences de l'Histoire, avec la volonté forcément un peu simplificatrice des architectes de l'« Erebu » à venir et avec l'homogénéité au moins relative des attachements identitaires.

Le fédéralisme en tant que pont entre l'universel et le particulier

Les petites unités contribuent substantiellement à combattre l'atomisation de la société et le développement des masses. Elles permettent à l'homme d'inscrire sa vie dans un espace sur lequel il a prise et où sa vocation peut véritablement s'exprimer. Relevons en passant que la relation entre le fédéralisme et les masses est interactive. Si le fédéralisme freine l'apparition des masses, en sens inverse, il ne peut pas émerger si elles dominent. Dans sa complexité, l'être humain est marqué par une ambivalence à l'égard de la dialectique entre l'universel et le

[770] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.227.

particulier. La nécessaire et difficile synthèse à réaliser entre ces contraires constitue un des thèmes de prédilection de la philosophie rougemontienne. Dans sa condition humaine, l'homme est prédisposé à s'enraciner dans l'espace tout en étant orienté vers l'universel. Méconnaître l'un des deux pôles de cette tension peut déployer des effets aliénants. En effet, un individu qui se définit uniquement par son appartenance inconditionnelle à une entité spatiale et temporelle bornée risque fort d'être déterminé par des paramètres réducteurs, trop spécifiques, entravants et, finalement, liberticides. A l'inverse, la déconnexion totale relativement à un espace donné ressemble à une tentative prométhéenne de s'abstraire de la condition humaine, qui peut donner le vertige. Même les citoyens de la Cité céleste de saint Augustin, qui sont reliés universellement par-delà les frontières spatiales, ont un pied dans une Cité terrestre heureusement divisée en plusieurs parties, riches de leurs diversités et de leurs facultés protectrices.

Cette problématique interpelle divers auteurs. Rougemont cite un passage très intéressant de Constant : « Les individus, perdus dans un isolement contre nature, étrangers au lieu de leur naissance, sans contact avec le passé, ne vivant que dans un présent rapide, et jetés comme des atomes sur une plaine immense et nivelée, se détachent d'une patrie qu'ils n'aperçoivent nulle part, et dont l'ensemble leur devient indifférent, parce que leur affection ne peut se reposer sur aucune de ses parties. »[771] C'est à la suite de ce passage que Benjamin Constant énonce sa fameuse formule : « la variété, c'est la vie ; l'uniformité, c'est la mort ». Une démocratie véritable, fondée sur le respect des libertés individuelles intangibles, ne saurait émerger et subsister sans une dialectique subtile et précaire entre l'universel et le particulier. Trop d'universel détruit les écrans protecteurs naturels des libertés que peuvent être les frontières. Trop de particulier risque d'emprisonner l'être humain dans des cultures étouffantes, réductrices et liberticides. Du point de vue de l'Histoire, mais aussi de celui de la philosophie politique, l'excès de particularisme identitaire et l'excès d'universalisme centralisateur peuvent se présenter comme les deux faces d'une même dérive : celle de l'enfermement de l'être humain dans un prêt-à-penser politique contraignant. Le fédéralisme rougemontien est conçu pour éviter ces deux évolutions pathologiques de l'universel ou du particulier lorsqu'ils sont absolutisés, en les réunissant dans un modèle dialectique de

[771] Benjamin Constant, « De l'Esprit de Conquête », chap. XIII (*De l'Uniformité*).

coexistence des contraires. Max Frisch affirmait avec raison que « patrie et humanité ne s'excluent pas »[772] dans un petit pays. Rougemont souhaitait l'émergence d'une Europe fédérale dont on pourrait dire la même chose.

L'unité et la diversité

Selon Rougemont, « l'Europe, cette Grèce agrandie, est un continent *cloisonné*, et par nature diversifié, impropre donc et même rebelle aux planifications sur table rase que l'Amérique, et surtout la Russie – ces deux grandes plaines d'un seul tenant – peuvent se permettre d'expérimenter. »[773] La géographie, tout comme la culture européenne, indiquerait le fédéralisme comme modèle idoine pour une Europe unie. Cet argument ne manque pas de pertinence. Il doit toutefois être nuancé si l'on considère que les cinq unions précédentes de l'Europe se firent par le truchement d'un usage plus ou moins grand de la force, qu'elles présentèrent toutes une certaine uniformité et qu'aucune d'elles ne s'approcha du fédéralisme intégral.

Unité dans la diversité : telle est l'une des principales caractéristiques de la civilisation européenne. Les institutions de l'Union doivent se fonder sur le principe du respect de la diversité dans l'unité politique. A cet effet, les institutions communes devront garantir des espaces de participation civique en congruence avec l'identité des Européens. A l'unité devra correspondre un espace public et civique européen; à la diversité, des espaces de participation politique épousant les frontières matérielles et immatérielles de nos différences. La seule formule institutionnelle qui permet cet agencement d'espaces civiques multiples dans un espace politique européen unifié est la formule fédéraliste. Pour que cette dernière soit applicable, il faut démanteler les États-nations, leur donner – en quelque sorte – le coup de grâce. C'est une nécessité absolue autant pour construire l'Europe unie que pour sauvegarder la valeur de liberté et la démocratie si l'on admet, comme Rougemont le répète souvent, que l'État-nation « ne correspond plus aux conditions de liberté et de participation civique ».

---

[772] Max Frisch cité par Denis de Rougemont dans « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.299.
[773] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.41.

En plus d'offrir une enveloppe protectrice à la diversité et aux petites unités, le fédéralisme combat également les tendances à l'étatisme. Effectivement, le modèle fédéraliste décourage le tropisme étatiste qui dérive d'un découragement et d'une allégeance consentie et quasi totale à l'État dans presque tous les domaines. L'homme se sent impuissant dans les grands ensembles. Il a tendance à tout attendre de l'État, qui se mue en un véritable État-providence, au sens fort du terme.

Le fédéralisme et le référendum

Rougemont accompagne son fédéralisme de certains instruments de démocratie directe. La démocratie pure n'est concevable qu'à échelle réduite – celle des petits cantons suisses qui connaissaient la *Landsgemeinde*, par exemple. Dans de plus grands ensembles, le référendum constitutionnellement obligatoire permet de tempérer la démocratie représentative en octroyant au peuple le droit de participer à l'élaboration des lois.[774] Il existe une certaine parenté entre le fédéralisme et la démocratie mixte ou semi-directe. Les deux procèdent du principe de limitation et de division du pouvoir étatique. Ce n'est pas par hasard que la Suisse, qui représente l'un des meilleurs exemples de fédéralisme, est en même temps une démocratie semi-directe. Notons aussi que plusieurs États fédérés américains disposent également de certaines procédures de démocratie directe. L'attribution de prérogatives substantielles aux régions ainsi que l'institution du référendum au niveau fédéral concourent, ensemble, à la réalisation du principe de *checks and balances* dans la démocratie libérale. Le fédéralisme et le référendum constitutionnellement obligatoire – non pas un référendum instrumentalisé à forte connotation plébiscitaire – peuvent ainsi converger vers le même but. Ce sont deux applications possibles, historiques ou théoriques, du principe de la limitation du pouvoir cher à Montesquieu. Ils peuvent exister de manière concomitante ou exclusive.

---

[774] Voir notamment Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », p.83 : « Ce régime idéal, la démocratie pure n'a jamais pu s'exercer qu'à une échelle réduite : celle de certains petits cantons suisses où les affaires publiques sont discutées par l'assemblée plénière des électeurs (*Landsgemeinde).* Mais une telle démocratie, la seule réelle, n'est plus possible dès que le nombre des électeurs dépasse la dizaine de milliers. Dès lors, la « délégation de

Un modèle dynamique moderne : le fédéralisme fonctionnel

Une préfiguration historique et naturelle du fédéralisme fonctionnel

Le fédéralisme rougemontien peut être qualifié de fédéralisme fonctionnel. Ce dernier aménage institutionnellement – de manière organique et flexible – l'enchevêtrement sans cesse mouvant de la dimension spatiale des diversités culturelles, linguistiques, religieuses, économiques et sociales d'un ensemble fédéré. Cette vision du fédéralisme constitue l'un des grands apports de Denis de Rougemont à la pensée politique. Ce fédéralisme, à la fois global et souple, se présente comme une superposition de sous-fédéralismes spécifiques à « géographies variables ».

Aux yeux du penseur neuchâtelois, le fédéralisme fonctionnel est appelé à se substituer au fédéralisme traditionnel qui s'est cristallisé naturellement puis institutionnellement au travers d'un processus historique dont on peut résumer ainsi les principales étapes. L'ordre politique féodal correspondait à un système présentant un degré élevé de fragmentation du pouvoir étatique. Cette configuration politique était naturelle dans la mesure où elle ne résultait pas de l'application d'un système de pensée. L'influence du droit coutumier germanique – notamment dans le domaine des successions, dont le principe fondamental était le partage égal entre les héritiers – explique aussi, en partie, la nature du paysage politique du Moyen Age. On se souvient que l'Empire de Charlemagne, à la mort de son fils Louis I^{er} le Pieux, fut démantelé et fragmenté en trois parties attribuées respectivement à Lothaire I^{er}, Charles le Chauve et Louis le Germanique. C'est dans le contexte du Moyen Age que l'esprit des communes se développe, tout d'abord animé par un désir d'autonomie collective plutôt que par une aspiration à la démocratie. Il gagna toute l'Europe. Pour caractériser le Moyen Age en général – entre la fin de l'Empire romain et la Renaissance –, Rougemont parle de « l'époque des communes, des communautés de manière plus générale ».[775] Ces communautés prennent la forme, entre autres, d'ordres religieux, de corporations et de municipalités. Elles génèrent un mode de décision décentralisé. A la même époque, précisément au XII^{e} siècle, les

---

pouvoir » s'impose pour des raisons pratiques et il ne reste plus qu'un seul moyen de la contrôler « démocratiquement » : c'est le *referendum.* »

[775] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.27.

universités apparaissent. Elles sont conçues avant tout en terme de liberté. Rougemont relève qu'elles « sont des communautés dans l'ordre de la liberté plus que dans l'ordre de la discipline ou de l'efficacité. »[776] La liberté collective est aussi une valeur importante pour de nombreuses communes. En témoigne notamment la motivation des trois communes formant les Waldstätten – aujourd'hui les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald – qui signèrent le Pacte de 1291 afin de défendre leur autonomie face à l'impérialisme des Habsbourg. Le fédéralisme se présente comme un moyen de réinstaurer une certaine fragmentation. Rougemont prend toutefois soin de préciser que l'esprit du fédéralisme n'est pas celui de la féodalité.

Le fédéralisme libéral et le fédéralisme utilitariste

L'une des nombreuses typologies du fédéralisme oppose le fédéralisme libéral au fédéralisme utilitariste. Le premier a pour fin la liberté. Le second est conçu comme l'un des modes de répartition du pouvoir entre le centre et la périphérie les plus efficaces en matière de gouvernance. Le premier pose la garantie des libertés individuelles contre l'État comme principe prioritaire présidant à la distribution du pouvoir. Le second se fonde sur le critère de l'efficacité. Sa clé de répartition réside, en général, dans le principe de subsidiarité. Bien qu'il se réfère parfois à une espèce de principe de subsidiarité, Rougemont est un adepte et un propagateur inconditionnel du fédéralisme libéral.

La dimension organiciste du fédéralisme rougemontien

Le fédéralisme rougemontien n'est pas un système abstrait, figé. Nous l'avons vu, l'esprit théorique et géométrique est contraire à son essence. Il est, selon les termes de son auteur, plutôt organique que rationnel et dialectique plutôt que logique. Son paradigme correspondrait assez bien au relativisme en sciences exactes – qui n'a rien à voir avec le relativisme philosophique. Il suppose un équilibre dynamique sans cesse redéfini entre des réalités

[776] Ibid., p.28.

mouvantes et non pas la subordination de ces dernières à un plan abstrait émanant d'idéologues ou de bureaucrates. Il part de problèmes concrets. C'est sa dimension pragmatique.

La bipolarisation dynamique, selon un mouvement de diastole et de systole, est au cœur du modèle fédéraliste rougemontien. C'en est même la pulsation cardiaque. Cette dimension organique dans le paradigme rougemontien se traduit notamment par des concepts empruntés aux sciences de la vie et aux analogies qu'elles suggèrent.[777] Cette conception biologique du fédéralisme procède, en partie, d'un goût de Denis de Rougemont pour les sciences naturelles, manifesté au cours de sa jeunesse, et surtout de son assimilation du modèle fédéral au vivant tandis que toute construction institutionnelle de type plutôt mécanique, telle que l'État-nation dans la conception rougemontienne, correspondrait à l'asphyxie et à la mort.

Le caractère fonctionnel du fédéralisme rougemontien se double d'un caractère tensionnel. S'exprimant comme son ami Rougemont, Alexandre Marc comparait à l'enfer une société sans tensions.[778] L'uniformité obtenue par leur réduction totale ressemble assez à une sorte de mort sociale. Le fédéralisme, qui selon Rougemont représente la vie en politique, ne cherche pas à supprimer les tensions entre des réalités antinomiques mais au contraire à les intégrer dans un processus dialectique créateur. C'est là le noyau même de la politique fédéraliste telle que la conçoit l'illustre Neuchâtelois. Alors que C. Friedrich voit dans le fédéralisme contemporain un mélange de structures et de processus,[779] le fédéralisme rougemontien fait plus de place à la dimension évolutive des processus. Très méfiant envers tout ce qui rappelle la mécanique et les agencements géométriques, le personnaliste insiste plutôt sur la dimension dynamique et adaptative du fédéralisme.

---

[777] Voici quelques concepts auxquels le fédéraliste a recours pour évoquer la nature du fédéralisme : rythme, respiration, double mouvement, interaction, dialectique, bipolarité, dialogue, tension féconde, battement du cœur.

[778] Voir Alexandre Marc, préface d'« Inédits », op. cit., p.10.

L'architecture du fédéralisme fonctionnel

Le personnaliste se fait le porte-drapeau d'un fédéralisme libéral intégral basé sur la région et non plus sur les États-nations. Le nouveau fédéralisme se présente comme un réajustement continuel de l'équilibre entre des régions autonomes et l'union qu'elles forment. Les communes devraient être préservées. Leur autonomie est un élément important du fédéralisme. Cependant, si Rougemont utilise – rarement – le concept de « fédéralisme communaliste »,[780] ce dernier est subordonné au fédéralisme global, comme en témoigne l'ensemble de son œuvre. Dans la pensée rougemontienne, les unités de base sont les régions. Elles correspondraient en partie aux cantons suisses, à la différence près que leurs frontières ne resteraient pas fixes. Rougemont arrête leur nombre à environ cent pour toute l'Europe. Au niveau supérieur, des « Agences fédérales » – dont la Communauté de Bruxelles pourrait constituer une préfiguration – se chargeraient des grandes tâches d'intérêt public (économie, écologie, transports, enseignement, recherche scientifique, milice ou police fédérale). Rougemont dépeint ainsi l'organe économique des institutions fédérales : « Le Conseil fédéral est assisté de commissions exécutives spécialisées (l'auteur parle aussi d'« agences fédérales »). Ainsi, le Ministre de l'Economie fédérale préside la Commission économique, prolongement du Marché commun ».[781] Ces agences ou ces commissions exécutives spécialisées seraient en quelque sorte des « super-ministères » sans président de gouvernement au-dessus d'elles et obéissant au principe de la collégialité. Le modèle institutionnel dont Rougemont s'inspire explicitement est le Conseil fédéral suisse formé de sept membres égaux et présidé par un *primus inter pares*.

Une construction fédérale devrait surgir d'un mouvement ascendant.[782] Elle se formerait progressivement, selon une logique organique, à travers l'affirmation d'affinités ou de parentés culturelles, par des rapprochements entre des confessions voisines, par des ententes

---

[779] Voir l'ouvrage de C. Friedrich intitulé « The Trends of federalism in theory and practice », Londres, The Pall Hall Press, 1968.
[780] Ce concept est utilisé par Rougemont notamment dans son « journal d'Allemagne », op. cit., p.85.
[781] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.127.
[782] « Une fédération se forme de proche en proche, par le moyen des personnes et des groupes, et non point à partir d'un centre ou par le moyen de gouvernements. » Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.37.

économiques et par la réduction des entraves douanières.[783] Graduellement, l'ensemble de ces composants de base du fédéralisme forme « des structures complexes, dessine les linéaments d'une ossature et des vaisseaux sanguins de ce qui deviendra un jour le corps des États-Unis d'Europe. »[784] Si l'union était imposée d'en haut, elle risquerait de ne pas remplir sa vocation qui est d'épouser les contours des réalités naturelles de type social, économique, culturel ou encore écologique. Parallèlement à la fédération des nations – et non des États-nations –, chacune d'elles devrait connaître un processus de fédéralisation interne débouchant sur des régions. Ces dernières sont conçues par les fédéralistes intégraux selon les mêmes principes que la personne : à la fois autonomes et solidaires. Le fédéralisme rougemontien est fonctionnel dans la mesure où chaque région est déterminée par une fonction. Les aires régionales correspondent au déploiement géographique naturel des fonctions auxquelles elles servent de cadre institutionnel. Par exemple, les mesures de préservation de la qualité de l'eau du Lac Léman devraient être prises de concert par les communes concernées qui s'allieraient dans une entité régionale.[785] A l'image du cerveau qui coordonne les activités des organes du corps, le centre serait chargé d'harmoniser les différentes régions de telle manière que l'ensemble poursuive ses grandes finalités tout en garantissant l'autonomie de chaque entité.

Le principe du partage des compétences dans le fédéralisme rougemontien

La répartition des compétences entre le niveau central et les régions serait réalisée selon le critère de la nature et de l'ampleur des tâches ou des activités considérées. Selon Rougemont, qui reprend les termes de von Neuman et de Morgenstern dans leur théorie des jeux,[786] le fédéralisme fonctionnel consiste à chercher en permanence l'optimum entre deux maxima

---

[783] Aux yeux de Rougemont, la regio basiliensis, fondée en 1963, représente une manifestation importante de cette émergence des régions propice à l'établissement d'un fédéralisme européen. Régions impliquées : Bas-Rhin (67), Canton de Bâle-Campagne, Canton de Bâle-Ville, Canton de Soleure, Canton du Jura, Haut-Rhin (68), Land Bade-Wurtemberg, Land Rhénanie-Palatinat, Rég. Alsace.

[784] Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », op. cit., p.7.

[785] En l'occurrence, Rougemont parle de « région écologique ». Voir notamment « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.291.

contradictoires. Ce modèle opère une synthèse dynamique et vivante entre les exigences d'unité et de diversité. C'est en cela, qu'appliqué véritablement, il interdit tant l'évolution vers le totalitarisme – par le triomphe de l'un –, qu'une dérive anarchiste – par le primat des divers absolutisés. Le partage spatial des compétences dépendrait de trois critères : les possibilités de participation (civique, intellectuelle, économique, sociale), le principe d'efficacité et l'économie des moyens. On retrouve ici ce subtil mariage, typique du fédéralisme occidental, entre le pragmatisme et la préservation des conditions d'un véritable civisme. Remarquons que cette clé de partage des compétences se rapproche, à certains égards, du principe de subsidiarité. Par ailleurs, pour les fédéralistes intégraux, il est nécessaire d'établir des coopérations contractuelles entre les collectivités composant une fédération. Cela correspond assez bien au concept de « fédéralisme coopératif » dans la science politique contemporaine.

Le fédéralisme fonctionnel et le civisme

Le fédéralisme se présente également comme la plus grande réforme susceptible de favoriser le civisme. Les trop grands ensembles ne permettraient pas une véritable participation aux affaires publiques. Liberté et responsabilité ne peuvent s'y épanouir. Le fédéralisme européen, en laissant émerger des entités de taille plus modeste, assurerait au citoyen la possibilité de prendre part plus activement à la vie de la cité. En outre, la principale garantie des libertés civiques réside dans la possibilité d'appartenir à plusieurs communautés dont les frontières ne se recoupent pas. En s'assemblant librement, les êtres humains devraient former non un « troupeau », mais une « équipe » vivant sous la devise : « Un pour tous et tous pour un ».

[786] Voir notamment « L'Un et le Divers », op. cit., p.22.

Le fédéralisme et l'écologisme

Le fédéralisme fonctionnel est lié à l'écologisme rougemontien. Nous avons déjà évoqué le fait que, pour Rougemont, l'énergie nucléaire est dangereuse non seulement d'un point de vue écologique mais également politique. Il établit un lien entre les structures d'approvisionnement énergétique et les systèmes étatiques. Les centrales nucléaires sont généralement peu nombreuses et produisent une quantité importante d'électricité. Leur nature même implique la centralisation. Selon Rougemont, l'énergie nucléaire est liée à un système politique centraliste, policier, militaire et jacobin. Les convergences entre fédéralisme et écologisme dépassent la question de l'énergie nucléaire. Prises dans leur ensemble, ces convergences peuvent se résumer dans le développement qui suit. La fin du fédéralisme est la personne. La fin de l'écologisme est la nature.[787] Tant la personne que la nature sont menacées par les sociétés industrielles technocratiques[788] et centralisées. La personne et la nature exigent que, dans le domaine politique, soit respecté le principe de proximité. La personne ne peut véritablement participer aux affaires de la cité que si cette dernière est à taille humaine. C'est également dans les petites entités politiques que peut s'exercer l'amour, principe fondamental pour Rougemont. La nature, quant à elle, nécessite une multitude de mesures à l'échelle locale – comme des systèmes d'épuration des eaux – à côté de mesures plus générales. Rougemont défend une espèce d'ordre naturel, au sens large, c'est-à-dire un aménagement de la cité qui permette à l'homme de vivre selon des lois naturelles, selon le plan divin prévu pour lui. Les sociétés contemporaines de Denis de Rougemont se sont éloignées de cette espèce d'ordre naturel en privilégiant le gigantisme et l'artificiel, en substituant « l'inerte au vivant ».[789] Il écrit : « J'appellerai maintenant pollution non seulement ce qui salit, mais ce qui est *impropre* aux êtres, aux choses et aux processus biologiques, et leur est brutalement imposé. Ou encore tout ce qui fausse ou fixe un équilibre écologique, ou bloque un cycle naturel, ou au contraire l'ouvre indûment. »[790]

---

[787] Chez Rougemont, il s'agit de la création de Dieu et non d'une nature divinisée.
[788] Rougemont définit la technocratie comme « la soumission de l'homme et de tout le système de vie aux exigences des instruments administratifs et techniques, devenus eux-mêmes système en soi, indépendant des besoins de l'homme. » « Ecrits sur l'Europe », vol.II, op. cit., p.587.
[789] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.45.
[790] Ibid., p.35.

Plus concrètement, Rougemont résume en quatre points les rapports entre le fédéralisme des régions et l'écologie[791] :

1. Les grands phénomènes en général et les phénomènes écologiques en particulier traversent les frontières nationales. La pollution d'un plan d'eau comme le Lac Léman concerne la rive suisse et la rive française. La pollution d'une rivière et surtout d'un fleuve touche souvent plusieurs pays. Il en va de même de la pollution atmosphérique.
2. La plupart des mesures de protection de l'environnement doivent être prises à l'échelle régionale. Rougemont évoque notamment le type d'agriculture pratiquée, l'implantation des usines, le choix des sources d'énergie, la décision d'installer une centrale nucléaire ou la protection des zones forestières.
3. S'agissant des problèmes environnementaux de plus grande ampleur, continentale ou mondiale, il faut mettre en place des instances politiques de même échelle. Parmi ces problèmes, Rougemont mentionne, entre autres, les matières premières, le climat, la biodiversité – Rougemont n'utilise pas ce concept – dans les océans et la qualité de leurs eaux ainsi que la couche d'ozone.
4. L'État-nation centralisé et attaché à sa souveraineté nationale n'est pas en mesure de lutter sérieusement contre les pollutions terrestres, maritimes et aériennes.

Une confrontation du modèle rougemontien à quelques réalités politiques

Du point du vue de la science politique, il apparaît que le modèle rougemontien présente un certain flou quant à la problématique du pouvoir politique. A cet égard, Charles Ricq nous livre cette analyse très pertinente : « Au diagnostic de de Rougemont et aux solutions qu'il propose face aux maux de notre société actuelle, certains – et non des moindres – ont opposé des visions différentes ou simplement étoffées de nouvelles questions. […]. Le pouvoir : de Rougemont semble évacuer ce problème dans l'approche régionale qu'il fait de l'Europe. Dans les petites communautés comme dans les grandes, il n'est guère facile d'échapper à cette dialectique du pouvoir, fût-ce pour le conquérir ou l'exercer. La sociologie a beaucoup parlé

[791] Ibid., pp.301-302.

de « fonctionnalisme » ; de Rougemont, en proposant des « régions fonctionnelles » comme facteur de construction et d'intégration européenne, le reprend en quelque sorte à son compte. Mais répondre aux maux d'une société par des solutions qui ont trait à son fonctionnement ne suffit pas ; le problème du pouvoir reste entier. »[792] Rougemont semble attribuer au pouvoir une souplesse et une capacité de fragmentation excessives. Or, il n'est pas divisible à l'infini. Il présente de surcroît une implantation territoriale dont il semble difficile de modifier trop souvent les frontières pour les faire correspondre à la théorie des ensembles en mathématiques, selon le souhait du fédéraliste. Dans sa définition classique, l'État est formé d'un territoire, d'une population et d'une autorité politique organisée. Cela ne borne pas, bien sûr, les possibles de son organisation à la forme unitaire. Le fédéralisme comme principe de fragmentation, notamment au travers de la superposition de deux niveaux de souveraineté, a montré au travers des histoires de la Suisse et des États-Unis, en particulier, sa capacité à très bien fonctionner et à durer. Il n'en demeure pas moins que le très haut degré de flexibilité requis par le fédéralisme fonctionnel semble relever de l'utopie ou, du moins, d'une entreprise très difficile à réaliser. Partager le pouvoir à l'infini n'est assurément pas chose naturelle.

Une autre critique adressée au fédéralisme fonctionnel régionaliste a trait à l'histoire de la démocratie dans ses dimensions institutionnelles et étatiques. Dans « La démocratie en Europe », Larry Siedentop exprime sa crainte d'une déconnexion entre la démocratie et des institutions politiques profondément réformées par certains types de fédéralisme. Une Europe unie basée sur les régions et non sur les États-nations risquerait d'aboutir à ce que cet ancien brillant professeur de philosophie politique à Oxford appelle la « démocratie *simpliciter* ».[793] Grand connaisseur des origines de la démocratie et de l'histoire occidentale, Siedentop postule que la construction européenne pourrait évoluer vers une démocratie de type populiste, très éloignée du *self-government*, ce modèle complexe indissociable de certaines valeurs et de certains principes. Même si le civisme n'a pas toujours été et n'est pas toujours très intense dans les États-nations, il n'en demeure pas moins que la plupart d'entre eux se sont construits autour de cultures politiques ayant intégré les critères cardinaux de la démocratie. Les régions, par contre, disposent d'une identité qui s'est forgée différemment, avec un apport limité de principes démocratiques. Dès lors, une intégration européenne qui

[792] Charles Ricq, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., pp.92-93.
[793] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.265.

écarterait les États-nations risquerait, du même coup, de conduire à une régression de la démocratie. Siedentop est l'un des rares à avoir relevé ce fait absolument capital dont une relative méconnaissance pourrait ouvrir la boîte de Pandore. Le professeur résume bien ce péril au travers de ces quelques lignes: « La vérité, c'est qu'aujourd'hui les cultures politiques démocratiques, si elles existent encore, sont étroitement liées aux États-nations : elles en dépendent entièrement. Le réel danger, rarement abordé, c'est qu'une brusque accélération de la construction politique européenne pourrait tout simplement entraîner un affaiblissement toujours plus grand des contraintes démocratiques nécessaires au contrôle des forces du marché. »[794] Comme le perçoit très bien Larry Siedentop, il est des régionalismes qui peuvent présenter des dimensions identitaires et populistes pires que dans un État-nation. Songeons au Pays basque où l'identitarisme, accompagné d'une sourde hostilité à l'égard de toute dissidence, est manifestement plus intense qu'il ne l'est ordinairement en Espagne.

Rougemont estime, au contraire, que l'État-nation est un cadre dépassé compromettant dangereusement le civisme. Quant aux régions, il présume que leur avenir se confondra avec celui de la démocratie même. Les régions qu'il propose ne correspondent pas à celles existantes, mentionnées par Siedentop et où risquerait d'émerger un populisme équivalant à un nationalisme anti-démocratique de petite échelle. Les régions fonctionnalistes sont destinées à former des entités à géométrie variable, empêchant toute homogénéité, tant au niveau inférieur qu'à celui de l'Europe. Le personnaliste insiste sur la nécessité de substituer aux communautés natives des communautés électives, définies par leurs finalités sociales, culturelles ou spirituelles.[795] Les groupes sociaux électifs – définis par des idées, des préoccupations et des besoins moraux, psychologiques, religieux ou culturels – devraient s'additionner aux solidarités de sang et d'origine. Cette construction pourrait faire office de remède à la menace évoquée par le philosophe britannique. Ce dernier indique d'ailleurs lui-même une voie de ce type : « Pour contenir pacifiquement la menace populiste des mouvements indépendantistes régionaux en Europe et les fondre dans un moule démocratique, il faudra instaurer une plus grande souplesse des dispositifs de répartition du pouvoir entre le centre et la périphérie. »[796] L'enchevêtrement des pluralismes du fédéralisme

[794] Ibid., p.64.
[795] Voir notamment Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.32.
[796] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.266.

fonctionnel parviendrait ainsi à opposer un rempart au populisme. La question qui demeure est celle de l'applicabilité du fédéralisme fonctionnel. S'il devait s'avérer, a posteriori, que cette incarnation présente un caractère utopique, l'éclatement des structures « stato-nationales » ouvrirait sans doute un boulevard au populisme en Europe.

Finalement, s'agissant de questions comprenant une importante dimension éthique ou idéologique, le partage des compétences entre le niveau fédéral et celui des États fédérés revêt une importance considérable. Cet aspect est relativement peu développé par Rougemont. Des questions telles que l'avortement, la politique étrangère dans sa dimension idéologique – toujours plus grande –, le génie génétique, l'adoption des enfants par les couples homosexuels ou encore l'euthanasie seront-elles réglées au niveau fédéral ou à celui des États fédérés ? Aux États-Unis, la peine de mort est une sanction pénale qui relève des attributions des États fédérés. Le fédéralisme fonctionnel ne risque-t-il pas d'induire un transfert excessif au niveau fédéral de compétences à forte connotation éthique ou axiologique ? Dans ce cas, cette vaste réallocation des pouvoirs s'accompagnerait d'une dangereuse régression du pluralisme et, corollairement, de la liberté.

Perspectives historiques sur le fédéralisme

Dans ce chapitre, nous chercherons à dégager des pistes de réflexion à propos de cette question fondamentale : le modèle rougemontien est-il réaliste à l'aune de l'Histoire ? Nous montrerons qu'il est difficile d'y trouver des ensembles politiques s'approchant du modèle rougemontien.

Quelques considérations sur l'émergence des États fédéraux

Il n'existe aucun précédent dans l'Histoire ni au plan fédéraliste rougemontien ni à la construction européenne actuelle. Les États fédéraux considérés comme modèles, qu'il s'agisse de la Suisse ou des États-Unis, se sont toujours formés à partir d'entités confédérales

préexistantes : les treize États américains et les cantons suisses. De plus, ces entités disposaient d'une souveraineté originelle. Sur ce point, l'Europe rougemontienne des régions s'inscrirait très substantiellement en rupture historique. En effet, les régions européennes contemporaines, outre qu'elles ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'unification européenne actuelle, ne disposent que d'un faible ancrage institutionnel. Unités statistiques et récipiendaires de subventions, elles ne constituent pas ces cellules vivantes que Rougemont voyait en elles.

Les constructions fédéralistes posent le très grand – et grave ! – problème de l'assentiment d'adhésion des entités fédérées. Ces dernières doivent-elles pouvoir entrer librement dans l'ensemble fédéral ou peut-on les y contraindre ? Rapportée à la fédération du Vieux Continent, cette question fondamentale ne semble pas avoir appelé de réponse péremptoire et définitive de la part du grand fédéraliste. Pour ce qui est de la Suisse, Rougemont a salué 1848 – en avalisant implicitement le processus de contrainte qui se trouve à son origine. Toutefois, par ailleurs, il paraît souhaiter que les ensembles fédéraux résultent de « pactes librement jurés ». Tant la Suisse que les États-Unis n'ont pas été institués au travers d'une procédure de ratification fondée sur le principe de l'unanimité. Les cantons victorieux en 1848 ont, plus ou moins, imposé l'union aux cantons du Sonderbund, tandis qu'aux États-Unis, la majorité qualifiée de neuf États était requise pour que la Constitution entre en vigueur.[797] Dans les deux cas, l'État fédéral, même s'il était précédé d'une longue gestation sous la forme confédérale, s'est créé rapidement et à l'issue d'un conflit militaire : interne ou civil quant à la Suisse,[798] visant à l'indépendance relativement à la monarchie britannique s'agissant des États-Unis.[799] A propos de cette grande problématique, Jean Baechler écrit : « Jusqu'ici, l'histoire n'a produit aucun précédent, car toutes les coalescences politiques ont résulté de la

[797] Une fois la ratification réalisée par des conventions dans neuf États, il était évident que rien ne se ferait sans New-York et la Virginie, qui ratifièrent la Constitution par la suite.
[798] La guerre du Sonderbund fut courte. Elle eut lieu à la fin de l'année 1847 et opposa au reste de la Confédération sept cantons catholiques (Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg et le Valais) formant le *Sonderbund*. Celui-ci fut vaincu en quelques semaines. Les cantons catholiques refusaient la volonté des radicaux de créer un État fédéral. Plus concrètement, ils s'opposaient aux fortes pressions exercées par ceux-ci contre le canton de Lucerne parce qu'il avait confié la direction de l'enseignement secondaire aux jésuites, cela en réaction à l'anticléricalisme des gouvernements cantonaux en mains radicales. En 1848, les vainqueurs de la guerre du Sonderbund adoptèrent la Constitution fédérale qui faisait passer la Suisse du statut de confédération à celui d'État fédéral.
[799] La Déclaration d'indépendance fut adoptée en 1776. La guerre avec l'Angleterre ne dura pas très longtemps. L'indépendance des Américains fut consacrée en 1783 par le Traité de Versailles.

guerre et de la conquête ou de la pression d'un fédérateur hégémonique. La construction européenne est la première expérience historique qui cherche à démentir les enseignements du passé. »[800] Il est bien vrai que la plupart des grands États-nations européens résultent de processus d'unification souvent caractérisés par la force et la contrainte.

Selon Rougemont, les exemples d'intégration fédéraliste que constituent l'histoire des Ligues suisses des environs de 1300 jusqu'en 1798 et celle des Provinces-Unies entre la fin du XVI[e] siècle et 1795 permettent de dégager « les principales conditions nécessaires à la formation d'un régime de type fédéral : la *volonté d'union*, des *diversités réelles* à sauvegarder, et un *pacte juré librement*. »[801] A l'aune des développements actuels de l'unification européenne, ces trois conditions semblent pouvoir être respectées, quoique partiellement pour la deuxième ! En ce qui concerne les diversités, deux facteurs agissent effectivement en sens inverse : le primat des tendances fusionnelles et la mondialisation. N'ayant pas la force de déterminismes absolus, ces tendances impriment néanmoins à toute construction politique contemporaine une dimension relativement centralisatrice. En outre, elles convergent avec la conception de l'État dominante marquée par la double centralisation tocquevillienne, gouvernementale et administrative. L'État-providence est censé – surtout dans les visions nordique et française – réglementer la plupart des domaines de la vie sociale. Même les véritables États fédéraux actuels, comme la Suisse, n'échappent pas à cette tendance centralisatrice. Lorsque Rougemont postule que l'informatique fera franchir un saut au fédéralisme en permettant un agencement des régions complexe et hautement garant de la diversité, il reconnaît, par ailleurs, les immenses virtualités centralisatrices de cet instrument.

La régression de l'« esprit consociatif » et l'avenir du fédéralisme

Le concept de démocratie consociative ou de consociativité a été élaboré au cours des années 1960 pour rendre compte, notamment, des systèmes politiques du Bénélux, de l'Autriche et de la Suisse. Ces États sont caractérisés par un pluralisme religieux, linguistique, ethnique ou

---

[800] Sous la direction de Jean Baechler et Ramine Kamrane, « Aspects de la mondialisation politique », Cahier des sciences morales et politiques, P.U.F., 2003, p.16.
[801] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.117.

idéologique marqué, qui n'engendre pas de confrontations violentes armées. Notons que la Belgique s'est souvent éloignée de ce modèle qui, chez elle, est un peu en crise. Dans la démocratie consociative, la négociation garantit la stabilité et la pérennité du pays. Croisat et Quermonne affirment que « fédéralisme et consociativité sont deux manières différentes d'assurer « la diversité dans l'unité ». »[802] L'expression consociation, nous l'avons mentionné plus haut, vient d'Althusius. Dans son acception moderne, elle désigne une procédure, souvent de type coutumier ou informel, qui consiste à dégager, de façon pacifique et consensuelle, des valeurs et des options communes dans une société très segmentée. Les politologues intéressés observent généralement un déclin des consociations depuis la fin des années 1960. Cette régression ne s'appliquerait pas à la Suisse, pays que les deux auteurs français susmentionnés estiment appartenir à la catégorie « gouvernement par consensus » ou à celle du « consensualisme ». Au-delà de ces nuances conceptuelles, la Suisse est actuellement victime d'un affaiblissement de sa tradition consensuelle. Les fédéralistes considèrent, en général, la consociativité comme une variante du fédéralisme. Le politologue A. Lijphart[803] est un grand représentant des théories consociatives. Il assimile le fédéralisme à ce type d'organisation uniquement lorsque la division sociale correspond à des clivages territoriaux. Rougemont utilise peu le concept de consociation, sauf dans ses considérations historiques. Cette dimension est néanmoins présente dans son modèle où les diverses communautés doivent trouver des solutions consensuelles au niveau global pour assurer la pérennité de l'ensemble. Les diverses conceptions, convictions et sensibilités ne doivent pas seulement être garanties. Elles doivent, de plus, être prises en compte dans la détermination des options communes. La consociativité faisant partie du fédéralisme sans que ce dernier ne s'y réduise pour autant, sa régression ne se présente pas comme une perspective positive pour l'avenir du projet rougemontien. Aujourd'hui plus qu'hier, on observe dans les États fédéraux, particulièrement en Suisse, une augmentation de la bipolarisation et des tensions imputables au reflux du consensus. Cette situation paradoxale – elle émerge alors que la pensée unique gagne du terrain – est peu favorable à la prise en compte des diversités dans l'élaboration d'une volonté politique commune et s'inscrit ainsi à contre-courant des souhaits rougemontiens.

---

[802] Maurice Croisat et Jean-Louis Quermonne, « L'Europe et le fédéralisme », Montchrestien, 1999, p.34.
[803] Voir notamment son ouvrage « Democracy in plural societies », New Haven, Yale University Press, 1977.

Parmi les divers modèles d'organisation politique fondés sur le pluralisme, le fédéralisme est le plus classique et le plus éprouvé. Selon Rougemont, « le fédéralisme a produit deux témoignages exemplaires de sa vitalité : les USA et la Suisse. » Il ajoute : « Ces deux pays ont été à la fois les plus prospères et les plus pacifiques de l'ère moderne : ils n'ont provoqué aucune guerre. »[804] Dans les deux cas, la confrontation à une menace commune constitua le premier facteur unificateur et une certaine idée de la liberté, la valeur première. Robert de Traz[805] relève cette constante historique : l'on ne s'unit pas par principe, en général, mais pour faire face à un ennemi, un danger ou, éventuellement, contre ce que l'on perçoit comme un rival commun. D'après Rougemont, l'Europe contemporaine en voie d'unification obéit à cette logique pour se renforcer contre d'autres continents, et particulièrement contre les États-Unis.

Si une menace ou un défi se trouvent souvent à l'origine des constructions fédérales historiques, leur pérennité et leur effectivité s'enracinent dans une hiérarchie des valeurs. En reprenant l'alternative puissance / liberté, il apparaît que la Suisse et les États-Unis se sont manifestement constitués afin de préserver la liberté contre des menaces extérieures ou intérieures – cela est manifeste dans la doctrine ainsi que dans presque tous les discours et les textes fondateurs de la politique américaine –, alors que les grands États centralisés, entre autres européens, ont souvent été édifiés en vue d'un surcroît de puissance. Historiquement et logiquement, la forme fédérale se présente comme la voie « donnée » pour un ensemble qui décide de s'unir afin de préserver la souveraineté de chacun de ses membres et, en un sens plus large, la liberté. Nous l'avons vu, Rougemont affirme avec force et pertinence que le fédéralisme sans finalité de liberté n'est pas un fédéralisme véritable. La puissance recherchée pour elle-même ne peut que conduire à la centralisation dans un souci d'efficacité et de concentration autoritaire des forces. La liberté placée au sommet de la hiérarchie des valeurs interdit l'exercice d'une contrainte trop grande à l'encontre des entités dissidentes. Par contre, le principe de puissance s'en accommode très bien. Dans le cas de la Confédération helvétique, la recherche de la puissance était tout simplement interdite en raison de sa diversité, encore accentuée par la Réforme. Mais ce n'est pas faute d'être en mesure d'aspirer à la puissance que la Suisse s'est rabattue sur la valeur de liberté. Dans ce pays, l'attachement

[804] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.229.
[805] Voir Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.155.

à la liberté collective des cantons et de l'ensemble confédéral puis la volonté de participer pleinement au développement des libertés individuelles durant le XIX^{e} siècle et de les défendre au XX^{e} ont constitué la trame d'une histoire à la fois riche et spécifique. Quant aux États-Unis, l'attachement à la liberté fait partie du consensus fondamental et des valeurs fondatrices. La puissance y est, bien sûr, également recherchée, mais moins pour elle-même que pour protéger, promouvoir et même exporter la liberté, de manière parfois messianique il est vrai. La valeur de liberté est tellement importante dans la culture politique des USA que cet État est constamment demeuré une démocratie libérale constitutionnelle depuis sa fondation en 1787. Pendant ce temps, l'Europe a connu, dans la majorité de ses pays, des dérives autoritaires ou totalitaires qui mirent fin, pour un temps, aux régimes démocratiques. L'histoire des États-Unis donne raison à Rougemont lorsqu'il postule que la politique n'est pas uniquement affaire de puissance et de rapports de force mais également de valeurs. Son plan pour une Europe fédérale s'assignant comme finalité la liberté ne relève donc pas, sur ce point, de l'utopie. La question de savoir si la liberté est suffisamment valorisée dans la culture dominante en Europe reste ouverte.

Quelques enseignements tirés de la construction de l'Allemagne au XIX^{e} siècle

L'histoire de l'Allemagne après le Congrès de Vienne est également intéressante pour l'étude de la construction européenne d'un point de vue historique et d'un point de vue théorique. Il existe certains parallèles entre l'Allemagne en voie d'unification au XIX^{e} siècle et l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Examinons tout d'abord les étapes et les dimensions du rapprochement : le Zollverein est un peu à l'Allemagne ce que le Marché commun est à l'Europe. Construite progressivement autour de la Prusse entre 1828 et 1834, l'union douanière constitua un puissant facteur unificateur. Certes, il s'agissait d'une simple union douanière sans monnaie commune et la pensée économique de Friedrich List, son principal inspirateur, est très éloignée de celle des pères de l'Europe. Toutefois, sa fonction est essentiellement la même que celle de l'intégration économique européenne, débutée avec la CECA et la CEE. L'union économique devait préparer l'union politique, parachevée, pour l'Allemagne, par Bismarck au cours de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Dans les deux cas, on applique plus ou moins intuitivement la méthode dite fonctionnaliste. Ce

parallèle entre l'Allemagne et l'Europe a été établi à de nombreuses reprises dans le passé, appliqué toutefois à des contextes divers. L'Abbé de Saint-Pierre écrivait par exemple : « En examinant le gouvernement des Souverains d'Allemagne, je ne trouvai pas plus de difficultez à former de nos jours le *Corps Européen*, qu'on en trouva autrefois à former le *Corps Germanique*, à exécuter en plus grand ce qui était déjà exécuté en moins grand, au contraire je trouvai qu'il y auroit moins d'obstacles & plus de facilitez pour former le *Corps Européen.* »[806] Dans une démarche comparative, on ne peut manquer de citer Constantin Frantz – philosophe politique, diplomate et fonctionnaire de l'État prussien mort en 1891 – qui part de l'expérience vécue d'une Allemagne moins une que diverse pour postuler sa prédestination à adopter un modèle d'organisation politique respectueux de la diversité. Il déclare à ce sujet : « La nature même des choses laisse prévoir le fait que l'Allemagne ne convient pas à la formation d'un État unitaire centralisé (…). Si le territoire allemand ne se prête guère à la formation d'un État unitaire, la nation allemande s'y prête encore moins, parce qu'elle ne constitue pas un ensemble unifié, mais qu'elle a toujours été, dès le début – pour reprendre une expression de Schelling –, « un peuple des peuples ». »[807] A maints égards, Rougemont et plusieurs européistes adoptent le même discours sur l'Europe que Frantz à propos de l'Allemagne. Or, à moyenne échéance, l'optimisme qui apparaît dans la citation de Frantz ne se vérifia pas. L'Allemagne devait devenir, à peu près soixante ans après sa création, un État totalitaire marqué par une centralisation extrême. L'absolutisation de la valeur de puissance entraîna cet État vers une centralisation inédite.

Le processus historique observé en Allemagne pourrait se reproduire à l'échelle du continent. Et alors il pourrait advenir de l'Europe ce que Tocqueville disait de l'Allemagne de son époque : « Qu'on n'y prenne bien garde, quand on dit qu'un État ne peut agir parce qu'il n'a pas de centralisation, on parle presque toujours, sans le savoir, de la centralisation gouvernementale. L'empire d'Allemagne, répète-t-on, n'a jamais tiré de ses forces tout le parti possible. D'accord. Mais pourquoi ? parce que la force nationale n'y a jamais été centralisée ; parce que l'État n'a jamais pu faire obéir à ses lois générales ; parce que les

[806] Extraits du « Projet pour rendre la Paix perpétuelle » (Tome I, Utrecht, 1713) de L'Abbé de Saint-Pierre, cités par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., pp.108-109.
[807] Constantin Frantz cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.264. Rougemont cite des passages de l'ouvrage de Frantz paru en 1879 sous le titre suivant : « Der Föderalismus als das leitende

parties séparées de ce grand corps ont toujours eu le droit ou la possibilité de refuser leur concours aux dépositaires de l'autorité commune, dans les choses mêmes qui intéressaient tous les citoyens ; en d'autres termes, parce qu'il n'y avait pas de centralisation gouvernementale. »[808]

La politique a ses raisons que la culture ne connaît point

Le culturel n'est jamais un facteur absolu ni exclusif des régimes politiques et des architectures institutionnelles de l'État. A titre d'exemple, les institutions démocratiques, libérales et fédérales s'ancrent dans un substrat culturel spécifique qui doit impérativement intégrer la diversité en tant que phénomène identifié, assumé et digne de protection. Cependant, il s'agit là d'une condition nécessaire et non suffisante. Le caractère divers et pluriel d'un ensemble peut certes le conduire vers le modèle fédéral, mais il ne le prédestine pas inéluctablement à emprunter cette voie. D'autres facteurs, tels que des convulsions historiques soudaines ou l'aspiration à la puissance, déterminent les trajectoires politiques et les institutions d'un pays. Fonder ses analyses en recourant uniquement à la dimension culturelle d'un ensemble – s'agissant de l'Allemagne pour Frantz ou de l'Europe pour Rougemont – fait courir le risque d'un certain utopisme. S'il est vrai que l'Europe remplit toutes les conditions pour devenir fédérale parce qu'elle est diverse, cet attribut ne la mène pas nécessairement vers cette destinée rêvée par Denis de Rougemont. Les Européens, en dépit de leurs différences, ont souvent cédé à leur inclination pour le centralisme jacobin et pour l'impérialisme. De surcroît, rares sont les États européens véritablement fédéralistes, alors même que les diversités qui se manifestaient en leur sein auraient pu – et même dû ? – les inciter presque tous à adopter une structure fédérale. En politique, la centralisation est un risque permanent, une pente naturelle et des États et des hommes qui exercent le pouvoir. Dès lors, il est problématique de fonder trop d'espoirs dans la capacité de l'éventail culturel et linguistique européen d'induire des institutions fédéralistes. La diversité est un préalable du fédéralisme, mais elle ne trouve jamais en lui son point d'aboutissement naturel et obligé.

Prinzip für die soziale, staatliche, und internationale Organisation, unter besonderer Bezugnahme auf Deutschland, Kritisch nachgewiesen und Konstruktiv dargestellt ».

[808] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.150.

L'organisation politique d'une société dépend bien plus de sa hiérarchie des valeurs que de sa diversité culturelle. Avant leurs unifications respectives, la diversité des États-Unis n'était pas beaucoup plus grande que celle de l'Allemagne. Par contre, ces deux États reposaient sur un système de référence, une échelle des valeurs et des conceptions de la vie en société très différents. Aux États-Unis, la liberté a toujours occupé le sommet de la hiérarchie des valeurs alors que l'Allemagne a souvent recherché davantage la puissance et l'organisation – considérée comme une fin en elle-même. Les trajectoires historiques divergentes de ces deux nations confirment les thèses rougemontiennes sur l'alternative puissance / liberté. Nous avons évoqué plus haut le fait que les auteurs du « Fédéraliste » ne se référaient pas à Jean-Jacques Rousseau. Leurs sources d'influence premières étaient essentiellement la Réforme, la philosophie de Locke et les doctrines du droit naturel fondé sur la conscience. C'est cela plus que la diversité qui a garanti la pérennité du fédéralisme américain.

L'entropie des entités constitutives

Le fédéralisme est un modèle politico-institutionnel relativement fragile et précaire. Tocqueville relevait : « Aussi a-t-on constamment vu arriver l'une de ces deux choses : le plus puissant des peuples unis, prenant en main les droits de l'autorité fédérale, a dominé tous les autres en son nom ; ou le gouvernement fédéral est resté abandonné à ses propres forces, et alors l'anarchie s'est établie parmi les confédérés, et l'Union est tombée dans l'impuissance d'agir. »[809] Tocqueville affirmait qu'un État fédéral ne pourrait pas lutter longtemps, à égalité de force, contre un État marqué par la centralisation gouvernementale. Siedentop, spécialiste de la pensée de Tocqueville, met, quant à lui, en lumière les forces centripètes dans un ensemble politique. Il adresse à Madison le reproche de les avoir sous-évaluées : « Madison sous-estimait le potentiel centralisateur des minorités agissant pour défendre leurs intérêts ou affirmer leurs droits. […]. Car c'est généralement l'institution gouvernementale la plus éloignée et la plus généraliste qui est amenée à définir de plus hautes normes de conduite ou les dispositions à prendre, et à les faire appliquer de façon uniforme grâce au système

[809] Ibid., p.242.

politique – au motif qu'il est le mieux placé pour réparer les préjudices locaux ou régionaux. »[810] Les ensembles fédéraux historiques sont caractérisés par une certaine entropie des entités particulières. L'histoire de la Confédération helvétique illustre partiellement cette loi.

Les facteurs rétifs à l'application du fédéralisme intégral sont nombreux. Ils ne pourront être surmontés qu'à condition que l'Europe choisisse la liberté comme finalité ultime de son unification.

[810] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.46.

Chapitre 5. L'Europe unie : préfiguration d'un gouvernement mondial

L'Europe et le monde

La relativité de la configuration internationale bipolaire

Nous avons relevé plus haut que Rougemont est parvenu à percevoir que le régime totalitaire de l'Union soviétique s'effondrerait tôt ou tard. En 1936 déjà, il prophétisait que « le système politique qui se réclame encore de Marx et du concept hégélien de l'Histoire, sera probablement dépossédé et comme vidé par la petite bourgeoisie montante, et la doctrine marxiste classée au rang de matière universitaire. Ce serait une erreur insondable que de croire le « danger matérialiste » écarté pour autant. »[811] Environ dix ans plus tard, lorsque l'URSS devint l'un des deux pôles dominants du système des relations internationales, il persista néanmoins dans sa conviction que ce régime disparaîtrait.[812] En plus de proclamer qu'il n'acceptait pas cette division bipolaire, il déployait une vision qui transcendait cette bipolarité d'un temps. Comme tous les penseurs de type intuitif-prophétique, Rougemont était capable de discerner les tendances les plus profondes de l'Histoire, même lorsqu'elles semblaient momentanément opacifiées et comme démenties par d'apparents contre-mouvements historiques spectaculaires. Il ne récusait pas, bien sûr, l'analyse de Winston Churchill dans son fameux discours de Fulton, prononcé le 5 mars 1946, et dont voici un extrait : « Une ombre s'est répandue sur les scènes si récemment illuminées par la victoire

---

[811] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.187.

[812] Rougemont écrit en 1948 : « l'Europe a toutes les chances de rester la *patrie de l'invention* – alors que les empires sans précédent, sans tradition, s'épuiseront … », « Ecrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., p.27. Il écrit également dans un article de 1962 intitulé « Que sera le monde dans vingt ans? » : « Le mythe des deux Grands a disparu, on ne s'en souvient guère davantage que de la Triplice et de la Triple Entente aujourd'hui. Face à la Chine, à l'Inde, et aux ligues instables du monde arabe et de l'Afrique noire, l'Occident, de San Francisco à Vladivostock, se regroupe autour de l'Europe unie. » « Ecrits sur l'Europe », vol.II, op. cit., p.11.

alliée. Personne ne sait ce que la Russie soviétique et son organisation internationale ont l'intention de faire dans l'avenir immédiat […]. De Stettin dans la Baltique à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent. » Mais le personnaliste ajoutait à ce constat une réflexion d'une autre dimension. De son point de vue, le partage du monde entre les deux Grands n'était qu'un mythe ou, en tout cas, une situation passagère. Il ne craignait pas que les deux puissances mondiales n'écrasent l'Europe. Il déniait même à cette idée le caractère de l'objectivité et du sérieux. Selon lui, le Vieux Continent était victime d'une « névrose d'infériorité ».[813] Les faits ne justifiaient pas cette attitude défaitiste non plus que les angoisses qui étreignaient beaucoup d'Européens. Ils indiquaient simplement la nécessité de l'union comme moyen de reconquérir une puissance à peine ramenée à l'état de latence.

L'Europe unie en tant que pôle fédéralisateur d'un nouvel ordre mondial

L'Europe de l'après-guerre reste très grande par la géographie et la démographie, en dépit du Rideau de fer. Réunis, ses flancs occidentaux et orientaux fondent un ensemble virtuel impressionnant. Refusant le clivage « est-ouest »[814] mais imprégné d'un sentiment d'urgence et de réalisme, Rougemont concédera qu'il vaut mieux que l'Europe commence à s'intégrer sans sa partie orientale. Cette union pourrait constituer un puissant pôle d'attraction pour l'Europe de l'Est et servir de levier à la libération de ses pays. Ensuite, l'Europe étant la seule civilisation devenue universelle – à ses yeux en raison d'une vocation historique quasi divine – il semble peu probable qu'elle s'efface de la scène mondiale. Il lui suffit de s'unir pour devenir, sur un pied d'égalité, le troisième grand. Mieux encore : unie, elle pourra progressivement devenir le grand pôle initiateur d'un monde entièrement intégré dans une structure fédéraliste. Selon Rougemont, la civilisation européenne demeure le noyau de la créativité humaine et la source de nombreux principes politiques, juridiques, administratifs et économiques diffusés dans le monde entier. En 1948, le grand fédéraliste assurait que l'Europe « restera le point de virulence extrême de la création spirituelle, ce coin du monde où l'homme a su tirer de lui-même les utopies les plus transformatrices et les plus riches

[813] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.127.
[814] Voir notamment « Le cheminement des esprits », op. cit., p.28.

d'avenir, pour tous les autres hommes de la planète. »[815] La même année, inspiré davantage par sa fibre intuitive et prophétique que par une analyse rationnelle du *hic et nunc,* il pensait que les Russes et les Américains feraient un jour, en quelque sorte, allégeance à l'Europe et reviendraient puiser chez elle leurs grands principes politiques.[816] Quelle audace ! Dans un mouvement d'anticipation un peu excessive, suscité par son admirable capacité de voir au-delà de la configuration mondiale de son temps, il va jusqu'à proclamer : « Tous ensemble, demain, nous pouvons édifier avec les peuples d'outre-mer associés à nos destinées, la plus grande formation politique et le plus vaste ensemble économique de notre temps. »[817]

S'unissant, l'Europe rejoindrait le XX^{e} siècle pour ensuite en prendre la tête, selon une formule de l'auteur des « Chances de l'Europe ».[818] Cependant, elle n'obéirait pas à une logique impérialiste. Son rôle serait de diffuser les principes fédéralistes pour aboutir à une paix mondiale dans le respect des diversités. Si Rougemont prédisait un effritement de l'Union soviétique, il postulait également que l'Europe pourrait un jour dépasser les États-Unis entrés dans une phase d'essoufflement et d'abaissement. Même si Rougemont voit aussi bien les États-Unis que l'URSS de son temps faire un jour allégeance à l'Europe, ils les perçoit différemment et ne les juge pas de manière identique. Loin d'être hostile aux États-Unis, fille de l'Europe, qui se donna le premier véritable régime démocratique constitutionnel de type fédéral et qui fut, pour lui, un refuge, il jugeait nécessaire de préciser qu'il n'existait aucune commune mesure entre les menaces impérialistes soviétiques et le prétendu danger américain. Le personnaliste estimait cependant que les États-Unis pourraient connaître un affaiblissement. Sur ce point et en l'état actuel des relations internationales, ses prévisions se sont révélées moins pertinentes. Cela ne les infirme pas fondamentalement. En effet, dans ses analyses, le paramètre temporel est souple. Ses considérations s'inscrivent dans le temps long. Il est, en outre, bien plus aisé de prédire la chute d'un régime fondé sur une idéologie très éloignée de la vérité. C'est en raison de ce décalage entre l'idéologie et les lois du réel que Lénine fut contraint de reconnaître que « les faits sont têtus ». Par cet aveu, le premier chef de l'URSS annonçait, d'une certaine manière, les grands blocages à venir de son empire. Les

---

[815] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.27.
[816] « Un beau jour, il n'est pas impossible, il est même probable, et c'est là mon espoir, que les Russes, comme les Américains, viendront s'enquérir auprès de nous des secrets de notre désordre et de nos ordres – sinon eux du moins leurs enfants. » Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.44.
[817] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.168.

esprits les plus lucides, presque toujours minoritaires, comprirent que les faits, le réel, auraient un jour raison de cet « empire du mensonge ». Le communisme s'est construit en grande partie sur des erreurs, notamment quant à la nature humaine, alors que les États-Unis sont historiquement plus réalistes. En raison de ses errements idéologiques, l'empire rouge était condamné à disparaître. Pour ce qui est des États-Unis, en dehors de causes accidentelles telles que des attentats ou de graves catastrophes naturelles, on voit assez mal ce qui pourrait compromettre leur puissance et leur statut. Sauf évidemment à considérer l'irruption d'un « Inattendu » qui peut toujours survenir dans l'Histoire.[819] Sauf à considérer aussi un révélé tellement diffus qu'il en devient inaccessible à tout esprit ordinaire. Mais Denis de Rougemont, l'intuitif-prophétique, était-il un esprit ordinaire ? Plus avant, Rougemont prévoyait qu'ayant cessé d'être l'un des deux pôles du monde, les États-Unis pourraient entrer dans une vaste union occidentale, centrée autour de l'Europe. C'est ce qu'il esquisse dans un article daté de 1962, consacré à ce que pourrait être le monde vingt ans plus tard : « Le mythe des deux Grands a disparu, on ne s'en souvient guère davantage que de la Triplice et de la Triple Entente aujourd'hui. Face à la Chine, à l'Inde, et aux ligues instables du monde arabe et de l'Afrique noire, l'Occident, de San Francisco à Vladivostock, se regroupe autour de l'Europe unie. »[820] Il n'est pas exclu qu'un jour la seule erreur de cette prédiction aura résidé dans la précipitation de son énoncé.

Rougemont a une philosophie de l'Histoire européocentrique, fondée sur l'Histoire elle-même. Pour lui, l'Europe constitue la véritable source de la première et seule civilisation universelle. C'est elle qui a découvert le monde et y a diffusé ses valeurs. Elle est la « Terre promise »[821] en même temps que le lieu prioritaire où se déterminera l'avenir du monde. L'Europe est la patrie de la mémoire. Elle a une vocation universelle liée à son histoire singulière. Les États-Unis et l'URSS figureraient, à l'inverse, des empires sans tradition, à la domination éphémère.

---

[818] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.53.
[819] Après tout, en ce monde, des millions de personnes, dont très probablement Fritz de Rougemont, frère de Denis de Rougemont, croient fermement – de manière totalement non analytique et « ascientifique » – que les États-Unis seront un jour abaissés au profit de l'Europe.
[820] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.11.
[821] Voir entre autres Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.53.

Les considérations rougemontiennes en matière de relations internationales ressortissent bien davantage à la philosophie de l'Histoire et à un subtil mélange entre raison et intuition qu'à l'école classique d'étude des relations internationales. Pour la majorité des politologues du temps de la guerre froide, le bipolarisme représentait l'horizon indépassable des relations internationales. Le personnaliste parvint, lui, à dépasser cette division. De la même manière qu'il percevait que l'Europe s'unirait tôt ou tard et sous une forme ou une autre, il constatait le « désir d'union de l'humanité qui anime de part et d'autre (Occident et Orient) les meilleurs esprits. »[822]

La guerre, les nations et l'ordre mondial

Le fédéraliste établit entre les nations et la guerre une relation dialectique. Ces deux réalités s'alimenteraient mutuellement : les nations génèrent des guerres et les guerres produiraient les nations. La fin des conflits supposerait donc la création d'une espèce de nation unique. A ceux qui ne peuvent envisager un gouvernement mondial au-dessus d'une sorte de nation unique, Rougemont répond qu'ils ne voient pas la paix. Avec un soupçon de provocation, Rougemont expose les deux façons dont la bombe atomique pourrait débarrasser la terre des souverainetés nationales et de l'anarchie des relations internationales que ces dernières entretiennent : soit en détruisant la terre, soit en suscitant l'adhésion à l'idée de fédération mondiale. Cette menace planétaire pourrait conduire à une union sacrée du genre humain.

Nous l'avons vu, selon Rougemont, la souveraineté nationale est négative. Il n'hésite pas à affirmer que l'attachement à celle-ci procède d'un goût pour la guerre. « *La guerre nous plaît* »,[823] écrit-il. Cet attrait pour la guerre serait refoulé chez la plupart des personnes qui ne sauraient affirmer ouvertement autre chose que leur attachement à la paix. L'accession à un état de concorde absolue créerait une grande frustration, une « déception planétaire ». Si l'on suit ce raisonnement, la création d'une forme de nation unique ne pourrait pérenniser la paix entendue au sens large. Si les hommes ont besoin de haïr, s'ils ont besoin d'ennemis et de boucs-émissaires et s'ils aspirent à cet état où le droit est suspendu, où les agissements de

[822] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.18.
[823] Denis de Rougemont, « Lettres sur la bombe atomique », op. cit., p.91.

masse donnent l'impression de l'irresponsabilité et de l'impunité, où les règles morales sont renversées, alors l'unité du monde ne pourrait se traduire par la fin des conflits et des persécutions. Ces derniers risqueraient, au contraire, d'être pires. Voyant s'approcher l'âge de la guerre civile du genre humain, Rougemont s'interroge : « Quelle fête immense faudra-t-il à ce siècle pour lui faire oublier son goût de la guerre ? Quels drames nouveaux pour remplacer, sur la scène vide, l'ennemi déchu ? »[824] Ces considérations ne montrent-elles pas que les racines de la guerre sont profondes et qu'elles ne résident pas, foncièrement, dans les souverainetés nationales ? La suppression de ces dernières pourrait faire resurgir le phénomène de la haine collective sous des formes plus terribles encore. Samuel Huntington remarque avec raison : « le conflit est universel. Haïr fait partie de l'humanité de l'homme. Pour nous définir et nous mobiliser, nous avons besoin d'ennemis : des concurrents en affaires, des rivaux dans notre carrière, des opposants en politique. »[825] Environ deux cent ans plus tôt, Emmanuel Kant affirmait : « la guerre elle-même n'a pas besoin de motifs particuliers, au contraire elle paraît greffée sur la nature humaine. »[826] Contrainte de déserter les États-nations, la haine ne pourrait que s'investir dans une structure politique supranationale.

La paix obtenue par le truchement d'un gouvernement mondial présente d'immenses menaces. Nous y reviendrons plus loin. Fondamentalement, la pensée rougemontienne quant à la problématique complexe du gouvernement mondial apparaît comme nuancée. Tout en se faisant le thuriféraire du gouvernement fédéral mondial, Rougemont adhérait tout à fait à l'axiome selon lequel une réforme des structures ne suffit pas à éviter la guerre et le totalitarisme. Cela apparaît tout au long de son œuvre et tout spécialement dans la conclusion de « L'Avenir est notre affaire » : « Convertissez-vous (au sens large) ! », écrit-il en reprenant l'exhortation de la Sentinelle de Juda. La conception politique rougemontienne est chrétienne, ce qui fait de lui un réaliste foncier. Dans le long passage qui suit, Robert de Traz exprime très bien cette conception qu'il partage avec son compatriote fédéraliste : « Si le christianisme a suscité le pacifisme, il est également son adversaire, ou plutôt son contradicteur. Je veux dire qu'il est le contraire de l'humanitarisme. Car il ne croit pas, lui, que l'homme soit bon ; il

---

[824] Ibid., p.93.
[825] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.185.
[826] Emmanuel Kant, « Vers la paix perpétuelle », Flammarion, Paris, 1991, p.103.

ne croit pas que le progrès s'accomplisse automatiquement et sans retours en arrière. Il nous affirme et nous prouve que nous sommes pécheurs, et ainsi dissipe toute illusion. C'est dire qu'il rend à la paix le plus grand des services. Rien ne servirait de combiner des accords diplomatiques ou commerciaux, si l'homme se trompait sur sa nature véritable qui est égoïste, s'il méconnaissait la nécessité de se dominer et de se transformer, s'il n'écoutait pas, au-delà de ses intérêts, de son orgueil, de sa violence, le devoir difficile de ne pas nuire à son prochain. »[827] La cause ultime de la guerre réside dans le cœur humain. A la fin des années 1920, l'auteur de « L'esprit de Genève » observait que l'on raisonnait souvent comme si tous aimaient la paix, du moins une très large majorité, et comme si l'amour de cet état était naturel et spontané en l'homme. Or il n'en est rien. Le fédéraliste en était conscient. La paix suppose un effort, une contrainte exercée sur soi-même, une répression de ses pulsions, alors que la guerre est spontanée et procède d'une volonté naturelle de prise de pouvoir sur autrui. Ici, Robert de Traz et Denis de Rougemont se rejoignent. La liberté selon Rougemont est un pouvoir pris sur soi-même, tandis que la puissance est un pouvoir pris sur les autres.

Dans son introduction à l'ouvrage bien connu de Kant sur la paix perpétuelle, François Proust écrit : « Pour ne pas devenir le cimetière des libertés, la paix perpétuelle doit s'armer, doit armer les libertés. »[828] Il est parfaitement illusoire de penser qu'une forme d'unité politique mondiale aboutirait naturellement à la paix dans le respect des libertés. Pour Robert de Traz, une paix qui ne reposerait pas sur un absolu serait sans fondement. Ajoutons qu'elle ne correspondrait probablement ni à la justice ni à la liberté. Cet absolu, cette référence ultime ne pourrait résider que dans le droit naturel. Seul un gouvernement mondial inconditionnellement arrimé au droit naturel permettrait d'obtenir une paix ne se muant pas en « cimetière des libertés ».

[827] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.130.
[828] François Proust, introduction à l'ouvrage de Kant « Vers la paix perpétuelle », op. cit., p.31.

L'entrée dans l'ère nucléaire et l'équilibre de la terreur

Rougemont récuse l'équilibre issu du principe de la destruction mutuelle assurée. Il privilégie l'organisation politique supranationale à un équilibre relativement respectueux des souverainetés nationales dont l'histoire contemporaine a pourtant prouvé la grande efficacité.

Même si son attention se focalisa sur l'Europe, Rougemont plaida pour la formation d'un gouvernement mondial comme seul grand vecteur de paix. L'apparition de l'arme atomique fit passer cette préoccupation, jusque là contingente, au premier plan. Deux jours après l'explosion d'Hiroshima, il s'exclamait : « le Monde uni ou l'Autre monde » ![829] Les politologues ont souvent disserté sur la problématique de la stabilité du système international. Avec la mise au point de l'arme nucléaire et la logique des blocs, cette problématique – qui était à l'époque relativement récente comme la science politique elle-même – prit une autre tournure. Le clivage principal, relatif à la faculté stabilisatrice des différents systèmes d'organisation du monde, opposait les partisans du bipolarisme à ceux du multipolarisme. D'autres, minoritaires, proposaient l'institution d'un gouvernement mondial chargé de contrôler l'arme atomique et de réguler les relations internationales. Rougemont se range parmi ces derniers.[830] Lorsque l'URSS se dota de l'arme nucléaire, en 1949, il plaçait très peu d'espoirs dans cette espèce d'équilibre de la terreur fondé sur la destruction mutuelle assurée (abrégé *MAD* en anglais). Le nucléaire militaire et l'instabilité potentielle de la situation issue de la guerre le convainquirent de la nécessité d'une autorité supranationale planétaire. S'ajoutent à la bombe atomique deux autres nouveautés suscitées par le conflit : la reconnaissance grandissante de la démocratie comme seul régime légitime et l'apparition de ce que les Anglo-Saxons appelaient à l'époque la « pensée globale », un concept préfiguratif du mondialisme actuel. Selon Rougemont, ces trois réalités convergeaient pour indiquer tant la nécessité d'un pouvoir étatique mondial que la possibilité de son institution selon des principes démocratiques. L'auteur des « Lettres sur la bombe atomique » expose ce qui fut,

[829] Denis de Rougemont, « Journal des deux Mondes », op. cit., p.223.
[830] Dans son « Journal des deux Mondes » – « journal des temps brisés » –, Rougemont insiste sur cette réalité inédite et paradoxale : l'entrée dans une ère de paix fondée sur la plus grande menace de toute l'Histoire. Cette menace imposerait à la terre de se fédérer. En 1946, constatant que tant les gouvernements que les peuples se déclarent prêts à cette aventure, tout en s'accusant réciproquement de ne pas l'être, il postule qu'il est envisageable de commencer immédiatement le processus de fédéralisation mondiale. A l'époque de la

pour lui, une brusque prise de conscience : « L'idée, la nécessité et la possibilité pratique d'un gouvernement fédéral de la planète nous sont apparues simultanément. Elles se proposent à l'esprit avec tant de clarté qu'on est tenté d'y voir l'indication d'une fatalité : il n'est pas d'autre voie praticable, la raison nous pousse à la suivre, nous devons donc très vite arriver au but… »[831] Il va jusqu'à affirmer que l'avenir du monde dépend de l'alternative suivante : l'union politique de la planète ou la bombe.

Comme nous l'avons vu, l'âge atomique rendrait le gouvernement mondial nécessaire de souhaitable qu'il était. L'anarchie entretenue par les souverainetés nationales pourrait déboucher sur une catastrophe inédite en ce que l'arme nucléaire rend les représailles très difficiles, voire impossibles. C'est la perception rougemontienne de la mutation des enjeux stratégiques mondiaux immédiatement après la découverte et les premières utilisations de cette arme dont le coût de l'usage diminue alors que son efficacité augmente. Se basant sur une espèce de ratio coût / bénéfice, Rougemont prédit que l'emploi de cette arme toute récente est certain. Les nouvelles données stratégiques qui se mirent en place progressivement ne correspondirent pas tout à fait à cette équation. En effet, l'utilisation de l'arme nucléaire contre un adversaire de force égale ne permet pas de le détruire et de lui ôter la capacité de riposter en une seule frappe. Cette réalité s'applique en tout cas aux deux Grands caractérisés par une superficie étendue et dotés d'instruments de surveillance, tels que les satellites, à fonction anticipative. On entre alors dans le contexte évoqué plus haut de destruction mutuelle assurée, très dissuasive pour les possesseurs de l'arme nucléaire. Cette situation est génératrice d'équilibre. Un équilibre certes insatisfaisant, mais sans doute le meilleur qui pût être compte tenu des enjeux de la guerre froide. La pression stabilisatrice de l'ombre du *MAD* s'est manifestée notamment lors de la crise des missiles de 1962.

---

bipolarisation extrême, cette conviction apparaît hautement utopique. Mais nous avons déjà vu que Rougemont déployait une philosophie de l'Histoire qui transcendait manifestement le monde bipolaire qu'il a connu.

[831] Denis de Rougemont, « Lettres sur la bombe atomique », op. cit., p.63.

L'irrationalité des acteurs dans les relations internationales

Alors que l'équilibre qualifié de *MAD* ne s'était pas encore établi, Rougemont nourrissait les plus grandes craintes concernant la propension qu'aurait l'URSS totalitaire et impérialiste à recourir à cette arme afin d'imposer sa « paix » au monde. De façon générale, Rougemont est de ceux qui tendent à écarter les systèmes de stabilisation des relations internationales fondés sur le respect des souverainetés nationales. Il faut reconnaître que la pérennité de ce type de modèle exige la rationalité des acteurs en présence ou alors que la rationalité soit le fait de la ou des puissances dominantes. La nature irrationnelle d'un acteur menace le système dans son entier – la superficie et la puissance du pays irrationnel sont en l'occurrence moins importantes que la nature des armes dont il dispose. Or, le XX^{e} siècle s'est ouvert sur une augmentation croissante de l'irrationalité en politique. Rougemont craignait sans doute déjà que la part irrationnelle de l'URSS – plus probable sous Staline que, par exemple, sous Brejnev – ne rende hautement périlleuse toute solution fondée sur un équilibre entre nations. Nous avons mentionné son excellente perception du caractère belliciste et des visées hégémoniques des puissances totalitaires. L'Histoire a toutefois montré que le pôle soviétique était devenu suffisamment rationnel pour que la dissuasion exercée par la possibilité d'un embrasement nucléaire planétaire – le menaçant lui-même de disparition – soit opérante. Dans le contexte actuel, la question a pris une autre dimension avec le totalitarisme et le terrorisme islamistes. Le caractère irrationnel des terroristes, en particulier des kamikazes qui se tuent pour atteindre leur but, pose un nouveau défi à la communauté internationale. La possession de l'arme nucléaire par des pays liés au terrorisme et inclinant à l'irrationalité, tels que l'Iran ou, jusqu'à récemment, la Libye, pourrait ne pas entrer en adéquation avec les conditions de la pérennité d'un système d'équilibre fondé sur la rationalité des acteurs. Cette remarque vaut aussi pour la Corée du Nord, régime stalinien dont le degré d'irrationalité est élevé. A l'heure actuelle, l'Occident déploie une diplomatie à la fois bilatérale et multilatérale afin de décourager ces pays de se doter de l'arme nucléaire. Cette arme a modifié de façon importante les paramètres de la stabilité du monde et de la prévention des conflits mondiaux. La réponse à cette mutation était, selon le fédéraliste, l'institution d'un gouvernement mondial.

Le phénomène de la mondialisation et l'Europe

Denis de Rougemont et les débuts de la mondialisation

Rougemont aborde à maintes reprises la problématique de la globalisation, alors qu'elle ne présentait pas l'ampleur qui est la sienne aujourd'hui. Dans un premier temps, il parlait surtout d'interdépendance. Le phénomène connu de nos jours sous le nom de mondialisation fut en effet longtemps appréhendé essentiellement au travers des concepts d'« interdépendance » et d'« internationalisation ». L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » évoque longuement la problématique de la mondialisation, une problématique apparue dès la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, gagnant progressivement les esprits après la Deuxième Guerre mondiale et dominante aujourd'hui.

Montesquieu comparait les forces régissant l'univers à certaines lois politiques : « Vous diriez qu'il en est (d'un gouvernement) comme du système de l'univers, où il y a une force qui éloigne sans cesse du centre tous les corps, et une force de pesanteur qui l'y ramène »[832] [833] A la suite du baron de La Brède, on pourrait dire du domaine politique que les forces qui ramènent les corps en un centre l'emportent aujourd'hui sur celles qui les en éloignent. La mondialisation relève manifestement de cette logique.

Dans l'ouvrage « Aspects de la mondialisation politique »,[834] Jean Baechler définit ce phénomène comme la conjonction entre une histoire unique – se substituant à des histoires juxtaposées – et l'extension à toute l'humanité de principes, de valeurs, d'habitus et d'institutions issus d'une civilisation particulière : la civilisation européenne. La mondialisation se caractérise par le déplacement d'un grand nombre de phénomènes de tous ordres d'une échelle limitée – régionale, nationale ou continentale – à la planète entière. Parallèlement se développe une espèce d'opinion publique planétaire. Il y a fusion des destinées au sein de l'ensemble mondial. Ainsi, l'humanité est de moins en moins une

[832] Montesquieu, « De l'Esprit des lois », Gallimard, 1995, III, 7.
[833] Notons que nous savons aujourd'hui que l'univers est en expansion, à partir de l'explosion originelle du Big Bang, et que les galaxies tendent à s'éloigner les unes des autres.
[834] Jean Baechler, « Aspects de la mondialisation politique », PUF, 2003.

abstraction de philosophes. En elle s'observe comme l'ébauche d'une volonté – certes balbutiante – de définir en commun un destin unique.

Le cheminement de l'humanité sur la route de la mondialisation en direction d'une forme d'organisation politique mondiale est inéluctable. Il reste seulement à en déterminer la nature, selon le fédéraliste qui répète : « il faut insister sans relâche sur le fait que cette solution revêt un caractère de destinée : tout nous y mène, et tôt ou tard elle s'imposera, malgré nous si ce n'est par notre action. »[835]

L'économie, elle-même en grande partie déterminée par les avancées technologiques, représente le facteur premier immédiatement intelligible dans le processus de mondialisation. Ce phénomène plonge ses racines immédiates jusqu'au XIX^{e} siècle. Victor Hugo fut l'un des premiers à observer sa naissance. Tocqueville, après avoir prévu la constitution d'un monde bipolaire dominé par les États-Unis et la Russie, prédisait une extension universelle du régime démocratique.

Fernand Braudel créa le concept d'« économies monde » pour rendre compte des échanges commerciaux dans la Méditerranée du XVI^{e} siècle. Il ne s'agissait pas là d'une véritable mondialisation dans le sens de l'existence d'interactions planétaires tendant à former un système. C'est seulement trois siècles plus tard qu'apparurent les premiers traits de la globalisation. Depuis lors, il y eut des retours en arrière. Cependant, le mouvement était irrémédiablement lancé. Mackinder déclarait en 1904 que « …le monde entier, à peine connu dans ses frontières les plus reculées, doit déjà être considéré comme l'objet d'une appropriation politique complète. »[836] Paul Valéry énonçait cet aphorisme, en 1931 : « Le temps du monde fini commence ».[837] De son côté, Ortega y Gasset avait observé, quelques années plus tôt, un processus d'égalisation des continents dans une époque caractérisée par une tendance au nivellement.

---

[835] Denis de Rougemont, « Lettres sur la bombe atomique », op. cit., p.63.
[836] Mackinder cité par Philippe Moreau Defarges, « Introduction à la géopolitique », Editions du Seuil, 1994, pp.49-50.
[837] Paul Valéry, « Regards sur le monde actuel », Gallimard, 1945, p.23.

Rougemont s'inscrit dans la lignée de ces analystes précoces du phénomène de la mondialisation. Il assurait en 1928 déjà : « Un certain ordre s'élabore, ou, pour mieux dire, une organisation générale de la vie mondiale. Toutes les forces du temps y concourent obscurément ; et, pour peu que cela continue, pour peu que la bourgeoisie intellectuelle persiste à jouer l'autruche, l'avènement de cette organisation toute-puissante n'est plus qu'une question de quelques années. »[838] Plus tard, il utilisera des concepts tels que « pensée globale » – au milieu des années 1940, pour désigner le mondialisme surgi sur les cendres de la guerre – ou encore le « siècle planétaire », au début des années 1950. A la même époque, il évoque « la compétition impitoyable désormais instaurée à l'échelle planétaire. »[839] Sa perspicacité est d'autant plus remarquable que, d'un point de vue économique et plus précisément si l'on utilise le ratio entre le commerce international et le produit mondial brut, le mouvement de la globalisation a connu un recul à partir de la Première Guerre mondiale pour retrouver son niveau antérieur au cours des années 1970 et 1980.

Rougemont recourt d'abord au concept d'interdépendance. Dès la fin des années 1970, il utilise le terme « globalisation », presque en précurseur. Il écrit par exemple : « nous assistons à une globalisation des problèmes à l'échelle mondiale ».[840] Le concept, actuellement répandu, de globalisation figure ainsi dans les écrits de Denis de Rougemont. Ce dernier emploie aussi le terme « mondialisation » – « Le Petit Robert » fait remonter son apparition à 1960 – comme ici, en 1984 : « nous les Européens fauteurs de crises mondiales ou de mondialisation de nos propres crises ».[841] En 1972, Rougemont écrit : « « le monde est ma commune » peut dire l'homme de la fin de ce siècle. [...] chaque homme moderne, par certaines de ses dimensions, est global ».[842] Les termes utilisés ici apparaissent approximativement en même temps que l'expression « village planétaire », à présent communément utilisée.[843] Rougemont a très bien perçu que la mondialisation constitue le phénomène majeur de la fin du XX^{e} siècle. Il voit les grandes tendances unificatrices au-delà de la configuration internationale bipolaire en dégageant quelques-uns des grands facteurs de

[838] Denis de Rougemont, « Le péril Ford », « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.27.
[839] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.328.
[840] Ibid., p.629.
[841] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.773.
[842] Ibid., p.392.

convergence économique et politique. Cependant, parce que ces derniers se heurtent souvent au Rideau de Fer, le contexte bipolaire limite leur pleine manifestation. A l'époque où Rougemont écrit, les facteurs de convergence agissent surtout en Europe occidentale où ils « dictent » presque l'union.

L'ambivalence de la mondialisation aux yeux de Denis de Rougemont

Alors qu'il se montrait très favorable à un gouvernement mondial, surtout dans l'immédiat après-guerre, Denis de Rougemont émet des considérations sur la mondialisation naissante et ses incidences réelles tout autant que potentielles, qui ne manquent pas de pessimisme. Il est vrai que l'expression « l'avènement de cette organisation toute-puissante n'est plus qu'une question de quelques années »[844] n'indique pas s'il considère la mondialisation de façon négative ou positive. Toutefois, l'auteur de « La Part du Diable » indique la tendance fusionnelle planétaire comme non dénuée de risques : « Le phénomène le plus notable des débuts du siècle dernier fut, en effet, le *brusque agrandissement*, ou pour mieux dire la *babélisation* des cadres matériels de notre vie » ; il poursuit : « Alors le vertige de Babel s'empare de l'esprit humain. Comme tout vertige, il naît de l'incapacité de supporter des altitudes ou des dimensions inhumaines. »[845]

Ce mouvement vers la mondialisation procéderait, en partie, d'une ambition prométhéenne de l'humanité : fusionner à l'excès les diversités en un ensemble inédit au mépris de certaines lois naturelles. La pensée rougemontienne a oscillé au sujet des chances et des risques d'un gouvernement mondial. Dans ses « Lettres sur la bombe atomique », l'auteur plaide en faveur d'un tel système. Conscient d'un certain déplacement des enjeux politiques à l'échelle continentale et même internationale, il espère que le processus pourra déboucher sur l'institution d'une autorité universelle. Constatant que l'on change désormais de continent comme l'on part en week-end, il propose une campagne planétaire pour la suppression des

---

[843] La notion de « village planétaire » a été propagée dès la fin des années 1960 avec la parution, en 1968, de l'ouvrage « War in the Global Village » du grand spécialiste des médias canadien McLuhan, mais elle n'était pas aussi répandue qu'aujourd'hui.
[844] Cette expression figure dans sa première étude du phénomène de la globalisation datée de 1928.
[845] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.127.

visas. Ces autorisations sont de plus en plus anachroniques selon lui. Il est alors très imprégné du récent souvenir de ces frontières qui furent pour des milliers de personnes persécutées un mur insurmontable les séparant de la liberté et de la vie. Le démantèlement des frontières lui paraît foncièrement positif. Dès la fin des années 1950 et au début des années 1960, sa vive perception du mouvement de globalisation l'amène à des conclusions ambivalentes mais, dans leur ensemble, plutôt négatives.

Au début des années 1960, Rougemont s'adonne à la prospective sous la forme d'une extrapolation des linéaments de la mondialisation. Il avance tout d'abord l'hypothèse foncièrement réaliste que les passions politiques dépasseront les cadres nationaux pour s'étendre à l'échelle européenne puis mondiale. Le mouvement « pace » du printemps 2003 illustre bien la justesse de cette prévision. La technologie, en particulier dans le domaine de l'information, constitue un des grands moteurs de cette tendance au rapprochement et à l'unification. Rougemont craignait en particulier que les nouvelles technologies de l'information à l'échelle mondiale n'uniformisent tout. Aristote utilisait le critère de la portée de la voix pour fixer les limites de la cité. Si l'on retient ce critère, la technologie moderne a enfanté la cité globale. En effet, les moyens de communication et les médias actuels ont élargi la portée de la voix d'un homme à la planète entière. On observe parallèlement une certaine « déterritorialisation » de l'agora. En outre, dans ce mouvement babélien que nous avons évoqué plus haut, l'humanité tente de plus en plus de se hisser au-dessus des limites de la condition humaine. Elle s'efforce, au travers d'une nouvelle tour de Babel symbolique, de saisir certains attributs du Ciel : « En une vingtaine d'années, on changea d'échelle grâce aux capacités d'instantanéité, de simultanéité, d'ubiquité : le monde paraissait à portée. »[846] Paraissait également à portée une espèce d'au-delà de l'horizon terrestre limité obtenu par une réforme des « règles du jeu », notamment spatio-temporelles. Ces mutations, perceptibles sous la forme d'un accroissement sans précédent des interactions dans un système mondial en voie de densification, suscitent de vives inquiétudes chez le fédéraliste qui avertit: « Nous voici sur le seuil périlleux de l'ère mondiale ».[847] Il ajoute : « Tout se rapproche, tout

[846] Thierry Garcin, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », Economica, Paris, 2001, p.312.
[847] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.294.

interfère, tout coopère ou tout se mêle, pour le meilleur et pour le pire. »[848] Au milieu des années 1960, il esquisse le tableau d'une mondialisation plus avancée. Selon lui, les notions d'interaction et de simultanéité définiront le monde qui se met en place : « Distances dévalorisées ou abolies. Communications plus rapides ou instantanées. Interpénétration croissante des nationalités, races, groupes sociaux. Information audio-visuelle planétaire, pouvant être captée par tout individu muni d'un récepteur de poche. Bi ou trilinguisme généralisé. Mobilité ou polyvalence professionnelle. Résidences multiples et nomadisme universel… »[849] Très loin de déduire de cette analyse l'émergence probable et imminente d'un gouvernement fédéral mondial, il s'interroge sur les chances du fédéralisme. Ne serait-il pas menacé d'anachronisme en raison de la fonction de nivellement et d'uniformisation de la mondialisation ? La pérennité des spécificités régionales et traditionnelles est en effet compromise par les nouvelles technologies.

La perception rougemontienne de la mondialisation comme phénomène capital

Ecrivant après le premier choc pétrolier de 1973, Rougemont accorde une place importante à l'économie, domaine par excellence de la globalisation. Ce phénomène se manifestait non seulement au travers du développement des multinationales dans les années 1960-1970, mais également par la capacité des États arabes membres de l'OPEP à déclencher la première grande crise économique de l'Occident depuis la dernière guerre mondiale.

Les crises contemporaines de toutes natures présentent souvent une dimension universelle. Elles déploient généralement des incidences sur la destinée de l'humanité entière. En témoigne la hausse du prix du pétrole – provoquée notamment par l'accroissement de la demande d'une Chine dévoreuse de matières premières – qui fit trembler l'Europe au cours du second semestre 2005. Le monde devient manifestement un ensemble systémique global au sein duquel les effets dominos sont nombreux. Ce système planétaire inachevé entre plus ou moins en concurrence avec les systèmes partiels qui subsistent et qui sont issus, eux aussi, de l'Histoire. Jusqu'à récemment, l'humanité était fragmentée en plusieurs systèmes – chaque

[848] Ibid., p.141.
[849] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.297.

société ou civilisation formant l'un d'eux – juxtaposés les uns aux autres et plus ou moins perméables. A la fin des années 1970, Rougemont a pu observer la manifestation d'interactions mondiales qui, progressivement, constituent un réseau planétaire inédit. Il perçut en particulier tout ce que les satellites apporteraient en matière de communication à l'échelle mondiale. Au début de la même décennie, il avait déjà observé ces interactions mondiales se développer au niveau politique et, notamment, dans le domaine des relations internationales. A cet égard, il eut ces mots dont la pertinence semble encore plus grande qu'à l'époque où il les a énoncés : « les Etats-Unis, quoique de loin les plus forts, dépendent autant de l'opinion mondiale que celle-ci du dollar ou de la télévision. »[850]

Les tendances accélérées à l'uniformisation économique, politique et culturelle le préoccupaient particulièrement. Il observait avec inquiétude la mise en place – jusque dans les régions du tiers monde – de l'*Oecumenopolis* de Toynbee et Doxiadis, qui présentait les traits d'une « ville mondiale parfaitement uniformisée, garantie sans surprise dans la non-signifiance de ses perspectives bétonnées. »[851] Les mutations de la cité induites par la mondialisation sont absolument fondamentales. La cité ne change pas seulement de taille mais également de nature. Elle s'éloigne toujours plus des critères du fédéralisme intégral pour tendre vers un gigantisme uniformisateur qui sécrète indifférence, atomisation et massification. Le subtil et précaire équilibre entre l'un et le divers s'en trouve gravement menacé.

Le rôle déterminant de la mondialisation dans la construction européenne

Dès 1957, Rougemont discerne trois causes explicatives de l'émergence de la CEE : la « réduction » des distances, la nécessité de grands marchés et les conditions de sécurité politique. Toutes trois sont étroitement liées au phénomène de l'interdépendance ou à la mondialisation, selon la terminologie récente. Leur origine commune réside dans les transformations techniques.

---

[850] Denis de Rougemont, « L'Un et le divers », op. cit., p.12.
[851] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.22.

Rougemont constate tout d'abord que les avancées technologiques ont réduit les distances. Au niveau des perceptions géographiques, la Suisse de 1848 ne semblait pas plus petite que l'Europe occidentale de 1950. Il précise justement qu'« il n'est pas exact que l'Europe d'aujourd'hui soit plus grande que la Suisse d'alors : vous êtes venus de Stockholm à Strasbourg - ou de Rome, ou même d'Ankara - en moins de temps qu'il n'en fallait, il y a cent ans, pour aller de Genève ou des Grisons à Berne ».[852] A l'évidence, la perception subjective de l'espace s'est profondément modifiée au cours du siècle dernier, dans le sens d'un rapprochement de lieux considérés autrefois comme éloignés. Ensuite, Rougemont perçoit la nécessité croissante d'ouvrir de grands marchés économiques. Selon lui, seuls de vastes espaces économiques sont à la mesure des impératifs de l'« ère scientifico-technique ». Les opportunités d'exportation revêtent une grande importance pour beaucoup d'entreprises dont les capacités de production ont considérablement augmenté. Le fédéraliste reconnaît avec pertinence que « l'autarcie économique est irréalisable au XX^{e} siècle ».[853] Comme en plus David Ricardo est passé par là avec sa théorie des coûts comparatifs ....! L'autarcie économique ne correspond ni aux données technologiques ni aux conceptions économiques contemporaines. En 1979, Rougemont souligne : « L'ère industrielle, parce qu'elle recherchait la maximisation de la production, quel qu'en fût le prix social, appelait la concentration des efforts, le centralisme. Elle appelait une planification nationale et au-delà : des marchés plus étendus, comme l'« Europe des Six », puis des Neuf ou des Douze ».[854] Finalement, il affirme que la sécurité ne peut plus être garantie par les États individuellement. Il pense en particulier aux armes atomiques qui seraient trop chères pour un pays. Il est manifeste que l'union de l'Europe renforcerait la sécurité extérieure du continent. A la veille de la naissance de la CEE, Rougemont conclut que « ces facteurs dictent une seule et même solution, qui est leur résultante : la création rapide d'une fédération européenne, supprimant les barrières intérieures ».[855]

D'après Rougemont, c'est « le besoin d'union au-delà des nations, partout ressenti et déclaré, qui a donné naissance au Marché commun ».[856] La globalisation condamne l'État-nation – et

[852] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.100.
[853] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.315.
[854] Ibid., p.628.
[855] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.315.
[856] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.322.

même le nationalisme – pour désigner les grands ensembles économiques et politiques comme les unités du monde de demain, en attendant, pour après-demain, une forme d'union mondiale. Dans ce domaine, les tendances profondes du monde contemporain confirment entièrement les grandes intuitions et les louables efforts prospectifs de Denis de Rougemont.

A l'« ère d'universelle interaction inaugurée par la technique occidentale » – caractérisée notamment par une compétition impitoyable à l'échelle planétaire et une globalisation de l'économie – l'union économique et politique de l'Europe présente presque le caractère de l'inéluctable. Pratiquement tout concourt à l'union européenne. Rougemont postule que « la nécessité d'unir l'Europe n'est pas simple affaire d'opinion - favorable ou non - et n'est pas justiciable de nos préjugés, de nos complexes ou de nos goûts, mais elle se trouve dictée par la conjoncture mondiale et par toute l'évolution moderne avec une rigueur inflexible (c'est nous qui soulignons), sans qu'elle soit pour autant fatale ».[857] L'union européenne s'inscrit dans un mouvement général de convergence ou de « systole », pour reprendre un terme utilisé par Rougemont. Pour lui, l'humanité est entrée dans « l'âge des intégrations continentales ». Au-delà des vives rivalités du temps de la guerre froide, il observe une tendance à l'unité mondiale. En 1970, il constate qu'« un phénomène très général de convergence inspire les mouvements d'union continentale qui créent le Conseil de l'Europe et le Marché commun [...] cependant qu'une volonté d'union mondiale anime les Nations Unies et l'UNESCO, le Conseil œcuménique des Églises et Vatican II ».[858] Il ressort clairement de ses écrits qu'en raison du déploiement du principe de convergence, une fédération européenne pourrait bien préfigurer l'avènement d'une forme d'unité politique mondiale qu'il pressent.

Les intégrations régionales supranationales, quelles que soient leurs formes juridiques et institutionnelles, entrent dans les phénomènes majeurs de la seconde moitié du siècle passé. Conçues d'abord, dans leur majorité, comme des rapprochements économiques sous la forme d'accords de libre-échange ou de marchés communs plus ou moins achevés (ALENA, APEC, Mercosur, etc.), ces associations et ces organisations se donnèrent – pour certaines d'entre elles – une dimension politique (l'ASEAN par exemple) et furent accompagnées de structures régionales à forte connotation politique comme par exemple l'Union africaine. L'Union

[857] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.340.
[858] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers », op. cit., p.9.

européenne procède de cette tendance à l'intégration économique et politique. Elle en représente le produit à la fois le plus élaboré et le plus spectaculaire et constitue, de ce fait, une source d'inspiration pour d'autres régions. L'Union africaine (UA) fut, par exemple, influencée par le modèle européen, du moins quant à sa dénomination actuelle.[859]

La construction européenne et ses effets mondialisants

Par une logique dialectique, la CEE procède du phénomène de la globalisation économique et politique tout en le nourrissant. La CEE existe en partie parce que « l'intégration est le mot d'ordre » dans le monde contemporain. Par ailleurs, elle participe au mouvement général de convergence au travers de sa fonction d'effritement des frontières nationales. Dans son préambule, le Traité de Rome contient même le principe volontariste de l'effet corrosif de la CEE sur les barrières nationales dans le domaine économique : « Désireux de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux ...». Nous nous trouvons ici dans une situation d'interactivité parfaite. Rougemont intègre cette relation dialectique dans le cadre plus large de son analyse du rapport de l'Europe à l'universel.

L'Europe joue un rôle fondamental dans le processus de mondialisation en cours. Sur le plan historique, Samuel Huntington a calculé que l'Europe et les États-Unis contrôlaient 35% de la superficie terrestre en 1800, 67% en 1878 et 84% en 1914.[860] L'Europe est la seule civilisation à avoir fait émerger l'unité du monde tout d'abord en tant que catégorie géographique, puis comme champ commercial et, finalement, comme entité politique virtuelle. La technique européenne puis occidentale a joué un rôle majeur dans l'extension des réseaux de communication, favorisant par ce truchement le développement d'un monde toujours plus caractérisé par la simultanéité, une forme d'ubiquité et l'instantanéité.

---

[859] L'Organisation de l'unité africaine (OUA) fut créée au cours des années 1960. Elle fut réorganisée dans le souci d'une plus grande efficacité et rebaptisée Union africaine, en référence à l'Union européenne, lors du sommet de Durban qui s'est tenu du 8 au 10 juillet 2002.
[860] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.60.

Plus profondément, l'idée même d'universel a acquis sa forme achevée en Europe. Cette idée a peut-être existé dans d'autres cultures, mais les Européens lui ont donné son contenu concret et ont seuls démontré sa consistance. Denis de Rougemont prétend que l'idée de genre humain est une création européenne. Selon lui, les concepts d'unité du genre humain et de monde uni sont intrinsèquement liés au langage européen. Ces conceptions sont le fruit de la civilisation européenne, même lorsqu'elles sont utilisées contre l'Occident lui-même. Employer ces notions, c'est « parler un langage européen ».[861] En outre, les techniques qui ont donné à l'universel une dimension de plus en plus concrète sont nées en Europe. Elle fut la matrice de la technique moderne qui permit de relier les continents et qui conféra au monde certains attributs d'un système global. Ainsi, le Vieux Continent a suscité tant l'idée de monde uni que les moyens de sa réalisation. Le droit des peuples ou droit des gens qui a fondé les premières institutions mondiales est d'abord l'œuvre d'Européens des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Selon Rougemont, l'Europe amène, par essence, à l'universel. Il affirme que le monde entier est « en voie d'unification par nos œuvres ».[862] Non seulement il constate la progression d'un mouvement de convergence économique et politique vers l'universel, mais il exprime le souhait que l'Europe participe à ce mouvement, qu'elle a d'ailleurs suscité, en exerçant une fonction unifiante. C'est la vocation internationale de l'Europe unie qui s'esquisse. A la question de savoir « vers quoi ce grand mouvement nous mène, peut nous mener, doit nous mener », Rougemont répond : « je crois que c'est vers le monde, vers l'unité finale du genre humain, dans le sens de la vraie vocation de l'Europe ».[863]

Ortega y Gasset voyait dans l'union de l'Europe un processus mécanique. Par extension, le monde risque d'obéir à la même logique, en vertu de ceci : « l'Européen, par rapport à l'*homo antiquus* se comporte comme un homme ouvert à l'avenir, qui vit consciemment installé en lui, et qui d'après lui, décide de sa conduite présente. Une semblable tendance politique marchera inexorablement vers des unifications chaque fois plus vastes, sans que rien ne la retienne en principe. La capacité de fusion est illimitée. »[864] Le penseur espagnol établissait, lui aussi, une relation de nécessité entre la civilisation européenne et un ordre politique mondial.

---

[861] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.279.
[862] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.323.
[863] Ibid., p.61.

Rougemont prétend qu'il est nécessaire que l'Europe s'unisse pour que « notre capacité globale se réalise ».[865] En 1958, il formulait l'alternative suivante pour le continent : « une nouvelle royauté pacifique de l'Europe sur toute la planète », si l'union est réalisée, ou l'asservissement d'un Vieux Continent affaibli par sa division en États-nations.[866] Il estime que l'Europe est virtuellement la première puissance de la terre. Si son union se réalise pleinement, elle deviendra la première puissance mondiale dans une configuration internationale de type monopolaire.

En 1965, Rougemont écrit à Louis Armand : « Je suis de plus en plus convaincu que le « motif mondial » est désormais le principal motif d'union européenne, le motif de la paix et de la prospérité ayant déjà agi en 1948, 1950 et 1956, quoiqu'il reste encore bien à faire dans ces deux domaines ».[867] L'accomplissement de la vocation mondiale de l'Europe autoriserait un avenir relativement pacifique de l'humanité. Pour autant, bien sûr, que l'Europe unie s'assigne pour finalité la liberté et non la puissance. Rougemont aborde peu la problématique des formidables conséquences d'une Europe unie dominant le monde et recherchant la puissance.

En 1955, peu avant l'institution de la CEE, Jean Monnet observait un décalage entre l'Europe et le monde moderne. Dans un sens proche des fédéralistes intégraux, il déclarait que « Les pays d'Europe ne sont plus à l'échelle du monde. »[868] Cependant, celui qui fut l'un des pères de la construction européenne persistait à penser ceci : « Le monde a beaucoup changé, mais son avenir, pour une grande part, dépend toujours de ce qui se passe en Europe. »[869] L'Europe en voie d'unification, malgré ses soubresauts, a, en quelque sorte, rejoint la mondialisation pour en constituer aujourd'hui l'un des grands moteurs.

---

[864] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.227.
[865] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.256.
[866] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.375.
[867] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Louis Armand et probablement écrite au début de 1965, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[868] Jean Monnet, « Les États-Unis d'Europe », op. cit., p.33.
[869] Ibid., p.135.

D'un point de vue spécifiquement économique, l'Europe unie a apporté une contribution importante à la globalisation économique. Ayant constitué un espace de libre-échange avant d'être un marché commun, elle a nourri le phénomène de mondialisation au travers de ses relations économiques extérieures, entre autres par la conclusion d'accords de coopération économique tels que les conventions de Lomé. L'Union a également mis en place de vastes zones de libre-échange et a œuvré à un élargissement de l'OMC. Cette dimension capitale de la fonction mondialisante de l'Europe unie n'occupe pas une place prioritaire dans la pensée de Denis de Rougemont. Nous avons déjà mentionné l'intérêt relatif qu'il porte aux analyses économiques.

Quelques considérations sur la nature de l'universalisme européen

Les États-Unis menèrent longtemps une politique étrangère dont le cours était fondé sur la doctrine Monroe, formulée en 1823 en réaction à l'impérialisme européen. Elle se basait sur le principe de non-intervention dans les affaires du monde. Au début du siècle passé, le Nouveau Continent fut quasiment contraint d'intervenir dans le premier et surtout dans le second conflit mondial, tous les deux surgis de l'Europe. Les deux interventions américaines furent certes suscitées par la défense d'intérêts, mais pas uniquement. La valeur de liberté y joua également un rôle important. Alors que, pendant le XIX^{e} siècle, les États-Unis menèrent une politique étrangère modeste en se concentrant sur les affaires internes en partie au nom de la liberté, au nom de cette même liberté, ils s'engagèrent plus activement sur la scène mondiale au cours du XX^{e} siècle. L'universalisme-impérialisme européen se déploie à partir de l'idée diffuse que la civilisation européenne a vocation à être le « phare » du monde et à incarner une espèce de puissance matricielle. L'universalisme-impérialisme des États-Unis se déploie à partir d'une valeur : celle de la liberté qu'ils considèrent comme sommitale et qu'ils estiment incarner mieux que quiconque. L'Europe sera universaliste-impérialiste en disant : « parce que c'est l'Europe » et aussi « parce que ce sont nos intérêts ». Les États-Unis tendent à être universalistes-impérialistes en disant : « parce que c'est la liberté » et aussi « parce que ce sont nos intérêts ». La civilisation européenne témoigne, tout au long de son histoire, d'une grande ouverture vers l'universel. Rougemont écrit à ce propos : « L'Europe s'est, de tout temps, ouverte au monde entier. A tort ou à raison, par idéalisme ou par ignorance, en vertu

de sa foi ou dans des vues impérialistes, elle a toujours conçu sa civilisation comme un ensemble de valeurs universelles (c'est nous qui soulignons). Il ne s'agit donc pas pour nous d'opposer une nation européenne aux grandes nations de l'Est et de l'Ouest; ni de vouloir une « culture européenne » synthétique, valable pour nous seuls et fermée sur elle-même : ce serait trahir le génie de l'Europe, le couper de ses sources chrétiennes et humanistes. »[870]

L'avènement d'une « Histoire unique » et les risques d'uniformisation

Nous avons vu que, selon l'historien Jean Baechler, l'un des deux éléments cardinaux constitutifs de la mondialisation est l'avènement d'une Histoire unique. L'Histoire a gagné l'attribut de simultanéité en grande partie à cause de la fonction universaliste de l'Europe. L'harmonisation des temps et des destinées collectives se fait le plus souvent au travers de la guerre mais parfois également par la recherche d'une paix mondiale. La nature de la mondialisation veut, presque naturellement, qu'harmonisation et homogénéisation aillent de pair. Déjà en 1929, Ortega y Gasset s'inquiétait d'« une réalité très grave : l'effroyable homogénéité de situation où le monde occidental tout entier sombre de plus en plus. »[871] En raison de son « âme », l'Europe risque ainsi de susciter et la mondialisation et l'uniformisation qui en découle. Malheureusement, cette uniformisation tend, contre les rêves et les architectures de Denis de Rougemont, à octroyer la prévalence à l'un sur le divers.

L'Occident et le facteur culturel dans les relations internationales

Samuel Huntington postule que la culture occidentale moderne pourrait facilement devenir celle du monde. La culture de l'Occident présente un caractère universel propice à sa diffusion. Le politologue américain observe, avec beaucoup de pertinence, que « le virus occidental, une fois inoculé dans une autre société, est difficile à chasser. »[872] Contrairement à Rougemont, Huntington ne met pas un accent particulier sur l'Europe. Il considère plutôt

[870] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.95.
[871] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.11.
[872] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.223.

l'Occident dans son ensemble. La fonction mondialisante de l'Occident est appelée à croître en intensité.

Pour faire triompher son idéologie, ses valeurs et ses intérêts, un ensemble politique peut recourir soit à la force militaire et économique, soit à la séduction culturelle et idéologique. Aussi bien pour Huntington que pour Rougemont, l'Occident – l'Europe pour le Neuchâtelois – diffusera de plus en plus son modèle sociétal en utilisant le vecteur culturel. Bien des marxistes, par idéologie, et plusieurs spécialistes des relations internationales, trop attachés aux purs rapports de force, mésestiment la capacité d'une culture à essaimer en dépit de rapports de force matériels qui semblent contraires. Le pouvoir de séduction de la « culture-civilisation » occidentale compte parmi les facteurs majeurs de détermination de l'évolution politique du monde contemporain. Cette fascination culturelle a joué un rôle non négligeable dans l'effondrement de l'Empire soviétique. A long terme, peu de gouvernements, même très autoritaires, ne peuvent grand-chose contre le « nous voulons vivre comme les Occidentaux » de leur jeunesse. Dans ses cours, le professeur Pierre Dubois, de l'Institut universitaire de Hautes études internationales de Genève, relève l'importance de l'attractivité de la culture de l'Occident et de son effet corrosif sur les institutions et les régimes politiques fortement rétifs à son égard. Notons que par « culture », il faut entendre ici bien davantage une culture populaire, fortement liée à la société de consommation, dans ses dimensions matérielles et immatérielles, plutôt que la haute culture classique et les grandes références philosophiques et même théologiques de l'Occident. C'est manifestement Elton John ou le dernier metteur en scène à la mode et non saint Augustin, Tocqueville, Karl Barth, Raymond Aron, Denis de Rougemont ou Chopin qui fascinent la jeunesse et la Jet Set de Pékin et du Caire. Il importe, en effet, de bien distinguer entre ce qui séduit et ce qui indiffère voire même suscite l'hostilité dans cette vaste et riche civilisation occidentale. C'est surtout parce qu'il nourrissait une certaine inquiétude quant à la partie de notre culture en voie d'universalisation, que Rougemont milita pour une Europe unie fondée sur la meilleure part de son héritage, pour ensuite l'offrir au monde. Il aspirait à ce que « l'Occident mondial » trouve sa matrice dans une Europe fidèle à son héritage helléno-judéo-chrétien.

Beaucoup d'analystes s'accordent à dire qu'une « civilisation universelle »,[873] selon l'expression de Vidiadhar S. Naipaul, est déjà présente et qu'elle se trouve à un stade de développement avancé. Samuel Huntington relève que « Václav Havel, par exemple, a soutenu l'idée que « nous vivons désormais au sein d'une seule et même civilisation globale ». Il est vrai que l'ancien président tchèque nuance un peu son propos en ajoutant que ce n'est « rien de plus qu'une mince couche » qui « recouvre et cache l'immense variété de cultures, de peuples, de mondes religieux, de traditions historiques et d'attitudes héritées de l'Histoire, lesquelles en un sens se tiennent « sous » elle ». »[874] Malgré un pluralisme culturel encore relativement prononcé, parfois même exacerbé par la mondialisation, nous assistons à un mouvement de convergence au niveau planétaire. Par civilisation universelle, nous n'entendons pas un certain nombre de valeurs partagées, par exemple les conceptions du bien et du mal qui définissent de façon quasi universelle le meurtre comme un acte mauvais. Cela a toujours existé et relève de la conscience universelle à l'œuvre dans chaque personne.[875] La culture qui vient se superposer à la conscience est, quant à elle, relative. Le phénomène nouveau qui marque le XX^{e} siècle et le XXI^{e} réside bien plutôt dans une certaine unification culturelle dont le moteur est l'Occident. Cette unification ne procède pas essentiellement d'une volonté impérialiste mais de l'attrait exercé par une partie de la culture occidentale sur les peuples de la planète. Ce mouvement est tel que les dirigeants de l'Iran théocratique Ali Khamenei et Mohammed Khatami ont cédé partiellement aux revendications d'une portion très importante des jeunes séduits par le « way of life » occidental. Il existe une tendance à l'uniformisation culturelle dans la jeunesse du monde entier. Cette dernière, très imprégnée des valeurs de cette civilisation universelle émergente, constitue, en tant que catégorie universelle, une force historique capitale dont on mesure encore mal la capacité et la volonté diffuse de faire prendre à l'humanité un virage peut-être inédit. La mondialisation se manifeste également dans les médias. Huntington cite les conclusions d'une étude très instructive : « La grande salle de rédaction mondiale, concluent trois chercheurs, est en passe de devenir une tour de Babel. »[876] Dans la foulée, il ajoute que les deux éléments fondamentaux de toute civilisation sont la langue et la religion. L'unité finale du genre

---

[873] V. S. Naipaul, « Our Universal Civilization », The 1990 Wriston Lecture, The Manhattan Institute, *New York Review of Books*, 30 octobre 1990, p.20.
[874] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.70.
[875] Elle peine souvent à se faire obéir, mais cela ne signifie d'aucune manière qu'elle n'existe pas.
[876] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.74.

humain correspondant à une civilisation universelle implique nécessairement, selon les thèses de Huntington, l'émergence d'une langue et d'une religion ou culture communes. S'agissant de la langue, tout le monde s'accordera sur cette affirmation d'un rédacteur en chef du *Wall Street Journal* : « La langue mondiale est l'anglais ».[877] Tant d'un point de vue philosophique que dans l'état actuel de la mondialisation, l'unité du genre humain qui se dessine présente une incompatibilité importante avec la vision fédéraliste de Denis de Rougemont. L'unité postulée ou prévue du genre humain impliquera bien plutôt le triomphe de l'un sur le divers, et ce notamment au travers d'une langue vectorielle prééminente au service d'une culture unifiée et d'une espèce de religion syncrétique représentant le stade suprême d'un œcuménisme dévoyé. Notons que la langue vectorielle par excellence qu'est l'anglais pourra évidemment servir d'expression sémantique à d'autres valeurs que toutes celles du monde anglo-saxon actuel. Par un amalgame d'un genre particulier, l'anglais pourrait servir de vecteur au triomphe à venir des implications philosophiques ultimes de la Révolution française !

Les fondements de la vocation universelle de l'Europe

La mondialisation générale et plus spécifiquement la mondialisation culturelle et idéologique progressent. Ces phénomènes contiennent en eux-mêmes la dynamique de leur développement. Pour Denis de Rougemont, la vocation mondialisante de l'Europe ne doit pas pour autant être abandonnée. L'Europe serait « fonctionnellement liée au monde »,[878] ce qui ferait d'elle le facteur clé de l'avenir de l'humanité. Sa civilisation est non seulement la seule à avoir accédé à l'universalité mais, de surcroît, aucune rivale ne semble en mesure de se substituer à elle. Toujours animé d'une étonnante capacité prospective, Rougemont désignait déjà, au milieu du siècle passé, l'islam comme un obstacle de taille sur la route de l'aventure universelle de la civilisation occidentale.[879] Reprenant les catégories géopolitiques classiques de puissances maritimes et continentales, Rougemont classe la politique occidentale du côté

[877] Ibid.
[878] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.193.
[879] Voir notamment Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.269.

des premières.[880] La politique continentale est essentiellement réactionnaire, ayant pour principes permanents le despotisme et l'immobilité. La politique maritime se caractérise, quant à elle, par une logique de découverte, d'échanges et de libération. Alors que la première tend à la formation de blocs fermés, la deuxième induit plutôt des réseaux respectueux de l'autonomie des parties. Transposant son analyse générale dans le contexte de son temps, il mentionne l'islam comme obstacle à la politique maritime de l'Occident. Saluons encore une fois l'exceptionnelle capacité de prévision du grand personnaliste qui écrivait en pleine guerre froide.

Selon Rougemont, la vocation universelle de l'Europe procède également d'un double devoir de réparation. Tout d'abord, responsable de plusieurs crises d'ampleur mondiale, il lui incombe d'en indiquer les chemins de sortie : « C'est donc moins la révolte du monde que les péripéties internes de l'Aventure occidentale qui ont causé la crise dramatique où nous vivons depuis 1914, et dont le foyer est le lieu même d'où partit l'Aventure : l'Europe. »[881] Cette crise découle en particulier de l'absolutisation de la notion de progrès. L'Europe est responsable de sa rectification. Elle seule peut corriger les aspects les plus négatifs de la mondialisation.

Ensuite, et plus spécifiquement parce que l'Europe est à l'origine de la diffusion à l'échelle planétaire du modèle de l'État-nation qu'il abhorre, Rougemont souhaite qu'elle propose un modèle de dépassement sous la forme d'un ordre politique mondial érigé sur une terre enfin expurgée des souverainetés nationales.[882]

Dans sa version contemporaine, la vocation de l'Europe s'articulerait principalement autour d'un idéal fédératif mondial. Le stade suprême de la fonction universelle de l'Europe réside dans la promotion de l'union politique de l'humanité selon les principes du fédéralisme et de la synthèse entre l'un et le divers. S'inscrivant dans un mouvement de diastole planétaire,

---

[880] Ibid.
[881] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.243.
[882] La communauté « pourra n'être pas anarchiste et, par exemple, se reconnaître un chef ou, si le groupe est étendu, un collège de Vigilance, véritable organe politique, Pilote pour l'ensemble et Garant pour chacun des libertés fondamentales. Contre toute tentative d'accaparer le pouvoir, il jouerait un rôle comparable à celui du sage ou du prêtre (…). Elle pourra finalement n'être pas rassemblée dans un même lieu physique où tout serait

l'Europe serait légitimée à exporter sur toute la terre son système de valeurs sans être qualifiée d'impérialiste. Cela pour autant, bien sûr, que ce système de valeurs soit approximativement celui auquel se réfèrent les personnalistes. Or, il apparaît que cette part de l'héritage européen est plutôt en régression. Cette tendance se traduit par une augmentation parallèle de la probabilité que la politique universelle du Vieux Continent entre dans la catégorie de l'impérialisme dans le cas où elle entreprendrait de dominer le monde. On n'insistera jamais assez sur le fait que Rougemont ne méconnaissait pas les immenses risques inhérents à l'unification du genre humain. Babel n'était pas un mythe pour lui, en tout cas pas au sens commun de ce concept. N'écrivait-il pas : « Notre culture est l'essence même de l'Europe et de son histoire, et voici que pourtant elle crée le monde, elle crée la possibilité d'un genre humain qui, sans elle n'eût jamais pris conscience de son existence virtuelle, ni des problèmes effrayants que pose son rassemblement (c'est nous qui soulignons). »[883] L'Europe est à l'origine du mouvement de convergence vers l'unité mondiale. Elle continue d'y participer. Elle ambitionne de moins en moins secrètement de l'animer à son profit. Où mènera cette évolution ? Denis de Rougemont ne semblait pas toujours le pressentir, lui qui disait qu'il restait à « savoir si l'an 2000 de l'Europe ouvrira une apocalypse du genre humain ou sera capable de présenter au monde le modèle d'une civilisation post-industrielle équilibrée ».[884]

L'Europe unie : première étape vers un gouvernement mondial

Rougemont assigne à l'Europe la mission de concevoir un idéal fédératif planétaire. Cette thèse part du postulat rougemontien selon lequel « la pensée du monde, c'est l'Europe. »[885] Selon Rougemont, « les États-Unis d'Europe seraient (donc) parfaitement capables par leur masse autant que par leur esprit, par leur sens de l'aventure autant que par leurs traditions, de

---

en commun - … - mais dispersée sur toute la Terre. » Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.258.

[883] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.443.

[884] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.330.

[885] Voir notamment Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.28.

créer dans le monde un facteur d'équilibre, un facteur d'animation des échanges mondiaux et, par là même, un facteur de paix. »[886]

La vision européenne du fédéraliste et l'ordre mondial

Le plan fédéraliste pour l'Europe de Denis de Rougemont est organiquement lié à l'émergence d'un monde uni. L'une des agences de son modèle serait chargée des relations extérieures. A cet égard, il précise qu'il ne faut pas parler de relations « étrangères », car ce terme serait à bannir « au seuil de l'ère du monde uni ».[887] En effet, il estime qu'une fédération européenne suscitera d'autres fédérations continentales voire même une ébauche de fédération mondiale. Il évoque « l'Europe fédérée, modèle mondial ».[888] En approfondissant son raisonnement, il ajoute que l'Europe unie pourrait être considérée comme la « première étape d'une organisation mondiale dont elle serait à la fois le centre d'animation et l'organe d'équilibre ».[889] Déjà à la fin des années 1940, il prévoyait explicitement qu'une fédération européenne serait l'étape initiale vers une fédération mondiale. Il allait jusqu'à postuler que la première perdrait en justification sans l'avènement de la seconde. Nous avons vu que, selon lui, la paix n'était pas possible sans un véritable gouvernement mondial et que cet objectif suffisait à justifier son institution. La nécessité de l'Europe obéit, de ce fait, à des impératifs tant internes que mondiaux. L'Europe aurait une mission fondée sur une vocation ontologique et presque sur des droits historiques à façonner le monde. Le processus serait lancé : « et c'est en route vers l'universel que l'Europe apparaît inévitablement, non point comme une fin en soi, mais comme un moment dialectique – à vrai dire décisif – du dynamisme libérateur de la personne ou encore comme une œuvre historique de notre foi personnaliste. »[890]

[886] Ibid., p.366.
[887] Ibid., p.342.
[888] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », op. cit., p.79.
[889] Ibid.
[890] Denis de Rougemont, « Alexandre Marc et l'invention du Personnalisme », op. cit., p.69.

L'unité finale du genre humain

L'idée d'unité du genre humain est ancienne, mais elle a longtemps relevé de la rhétorique. Le révolutionnaire Camille Desmoulins l'évoquait par contre dans un sens plus concret, en écrivant : « espérons que bientôt la division des royaumes ne sera plus ; il n'y aura plus qu'un seul peuple, qu'on appellera le *genre humain.* »[891] Cette volonté, exemplaire de la Révolution française, d'instaurer un ordre abstrait unifié construit sur les ruines des diversités naturelles garantes d'une certaine liberté se situe aux antipodes des aspirations rougemontiennes. Rappelons que ces dernières se cristallisaient en un monde où les diversités naturelles, loin d'être phagocytées dans un magma mondial, seraient libérées du poids de l'État-nation et garanties par un pouvoir supranational. L'œuvre de Denis de Rougemont est traversée de références à l'unité finale du genre humain. Déjà au milieu des années 1930, il utilise le concept d'« unité future du genre humain » en relation avec les deux idéologies rationalistes qui dominent le XIX^{e} siècle : le positivisme et le marxisme. Les deux ont en commun de postuler l'avènement quasi mécanique de l'unité de l'humanité et la forme collectiviste de cette entité mondiale. Cette même unité serait inscrite dans l'Histoire et son avènement consacrerait le triomphe achevé du « nous » sur le « je ». L'idée d'unité du genre humain semble ainsi, au travers de son histoire, présenter des affinités électives avec les idéologies collectivistes ou même totalitaires. En 1946, Rougemont fait part de sa certitude que l'Histoire entre désormais clairement dans « l'ère de la Terre unifiée ». Il est par ailleurs convaincu qu'il n'existe malheureusement pas du tout de « bienveillance universelle ». Toutes les parties du monde ayant été reliées par la technique née de l'Europe, la terre commence à se constituer en système et à former une unité théorique. Rien n'indique que cette évolution sera favorable aux libertés individuelles et au pluralisme. Il existe une possibilité qu'elle s'ouvre au fédéralisme mais l'inverse est tout autant, voire même plus probable. En tant que pessimiste actif, Rougemont plaide avec acharnement pour que la fusion vraisemblable entre mondialisation et totalitarisme ne s'opère pas. Par contre, l'affaiblissement des souverainetés nationales ne suscite pas son inquiétude. A la question de savoir si leur suppression risque de conduire à un grand magma informe de confusion généralisée entre les langues, les peuples, les religions, les cultures, les coutumes, il répond, en résumé, qu'au contraire les nations

[891] Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.167.

seront libérées d'un carcan et pourront ainsi exercer leurs vocations respectives dans une humanité tout à la fois unique et diversifiée, à l'image d'un corps. Il semble écarter radicalement l'idée, encore largement répandue et hautement pertinente, selon laquelle les souverainetés nationales peuvent constituer des protections efficientes contre toute ingérence de type impérialiste liberticide. Même à l'heure du monde bipolaire apparemment ossifié, Rougemont persiste : « je crois à l'unité finale du genre humain ».[892]

Le fédéralisme en tant que remède aux périls contenus dans l'universalisme politique

Nous avons montré ci-dessus que l'union de l'Europe est conçue par plusieurs européistes et par une très grande proportion de fédéralistes comme le préalable nécessaire à un gouvernement mondial. De façon générale, l'illustre penseur helvétique plaide pour des déplacements successifs du centre de gravité du système politique de la nation vers l'Europe puis de l'Europe vers le monde. Les fédéralistes n'entendent évidemment pas transformer une Europe fédérale construite sur les décombres des États-nations en un nationalisme européen compact, conquérant et belliqueux. La logique du passage de la fédération européenne à une entité politique mondiale relève du mimétisme et des effets d'entraînement, mais en aucun cas de l'impérialisme, politique extérieure incompatible avec les principes fondamentaux du fédéralisme rougemontien.

L'universalisme à l'état pur est hautement dangereux. Cette unité absolue ne pourrait qu'être totalitaire, par essence. Par contre, si cet universalisme se combinait avec le fédéralisme, ses virtualités totalitaires se verraient sans doute neutraliser. Même pour Rougemont, l'idéal d'universalité constitue la racine des pires impérialismes : « Il est vrai que l'universalisme reste une prétention honorable, dans le domaine des idées pures (s'il en est, et qui restent telles). Mais il couvre trop d'équivoques. Ce qu'il a de bon, le désir d'ouverture de la conscience et de la connaissance, c'est l'attitude fédéraliste qui peut le sauver, puisqu'elle se fonde sur la nécessité du dialogue entre égaux différents. »[893] Il semblerait que, pour le fédéraliste, l'union du monde soit chose très périlleuse. L'universalisme politique également.

---

[892] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.10.
[893] Ibid., p.188.

La mondialisation présente une probabilité importante de suivre le chemin « babélien-prométhéen ». La nature exceptionnelle de l'Europe induirait cependant une espèce de dérogation à ces lois générales. Cela ne signifie pas que l'Europe est légitimée par principe à constituer le moteur de l'unification du monde. Elle l'est à titre uniquement conditionnel, en relation avec ce qui, dans sa civilisation, a généré le modèle de la personne et celui du fédéralisme, qui en dérive. Le monde uni par une Europe au service du fédéralisme demeure la seule union non totalitaire envisageable.

Les grands axes de l'architecture fédéraliste mondiale de Denis de Rougemont

Selon Rougemont, l'institution d'un gouvernement mondial peut présenter deux risques : soit être trop faible pour gouverner et avoir suffisamment de crédibilité, soit être trop fort et menacer par là les libertés individuelles ainsi que les autonomies nationales et régionales. Il est difficile de déterminer, sur la base des écrits du fédéraliste, quelle ampleur prendraient les prérogatives du gouvernement mondial et, parallèlement, ce que serait l'étendue résiduelle des souverainetés nationales. Les fédéralistes proposaient communément de limiter les souverainetés et de les relier par des liens organiques dans un réseau mondial chapeauté par une instance régulatrice planétaire. Dans la pensée rougemontienne, le sort réservé aux souverainetés nationales est relativement fluctuant. La tendance générale qui se dégage est toutefois plutôt celle de leur suppression.

Dans son « Journal des deux mondes », Rougemont écrit : « le Monde uni ou l'Autre monde ».[894] Le deuxième terme de cette alternative réside dans une quasi destruction de l'humanité par le triomphe des passions mauvaises de l'homme et de l'irrationalité en politique, combiné avec l'arme nucléaire. Si cette éventualité devait se traduire dans la réalité, voilà ce qu'il adviendrait de l'Occident : « la civilisation occidentale se disloque en îlots plus ou moins intacts dans une mer de ruines, au-dessus de laquelle se meut l'esprit du nihilisme. Les derniers Lieux Communs moraux se désintègrent. »[895] Le premier terme de l'alternative se présente sous la forme de la constitution d'un gouvernement mondial investi du pouvoir

[894] Denis de Rougemont, « Journal des deux mondes », op. cit., p.223.
[895] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.128.

exclusif de contrôler le nucléaire. Ce gouvernement serait celui d'« une seule Nation souveraine, de type fédéraliste ».[896] On peut en déduire que cette construction suppose la disparition des souverainetés nationales au profit d'une souveraineté unique. Ajoutons, pour rester fidèle à la pensée de Rougemont, que les diverses nations (au sens de régions) obtiendraient une autonomie théoriquement supérieure à celle qui était la leur dans le cadre rigide des États-nations. Le gouvernement central serait chargé d'en assurer le respect.

Un certain refroidissement de l'enthousiasme rougemontien pour un gouvernement mondial

Au lendemain de la Deuxième mondiale, Rougemont espérait vivement l'émergence d'un gouvernement mondial. Dans les années qui suivirent, il sembla perdre de son enthousiasme et être gagné par un certain pessimisme en raison du décalage imposant entre ses vœux et la réalité des relations internationales. Suivant un réalisme qui, fondamentalement, l'animera souvent – toujours au niveau de l'immuable nature humaine ! –, il rappelle que les situations de paix sont hélas rarissimes : « Ce sont les cas d'ordre, de paix et de raison qui doivent nous étonner quand ils paraissent, phénomènes hautement improbables, très rarement observés sur la planète. »[897] Constatant, à la fin des années 1970, que le modèle de l'État-nation perdure, il explore ce que sa conjugaison avec les moyens de la guerre moderne et les débuts de la mondialisation pourrait générer. Il aboutit à la conclusion suivante : « L'interaction toujours plus extensive et intensive de l'État-nation et de la guerre moderne depuis l'introduction des « mécaniques » au début du XIX^{e} siècle jusqu'à l'ère du plutonium, a fourni à l'essor de l'industrie occidentale ses facteurs décisifs : grands marchés, (…) provoquant de nouvelles guerres mondiales, de continent à continent, qui ne peuvent conduire qu'à la destruction totale ou à la dictature totale. »[898] Et « la terreur permanente au sein de la paix des lâches »[899] qu'il observe à cette époque est fort éloignée de son idéal. Il estimait cet équilibre très insatisfaisant. Même s'il plaida toujours pour un ordre fédéraliste européen et même mondial, on perçoit chez lui une baisse d'enthousiasme, provoquée par l'effet corrosif des grandes

[896] Ibid., p.129.
[897] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., p.178.
[898] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.110.

réalités géostratégiques de son temps. Il n'eut pas la chance de voir le bipolarisme s'effondrer pour faire place à une mondialisation qu'il fut un des premiers à discerner.

Une pointe d'indifférentisme

A l'égard de la problématique du gouvernement mondial, Rougemont adopte parfois une position indifférentiste. Il affirme en effet qu'un tel gouvernement présenterait des inconvénients notables parce qu'il ne pourrait qu'être trop fort ou trop faible. Il parviendrait toutefois à incarner la solution institutionnelle idéale à la résolution des problèmes de ce monde en étant investi d'un pouvoir mesuré. En l'espèce, l'indifférentisme rougemontien peut se justifier. Mais il est tout aussi légitime de se poser la question de savoir s'il n'existe pas des phénomènes ou des institutions qui, par essence, déploient des effets négatifs.

Si, selon Rougemont, la production centralisée d'énergie – en particulier nucléaire – menace la démocratie et les libertés individuelles, à combien plus forte raison un gouvernement mondial les menacera-t-il ? Jusqu'à aujourd'hui, la garantie constitutionnelle de la souveraineté des entités fédérées a toujours représenté une nécessité impérieuse concernant la pérennité d'un fédéralisme véritable, respectueux des libertés. Même dans ce cas, toute entité fédérale existante ou historique revêt la forme d'un État où le pouvoir central dispose d'un minimum de fonctions essentielles qui se traduisent en particulier par la création d'un espace judiciaire et de sécurité commun. Un tel espace se traduirait par la disparition des frontières et, corollairement, par la suppression des possibilités d'échapper à des persécutions en se rendant dans un autre État souverain.

Quelques critiques de la compatibilité gouvernement mondial – fédéralisme

Relativement au phénomène de la mondialisation, le fédéralisme peut être considéré comme une structure d'endiguement des tendances fusionnelles et de la propension naturelle de tout

---

[899] Ibid., p.90.

pouvoir central à étendre ses prérogatives. En sens inverse, la suppression des souverainetés nationales que le fédéralisme présuppose constitue, au contraire, un facteur d'accélération de la dynamique centralisatrice.

De l'ensemble de l'œuvre rougemontienne, on peut manifestement déduire que la mondialisation est un phénomène irréversible, de même que sa structure d'accompagnement politique qu'est le gouvernement mondial. Selon Denis de Rougemont, la question est de savoir si l'univers mondialisé sera fédéraliste ou totalitaire. Pour que le fédéralisme soit véritablement susceptible, à l'échelle du monde, de prévenir le totalitarisme (le concept étant pris ici au singulier étant donné que, dans un univers parfaitement mondialisé, il ne saurait y avoir coexistence de plusieurs totalitarismes), les entités fédérées doivent être investies de pouvoirs très substantiels et de formes d'indépendance originelles. Seulement ainsi, ces entités parviendraient à s'opposer à un gouvernement mondial sur des questions aussi fondamentales que la définition, la nature et l'ampleur des libertés individuelles reconnues aux personnes. Toutefois, aucun fédéralisme historique n'a jamais concédé à ses entités constitutives de tels pouvoirs, ni une telle indépendance. Et c'est logique, car ces attributs sont ceux de l'État-nation. Il faut dès lors en déduire que seul l'État-nation parvient à s'opposer – au besoin par la force armée – à un totalitarisme qu'une puissance veut imposer d'ailleurs. Ni les constitutions fédéralistes suisse et américaine, ni le projet de constitution européenne, ni les architectures fédéralistes rougemontiennes ne sauraient servir de digues antitotalitaires suffisantes. Par essence, le fédéralisme ne délègue aux entités constitutives que des pouvoirs contingents qui ne portent jamais sur l'essentiel, quelle que soit la nature et l'intensité de ce fédéralisme. Une fois institué, un gouvernement mondial dérivant vers le totalitarisme ne pourra être freiné dans ses délires dominateurs. Rien ne saurait plus l'arrêter.

Dans sa « Consultation sur la Guerre aux Turcs », Erasme de Rotterdam écrit : « D'aucuns sont effrayés par le mot de Monarchie universelle, que certains paraissent ambitionner… Certes, la Monarchie serait la meilleure des choses, s'il se trouvait un prince semblable à Dieu ; cependant, les mœurs des hommes étant ce qu'elles sont, les États de grandeur moyenne (*moderata imperia*) sont les plus sûrs, s'ils sont unis par des pactes chrétiens. »[900]

[900] Erasme de Rotterdam cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.83.

Erasme considérait, par ailleurs, qu'il valait mieux pour un prince ne pas rechercher l'agrandissement de son royaume, car cela entraînait une régression des conditions de la paix et de la justice. Rougemont commente ainsi l'exceptionnelle et très juste observation d'Erasme : « il en vient enfin à l'idée d'un Pouvoir supranational : il ne peut toutefois l'imaginer qu'à l'instar de la « Monarchie » de Dante, qui lui semble être idéale mais utopique, il faut donc se rabattre à quelque équilibre plus ou moins fédératif des puissances. »[901] L'utilisation du terme « fédératif » est surprenante ici. Si l'on prend le mot « fédératif » dans son acception classique, le concept implique davantage qu'une alliance établissant une autorité d'arbitrage. Il suppose l'instauration d'un niveau étatique supérieur et son corollaire : un transfert de souveraineté plus ou moins important à l'échelon supérieur, en l'occurrence à l'échelon mondial. Et c'est justement l'établissement d'une souveraineté étatique mondiale qu'Erasme semble entendre par le terme « Monarchie » en l'opposant à l'alternative d'un système d'alliances sans transfert substantiel de souveraineté.

Même si Emmanuel Kant, dans son ouvrage intitulé « Vers la paix perpétuelle », utilise le concept de « fédération », son système correspond bien plutôt à la confédération. En effet, les membres de cette fédération d'États libres ne seraient soumis ni à des lois ni à des contraintes communes. Leur souveraineté serait dès lors préservée. Kant voyait les plus grands dangers dans la tentation d'appliquer une logique hobbésienne au monde, à savoir constituer un État mondial par l'aliénation irréversible, même consentie, de leur souveraineté par les États. Assignant à ses constructions intellectuelles la finalité de la préservation de la liberté, Kant doit ainsi reculer devant la solution d'un gouvernement mondial parce que ce dernier menacerait, par essence, la liberté. Dans ses raisonnements, Kant recourt à la corrélation entre l'étendue de l'imperium d'un gouvernement et l'accroissement des risques de dérives despotiques. A un gouvernement universel correspondrait logiquement un risque suprême de dérive despotique : « L'idée du droit des gens suppose la *séparation* de nombreux États voisins, indépendants les uns des autres, et bien qu'un tel état soit déjà en soi un état de guerre (si une union fédérative des États ne prévient pas l'éclatement des hostilités), celui-ci, d'après l'idée de la raison, vaut encore mieux que la fusion des États en une puissance dépassant les autres et se transformant en monarchie universelle ; en effet, les lois, au fur et à mesure que le

[901] Ibid.

gouvernement prend de l'extension, perdent de plus en plus de leur vigueur et un despotisme sans âme, après avoir extirpé les germes du bien, tombe finalement quand même dans l'anarchie. »[902] Deux éléments se dégagent de ces considérations sur un gouvernement mondial : les risques inhérents à la suppression de la multiplicité des souverainetés fonctionnant comme digue contre un pouvoir planétaire absolu et l'impossibilité pressentie d'instaurer un fédéralisme décentralisé stable à l'échelle du monde. En résumé, Kant considérait que seule l'instauration d'un gouvernement mondial permettrait de sortir de l'état de nature hobbésien des relations internationales. Toutefois, il était conscient des risques élevés attachés à une telle solution. La création d'un tel État pourrait en effet menacer davantage la liberté humaine que l'état anarchique des relations internationales, générateur d'entreprises impérialistes de domination et de guerres. Dès lors, Kant n'est pas parvenu à dépasser l'alternative « despotisme mondial et paix » ou « anarchie des relations internationales et liberté ». Toutefois, ses exceptionnelles analyses et observations en ce domaine éclairent de manière absolument déterminante l'avenir d'une humanité poursuivant sans discernement le dessein de réaliser sur terre une improbable paix à n'importe quel prix. [903]

Le fédéralisme rougemontien, fondé sur le couple liberté – responsabilité, peut se concevoir comme une tentative de dépassement du dilemme kantien. Toutefois, l'incarnation historique du respect de la liberté conjugué avec le déploiement du sens des responsabilités est exceptionnelle au point d'apparaître comme un phénomène « anaturel ». Il devient dès lors difficile de fonder un ensemble politique sur ce qui représente, dans l'Histoire, l'exception. Si

---

[902] Emmanuel Kant, « Vers la paix perpétuelle », op. cit., p.106.

[903] Selon Robert Kagan, l'Europe de la guerre froide a échappé à cet embarras fondamental grâce à la garantie américaine de la sécurité européenne (voir notamment « La puissance et la faiblesse, les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial », Plon, Paris, 2003, p.93). La fonction protectrice de la liberté en Europe, déployée par la politique américaine d'endiguement du communisme, constituait un facteur de paix exogène et dispensait ainsi l'Europe de mettre en place des institutions supranationales. Les États-Unis ont, en quelque sorte, soustrait les Européens à l'obligation de s'intégrer davantage pour mieux assurer leur défense commune contre l'URSS. Le Vieux Continent a, de la sorte, pu échapper au dilemme kantien à l'échelle continentale. En ce qui concerne l'avenir, tout dépendra, une fois de plus, du choix que l'Europe arrêtera, dans une vision rougemontienne, relativement à l'alternative puissance / liberté comme finalité de l'union. La primauté de la valeur de liberté indiquerait, dans une logique kantienne, une continuation de la politique atlantiste mais avec un engagement plus grand des États européens. On aboutirait alors à une vaste alliance fondée sur une préservation substantielle de la souveraineté nationale et vouée à la garantie de la liberté des États en Occident. La fin de la politique atlantiste par la mise en place d'une Europe-puissance fortement intégrée et recherchant essentiellement la puissance au travers de son union conduirait progressivement notre continent vers ce modèle supranational liberticide écarté par Kant.

les acteurs agissent selon leur pente naturelle (selon les paradigmes de la nature humaine), le dilemme kantien est indépassable. Cela vaut autant pour les relations interpersonnelles que pour les relations entre États. Dans la problématique du gouvernement mondial, l'essence virtuellement totalitaire de ce dernier risque, tôt ou tard, de prendre le pas sur les principes personnalistes-fédéralistes.

André Tosel craint que la solution d'un État mondial, récusée en dernière analyse par Kant, ne s'impose à la faveur de la mondialisation et de son idéologie, le mondialisme : « Tout se passe comme si l'impérialisme latent de la forme État se sublimait dans un *imperium* unique, celui de l'État mondial, dans un empire mondial inédit disposant à la fois du monopole de l'interprétation du sens et de la force légitime, synthèse redoutable d'une Église laïque et d'une armée globale. Kant lui-même avait reculé devant cette hypothèse de l'État mondial en quoi il voyait une menace de despotisme à laquelle il préférait une confédération pacifique d'États. »[904]

Kant remarque : « De même que la nature sépare sagement les peuples, … »[905] Ce principe de division naturelle est précieux aux yeux du philosophe allemand parce qu'il prévient du despotisme universel. Le cheminement vers la paix perpétuelle, tel qu'il le conçoit, ne suppose pas la suppression du principe de division en faveur d'une unité politique mondiale. Selon lui, la nature contiendrait elle-même un remède conciliable avec le maintien des souverainetés nationales : l'esprit de commerce. Ce dernier étant incompatible avec la guerre, sa progressive diffusion parmi les nations pourrait conduire à la réduction substantielle des conflits militaires. C'est la paix par le commerce. La formation d'économies complexes et enchevêtrées rend, en effet, la guerre irrationnelle et très coûteuse en termes de désagréments économiques. L'esprit de commerce, principe fondé sur la rationalité humaine, déploierait partiellement les mêmes effets pacificateurs qu'une alliance. Il représenterait un substitut utilitariste à la morale dont on ne peut espérer qu'elle inspire en tout et toujours les relations internationales. L'esprit de commerce dans les relations internationales correspond assez bien à cette loi énoncée par Adam Smith qui veut que l'on n'attende pas de la bienveillance du

[904] André Tosel, « L'humanité et les guerres de la mondialisation. Considérations réalistes sur l'éthique et le droit international », « Aspects de la mondialisation politique », op. cit. p.95.
[905] Emmanuel Kant, « Vers la paix perpétuelle », op. cit., p.107.

boulanger et du boucher qu'ils offrent pain et viande mais de leur intérêt. Les vertus pacificatrices du commerce font partie de l'approche libérale classique de la paix, ratifiée aussi bien par la raison que par de longs segments de l'Histoire. Dans une certaine mesure, les premières étapes de la méthode fonctionnaliste de l'intégration européenne se fondent sur ce principe kantien. La différence majeure entre ce principe et l'approche fonctionnaliste tient au fait que cette dernière vise à l'atténuation, voire à la suppression des souverainetés nationales en Europe par la mise en œuvre de la logique des engrenages. Robert de Traz, à la suite de Kant, a brillamment démontré la fonction salvatrice du principe de division : « Les patries sont nécessaires et bienfaisantes. Elles brisent l'idée de race, elles subdivisent ainsi et diminuent en virulence les conflits possibles. […] les patries canalisent et fractionnent ces poussées aveugles ; elles se superposent à elles comme la conscience se superpose aux instincts. »[906] Il ajoute que les divisions spatio-politiques empêchent les hommes d'être identiques ou homogénéisés parce qu'elles introduisent une diachronie fondamentale dans l'ordre politique du monde : « Ce qui interdit radicalement aux hommes d'être identiques, c'est que, quoique contemporains, ils ne vivent pas la même heure de leur évolution nationale. »[907]

La fragmentation du monde en nations peut se concevoir sur le double mode de la malédiction et de la bénédiction. Malédiction, parce que la division entrave parfois excessivement les activités humaines, cristallise la haine de l'altérité, suscite la rivalité et les guerres. Bénédiction, parce qu'elle implique une concurrence et un pluralisme garants de la diversité et offrant des espaces de refuge pour ceux qui désirent fuir une entité étatique dans laquelle ils sont persécutés. Le principe naturel de la division entre nations concourt ultimement, et malgré tous ses effets négatifs, à empêcher l'émergence d'une humanité unie politiquement, par essence portée au totalitarisme. L'un est en effet toujours totalitaire. Le totalitarisme, in fine, c'est inévitablement cette rupture abyssale par rapport à la dialectique subtile qui relie et intègre deux impératifs : celui du « je » et celui du « nous », celui du singulier et celui du pluriel, celui de l'irréductible dignité humaine qui ne vit que dans l'exercice effectif des libertés individuelles et celui de la nécessaire organisation sociale. Le totalitarisme, c'est fatalement le triomphe de l'un sur le divers.

---

[906] Robert de Traz, « L'esprit de Genève », op. cit., p.154.
[907] Ibid., p.165.

La multiplicité des souverainetés exerce, par essence et *de facto*, une fonction d'endiguement des politiques impérialistes et totalitaires. Il ne s'agit pas d'une digue infranchissable mais, historiquement, elle a empêché la totalitarisation absolue du monde au XX^e^ siècle, irréfutablement et contre toute pensée contraire. Le fait que la multiplicité des souverainetés exerce cette fonction salvatrice n'implique bien évidemment pas que ces mêmes souverainetés ne puissent être employées à des fins négatives, en tant que bouclier protecteur d'un système oppressif dans un pays, par exemple.

Cette citation de Rougemont peut s'appliquer à la problématique du gouvernement mondial : « C'est calculer sans l'homme, sans son humanité, sans son délire – sans la nécessité vitale et créatrice des grands délires qui rythment notre Histoire. »[908] On peut en effet étendre à l'institution théorique d'un pouvoir supranational la conclusion que le politologue Ernest Weibel apportait à sa biographie politique de Machiavel : « quel est le message du Secrétaire florentin ? Il peut se résumer en quelques mots : l'univers politique sera toujours quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse un champ de bataille où dominent la force, la ruse, l'habileté et le hasard. Même si beaucoup y croient, il ne sera jamais le royaume des bons sentiments et le domaine du droit. Malgré les progrès scientifiques et techniques, les religions, les idéologies modernes et le pacifisme lénifiant, la politique reste pour l'homme du XX^e^ siècle un phénomène irrationnel, qui peut à tout moment déclencher l'apocalypse nucléaire. L'homme n'a pas changé, en effet, dans son essence depuis Machiavel. »[909] La fragmentation du pouvoir étatique dans le monde selon les souverainetés nationales constitue un des facteurs principaux de déclenchement des guerres. Cependant, cette division forme, en même temps, une des plus efficaces soupapes de sécurité qui soient – peut-être même la plus efficace – contre toute tentative d'établissement d'un totalitarisme mondial.

En dépit de sa lucidité rarement prise en défaut, malgré son sens aigu de l'Histoire et des permanences de la nature humaine, Denis de Rougemont semble ne pas s'être pleinement rendu compte des dangers manifestes qu'un gouvernement mondial pouvait faire courir aux libertés individuelles. Ses références culturelles, son système des valeurs et plus encore sa

---

[908] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.63.
[909] Ernest Weibel, « Machiavel. Biographie politique », Editions Universitaires Fribourg Suisse, 1988, p.203.

hiérarchie des valeurs auraient pourtant dû le convaincre que la pérennité des libertés individuelles est nécessairement liée à la pérennité d'un véritable pluralisme géo-politico-institutionnel dont les différentes composantes disposent non seulement du droit, mais également de la force de dire non au pouvoir central sur le fondamental. Pour atténuer ces propos – en eux-mêmes déjà nuancés ! – il convient de rappeler que Rougemont a toujours déclaré avec force que seule une Europe fédérale ou un gouvernement mondial poursuivant la fin de liberté pouvait, in fine, se porter garant de l'intangibilité de la dignité humaine. De plus, il a aussi insisté sur les dangers d'un gouvernement mondial trop fort. A sa décharge, et en situant sa pensée dans son contexte historique, on dira que son aversion pour les États-nations responsables des deux guerres mondiales du XX^{e} siècle l'ont incité à proposer un modèle institutionnel de promotion de la paix dont il n'a pas mesuré toute la part d'ombre virtuelle.

III^{ème} partie. L'Europe en voie d'unification et la pensée rougemontienne

Chapitre 1. Le regard rougemontien sur la construction européenne

Un survol historique de la construction européenne

Les intégrations à l'échelle continentale constituent l'un des phénomènes majeurs de la seconde moitié du siècle passé. L'Union européenne en représente la version la plus aboutie. Elle est la seule à évoluer véritablement en direction d'un système étatique par le transfert progressif de plusieurs fonctions régaliennes de l'État au niveau supranational. Selon Thierry Garcin,[910] trois conditions fondamentales déterminent le succès d'une intégration régionale[911] : la stabilité politique, la complémentarité et la croissance. Le politologue approfondit l'étude des facteurs favorables à la réussite des intégrations régionales en dressant une liste exhaustive de tous les paramètres déterminants.[912] Ces trois conditions semblent bien être réalisées en Europe. En atteste, notamment, l'histoire de l'intégration européenne.

Maurice Duverger écrit dans *Le Monde* du 15 mai 1950 : « Pour la première fois, l'Europe sort des rêves, des nuées et des discours pour s'incarner dans un projet concret : la mise en commun des industries lourdes […]. Il semble qu'on ait enfin compris qu'une fédération doit se construire par la base et non par le sommet, qu'il faut créer d'abord des services communs

---

[910] Thierry Garcin est docteur en science politique. Il enseigne à l'IEP (Paris), à Paris I et III, à HEC, au Centre d'études diplomatiques et stratégiques et au Pôle universitaire Léonard de Vinci. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin ».

[911] Thierry Garcin appelle intégrations régionales les intégrations englobant plusieurs États d'un même continent. Pour lui, et dans ce contexte, la région ne revêt évidemment pas la même signification que pour Denis de Rougemont.

[912] Voir Thierry Garcin, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », p.181 et suivantes.

avant d'envisager un gouvernement pour les diriger. »[913] L'Europe s'inspirera de cette philosophie pour édifier, pierre après pierre, une maison commune. La première organisation européenne supranationale apparut en 1951 avec la conclusion du Traité de Paris (18 avril) portant sur l'institution de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Le Traité faisait suite à la désormais célèbre déclaration de Robert Schuman dans son message aux gouvernements français et allemand. Il proposait de « placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe ». L'ambition ultime des pères de l'Europe était la création d'une Europe politique. Adhérant à une conception fonctionnaliste de l'intégration européenne, Schuman concevait la CECA comme une étape destinée à créer des liens économiques transnationaux, préalable à la création d'institutions communes à caractère plus politique. C'est dans ce sens qu'il prédit, dans sa déclaration du 9 mai 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des constructions concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Au début des années 1950, à l'initiative de la France, quelques pays européens – dont ceux du Benelux – élaborèrent le projet d'une défense européenne intégrée, placée sous commandement supranational. La CED (Communauté Européenne de Défense) visait en particulier à permettre un réarmement de l'Allemagne tout en évitant la constitution d'une armée allemande nationale et indépendante, tant redoutée par la France. Les États-Unis ont soutenu ce projet qui aurait permis une plus grande indépendance militaire de l'Europe. Plus tard, ils témoignèrent parfois d'une certaine défiance à l'égard d'une Europe intégrée, économiquement forte et potentiellement concurrente. Le projet fut rejeté par l'Assemblée nationale française en août 1954. Son échec affaiblit l'élan de l'idée européenne.

L'élargissement des domaines d'intégration s'amorça lorsque, au cours de la Conférence de Messine, en 1955, les six membres de la CECA (France, Allemagne, Italie, Belgique, Hollande et Luxembourg) décidèrent de créer de nouvelles institutions communes. Les discussions aboutirent au Traité de Rome, signé le 25 mars 1957. Le Traité instituait la CEE

[913] Maurice Duverger cité par Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », op. cit., p.196.

(Communauté Economique Européenne) et l'Euratom (Communauté européenne de l'énergie atomique).

L'union douanière fut réalisée par une progressive diminution des droits de douane, supprimés dès 1968. La mise en place de politiques économiques débuta par une politique agricole commune en 1962.

Le Traité de Bruxelles (avril 1965) fusionna les exécutifs des trois communautés (CECA, CEE et Euratom) et donna naissance aux structures de l'actuelle UE. Un Conseil et une Commission unique succédèrent à la multiplicité des institutions.

L'intégration européenne fut paralysée, à la fin des années 60, par l'attitude du président de Gaulle qui défendait l'idée d'une Europe des nations souveraines et qui s'opposa à l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés. Après son départ de la présidence, une brève période plus favorable suivit. Au mois de janvier de l'année 1973, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark adhèrent à la CEE. C'était le premier élargissement.

Entre 1973 et 1975, un certain « europessimisme » caractérisa le processus d'intégration. Il était principalement imputable au contexte économique et financier très troublé marqué par la fin du système de Bretton-Woods et la crise pétrolière initiée en 1973.

En 1976, les États membres de la CEE décidèrent que le parlement européen serait élu au suffrage universel. La première élection démocratique eut lieu au mois de juin 1979.

L'année 1979 fut importante quant à l'aspect économique de l'intégration. Les membres de la CEE décidèrent d'instituer le SME (système monétaire européen), destiné à limiter les fluctuations monétaires. De surcroît, ils posèrent l'objectif de la création d'une monnaie unique, désignée alors sous l'appellation d'écu. Le SME fut introduit le 13 mars 1979.

En janvier 1981, la CEE s'élargit avec l'adhésion de la Grèce.

En janvier 1986, l'Espagne et le Portugal adhérèrent aux Communautés.

L'Acte unique (février 1986) relança la dynamique communautaire. Le traité portait essentiellement sur l'harmonisation des législations nationales, sur l'instauration d'une monnaie unique et sur un marché commun fondé sur la réalisation des quatre libertés de circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services. En outre, le processus décisionnel était facilité par la modification des règles de majorité. Le personnage central de cette relance fut Jacques Delors. Alors président de la Commission européenne, il inaugura cette période d'accélération par son célèbre *Livre blanc*.

Les grands événements politiques de la fin des années 80 modifièrent la configuration internationale. Un monde multipolaire tempéré émergea, avec les changements que cela impliqua au niveau des stratégies de défense. Le contexte international d'alors souleva évidemment la question fondamentale de l'adhésion des États d'Europe centrale.

Une fois les bases d'un marché unique posées, la CEE changea de nature avec le Traité de Maastricht qui instituait l'Union européenne. Cette dénomination marque une étape importante par la suppression du terme « économique » et traduit bien la volonté des principaux acteurs politiques du continent d'instituer progressivement une véritable Europe politique. Néanmoins, l'objectif primordial du Traité de Maastricht réside dans l'Union économique et monétaire, spécialement au travers de la création d'une monnaie unique, au plus tard en 1999. L'instauration d'une telle monnaie appelait la création d'une banque centrale chargée de mener la politique monétaire européenne. Le nouveau système se compose de trois piliers reliés par des dispositions communes. Le premier fonctionne sur le mode supranational et se situe dans la continuité économique de l'intégration. Il regroupe les trois Communautés européennes supranationales (CECA, CEE, EURATOM) sous le même toit. Les deux autres piliers concernent la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) ainsi que la coopération judiciaire et policière. Ils fonctionnent sur le mode de l'unanimité et présentent un caractère intergouvernemental. Le Traité de Maastricht instaure une citoyenneté européenne se greffant sur les citoyennetés nationales.

En 1995, la Suède, la Finlande et l'Autriche ont adhéré à l'UE. La Norvège a soumis la question de l'adhésion au peuple qui la rejeta. On passa alors de « l'Europe des 12 » à « l'Europe des 15 ».

Le Traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, au terme d'une conférence intergouvernementale, représente un nouvel approfondissement de l'Europe unifiée. Certains aspects de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, qui appartenaient au troisième pilier, sont désormais soumis aux règles communautaires. Ce passage est en partie imputable à la progressive suppression des frontières intérieures et, plus particulièrement, à la libre circulation des personnes. Aspect important de cette étape, la Convention de Schengen entre dans le cadre institutionnel de l'UE, au titre des « coopérations renforcées ». La convention, basée sur les accords de Schengen de 1985, était à l'origine un instrument intergouvernemental destiné à accélérer – chez quelques membres de l'UE – la réalisation des quatre libertés par la suppression des contrôles aux frontières. Parallèlement, les signataires de Schengen s'engagent à coopérer policièrement, judiciairement et administrativement contre le terrorisme, les trafics en tous genres et la grande criminalité. Plus tard, les accords de Dublin prévoiront le même type de coopération et d'harmonisation en matière migratoire. Le Traité d'Amsterdam se caractérise, en outre, par l'obligation faite aux membres de l'UE ainsi qu'aux candidats à l'adhésion de respecter et de garantir la démocratie, les libertés fondamentales et l'État de droit.

Actuellement, l'Union européenne est régie par les dispositions du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, qui constitue la dernière modification du traité instituant la Communauté européenne. C'est à cette occasion qu'il fut décidé de former une convention sur la réforme des institutions de l'Union. Présidée par l'ancien chef de l'État français, Valéry Giscard d'Estaing, elle est à l'origine d'un traité constitutionnel pour l'Europe – abandonné principalement à cause des référendums négatifs de la France et des Pays-Bas.

La construction européenne a davantage passionné Denis de Rougemont alors qu'elle était à ses débuts. Il est par exemple curieux qu'il n'ait pas écrit davantage à propos des élargissements successifs. Ces derniers constituent en effet une évolution importante de la construction européenne. La double problématique, pourtant fondamentale, de l'élargissement

et de l'approfondissement de l'Europe unie semble manifestement avoir moins retenu l'attention de Denis de Rougemont que l'origine culturelle, le souhaitable effritement de l'État-nation et la problématique des finalités de la Communauté.

Denis de Rougemont s'est moins attaché à l'étude de la construction européenne proprement dite qu'à la création d'un projet fédéraliste fonctionnant comme une espèce d'utopie qui fixe un point idéal vers lequel devraient tendre les actions des Européens. Dans ce sens, l'utopie est conçue à partir d'un but cohérent et réaliste. Voici comment le personnaliste définit l'utopie : « Ce sont des descriptions positives, éclairantes, qui désignent le but à atteindre, qui l'imposent à l'imagination, et qui, par là même, agissent sur les esprits, c'est-à-dire sur le lieu où tous les événements de l'histoire prennent leur source. Il n'y aurait pas d'histoire, s'il n'y avait pas, à l'origine de ce qu'on appelle l'événement, quelque chose qui se passe dans l'esprit d'un homme – c'est toujours là que l'histoire commence, tous ces événements, à l'exception peut-être des tremblements de terre. »[914] On ne saura jamais vraiment si c'est l'utopie fédéraliste européenne, ainsi définie par Rougemont et quelques autres, qui a contribué de manière prépondérante à lancer la construction européenne ou, plus prosaïquement, les nécessités ou le désir de puissance.

La méthode fonctionnaliste d'intégration

La méthode fonctionnaliste dans une perspective comparative

Dès les débuts de l'intégration européenne, trois courants de pensée majeurs se sont formés concernant l'approche à utiliser pour la réaliser : les courants intergouvernementaliste, fonctionnaliste et fédéraliste.[915] L'intergouvernementalisme consiste à construire l'Europe principalement à partir de négociations entre les gouvernements des États membres. Ces gouvernements donnent figure à l'ensemble au travers de leurs volontés politiques.

---

[914] Ibid., p.151.

[915] Voir, à ce propos, le remarquable et didactique article du Professeur Pierre Du Bois, « Construction européenne et fédéralisme », Actes du colloque « Fédéralisme et Union européenne », Neuchâtel, 1998, pp.34-43.

L'intergouvernementalisme présente l'inconvénient d'une relative faiblesse dans la mesure où il préserve totalement la souveraineté nationale. L'évolution du Conseil de l'Europe, d'inspiration intergouvernementaliste, l'a démontré, au grand regret de Denis de Rougemont qui intitula l'un de ses derniers articles : « Trente-cinq ans d'attentes déçues mais d'espoir invaincu : le Conseil de l'Europe ».[916] Le fonctionnalisme veut établir l'Union par le transfert progressif des parcelles de souveraineté de l'État-nation au niveau supranational, en commençant par les secteurs économiques et techniques. Robert Schuman et Jean Monnet sont considérés comme les pères de la conception fonctionnaliste de l'intégration européenne. La conception fédéraliste, dont un des premiers et plus célèbres tenants fut Altiero Spinelli, repose sur des relations de complémentarité entre les pouvoirs locaux, régionaux et européens. L'objectif final des fédéralistes réside dans la création d'un État fédéral fondé, entre autres, sur le principe de la séparation verticale du pouvoir étatique. La conception fédéraliste n'a pas directement suscité d'institutions supranationales européennes, principalement parce qu'elle remet radicalement en question le modèle de l'État-nation.

Dans un article publié entre la conférence des ministres des affaires étrangères de la CECA à Messine (1er-2 juin 1955) et la conclusion des Traités de Rome, Rougemont s'interroge, lui aussi, sur les méthodes d'intégration.[917] Il en distingue trois grandes. Tout d'abord la méthode économique. Elle consiste à initier l'union par une première phase à connotation exclusivement économique, avant de l'étendre, plus tard seulement, au domaine politique. La méthode « économique » englobe la conception fonctionnaliste classique de la construction européenne. Rougemont lui reconnaît le grand avantage d'être articulée autour du facteur d'intégration le plus puissant dans le monde contemporain : l'économie. Crucé avait perçu, au XVIIe siècle déjà, les effets d'entraînements potentiels suscités par l'établissement de la liberté du commerce en Europe.[918] La méthode politique, quant à elle, implique l'élection au suffrage universel d'une Constituante européenne d'où sortiraient un gouvernement et un parlement supranationaux. Rougemont s'en méfie en raison du caractère jacobin qu'elle présente à ses yeux. Toutefois, nous avons vu qu'il s'y est rallié à l'occasion, lorsque son sentiment de l'urgence l'emportait sur sa crainte du jacobinisme. Ajoutons que s'il lui est

[916] Cadmos, n°30, Genève, été 1985.
[917] Denis de Rougemont, « Relance européenne? », Bulletin du CEC, n° 4/3, février 1956.

arrivé de plébisciter une union politique rapide, c'est toujours à condition qu'elle repose sur les principes fédéralistes. La troisième méthode, sociologique ou fédéraliste, hérite de la première le caractère fonctionnaliste – en ce qu'elle prévoit des unions fonctionnelles et progressives – et de la deuxième, le caractère global – en ce qu'elle a pour finalité une Europe fédérale clairement définie a priori.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), instituée par le Traité de Paris du 18 avril 1951, fut la première organisation incarnant les principes fonctionnalistes qui recouvrent plus ou moins la « méthode économique » de Denis de Rougemont. D'une certaine manière, la construction de la CEE relève elle aussi de la méthode « économique » rougemontienne, puisqu'elle procède également de la conception fonctionnaliste. Ces deux organisations européennes sont fondées sur l'hypothèse que l'intégration économique induit, presque nécessairement, l'intégration politique. Toutefois, à s'en tenir à la rigueur des concepts, la CEE et la CECA présentent des liens différents avec la méthode fonctionnaliste. Alors que la CECA correspond substantiellement à une intégration sectorielle à vocation propagative, la CEE trouve, dans l'unification du marché intérieur, une finalité qui lui est propre.

Nous l'avons vu, au temps des congrès de la fin des années 1940, Rougemont plaidait pour une intégration rapide. Il qualifiait parfois la méthode fonctionnaliste d'illusoire. Cette méthode, qu'il nommait également « méthode britannique », lui paraissait à l'époque plus difficilement réalisable que la formation d'une constituante chargée de poser les bases d'un ordre politique nouveau. Devant l'impossibilité d'une intégration complète et immédiate, il fit des concessions à ceux qui prônaient une intégration par étapes. Rougemont accueillit avec enthousiasme le projet d'intégration de Schuman. En 1950, il écrit : « Le plan Schuman, parce qu'il est né d'une décision proprement politique, pourra marquer, s'il aboutit, le point de renversement d'une attitude contraire au génie de l'Europe. »[919] Toutefois, il devait rapidement retourner à ses premières réticences face au fonctionnalisme. Lorsque l'intégration sectorielle fut amorcée avec la CECA, il avait déjà émis de sérieuses réserves relatives au

---

[918] Voir « Le Nouveau Cynée ou discours d'Estat représentant les occasions et les moyens d'établir une paix generalle et la liberté du commerce par tout le monde. Aux monarques et princes souverains de ce temps. »
[919] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.114.

primat accordé à l'économie dans la conception fonctionnaliste. En 1952, année de l'entrée en vigueur du traité de la CECA, il recommande : « Pour aboutir à fédérer nos peuples, il faut donc agir tout d'abord sur les esprits et sur les cœurs. Problème d'éducation, d'information patiente, de culture. Et le reste viendra par surcroît ».[920] Cette conception s'oppose partiellement à celle de Robert Schuman, fondée sur les vertus intégratrices d'une irréversible « solidarité de fait » entre États. Le fédéraliste helvétique considère que la conception fonctionnaliste surestime la capacité des traités, tels ceux de Rome, à susciter une union politique. A la veille de l'entrée en vigueur des Traités de Rome, il affirme que « La conscience de cette fin européenne (l'union fédérale) [...] doit inspirer dès le début les structures et surtout les méthodes propres à fomenter l'union. Les traités ne feront rien sans nous et les fonctionnaires gâteront tout si l'idée fédérale ne devient pas vivante dans nos existences personnelles. Les vraies chances de l'Europe fédérée, c'est donc dans les esprits et dans les cœurs de nos nouvelles générations que nous pourrons les supputer. »[921] Pour les fonctionnalistes, la création de la CEE ne vise pas à construire l'Europe en suscitant une conscience européenne, mais bien plutôt en privant progressivement les États de parcelles de souveraineté par soustractions successives en faveur d'institutions supranationales. Dans cette logique, le dernier transfert représente marginalement un acte dérisoire. C'est en effet dans sa nature marginaliste que réside un des atouts stratégiques de cette méthode. Cette dernière rend la transfusion de souveraineté beaucoup moins sensible que si elle était accomplie en une seule fois.

Considérations historiques sur la méthode fonctionnaliste

La thèse « fonctionnaliste » en tant que telle apparaît entre les deux guerres mondiales. Elle repose sur la conviction qu'il fallait procéder à l'intégration européenne progressivement, en commençant par les domaines technique et économique. Ce n'est qu'ensuite qu'une union politique pourrait couronner le processus. Les fonctionnalistes partagent l'analyse de Denis de Rougemont sur les limites de la capacité d'intervention des États-nations. Dès lors s'impose l'établissement de passerelles entre les États, d'axes politiques « horizontaux », vecteurs de

[920] Denis de Rougemont, Bulletin du Centre européen de la culture, mars 1952, p.4.
[921] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.310.

coopération dans les différents domaines de l'activité étatique. L'extension de ce réseau fonctionnaliste privera progressivement – beaucoup plus insensiblement que par un brusque transfert de souveraineté – les États-nations de leurs prérogatives, en commençant par les couches les plus extérieures pour finalement aboutir aux fonctions essentielles ou régaliennes de l'État. Cette théorie, très réaliste, permet d'obtenir un assez large consensus. En effet, elle implique une érosion lente des souverainetés, à l'image de ces petits prélèvements bancaires successifs qui passent plus inaperçus qu'un retrait massif unique. La fragmentation de l'évolution supranationale rassure en ce qu'elle permet d'arrêter le processus à plusieurs reprises, du moins théoriquement.

La démarche fonctionnaliste présente des dangers d'enchevêtrement institutionnel, de dérives « techno-bureaucratiques » et d'évolutions antidémocratiques. L'architecture du projet pourrait révéler un certain manque de cohérence puisqu'elle émerge petit à petit, au gré d'effets d'entraînement pas toujours prévus. Il existe aussi un risque de dérive technocratique, d'ailleurs en partie observée dans la Communauté européenne, puis dans l'Union. Cela est imputable au rôle central des institutions spécialisées chargées de gérer des aspects plutôt techniques et échappant à tout contrôle démocratique. Leur déconnexion relative par rapport à des organes politiques inspirés par une vision globale favorise le « technobureaucratisme ». Par ailleurs, lorsque le processus gagne les fonctions étatiques ontologiques intervient un saut qualitatif et non plus essentiellement quantitatif. Ce passage délicat pourrait susciter l'hostilité des défenseurs de la souveraineté nationale qui, jusque-là, acceptaient certains compromis.

Les fonctionnalistes sont partagés partiellement selon le même type de ligne de fracture qui opposait, à distance, Marx et Lénine quant à la révolution du prolétariat. Ce clivage oppose, en quelque sorte, les « naturalistes » aux « volontaristes ». Certains fonctionnalistes pensent que les effets d'entraînement se déploieront quasi automatiquement ou spontanément. D'autres mettent l'accent sur le rôle des institutions supranationales comme vecteur du transfert de prérogatives du niveau national au niveau de l'union. Cette conception est celle des néo-fonctionnalistes qui introduisent une dimension volontariste dans leur doctrine. C'est notamment en cela que les néo-fonctionnalistes font un pas en direction des fédéralistes, à

l'image d'Ernst Haas[922] qui, selon Hélène Delorme, « apparaît à la frontière de l'approche fonctionnaliste et de l'approche fédéraliste ».[923] En sens inverse, Rougemont acceptera partiellement la méthode fonctionnaliste, à condition qu'elle demeure contingente.

Le matérialisme et l'idéalisme

La méthode fonctionnaliste présente des aspects matérialistes manifestes. La théorie de l'engrenage ou des *spillovers* n'est pas sans parenté avec la conception marxiste de l'Histoire, ou matérialisme historique. L'approche fonctionnaliste repose sur l'hypothèse d'une relation de détermination univoque de l'économique envers le politique, un monde où dominent largement les idées. Pour reprendre la terminologie marxiste – relativement indiquée en l'espèce –, la méthode fonctionnaliste postule le primat de l'économique infrastructurel sur le politique et l'axiologique superstructurels. Denis de Rougemont est réservé à l'égard de cette méthode, quand bien même il lui reconnaît des avantages non négligeables. Si la finalité de cette approche est aussi sienne, il en récuse partiellement les hypothèses philosophiques et politiques sous-jacentes. Nous avons vu que le personnaliste chrétien donne manifestement la priorité à l'émergence d'une conscience européenne sur des intégrations sectorielles comme moteur de l'union.

Tout en se démarquant clairement de la conception fonctionnaliste, Rougemont ne nie pas l'influence de l'économique sur le politique. Il reconnaît la fonction de prévention des guerres exercée par les réseaux d'interdépendance économique et industrielle. Il constate en 1970 que « les risques de conflits armés entre pays européens sont aujourd'hui faibles ou nuls, grâce aux mises en commun économiques, gouvernementales et privées ... »[924] Se manifestent ici les vertus pacificatrices de *l'esprit de commerce* kantien en Europe. Rougemont écrit à propos du motif originel de l'intégration européenne que fut la réconciliation franco-allemande : « La CECA puis la CEE ont permis à la France et à l'Allemagne de lier leurs intérêts au moins

[922] Plus tard, Haas évoluera encore en récusant partiellement l'hypothèse d'une intégration fonctionnelle « automatique » pour privilégier l'hypothèse qualifiée de « probabiliste ». Voir Charles Zorgbibe, « Les relations internationales », Thémis, P.U.F., 1994, p.200.
[923] Hélène Delorme citée par Charles Zorgbibe, « Les relations internationales », op. cit., p.200.
[924] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.260.

industriels – et voilà la principale cause des guerres européennes, depuis deux siècles, éliminée. »[925] Précisons en passant que cette remarque, si elle est substantiellement pertinente pour la Première Guerre mondiale, l'est sensiblement moins pour la Deuxième. Cela en raison du principe qui veut que *l'esprit de commerce* ne puisse être effectif qu'entre des acteurs plutôt pragmatiques, ce que ne sont pas, en principe, les État totalitaires.

Rougemont constate aussi la fonction de relativisation des frontières nationales exercée par les échanges économiques. Progressivement, la CEE libère de toute entrave les échanges entre ses membres. Elle contribue aussi à réduire graduellement la marge de décision des États membres en matière économique. De surcroît, la CEE entraîne des interdépendances économiques qui rendent de plus en plus difficile un isolement même relatif par rapport au Marché commun. Cela constitue une donnée nouvelle importante dans la politique des États non membres, lesquels acceptent toujours davantage de payer le prix de la supranationalité pour défendre leurs intérêts économiques.

Les limites de la théorie de l'engrenage

Rougemont estime que la CEE est très bien adaptée aux conditions de l'économie moderne. La Communauté représente un dépassement du cadre de l'État-nation bénéfique d'un point de vue strictement économique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Rougemont oscilla souvent entre une forme de méfiance à l'égard du fonctionnalisme et la reconnaissance de son efficacité. Considérant les débuts de la CEE, il conclut à un succès substantiel de la méthode fonctionnaliste. Mais auparavant, et ce au moins jusqu'en 1954, son sens aigu de l'urgence de l'union l'avait amené à récuser cette méthode. Il en appelait à la mobilisation des fédéralistes en faveur d'une « *Constitution fédérale de l'Europe* ». Le temps donnera raison à l'approche fonctionnaliste. En 1962, le fédéraliste prévoit : « Le mouvement vers l'union paraît irréversible au plan économique, où déjà les ententes industrielles spontanées anticipent sur les buts fort prudents

[925] Ibid., p.465.

des traités. Il semble bien que cet élan doive trouver sous peu son couronnement politique. »[926] Les effets d'entraînement de l'intégration matérielle semblent se déployer conformément aux hypothèses de la conception fonctionnaliste. Cependant, le fédéraliste suisse va rapidement tempérer son appréciation positive pour dénoncer les limites de cette conception. Cela s'explique en grande partie par les multiples échecs des propositions d'extension des compétences de la CEE au domaine politique à partir du début des années 1960.[927] Rougemont en inféra l'existence d'une faille théorique dans la conception fonctionnaliste. Avec le recul, ce qu'il percevait comme une erreur paradigmatique du fonctionnalisme traduisait bien plutôt un rythme d'intégration plus lent que celui dicté par sa compréhensible impatience.

Les limites de la méthode fonctionnaliste lui sont essentiellement intrinsèques. Elles résident dans la portée réduite des effets d'entraînement. Rougemont situe un premier frein à la méthode fonctionnaliste dans les effets politiques supposés des avancées de l'intégration économique. Il craint que les succès du Marché commun affaiblissent l'élan fédéraliste vers davantage de « politique ». Nous l'avons vu, selon lui, « leur succès (le succès des unionistes au Congrès de La Haye en particulier) même risquait de compromettre l'avenir de notre idée européenne (fédéraliste), comme risquait de le faire dans un autre domaine la stratégie si rapidement mais isolément efficace de la CECA, puis du Marché commun. Certaines satisfactions partielles et à court terme coupent mieux l'élan d'une révolution que ne le font les refus systématiques d'une réaction butée qui indigne l'opinion. »[928] Ce phénomène représente, à ses yeux, un frein important à la manifestation de la logique fonctionnaliste. Au lieu d'amorcer un processus d'engrenage, l'intégration économique pourrait, au contraire, entraver la formation d'une Europe unie politiquement.[929]

Toutefois, pour Rougemont, les limites les plus importantes à la théorie de l'engrenage proviennent essentiellement du manque de clarté du modèle d'union politique que veulent les

---

[926] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », Bulletin du CEC, 1962, n°3, p.60.
[927] Voir notamment l'exposé présenté par Rougemont à l'IUHEI de Genève le 28 novembre 1970 : « La Suisse et la CEE ».
[928] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.208.
[929] Au cours des dernières décennies, le Royaume-Uni a souvent spéculé sur ce que l'on pourrait appeler le syndrome du lion repu, content de ce qu'il a mangé – l'économique – et dès lors peu désireux d'étendre son territoire – le domaine de l'approfondissement de la puissance politique.

fonctionnalistes. Il rappelle que « le Marché commun, par lui-même, ne conduit pas nécessairement à une Europe fédérée. »[930] L'intégration matérielle représente sans doute une des conditions nécessaires de l'émergence d'une fédération européenne, mais en tout cas pas une condition suffisante. Sans une définition préalable claire de la forme politique de l'union européenne, la CEE remplira mal sa fonction d'engrenage. Cela dans le meilleur des cas. Dans le pire, la Communauté pourrait conduire à une Europe uniforme et centralisée virtuellement très menaçante pour les libertés individuelles (nous développerons cette éventualité plus loin). Denis de Rougemont décrit comme suit la problématique des liens entre les succès immédiats de la méthode fonctionnaliste et les visées ultimes de l'intégration politique : « Si l'Europe n'est pas encore faite, ce n'est pas que ces obstacles (principalement les « souverainetés nationales absolues ») soient bien forts – ils n'ont guère plus de consistance que les ténèbres – mais c'est que les partisans officiels de l'union paraissent encore bien peu hardis. Ils donnent l'impression de mal voir ce qu'ils disent qu'il faudrait vouloir. »[931] Il reproche aux responsables de l'intégration européenne de négliger la nécessaire réflexion sur la nature de l'union finale qui, seule, permettrait une détermination claire et satisfaisante des moyens susceptibles d'y mener. Dès avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome, Rougemont avait supputé les risques de la primauté d'une vision utilitariste à court terme dans les paradigmes fonctionnalistes.

En 1957, il avait émis la crainte que des « calculs à courte vue » n'entravent l'union européenne. Selon lui, une progression harmonieuse vers l'union politique, relativement rapide et minimisant le risque d'apparition de logiques inattendues suppose d'« éclairer le but ». Or, la conception fonctionnaliste accorderait trop d'importance à la question des moyens et trop peu à celle des fins. Pour le fédéraliste, c'est un des risques majeurs de la méthode fonctionnaliste. Il expose sa thèse dès 1958 dans « Un essai de synthèse » : « Faire confiance à la vertu fédérative des « solidarités de fait », que l'on peut instituer à l'aide des moyens existants – industriels, techniques et financiers – c'est risquer de subordonner les fins aux moyens. »[932] La logique fonctionnaliste serait en outre trop matérialiste pour susciter, à elle seule, une fédération européenne. Cette méthode serait susceptible de mener aux objectifs

[930] Ibid., p104.
[931] Ibid., p.130.
[932] Denis de Rougemont , « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.345.

qu'on lui assigne, à condition de s'accompagner d'une réflexion approfondie sur la forme politique de la construction européenne. La CEE n'emprunte apparemment pas cette voie selon Rougemont, qui constate en 1967 : « le problème de l'union et de la fédération, qui est essentiellement politique, n'est pas encore abordé par les Six ».[933]

Rougemont aborde ensuite les limites plus spécifiques de la méthode fonctionnaliste. Il postule que la nature économique des attributs de la Commission pourrait compromettre son évolution vers des fonctions plus politiques. Selon lui, « la gestion d'une partie de l'économie partiellement intégrée de neuf pays ne prépare pas la Commission de Bruxelles à décider des grandes options morales et politiques de l'Europe tout entière. »[934] Si la Communauté concourt à l'affaiblissement de la souveraineté nationale au profit d'instances supranationales, Rougemont doute que l'organisation soit en mesure d'assumer les fonctions de plus en plus politiques qui échappent progressivement à l'État-nation. Avec son volontarisme politique, Delors contredira le scepticisme rougemontien dès son avènement à la présidence de la Commission, en 1985. Mais, là encore, la pensée rougemontienne est très nuancée, parce qu'à d'autres moments de sa réflexion, le fédéraliste a craint que la Commission ne se mue en noyau central d'un pouvoir politique très centralisé et s'éloigne du modèle fédéraliste qu'il appelle de ses vœux.[935]

Les dangers de la méthode fonctionnaliste

Il ressort de la littérature que deux tares classiques sont régulièrement reprochées à la Communauté : le jacobinisme et le technocratisme. Ainsi, le Professeur Röpke a-t-il évoqué « la grande pâte d'une Europe une et indivisible, une Europe jacobine ».[936] Réagissant aux thèses de Röpke, Rougemont reconnut ne partager aucune de ses craintes. Cet aveu présente manifestement un caractère conjoncturel. Relativement au jacobinisme, la pensée rougemontienne se caractérise en effet par un certain degré de fluctuation. L'auteur de « L'Europe en jeu » rejoignit souvent les rangs de ceux qui discernaient dans la Communauté

[933] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe», vol. II, op. cit., p.161.
[934] Ibid., p.571.
[935] Ibid., p.618.

des tendances jacobines manifestes. L'autre critique classique adressée à Bruxelles à propos de sa propension technocratique traverse l'ensemble de l'œuvre de Denis de Rougemont. Abordons tout d'abord la problématique du jacobinisme dans les écrits rougemontiens.

La méthode fonctionnaliste comporte d'indéniables vertus intégratrices. Cependant, elle n'implique pas nécessairement la forme fédérale. Si l'on reprend les trois méthodes dégagées par Rougemont – « économique », « politique » et « fédérale » –, il apparaît que la « méthode économique » ou fonctionnaliste est celle qui se caractérise par le plus haut degré d'indétermination quant à la nature de l'union politique européenne visée. Cette indétermination présenterait un certain danger : un processus insidieux d'émergence d'une Europe centralisée échappant partiellement à l'attention et à la volonté des responsables politiques. Rougemont relève que « le Marché commun, par lui-même, ne conduit pas nécessairement à une Europe fédérée. La logique de ses règles et méthodes, admirablement adaptées aux conditions de l'économie moderne – ses succès l'ont démontré – appelle sans doute une union politique et la suppose, mais ne la préfigure pas du tout. »[937] Ainsi, prise comme unique source d'un dynamisme d'union progressive des États du Vieux Continent en une entité politique européenne, la méthode fonctionnaliste est, théoriquement, en mesure de susciter n'importe quelle forme politique. Elle peut contribuer à l'émergence d'une fédération tout autant qu'à celle d'un État centralisé et peu démocratique sur le modèle jacobin.

Eu égard à la nature politique d'un hypothétique État européen, la méthode fonctionnaliste est donc neutre. En cela, elle rejoint, en principe, les autres méthodes d'intégration. Cependant, aux yeux de Denis de Rougemont, la probabilité qu'elle génère un embryon d'État européen éloigné du modèle de l'État fédéral démocratique semble, *ceteris paribus*, plus élevée qu'avec les autres méthodes classiques d'intégration. Rougemont précise : « Prolongée sur le plan politique, sans intervention créatrice, elle (la logique des règles et méthodes du Marché commun) conduirait plutôt à une Europe uniforme et centralisée dont nul ne veut. »[938]

---

[936] Ibid., p.151.
[937] Ibid., p.104.
[938] Ibid., pp.104-105.

Toutefois, ces craintes paraissent s'estomper dans les écrits rougemontiens postérieurs. La CEE ne concentrerait pas assez de pouvoir politique pour susciter un État européen centralisé. En outre, les pères de la Communauté assignaient à la méthode fonctionnaliste la finalité de susciter progressivement l'émergence d'une Europe fédérale garante des libertés individuelles.[939] Dès lors, comment trop douter d'une méthode qui, aux yeux de ses plus illustres adeptes, était clairement ordonnée à ces fins ? Rougemont tempère ainsi ses premiers élans critiques au point d'exclure presque, parfois, l'éventualité de l'émergence d'une unité politique européenne centralisée : «une Europe unifiée et uniformisée [...] non seulement n'a jamais été proposée par personne [...] mais encore n'aurait pas la moindre chance de se réaliser jamais sur l'initiative d'Européens sains d'esprit, et par le libre consentement de nos peuples. Ecartons ce fantôme lugubre. Restent deux possibilités de réaliser notre union : l'une c'est l'Europe des États, l'autre c'est l'Europe fédérée. »[940] Il ira même jusqu'à conclure à l'inconcevabilité de l'union totale.[941]

Finalement, il place l'Europe unitaire dans la catégorie des constructions théoriques idéales. Cela apparaît notamment dans ce passage écrit en 1963 : « On peut concevoir idéalement une Europe unitaire, unifiée sur le modèle élargi aux dimensions continentales de nos États-nations centralisés, dont l'exemple typique est la France. [...]. Cette solution unitaire, jacobine ou napoléonienne, n'est en fait et comme telle défendue par personne, et n'offre pas un champ d'études utiles, car chacun voit que l'unification de l'Europe, à supposer qu'elle soit praticable, ne serait conforme ni aux données historiques, ni aux données actuelles et concrètes du problème à résoudre. »[942] L'unité de type jacobin représenterait une limite, une conséquence extrême et inaccessible, qui marquerait le triomphe exclusif de la tendance à l'unité abstraite.

Rougemont suppose même qu'il existe des affinités possibles entre la méthode fonctionnaliste et le fédéralisme. Selon lui, « rien ne nous autorise à juger que le fédéralisme, déjà pratiqué

---

[939] Dans sa célèbre déclaration du 9 mai 1950 déjà rappelée précédemment, Robert Schuman n'évoquait-il pas explicitement la fédération européenne comme objectif de l'intégration amorcée par le CECA : « La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne »? Robert Schuman cité par Bino Olivi dans « L'Europe difficile », Gallimard, Paris, 1998, p.29.
[940] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.152.
[941] Ibid.

quasi journellement dans le processus de décision des communautés économiques, serait celle des trois solutions (Europe unitaire, système d'alliances entre États souverains et solution fédéraliste) qui aurait le moins de chances dans cette compétition. »[943] Cela revient à dire que le fédéralisme peut très bien s'imposer lors du passage progressif de l'intégration économique à l'intégration politique.

Cette évaluation positive de la CEE ne doit pas occulter l'ambivalence persistante qui caractérise la pensée rougemontienne à propos des hypothétiques virtualités centralisatrices de la CEE. A peu près à partir des années 1970, l'auteur du « Cheminement des esprits » semble considérer comme moins invraisemblable l'avènement d'un État européen centralisé. Il est probable que cette évolution soit imputable à celle d'une pensée focalisée désormais sur les dangers d'une société techniquement trop centralisée, notamment par le biais de ses centrales nucléaires. En 1970, il met en garde contre les conséquences désastreuses d'une méprise quant aux voies permettant d'aboutir à l'union de l'Europe : « si vous vous trompez de moyens, ils risquent bien de vous conduire où vous ne vouliez pas aller... »[944] Il ajoute un peu plus bas ce qui retentit comme un avertissement majeur aux responsables du processus d'union de l'Europe : « Puissance ou liberté : ces deux finalités commandent deux politiques d'union, dont je crains qu'on ne puisse pas impunément continuer à mêler les moyens. »[945] Il voit dans les politiques d'union et dans les institutions européennes des éléments centralisateurs au service d'ambitions de puissance collective opérant au détriment des libertés individuelles. Il évoque l'enchevêtrement de deux catégories de moyens : les uns serviteurs d'une Europe garante des libertés individuelles et les autres ordonnés à des fins de puissance prométhéenne. Cet enchevêtrement explique la fluctuation des considérations de Denis de Rougemont sur le processus d'union de l'Europe et sur la CEE en particulier. Il développe peu la problématique de la position de la conception fonctionnaliste relativement à l'alternative liberté / puissance comme finalité de l'union européenne. Mais il aurait convenu que la CEE poursuit davantage que le Conseil de l'Europe la fin de puissance. Depuis une bonne décennie, on peut légitimement se demander si les moyens au service de la puissance ne vont pas l'emporter sur ceux servant la liberté. Historiquement, les temps de domination du

---

[942] Ibid., p.133.
[943] Ibid., p.135.
[944] Denis de Rougemont, « Dépasser l'État-nation », Preuves, IVème trimestre, 1970, p. 56.

principe de puissance sont nettement plus longs et plus nombreux que les temps de suprématie du principe de liberté. Tendanciellement Créon l'emporte sur Antigone. Dans l'alternative puissance / liberté en tant qu'objectif de l'union européenne, le choix de la puissance impliquerait assurément un État européen centralisé. Cette crainte fondée est nourrie par Rougemont lui-même, qui affirme que « la politique a toujours eu pour fin réelle la puissance ».[946]

Larry Siedentop formule une mise en garde qui va partiellement dans le même sens. Il postule avec justesse que la méthode économique d'intégration est, par nature, partiellement aveugle sur sa propre dimension idéologique, sur ses présupposés. Sa faible dimension philosophique politique permet en outre difficilement de la substituer à l'approche globale de la pensée constitutionnelle libérale dont le fédéralisme rougemontien était d'ailleurs très proche. Larry Siedentop évoque « les limites de la pensée économique, laquelle peut présenter certains dangers. » Il ajoute : « Malgré ses succès remarquables, la théorie économique n'est pas toujours attentive aux conditions institutionnelles nécessaires pour les politiques qu'elle préconise ni avertie de ses propres présuppositions culturelles. Ce sont pourtant ces questions sous-jacentes d'institutions et de culture que la pensée constitutionnelle libérale, dans ce qu'elle avait de meilleur, s'attachait à explorer. »[947]

Abordant les tentatives de fédéralisation échouées des Cités-États grecques, Rougemont avance, comme cause principale de leur échec, la primauté des motivations d'ordre économique.[948] Cette fédéralisation manquée n'a débouché que sur une centralisation compromettant presque totalement toute possibilité de participation civique. La centralisation suscitée par les impératifs économiques a conduit la cité à une expansion exponentielle, parallèle à celle de l'économie, la conduisant au-delà des dimensions idéales défendues entre autres par Aristote et Platon. Comment ne pas voir dans cette analyse rougemontienne la suggestion d'une comparaison avec l'Europe contemporaine, en quête de sa fédéralisation et mue par des motifs avant tout économiques ? Dans la perspective comparative ouverte par Rougemont, il apparaît que le primat accordé à l'économique recèle des virtualités

---

[945] Ibid.
[946] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.319.
[947] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.162.

centralisatrices ainsi qu'une dérive potentielle vers le gigantisme. Mais, a contrario, il faut aussi voir que la méthode fonctionnaliste gagne également les faveurs de ceux qui désirent se contenter d'une Europe intégrée économiquement, de ceux qui estiment que tant que l'on parle d'économie on ne parle pas de politique, cette autre chose dont on ne veut pas.

Si la pensée rougemontienne a fluctué relativement aux virtualités centralisatrices de la méthode fonctionnaliste, rien de tel s'agissant de son aversion pour les inclinations technocratiques de Bruxelles. Dès les débuts de la CEE, Rougemont émit la crainte que la Communauté évolue vers une union européenne qui ressemblerait à une espèce de super société anonyme dirigée par des technocrates. A partir des années 1970, l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » analyse en profondeur la place de la technique dans la société contemporaine et, en particulier, les mythes prométhéens dont elle s'abreuve, qu'elle nourrit et qu'elle sert. En 1980, il affirme que la technocratie[949] est le commun dénominateur de la crise de civilisation – dont la crise économique est un des aspects – que connaît l'Occident. Parallèlement, sa critique du technocratisme bruxellois va clairement s'intensifier.

La méthode fonctionnaliste d'intégration présente des correspondances évidentes avec la technocratie.[950] Beaucoup l'ont relevé. Denis de Rougemont figure parmi eux. Le champ d'action de la Communauté se prête particulièrement bien à un triomphe de la technocratie dans les institutions communautaires. La gestion politique de certains dossiers économiques à forte connotation technique implique, presque nécessairement, une certaine forme de technocratie. En rencontrant dans sa trajectoire l'utilitarisme ambiant et les espoirs prométhéens placés dans les avancées technologiques, cette pente naturelle ne pouvait qu'inciter la CEE à céder toujours plus à la tentation technocratique.

En raison de la nature trop technocratique de Bruxelles, Rougemont émet de sérieuses réserves concernant un approfondissement de la Communauté. En 1983, nourri par une très longue expérience et inspiré par une pensée désormais fixée, il déclare : « on ne voit pas pour

---

[948] Voir Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.37.

[949] Rougemont a vu très tôt dans le pouvoir de la technique ou des techniciens un phénomène important et préoccupant. Il écrivait, en 1934 déjà, dans « Politique de la personne » : « l'un des prodromes du mal dont la crise finale s'appelle dictature, réside dans notre culte du « pratique », dans la confiance naïve que nous donnons aux techniciens. » (« Politique de la personne », op. cit., p.19)

quelles raisons il y aurait lieu de faire confiance aux seuls économistes réunis à Bruxelles pour légiférer sur le développement culturel, social, politique et nécessairement militaire des vingt-deux pays du continent. »[951] L'auteur du « Rapport au Peuple européen sur l'état de l'Union de l'Europe » appréhende la transposition des principes de décision en matière économique dans le domaine politique. Il considère comme hautement probable et regrettable l'éventualité que la Communauté applique à des questions politiques des critères plutôt technocratiques et économiques, tels que la rentabilité. Il craint l'accroissement, voire le triomphe des conceptions utilitaristes, économistes et technocratiques dans la définition des grandes orientations politiques européennes.[952] Il est très réticent face à l'idée que les structures et les institutions qui ont fait l'Europe économique édifient l'Europe politique. En 1983, il écrit qu'« il serait dangereux de prétendre fonder et développer l'union sociale, écologique, culturelle et politique des peuples du continent sur la base du Traité de Rome, c'est-à-dire sur des combinaisons d'intérêts de durée nécessairement brève – calculées dans le seul domaine économique. »[953] Méfiant à l'égard des effets d'entraînement de la méthode fonctionnaliste, il laisse entrevoir, au travers de ses constructions intellectuelles, que ces fameux *spillovers* pourraient élargir la voie de la technocratie en Europe. Cette prévention est légitime dans la mesure où les hommes n'abandonnent jamais facilement une recette qui a fait ses preuves dans un domaine – économique en l'occurrence – en passant au traitement d'un autre domaine, hétérogène par essence – ici, le politique.

Bien que s'associant aux critiques stigmatisant le jacobinisme et le technocratisme de la Communauté, Rougemont ne récuse pas pour autant fondamentalement la CEE. Preuve en est sa proposition de fusion de la CEE et du Conseil de l'Europe, présentée dans l'un de ses derniers articles, en 1985.[954]

---

[950] Voir la note n°788.
[951] Denis de Rougemont, « La Suisse et quelle Europe ? », « La Suisse et la Communauté élargie », Actes d'un colloque, Institut européen de l'Université de Genève, 1983, pp.59-60.
[952] Ibid.
[953] Ibid., p.59.
[954] Voir l'article « Trente-cinq ans d'attentes déçues mais d'espoir invaincu : le Conseil de l'Europe », Cadmos, n°30, 1985.

La géopolitique de l'intégration européenne

Une « Europe » des trente glorieuses peu représentative

Si les frontières naturelles de l'Europe à l'ouest, au sud et au nord sont relativement évidentes, les limites orientales le sont beaucoup moins. Rougemont estime que ces dernières se définissent davantage par l'Histoire et les rapports de force humains que par des paramètres physiques. Les débuts de la construction européenne et les perceptions spatiales qui y présidèrent furent substantiellement dominés par la configuration internationale bipolaire de la guerre froide. En 1960, les confins du continent européen avec l'Asie furent officiellement fixés dans l'Oural. Politiquement, cette démarcation n'avait guère de sens. La réalité géopolitique de l'époque détermina une limite plus significative : le Rideau de fer. Pour Rougemont, la véritable Europe va au-delà de cette borne et englobe les pays d'Europe centrale. Nous avons vu qu'il déclarait : « Nous n'acceptons pas la scission que symbolise le Rideau de Fer ».[955] La frontière orientale de l'Europe relève de faits historiques et non géographiques. C'est pourquoi elle est, par essence, mouvante. Le fédéraliste espère que l'amorce d'intégration en Europe occidentale représentera une puissance politique assez grande pour faire sortir les États d'Europe centrale du giron soviétique, avant de les intégrer dans une construction fédérale légitimée dès lors à se qualifier d'Europe. Le puissant pôle ou bloc soviétique marque néanmoins, et pour un temps, la limite orientale de l'Europe. Rougemont l'accepte progressivement, même s'il écrit en 1958 : « le CEC tient à garder pour champ d'action la grande Europe, celle qui doit un jour regrouper tous nos peuples, de Gibraltar à l'Oural si possible ! »[956] Belle prémonition ! Finalement, les critères géographiques sont secondaires pour Rougemont : « En vérité, une définition géographique de l'Europe, si elle était possible, ne présenterait guère d'intérêt, puisque ce ne sont pas des terres qu'il s'agit de réunir, mais des hommes, j'entends un certain type d'humanité relevant d'une certaine culture. [...]. Aux amateurs de géographie, répondons que l'Europe, c'est tout d'abord l'ensemble des Européens... »[957] Les critères géographiques se révéleraient trop

[955] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.95.
[956] Ibid., p.327.
[957] Ibid., p.316.

incertains pour définir les Européens. Ce qui définit l'Europe, c'est un socle historico-culturel : le christianisme.[958]

Denis de Rougemont regrette à plusieurs reprises que l'embryon d'une hypothétique union européenne se compose de « six pays seulement ».[959] Il s'interroge avec inquiétude sur l'avenir des autres nations d'Europe occidentale et centrale et plus généralement sur le devenir du continent dans son entier. L'intégration économique partielle de six États serait insuffisante pour contrer les menaces qui pèsent sur l'Europe. Rougemont formule l'alternative suivante : l'union de l'Europe dans son ensemble, bien au-delà des Six, ou la colonisation du continent. Pour lui, la CEE, embryon d'union européenne, doit être élargie à tout le continent. En 1970, il réitère sa proposition de réaliser pleinement le Marché commun, encore trop virtuel à ses yeux, avant de l'étendre à l'ensemble du continent.[960] Après le premier élargissement de la CEE à la Grande-Bretagne, à l'Irlande et au Danemark, Rougemont déplore le nombre trop faible d'États associés au processus d'intégration européenne. Il évoque « le cadre encore étroit des membres à part entière de la Communauté ».[961] Comme Moïse, il ne verra pas la terre promise, sinon avec ses yeux prophétiques.

L'auteur de « L'Europe en Jeu » critique non seulement la taille restreinte de la CEE, mais aussi les trop fréquentes confusions entre l'Europe des Six et l'Europe en tant que continent. Il manifeste un certain agacement en observant l'amalgame, trop répandu parmi les journalistes, entre l'Europe et la CEE. Il écrit notamment : « La presse européenne célébrant l'anniversaire de la Déclaration Schuman n'hésite pas à titrer : « Neuf mai, le jour où l'Europe est née ! » Comme si l'Europe se limitait aux Six, [...] Plutôt que l'Europe elle-même, ce qui naissait avec la CECA, c'était une méthode pour faire l'Europe. »[962] Les journaux ne furent pas seuls à céder à cette confusion. Les institutions de la CEE elles-mêmes se laissaient aller à ce manque de rigueur conceptuelle. Rougemont relève que « dans ses publications, elle (la

---

[958] Voir notamment « Écrits sur l'Europe », vol.I, op. cit., pp.318 et ss. Selon Rougemont, les « options de base » de la civilisation européenne – l'Incarnation, le modèle de la personne, l'acceptation du Temps et de l'Histoire – dérivent du christianisme.
[959] Voir notamment Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I et II, op. cit., p.346 et p.161.
[960] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.344.
[961] Ibid., p.541.
[962] Ibid., p.550.

Communauté de Bruxelles) se nomme tranquillement « l'Europe » ».[963] Il ajoute : « mais comment soutenir cette prétention ? L'Europe de l'Ouest, déjà amputée de l'Est satellisé, c'est encore vingt pays et non pas neuf ! »[964] Il utilise des mots forts pour qualifier cet amalgame. Il n'hésite pas à parler du « scandale de la confusion entretenue entre les Neuf et l'Europe tout entière. »[965] C'est, à ses yeux, une erreur importante qui dépasse le niveau sémantique. Ses incidences sur la conscience des Européens pourraient entraver la création d'une Europe fédérale. Le fédéraliste craint que si, dans l'esprit de beaucoup, l'union européenne amorcée par la CEE était confondue avec l'Europe, ne survienne ce type de raisonnement : « la CEE est mauvaise, l'union de l'Europe l'est donc aussi », ou encore : « la CEE est un échec, donc l'Europe unie est impossible ». Sont à cet égard très révélateurs quelques titres d'articles retenus par Rougemont (« L'Europe à la dérive », « L'Europe agonise » et surtout « L'Europe c'est fini »), alors que la CEE traversait une période de crise entre 1974 et 1976.[966]

Le fédéraliste observe toutefois attentivement les premiers succès de la CEE et n'envisage pas sérieusement un échec imminent de la Communauté. Selon lui, la réduction de l'Europe à la CEE confère à cette dernière un poids « d'incontournabilité » presque intolérable dans une future construction européenne à échelle continentale. Cela ne va pas sans poser un très sérieux problème : dans quelle mesure la CEE peut-elle prétendre à constituer le « noyau de l'Europe unie», alors que la formule d'une telle union est une question ouverte – unitaire ou fédéraliste ?[967] Ce qui, pour Rougemont, est un risque constitue, aujourd'hui, une évidence : l'Europe de demain résultera des schèmes, des procédures et des structures de la Communauté.

---

[963] Ibid., p.571.
[964] Ibid.
[965] Ibid., p.578.
[966] Tiré de l'article « De l'Europe des États coalisés à l'Europe des peuples fédérés », « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.572.

Le pouvoir d'attraction d'un noyau européen

En dépit de son appréciation plutôt négative du fonctionnalisme, Rougemont affirmait, en 1957, que « sans les Six, l'union ne se fera pas ».[968] Après la manifestation des limites du Conseil de l'Europe, il tend à penser qu'une construction d'ensemble de l'union européenne aurait peu de chances de se réaliser à brève échéance. Dans le contexte politique des débuts de la CEE, le réalisme commandait plutôt une réalisation progressive de l'union politique de l'Europe. Si Paris vaut une messe, l'union européenne vaut bien une concession furtive au fonctionnalisme !

Rougemont s'est rapidement rendu compte que la CEE pourrait représenter une force d'attraction à l'égard des États européens non membres. La Communauté lui semble une voie possible vers l'Europe fédérale. Rougemont estime que « l'Europe des Six n'est qu'un moyen. La fin, c'est l'union fédérale de tous les peuples qui se reconnaîtront les héritiers d'une même culture embarqués dans la même aventure. »[969] La CEE serait susceptible de déployer des effets d'entraînement, non pas essentiellement de l'économique vers le politique, mais du noyau des États fondateurs envers l'extérieur. L'auteur des « Chances de l'Europe » évoque l'attirance irrésistible exercée par la petite « Europe » sur les États européens isolés. Il écrit : « Une Fédération de 155 millions d'habitants pour commencer, de plus du double lorsqu'elle aura regroupé l'une après l'autre toutes les nations à l'ouest du Rideau de Fer, attirant dès lors irrésistiblement les pays aujourd'hui « satellites », changera la face du monde et notre sort à tous ».[970] L'amorce d'intégration entre les Six modifie l'environnement économique et politique de tous les États européens, *nolens volens*. Rougemont exprime très bien l'ampleur historique du processus engagé par les Six : « Créer une union économique, même restreinte à quelques pays pour commencer, c'est virtuellement modifier les conditions politiques de toute l'Europe ».[971]

---

[967] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.618.
[968] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.295.
[969] Ibid., p.310.
[970] Ibid., p.182.
[971] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.133.

Il voit dans la candidature britannique à la CEE, officiellement posée au mois d'août 1961, une des premières confirmations de la force d'attraction de la Communauté. Selon lui, « le Marché commun fonctionne puisque la Grande-Bretagne, après l'avoir traité par le mépris, supplie d'y entrer ».[972] A l'évidence, par leur homogénéité spatiale et leur poids, les Six dépassèrent la masse critique à partir de laquelle leur intégration économique, même partielle, représenta un pôle d'attraction incontournable pour les États européens non membres. La CEE fut assez large et crédible pour donner l'impulsion décisive à l'effet domino de l'intégration qui, moins de quinze ans après la signature des Traités de Rome, déploya ses irréversibles mécanismes.[973] Dans ses réflexions sur la géographie européenne et le pouvoir d'attraction de la CEE, Rougemont fit étalage d'une étonnante capacité prémonitoire ou « anticipative » puisque, en pleine guerre froide, il tint pour souhaitable et même vraisemblable une Europe unie s'étendant à la Pologne, à la Hongrie et, plus généralement, à tous les pays de l'Est satellisés par l'ex-URSS. Mystère de l'intuition – voie royale de la connaissance pour Rougemont – qui saisit le triomphe possible d'une civilisation millénaire sur la puissante Union soviétique ! Rougemont semble avoir pressenti que, dans quelques décennies, l'historique Europe des Six semblera avoir davantage déterminé les contours du monde à venir que le condominium de l'URSS et des USA.

La candidature britannique à l'adhésion et le veto gaulliste

L'ouverture des négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne eut lieu le 8 novembre 1961. Les tractations furent interrompues le 29 janvier 1963, à la suite du veto opposé à l'adhésion britannique par le président de la République française, le général de Gaulle, le 14 janvier 1963. La candidature britannique au Marché commun, les négociations d'adhésion et, finalement, le veto gaulliste forment une période importante dans l'histoire des communautés européennes. Rougemont voyait dans ces négociations des enjeux d'une portée capitale. Son attention envers la CEE fut particulièrement soutenue à cette époque.

---

[972] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », BCEC, n°3, août 1962, p.83.
[973] Pour reprendre la célèbre théorie développée par l'administration américaine sous Eisenhower et destinée à rendre compte de la dynamique d'extension du communisme.

Sa position originelle à l'égard des pourparlers entre la Grande-Bretagne et la CEE est très bien résumée dans ce passage : « Ou bien l'union de l'Europe est stoppée par l'échec des négociations entre les Anglais et le Marché commun, par le succès des thèses gaullistes, et par la carence des mouvements fédéralistes. Il en résulte alors, nécessairement, une renaissance des nationalismes ; la dislocation de l'alliance atlantique, l'anarchie continuée de nos relations avec le Tiers-Monde, d'où l'affaiblissement général des positions occidentales, une série de crises économiques, une arrogance accrue des peuples neufs détenant la majorité à l'ONU, des guerres « localisées » et finalement la guerre. Tout pronostic s'arrête là. Ou bien l'union européenne s'élargit et se consolide. » ![974] Rougemont associe à ce moment-là un échec des négociations d'adhésion entre la Grande-Bretagne et le Marché commun avec les pires scénarios pour l'Europe et l'humanité.

Une année plus tard, il aura révisé son opinion, considérant cet échec comme une opportunité de relance de l'union européenne. La raison principale de ce virage se situe probablement dans son interprétation de la politique étrangère britannique. En 1963, il attribue à cette dernière des motivations essentiellement nationalistes. A l'appui de ses thèses, il cite l'Anglais Stephen King-Hall : « Malgré tout, je suis favorable à l'entrée dans le Marché commun, pour des raisons économiques, et aussi politiques. Je garde quelque espoir que, lorsque des forces divergentes commenceront à se manifester parmi les Six, nous trouverons là l'occasion de nous assurer en Europe cette prépondérance que nous avons si sottement refusée dans les années 50, alors qu'il ne tenait qu'à nous de la saisir. »[975] Rougemont prête alors à la Grande-Bretagne le dessein d'entrer dans la CEE pour y appliquer le célèbre principe « diviser pour régner ». Il considère que, chez les Britanniques, les ambitions nationalistes l'emportent sur le souci de développer une coopération approfondie entre les États européens. Telle est la raison contingente qui suscite l'opposition rougemontienne à l'adhésion britannique. Plus généralement, le fédéraliste est presque naturellement porté à s'opposer à un État qui, par tradition, se méfie des constructions politiques supranationales. Etant donné que le fédéralisme implique la supranationalité, il est logique qu'un État méfiant envers celle-ci ne manifeste pas un grand enthousiasme face aux projets fédéralistes. En raison du caractère trop nationaliste de la politique étrangère britannique, Rougemont va,

[974] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.10.
[975] S. King-Hall, dans « Encounter », cité par Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.105.

paradoxalement, considérer positivement la politique du général de Gaulle, un homme pourtant guère favorable à la supranationalité mais susceptible de contrecarrer les délétères ambitions britanniques.

Suite au veto gaulliste, Rougemont avoua avoir craint qu'une issue positive n'ait représenté un arrêt, voire une régression, de la progression supranationale de la CEE. Il analysa les deux politiques qui, selon lui, s'affrontaient à Bruxelles à propos de l'adhésion britannique : la politique d'amorce d'union politique sur la base du Marché commun et la politique d'extension de l'union économique engagée par la CEE à l'échelle atlantique. La seconde de ces politiques a probablement été suggérée à l'auteur par le retentissant discours prononcé par le président Kennedy à Philadelphie, le 4 juillet 1962. Le président des États-Unis, considérant l'adhésion britannique à la CEE comme acquise, proposait à la Communauté d'engager des négociations commerciales qui auraient dû aboutir à la création d'une espèce de zone de libre-échange à l'échelle atlantique. Le fédéraliste appréhendait cette option politique et ses conséquences supposées sur la dynamique de l'intégration. Il pensait que « La victoire des Anglais et des Cinq,[976] le 29 janvier, risquait fort d'impliquer l'abandon de l'union politique, qui est supranationale ou n'est rien ».[977] Par contre, le veto français supposerait, au contraire, une relance de la construction politique, ou n'aurait pas de sens. L'issue des négociations consacra la victoire du dessein d'union politique qui, selon Rougemont, indiquait un transfert de souveraineté partiel en faveur d'un pouvoir supranational.

Les conséquences supposées du veto français ne sont pas évidentes. De Gaulle avait une conception « confédéraliste » de la construction européenne. Il se montra très réticent à toute avancée supranationale des institutions de la CEE. S'il a soutenu des projets d'union politique de l'Europe d'un genre particulier, tel le plan Fouchet, c'est principalement dans le but de juguler une progression supranationale de la CEE. Le plan Fouchet constitue un projet de traité d'union politique des Six présenté par le gouvernement français, au mois d'octobre 1961, dans le cadre de négociations intergouvernementales consacrées à la coopération politique entre les Six. Le système institutionnel du projet est de nature intergouvernementale.

---

[976] Par « Cinq », Denis de Rougemont entendait ici les cinq membres de la CEE favorables, contrairement à la France, à l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté.
[977] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.104.

L'organe suprême, un Conseil des chefs d'État et de gouvernement des États membres, obéit au principe de l'unanimité. Il est curieux qu'en 1963 Rougemont ait conféré davantage de vertus fédéralistes à l'expression politique d'une culture française profondément centralisatrice, jacobine et « confédéraliste » qu'au pragmatisme britannique. Il apparaît à tout observateur lucide qu'il y a plus d'affinités entre fédéralisme et pragmatisme rationnel de type anglo-saxon qu'entre fédéralisme et valeurs issues de la jacobine Révolution de 1789.

Alors que Rougemont escomptait du veto une « relance de la construction politique », ce dernier a entraîné une crise communautaire qui s'est notamment traduite par la substitution de la méthode de la synchronisation à la méthode communautaire. La méthode de la synchronisation, connue aussi sous le nom de « package deal », a été proposée par le ministre allemand Schroeder le 1er avril 1963 (trois mois après le veto gaulliste à l'adhésion britannique aux Communautés) au Conseil des ministres des Affaires étrangères – le terme « synchronisation », « Synchroniesierung » en allemand, figure notamment dans le protocole du 100ème Conseil des ministres des 1er et 2 avril.[978] La méthode de la synchronisation consistait à renforcer le principe de réciprocité en prévoyant la symétrie des concessions au détriment du relatif équilibre dynamique qui prévalait auparavant. Bino Olivi, qui fut pendant vingt ans le porte-parole de la Communauté européenne, constate la régression du processus d'intégration : « Le veto français à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté allait inévitablement affecter la vie de la Communauté européenne. La voie vers la mise en œuvre des traités était désormais d'un accès plus difficile ».[979] Il ajoute : « Avant le veto français, on pouvait affirmer que le traité pour la Communauté économique européenne était profondément innovateur par rapport au concept classique de réciprocité qui a toujours été à la base de tous les règlements d'intérêts internationaux. »[980] Les conséquences de l'opposition du général de Gaulle infirmèrent les prévisions de Denis de Rougemont. Dans le cadre communautaire, l'approche globale des problèmes d'intérêt européen reculait au profit de la défense d'intérêts nationaux. Il fut contraint de reconnaître son erreur d'appréciation. En

[978] PROTOKOLL über die Sitzung im engeren Rahmen anlässlich der 100. Tagung des Rates der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft (Brüssel, Montag, den 1. und Dienstag, den 2. April 1963), R/29 5 d/63, Archives du Conseil du l'Union européenne, Bruxelles, pp.72-85 en particulier.
[979] Ibid., p.101.
[980] Ibid.

1968, répondant à la question de savoir si le refus français avait affecté les chances d'union européenne à court terme, il dit : « Certainement, cela a tout bloqué ».[981]

Les élargissements

Lors de la première négociation d'adhésion entre la Grande-Bretagne et la CEE, Rougemont avait craint que cet élargissement se réalise au détriment de l'approfondissement de l'union. En 1967, alors que le gouvernement britannique travailliste d'Harold Wilson s'apprêtait à réitérer une demande d'adhésion à la CEE, Rougemont commente : « Certes, l'éventualité de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun est importante, car elle entraînerait celle de la plupart des pays de l'AELE et contribuerait puissamment à renforcer l'autonomie économique de l'Europe. Mais nul n'est en droit d'affirmer que l'union politique du continent serait facilitée par l'entrée des Anglais dans le Marché Commun. »[982] La demande britannique de 1967 se heurta à un deuxième veto français. Finalement, la Grande-Bretagne adhéra à la Communauté en 1973, en même temps que le Danemark et l'Irlande. Rougemont commenta très peu ces adhésions. Il ne livra pas, à notre connaissance, d'analyse particulière de cet événement important. A la suite du premier élargissement, il souligna le manque de représentativité d'une « Europe » à neuf, limitée au domaine économique.

L'auteur de « Vingt-huit siècles d'Europe » s'exprima peu sur l'adhésion de la Grèce, en 1981, pas plus que sur celles, à venir pour lui, de l'Espagne et du Portugal. En 1979, alors que ces trois États avaient présenté leur demande à la CE, Rougemont y vit la preuve du « caractère nécessairement démocratique de la nouvelle Europe » puisque « aussitôt renversées les dictatures grecque, espagnole et portugaise, ces trois pays sont acceptés comme candidats à la Communauté européenne ».[983] Les écrits rougemontiens présentent, à notre connaissance, une lacune surprenante quant à l'adhésion grecque. On s'étonnera que Rougemont ne se soit pas davantage arrêté sur l'entrée de la Grèce, dont la culture est l'une

---

[981] Denis de Rougemont, « Enquête sur la CEE et l'union européenne », Journal de Brésil, 17.1.1968, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[982] Denis de Rougemont, « Situation de l'Europe en 1966 », le Courrier fédéral, 1966, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, pp.8-9.
[983] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.619.

des trois grandes sources culturelles de l'Europe. La maladie ainsi que le souci d'achever la rédaction d'œuvres à caractère littéraire et philosophique peuvent peut-être contribuer à expliquer la rareté de ses considérations sur un tel événement.

Rougemont a toujours été favorable à l'intégration des États d'Europe centrale au processus d'union européenne et à la CEE en particulier. Même au temps de la confrontation des deux blocs, il n'excluait pas un élargissement prochain de la construction européenne aux États situés à l'est du Rideau de Fer. Il comptait sur le pouvoir d'attraction de la CEE et du Conseil de l'Europe. En 1979, spéculant sur les conséquences d'une fusion entre la CE et le Conseil de l'Europe, Rougemont écrit : « un ensemble européen de 385 millions d'hommes et de femmes qui deviendrait un très puissant pôle d'attraction pour les quelques 125 millions d'Européens de l'Est, ce qui nous guérirait de notre crainte face à 260 millions de soviétiques. »[984]

L'auteur de « L'un et le divers » s'est penché sur les critères présidant à l'élargissement. Fidèle à lui-même, il stigmatise leur caractère trop souvent économique. La nature de la CEE l'amènerait à évaluer les États demandeurs d'adhésion principalement selon des indicateurs économiques. Rougemont prit connaissance de la position de la Communauté, exprimée dans son Rapport annuel de l'époque où l'on peut lire qu'elle-même craint que son élargissement n'« affaiblisse la construction européenne ».[985] Il commente ainsi cette position : « Autrement dit, cette construction serait d'autant plus faible qu'elle deviendrait plus européenne ! Drôle de manière de reformer la « famille » dont parlait Churchill, que d'en exclure pour des motifs purement économiques, les pays scandinaves et l'Ibérie, ... »[986] Il s'insurge contre le refus de l'adhésion d'un État européen à la construction européenne pour des motifs « bassement » économiques. Cette évaluation paraît discutable. Rougemont semble ne jamais s'être attardé sur les effets proprement dévastateurs qu'exercerait sur l'économie d'un nouveau membre de la CEE sa confrontation avec d'autres pays dont les coûts de production sont sensiblement

[984] Denis de Rougemont, « Epilogue. Après les élections dites européenne », manuscrit, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.3.
[985] Citation de Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.571.
[986] Ibid.

inférieurs ou la qualité des produits nettement supérieure à prix égal.[987] Par ailleurs, il ne semble pas entrevoir suffisamment les conséquences politiques fâcheuses pouvant résulter de profondes divergences économiques.

La dimension régionaliste

La CEE a pris en compte le thème régionaliste dès ses débuts. Le Traité de Rome ne prévoit certes pas de politique régionale commune, mais il intègre l'harmonisation du développement des régions dans le cadre des politiques sectorielles. Il faudra attendre le milieu des années 1970 pour que ces dispositions se traduisent par des mesures concrètes. En 1961, un groupe de travail consacré au concept de région se réunit à Bruxelles. Dans un discours de 1964, Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE, évoque l'importance de la politique régionale. Il dit que « Les Communautés européennes aussi, qui entendent réorganiser et mieux ordonner la vie commune des hommes européens, ont donc reçu une responsabilité pour une politique régionale bien conçue ». Plus loin, il précise : « Quand nous faisons donc de la politique économique ou de la politique sociale, notre action doit toujours comporter un élément de politique régionale. »[988] Selon lui, la politique régionale est cruciale, en ce qu'elle s'inscrit dans le dessein de construction d'une « Europe de la diversité » antinomie du « Léviathan centraliste » ou des « tours babyloniennes » du XX^{e} siècle. Les conceptions du président de la Commission sont très proches de celles de Denis de Rougemont, qui souhaite néanmoins qu'au sein de la Communauté, la dimension régionaliste soit encore plus forte. Le président assigne, en quelque sorte, un objectif contingent à la politique régionaliste de la CEE : réduire les disparités entre les régions et promouvoir le développement des plus défavorisées d'entre elles. Il s'en tient aux objectifs du Traité de Rome, qui exige la réduction des écarts entre régions. Selon lui, la CEE doit se borner à une fonction de coordination en

[987] A cet égard, il est aujourd'hui parfaitement sage que l'UE attende d'un pays comme la Bulgarie une plus grande convergence de son économie avec la sienne avant que de l'admettre définitivement en son sein. Presque tous les économistes s'entendent à dire que les Bulgares seraient eux-mêmes les grands perdants d'une adhésion hâtive, sauf à être arrosés de copieuses subventions.

[988] Walter Hallstein, « L'unité de l'action européenne », discours de 1964, Centre de recherches européennes, Lausanne, pp.6-7.

matière de politique régionale alors que, pour Rougemont, les régions constituent les entités vivifiantes et les cadres appropriés de l'expression civique dans un ensemble fédéral souple.

Dans son œuvre, Rougemont mentionne à plusieurs reprises le colloque de Bruxelles sur les régions de 1961. Il cite une définition de la région, élaborée lors de cette rencontre, à Bruxelles, qui correspond presque en tous points à sa conception et dont voici quelques fragments quintessents : « L'activité économique suscite dans l'espace des formes de *polarisation* qui naissent de *relations d'interdépendance* et de *complémentarité* géographique, économique et sociale [...] un certain nombre d'unités territoriales réunissant des activités économiques complémentaires et fortement liées, gravitant autour de centres urbains où se localisent d'importantes fonctions économiques, en particulier les *fonctions de décision*. [...]. Ces agglomérations ont dès lors une importance essentielle pour l'identification d'*une unité territoriale dont*, en première approximation, *les limites correspondent à celles des aires d'influence* de son ou de ses agglomérations principales ».[989] La Conférence de Bruxelles, qui consacra la reconnaissance officielle initiale du thème régional sur le plan européen, marque, pour Rougemont, une des premières étapes de la révolution régionaliste, condition d'une Europe unie réussie. Il considère très favorablement la contribution de la CEE à l'avancée de la régionalisation, incarnée en particulier par la Conférence de Bruxelles et la création subséquente d'un Directoire général de la Politique régionale.

En 1970, Rougemont estime : « Nous n'en sommes encore, aujourd'hui, qu'au stade de la prise de conscience du phénomène régional ».[990] La réalité semble plus complexe parce que les Six avaient déjà perçu l'importance de la régionalisation alors que cette dernière n'était encore qu'un thème plus ou moins prometteur. En 1974, le fédéraliste annonce la concrétisation prochaine des principes régionalistes en relevant que, désormais, la question de la constitution de régions transfrontalières est abordée officiellement par la CEE. Sa confiance est renforcée lorsque, la même année, il entend George Thomson – Commissaire de la CEE chargé des recherches régionales – déclarer son soutien aux régions transfrontalières et

[989] Citation tirée des travaux du colloque de Bruxelles, « Vers une fédération des régions », 1967, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p. 219.
[990] Ibid.

intérieures « substituées aux États-nations comme unités sociales de base, au sein desquelles le citoyen puisse se sentir responsable ».[991] On croirait lire Denis de Rougemont.

Toujours dans les années 1970, le fédéraliste, prenant appui sur l'évolution récente de la CEE, considérait comme très probable l'émergence prochaine de régions européennes. Pour lui, elles devaient, conformément au noyau de sa théorie fédéraliste-personnaliste, l'emporter sur la concentration du pouvoir étatique au niveau supranational. Sur ce point, l'avenir ne lui aura pas forcément donné raison. On ne saurait affirmer que le développement des régions constitue l'une des préoccupations majeures des constructeurs de l'Europe unie.

Si le thème de la régionalisation revêt une importance capitale dans l'approche rougemontienne de l'intégration européenne, c'est parce que Rougemont voit, dans la région, une condition nécessaire au rétablissement du sens de la responsabilité personnelle. Selon lui, « les régions sont la dernière chance de restaurer une Communauté dans l'humanité d'aujourd'hui – qui, sinon, finira bientôt dans le chaos de la délinquance universelle ».[992] Fortes paroles qui font comprendre l'importance de la place qu'occupait le phénomène de la régionalisation dans son esprit au cours des années 1970.

Les institutions européennes, la supranationalité et l'État-nation

La supranationalité et l'intégration européenne

Pour Denis de Rougemont, la supranationalité, phénomène intimement lié à la mondialisation, relève autant de ses aspirations que d'une évolution inévitable qui s'impose à l'humanité par son évidence. Il n'est dès lors pas étonnant que le thème de la supranationalité occupe une

[991] Propos de George Thomson rapportés par Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.508.
[992] Denis de Rougemont, « Les régions transfrontalières de l'Europe », Colloque de Genève, Association des instituts d'études européennes, 1975, p.16.

place centrale dans sa pensée.[993] L'auteur de « L'Avenir est notre affaire » disserte longuement sur l'« exigence de plus grandes unités supranationales ».[994] Nous l'avons vu, le militant européen estime qu'une délégation de souveraineté à l'échelle européenne rendrait à l'Europe, comme ensemble, une souveraineté qui échappe à ses parties. Pour dire les choses autrement, la souveraineté globale d'une Europe unie serait plus dense et plus efficace que l'addition de toutes les souverainetés nationales. La supranationalité apparaît comme la seule option possible sur le chemin de la souhaitable restauration de l'indépendance et du poids international que l'Europe a progressivement perdus à partir de la Première Guerre mondiale. La division de l'Europe en États-nations l'affaiblit, parce que les solutions aux problèmes qui préoccupent le continent impliquent un cadre supranational.

L'auteur de « L'Europe en jeu » anticipe l'objection de ceux qui voient dans l'hypothétique création d'une fédération européenne une progression de la centralisation virtuellement fatale à la garantie des libertés individuelles. Selon lui, « il serait néfaste et faux de considérer la centralisation, l'organisation, les lois fédérales comme autant de dangers en soi pour les libertés locales ou personnelles ».[995] Les mécanismes fédéraux ont pour fonction normale de décharger les communautés fédérées de tâches devenues trop lourdes pour elles. Rougemont attend d'une certaine centralisation du pouvoir étatique à dimension fédéraliste une exécution optimale des activités publiques dont l'ampleur dépasse la région et l'État-nation. Les entités de base de la fédération seraient allégées des « tâches indifférenciées et niveleuses ». Dans la pensée du fédéraliste, ce réaménagement profond du pouvoir étatique ne manquerait pas d'induire un accroissement de l'autonomie et de la liberté personnelles, car la sécurité physique serait mieux assurée et les diversités personnelles, locales ainsi que régionales pourraient davantage s'affirmer.

---

[993] Rougemont a trouvé la plus ancienne mention du terme « supranational », à sa connaissance, dans la préface d'un ouvrage contenant des extraits du « Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne ». Les deux auteurs de la préface, B. Mirkine-Guetzévitch et Georges Scelle, utilisent en effet la notion « supranational », quoique dans un sens un tout petit peu différent de celui qui est devenu classique aujourd'hui : « En réalité, elle (la Société des Nations) constitue déjà un *organisme fédératif supranational*. Il en sera quelque jour de même de l'Union européenne, évoluant dans son sein vers des fins plus spécialisées. » Cité par Denis de Rougemont dans « Manifeste et traités européens au XX^{e} siècle », Deuxième partie, BCEC, N°6, 1960-1961, pp.69-70.

[994] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.303.

[995] Ibid., p.117.

Rougemont postule non seulement la possibilité d'un État européen véritablement fédéral, mais encore celle de la pérennité des structures fédérales de cet État. Il a une grande confiance dans la volonté et la capacité des Européens de garantir et de respecter les valeurs, essentiellement chrétiennes, qui firent de l'Europe le berceau de la démocratie moderne, de l'État de droit et de la reconnaissance des libertés individuelles. Comme nous l'avons vu dans le chapitre « l'Europe dévastée », son europhilie de cœur le prive peut-être de lucidité sur les aspects plus sombres de la culture européenne. Comme le pape Jean-Paul II – Karol Wojtila – voyait dans « sa » Pologne des années quatre-vingt un pays spirituellement exemplaire, Rougemont voit surtout dans « son » union européenne le noyau d'un ordre politique mondial nouveau, pacifique et respectueux des libertés individuelles. Très humainement, et à l'instar de tant d'autres, Rougemont ne semble pas échapper entièrement au besoin de croire à l'immaculée conception et à l'impeccabilité de ce qu'il adore.

L'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme » dit de l'URSS et des États-Unis que « les super-puissances ont démontré qu'elles excellent surtout dans la destruction ».[996] On voit mal par quelle singularité historique une Europe unie échapperait au tropisme des grandes puissances.

Il arrive à Denis de Rougemont de douter de l'émergence d'institutions européennes supranationales. A partir de la fin des années 1960, il ancre les perspectives du fédéralisme européen bien davantage dans le phénomène naissant de la régionalisation que dans la supranationale Communauté européenne. Dans un élan prospectif, il estime que la construction européenne résultera probablement d'un processus ascensionnel dont le point de départ serait la région. S'il plaçait quelque espoir dans l'évolution de la CE vers une architecture fédérale, il tend progressivement à renverser la pyramide de l'intégration européenne en faveur des régions dont il prédit la centralité politique prochaine. Il écrit, en 1968 : « Je crois qu'en définitive on ne construira même pas une Europe supranationale – difficilement réalisable – mais une Europe non nationale, mieux encore méta-nationale, celle des régions précisément ».[997] Chez Denis de Rougemont, ce doute relève d'un pessimisme utopique passager. Dès après sa mort, en 1985, Jacques Delors et d'autres se sont chargés de

[996] Ibid., p.587.
[997] Ibid., p.188.

dissiper à la fois le pessimisme et l'utopie. Le pessimisme parce que l'Acte unique européen, le Traité de Maastricht et le Traité d'Amsterdam ont fait progresser l'Europe en direction de l'union et d'institutions plus supranationales. L'utopie, parce que l'Europe des régions risque, hélas, de n'être jamais qu'une vue de l'esprit.

Les institutions de la CEE et les perspectives du fédéralisme

Depuis les débuts de l'intégration européenne, une certaine opacité entoure l'évolution des institutions. Les débats politiques relatifs à la construction européenne manquent de clarté. Cette situation, parfois voulue pour ménager les opinions publiques, est partiellement imputable au flou qui entoure certains concepts politiques et aux imprécisions qu'il entraîne. Rougemont mentionne « cet état de confusion générale et d'aimable anarchie sémantique ».[998] Dans une lettre adressée à Madame A. M. de Costiglione en 1961, il écrit : « Le présent débat entre le Général de Gaulle et les militants européens porte sur confédération ou fédération, deux mots pour lesquels le Petit Larousse donne la même définition. »[999] Les institutions communautaires sont censées représenter la base d'un ordre politique européen supranational, voire même d'un ordre étatique européen. Robert Schuman évoquait explicitement la fédération européenne comme fin du processus d'intégration. Dans ce brouillard sémantique et politique, Rougemont tente de discerner les possibilités d'adéquation entre le fédéralisme qui lui est cher et les institutions de la CEE.

L'ambition des pères de l'intégration européenne, en particulier de Robert Schuman, était de créer une fédération européenne par le biais d'une espèce de ruse pour transférer progressivement des pans de souveraineté étatique de l'État-nation à l'échelle européenne. En 1952, Jean Monnet confirme cette ambition lorsqu'il accède à la présidence de la Haute Autorité, en évoquant « l'ébauche d'un État fédéral ».[1000] En 1956, il se produit une certaine rupture dans l'élan fédéraliste, que Raymond Aron exprime presque avec brutalité :

---

[998] Ibid., p.133.
[999] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Madame A. M. de Costiglione et datée du 28 août 1961, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[1000] Propos tenus par Jean Monnet lors de son accession à la présidence de la Haute Autorité, le 13 août 1952.

« l'organisation fédérale de l'Europe des Six est une idée morte ».[1001] Cette dépression provisoire de la dynamique fédéraliste se prolongera longtemps, malgré le souhait franco-allemand de faire figurer dans le Traité de Maastricht la « vocation fédérale » de l'Europe. Le Recteur Brugmans parle de « fédéralisme à l'envers »[1002] pour qualifier la construction européenne qui part du Marché commun, une espèce de Zollverein, avec l'ambition de s'étendre à l'ordre politique. Même si l'on n'ose plus indiquer la finalité fédérale dans les traités, elle demeure toujours, sous-jacente, comme le révèle un discours prononcé en 1964 par Walter Hallstein : « Nos communautés sont donc déjà elles-mêmes un début de réalisation de « l'union politique » complète. Je dis un début et non une préparation. Ce ne sont pas des entités qui se meuvent dans une dimension tout autre que ce qui doit venir encore, le « politique ». Non, elles sont le noyau et la réalisation partielle de ce qui un jour sera au total la Fédération politique européenne. »[1003]

L'auteur de la « Lettre aux Six », publiée en 1953, témoigne d'une confiance dans la capacité de l'intégration européenne de déboucher sur une architecture fédérale : « Tous ceux qui ont distingué que le *maximum*, qui est la Fédération de nos vingt pays, s'inscrit dans les données concrètes de notre Histoire, tous ceux-là voudront le *minimum*, qui est le Projet de Communauté des Six, comme le plus court moyen vers une telle fin. »[1004] Rougemont continue de manifester, a posteriori, un certain optimisme quant à l'avenir européen des principes fédéralistes, malgré une prise en considération des virtualités centralisatrices de la CEE. En 1960, il exprime même une opinion exceptionnellement favorable sur la congruence entre les institutions communautaires et les principes fédéralistes : « Les institutions de la Communauté préfigurent, bien que dépourvues de pouvoir politique général, une fédération européenne. »[1005] Il va jusqu'à affirmer le caractère partiellement fédéral des institutions de la CEE. Selon lui, le fédéralisme est une méthode d'organisation politique pratiquée dans les processus de décision communautaires. Au paroxysme de son optimisme, il écrit : « et voici que cette union (l'union fédérale de l'Europe) se fait ».[1006] Il considère toutefois que la CEE favorise la progression vers la supranationalité et le fédéralisme davantage par les effets

[1001] Dans une postface à : R. Aron, D. Lesner dir., « La Querelle de la C.E.D. », A. Colin, 1956, p.209.
[1002] Cité par M. Croisat et J.-L. Quermonne, « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.64.
[1003] W. Hallstein, « L'unité de l'action européenne », op. cit., p.11.
[1004] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. I, op. cit., p.183.
[1005] Denis de Rougemont, « Manifestes et traités européens », BCEC, n°6, 1960-1961, p. 85.

induits de ses structures et de ses actions qu'au travers d'un volontarisme politique. Le Marché commun lui paraît paradoxalement plus supranational dans ses effets que dans sa forme.

Denis de Rougemont a parfois tenté de voir dans les structures de l'union européenne naissante la préfiguration ou la réalisation partielle de ses propres architectures européennes. Pour lui, la Commission de Bruxelles figure assez bien le modèle des agences fédérales européennes de son grand dessein. Si l'Europe évoluait vers une architecture fédérale, la CEE pourrait, moyennant certaines adaptations, en constituer un des piliers. Dans une « vue générale d'une Europe fédérée », où Rougemont expose de manière détaillée son modèle pour l'Europe, il écrit à propos des organes exécutifs fédéraux : « Le Conseil fédéral est assisté de commissions exécutives spécialisées. Ainsi, le Ministre de l'Economie fédérale préside la Commission économique, prolongement de la commission du Marché commun. »[1007] Si la Commission de Bruxelles était insérée dans une construction fédérale européenne, elle représenterait l'équivalent du département suisse de l'économie. L'organe exécutif du modèle fédéral européen rougemontien est de même nature que dans les institutions suisses. Il a la forme d'un « Conseil fédéral européen composé d'une douzaine de ministres » rééligibles, élus par l'Assemblée européenne et gérant collégialement les affaires fédérales.[1008] Les agences fédérales – répliques architecturales rougemontiennes des structures administratives dirigées par les membres de la Commission de Bruxelles – auraient pour fonction la concertation des grandes tâches d'intérêt public : l'économie, l'écologie et l'habitat, la recherche scientifique, les transports ainsi que les relations globales avec d'autres fédérations continentales. Fidèle à son fédéralisme fondé sur la décentralisation, Rougemont précise que les agences fédérales devront avoir leur siège dans des villes différentes du continent. L'agence économique resterait à Bruxelles. Elle s'occuperait de la coordination des activités économiques des pays membres et de leurs régions. Rougemont l'intègre dans une structure fédérale coopérative : « On pourrait prévoir pour chaque fonction une autorité régionale

---

[1006] Denis de Rougemont, « État de la question au XX^{e} siècle », BCEC, n°1, 1960-1961, p.40.
[1007] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.127.
[1008] Ibid.

autonome mais reliée à une agence fédérale (continentale) spécialisée. (Le rôle d'Agence fédérale de l'Economie pouvant être tenu en Europe par la CEE de Bruxelles...)».[1009]

Rougemont aborde la CEE moins en tant que noyau virtuel d'une fédération européenne que comme une espèce de futur département administratif greffé sur une architecture fédérale à venir. Dans une logique fonctionnaliste, la CEE représenterait plutôt le tronc d'un arbre qui s'élargit et suscite des branches nouvelles que le futur greffon sur un arbre de l'espèce fédérale. L'évolution de l'intégration européenne n'a nullement emprunté la voie dessinée par Rougemont. C'est bien plutôt la logique fonctionnaliste qui s'est déployée. La question de savoir si cette dernière amène vers plus de fédéralisme reste ouverte, tant il est vrai que l'architecture institutionnelle européenne actuelle est tout à la fois fédérale, supranationale, confédérale et interétatique, comme le remarque Pierre Du Bois.[1010] Voilà pour l'approche institutionnelle de la problématique des perspectives du fédéralisme.

Chez Rougemont, une deuxième approche de cette problématique a principalement trait à l'effet dissolvant de la CEE sur les structures « stato-nationales ». En 1963, il prétend, dans un article au titre très évocateur, « Orientation vers une Europe fédérale », que la CEE, de par sa fonction de relativisation progressive des frontières nationales, va permettre l'émergence de régions jusqu'alors étouffées par la nature centralisatrice de l'État-nation. Ainsi, et à condition qu'elle s'élargisse, la CEE est susceptible de contribuer à l'apparition des éléments de base d'une Europe d'essence fédéraliste. Il décrit ce processus de la manière suivante : « En admettant que l'union fédérale étende à l'ensemble du continent et aux Iles britanniques le régime qui est en train de s'instaurer entre les Six (effacement des frontières économiques), certains dynamismes nouveaux se trouveront libérés. D'autant plus les frontières nationales seront dévalorisées – réduites à d'invisibles limites administratives et d'état civil – d'autant mieux se manifesteront les réalités régionales. »[1011] Sur ce point comme sur quelques autres, Rougemont s'éloigne de l'approche analogique entre sa patrie et la construction européenne. En Suisse, les États qui se sont fédérés en 1848 sont demeurés intangibles (à l'exception du Jura) dans leurs frontières pour former les cantons constitutifs de l'État fédéral. Il en irait

[1009] Ibid., p.516.
[1010] Pierre Du Bois, « Construction européenne et fédéralisme », Actes du colloque « Fédéralisme et Union européenne », op. cit., p.43.

autrement en Europe. Les États-nations européens ne correspondent pas à des régions « naturelles ». C'est pourquoi ils ne résisteraient pas à un transfert de leur souveraineté à l'échelon européen. Ce transfert les priverait du plus grand instrument de leur pérennité. Un déplacement du monopole de la violence légitime – pour reprendre le concept wébérien – mettrait en péril leur existence. Pour Rougemont, la mort des États-nations – ces constructions politiques artificielles et anti-fédéralistes par nature – permettrait la renaissance des régions, communautés politiques « naturelles » constitutives d'une Europe fédérale.

Toujours au chapitre des analogies entre le fédéralisme suisse et la construction européenne, Rougemont estime, au milieu des années 1960, que l'Europe des Six est, à ce stade de son existence, moins unifiée que la Suisse et qu'elle n'atteindra jamais la phase terminale de l'État centralisé. Il écrit à ce sujet : « Quant à ceux – nombreux en Suisse – qui déclarent que le Marché commun vise en réalité à ce type d'unité (le modèle de l'Europe unifiée), c'est qu'ils ignorent visiblement le processus de décision en vigueur dans les Communautés : rien qui ressemble davantage, en fait, aux complexités que j'ai décrites (du système fédéral suisse) dans la première partie de cet ouvrage, à cette différence près que les six États conservent des pouvoirs que nos cantons ont abandonnés depuis longtemps. L'Europe de formule unitaire me paraît donc une utopie non seulement dangereuse mais sans avenir. »[1012]

Dès le début des années 1970, l'enthousiasme du fédéraliste suisse est refroidi par la crise qui secoue la CEE. Dans sa « Lettre ouverte aux Européens », il affirme qu'il faut tout reprendre à la base, en faisant *tabula rasa* des institutions européennes existantes. Il ne perd pourtant pas espoir dans l'avènement d'une fédération européenne. Lors de la période critique qui suivit le choc pétrolier de 1973, il émit l'hypothèse que cet événement pourrait relancer l'idée de fédération. Pourtant, les membres de la CEE réagirent plutôt selon un réflexe de repli sur la défense des intérêts nationaux, notamment dans le domaine monétaire. Les considérations rougemontiennes relatives à la CEE varièrent par la suite, reflétant l'ambiguïté de l'évolution de cette organisation à l'égard du fédéralisme. Tantôt Rougemont évoquait l'enlisement de la cause européenne et des espoirs fédéralistes dans la bureaucratie – renouant avec sa crainte de l'enlèvement de l'Europe par un escargot (en référence au mythe grec de l'enlèvement de la

---

[1011] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.123.
[1012] Denis de Rougemont, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », op. cit., pp.280-281.

princesse Europe par Zeus mué en taureau) – tantôt il voyait dans la CEE un des « acteurs principaux de la fédération des régions. »[1013]

Le penseur neuchâtelois décéda confiant dans l'avenir du fédéralisme. En août 1984, une année avant sa mort, il donna une interview avec cette conclusion : « En ce moment surtout où nos idées – sur le Fédéralisme et les régions, notamment – paraissent enfin s'inscrire dans les faits, pour ce qui est, tout au moins, de l'Europe ».[1014] A cette déclaration n'est très probablement pas étrangère l'approbation par le Parlement européen, en février 1984, du projet de traité sur l'Union européenne préparé par sa commission institutionnelle, présidée par Altiero Spinelli. Rougemont a-t-il véritablement pu prendre conscience de l'échec du projet devant le Conseil européen de Fontainebleau au mois de juin 1984 ? Ou a-t-il au contraire estimé que ce revers n'était que transitoire ? Nul ne le saura sans doute jamais.

L'union politique a progressé depuis l'Acte Unique de 1986. Sa nature reste cependant ambiguë et il serait audacieux d'affirmer qu'elle sera un jour véritablement fédérale. Rougemont le croyait. Gilles Petitpierre nous confia que son oncle estimait que ce qui est bien doit finir par s'imposer.

L'État-nation : première force d'opposition à l'intégration

C'est sans doute le thème le plus développé par Rougemont dans ses considérations sur le processus d'intégration européenne. Il est peu d'articles et d'ouvrages consacrés à l'Europe où il n'évoque pas les méfaits de l'État-nation, véritable bouc-émissaire, en particulier à l'encontre des tentatives d'union européenne. Selon lui, l'État-nation est le principal facteur explicatif des difficultés rencontrées par la CEE dans son évolution. Le modèle stato-national constitue presque un obstacle absolu à l'union dans la pensée du fédéraliste, qui écrit en 1968 : « Il faut redouter que les Communautés, bridées par les Nations qui les composent, loin d'amorcer un processus quelconque d'union politique, n'atteignent même pas l'objectif

[1013] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.652.
[1014] Denis de Rougemont interviewé par P. Verdaguer, « Contemporary French Civilization », avril 1986, p.76.

minimum de la chute réelle des barrières douanières... ».[1015] Il va jusqu'à affirmer que l'État-nation est le « seul obstacle à l'union de l'Europe ».[1016] L'État-nation constituerait l'empêchement majeur à tout établissement d'un système global.

Le nationalisme, dimension idéologique de l'État-nation, constitue, évidemment lui aussi, un obstacle à l'union européenne en déployant ses effets dans les opinions publiques et dans l'esprit des concepteurs des politiques nationales. Au sujet de cette doctrine, véritable « passion païenne », Rougemont écrit à Madame de Costiglione : « Le nationalisme que tous les fédéralistes européens attaquent est très précisément l'obstacle à la fédération, le refus de rien admettre au-dessus de l'État-nation, et de rien abandonner de sa souveraineté absolue fût-ce dans l'intérêt commun de la civilisation. »[1017] Ce patriotisme exacerbé serait suscité et entretenu par l'État-nation. Ainsi, « selon la nation dans laquelle il (un Européen, britannique par exemple) est né et les manuels de son enfance, il se dira contre [...] le Marché commun par crainte de « la France colonialiste et mal organisée », contre l'union européenne au nom du Commonwealth, ... »[1018] Ce nationalisme entravant est tellement enraciné dans les peuples qu'une révolution des esprits s'impose comme préalable à toute avancée sur le chemin de l'union. Denis de Rougemont rend hommage à Robert Schuman, qui perçut et l'importance d'une évolution des esprits dans un sens européen et la nécessité de dépasser le modèle de l'État-nation. Le fédéraliste helvétique cite une phrase capitale du recueil de textes *Pour l'Europe* de Robert Schuman : « L'unité de l'Europe ne se fera ni uniquement ni principalement par des institutions : leur création suivra le cheminement des esprits. »[1019] Rougemont livre ensuite une confidence reçue de l'illustre homme d'État : « Je suis sans doute trop vieux pour surmonter l'idée de Nation souveraine, dans laquelle j'ai été élevé. Ce sera l'affaire de votre génération ».[1020]

Malgré les aspirations de Robert Schuman, l'État-nation est, par nature, une force d'opposition à l'union. Rougemont constate qu'« il appartient à leur être même d'État, à leur

---

[1015] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.191.
[1016] Ibid., p.357.
[1017] Lettre de Denis de Rougemont adressée à A. M. de Costiglione et datée du 28 août 1961, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[1018] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.301.
[1019] R. Schuman, « Pour l'Europe », chap.II. Cité par Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.555.

définition même de Nations souveraines de refuser l'union ».[1021] Considérant la France comme le parangon de l'État-nation, l'auteur de « L'Europe en jeu » ira jusqu'à confier à Alan Harvey : « une politique française traditionnelle : écraser les nationalités différentes au dedans [...] et fomenter des troubles dans les autres États au nom d'une nationalité française définie par la langue seule... »[1022] Il y a plus. Eu égard à l'ordre politique interne, les États-nations sont, par essence, centralisés. Pour Rougemont, leur nature présente logiquement très peu d'affinités avec les principes fédéralistes. Relativement à l'ordre politique international, les États-nations seraient naturellement enclins à aborder les relations internationales en termes de rapports de force, de rivalité et pas en termes de coopération constructive et pacifique. Leurs rapports normaux ne sont pas caractérisés par l'échange, mais par le choc. Sans concertation continentale, sans autorité supranationale exerçant la même fonction que l'État envers les relations interindividuelles, il ne faut pas s'attendre à autre chose, selon Rougemont, qu'à « une épidémie de neutralisations réciproques » entre États-nations souverains.[1023] Si l'on considère la problématique de l'État-nation et des échanges économiques internationaux, il postule que les États-nations sont obsédés par un rêve secret d'autarcie économique. Dans la conception rougemontienne, l'approche stato-nationaliste de l'économie ne peut que s'opposer frontalement aux paradigmes économiques fondateurs du Marché commun. On voit mal comment des États ayant par nature une tendance à l'autarcie économique pourraient participer à la réalisation du libre-échange entre eux.

Les thèses rougemontiennes sur l'État-nation ont pour corollaire théorique l'impossibilité totale de réaliser l'union européenne au travers des États-nations. Cet axiome s'applique logiquement à la CEE, dont les procédures de décision reposent sur la volonté politique d'États membres encore indépendants. Rougemont estime qu'une fédération européenne ne saurait se construire que par le détour de l'opinion publique, de groupes de pression économiques et de mouvements idéologiques qui infléchiraient les débats et les décisions parlementaires de quelques États dans un sens plus favorable aux projets supranationaux. Dans la réalité, il doit assister à la mise en œuvre de processus contraires aux siens et

---

[1020] Ibid.
[1021] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.161.
[1022] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Alan Harvey et datée du 22 avril 1968, Fonds Denis de Rougemont.
[1023] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.261.

déplorer, en particulier, l'imperium du fonctionnalisme : « Voici l'ironie tragique de notre histoire : c'est sur la base de cet obstacle radical (l'État-nation) à toute union que l'on s'efforce, depuis vingt-cinq ans, d'unir l'Europe. »[1024] Jacques Delors le confirme, qui rappelle dans sa préface de « Vingt-huit siècles d'Europe » : « Une bonne part du renouveau européen de l'après-guerre s'est accomplie dans le cadre national. Et c'est avec le consentement des nations, non à leur insu ni à leur détriment, que la Communauté européenne des 12 accélère, depuis 1984, la marche vers son unité. »[1025]

Hostile au fonctionnalisme par principe, Rougemont n'a toujours reconnu que des mérites contingents et provisoires à cette méthode d'intégration européenne. Plusieurs fois il a estimé, en le déplorant, que le poids des États-nations entravait les effets d'entraînement des *spillovers* vers plus d'unité politique. C'est ce qui semble, selon lui, se dégager de l'observation de l'évolution politique de la construction européenne. Il affirme que l'union n'a pas progressé politiquement. Les pères de l'Europe unie auraient sous-évalué la force d'inertie des États-nations. Lorsqu'il évoque la période du Congrès de La Haye, il reconnaît avoir fait la même erreur d'appréciation : « Nous sous-estimions la force de persistance (inertie, vested interests) des États-nations ».[1026] En 1977, vingt ans après la conclusion du Traité de Rome, Rougemont dresse un constat très pessimiste : « tout est compromis – comme le seront la CECA et plus encore la CEE – par l'axiome, inlassablement réaffirmé, du respect absolu des « souverainetés nationales ». »[1027]

Au nom de l'Europe unie, le fédéraliste, contemporain de Léonid Brejnev, propose une espèce de théorie de la souveraineté limitée. Selon lui, la souveraineté étatique doit être restreinte jusqu'à sa disparition presque complète, afin que « nos grands États » ne puissent plus prendre « prétexte de leur souveraineté théorique pour refuser les plans d'union concrète ».[1028] Sans cette modification, proprement constitutive d'un des grands thèmes de la philosophie politique, l'union européenne sera en péril. Rougemont l'affirme clairement et avec toute la gravité d'un europhile opposé à la souveraineté nationale absolue : « Tant qu'on

[1024] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.101.
[1025] Jacques Delors, préface de « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.IV.
[1026] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.191.
[1027] Ibid., p.545.
[1028] Ibid., p.121.

laissera vos États-nations affirmer en dépit de tout leur souveraineté absolue et s'en autoriser non seulement pour refuser toute mesure d'union concrète mais pour justifier des conduites criminelles [...], l'Europe unie ne sera qu'une malingre chimère ».[1029]

Rougemont postule que l'État-nation, ce « modèle périmé », est en crise.[1030] Il serait déjà virtuellement défait, principalement par le phénomène de la globalisation économique et par les tendances à la concentration politique. Dès lors, « le régime des souverainetés nationales absolues est manifestement dépassé ».[1031] L'affaiblissement progressif de l'État-nation suscite l'espoir d'une accélération de la construction européenne, dont il déplore très profondément la lenteur. S'il témoigne, pour son époque, d'une prémonition certaine des effets dissolvants de l'internationalisation des activités humaines sur les États-nations, il réitère à plusieurs reprises ses craintes au sujet des incidences définitivement ou transitoirement paralysantes de ces mêmes États-nations sur la construction européenne. A cet égard, sa pensée semble avoir souvent oscillé entre crainte et espoir, sans doute parce que la mondialisation ne s'était pas encore inscrite dans la trame des années 1960 ou 1970 comme ce phénomène premier et irréversible que nous connaissons aujourd'hui.

Il est important de noter que la pensée rougemontienne à l'égard de l'État-nation s'est modifiée dans le sens de la modération. Dusan Sidjanski, qui l'a très bien connu, a précisé peu après la mort de son ami : « contrairement à l'idée selon laquelle l'État-nation constituerait l'ennemi à détruire, Denis de Rougemont admit à son corps défendant que l'État-nation forme un niveau de l'édifice fédéral. D'ailleurs selon ses propres principes fédéralistes, le fédéralisme est constructif et non destructif. »[1032] Il ne s'agissait plus d'exiger le démantèlement des États-nations, mais de les dépasser par le haut et par le bas en les flanquant de nouveaux niveaux institutionnels.

[1029] Ibid., p.357.
[1030] Ibid., p.184.
[1031] Ibid., p.129.

L'Europe des marchandages

Une des conséquences principales du veto gaulliste des années 1960 fut la régression de la méthode communautaire au profit de la méthode de la synchronisation, proposée par le ministre allemand Schroeder. Ce reflux se traduisit par un affaiblissement de la Commission et un renforcement du pouvoir des États membres. Ainsi, à partir du début de 1963, on assiste à une avancée de l'aspect intergouvernemental au détriment du versant supranational de la CEE. Pour Rougemont, cela représente un amoindrissement de l'idéal européen. Il exprime sa déception, en 1970 : «Et nous voici passés en vingt-cinq ans de l'Europe de la Résistance à l'Europe des marchandages, et des aspirations généreuses d'une centaine de milliers de militants à l'obstruction experte des États. »[1033] Walter Hallstein, président de la Commission de 1958 à 1967 et « patron » de la PAC, combattit la méthode de la synchronisation en avançant des propositions relatives à la politique agricole commune susceptibles de faire avancer la Communauté dans un sens fédéraliste. Il se heurta à de Gaulle et, de manière générale, à tous les États membres qui ne soutinrent pas sa doctrine de l'intégration. La conception de Hallstein ne l'emporta pas lors du sommet de Luxembourg du mois de janvier 1966, qui confirma la méthode de la synchronisation. Une année après cet événement, Rougemont estime que les États membres de la CEE sont gouvernés par des hommes décidés à poursuivre coûte que coûte la politique d'hégémonie de leur pays. La politique des chefs de gouvernement s'inscrirait naturellement dans la logique de l'État-nation jouant de la relative faiblesse d'institutions communautaires censées privilégier le développement politique de la Communauté. La CEE souffrait d'un déficit manifeste de supranationalité.

Rougemont déplore non seulement le triomphe des intérêts étatiques à travers la méthode des compensations immédiates ou de la synchronisation, mais aussi le caractère très mercantile des négociations entre les Six. Remarquons qu'il ne reprend pas le terme « synchronisation ». Il utilise par contre la notion d'« Europe des marchandages » qui s'approche de l'idée de synchronisation, mais avec une connotation plutôt critique. En 1970, alors que la CEE connaît un repli de la logique des compensations, en partie en raison du départ de Charles de Gaulle de la présidence française, Rougemont qualifie encore la CEE d'« Europe des

---

[1032] Dusan Sidjanski, « Penser avec les mains », Cadmos, printemps 1986, op. cit., p.51.
[1033] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.259.

marchandages ».[1034] S'il est vrai que la logique du « package deal » régressa, il n'en demeure pas moins que celle-ci constitue la règle au niveau de la construction européenne. Cela explique que, malgré les avancées de la CEE au début des années 1970, Rougemont persiste dans ses opinions négatives. En 1974, il fustigeait les « intrigues dérisoires (mais si sérieuses!) de nos ministres qui s'épuisent en « marathons » dont l'objet se réduit parfois à rogner ½ % sur les droits de vente de la betterave ou du navet communautaires... »[1035]

Rougemont regrettait vivement ce mode de fonctionnement. Deux mois avant de mourir, il disait : « Si on veut être mangé à la sauce des États-nations, on ne s'unira jamais. Regardez les difficultés actuelles dans le Marché commun : personne ne veut faire de sacrifices. »[1036] Le contexte de ces propos et leur caractère quasi définitif montrent bien que Rougemont, malgré quelques oscillations dans sa pensée, a finalement toujours nourri une espèce d'aversion à l'égard des États-nations, coupables de divisions délétères, obsolètes et, pire encore, ralentisseurs trop efficaces de la concrétisation de son plus grand rêve.

La CEE dans sa fonction d'effritement des frontières nationales

La fonction de relativisation des frontières nationales exercée par la CEE revêt une grande importance dans les écrits rougemontiens. La suppression des barrières douanières entre les membres de la CEE fut la première grande brèche dans les frontières. L'union douanière entre les Six, entrée en vigueur en 1968, dix-huit mois avant la date prévue par les traités, représenta un grand succès pour la CEE. Si les États-nations, largement prépondérants dans le cadre communautaire à cette période, incarnent l'obstacle majeur à la CEE, comment expliquer que l'union douanière ait été instaurée avant le terme prévu par le Traité de Rome ?

[1034] Après la démission du président de Gaulle le 28 avril 1969, un événement important marqua l'histoire de la CEE : La Conférence de La Haye. Cette conférence se déroula les 1er et 2 décembre 1969. Les chefs d'État et de gouvernement s'accordèrent notamment sur l'adoption rapide du règlement définitif concernant le financement de la PAC, la création de ressources propres de la Communauté, le lancement de l'union politique et de l'union monétaire, la mise en oeuvre d'un système de coopération en matière de politique étrangère et l'ouverture de négociation avec, entre autres, la Grande-Bretagne. Bino Olivi écrit : «La conférence de La Haye ne marquait pas seulement la fin d'une décennie qui avait été riche en événements importants pour l'Europe mais aussi la conclusion définitive et solennelle d'une époque. Selon une impression désormais générale, on assistait aux derniers actes d'une certaine « Europe à la française » ». Bino Olivi, « L'Europe difficile », pp.146-147.

[1035] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.468.

[1036] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même », Cadmos, N°33, op. cit., p.21.

Rougemont considère qu'en amont du processus de relativisation des frontières nationales, la CEE peut partiellement s'appuyer sur les États membres. Cela est imputable au fait que, selon Rougemont, la souveraineté étatique ou « stato-nationale » comporte une « seule initiative à valeur positive » : le « droit d'abaisser les barrières douanières ».[1037] Dans le contexte de l'intégration européenne, le petit oui que les États-nations disent à la suppression des droits de douane et le grand non qu'ils peuvent opposer à davantage d'union constituent leurs seuls vrais pouvoirs aux yeux de Denis de Rougemont. L'amorce du processus d'affaiblissement des frontières commerciales par la CEE ne rencontra pas de vive résistance parmi les États membres. Ces derniers voyaient un intérêt national dans la suppression des barrières douanières. Jean Lecerf écrit que « tous les ministres ont affirmé désirable un marché commun complet à partir du 1er juillet 1967 », principalement parce que le marché commun représentait un moyen de concilier croissance économique et stabilité monétaire à l'échelle nationale.[1038] Cette évolution vint infirmer la thèse de Rougemont sur la tendance autarcique des États-nations, lui qui, quelques années auparavant écrivit : « il faut redouter que les Communautés, bridées par les Nations qui les composent, [...], n'atteignent même pas l'objectif minimum de la chute réelle des barrières douanières ».[1039]

Malgré les arrière-pensées des États membres, la CEE représente une véritable « machine » à broyer les frontières. C'est une de ses implications premières. En dépit de son anti-fonctionnalisme, Rougemont place beaucoup d'espoirs dans la CEE. Il attend de l'organisation qu'elle s'élargisse à tout le continent, provoquant par là une relativisation profonde des frontières nationales. Leur effacement induirait un autre effet bénéfique : l'émergence des régions qui se libèrent enfin du carcan dans lequel elles étaient enserrées. Le fédéraliste se réjouit que « La CECA, puis le Marché commun ont permis de surmonter cette absurdité manifeste »[1040] : le maintien des régions dans la structure rigide des frontières de l'État-nation. Pour Rougemont, la grande avancée institutionnelle du siècle est en voie d'accomplissement : « les vieux cadres stato-nationaux se vident », les États-nations revêtent le statut de « vieilles carcasses historiques », la souveraineté étatique appartient de plus en

[1037] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.184.
[1038] Jean Lecerf, « La Communauté en péril », Gallimard, 1975, p.87.
[1039] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.191.
[1040] Ibid., p.163.

plus à la catégorie des « mythes vidés de leur pouvoir ».[1041] En 1968, Rougemont escompte de l'abaissement des barrières douanières entre les Six la manifestation de la logique qui, selon lui, a toutes les chances de dominer les années à venir : « Dévalorisation des frontières équivaut automatiquement à revalorisation des régions ».[1042]

Les institutions et leur évolution

La création du Conseil européen

De manière formelle, le Conseil européen a été créé au sommet de Paris, au mois de décembre 1974. L'institution présente une nature intergouvernementale. Les décisions y sont prises sur la base d'un consensus. Dans les années 1980, ce Conseil a pris d'importantes initiatives qui ont fait progresser l'intégration européenne. L'auteur de la « Lettre ouverte aux Européens » n'a pas consacré beaucoup de lignes à cet organe primordial, « moteur politique » de la construction européenne. Dans un texte non daté, apparemment rédigé au début de 1975, peu après le sommet de Paris, Rougemont relève : « La conférence au sommet de Paris a tout récemment décidé de demander « aux institutions de la Communauté d'élaborer un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure ». Ce rapport devra proposer les moyens de transformer les relations des États membres en une union européenne. Des institutions de la Communauté sont déjà en place, d'autres vont être créées en vue d'autres domaines que ceux de l'économie et de la monnaie. Le mouvement de coopération est amorcé, qui va très rapidement déboucher sur l'apparition de nouvelles autorités et de nouveaux centres de décision, auxquels les récalcitrants seront infailliblement voués à faire allégeance ».[1043] L'auteur suppose que le sommet de Paris donnera l'impulsion à une évolution vers davantage de supranationalité. Il n'évoque pas la création récente du Conseil européen. Cela étonne, dans la mesure où l'institution d'un organisme important, fonctionnant sur le mode intergouvernemental, n'aurait pas dû manquer de provoquer une réaction plutôt

[1041] Ibid., p.165.
[1042] Ibid., p.185.
[1043] Denis de Rougemont, « Projet de résolution », non daté, probablement de 1975, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, pp.1-2.

négative de la part du fédéraliste. On peut présumer que son attention était alors focalisée sur les derniers développements de la problématique cruciale de l'union politique. Il fallut attendre 1979 pour le voir analyser la nature du Conseil européen. Opposé à la méthode intergouvernementale, il critique le principe de l'unanimité. En outre, le Conseil européen se composant des chefs d'État et de gouvernement des Neuf, Rougemont ne manque pas de dénoncer l'augmentation de l'emprise des représentants de l'État-nation dans la Communauté. Il critique le fait que le Conseil européen ne soit pas du tout fédéral. Finalement, le fédéraliste désapprouve la modification institutionnelle en tant que telle, parce que le Conseil européen des chefs d'État et des Premiers ministres, l'organe suprême des Communautés, n'était pas prévu dans le Traité de Rome instituant le Marché commun.

En se fondant sur les thèses rougemontiennes, on aurait pu s'attendre à une régression de l'intégration européenne. Il serait en effet contradictoire qu'une instance communautaire représentant le sommet de l'État-nation serve activement la cause de l'union européenne. Pourtant, le Conseil européen a donné des impulsions politiques déterminantes, surtout à partir du début des années 1980, qui ont fait avancer l'intégration tant par son approfondissement que par son élargissement.[1044]

L'élection du Parlement européen au suffrage universel

Rougemont était favorable à l'élection du Parlement européen au suffrage universel.[1045] Cependant, il n'en faisait pas une priorité. Relativement dubitatif quant à la portée du passage de l'élection des parlementaires européens par les parlements nationaux à l'élection au suffrage universel, il recommandait en 1970 : « Cessez surtout de croire que ça deviendra sérieux le jour où les ministres responsables décideront de faire élire par leurs peuples un parlement européen doté de pouvoirs délibérants. »[1046] Il rejette l'idée que l'élection du Parlement européen puisse donner une nouvelle impulsion à l'intégration, essentiellement

[1044] Pour plus de détails, voir « L'Europe de A à Z », Wolfgang Wessels, Institut für Europäische Politik, 1997, p.54.
[1045] Il prévoyait, déjà lors du Congrès de La Haye, que « la grande masse ne se lèvera pour l'Europe qu'au jour des élections européennes. » Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.58.
[1046] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.320.

pour deux raisons. Premièrement, l'annonce trop fréquente d'une relance évoquerait davantage l'essoufflement qu'un nouvel élan. Deuxièmement, cette élection au suffrage universel, plutôt tardive, s'inscrirait dans la suite de la politique européenne des années 1950, supposée trop ménager les souverainetés nationales.

Par contre, le nouveau mode d'élection pourrait contribuer à la formation d'une opinion publique européenne. En outre, Rougemont attend de l'élection au suffrage universel une bien meilleure représentation parlementaire des courants politiques écologistes, régionalistes et fédéralistes. Il escompte leur avancée dans le cadre de la Communauté européenne : « Ecologie - Régions - Europe : même avenir. Cette triple émergence va se manifester à l'occasion des élections, dans un an, du Parlement européen. [...] le parlement une fois doté de la légitimité que donne le peuple, ne s'en tiendra pas au vote du budget de Bruxelles. Il voudra, il devra traduire au plan de l'Europe les motifs nouveaux qui l'auront fait élire ».[1047] Ses conjectures seront démenties lors des premières élections au suffrage universel, en 1979. La raison principale de cet échec réside, en partie, dans le quorum de 5%.

Le personnaliste chrétien s'oppose vivement au quorum, témoignant par là d'un attachement constant à la protection des minorités et d'une aversion profonde envers tout système politique centralisé. Le quorum se heurte aux principes de diversité, de proportionnalité et de respect des minorités. Cette limite favorise en effet le bipartisme tempéré ou le multipartisme restreint et entrave par là une représentation fidèle de l'électorat dans sa diversité. Rougemont livre son évaluation très négative dans un manuscrit rédigé peu de temps après les premières élections au suffrage universel, qu'il qualifie d'« élections dites européennes » : « Les élections de ce « Parlement européen » ont été faussées dans plusieurs pays de la CEE par l'exigence exorbitante pour chaque formation politique d'obtenir au minimum 5% des suffrages au niveau national. [...]. On touche ici les limites internes de la démocratie dans les États-nations ».[1048] Le quorum de 5% pour les élections européennes est un des rares aspects apparemment techniques sur lesquels Rougemont prit position. Le quorum, surtout s'il est relativement élevé, interdit l'accès aux législatifs à toutes les minorités qui posent un regard

[1047] Ibid., p.578.
[1048] Denis de Rougemont, « Epilogue. Après les élections dites européenne », manuscrit, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p. I et II.

lucide (trop, pour les électeurs !) et indépendant sur la société, à toutes les voix soucieuses de défendre des thèmes fondamentaux et des préoccupations essentielles pour l'avenir, mais perçues comme dissidentes ou hétérodoxes parce qu'elles ne s'attachent pas à l'immédiatement perceptible ou à la défense d'intérêts matériels.

Lors des élections européennes de 1984, l'auteur du « Rapport au Peuple européen » déplore profondément le caractère très national des sujets débattus. Passant en revue les grands États membres de la CEE, il observe avec dépit que « l'enjeu des élections européennes était d'abord national », pour reprendre une phrase de Georges Marchais, premier secrétaire du PC français.[1049]

S'agissant du pouvoir et des compétences du Parlement européen dans l'architecture communautaire, Rougemont témoigna d'un optimisme décroissant. En 1978, il écrit qu'« il est clair que le Parlement européen une fois doté de la légitimité que donne le peuple, ne s'en tiendra pas au vote du budget de Bruxelles ».[1050] Un mois avant les premières élections européennes, il réaffirme l'espoir que le Parlement, légitimité par son élection au suffrage universel, pèsera plus lourd dans la Communauté : « Le Parlement des Neuf possède d'ores et déjà la compétence de voter le budget de la Commission. Voilà qui suffit bien à décider d'une politique, car le budget, contrairement aux discours, dit la vérité vraie quant aux choix authentiques d'une Assemblée, et les impose. [...] Avec ou sans compétences ajoutées, la nouvelle Assemblée européenne pourra se prévaloir de la volonté des peuples. Elle pourra même parler, pour la première fois, au nom du peuple européen ».[1051] En 1983, Rougemont mesure la relative faiblesse institutionnelle du Parlement européen en évoquant « l'illusion politique : elle explique que l'on puisse nommer « Parlement européen » l'Assemblée élue pour la première fois en juin 1979, dont les compétences se bornent à ceci : contrôler 13% du Budget de la Commission chargée d'appliquer des mesures communes dans le seul secteur économique de neuf pays de l'Europe de l'Ouest sur vingt-deux ».[1052] Il ne parle pas de déficit démocratique, mais de l'« illusion politique » qui consiste à nommer « Parlement

[1049] Citation de Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.800.
[1050] Ibid., p.578.
[1051] Denis de Rougemont, « Construire », n°19, 9 mai 1979, p.20.
[1052] Denis de Rougemont, « La Suisse et quelle Europe ? », « La Suisse et la Communauté européenne élargie », Actes d'un Colloque, Institut universitaire d'études européennes de Genève, 1983, dossier n°4, p.58.

européen » une assemblée parlementaire dont les pouvoirs sont en deçà de ceux des parlements nationaux démocratiques.

Quelques considérations sur la problématique d'une fusion entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe

Sans doute désireux d'aménager les institutions dans un sens propice à l'accélération de l'intégration européenne, Rougemont a proposé d'unir les institutions de la Communauté européenne et celles du Conseil de l'Europe. Il écrit en 1979 : « Ne peut-on pas imaginer une réunion des deux organismes de Bruxelles et de Strasbourg ? L'Assemblée du Conseil de l'Europe devenant l'expression politique, celle de la Communauté des Douze l'organe de contrôle économique, et le Sénat des Régions la voix des peuples, dans un ensemble européen de 385 millions d'hommes et de femmes ».[1053] En 1983, Rougemont avance l'hypothèse qu'une fusion éventuelle de la CEE et du Conseil de l'Europe serait susceptible d'amener au dépassement de l'économisme et de la technocratie de Bruxelles ainsi qu'au renforcement de la dimension politique de l'union européenne. Dans cette hypothèse, proche de ses idées de 1979, la Commission de Bruxelles deviendrait l'Agence économique et le Conseil de l'Europe l'Agence culturelle. On pourrait aboutir à une espèce de fédération européenne constituée d'un exécutif européen doté de pouvoirs strictement limités mais très réels – sur le mode du Conseil fédéral suisse – et recevant ses grandes directives politiques de l'Assemblée de Strasbourg et du Sénat des Régions. Au fil des années, Rougemont est de plus en plus convaincu que la « réunion » des deux grandes organisations européennes représente la meilleure réforme institutionnelle d'envergure en Europe. La forme d'union qui en résulterait serait fondée sur une Constitution et posséderait les attributs classiques de l'État. Sur l'échiquier international, l'Europe accéderait au statut de « troisième grand ». Le fédéraliste, convaincu de la grande valeur de son projet de fusion, déplore dans l'un de ses derniers articles, paru quelques mois avant sa mort : « Nulle part je ne vois dénoncer l'aberration maximale du siècle, je veux parler de l'existence simultanée de deux grandes organisations à vocation européenne, sans liens d'aucune espèce hors des buts allégués de l'union, cela va

[1053] Denis de Rougemont, « Epilogue. Après les élections dites européenne », manuscrit, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.3.

sans dire, et cela va tellement mieux en le taisant... J'appelle aberration maximale de l'époque la situation présente de la « construction européenne » – situation que personne n'a prévue et moins encore voulue, mais qui consiste, au fait et au prendre, à confier l'Union à deux organisations dépourvues de tout lien constitutionnel, d'inégale importance à tous égards ».[1054] L'idée de cette fusion semble avoir été irréaliste en 1985 et le demeurer, tant s'est creusée l'asymétrie de signification et de puissance entre la CEE et le Conseil de l'Europe. De plus, il paraît hautement difficile, sinon impossible, de fondre ces deux institutions en une tant leurs natures politiques, leurs dimensions et leurs domaines d'activité sont éloignés. En outre, comment ne pas voir que des pays tels que la Norvège et la Suisse n'auraient pas accepté et n'accepteraient pas, aujourd'hui encore, d'adhérer à une institution européenne dotée d'évidents pouvoirs supranationaux ancrés dans une constitution. Fusion il ne saurait y avoir. Peut-être un jour assistera-t-on à une absorption.

Les hommes politiques

Jean Monnet et l'illusion de l'économisme

Rougemont évoque extrêmement peu Jean Monnet et son rôle dans la construction européenne. Sans doute cela tient-il à de substantiels désaccords intellectuels entre les deux hommes. Une des causes qui aura contribué à aliéner la sympathie que Rougemont aurait pu porter à Monnet réside peut-être dans une attitude répandue chez ceux qui posèrent les fondements de l'Europe unie : l'insuffisant degré de référence aux précurseurs de l'idée européenne, la trop frêle reconnaissance aux inspirateurs intellectuels. Rougemont a sans doute dû éprouver cette souffrance propre à beaucoup de penseurs créatifs un peu trop honnêtes dont les idées sont reprises, sinon volées, par des politiciens qui parviennent à les faire valoir sur la place publique et, parfois même, à les réaliser en s'en attribuant la paternité. Elisabeth du Réau, grande spécialiste de l'histoire de l'idée européenne, écrit de Jean Monnet qu'il « présente ses initiatives et celles de ses collaborateurs comme tout à fait pionnières sans

[1054] Denis de Rougemont, « Trente-cinq ans d'attentes déçues, mais d'espoir invaincu : le Conseil de l'Europe », Cadmos, n°30, été 1985, pp.41-42.

se référer explicitement à des projets et expériences d'un passé assez récent. »[1055] Notons également que Rougemont sembla souffrir d'une attitude relativement condescendante de la part de Monnet envers les partisans de la méthode culturelle. Toutefois, le premier sut gré au second d'avoir affirmé, semble-t-il, que la culture était indispensable au processus d'intégration.

Bien que critique envers les fondements philosophiques plutôt matérialistes du Marché commun, Rougemont considérait la CEE comme susceptible de faire progresser la cause de l'union politique européenne. Il avait pensé que le « Marché commun ne manquerait pas de déclencher une série de processus politiques nécessairement « irréversibles »... ».[1056] En 1962, il alla jusqu'à affirmer : « c'est Jean Monnet qui a vu juste ».[1057] Mais, vingt-cinq ans après le Traité de Rome, il voit, curieusement, dans l'évolution de la CEE une infirmation de la conception fonctionnaliste. Il écrit à plusieurs reprises que les progrès vers l'union politique sont insignifiants et qu'il ne saurait échapper à quiconque qu'il est impossible de faire l'Europe sur la base de l'économie, comme Jean Monnet le proposait. Ce dernier croyait que l'union monétaire pourrait hâter l'avènement de l'Europe politique. Le fédéraliste, qui naguère avait relativement peu évoqué Jean Monnet, parlera par la suite de « l'illusion de Jean Monnet ».

Le fédéraliste avance deux raisons au prétendu échec de la méthode fonctionnaliste. Premièrement, les institutions et les modes de fonctionnement de la CEE accorderaient une place excessive aux États membres et comporteraient trop d'éléments intergouvernementaux. Deuxièmement, la méthode fonctionnaliste relèverait d'une vision faussée de la réalité. En 1970, s'exprimant à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève (IUHEI), il exposait ainsi l'« illusion de Jean Monnet » : « J'ai nommé « illusion de Jean Monnet » la croyance partagée par les matérialistes, tant capitalistes que marxistes, qui veut que si l'on se trouve en position de manipuler les facteurs de production économique (ou infra-structure), des conséquences politiques et culturelles (super-structure) en découlent

[1055] Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », op. cit., p.128.
[1056] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.504.
[1057] Denis de Rougemont, « Les Chances de l'Europe », BCEC, n°3, août 1962, p.83.

nécessairement, et en quelque sorte mécaniquement ».[1058] Il semble même prendre l'exact contre-pied des affirmations matérialistes et aboutir à un constat « idéaliste », en écrivant, dans une perspective parfaitement opposée au fonctionnalisme : « une construction économique, dont on croyait qu'elle devait entraîner des effets politiques, mais c'est l'inverse qui s'est produit ».[1059] En 1977, il rappelle que les débuts de la CEE étaient prometteurs, en écrivant que « les premières réalisations mesurables, chiffrables, obtenues à la faveur de pouvoirs supranationaux bien définis et garantis, semblaient donner raison à la méthode Monnet, destinée à « tourner » les souverainetés nationales. Mais la faiblesse de la méthode résidait dans l'hypothèse de base selon laquelle le politique suivrait l'économique, comme les superstructures reflètent l'infrastructure matérielle selon Marx. Il suffit d'un parti nationaliste prenant le pouvoir quelques années plus tard dans l'un des Six, pour bloquer les mécanismes communautaires ».[1060]

A ses yeux, l'attitude gaulliste envers la CEE a exercé une fonction révélatrice importante. Par ses préférences fondamentales, de Gaulle se trouvait en contradiction avec les hypothèses fonctionnalistes. Il a montré que les idées politiques, loin de s'aligner sur l'économie, priment au contraire sur elle. Rougemont constate à propos de la politique gaulliste : « Les interventions du général de Gaulle boycottant la CEE pendant de longs mois ont suffi à réfuter la doctrine économiste : on a vu que les passions politiques pouvaient passer avant les réalités économiques, et le prestige national avant les intérêts matériels ».[1061] Par ailleurs, son observation de l'état de la CEE au début des années 1970 le conduit à cette appréciation pessimiste des vertus du fonctionnalisme : « On sait qu'à plusieurs reprises – discours Hallstein, Plan Fouchet, conférence des ministres à La Haye en 1969, Rapport Davignon en 1970 –, il a été proposé d'étendre au domaine politique les compétences de la CEE. On sait aussi que toutes ces propositions ont été repoussées ou différées sine die. Et que, comme l'écrivait Le Monde dans son éditorial du 21 novembre 1970 : « les rêves fédéralistes et les grandes constructions supranationales ne sont plus de mise aujourd'hui, non seulement en France où le gaullisme a laissé une trace durable dans les esprits, mais chez les responsables

[1058] Denis de Rougemont, « La Suisse et la CEE », exposé présenté à l'IUHEI le 28 novembre 1970, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.4.
[1059] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.496.
[1060] Ibid., p.550.
[1061] Ibid., p.617.

des autres capitales du Marché commun » ».[1062] Pour nuancer ce propos, il convient de mentionner ce passage, rédigé en 1975 : « Des institutions de la Communauté sont déjà en place, d'autres vont être créées en vue d'autres domaines que ceux de l'économie et de la monnaie ; le mouvement de coopération est amorcé, qui va très rapidement déboucher sur l'apparition de nouvelles autorités et de nouveaux centres de décision, auxquels les récalcitrants seront infailliblement voués à faire allégeance. »[1063] Le ton est ici tout à fait différent. Non seulement le fédéraliste postule que l'intégration européenne est appelée à s'approfondir mais, en outre, il suggère une certaine centralisation et une forme de pression aussi proches du jacobinisme que du fédéralisme. Comme c'est le cas pour beaucoup de grands auteurs, les réflexions oscillantes de Denis de Rougemont semblent aussi avoir dépendu parfois de ses états d'âme. Rien là que de très naturel.

De Gaulle

Le thuriféraire de « l'Europe des patries » et le grand fédéraliste appartenaient à deux camps irréductiblement opposés. Dans la déclaration de « l'Europe des Patries », de Gaulle écrit en particulier qu'il faut « procéder non pas d'après des rêves, mais suivant des réalités… »[1064] Pour lui, les seuls piliers sur lesquels il est possible et légitime de fonder l'Union sont les « États qui sont les seules entités qui aient le droit d'ordonner et le pouvoir d'être obéis. »[1065] Le fédéraliste trouve dans la conception gaullienne de l'union européenne une image presque inversée de sa propre vision. Cette dernière se situe en effet aux antipodes d'une espèce de « Concert européen » dont on peut trouver quelques prolongements dans l'Europe des patries chère au général de Gaulle.

Rougemont analyse la politique gaulliste de manière globale. Il accorde très peu de place à des événements importants tels que la crise de « la chaise vide » ou encore la présentation du Plan Fouchet – incarnation des idées « confédéralistes » du président français et premier projet d'union politique sérieusement pris en considération dans la CEE. Il s'étend par contre

[1062] Denis de Rougemont, « La Suisse et la CEE », exposé présenté à l'IUHEI, le 28 novembre 1970.
[1063] Denis de Rougemont, « Projet de résolution », probablement 1975, BPUN, Fonds Denis de Rougemont, p.2.
[1064] Cité par Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », op. cit., p.249.

longuement sur le fameux veto gaulliste à l'adhésion britannique. Au total, il a une opinion mitigée de la politique du général. D'un côté, il dénonce le projet gaulliste de confédération européenne comme étant aussi contradictoire qu'une « Amicale des misanthropes ».[1066] De l'autre, il salue le visionnaire qui a perçu l'importance des régions.

Chronologiquement, le penseur neuchâtelois juge d'abord négativement les idées et les politiques gaulliennes, au point de voir en elles l'une des grandes menaces planant sur l'Europe. Nous avons déjà mentionné le pronostic initial de Denis de Rougemont quant à un échec des premières négociations d'adhésion entre la Grande-Bretagne et la CEE. Dans son scénario très sombre, il associait le succès des thèses du président de Gaulle sur l'Europe à l'échec des négociations pour prédire un chaos européen et mondial. Selon lui, les thèses européennes du général riment avec division et faiblesse. La méthode intergouvernementale, plébiscitée par de Gaulle, suscite logiquement une réaction négative de la part du fédéraliste. Une confédération d'États européens serait non seulement insuffisante, mais contradictoire dans les termes, comme l'exprime ici Rougemont : « je ne crois pas à cette « imposante Confédération » qu'évoquait le général de Gaulle, et qui serait formée d'États conservant jalousement leurs prétentions à la souveraineté absolue. »[1067] Insuffisante et contradictoire, la confédération proposée par de Gaulle présenterait, de plus, l'inconvénient de servir des ambitions hégémoniques françaises à peine voilées. Le modèle confédéral d'union épargnerait la pérennité des politiques « stato-nationales », en particulier celle de la France gaulliste. Rougemont soupçonne Charles de Gaulle de ne s'opposer au Marché commun que pour essayer de lui substituer une Europe des États « où la France occuperait la place qui lui revient : la première ».[1068] Le président français apparaît ici comme l'archétype du serviteur de l'État-nation.

Cependant, Rougemont reconnaît à l'action gaulliste l'utilité d'avoir mis en lumière les limites de la méthode fonctionnaliste. Rougemont se réjouit de voir de Gaulle donner une leçon de réalisme à Jean Monnet, en écrivant que « le général de Gaulle lui (à J. Monnet) a bien fait voir que, pour lui, les intérêts économiques étaient secondaires : comme

---

[1065] Ibid., p.250.
[1066] Voir la note n°542.
[1067] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.248.

l'intendance, ils devaient suivre ».[1069] Pour le féru de culture qu'était Rougemont, l'économie est certes certes un facteur pesant, mais elle n'est pas le moteur primordial de l'Histoire.

Bien que jugeant sévèrement les thèses « confédéralistes » du général de Gaulle, Rougemont lui reconnaît le mérite d'avoir fait progresser la cause de l'Europe politique. Peu avant l'amorce de la négociation dite de « l'Union politique », issue de la réunion entre de Gaulle et Adenauer, en juillet 1960, le président de la République française prononça un discours dont Rougemont cite ce passage : « Sans doute faut-il que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des États, en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante Confédération ».[1070] Soudain pragmatique, Rougemont, loin de critiquer cette conception « confédéraliste », estime que la proposition gaulliste et les projets d'élections européennes semblent converger vers la création d'une union politique. L'initiative du président de Gaulle, concrétisée par le plan Fouchet, échoua en 1962. Une année plus tard, au mois de mars 1963, Rougemont ne manqua pas de souligner, avec une pointe d'ironie, les incidences bénéfiques du veto français à la candidature britannique : « Tous les européistes chevronnés ont déploré cette « journée noire » où de Gaulle les avait empêchés de sacrifier les buts proprement politiques, qui étaient la cause finale du Marché commun dans l'esprit de ses promoteurs. »[1071] De Gaulle aurait défendu l'objectif de progression vers l'union politique, peut-être malgré lui. Rougemont affirme que le général répète depuis longtemps qu'il veut une Europe forte et autonome, donc unie. Il n'aurait jamais parlé d'une « Europe des patries ».[1072] Même si cette affirmation correspond à la vérité formelle,[1073] elle étonne sous la plume du fédéraliste ! Sans doute faut-il y voir une forme de « fraternité » avec le plus littéraire des présidents d'un pays dépositaire d'une très haute culture qui a toujours fasciné Rougemont. Toujours est-il que les lendemains de l'échec de la négociation d'adhésion britannique, marqués par une crise communautaire et l'épisode

---

[1068] De Gaulle cité par Rougemont, ibid., p.598.
[1069] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.767.
[1070] Fragment du discours prononcé par de Gaulle le 31 mai 1960 et cité par Rougemont dans « Manifestes et traités européens au XX^{e} siècle », BCEC, n°6, 1960-1961. p.87.
[1071] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.103.
[1072] Ibid., pp.103-104.
[1073] Selon Jean Touchard, de Gaulle n'a en effet jamais recouru publiquement à l'expression « Europe des patries ». Voir Jean Touchard, « Le gaullisme : 1940-1969 », Points, Seuil, 1975. De Gaulle lui-même affirme, en 1962, qu'il n'a jamais employé cette expression. Voir la conférence de presse tenue au Palais de l'Élysée le 15 mai 1962. Voir également un entretien entre le général de Gaulle et Michel Droit, daté du 14 décembre 1965, « Discours et Messages », t.4, Paris, Plon, 1970, p.426.

de la « chaise vide », modéreront la mansuétude rougemontienne à l'égard de Charles de Gaulle.

Au terme de sa présidence, de Gaulle retrouva les faveurs de Denis de Rougemont. Le premier président de la V^e^ République avait fait dépendre son maintien à la présidence française de l'issue d'un référendum qui portait notamment sur la régionalisation. Dans ce domaine, il avança des propositions qui plurent beaucoup à Rougemont. Ce dernier cite une confession significative du président au général Lalande, à la veille du référendum : « Même si j'échoue, je serai gagnant, car, aux yeux de l'histoire, qui est le seul plan qui me concerne, l'avenir dira que j'ai été renversé sur un projet qui était essentiel pour le pays ».[1074] Cette confidence a forcément plu à Denis de Rougemont, de même d'ailleurs que le virage de Charles de Gaulle relativement à la dialectique État central - région : « Le général de Gaulle en a parlé très bien, dans un fameux discours de Lyon, en 1969, je crois, où il faisait de la Région la nouvelle forme de communauté du XX^e^ siècle, succédant normalement à la Nation centralisée ».[1075] Il estime que l'Histoire réservera une place d'honneur aux préoccupations régionalistes du général en affirmant : « Le paladin de l'Europe des nations et d'une « certaine idée de la France » devenait aux yeux de l'Histoire le précurseur de l'ère nouvelle, celle des Régions ».[1076]

Le personnel politique de l'État-nation

Les hauts fonctionnaires composent la catégorie socio-professionnelle la plus attachée à la pérennité de l'État. C'est en son sein que l'idéologie « stato-nationale » serait la plus ancrée. Les stéréotypes stato-nationalistes, qui, selon Rougemont, inspirent les décisions du personnel politique, seraient incompatibles avec les desseins d'union européenne. Il considère comme peu probable une inflexion des références idéologiques des politiques nationales, car les fonctionnaires seraient des « fanatiques du statu quo ».[1077]

[1074] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.481.
[1075] Ibid., p.507.
[1076] Ibid., p.693.

Rougemont met aussi en garde contre les intentions des chefs d'État et des ministres à l'égard de l'Europe. Il déclare, entre autres : « Cessez de vous figurer que nos hommes d'État ont vraiment l'intention de faire l'Europe! ».[1078] Avec plus de virulence, il soupçonne les serviteurs de l'État-nation de se montrer hypocrites lorsqu'ils affirment soutenir le processus d'union européenne. Selon lui, ministres et chefs d'État sont presque tous fondamentalement opposés à l'union. En 1979, dans son « Rapport au Peuple européen sur l'état de l'Union de l'Europe », Rougemont réaffirme sa conviction. La résistance des administrations nationales et des classes politiciennes à toute redistribution du pouvoir étatique dominerait encore la conjoncture.[1079] Il faut convenir qu'à l'époque, la CEE se situait plutôt dans une phase de faiblesse et de crise, accréditant ainsi l'analyse rougemontienne.

Finalement, sur ce point, il a peut-être échappé à Rougemont qu'il suffisait de garantir leurs prérogatives aux fonctionnaires, fût-ce au travers de leur transfert à l'échelon européen. C'est sans doute cela qui a permis à Anne Deighton et Gérard Bossuat de remarquer : « Quelques conclusions ressortent de nos recherches. Tout d'abord, pour la majorité des élites, la création des formes d'unité européenne a été perçue comme une opération à somme positive. »[1080]

La CEE et l'identité européenne post-nationale

Prenant le contre-pied de la théorie fonctionnaliste de l'intégration européenne et de son aspect matérialiste, l'auteur de la « Lettre ouverte aux Européens » affirme qu'il faut « faire l'Europe dans les consciences ».[1081] Pour Denis de Rougemont, cette entreprise a pour fondement une unité de culture européenne préexistante. La valeur de liberté occupe une place centrale dans cette culture. Selon le personnaliste, « l'appel à la liberté, la revendication de la liberté [...], est sans nul doute le thème affectif le plus généralement européen, le plus

---

[1077] Ibid., p.301.
[1078] Ibid., p.320.
[1079] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.649.
[1080] Anne Deighton et Gérard Bossuat, « Les élites politiques et la question de l'unité européenne », « Identité et conscience européenne », op. cit., p.118.
[1081] Catherine Guisan, « Un sens à l'Europe », op. cit.,, p.258.

commun à tous les hommes de notre continent ».[1082] Tout comme la valeur irréductible de la personne, l'attachement à la liberté dérive essentiellement du christianisme. Rougemont affirme que « Le plus grand commun dénominateur entre les Européens de Gibraltar à Moscou et du Cercle polaire à l'île de Chypre, c'est sans doute la religion chrétienne et son empreinte même sur les incroyants ».[1083] Cette vision du fondement commun à toute l'Europe semble partagée, aujourd'hui encore, par de nombreux auteurs. Le sociologue français Gérard Mermet, par exemple, affirme : « Les peuples d'Europe sont le résultat de migrations et d'invasions nombreuses ... Le christianisme est leur ciment commun. [...]. Cette unité religieuse s'est accompagnée d'une unité culturelle... ».[1084] L'Europe est une et cette unité permet, théoriquement, la constitution d'un espace public et civique européen. Une des conditions nécessaires, quoique non suffisante, à la création de cet espace public européen réside dans l'émergence d'une identité post-nationale, proprement européenne qui se substitue progressivement aux identités nationales. Rougemont considère qu'il est impensable de faire l'Europe sans des Européens conscients de l'être. L'union suppose d'abord leur formation et l'accroissement de leurs informations. Bien qu'il rejette par principe le paradigme fonctionnaliste, Rougemont admet que l'économie peut contribuer à l'apparition d'une identité post-nationale européenne.

La création de la CEE a accru l'intérêt général pour les questions européennes. Déjà avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome, Rougemont constate que « la seule annonce de la mise en application du Marché commun a suffi pour alerter l'opinion, et pour obliger de larges catégories nouvelles à s'intéresser d'une manière très concrète au problème européen ».[1085] Dans l'esprit de beaucoup d'Européens, des institutions communes à leurs États ont assez subitement fait passer l'Europe d'un statut avant tout géographique à un autre, additif : celui d'une réalité politique à développer. Les ressortissants des divers pays membres de la CEE ont aussi progressivement pris conscience d'une certaine communauté de destin. Pour les élites et la partie politiquement consciente des peuples européens, le squelette du projet européen, à forte connotation idéaliste, s'est tout à coup revêtu de chair.

[1082] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.428.
[1083] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.757.
[1084] G. Mermet, « Euroscopie », op. cit., p.38.

Toutefois, des politiques économiques communes ne sauraient susciter, à elles seules, l'apparition d'une identité politique européenne. Rougemont estime que « l'Europe des marchandages entre économies étatiques ne peut entraîner d'adhésions enthousiastes ».[1086] Même s'il déplore le caractère trop économique de la CEE, il estime, en 1970, que la « communauté de destin continentale a progressé dans les esprits ».[1087] Malgré cela, l'émergence d'une identité politique européenne se révèle relativement lente.[1088] A partir des années 1970, il apparaît à Rougemont que « Ce qui fait défaut [...] aux tentatives d'union [...] c'est l'appui passionné de larges couches populaires [...]. Or ce levier, tout porte à croire que le fédéralisme européen vient de le trouver » : le thème des régions et celui de l'écologie.[1089] L'assertion précédente est très révélatrice de la centralité des phénomènes de la régionalisation et de l'écologisme dans l'approche rougemontienne de la problématique de l'union européenne à partir des années 1970. Parallèlement à cette inflexion paradigmatique, on remarque une baisse tendancielle de l'intérêt porté par Rougemont à la Communauté. En 1985, dans l'un de ses derniers articles, il relève l'apport très faible de la Communauté à l'émergence d'une identité politique européenne : « Ni l'une ni l'autre des deux organisations parallèles (Conseil de l'Europe et CEE) – leur point de rencontre à l'infini – ne saurait prétendre à conduire une politique européenne, à invoquer, et d'abord à faire naître un vrai civisme européen ».[1090] Plus avant, il estime qu'une citoyenneté européenne véritable émergera sur la base d'un accroissement de la conscience européenne et ne sera pas décrétée par les institutions. Cependant, la CEE pourrait apporter une contribution, notamment au dépassement de la « fiction d'économies dites nationales » ainsi qu'au changement des conceptions économiques, voire politiques de la plupart des Européens. Dans les faits, la CEE n'a que peu concouru à l'affirmation d'une identité européenne post-nationale à l'époque où Rougemont s'adonnait à ces réflexions.

[1085] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.327.
[1086] Denis de Rougemont, « L'Un et le Divers », op. cit., p.64.
[1087] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.260.
[1088] Au niveau politique, la première mention officielle d'une « identité européenne » remonte au Conseil européen de Copenhague de décembre 1973. Cette notion se fondait sur l'attachement à des valeurs communes.
[1089] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.577.

L'intégration économique

Une évaluation générale de l'intégration économique

La CEE a pour objectifs de réaliser l'union douanière de ses membres, de développer des politiques économiques communes en vue d'une union économique et d'édifier une politique sociale communautaire. Postérieurement à la mise en place des institutions communautaires, les premières applications du Traité de Rome anticipèrent souvent les délais fixés. Progressivement, les barrières douanières entre les Six ont été abolies pour les produits industriels et agricoles. En 1961, les restrictions quantitatives aux échanges internes de produits industriels ont été supprimées. En 1968, l'union douanière fut réalisée par la suppression des droits de douane pour les produits industriels et l'application d'un tarif extérieur commun. Certaines compétences nationales en matière de politique agricole ont été transférées au niveau communautaire. La CEE a progressivement développé une politique commune dans le domaine agricole. Cela a notamment contribué à l'augmentation de la productivité dans ce secteur. Toutes ces mesures visaient à réformer les structures économiques européennes afin de stimuler la croissance économique.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome jusqu'à la fin des années 1960, le taux de croissance des Six fut élevé. Entre 1958 et 1973, la croissance annuelle moyenne des Six a dépassé 5%. C'est là une valeur exceptionnelle. Il est toutefois difficile de distinguer la part de cette croissance imputable à la CEE. En effet, la conjoncture internationale était alors favorable et la reconstruction des structures économiques européennes n'était pas achevée. Jean-François Deniau et Gérard Druesne estiment que « la construction du Marché commun a offert à l'expansion un cadre particulièrement favorable et une incitation supplémentaire ».[1091] Avec l'instabilité monétaire internationale apparue à la fin des années 1960 et le premier choc pétrolier de 1973, les indicateurs économiques des membres de la CEE se dégradèrent et la Communauté entra dans une ère de ralentissement.

[1090] Denis de Rougemont, « Trente-cinq ans d'attentes déçues, mais d'espoir invaincu : le Conseil de l'Europe », Cadmos, n°30, été 1985, p.41.
[1091] Jean-François Deniau et Gérard Druesne, « Le Marché commun », P.U.F., Paris, 1996, p.116.

Les premières appréciations rougemontiennes sur le Marché commun sont plutôt positives. Très généralement, lorsqu'il passe en revue les grandes institutions de l'Europe, il estime que le marché se porte bien, en partie grâce à l'intégration économique. Plus spécifiquement, il relève que le Marché commun progresse à un rythme plus que satisfaisant. Pour Rougemont, il implique, par définition, l'abolition des frontières nationales. Les promesses de libre-échange ont suscité la confiance des dirigeants économiques et multiplié les ententes industrielles transfrontalières. La CEE a modifié les structures économiques des Six au point qu'un retour à des relations entre États européens de nature strictement intergouvernementale paraît hautement improbable. Rougemont dit du système d'alliance entre États souverains qu'il « supposerait en tout cas un retrait, éventuellement impraticable ou très onéreux, sur les réalités économiques déjà créées ou modifiées par le Marché commun ».[1092] Grande concession au fonctionnalisme ! D'un point de vue économique, le Marché commun est un succès. En 1968, alors qu'il affirme que l'union politique a progressé de 0%, le fédéraliste considère que l'union économique a progressé de 25%. Prétendre que l'union politique n'a absolument pas avancé est un peu abusif. La CEE revêt indiscutablement un caractère politique, à l'origine déjà. La méthode fonctionnaliste agit en profondeur. L'auteur du « Rapport sur l'état de l'union » le sait probablement mais répugne sans doute à le reconnaître plus ouvertement en raison de son attachement à d'autres paradigmes.

En 1974, Rougemont prévoit l'approfondissement et l'extension de la CEE vers une politique économique européenne globale avant 1980.[1093] Dans son « Rapport au Peuple européen sur l'état de l'Union de l'Europe » de 1979, il constate que la majorité des objectifs économiques immédiats du Traité ont été atteints. La CEE dispose de pouvoirs économiques importants. Elle a suscité la formation de marchés de grande dimension dans la plupart des secteurs économiques et elle a développé des politiques communes qui font que « pour les Communautés [...], l'« Europe » est déjà une réalité ».[1094]

Depuis la création de la CEE, les échanges intra-communautaires ont été multipliés par six en vingt ans et la croissance économique des Neuf offre une bonne image générale. Néanmoins,

---

[1092] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.134.
[1093] Ibid., p.465.
[1094] Ibid., p.622.

à partir des années 1970, Rougemont, probablement irrité par la lenteur de l'intégration politique, se montre plus critique quant à l'aspect économique de la CEE. Au début de cette décennie, il ironise : « Nous avons une union douanière qui n'a pas supprimé les douaniers ni même ces barrières peintes en rouge et blanc qu'ils ne lèvent jamais qu'à regret; nous avons quelques règlements dits sectoriels, et l'esquisse – si le mot n'est pas trop fort – d'une politique commune dans l'industrie, l'agriculture et les transports, mais tout cela ne concerne que six pays ».[1095] La même année, il prétend que le Marché commun n'est encore « que virtuel en bonne partie ».[1096] L'auteur de la « Lettre ouverte aux Européens » propose d'aller plus loin. Il prévoit tout d'abord la réalisation totale du Marché commun et son élargissement à tout le continent. Il propose aussi de créer une union monétaire en supprimant les monnaies nationales. Les mesures économiques qu'il suggère poursuivent la fin suivante : la suppression de toute trace d'économie nationale. Sur ces points, l'avenir aura comblé ses vœux.

Si le tableau rougemontien d'évaluation de la CEE n'est pas dénué de contrastes, c'est essentiellement en raison du choc pétrolier de 1973, qui provoqua un infléchissement très négatif de la conjoncture. L'impact de la crise pétrolière sur l'économie européenne a suscité, chez le personnaliste acquis à l'écologisme, une vive critique de la faiblesse de la CEE. Il écrit en 1978 : « La crise du pétrole en 1973 a montré combien notre économie était devenue vulnérable à des événements politiques lointains sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle, et qui nous trouvent d'autant plus désarmés que nous n'avons aucun plan de premiers secours mutuels, ni aucune politique commune à moyen et à long terme. Toutes ces tensions [...] menacent l'ensemble des Européens dans leurs conditions d'existence économique d'abord ».[1097] La hausse massive du prix des hydrocarbures ainsi que la coexistence de l'inflation et du chômage, dans les années 1970, ont influencé la pensée rougemontienne de façon prépondérante. Quittant ses traditionnelles approches philosophiques pour une vision plus institutionnelle, il attribue en partie les difficultés économiques européennes à l'absence de politique commune en matière monétaire et budgétaire. Il met en garde : « A ces crises (économiques en particulier) et à ces défis, parfois morbides, aucun de nos pays ne peut

[1095] Ibid., p.260.
[1096] Ibid., p.344.
[1097] Ibid., p.574.

répondre seul. De même qu'aucun ne peut se défendre seul, ni ne peut lutter seul contre ces deux produits inéluctables de nos technologies : l'inflation et le chômage ». Dans l'état de division entre États-nations, ces derniers ne peuvent « lutter contre l'inflation sans augmenter le chômage ou réduire le chômage sans augmenter l'inflation ».[1098] Ce phénomène ne trouve pourtant pas principalement son origine dans l'État-nation. Dès 1974, plusieurs États de tailles très différentes ont été victimes de la stagflation. En outre, notons que par rapport à la problématique de l'État-nation, c'est un facteur exogène qui a amené les difficultés économiques de la deuxième partie des années 1970. Rougemont a toutefois raison de dire que les dévaluations compétitives entre États européens et l'instabilité monétaire exercent des effets délétères. En dépit des succès de la CEE, l'économie des Neuf, puis des Dix, demeure insatisfaisante à l'aune des aspirations rougemontiennes. Le fédéraliste n'hésite pas à affirmer que l'état de l'union européenne est décevant sur le plan des réalisations matérielles. Les oscillations de la pensée rougemontienne relativement à l'état économique de la CEE s'expliquent sans doute par l'ambiguïté de son attitude intellectuelle face au phénomène économique, une ambiguïté sensiblement de même nature que celle qui a caractérisé le président Mitterrand. Il y a, chez ces deux personnages, une relation ambivalente à l'égard de l'économie. Celle-ci est agréée – et encore furtivement – lorsqu'elle sert leurs conceptions politiques et presque honnie lorsqu'elle ne déploie pas la seule vertu qui lui est attribuée, un moyen un peu honteux de réaliser des finalités élevées.

La suppression des droits de douane entre les neuf

Rétrospectivement, l'union douanière entre les Six, en 1968, constitua une étape très importante dans le processus de la construction européenne, parce que c'est elle qui institua véritablement le marché commun, espace économique déployant des principes d'égalisation des conditions économiques des pays membres et préalable obligé à la création d'autres espaces. Rougemont n'a pas analysé de façon approfondie la réalisation de cette union douanière de 1968. Il se montra à peine plus disert lorsque fut instituée l'union douanière entre les Neuf. Il remarqua néanmoins que cette union était passée inaperçue, ce qui traduisait

[1098] Denis de Rougemont, « Construire », n°19, 9 mai 1979, p.20.

un désintérêt croissant des Européens pour une Communauté trop fortement axée sur l'économique. A ses yeux, « Un seul exemple peut suffire pour évaluer les progrès de cette indifférence : l'élimination des derniers droits de douane entre les neuf pays du Marché commun s'est effectuée le 1er juillet 1977, dans l'inattention générale : c'était pourtant le premier achèvement du grand dessein de Jean Monnet, son premier objectif pleinement atteint. Faut-il en conclure que « L'Europe n'intéresse plus », comme le répètent depuis plusieurs années la plupart des journaux de nos pays, tout en lui consacrant de plus en plus de pages dans leurs colonnes ? Ou plutôt que l'Europe qui intéresse au sens fort les Européens d'aujourd'hui n'est pas celle de l'économie, du libre-échange commercial, mais bien celle des chances de la vie, c'est-à-dire des chances de la paix, et du maintien des libertés, donc du progrès des responsabilités civiques ».[1099] Comme souvent, il estime que des négociations et des mesures économiques ne suffisent de loin pas à susciter l'adhésion de la majorité des Européens à la construction européenne. L'économie, en général, et le libre-échange commercial, en particulier, ne sauraient constituer à eux seuls un projet de société mobilisateur. Il apparaît dès lors impératif d'intégrer davantage les problématiques de la paix et du maintien des libertés individuelles dans les débats sur l'union, afin que les Européens prennent véritablement conscience que l'union européenne constitue le plus grand projet de société de la fin du XX^{e} siècle.

L'intégration économique et le système capitaliste

L'auteur de « L'Avenir est notre affaire » critique la relative faiblesse de la CEE face aux turbulences économiques du système capitaliste. Ce dernier souffrirait d'une crise structurelle, manifestée notamment par la chronicité de l'inflation et du chômage dans les années 1970 et au début des années 1980. Rougemont ne s'oppose pas au libéralisme économique, mais il est favorable à un renversement de la hiérarchie des valeurs qui place trop haut l'économie. Il considère, un peu comme Galbraith, que nous « devenons les serviteurs en pensée et en acte de la machine que nous avons construite pour nous servir ».[1100] « La crise est devenue le régime habituel (si pas normal) de toute l'économie occidentale et l'horizon toujours plus

[1099] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.572.
[1100] Cours du Prof. Jean-Pierre Gern donné à l'Université de Neuchâtel durant l'année universitaire 1995-1996.

sombre du « progrès », selon le credo du XIX^e européen adopté par les masses mondiales du XX^e siècle. [...]. Tout (toutes les difficultés économiques) se ramène aux options et aux désirs de l'homme. D'où il suit que changer nos désirs – changer nos cœurs comme on disait jadis – serait la seule solution réaliste à notre crise dite économique ».[1101] Rougemont est-il bien conscient qu'un changement des désirs à une vaste échelle, hic et nunc, relève de l'utopie, fût-elle la plus nécessaire et la plus grandiose de l'humanité ! Il pense que la solution à la relative crise économique qu'il constate ne viendra pas uniquement de l'économie, mais principalement d'une conception nouvelle des hommes envers leur environnement matériel. Sans modification des paradigmes dominants qui la conduisent, l'économie européenne risque de souffrir de « la vulnérabilité aberrante des systèmes économiques, proportionnelle à leur centralisation et à leur gigantisme ».[1102] La CEE devrait, dans la pensée rougemontienne, s'inscrire contre la globalisation économique, tendance qui pourtant l'a en partie suscitée !

Le fédéraliste craint moins les grands ensembles économiques en tant que tels que la centralisation qui leur est presque intrinsèquement liée. Il estime que si la CEE veut éviter les crises structurelles du système capitaliste, elle doit amorcer un processus de décentralisation dont l'aboutissement serait l'émergence de petites unités de production, marquées par un degré élevé de fragmentation de l'initiative économique et du pouvoir décisionnel. Si la CEE, tout en se renforçant, évolue vers le fédéralisme et la décentralisation, l'union européenne sera protégée contre les périodes de troubles économiques. Si, au contraire, la CEE évolue vers un grand ensemble économique centralisé, Rougemont craint l'apparition de graves crises économiques européennes. Selon lui, la logique industrielle contemporaine amène nécessairement à une centralisation délétère pour l'autonomie personnelle. Il déplore à ce propos : « Sans aucune assurance pour son emploi demain, sans nul pouvoir sur les politiques économiques et monétaires qui décident de son destin concret, il (le citoyen) est livré sans défense aux pressions extérieures massives de l'État, du marché, des employeurs, ou d'un climat publicitaire qui l'entretient dans l'obsédante poursuite de « satisfactions » matérielles presque jamais atteintes, ou rarement suffisantes une fois atteintes par chance ».[1103] Si l'« acceptation passive de la mise en œuvre « sauvage » des techniques nouvelles, à la seule

[1101] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.621.
[1102] Ibid., p.625.
[1103] Ibid., p.629.

condition qu'elles soient présentées comme rentables à court terme » décrite par Rougemont en 1979 subsiste, l'évolution de l'UE n'échappera à coup sûr pas au déploiement des principes économiques dominants.[1104] Ces propos portent évidemment le sceau d'une grande lucidité, mais il est pertinent de se demander si l'Europe unie voulue par Rougemont est réalisable sans le concours massif des effets hautement corrosifs des avancées technologiques et de la froide logique économique sur les frontières nationales et sur les catégories millénaires de l'espace et du temps.

Les défis écologiques

L'écologisme est une idéologie apparue dans le champ politique au cours des années 1970. Rougemont figure parmi les premiers écologistes. L'intégration des préoccupations environnementales provoqua une certaine inflexion de sa pensée, en particulier en matière d'économie. Jeanne Hersch eut plusieurs conversations avec Denis de Rougemont dans les années 1970 et 1980. Elle dit de lui qu'il voyait tout au travers du prisme de l'écologie durant la dernière partie de sa vie.

L'auteur du « paysan du Danube » témoigne certes déjà d'une certaine considération pour les junkers proches de la terre et respectueux des équilibres et des rythmes naturels. Cependant, il n'est pas excessif de discerner dans son parcours intellectuel un virage écologiste. Ce dernier procède en partie de ce que l'on pourrait appeler un syndrome de Salomon. La place prépondérante prise par les problématiques écologistes dans la pensée de Denis de Rougemont s'explique, en grande partie, par l'influence qu'exerça sa seconde femme Nanik sur sa pensée. Elle rassemblait divers articles et ouvrages traitant de problématiques environnementales lui tenant très à cœur et les déposait sur le bureau de son mari. Gagné par une certaine désillusion quant à l'émergence d'une Europe fédérale et toujours sensible au charme féminin, Rougemont réorienta sa pensée dans la direction écologiste. A l'image d'un Salomon qui, doté d'une intelligence hors du commun et d'une très large renommée, céda aux requêtes de plusieurs des plus belles femmes de son royaume d'ériger quelques autels très

[1104] Ibid., p.625.

discutables au regard des exigences du Dieu d'Israël, Rougemont s'empara des problématiques écologistes probablement en raison de l'influence de son épouse.[1105]

Le vif intérêt qu'il porta à l'écologie l'a amené à analyser la prise en compte des problèmes de l'environnement par la CEE. Cette dernière étant une organisation à vocation économique, elle sert des objectifs qui entrent partiellement en contradiction avec les exigences écologiques. Si l'on excepte l'union politique, finalité de la méthode fonctionnaliste, la prospérité économique est la principale raison d'être de la CEE. Rougemont, confronté à la dure réalité des contradictions entre prospérité économique et environnement, écrit : « Rétablir la productivité industrielle ? Nous n'y avons que trop bien réussi : voir nos indices de gaspillage, d'épuisement des ressources non renouvelables, et nos indices de chômage ».[1106] Selon lui, les avancées économiques européennes, dues en partie à la CEE, ont engendré un accroissement des problèmes écologiques. Il déplore vivement que la CEE se soumette trop à la logique économique capitaliste contemporaine, marquée par la suprématie du quantitativisme et le gaspillage éhonté des ressources naturelles. Cette réalité, que l'on rencontre sous une forme presque identique au Japon et aux États-Unis, procède d'une société sacrifiant de plus en plus au mythe prométhéen et désireuse de s'éloigner des lois naturelles trop contraignantes. Rougemont regrette que l'Europe de son temps ne se distingue pas de cette tendance universelle.

Au-delà de l'économie, c'est une fois de plus à l'État-nation que Rougemont attribue la responsabilité première des problèmes écologiques et énergétiques. Il écrit que l'État-nation est « à l'origine de la grande crise dénoncée par le Club de Rome[1107] : pollution, désastres écologiques, urbanisation sauvage, gaspillage des ressources naturelles ».[1108] L'auteur prétend que les problèmes de l'environnement ne peuvent être résolus valablement qu'aux échelons

---

[1105] Au cours d'un entretien (octobre 2005), l'écrivain neuchâtelois Roger Favre, qui connaît très bien la vie et la pensée de Denis de Rougemont, nous confia que la seconde épouse de Rougemont, Nanik, joua un rôle déterminant dans son engagement écologiste.
[1106] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.573.
[1107] Le Club de Rome a été créé en 1968, à l'instigation de l'industriel italien Aurelio Peccei. Ce groupe de réflexion réunissait des universitaires, des chercheurs ainsi que des acteurs politiques et économiques importants. Son ambition était de mettre en garde contre les atteintes de la société industrielle aux conditions de vie de l'homme et à l'environnement. Le Club de Rome publia plusieurs rapports dont le plus célèbre s'intitule « Halte à la croissance ? » et est également connu sous l'appellation de « Rapport Meadows ».
[1108] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.462.

régionaux et supranationaux. Dès lors, il attend de la CEE qu'elle utilise ses attributs supranationaux pour répondre aux grands défis écologiques. Or ce n'est pas la vocation de l'organisation telle qu'elle ressort du Traité de Rome. La CEE peut certes intégrer la problématique environnementale dans ses politiques, mais pas plus ses traités que le réel ne la destinent à devenir le fer de lance de la croisade écologiste.

En réaction au premier choc pétrolier, la Commission européenne élabora des directives consacrées aux économies d'énergie. En 1973, la dépendance énergétique de la CEE face à l'extérieur s'élevait à 64,3%. La Communauté, avec les autres pays industrialisés occidentaux, souffrit logiquement beaucoup de la hausse du prix du pétrole décidée par les pays arabes. Les conceptions rougemontiennes en matière énergétique s'accordent tout à fait avec le programme communautaire d'économie qui connut un certain succès. Toutefois, les restrictions ne représentaient qu'un volet de la stratégie communautaire face à la crise énergétique. L'autre grand volet consistait dans le développement de l'énergie nucléaire. Rougemont se montre très opposé à cette énergie jaillissant des puits apocalyptiques de Pandore, de Prométhée et du Léviathan. Rougemont manifeste ses craintes dans son « Rapport au Peuple européen sur l'état de l'Union de l'Europe » : « l'énergie nucléaire ne pourra s'installer que sous la protection de la police, voire de l'armée, et d'une nouvelle Inquisition idéologique, donc aux dépens des droits de l'homme et des libertés démocratiques ».[1109] D'après lui, les risques liés au nucléaire pourraient être invoqués par l'État pour justifier des limitations substantielles et dangereuses à la garantie des libertés individuelles. C'est cette préoccupation fondée sur les incidences totalitaires potentielles de l'énergie nucléaire qui motivera le personnaliste à fonder le groupe de Bellerive,[1110] à la fin des années 1970. Les autres sources d'énergie plébiscitées par Rougemont, telles que les énergies géothermique, éolienne ou biologique, sont « sous-estimées jusqu'ici par la recherche officiellement subventionnée par la CEE ».[1111] L'écologiste modéré considère comme urgent le développement d'énergies de substitution. Il se réfère notamment à plusieurs

[1109] Ibid., p.636.
[1110] Le Groupe de Bellerive fut créé en 1977. Rougemont en fut l'un des membres fondateurs. Ce groupe de réflexion s'intéressait aux effets négatifs de la société industrielle, en particulier sur l'environnement. Il prit position notamment contre le surgénérateur *SuperPhénix* de Creys-Malville.
[1111] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.635.

études prospectives annonçant une pénurie prochaine de pétrole et d'uranium, au plus tard en l'an 2000.

La question de l'énergie devrait être gérée par une agence fédérale européenne. Il salue la réalisation d'un plan de l'eau par la Commission de Bruxelles. Mais, ici encore, l'État-nation déploierait ses effets entravants. En 1979, le fédéraliste écrit dans l'article « Ecologie, régions, Europe fédérée : même avenir » : « quand la CEE propose un plan européen de lutte contre la pollution, tel gouvernement répond : d'accord mais seulement dans une mesure compatible avec ma souveraineté nationale ».[1112] L'auteur sacrifie manifestement la souveraineté nationale aux impératifs de l'écologie. Considérant le principe de non-ingérence, il écrit : les « conditions de réalisation des mesures conservatoires de l'homme, de la Nature (la majuscule est très révélatrice de la place de l'écologie dans sa pensée), des villes, et de leur interrelations équilibrées, excluent absolument le recours automatique à la « souveraineté nationale absolue » et au principe sacro-saint de la « non-ingérence ».[1113] Nous l'avons vu, la critique rougemontienne de la souveraineté absolue est permanente. Simplement, dans les années 1970, Rougemont insistera particulièrement sur les conséquences écologiquement négatives du principe de la souveraineté absolue.

L'écologie prend une place telle dans la pensée de Denis de Rougemont qu'il en vient à la confondre avec la problématique fédéraliste. Selon lui, la Coopérative de Longo Maï représente la première incarnation du fédéralisme intégral : « D'implantation régionale et de visée européenne, la Coopérative de Longo Maï préfigure cette « Europe verte » dont on pouvait redouter que les Neuf de Bruxelles l'aient disqualifiée pour longtemps. […] cette formule dynamique du fédéralisme intégral trouve ici sa première expression spontanée. »[1114]

[1112] Ibid., p.687.
[1113] Ibid., p.733.
[1114] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.250.

Chapitre 2. Les dérives de l'Occident

L'Occident séduit par Prométhée

La culture dominante de l'Europe contemporaine tend à récuser la finitude de l'homme et l'idée de limite. Elle postule que l'on peut faire tout ce qui est possible. L'histoire de la Tour de Babel représente, selon Denis de Rougemont, le grand mythe de notre temps.[1115]

Jean Brun établit une différence entre deux types de prométhéisme : historiciste et techniciste.[1116] Le premier trouve son origine dans l'œuvre abondante de Hegel. Le second est de nature plus proprement saint-simonienne. Rougemont, dans sa phase écologiste surtout, dénonce plutôt le deuxième. Le premier genre de prométhéisme discerne son moyen d'accomplissement dans la destinée de l'esprit hégélien, cette nécessité historique agissant dans le monde. Le second voit dans les avancées technologiques et dans l'effort productif de l'être humain le moyen de l'accomplissement de cette même destinée. Quand Rougemont signale les risques totalitaires de l'Europe-puissance, il met en lumière les implications totalitaires du prométhéisme historiciste. Par contre, lorsqu'il pointe du doigt les centrales nucléaires dans leur faculté d'aboutir à une société centralisée de type totalitaire, il insiste, au contraire, sur les incidences totalitaires du prométhéisme techniciste.

Rougemont, qui considère que toute l'aventure occidentale est marquée par le mythe prométhéen, met un accent particulier sur la dimension technique de celui-ci. Dans son analyse du mythe, il montre l'importance de l'objet dérobé par Prométhée. Le héros grec vole le feu utile et non l'éclair de Zeus, qui symbolise la connaissance. Au travers de son acte, il inaugure, selon Rougemont, l'« humanité technologique ». L'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme » rapproche Prométhée de Caïn pour faire de ces deux personnages les archétypes du rebelle, à la recherche du progrès dans une démarche d'auto-

[1115] Voir Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.124.
[1116] Voir Jean Brun, « Philosophie de l'histoire. Les promesses du temps », Stock, Paris, 1996, pp.14 et ss.

sublimation.[1117] Or, il est intéressant de relever que Caïn est l'ancêtre des forgerons et le bâtisseur d'une ville. On retrouve là deux des caractéristiques fondamentales de la civilisation technologique urbaine dénoncée par Rougemont.

Les origines lointaines de la résurgence du mythe prométhéen en Europe remontent à la Renaissance. Dans sa théorie de la spire, Rougemont situe la Renaissance dans une phase de retour à l'individu. Mais, à la différence de la phase grecque correspondante, la dimension prométhéenne est plus accentuée. En rupture avec le Moyen Age, la Renaissance ramène tout à l'ici-bas et récuse la notion de limites. Une nouvelle conception de la liberté est en germe : celle d'une liberté qui consiste à faire tout ce qui plaît, à dépasser toutes les bornes. A partir de ce moment-là, l'individu est mis au centre. Advient l'ère de l'anthropocentrisme. Bossuet constatait déjà que, « devenu le seul objet de ses complaisances, l'homme se fait de lui-même son Dieu. »[1118] Si l'on considère la spire rougemontienne, il apparaît que l'autonomisation de l'homme relativement au Transcendant – amorcée par la Renaissance de l'individu – diffère relativement au modèle grec puisque, dans ce dernier, l'individu admettait, plus ou moins intuitivement et confusément, un ordre transcendant, à l'image d'Antigone qui refuse l'ordre du roi Créon parce qu'il viole « les divines lois non écrites ». Ces dernières seront explicitement écartées par plusieurs penseurs au temps des Lumières. Prométhée ne cherche même plus à voler le feu aux dieux, il prétend désormais que ce feu est en lui-même. La tendance anthropocentriste évoluera longtemps parallèlement au théocentrisme tout en le dépassant progressivement, lors d'étapes fondamentales telles que les Lumières, la Révolution française ou encore mai 68.[1119] Le communisme s'inscrit également dans ce courant, comme le relève avec beaucoup de pertinence le personnaliste dans ce passage que nous avons déjà cité : ce que tout un groupe d'intellectuels bourgeois admirent dans la Russie soviétique, c'est en particulier « la renaissance d'un certain humanisme, d'un certain orgueil humaniste, d'une certaine insolence joyeuse à nier les valeurs transcendantes, d'une âpreté rationaliste qui rappelle les solides vertus de la bourgeoisie conquérante. Ce n'est point par hasard que ces amis de l'URSS citent souvent Diderot, Voltaire, à l'appui de leur foi nouvelle. Ce n'est pas

[1117] Notons en passant que la référence à Caïn comme l'un des archétypes du monde moderne contribue à étayer la critique augustinienne dérivée d'un gouvernement mondial développée ci-dessus.
[1118] Bossuet cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer : « Histoire des idées politiques », op. cit., p.304.
[1119] Essentiellement au travers de sa fonction symbolique de repère et non *proprio* en tant que mouvement de révolte estudiantine.

sans raison qu'ils se remettent à glorifier les mythes du Progrès indéfini et du Bonheur. »[1120] Il semble qu'à chaque tour de spire, les mouvements s'éloignent davantage de l'axe formé par le christianisme pour s'approcher toujours plus d'un prométhéisme quintessent.

Il existe plusieurs liens entre le prométhéisme, qu'il soit historiciste ou techniciste, et la problématique de l'union européenne. Saint-Simon, figure emblématique du prométhéisme techniciste, aspire à « fonder la nouvelle Europe sur une nouvelle religion (l'esprit des Lumières, la foi dans le progrès et la science) ».[1121] De nombreux propagateurs de l'idée d'unification politique du Vieux Continent sont mus par une philosophie identique. Quant au prométhéisme historiciste ou hégélien, nous avons vu qu'il trouve une de ses incarnations privilégiées dans la notion d'Europe-puissance.

Tout au long de son œuvre, Rougemont s'attache à l'étude de la nature prométhéenne de la civilisation occidentale contemporaine. Selon lui, est révélateur de cette nature le fait qu'« Au jugement des modernes, il va de soi que l'action de Prométhée est celle d'un héros. » Il ajoute : « Nous avons perdu le sens de ce qu'il pouvait y avoir de criminel dans le vol du feu. »[1122] Même si elle est plus que millénaire, la tentative de l'homme de s'extraire de sa condition connaît une intensité inédite.[1123] Selon Rougemont, le Titanic, cette « anti-arche de Noé », témoigne, dès le début du siècle passé, du caractère prométhéen de la civilisation occidentale.[1124] La Deuxième Guerre mondiale a eu pour effet de freiner les ambitions prométhéennes historicistes. Cependant, il est à craindre que la pédagogie des catastrophes n'ait fait qu'ériger quelques digues fragiles contre une réincarnation de la quête prométhéenne à une échelle supérieure, celle du monde unifié issu des processus de globalisation. S'il existe

---

[1120] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.82.
[1121] Marie-Thérèse Bitsch, « Histoire de la construction européenne », op. cit., p.16.
[1122] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.49.
[1123] La « cause permanente et actuelle de toute répétition du péché primitif, nous pouvons la nommer, la décrire. Ainsi, dans une certaine mesure, nous la tenons dans notre puissance. C'est la tentation de sortir de la condition d'homme telle que Dieu l'a créée. », Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.247.
[1124] « En 1912, dans la nuit du 14 au 15 avril, le plus grand paquebot du monde, le *Titanic*, au nom provocateur, quitte le port de New York pour son premier voyage. Il est absolument insubmersible, assurent les constructeurs, chaque cabine, imperméable, devant fonctionner en cas d'accident comme une bouée de sauvetage. Ce défi flottant de l'humanité technicienne au dieu de la mesure, cette anti-arche de Noé, heurte au troisième jour de son voyage un iceberg que « toutes précautions prises » avaient oublié de prévoir, et coule avec ses deux mille deux cents passagers. Depuis lors, quand on me répète que « toutes les précautions ont été prises », je comprends instantanément qu'il y a lieu de redouter le pire. » Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.70.

une continuité thématique entre « La Part du Diable » et « L'Avenir est notre affaire », n'est-ce pas parce que les tendances lourdes de l'Europe n'ont pas fondamentalement changé ? Non contente de récuser les normes transcendantes, notamment le droit naturel, la civilisation européenne transgresse également les lois naturelles. Le personnaliste craint désormais « le risque majeur de violer, d'une manière irréversible, les conditions de la vie sur Terre. »[1125] Il est indéniable que cette menace a dépassé le stade du risque. Donner des farines animales à des vaches, dont l'anatomie montre à l'évidence qu'elles ne sont pas faites pour manger de la viande, procède de cette transgression de manière quasi quintessente. La boîte de Pandore a été ouverte. Le professeur Dominique Belpomme, éminent oncologue français, explique dans « Ces maladies créées par l'homme » que beaucoup d'affections contemporaines sont très différentes de celles dont l'homme pouvait souffrir au XIX^{e} siècle. Elles ne sont plus d'origine naturelle, mais viennent de notre civilisation.[1126] Si l'écologisme de Denis de Rougemont a été en partie suscité par l'influence de sa seconde épouse Nanik,[1127] il correspond également à une réaction face aux violations répétées des lois naturelles par les sociétés occidentales techniciennes et artificielles.

A propos de la problématique des rapports de l'Europe avec le monde, le personnaliste constate que ce sont les aspects prométhéens de l'Occident qui séduisent et se diffusent sur toute la planète. Lorsque l'on connaît les profondes affinités entre le prométhéisme et la finalité de puissance, ne faut-il pas craindre qu'une union de l'Europe fondée sur les valeurs de la société technicienne artificielle ne soit pire que sa division ? Même s'il ne l'a pas exprimé en ces termes, Rougemont le pensait probablement, lui qui craignait que la technocratie n'efface les diversités en faveur d'un monde homogénéisé.

[1125] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.377.
[1126] Voir Dominique Belpomme et Bernard Pascuito, « Ces maladies créées par l'homme : Comment la dégradation de l'environnement met en péril notre santé », Albin Michel, 2004.
[1127] Voir la note n°1105.

Les crises et les dérives de l'économie

Selon Rougemont, le mythe du progrès trouve dans l'économie l'un de ses terrains d'expression privilégiés. Il dénonce « la religion de la croissance illimitée » mettant en péril les équilibres naturels. L'économie moderne est déterminée par une logique quantitativiste plutôt que « qualitativiste ». Selon Rougemont, la logique économique a imposé ses règles sous la forme de la philosophie utilitariste. Il estime que l'impératif de rentabilité bénéficie d'une telle prééminence qu'il s'est substitué à l'impératif catégorique de Kant, en réalité jamais véritablement appliqué mais longtemps révéré. Dans son article « Le péril Ford »,[1128] il fait déjà référence à Mammon pour qualifier les objectifs que poursuivent la majorité des Occidentaux de la fin des années 1920. Bien qu'avouant lui-même être peu à l'aise dans l'analyse économique, Rougemont laisse transparaître, dans ses écrits, une condamnation du capitalisme spéculatif qui s'oppose au capitalisme productif.[1129] Ce « capitalisme anonyme », dans sa forme moderne, est vivement décrié par le personnaliste.

La pensée économique de Denis de Rougemont ne saurait véritablement être classée dans l'école libérale classique incarnée, entre autres, par Friedrich von Hayek. Néanmoins, étant donné le fort attachement du personnaliste à la liberté ainsi qu'à la libre initiative et sa méfiance à l'égard de l'étatisme et de l'interventionnisme, on peut, dans une certaine mesure,

---

[1128] « Le péril Ford », paru dans *Foi et Vie*, Paris, 16 février 1928.

[1129] Le capitalisme se subdivise en deux variétés : le capitalisme productif et le capitalisme spéculatif. Le premier consiste à produire rationnellement des biens et des services. Il est indispensable au bon fonctionnement de la société et fonde ce que l'on appelle l'économie réelle.
Le capitalisme spéculatif englobe toutes les activités qui reviennent à acheter des actions ou des biens qu'on ne verra jamais, puis à attendre que leur cours ou prix augmentent afin de les revendre en maximisant son bénéfice. Les progrès fulgurants des moyens d'information favorisent l'emprise de ce type de capitalisme qui ne peut que croître avec la perte de valeurs telles que le sens de la responsabilité, le désir de produire quelque chose d'utile pour la société ou encore le goût de l'effort. Ce capitalisme-là n'enrichit qu'un petit nombre de personnes . Il est très destructeur pour une société lorsqu'il s'étend jusqu'à devenir mafieux comme en Russie. Acheter et vendre plus cher sans rien faire d'autre que river ses yeux sur un écran n'a jamais enrichi un pays dans sa globalité.

rapprocher sa pensée de celle d'un Wilhelm Röpke avec sa troisième voie intégrant, dans une heureuse combinaison, libéralisme économique, sens des responsabilités et prise en compte d'une éthique minimale.

Rougemont prétend à juste titre que le primat accordé à la logique économique menace le fédéralisme, car la première a horreur de toutes les barrières – en l'occurrence les initiatives à petites échelles et les décisions politico-économiques rapportées à la dimension de l'homme – qui s'opposent à sa pleine capacité d'optimiser ses « valeurs cultes » que sont la productivité, le ratio coût-bénéfice et le profit maximal. Selon Rougemont, la société fait presque toujours triompher la logique économique sur le fédéralisme, surtout dans une société qui a remplacé le célèbre « primum vivere deinde philosophari » par le confortable « numquam philosophari ». L'efficacité et la rentabilité sont devenues les grands mots d'ordre. Or, le fédéralisme suppose, au contraire, le primat de la liberté et de la diversité. Rougemont ne rejette pas le capitalisme en lui-même mais ses dérives et, surtout, l'extension de la logique économique au-delà de la sphère économique. L'adoption par presque toutes les administrations publiques des principes dérivés de l'économie, notamment au travers du *new public managment*, procède de cette tendance, dénoncée par le personnaliste déjà dans les années 1960. Même s'il est excessif de parler de prédominance de l'économique sur le politique, il est vrai que la gestion des affaires publiques tend parfois à être dévoyée sous l'effet d'une fascination pour la logique économique et le profit à court terme.

La « religion de la croissance » s'articule essentiellement autour du matérialisme et de la soif de puissance. L'obsession de la puissance, dont Rougemont trouve chez Lewis Mumford[1130] une excellente description, se manifeste sous la forme d'une figure : le « Pentagone de la Puissance ». Ce dernier se compose d'une Production massive, d'une Publicité manipulatrice, de Pouvoir militaire, de Profit monétaire et du Plutonium des centrales à fission. Cette combinaison délétère recèle des menaces écologiques mais aussi génétiques et civiques. Rougemont considère le Rapport du Club de Rome sur « Les limites à la croissance » de 1972 – dit aussi rapport Meadows – comme l'un des ouvrages de référence dans l'analyse

[1130] Historien, philosophe et urbaniste américain (1895-1990).

économique. Les auteurs de ce rapport comptent, avec Jay Forrester[1131] – professeur au MIT et directeur d'un Groupe d'étude de dynamique des systèmes à qui fut commandé le fameux rapport – parmi les principaux critiques des dérives du système économique capitaliste contemporain. Rougemont partage plusieurs de leurs idées fondamentales, tout en demeurant fidèle à son libéralisme.

Ayant quelque peu délaissé l'étude des problématiques économiques, Rougemont y fut ramené par le premier choc pétrolier consécutif à la guerre du Kippour de 1973. Il voit dans cette première crise depuis la dernière guerre mondiale une preuve de la fragilité du système économique.

Les préoccupations du penseur neuchâtelois portent également sur le nucléaire comme bien de substitution au pétrole. La brutale prise de conscience de la dépendance pétrolière conférait à l'énergie nucléaire un surcroît d'intérêt. Rougemont s'alarmait des conséquences centralisatrices que ne manquerait pas de provoquer, selon ses paradigmes, un déplacement en direction de cette forme d'énergie. Il écrivait dans « L'Avenir est notre affaire » : « *l'autogestion régionale* en dépit de l'État-nation niveleur (…) va devenir le seul espoir concret des peuples que la Crise générale n'aura pas jetés dans des régimes de pénitence totalitaire. »[1132] Plus que jamais, la fragmentation du pouvoir, entre autres par l'émergence des régions, s'imposait pour éviter les dérives de nature totalitaire que ne manquerait pas de provoquer un essor du nucléaire.

Le centralisme énergétique

Nous avons déjà évoqué cette idée classique de Montesquieu : « Il faut que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir ».[1133] Pour Rougemont, il importe que ce principe s'applique dans l'ordre énergétique qui, à ses yeux, représentait une des problématiques les

[1131] Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Dynamique mondiale » (paru aux États-Unis en 1971), traduit de l'américain, PUF, 1982.
[1132] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.112.
[1133] Montesquieu, « De l'esprit des lois », Livre XI, chap. IV, Garnier-Flammarion, 1979, Paris, p.293.

plus importantes dans les années 1970 à 1980. En s'entourant de toutes les précautions nécessaires, on peut affirmer que, chez Denis de Rougemont, la décentralisation de la distribution d'énergie est au centralisme énergétique ce que la séparation des pouvoirs est au pouvoir absolu de type monarchique chez Montesquieu. Ou encore, pour emprunter au langage économique, le centralisme énergétique est au monopole ce que la concurrence est à la diversité des sources d'approvisionnement énergétique. L'impératif de fragmentation propre au fédéralisme serait tout à fait compromis par la centralisation liée au nucléaire.

Rougemont pense discerner dans le débat sur l'énergie « l'option générale du système ». Selon lui, cette option ne résiderait ni dans les libertés personnelles ni dans le bonheur mais bien dans la puissance. La crise des années 1970 mettrait en lumière la vraie hiérarchie des valeurs des sociétés occidentales. Au sommet de cette hiérarchie, la puissance prendrait de plus en plus le pas sur la liberté. La conjugaison entre le nucléaire et la finalité de puissance est au cœur de la problématique totalitaire telle que Rougemont la conçoit dans les années 1960, 1970 et 1980. Energie nucléaire et finalité de puissance convergent, selon lui, pour susciter un État policier.

Par ailleurs, aux menaces sur les libertés s'ajoute la vulnérabilité du système. Le nucléaire échappant, par essence, à une logique de dispersion, il serait facile de déstabiliser un État en s'emparant des centres de production d'énergie nucléaire. Dans la lutte actuelle contre le terrorisme, les États occidentaux accordent, en effet, une attention particulière aux centrales nucléaires qui pourraient être instrumentalisées par des terroristes avec des conséquences d'une ampleur et d'une intensité très élevées.

Finalement, Rougemont insère la question du nucléaire dans la problématique, largement traitée ci-dessus, de l'État-nation. Ce dernier chercherait dans la construction de centrales nucléaires – qualifiées de « babyloniennes » par l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » – à reconquérir un certain prestige, dans le contexte du dépérissement qui le frappe. Mais il y a pire. Selon Rougemont, le « système du mensonge nucléaire », préservé au besoin par un « déploiement policier », ainsi que le Concorde, dans sa dimension symbolique essentiellement, représentent « les suites logiques de l'idéal matérialiste du Progrès combiné

avec la réalité toujours plus totalitaire de l'État-nation. »[1134] Rougemont semble accorder peu de crédit à l'argument selon lequel l'énergie nucléaire est, à certains égards, plus propre que l'énergie issue du pétrole. Il n'est pas davantage sensible à l'opportunité d'une réduction de la dépendance énergétique. Dans son interprétation, le ressort premier du recours au nucléaire par les États européens réside dans une volonté d'extension de leur imperium. Ce passage de son œuvre est à cet égard très éclairant : « les centrales nucléaires intéressent l'État au premier chef en tant qu'instrument de Pouvoir. […] les meilleures raisons d'étendre encore le contrôle policier préventif de tout et de tous. »[1135] Rougemont rejette le nucléaire parce qu'il y voit un puissant moyen d'asservissement des individus à l'État ainsi qu'une menace pour les autonomies locales. Finalement, le nucléaire entre en affinité avec le gigantisme et déploie dès lors tous les effets politiques délétères de ce phénomène. Selon Rougemont, « Les centrales nucléaires sont des objets énormes, dangereux, extrêmement chers, très probablement non rentables et encore plus probablement non nécessaires ; mais toute la propagande, depuis dix ou quinze ans, tend à nous faire croire que ce sera concurrentiel, inoffensif et indispensable. Là encore, c'est la porte ouverte à une intervention croissante et sans doute redoutable de l'État dans nos vies individuelles ! »[1136]

La megalopolis et ses périls

Les cités tentaculaires des sociétés industrielles engendrent « la foule solitaire ». Elles entravent l'expression de la liberté des personnes de même que leur vocation à la solidarité. Sécrétant une trop grande promiscuité et une solitude morale au milieu de la foule, née de l'indifférence, ces grandes cités forment des anticommunautés. Dans ces espaces où l'égoïsme triomphe, les bases du civisme sont minées. L'éthologue Konrad Lorenz a montré que les grandes agglomérations présentent des similarités structurelles avec les cellules

[1134] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.84.
[1135] Ibid., p.281.
[1136] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont : quel avenir voulons-nous? », interview réalisée par Agathe Malet-Buisson, Magazine littéraire, n°133, février 1978, p.68.

cancéreuses.[1137] Selon le personnaliste, les « megalopolis » constituent le poste avancé des tendances les plus délétères de l'Occident, l'expression la plus aboutie des pathologies occidentales. Plus haut, nous avons évoqué la dimension prométhéenne de la civilisation occidentale et en particulier la violation de certaines lois naturelles. Les mégalopolis procèdent, en partie, de cette tendance. Entre la polis grecque et la mégalopolis, il y a, plus qu'une différence de taille, une différence de nature. A l'extrême, les conditions de la participation civique ne sont plus réunies dans les cités étendues, selon le personnaliste. Il constate que les grandes villes ne sont plus gouvernables. L'auteur rapporte des statistiques qui révèlent l'existence d'un rapport de proportionnalité entre la hauteur des tours et le taux de criminalité. Les choses n'ont pas véritablement changé. La criminalité est beaucoup plus élevée dans les centres urbains très développés qu'ailleurs. Les éléments constitutifs de l'autoritarisme et du totalitarisme, notamment l'anarchie, sont davantage présents dans la mégalopolis qu'ailleurs. Notons toutefois que l'attachement à certaines formes de liberté y est aussi plus grand. Au travers du processus d'extension de ses dimensions, la cité se désintègre et s'ouvre sur une déliquescence généralisée : « Autour d'eux (les gens des villes), le nihilisme étend ses terrains vagues, ses décharges fumantes, dans la Cité démesurée que la Technique nous permet d'agrandir littéralement *sans fins*, au-delà de tout désir des habitants actuels et surtout futurs… Tout cela se passe en dehors d'eux, contre eux bientôt ! Cette société leur est étrangère, inconnue, sauf en cela qu'ils la ressentent comme *foncièrement inamicale* : la méfiance règne. »[1138]

Il est intéressant de noter que Babel est, en quelque sorte, une préfiguration de la mégalopolis. C'est la tentative de concentrer une population nombreuse dans un ensemble urbain unifié. Le phénomène des grands ensembles urbains favorise l'atomisation et la massification de la société ainsi que sa rupture avec les réalités naturelles nécessaires à l'équilibre de l'homme. L'aspect prométhéen d'imposantes cités réside également dans le fait que tout y est fait de main d'homme et présente donc souvent le caractère de l'artificialité. Dans la société mise en

[1137] Il écrit : « Comparons, d'un œil critique, le centre ancien de n'importe quelle ville d'Allemagne, avec sa banlieue moderne qui prolifère honteusement à travers la campagne alentour, ou bien avec les localités encore épargnées. Comparons ensuite la coupe histologique d'un tissu organique sain, avec celle d'une tumeur maligne. On trouvera d'étonnantes analogies ! » Konrad Lorenz, « Les huit péchés capitaux de la civilisation », trad. Fr., Flammarion, Paris, 1973, p.41.
[1138] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.27.

place par *Big Brother,*[1139] la dimension urbaine est significative. La rupture des vastes ensembles citadins d'avec la création naturelle – reflet du génie du Dieu créateur et transcendant dans l'inconscient du grand nombre et dans la conscience du petit nombre – confère à l'homme l'illusion de sa maîtrise sur l'univers artificiel qu'il produit. La mégalopolis et l'envahissante technologie qui, trop fidèlement, l'accompagne permettent une emprise virtuelle et un contrôle presque absolu de l'État sur l'homme. Pour Rougemont, si les dérives de l'Occident se poursuivent et si la hiérarchie des valeurs, les conceptions de l'homme et de la vie en société ne connaissent pas de revirement, le totalitarisme et la ruine sont programmés : « ne pas choisir serait s'abandonner aux « impératifs » du désastre dont l'Occident industriel est en train d'agencer les mécanismes. »[1140]

Dans une perspective planétaire, Rougemont craint que l'urbanisation de toute l'humanité ne détruise les liens sociaux et n'altère ce qui reste d'amour du prochain pour leur substituer la loi de la jungle et le règne de l'indifférence, de l'égoïsme et de l'utilitarisme.

Dénonçant le gigantisme urbanistique à l'origine d'une « foule anonyme », l'auteur de « L'un et le divers » préconise une réforme des dimensions. Il fixe la taille idéale d'une cité entre 5000 et 25000 habitants. Il suggère, en outre, la création d'espaces verts qui brisent la trop grande artificialité des villes. Au centre, une agora moderne entourée de tous les bâtiments symboliques de la vie publique et religieuse contribuerait à l'établissement d'un tissu social sain.

La régression du modèle de la personne

Dans les phases historiques qui préparent l'avènement des totalitarismes d'origine endogène, on observe souvent une espèce d'auto-destruction de la personne préalable à sa négation violente par le pouvoir totalitaire émergent. A cet égard, le totalitarisme endogène peut être perçu comme une espèce de sanction historico-sociologique de la régression de la personne.

[1139] En référence à l'ouvrage de George Orwell « 1984 », écrit en 1948, qui décrit un système totalitaire.
[1140] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.7.

Rougemont a bien montré que l'individualisme égoïste – ou égotisme – et le collectivisme forment les deux courants majoritaires au XIX^{e} siècle, alors que ceux qui défendent la personne sont minoritaires. Un des principaux dénominateurs communs aux dérives pathologiques de la personne sous la forme de l'individualisme et du collectivisme réside dans une régression du sens de la vocation. Elle constitue l'articulation centrale de la personne qui est structurée selon un axe vertical et un, horizontal. Conférée à chaque homme individuellement par Dieu, la vocation distingue l'homme et le rend responsable envers ses semblables. Elle a aussi pour fonction de souligner la valeur spécifique de chaque être humain tout en le reliant aux autres. La récusation de la Transcendance fait disparaître l'axe vertical et ouvre alors la voie de l'égotisme, du « je » divinisé. A en croire le personnaliste, ce phénomène déploie de dangereuses incidences sur la liberté : « Si l'homme ne se reconnaît point de vocation, la liberté qu'il revendique est vide ; le Diable s'y mettra sous mille formes diverses, dont l'Opinion publique est la plus ordinaire. Mais si l'homme se reconnaît une vocation, il ne demandera point d'autre droit que celui de s'y conformer. »[1141] Lorsque le sens a disparu, parce qu'on cesse de se reconnaître dépositaire d'une mission spécifique, il se crée une vacuité insupportable et un appel à un sens défini en dehors de soi, en général par la société. Ainsi, ce que l'homme perd dans la dimension verticale, il cherchera à le retrouver sous forme de palliatif dévoyé dans la dimension horizontale. Cette évolution le prédispose à se fondre dans la masse.

L'atténuation du sens de la vocation se présente comme le corollaire logique du phénomène de la déchristianisation. Rejetant Dieu, l'homme devient son propre dieu ou alors se dénigre et se dévalorise au point de ne pas opposer de résistance et de ressentir même un soulagement à être absorbé dans la masse. Pour reprendre les références de l'auteur de « L'Aventure occidentale de l'Homme », l'Adam contemporain cherche souvent à fuir sa responsabilité et son Dieu en se cachant dans la masse. Rougemont observait la propension de ses contemporains à se déclarer irresponsables. Tout semblait leur servir d'alibi. Fuyant leur moi responsable, ils cherchent à s'évaporer dans le collectivisme absolvant. Denis de Rougemont est l'auteur d'une célèbre formule qui résume ce phénomène : « *là où l'homme n'est plus*

[1141] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.83.

total, ne veut plus être total, *l'État peut devenir totalitaire ; et là seulement.* »[1142] A voir l'image de l'homme que projette l'humanité actuelle, on peut nourrir quelques craintes.

La régression des fonctions essentielles de l'État et le développement des fonctions périphériques

La technocratie, l'industrialisation, le gigantisme, le matérialisme et l'étatisme sont, selon le personnaliste, les principales causes de la dépersonnalisation. Dans « L'Avenir est notre affaire », il cite une excellente analyse de l'Empire romain réalisée par Lewis Mumford dans « La Cité à travers l'Histoire ». Rougemont établit une comparaison entre certains aspects de l'Empire romain et l'époque contemporaine : « Nous retrouvons le parallèle avec notre ère totalitaire (c'est nous qui soulignons) : la dépersonnalisation détruit les engagements civiques, l'expansion excessive appelle la tyrannie ».[1143] L'État, qu'il qualifie de centralisé, bureaucratique et technocratique, est la résultante de l'affaiblissement de la personne et de son corollaire, la régression civique. Ce phénomène s'auto-entretient. Dans les grandes dimensions, l'homme perd prise sur le réel et tend ainsi à laisser le champ libre à l'État, qui est poussé à encore davantage de centralisation. Cette dernière accroît le sentiment d'impuissance de l'homme. Et ainsi de suite. On est entré dans un cercle vicieux. A en croire Rougemont, l'Europe de la fin des années 1970 s'inscrit dans cette logique : « Nous avons pris l'habitude de nous décharger complètement sur l'État de ce que nous n'avons pas encore su faire à temps, en attendant de lui toujours plus de subventions, de facilités, de garanties… alors que pour nous redonner bonne conscience, nous ne cessons de le maudire et de l'accabler. »[1144]

D'un point de vue philosophique, une démocratie fondée prioritairement sur la philosophie des Lumières – c'est le cas de la majorité des États européens aujourd'hui –, présente moins de garanties de respect du modèle rougemontien de la personne qu'un régime démocratique

[1142] Denis de Rougemont, « Journal d'un intellectuel en chômage », op. cit., p.172.
[1143] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.156.

dérivé essentiellement du judéo-christianisme. Siedentop écrit à ce propos : « le discours du républicanisme classique, ou de la citoyenneté, naissait d'un cadre social et intellectuel préindividualiste, tandis que le discours de la société civile, issu de la tradition chrétienne du droit naturel, partait d'hypothèses radicalement individualistes. »[1145] La personne devient de plus en plus anachronique en Europe. Tocqueville avait déjà théorisé les phases démocratiques où « la personne » – selon la terminologie personnaliste – ou « le citoyen » – selon la terminologie tocquevillienne – a presque disparu. Dans ce contexte, la société commence à osciller entre servitude et licence. Rougemont semble penser que nous sommes proches de ce stade : « Nos démocraties de l'Ouest peuvent être décrites comme un mélange d'anarchie dans certains domaines et de tyrannie dans d'autres. La voie idéale que devrait poursuivre l'Europe serait une mise en question productive de l'autorité et de la liberté. »[1146] Cette oscillation entre anarchie et autoritarisme n'est jamais durable. Elle se solde toujours par le triomphe de l'autoritarisme ou du collectivisme totalitaire en réaction à un désordre dépassant le seuil de tolérance d'une société. Rougemont postule avec raison que la déviation anarchique et la déviation étatiste conduisent toutes les deux, *in fine,* à la dictature ou au totalitarisme. C'est la raison pour laquelle il insiste tant sur la nécessité de changer de valeurs et de finalités.

Les sociétés occidentales actuelles se caractérisent toujours par une coexistence de tendances anomiques et étatistes. Cette situation procède, d'une part, d'une régression du sens des responsabilités et, d'autre part, d'une conception de l'État qui dévalorise les fonctions essentielles – garantie de la sécurité intérieure et défense contre de potentielles attaques de l'extérieur – tout en mettant l'accent sur les fonctions périphériques de nature essentiellement réparatrice. Un des dénominateurs communs à ces évolutions réside dans le fait que l'homme, et en particulier le délinquant, est de moins en moins considéré comme responsable de ses actes et de sa situation. Avec l'irruption de la « martyrocratie »,[1147] celui qui menace l'intégrité d'autrui ou la sûreté de l'État est davantage perçu comme une victime que comme un coupable. Dans la pensée de trop d'Occidentaux, les terroristes les plus méchants sont

---

[1144] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont : quel avenir voulons-nous? », interview réalisée par Agathe Malet-Buisson, Magazine littéraire, n°133, février 1978, p.67.
[1145] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.92.
[1146] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.138.
[1147] Voir Gilles-William Goldnadel, « Les martyrocrates », Plon, 2003.

comme légitimés à recourir à la violence aveugle en raison des motifs, même subjectifs, qu'on leur reconnaît. Cette violence commence à être recevable. Multipliée, elle se banalise, d'autant plus que la peur incite à ne pas s'y opposer véritablement. S'ensuit une montée d'anomie ou d'anarchie par affaiblissement des fonctions répressives de l'État. Le développement des fonctions étatiques périphériques procède des mêmes causes que la dépréciation des fonctions essentielles. N'étant pas jugé responsable de sa situation sociale et économique, l'homme moderne attend tout de l'État. En Europe, ce dernier se trouve de plus en plus dans la situation d'une mère méprisée à qui l'on réclame un solide argent de poche comme un dû. Ce glissement dans l'évaluation des diverses fonctions étatiques est lié à l'émergence de l'État-providence, un État de plus en plus faible quoique toujours plus présent dans la société.

La perte du sens des responsabilités génère toujours plus d'étatisme et d'inflation législative, conférant ainsi à l'État une emprise très large sur la société, en habituant les hommes à tout attendre du pouvoir politique. Par ailleurs, l'insécurité croissante résultant d'une anomie rampante est de plus en plus insupportable et entraîne une demande de solutions parfois simplistes et radicales. Il suffit qu'une crise économique se greffe sur cette situation pour que la démocratie soit encline à basculer dans l'autoritarisme ou le totalitarisme.

Un processus de massification

Nous avons vu qu'au-delà des questions économiques et écologiques, le personnaliste s'inquiète de la régression de la personne. Il proposait de rédiger l'équivalent moral, social et politique du célèbre Rapport sur « Les limites à la croissance » auquel il aurait donné pour titre : « Rapport sur la dégradation des relations humaines et la dissolution des liens communautaires ». Déjà au début des années 1960, il prévoyait l'approfondissement de l'écart entre une « majorité passive et moutonnière » et une minorité entreprenante disposant d'une pensée propre. La « culture de masse » représentait pour lui un grand danger, dans la mesure où elle habitue le grand nombre à être passif, homogénéisé et conditionné.

Dans nos sociétés, la publicité et le marketing occupent une place prépondérante au point d'avoir envahi le domaine politique. Rougemont percevait déjà, il y a bientôt un demi-siècle, l'importance croissante de la séduction et de la manipulation. S'il est vrai que la propagande existe depuis des millénaires, nos sociétés sont de plus en plus sensibles aux artifices. Les fameux *spin doctors* qui conseillent les politiciens mettent l'accent essentiellement sur l'image au détriment du fond.

Les causes profondes du développement des masses résident substantiellement dans une fuite devant la liberté. Si les masses se forment et se prêtent à la manipulation, à « l'alignement des esprits », ce n'est généralement pas en fonction de la volonté délibérée d'une minorité. C'est bien plutôt parce qu'une majorité de personnes acceptent toujours moins la responsabilité et les efforts liés à la liberté. En témoignent, selon le personnaliste, « Modes, publicités, conformismes, disciplines de parti, chauvinisme, fanatisme de jeunesses fascistes ou nazies, ou communistes, ou phalangistes, ou gardes rouges : autant de remèdes contre la liberté, autant de fuites devant la liberté et le vertige, et devant les questions dernières qu'elle oblige à se poser, devant *le choix des finalités assumées*. »[1148] En fuyant devant la liberté, les individus préparent leur massification.

Nous l'avons mentionné, les masses sont potentiellement dangereuses par leur réceptivité à l'appel des totalitaires. Rougemont constate, avec beaucoup de pertinence, que la volonté d'un seul ne pourrait rien si elle ne rencontrait des dispositions favorables. La volonté de puissance d'un tyran ou d'un dictateur ne peut s'imposer que dans la mesure où les masses ne sont plus attachées à la liberté et cherchent au contraire à s'en libérer.

Le processus de massification n'est pas encore assez abouti pour produire ses effets paroxystiques. Cependant, il est déjà suffisamment avancé pour expliquer, en partie, l'emprise croissante de l'État sur la société et ce curieux mélange entre étatisme et récusation des fonctions répressives classiques de l'État. Lorsque l'individu démissionne, il laisse *de facto* à l'État la fonction de se substituer partiellement à lui. Les sociétés contemporaines présentent, selon Rougemont, des parallèles avec les cités de l'ère hellénistique d'où sortait un appel au

[1148] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., pp.143-144.

tyran à la suite de la dissolution de la communauté par absence de sens des responsabilités. Aujourd'hui, les « rouages anonymes de l'État » sont chargés de pallier les effets de la démission devant la liberté et la responsabilité. Les sociétés libérales ne peuvent survivre au triomphe des masses. C'est pourquoi Rougemont lançait ce cri d'alarme : « Si nous ne choisissons pas librement notre avenir, il n'y aura plus d'avenir humain au-delà du cataclysme inévitable que les rares survivants ne raconteront pas, faute de public : fin du récit des civilisations, fin de l'Histoire. »[1149]

[1149] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., pp.7-8.

Chapitre 3. Regards d’outre-tombe

Le penseur intuitif-prophétique sans illusions

Il est toujours très délicat de supposer comment un philosophe aurait jugé une problématique contemporaine, ce qu’un penseur d’un autre temps aurait dit en ce temps. Cependant, si une réflexion exprimée naguère ou plus anciennement continue d’être étudiée, c’est généralement parce qu’elle permet d’éclairer des questions actuelles ou les trajectoires de l’Histoire se faisant. A cet égard, il ne fait aucun doute que la pensée profonde, parfois originale et riche de Denis de Rougemont conserve une très grande pertinence pour illuminer de sa perspicacité et de sa lucidité les grands phénomènes actuels, dont la plupart étaient d’ailleurs déjà contemporains du célèbre fédéraliste, à des stades antérieurs de leur évolution. Nous tenterons de nous livrer à l’exercice, forcément difficile et périlleux, d’une confrontation décalée dans le temps entre les idées fondamentales de la philosophie rougemontienne et les trajectoires principales de l’histoire du début du troisième millénaire.

Une vingtaine d’années après sa mort, l’œuvre de Denis de Rougemont semble demeurer particulièrement pertinente. Il est à peu près certain que Rougemont critiquerait aujourd’hui ce qu’il a critiqué hier. Ses méfiances instinctives seraient les mêmes. Sa défiance rationnelle envers toute évolution négatrice de la dignité et de la liberté humaines ne manquerait pas de s’exercer à l’encontre des nombreuses dérives actuelles. Il est des accents visionnaires rougemontiens qui, aujourd’hui, paraissent encore plus marqués du sceau de la vraisemblance qu’ils ne l’étaient à l’époque. Evidemment, certaines propositions d’ordre technique que Rougemont a pu formuler, surtout dans le domaine de l’architecture institutionnelle de l’Europe unie, ont un peu vieilli, ce qui ne saurait d’aucune manière lui être reproché, personne ne disposant de la faculté de prédire les moindres méandres de l’Histoire à venir.

Aujourd’hui, il n’est pas rare que le nom « Rougemont » soit récupéré par les thuriféraires de l’union européenne. Il s’agit parfois d’une certaine trahison de sa pensée parce que le fédéraliste n’était pas un européiste inconditionnel. Nous avons vu qu’il a vivement critiqué certains aspects de la construction européenne. Certes, il a perçu que l’intégration serait

irréversible, de même que la mondialisation, et il s'est réjoui de l'opportunité historique d'une application du fédéralisme intégral à l'échelle de l'Europe. Mais il n'a jamais caché l'autre terme de l'alternative : l'avènement d'une espèce de super État-nation européen jacobin, voire totalitaire dans ses phases ultimes. Sa peur, expressément formulée, que l'Europe puisse emprunter des chemins de traverse est très souvent occultée. De nombreux adeptes de Denis de Rougemont l'Européen ne retiennent en réalité, et souvent consciemment, qu'une partie de son œuvre, celle au service de leurs desseins européistes qui, paradoxalement, peuvent se situer aux antipodes de sa propre vision des choses. Que l'on ne s'y trompe pas, l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » est avant tout un pessimiste actif qui chercha constamment à éclairer les dérives de l'Occident et à en détourner ses contemporains afin qu'elles ne déterminent pas les contours institutionnels et politiques de l'Europe en voie d'unification. Dans l'ouvrage précité, l'un des plus célèbres, il s'exprime ainsi après avoir cité le Livre de l'Apocalypse (1, 3) : « Les temps sont proches, nous dit le rapport du Club de Rome, mais nous dit mieux encore, à l'intime de nous-même, le sentiment de la crise globale où nous entrons. » Plus avant, il n'hésite pas à livrer le fond de sa pensée : « Ce que nous savons le plus certainement de l'avenir et que nous pouvons en calculer, c'est ce qu'il nous interdit sous peine de désastres. Ici, la prospective bien calculée rejoint la prophétie du malheur collectif, et le Club de Rome, Ezéchiel. Et c'est pourquoi les grands prophètes bibliques sont appelés les Sentinelles de Juda : car leur mission est d'avertir le peuple et de le détourner de ses voies mauvaises. » [1150] Dans leur quintessence, la vie, l'œuvre et l'engagement intellectuel de Denis de Rougemont font de lui l'une des « Sentinelles» de l'Occident. Rougemont postulait que toute « tendance dominante » peut s'inverser, qu'un revirement de type ninivite est toujours possible. En chemin vers la puissance, l'Europe retombera inéluctablement dans le totalitarisme. Si elle veut, au contraire, opter pour la vraie liberté et le fédéralisme, l'autre terme de l'alternative politique de notre temps, elle échappera au désastre. La thèse centrale de « L'Avenir est notre affaire » est cependant que notre civilisation n'emprunte pas exactement cette voie !

A la fin de sa vie, le fédéraliste engagé paraît dépassé par le prophète profondément attristé. Lors d'une interview accordée à la télévision française, en août 1973, il prononça ces paroles

[1150] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.194.

dramatiques sorties du fond de son âme : « Si l'on me suivait, bien sûr, tout irait mieux, on éviterait au moins le pire, mais je sais bien que vous ne me suivrez pas – ou pas assez tôt et pas en nombre suffisant. Il reste à la réalité de vous imposer ce que le bon sens jamais n'aura pu faire, et c'est la réalité elle-même qui va recourir à la pédagogie des catastrophes. »[1151] Quelques mois avant sa mort, Denis de Rougemont a accordé une longue interview à la télévision romande. En cette circonstance, son visage sembla refléter autant le scepticisme inquiet que la souffrance infligée par le poids des ans ou le désenchantement de celui qui a trop vu.

L'Europe actuelle à la lumière du personnalisme et de l'écologisme rougemontiens

La construction européenne, le prométhéisme philosophique et la philosophie des Lumières

Les ambitions prométhéennes décelées par l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » n'ont pas reflué. S'il est vrai que l'Europe n'a pas atteint le paroxysme de la loi de la technologie de Denis Gabor – « Tout ce qui peut être fait le sera »[1152] – dans les domaines de la technologie et du génie génétique, le prométhéisme philosophique – qui consiste à récuser la Transcendance pour y substituer l'homme en tant que mesure de toutes choses – est par contre très affirmé. Dans ce sens, le prométhéisme philosophique recoupe, in fine, l'humanisme dans ses expressions ultimes. De tous les continents, l'Europe est celui qui incarne le plus le prométhéisme philosophique, le plus désireux de se soustraire à toute norme transcendante, le plus acharné dans la conviction que la majorité immanente doit devenir la nouvelle Transcendance.

Le prométhéisme philosophique dérive substantiellement des Lumières, fondement de la culture dominante de notre temps. C'est sur la base de cet héritage humaniste et de la Révolution française que l'Europe s'unit. Dès le XIX^{e} siècle, Benjamin Constant perçoit

---

[1151] Ibid., p.363.
[1152] Denis Gabor cité par Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.38.

l'importance des Lumières dans l'émergence d'une nouvelle culture européenne : « La division même de l'Europe en plusieurs États est, grâce aux progrès des lumières, plutôt apparente que réelle. Tandis que chaque peuple autrefois formait une famille isolée, ennemie jurée des autres familles, une masse d'hommes existe maintenant sous différents noms, et sous divers modes d'organisation sociale, mais homogène dans sa nature. »[1153]

Le philosophe André Glucksmann écrit : « La pensée des Lumières se voulait moderne bien avant que démocratique. »[1154] Par « démocratique », il faut entendre ici essentiellement « libérale ». La démocratie libérale constitutionnelle ne dérive pas essentiellement des Lumières mais de la Réforme.[1155] Il en va de même du fédéralisme. Or, l'Europe actuelle ne s'abreuve presque plus à l'héritage de la Réforme et, plus largement, au judéo-christianisme. Certains pères de l'intégration européenne pensaient comme Konrad Adenauer lorsqu'il déclarait : « Je désire l'amitié entre la France et l'Allemagne comme base durable de l'Union européenne. Si elle se concrétise, l'Occident chrétien pourra être sauvé. »[1156] Aujourd'hui, sauver l'Occident dans sa dimension chrétienne ne fait plus partie des ambitions des européistes. En témoigne notamment l'absence de référence à Dieu dans la Constitution européenne.[1157] Ce sont essentiellement les représentants de la France et de la Suède à la Convention européenne chargée d'élaborer le traité constitutionnel pour l'Europe unie qui ont fait pression afin qu'acune référence à Dieu ou à l'héritage chrétien de la civilisation européenne ne figure dans le préambule.[1158] A n'en point douter, le personnaliste, fidèle à ses convictions les plus profondes, aurait défendu l'invocation à Dieu[1159] et aurait manifesté une certaine préoccupation qu'il n'en soit pas ainsi. Parallèlement à l'absence de référence explicite au christianisme, on relèvera l'intensité de l'influence humaniste dans le préambule

---

[1153] Benjamin Constant cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer : « Histoire des idées politiques », op. cit., p.374.
[1154] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », Plon, 2003, p.150.
[1155] Pour les nuances, voir p.43.
[1156] Konrad Adenauer cité par Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », op. cit., p.198.
[1157] Ce type de référence est pourtant historiquement relativement répandu en Europe. On consultera à ce propos les préambules des constitutions de l'Allemagne, de l'Irlande et de la Suisse, entre autres.
[1158] A propos de la question de la mention de l'héritage chrétien de l'Europe dans la Constitution européenne ou d'une référence à Dieu, voir Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., pp.29-31.
[1159] Henri Schwamm citant Frank Jotterand : « la Confédération n'est-elle pas née de l'union de trois pays indépendants qui se lièrent par un serment placé sous la protection divine ? « Au nom du Seigneur, amen ». Ce sont les premiers mots du Pacte de 1291 et Denis de Rougemont ne verrait sans doute aucun inconvénient à ce

de la Constitution européenne. Contrairement à la Constitution américaine – qui, en son premier amendement, garantit la liberté de conscience – ou à la Loi fondamentale allemande – qui déclare intangibles les libertés individuelles et le fédéralisme –, la Constitution européenne « intangibilise » l'homme lui-même et non pas des valeurs (voir l'art. 2 du Traité). Les conséquences sur la pérennité des libertés individuelles et du régime démocratique lui-même sont incalculables. Il est évident que les fondements de la construction européenne ne sont pas constitués prioritairement par une conception du monde et de l'homme ainsi que par des valeurs chrétiennes. La construction européenne surgit bien plutôt des « Lumières ».

La construction européenne et l'écologie

Tentons maintenant de dégager ce que Denis de Rougemont penserait de l'Europe actuelle sous l'angle du respect de l'environnement. L'exercice semble imposé par l'importance que Rougemont accordait à l'environnement. De façon générale, les enjeux environnementaux sont de plus en plus pris en compte en Europe. Les États européens ont, par exemple, signé le Protocole de Kyoto[1160] avec conviction, tandis que les États-Unis refusent de mettre en péril leur croissance économique en se subordonnant à des limites exigeantes en termes d'émissions de CO^2. La législation bruxelloise actuelle réglemente partiellement les rapports de l'homme à la nature. Si l'UE est animée du souci de la protection de l'environnement, ses règlements et ses politiques n'échappent pas au bureaucratisme. Les normes relatives à la nature sont de plus en plus nombreuses et précises. Rougemont aurait sans doute salué les efforts en ce sens tout en déplorant leur caractère excessivement bureaucratique.

Dans le projet de Constitution pour l'Europe, la protection de la nature bénéficie de dispositions nombreuses et ambitieuses. Les « objectifs de l'Union » (Titre I) mentionnent le « développement durable » – qui devrait s'harmoniser avec « une croissance économique

---

qu'ils figurent sur le Pacte qui fondera, un beau jour, l'Europe des Cantons. » « Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.8.

[1160] Le Protocole de Kyoto, qui vise à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, a été adopté en 1997. Son entrée en vigueur est intervenue en 2005. L'Union européenne joua un rôle de premier plan dans les négociations qui aboutirent à cet accord.

équilibrée » – et « un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ». Remarquons qu'en sens inverse, la Constitution fixe également l'objectif de la promotion du « progrès scientifique et technique ». La Charte des droits fondamentaux de l'Union (partie II de la Constitution) consacre l'article II-37 à l'écologie : « Un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité doivent être intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément au principe du développement durable. » S'agissant du partage des compétences, l'environnement relève des compétences partagées entre l'Union et les États membres. La catégorie des compétences partagées accorde une prééminence à l'Union : « Les États membres exercent leur compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne ou a décidé de cesser de l'exercer. » (Partie I, Titre III, Art. 11.2). Cela signifie qu'il suffit que l'Union décide de se saisir de n'importe quel problème environnemental et de légiférer pour que la compétence de le faire lui soit dévolue automatiquement. Cet aspect très centralisateur heurte l'impératif fédéraliste de la fragmentation verticale du pouvoir.

Quant à l'approche bureaucratique et technocratique de la Commission de Bruxelles, rien dans la Constitution n'aurait permis de supposer qu'elle s'atténuerait. Or, le technocratisme s'oppose aux principes organicistes, aux forces de la vie. Il concourt à la mise en place d'un monde aseptisé et obéissant à un rationalisme social négateur du modèle de la personne. Le personnaliste anti-technocratique attaché aux lois naturelles n'aurait certainement pas apprécié ce bureaucratisme envahissant. Mais il se serait réjoui de la place accordée par l'Europe aux questions environnementales. La mention d'une « croissance économique équilibrée » dans la constitution européenne (art.3.3) aurait particulièrement retenu l'attention de celui qui plaidait pour un réagencement des priorités mettant fin au primat de l'économie. Cependant, il regretterait certainement la centralisation législative et administrative prévalant dans le domaine de l'écologie, comme ailleurs.

Des lacunes dans l'ordre des fins

Selon Rougemont, le monde moderne se caractérise par une vacuité dans l'ordre des fins. Ortega partageait les mêmes analyses. Il n'hésitait pas à écrire : notre monde « va purement et

simplement à la dérive. De là, ce rare mélange d'orgueilleuse puissance et d'insécurité que contient l'âme contemporaine. »[1161] De façon générale, l'Occident leur apparaît comme désorienté. Selon le fédéraliste, cette évolution est porteuse de graves menaces : « Je dis que le Diable a toutes les chances de mener le jeu partout où le sens s'évanouit, quand l'organisation perdant la tête se met à fonctionner contre les hommes sans que personne n'y puisse plus rien. »[1162]

La grande crise du sens, amorcée il y a plusieurs décennies, paraît s'être prolongée jusqu'à ce jour. N'est-ce pas à elle que Valéry Giscard d'Estaing fait référence en disant : « Il me semble qu'aujourd'hui la pensée est en retard sur les faits constatés, ce qui est dangereux, car cela signifie que la période n'est pas pilotée. »[1163] Il n'y a plus de pensée sérieuse et systématique – ce que ne saurait être la « pensée unique » – dans laquelle tout le monde se reconnaît. Le risque inhérent à cette situation est que l'avenir soit déterminé par une espèce d'instinct collectif spontané, par une sorte de nécessité impersonnelle plutôt que par la conscience universelle et la raison.

La confusion, l'anarchie et le flou qui règnent dans la sémantique de la construction européenne – thème que nous développerons plus loin – se présentent comme l'un des symptômes de l'absence de sens, du brouillage parfois commode des finalités. Quelle Europe veut-on ? Qu'est-ce qu'une Europe fédérale ? Que signifie le fédéralisme ? Ces questions ne reçoivent pas de réponse claire. Lorsque Larry Siedentop évoque le « primitivisme constitutionnel »,[1164] il dénonce cette tragique perte de sens qui gagne même les sphères de la pensée constitutionnelle. Cette progression dans les brumes est révélatrice d'une société globale qui s'abandonne à une nécessité mal définie, à l'inertie de l'Histoire, au justificateur « on ne peut pas faire autrement ». Or, comme l'a toujours pensé Rougemont, le mal – il croyait à son existence ! – n'exige pas d'effort, ni d'imagination. Il suffit de se laisser glisser pour qu'il advienne, de se laisser glisser loin du sens.

[1161] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.86.
[1162] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.87.
[1163] Valéry Giscard d'Estaing, « Mon septennat », *L'Express*, n°2759, mai 2004, p.17

Quelques analyses comparatives entre le modèle rougemontien et l'UE

L'économisme et le « technobureaucratisme » triomphants

Le constitutionnalisme libéral est, tout comme le personnalisme, un courant intellectuel en régression. L'économisme, l'utilitarisme et le démocratisme l'emportent de plus en plus sur le libéralisme classique au point de le dévoyer et de renvoyer son essence aux oubliettes de l'Histoire. Eminent représentant de ce libéralisme classique défendant la primauté de la garantie des droits fondamentaux, le spécialiste de l'histoire des idées politiques Larry Siedentop dénonce cette « forme populiste de libéralisme »[1165] qui accorde un primat aux principes de majorité et d'efficacité. L'économisme a altéré le libéralisme en en faisant un réceptacle partiel de l'utilitarisme. Cette évolution, combinée avec le fonctionnalisme, a fait diverger les trajectoires de la construction européenne. Siedentop écrit à ce propos : « L'Union européenne, qui s'inspirait au départ de principes libéraux démocratiques, s'est progressivement alignée sur des hypothèses d'inspiration marxiste en supposant que le progrès économique entraînerait « inévitablement » – à plus ou moins long terme – de nouvelles améliorations institutionnelles. Mais cette forme simpliste de déterminisme économique a été discréditée, tant sur le plan pratique que sur le plan intellectuel. Quelle que soit la forme d'un État, on ne peut pas la ramener à l'échafaudage d'une économie de marché. Jamais Adam Smith n'a imaginé une chose pareille. Karl Marx peut-être. Un marxisme vulgaire s'est fait jour là où on l'attendait le moins et chez des personnes qu'on aurait crues immunisées. »[1166] Selon Siedentop, l'économisme et l'étatisme font planer de graves menaces sur la démocratie libérale en Europe. Il faut en convenir : l'économisme et l'étatisme ne contiennent aucun principe favorisant ou garantissant le *self-government* ou les libertés individuelles. Le constat de Siedentop confirme les craintes émises, il y a plus de vingt ans, par Rougemont. L'économisme et le matérialisme ont également provoqué un appauvrissement du langage politique. Non seulement ce dernier tend à être remplacé par le langage économique, mais il subit de surcroît une altération. Glucksmann évoque le « désert

---

[1164] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.165.
[1165] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.67.
[1166] Ibid., p.59.

conceptuel »[1167] dans les institutions européennes, tandis que Siedentop parle, nous l'avons mentionné, de « primitivisme constitutionnel ». En même temps que cette dérive conceptuelle, Siedentop observe avec inquiétude la réorientation de la pensée constitutionnelle vers des analyses descriptives et techniques parallèle à un certain abandon des approches plus philosophiques et éthiques.

L'Europe actuelle évolue également vers un « technobureaucratisme » en voie de « nordisation »,[1168] vers un rationalisme social froid et aseptisé qui trouve en lui-même et dans l'utilitarisme à court terme son horizon indépassable. De Gaulle parlait d'« aréopage technocratique » pour qualifier la Commission des Communautés européennes. L'écueil potentiel du technocratisme était déjà évoqué au début des années 1950, alors que la CECA représentait l'arbrisseau qui devait croître jusqu'à devenir l'Union européenne actuelle. En empruntant au registre de la biologie, on peut se demander si cette dérive n'est pas, en quelque sorte, inscrite dans le « patrimoine génétique » des institutions de l'Europe unie. Le technocratisme, de même que l'économisme, est substantiellement lié à la méthode fonctionnaliste. Rougemont l'a perçu très rapidement, nous l'avons vu. La méthode des *spillover* était conçue pour générer une dynamique d'intégration à partir de l'économique et du technique par agrégations successives de prérogatives étatiques. Ce processus ne connaît pas de bornes, comme le reconnaît d'ailleurs explicitement Jean Monnet : « c'était le choix fondamental d'une méthode à intégrer sans fin les choses et les esprits ».[1169] Le principe de l'engrenage a d'emblée suscité les réticences de Rougemont. Aujourd'hui encore, ce principe fait l'objet de nombreuses critiques. Lors des débats autour de la ratification du Traité de Maastricht, le mécanisme de l'engrenage et, plus généralement, la dimension technocratique de l'intégration ont provoqué de nombreuses et vives réactions non seulement chez les eurosceptiques, ce qui est normal, mais également chez un Helmut Kohl, qui dénonçait « la fureur bureaucratique de la Commission ».[1170] La victoire très étriquée du « oui » (51,04%) à l'issue du référendum français sur Maastricht s'explique, en partie, par une méfiance envers les « technocrates de Bruxelles ». Selon Alexandre Adler, l'émergence de « grands ensembles

[1167] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », op. cit., p.20.
[1168] Ce néologisme est utilisé pour qualifier une attitude trouvant son origine dans les pays scandinaves et visant à instituer une société anti-libérale fortement administrée, contrôlée, aseptisée et transparente.
[1169] Jean Monnet, « Mémoires », Fayard, 1976, p.434.
[1170] Helmut Kohl cité par Maurice Croisat et J.-L. Quermonne, « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.90.

unifiés technocratiquement », tels que l'Union européenne, procède d'une tendance profonde en Occident. Ce brillant esprit craint que des effets très négatifs sur le régime démocratique n'en dérivent.[1171] Rougemont exprimait déjà de vives inquiétudes quant aux conséquences politiques de la technocratie. Il n'hésitait pas à affirmer qu'elle conduit ultimement au régime totalitaire.[1172] Selon lui, une dangereuse « morale nihiliste » serait induite par le technocratisme, par la déconnexion entre, d'une part, la compétence technique et, d'autre part, les réflexions, principes et finalités politiques. Exacerbées, bureaucratie et technocratie ne manquent pas de menacer la démocratie. Rougemont postulait à ce propos : « Partout où règnent la contrainte géométrique et l'arbitraire des bureaucraties, (…), on ne peut prévoir pour le proche avenir que les vertiges de l'irrationnel, des psychoses endémiques, des accès de violence égarée, de débilité morale et de démoralisation civique, la baisse de qualité de la main ouvrière, la délinquance parée du prestige imbécile de « l'action directe », le banditisme individuel et sa traduction collective en « régimes d'ordre ». »[1173]

Une évolution centralisatrice vers un État fédéral

Non seulement en Europe, mais dans le monde entier, de grandes tendances unificatrices et centralisatrices sont à l'œuvre. Ce sont elles qui président à l'édification des grandes architectures supranationales qui se mettent en place un peu partout. De manière paradoxale, on assiste néanmoins à quelques évolutions en sens inverse, vers plus de décentralisation. La France et la Belgique, notamment, connaissent aujourd'hui des structures un peu plus décentralisées qu'autrefois. Denis de Rougemont pensait que la décentralisation amorcée en France par le gouvernement de Pierre Mauroy, dès 1981,[1174] devait constituer l'aube d'une tendance plus générale qui se propagerait à d'autres pays européens.

Auteurs de l'ouvrage « l'Europe et le fédéralisme », Croisat et Quermonne utilisent le concept de désagrégation symétrique de la force agrégative qui meut l'Union pour qualifier le

---

[1171] Voir Alexandre Adler, « L'Odyssée américaine », Grasset, 2004, p.169.
[1172] « L'État totalitaire, c'est l'état de guerre en permanence, et toute technocratie nous y conduit aussi sûrement que le racisme, le marxisme-léninisme et les fascismes. » Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.150.
[1173] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.196.

phénomène qui affaiblit l'État-nation de l'intérieur.[1175] Ils voient dans les mouvements de décentralisation un effet collatéral de l'intégration-centralisation européenne. Dans cette optique, les États-nations sont affaiblis par le haut – l'Union – et par le bas – les régions. Quelque intéressantes que puissent être ces considérations, le mouvement de décentralisation apparaît comme un effet secondaire superficiel du dépérissement du cadre stato-national. L'ampleur de la décentralisation – d'ailleurs tout aussi souvent velléitaire qu'effective, semble faible en comparaison des évolutions centralisatrices.

Alors que Rougemont spéculait sur le dépérissement de l'État-nation pour initier un processus de décentralisation du pouvoir en Europe, c'est fondamentalement l'inverse qui se produit. Si décentralisation il y a parfois, c'est un arbre qui cache la forêt. A considérer les transferts de pouvoir, l'Union est la plus grande bénéficiaire. Ce phénomène est tellement marqué que certains souverainistes sont allés jusqu'à soutenir le projet d'une constitution européenne afin qu'un « domaine réservé » soit garanti aux États sous la forme de compétences exclusives constitutionnellement protégées.[1176] Leur objectif était de freiner l'hémorragie du pouvoir stato-national provoquée par les nombreuses, fortes et irréversibles tendances centralisatrices en cours dans le processus d'union.

Parmi ces tendances, citons tout d'abord la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes. Cette dernière interprète souvent les traités dans un sens favorable à l'intégration européenne. Ensuite, dans sa présentation de la Constitution pour l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing met en évidence la fonction d'homogénéisation de ce qu'il appelle la « pensée unique bruxelloise »[1177] : « La culture dominante au sein des institutions bruxelloises sous-estime systématiquement cette diversité (l'ensemble des diversités constitutives de l'Europe), parce qu'elle constitue un obstacle sur la voie de

---

[1174] De Gaulle avait nourri le dessein de l'introduire en 1968 déjà.
[1175] Maurice Croisat et J.-L. Quermonne : « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.9.
[1176] Wolfgang Wessels, « Administrative interaction », in W. Wallace, éd. The dynamics of European integration, London, Pinter, 1990, p.238.
[1177] Voici la définition de cette pensée unique : « l'espace clos de la pensée unique bruxelloise. Car il existe bien une pensée unique des institutions européennes siégeant à Bruxelles, pensée souvent conflictuelle, mais qui comporte un vocabulaire codé, des sujets tabous (l'acquis communautaire ou le monopole d'initiative de la Commission, par exemple), et une méthode de discussion qui écarte certains sujets et en privilégie d'autres. » Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », Albin Michel, 2003, p.17.

l'homogénéisation de l'Europe, qui est un des objectifs qu'elles poursuivent. Elles imaginent pouvoir réduire cette diversité par le haut, en imposant des normes et en exerçant des pressions sur les mécanismes identitaires. »[1178] Dans ce petit survol des dérives centralisatrices de l'Union, mentionnons encore le fait que lorsque la Convention « constituante » a débuté ses travaux, on s'est aperçu qu'il n'existait pas de liste des instruments d'action communautaires.[1179] Les conventionnels ont cherché, sous la présidence de l'ancien chef de l'État français Giscard d'Estaing, à « mettre fin à la dérive plus ou moins clandestine des compétences européennes » et à éviter « l'effritement continu de leurs (les parlementaires nationaux) domaines de compétence ».[1180] Selon Giscard, les parlementaires nationaux sont impressionnés, et même « tétanisés », par la puissance de l'Union. Même si les traités énumèrent clairement les compétences de l'Union, une « zone grise » s'est progressivement développée, sous l'effet conjugué de revendications sectorielles des États membres et de la clause de flexibilité qui permet à l'Union de recourir à des « dispositions appropriées » lorsqu'aucun traité ne lui confère de pouvoirs pour atteindre un objectif qui relève de sa sphère de compétences. En outre, une espèce de fédéralisme de type coopératif entre les exécutifs des États membres et de l'Union a pour effet de contourner partiellement les instances parlementaires en les mettant devant le fait accompli. Wolfgang Wessels va jusqu'à évoquer un processus de fusion entre les administrations nationales et les administrations communautaires.[1181] Parallèlement, l'enchevêtrement institutionnel des exécutifs européen et nationaux implique un renforcement du pouvoir exécutif général relativement aux deux autres pouvoirs – législatif et judiciaire – dans le processus de décision. Les parlements tendent ainsi à devenir des chambres d'enregistrement puisqu'ils n'interviennent qu'en aval de la négociation entre les exécutifs. Croisat et Quermonne considèrent qu'« Il est surprenant qu'un tel défi lancé à la séparation des pouvoirs n'ait pas été perçu sur le champ ».[1182] Rougemont s'inquiétait déjà de ce déséquilibre qu'il discernait dans certains États européens à la fin des années 1970.[1183] Finalement, le signe le plus

---

[1178] Ibid., p.19.
[1179] Giscard affirme qu'à l'aube des travaux de la Convention « personne n'était capable de nous indiquer la liste exacte des instruments d'action dont disposait l'Union européenne. » Ibid., p.45.
[1180] Ibid., p.39.
[1181] Voir Maurice Croisat et J.-L. Quermonne, « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., pp.97-98.
[1182] Ibid., p.123.
[1183] « D'où le pouvoir exorbitant de l'Exécutif, qui est regardé partout, et de plus en plus, comme le Pouvoir qui s'impose et non plus comme *l'exécutant* des décisions du peuple ou de son Parlement, suprêmes instances. » Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.102.

important de cette dérive, de cet outrepassement manifeste de pouvoir, réside dans les « compétences complémentaires » mises en évidence par Giscard. Il les définit comme « une catégorie qui ne figure nulle part dans les traités, mais qui a fini par acquérir droit de cité dans la pratique courante des institutions européennes. »[1184] Le travail de la Convention fut très précieux en ce qu'il démêla l'écheveau des attributions européennes et de leurs principes directeurs tout en débarrassant l'architecture européenne de son opacité. Giscard se félicite qu'au terme des travaux de la Convention la clarté ait pu être introduite dans les compétences de l'Union.[1185]

Mus par le même souci de clarification, les auteurs de la Constitution européenne y ont intégré, en les définissant précisément et en les systématisant, les trois principes fondamentaux d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité. La Constitution énumère aussi les trois types de compétences dans l'Union : compétences exclusives, compétences partagées et actions d'appui, de coordination ou de complément.
Jusqu'à présent, les compétences de l'Union sont surtout des compétences partagées. Mais, en l'absence de constitution, les lignes de partage de ces compétences sont relativement floues. Elles l'ont d'ailleurs été dès l'origine, en raison de la logique fonctionnaliste qui préside à l'édification de l'Union. Dans la Constitution, les compétences partagées sont nettement mieux définies et énumérées. Toutefois, cette clarification ne s'accompagne pas véritablement d'un frein au centralisme. En effet, d'après la Constitution, l'Union peut modifier à son avantage les champs d'intervention respectifs – le sien et celui des États membres – des compétences partagées. Cette faculté du pouvoir central de déplacer les bornes de son action pose problème en raison du nombre important des compétences partagées – au sein desquelles on retrouve d'ailleurs plusieurs fonctions essentielles de l'État.[1186] Notons toutefois que le titre III de la Constitution européenne détermine et encadre assez clairement les fonctions de l'Union dans le domaine des compétences partagées et qu'en outre certaines d'entre elles sont assorties du principe du vote à l'unanimité du Conseil des ministres (coopération judiciaire en

[1184] Maurice Croisat et J.-L. Quermonne, « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.41.
[1185] Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., p.41.
[1186] Liste des compétences partagées (Art.13.2) : le marché intérieur; l'espace de liberté, de sécurité et de justice; l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer; le transport et les réseaux transeuropéens; l'énergie; la politique sociale, pour des aspects définis dans la Partie III; la cohésion économique, sociale et territoriale; l'environnement; la protection des consommateurs; les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique.

matière civile et pénale, coopération policière, etc.). Au niveau des politiques économiques et de l'emploi, la Constitution attribue à l'Union la fonction de déterminer les grandes orientations que les États devront suivre afin de coordonner, au sein de l'Union, leurs politiques. S'agissant du partage des compétences, notons que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) relève prioritairement de l'Union, en vertu de l'art.15 : « Les État membres appuient activement et sans réserve la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle et respectent les actes adoptés par l'Union dans ce domaine. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité. » Cet article a une portée considérable dans la mesure où il constitue la base d'un transfert de l'une des deux grandes fonctions essentielles de l'État à l'Union : la défense contre les menaces extérieures. Si la Constitution européenne était entrée en vigueur, cette disposition aurait mis radicalement en cause la politique résolument atlantiste du Royaume-Uni en le privant d'un des plus grands instruments de son autonomie et de son autodétermination. Si l'on ajoute à cela que « l'espace de liberté, de sécurité et de justice » entre dans les compétences partagées et appartient donc virtuellement à l'Union, force est de reconnaître que l'Union aurait eu presque tous les attributs, du moins potentiellement, d'un véritable État.

En comparant la Constitution européenne avec la Constitution fédérale suisse, nous constatons que le principe du primat du droit supérieur en cas de conflit entre des normes supérieures et inférieures (art. 10.1 Cst UE) figure aussi dans le droit constitutionnel helvétique (art. 49 Cst). Il ne fait guère de doute que, sur le fond, la Constitution européenne aurait conféré à l'Union le statut d'un État fédéral. Il est vrai que subsistent quelques ambiguïtés institutionnelles. Par rapport au modèle fédéral classique, celui de la Constitution européenne conserve certains pouvoirs de décision ultime aux chefs d'État ou de gouvernement – une survivance de la méthode intergouvernementale – et ne prévoit pas de système bicaméral comme c'est le cas en Suisse, aux États-Unis et en Allemagne où les chambres hautes représentent les entités fédérées. Notons que le Conseil des ministres européens ressemble, en partie, au Bundesrat allemand qui se compose de membres des gouvernements des Länder et dont la fonction est de permettre à ces derniers de participer à la législation et à l'administration de la Fédération ainsi qu'aux affaires de l'UE. Le Parlement européen demeure monocaméral dans la Constitution européenne bien que cette dernière

attribue également au Conseil des ministres l'exercice de la fonction législative. L'article 19 stipule en effet que « Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil des ministres, les fonctions législative et budgétaire,… ». Le Conseil des ministres est une institution de type intergouvernemental. Il se compose des ministres des États membres et vote à l'unanimité sur certaines questions. Mais il s'approche également de la chambre haute du parlement d'un État fédéral, comme nous l'avons vu ci-dessus. Le Conseil des ministres est assez symbolique d'une UE à cheval sur le modèle intergouvernemental et le modèle fédéral. De façon générale, les institutions européennes correspondent bien à un système hybride dont il est trop tôt pour dire s'il perdurera ainsi ou s'il fera place à un ensemble fédéral. Il est légitime de penser que l'UE actuelle pourrait encore devenir fédérale, du moins formellement. Quant à savoir si elle se dirigera vers le modèle fédéral rougemontien, il serait imprudent de répondre par l'affirmative.

Alors que les institutions européennes sont de nature hybride, le partage des compétences qui était prévu par la Constitution fait véritablement penser à un système fédéral. Giscard avait intentionnellement recouru au terme « fédéral » dans le premier texte soumis au Praesidium de la Convention. Il n'utilisait pas le concept en référence à un objectif lointain mais, au contraire, pour rendre compte de l'état institutionnel de l'UE avant même l'hypothétique entrée en vigueur de la Constitution : « L'emploi délibéré de l'adjectif « fédéral » avait à mes yeux une valeur pédagogique, en ce sens qu'il conduisait à prendre en compte une réalité qui existe déjà. »[1187] Ce recours au terme « fédéral » suscita une double réaction. D'une part, il recueillit moins de soutien qu'escompté. D'autre part, il provoqua une vive hostilité en Grande-Bretagne « qui y voyait le signe avant-coureur d'un pouvoir central fort ».[1188] L'expression « sur le mode fédéral » a été remplacée par « sur le mode communautaire ». Cette substitution sémantique est très symptomatique de la nature de la construction européenne actuelle. Le concept de constitution évoque-t-il trop un État ? On nous affirmera alors qu'il s'agit d'un traité. Le mot « fédéral » fait-il craindre à certains que l'Europe ne devienne un État disposant d'une souveraineté propre ? On évacue dès lors le mot « fédéral » pour le remplacer par un terme plus vague et plus neutre. La réalité change-t-elle pour autant ? Bien sûr que non ! Tout ce processus laisse l'impression que l'intégration actuelle s'impose

[1187] Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., p.34.
[1188] Ibid.

d'une façon ou d'une autre, en contournant les obstacles, parfois avec des moyens guère transparents et démocratiques.

Si l'intégration trouve toujours son moteur principal dans le mode fonctionnaliste, elle risque de continuer sur la voie de la centralisation. Hans Tietmeyer, ancien président de la Banque centrale allemande, livre cette réflexion dans *Le Monde* : « Je pense que l'Union monétaire doit à terme conduire à une intégration politique supplémentaire. »[1189] Thierry Garcin dresse ce tableau un peu sombre des étapes d'intégration postérieure à l'introduction de la monnaie unique en janvier 2002 : « risque d'un enchaînement politique de vive force renforcé par le volontarisme de l'utopie : monnaie unique, puis gouvernement économique, puis gouvernement politique, puis constitution, puis armée européenne, puis mise en commun du nucléaire. »[1190] Il est sûr que Rougemont aurait marqué une pause à la lecture de la dernière étape.

L'évidence s'impose. Des tendances centralisatrices sont manifestement présentes et elles s'intensifient. Plusieurs facteurs, en particulier sémantiques ou rhétoriques, peuvent masquer, délibérément ou non, ce phénomène. Larry Siedentop, qui en appelait à une grande vigilance afin que l'Europe ne se transforme pas en Léviathan, constate, quant à lui : « l'habitude qu'a prise le néo-capitalisme d'invoquer les « lois » du marché *peut indéniablement* masquer la centralisation à l'œuvre ».[1191] Nous verrons plus loin que l'Union est déjà plus centralisée dans certains domaines que ne le sont des États fédéraux tels que les États-Unis. La Constitution européenne, jugée par les uns trop libérale et par les autres pas assez, contient le grand principe de subsidiarité – déjà en vigueur – dont les effets centralisateurs sont avérés.

Le principe de subsidiarité

Une fois la structure fédérale établie, « tout le secret du fédéralisme réside dans l'art de distinguer, de cas en cas, ce qui marcherait mieux en étant centralisé et ce qui marcherait

---

[1189] Propos recueillis par H. Bresson et C. Trean, *Le Monde*, 24-25 mars 1996.
[1190] Thierry Garcin, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », op. cit., p.192.
[1191] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.324.

mieux en restant libre et dispersé, voire anarchique ».[1192] Dans cette assertion, Rougemont s'approche du principe de subsidiarité qui contribue à déterminer la répartition des pouvoirs entre l'Union européenne et les pays membres.[1193] Le fédéraliste était attaché à ce principe.[1194] Cependant, il le définissait en accordant une nette priorité aux échelons inférieurs, les régions. Le principe de subsidiarité ne recouvre pas totalement le concept de fédéralisme. Dans le fédéralisme, tel que celui qui a présidé à la naissance de la Confédération helvétique en 1848, les domaines de compétences étatiques virtuels – au sens des activités humaines qui, à un moment donné, ne sont pas régies par la législation de l'État – appartiennent aux entités constitutives de l'ensemble fédéral. Ainsi, dans le fédéralisme, le pouvoir virtuel premier, en quelque sorte « le vide qui attend l'État », appartient aux entités fédérées. En revanche, le principe de subsidiarité ne renseigne d'aucune manière sur l'instance qui décide de la répartition des compétences étatiques entre l'entité supranationale et les entités constitutives. Il est dès lors évident que le fédéralisme stricto sensu, bien mieux que le principe de subsidiarité, assure la pérennité de l'autonomie politique, au moins relative mais réelle, des entités fédérées. Indirectement, le fédéralisme garantit aussi un meilleur ancrage des libertés individuelles.

Le principe de subsidiarité a été introduit dans le Traité de Maastricht, alors que ses auteurs avaient rejeté, à l'instigation de John Major, toute référence « à la vocation fédérale de l'Union ». Mais personne n'était dupe, surtout pas Jean Charpentier qui écrit : « on a renoncé au mot, mais on a gardé l'idée ».[1195] Rougemont n'était pas le seul fédéraliste à intégrer ce principe dans ses plans. Jacques Delors écrit à ce propos : « Le principe de subsidiarité, cher au fédéralisme intégral, ne signifie-t-il pas implicitement que l'exercice du pouvoir sur autrui

---

[1192] Denis de Rougemont, « Le fédéralisme et notre temps », Alliance culturelle romande, n°2, mars 1963, p. 19.
[1193] L'article 5 (ex-article 3 B) du Traité instituant la Communauté européenne stipule que : « La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. L'action de la communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité » (Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997, pp.45-46).
[1194] Rougemont citait souvent le diplomate américain D. Moynihan qui écrivait à propos des États-Unis : « Ne confiez jamais à une plus grande unité ce qui peut être fait par une plus petite. Ce que la famille peut faire, la municipalité ne doit pas le faire. Ce que la municipalité peut faire, les États ne doivent pas le faire. Et ce que les États peuvent faire, le gouvernement fédéral ne doit pas le faire. » « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.134.
[1195] Jean Charpentier, « Quelle subsidiarité ? », *Pouvoirs*, n°69, avril 1994, p.55.

est une dimension incontournable de toute organisation politique ? »[1196] Bien qu'il n'y ait absolument pas lieu de mettre en cause la nature libérale de la pensée rougemontienne, il faut relever que le principe de subsidiarité semble spécieux à plusieurs penseurs politiques, parmi lesquels de nombreux libéraux classiques. Larry Siedentop estime que « Rien ne reflète mieux l'appauvrissement de la pensée politique par la domination du langage économique que la façon précipitée dont les dirigeants européens – à chaque fois qu'ils devaient répondre aux craintes populaires sur la centralisation du pouvoir et à l'affaiblissement de l'obligation démocratique de rendre des comptes – se sont réfugiés derrière le principe de subsidiarité. De quoi s'agit-il exactement ? Ne serait-ce pas un simple principe tactique qui permettrait que n'importe quelle conclusion soit par définition compatible avec la subsidiarité, puisqu'il n'existe pas de critères clairs régissant la répartition du pouvoir ? »[1197] Le principe de subsidiarité ne dérive pas de la pensée libérale mais de la tradition juridique du droit canon.[1198] En outre, il n'est pas relié historiquement et par essence au fédéralisme véritable mais à une conception hiérarchisée et centraliste de l'organisation.

Cependant, le principe de subsidiarité fait aujourd'hui partie des concepts clés du fédéralisme. Selon Thierry Garcin, ce principe n'est pas mauvais dans son essence, mais il a été dévoyé par Bruxelles. Il affirme à ce propos : « Historiquement philosophique puis théologique (Aristote, Thomas d'Aquin), la subsidiarité s'inscrit intimement dans le fonctionnement du système fédéraliste : ce que l'État peut faire, Bruxelles ne doit pas le faire ; ce que l'État ne sait pas faire, Bruxelles doit le faire. Mais cette règle de la subsidiarité a été pervertie : Bruxelles en profite pour déposséder les États de leurs pouvoirs régaliens, sur le dos du citoyen européen qu'on dit alors vouloir protéger au mieux. »[1199] La présence du principe de subsidiarité dans les traités européens ouvre, en raison du flou qui l'entoure, une brèche à la centralisation. La faiblesse majeure de ce principe réside, selon Thierry Garcin, dans le fait que l'Union européenne est à la fois juge et partie. Ce trait caractéristique de la subsidiarité porte en germe une évolution centralisatrice aux antipodes de l'Europe fédérale défendue par Rougemont. Thierry Garcin résume bien ce mouvement : « Et, peu à peu, on glisse du principe

[1196] Jacques Delors, « Vingt-huit siècles d'Europe », préface, op. cit., p.VI.
[1197] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.60.
[1198] Voir Thierry Garcin, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », op. cit., pp.190-191.
[1199] Ibid., p.191.

d'insuffisance (l'État est insuffisant) au principe de supériorité (Bruxelles sait mieux faire que l'État), ou de « plus grande efficacité », au profit d'une entité fédérale qui veut se comporter en État régalien et tout-puissant, sous couvert de défense de l'intérêt particulier (individus, collectivités territoriales,…). Bref, la recherche de l'efficacité risque de provoquer de sérieux conflits de compétences, déchirant l'ancestral et irremplaçable contrat social entre l'État et le citoyen. »[1200]

Les régions, l'UE, les diversités et le pluralisme

Il n'est pas certain que l'Europe soit davantage garante des diversités et des identités spécifiques que les États-nations. Tout d'abord, il paraît évident que ces derniers peuvent mieux pérenniser ce qu'il convient d'appeler leur spécificité intrinsèque ou irréductible – autrement dit ce qui fait que l'Allemand n'est pas un Français ou que l'Italien n'est pas un Britannique – en demeurant substantiellement indépendants plutôt qu'en se fondant dans un État fédéral européen en forte congruence avec les tendances niveleuses de la mondialisation. Ensuite, il est douteux que les régions des États-nations puissent mieux vivre leur identité propre au sein d'une Europe fédérale centralisée que dans le cadre stato-national. A cet égard, il est pour le moins permis de se poser la question si les Basques et les Bretons seraient mieux respectés dans leur identité qu'aujourd'hui au sein d'une structure européenne qui aurait fortement anémié la substance de l'État-nation auquel ils appartiennent.

Dans le fédéralisme rougemontien, la diversité devait s'incarner dans des régions. Qu'en est-il aujourd'hui de ces dernières ? Elles font partie de l'architecture européenne. Il en existe environ 200. Leurs compétences et leur richesse sont très variables. Certains États refusent la division en régions (Portugal) ou ne peuvent former de région (Luxembourg) tandis que d'autres sont contraints par leur superficie à n'en former qu'une seule (Irlande, Danemark). Les régions sont représentées à Bruxelles par le Comité des régions. Ce dernier s'est vu conférer par les traités – c'était aussi prévu dans la Constitution pour l'Europe – un pouvoir consultatif dans de nombreuses questions touchant de près ou de loin aux régions. Ce Comité

[1200] Ibid.

est composé de représentants proposés par les États membres et élus par le Conseil des ministres. Par conséquent, son mode d'élection n'est pas démocratique et octroie aux États un rôle que Rougemont aurait certainement récusé. Les prérogatives accordées aux régions sont relativement limitées et il semble que l'interprétation courante du principe de subsidiarité ne leur soit guère favorable. A cet égard, l'Europe est actuellement fort éloignée du projet rougemontien. Les régions sont très loin de s'être substituées aux États-nations comme de potentielles entités prioritaires constitutives d'un État fédéral. De surcroît, elles ne bénéficient que de minuscules fragments de pouvoir. Elles diffèrent ainsi beaucoup des régions auxquelles Rougemont assignait un rôle politique majeur et dans lesquelles il situait l'essentiel de la vie civique. La tendance contemporaine ne l'aurait guère poussé à l'optimisme et il n'aurait pas reconnu dans l'architecture actuelle la réalisation de ses propres visions. L'ancien premier ministre français Jean-Pierre Raffarin, qui se qualifie d'« européen convaincu »,[1201] défendit longtemps l'idée d'une véritable Europe des régions. Cependant, les débats autour du Traité de Maastricht lui firent comprendre que ce modèle n'émergerait pas. C'est pourquoi il s'est résigné à prôner une « fédération d'États-nations ».[1202] La Constitution européenne ne l'a sans doute pas fait changer d'avis.

Denis de Rougemont estimait que la Communauté avait, dès le départ, mal défini la région en la subordonnant au principe d'efficacité et non à celui de communauté de type personnaliste, intégrant les impératifs d'un civisme vivant. En Europe, les régions souffrent manifestement d'une insuffisance de prérogatives imputable à un principe de subsidiarité d'orientation exclusivement utilitariste. On trouve là l'un des multiples effets de ce fonctionnalisme que Rougemont désapprouvait fondamentalement. Le présent statut des régions en Europe ne laisse pas d'inquiéter les héritiers du fédéralisme intégral puisqu'il n'y a pas, selon eux, de fédéralisme sans régions ni d'ailleurs de régions sans autonomie municipale. On ne voit guère ce qui, aujourd'hui, tempérerait le pessimisme de l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » qui répondait ainsi à la question de savoir si « *L'avenir serait (donc) à l'Europe des régions ?* » : « Sans aucun doute, si les vues justes nous conduisaient. Mais depuis dix mille ans qu'il y a des hommes à Histoire et qui n'ont pas trouvé mieux que la guerre pour résoudre leurs différends, on ne voit pas ce qui pourrait justifier l'espoir fou qu'ils deviennent raisonnables

[1201] Voir « Raffarin, l'européen déçu », L'Express, n°2723, 11-17 septembre 2003, pp.14-15.
[1202] Ibid.

dans les dix ou quinze ans prochains – et nous n'avons guère plus de temps pour décider de la survie de notre espèce. »[1203] Nous avons vu, avec Siedentop, que les régions présentent cette dangereuse lacune : un manque de culture démocratique.[1204] Dans sa vision abstraite des futures régions européennes, Rougemont fait preuve d'un certain idéalisme. A l'inverse, il juge avec une très grande sévérité l'État-nation. Dans une perspective plus réaliste, Siedentop perçoit les dangers inhérents au déficit démocratique des régions et fonde davantage d'espoirs sur un fédéralisme reposant sur des États-nations européens plus familiers avec l'État de droit et les principes démocratiques véritables. Les États-Unis, à la différence de l'Europe, ont résulté de l'union d'États qui avaient une culture politique propice au fédéralisme puisqu'ils bénéficiaient d'une expérience relativement ancienne du *self-government*. Nous l'avons dit, Siedentop craignait l'émergence d'une « démocratie simpliciter » – sorte de démocratie populiste – comme résultante du dépérissement de l'État-nation et de sa substitution par la région dans la fondation d'un futur fédéralisme. Si Rougemont était peu sensible aux lacunes démocratiques dans certaines cultures régionales, cela tient sans doute au fait qu'il s'inspirait du fédéralisme suisse, au sein duquel les cantons, en tant qu'entités fédérées, s'appuient souvent sur une longue tradition démocratique et libérale. Thierry Garcin évoque, quant à lui, une instrumentalisation des régions par l'Union dans un but d'accélération du dépérissement des autorités politiques nationales. Il postule que « Tout système à vocation fédéraliste a intérêt à favoriser l'émiettement des pouvoirs en s'appuyant sur des entités régionales à dessein mises en concurrence avec leurs pouvoirs centraux. »[1205] Actuellement, les régions d'Europe gagnent une forme de micro-indépendance. En témoigne la multiplication des relations internationales des régions ainsi que l'ouverture de représentations régionales à l'étranger, qui correspondent à des espèces d'« ambassades économiques », pour reprendre une expression de Thierry Garcin. Ces considérations sont certes intéressantes. Mais elles

---

[1203] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., pp.362-363.
[1204] Siedentop déclare à ce propos : « Parmi les régions revendiquant l'autonomie, rares sont celles qui possèdent des traditions démocratiques ou citoyennes en état de marche. Lorsque ces régions ont effectivement connu une certaine expérience du *self-government*, ce dernier s'est développé dans des conditions sociales très différentes de celles qui existent en Europe aujourd'hui ». Il ajoute : « les identités et les loyautés régionales en Europe ne sont pas aussi étroitement liées qu'elles devraient l'être à la primauté de la loi ou aux principes démocratiques, si de telles régions doivent devenir d'une manière formelle ou juridique des entités constituantes d'une Europe fédérale. Les régions européennes doivent encore se créer une culture politique démocratique. » Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.264 et 265.
[1205] Thierry Garcin, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », op. cit., p.195.

paraissent un peu excessives dans la mesure où l'on discerne mal aujourd'hui une intention avérée de l'Union de renforcer le pouvoir des régions pour affaiblir les États-nations.

Si personne ne conteste les quelques tendances décentralisatrices au niveau de l'État-nation, qu'elles soient institutionnelles ou informelles, on ne saurait écarter la problématique des menaces que fait planer sur les régions la centralisation européenne. Les Länder allemands ne s'y sont pas trompés.[1206] Au moment de la ratification du Traité de Maastricht, ils ont insisté pour que leurs prérogatives soient garanties contre l'Union européenne. L'article 23 de la Loi fondamentale associe les Länder, au travers du Bundesrat, aux affaires de l'Union européenne et, surtout, il soumet l'institution de l'Union européenne à l'article 79 alinéas 2 et 3, déjà mentionné plus haut, qui postule l'intangibilité des libertés individuelles et de la structure fédérale de l'Allemagne. Cette disposition traduit très clairement l'inquiétude des Länder allemands de voir leur domaine de compétences vidé progressivement par Bruxelles, en particulier par l'usage que l'Union fait du principe de subsidiarité. Alors que les Länder peuvent encore compter sur ce qui reste de la souveraineté de l'Allemagne pour conserver une protection de leur propre souveraineté au travers de la Loi fondamentale, il est évident que le Comité des régions ne leur offrira jamais un relais aussi puissant pour défendre leur autonomie. Et que dire de la Constitution pour l'Europe dont il apparaissait très vite que, tout en étant dans son essence quasiment une constitution fédéraliste, elle n'aurait octroyé presque aucune garantie à ces entités régionales dans lesquelles Rougemont situait le « salut » de l'Europe ? Au début de l'année 2000, les Länder ont encore précisé les domaines dans lesquels ils ne sauraient accepter une intervention de l'Union. L'approfondissement qui s'est dessiné notamment avec le projet de Constitution, en quelque sorte consécutif à l'élargissement du 1er mai 2004, menace fort de constituer une déferlante très dangereuse pour les Länder. Les tendances lourdes qui président à l'édification européenne risquent manifestement d'altérer foncièrement la nature et même l'essence des actuels États fédéraux membres de l'UE. Aujourd'hui, les Länder craignent davantage les empiétements de l'Union que ceux de leur propre État ! Ces préoccupations sont très révélatrices de la nature de l'Union.

[1206] Au sein de l'UE, les régions allemandes sont formées par les Länder.

Si les Länder n'accordent pas une très grande confiance à l'UE quant au respect de leurs prérogatives fédéralistes, la Cour constitutionnelle a, elle, jugé nécessaire d'instituer un contrôle du respect des libertés individuelles dans la législation européenne. La décision, prise le 12 octobre 1993 par le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe, de vérifier la constitutionnalité des nouveaux traités relativement à la Loi fondamentale se justifiait essentiellement par le déficit démocratique de l'Union et par le souci de veiller à la garantie des droits fondamentaux au niveau européen. Ce déficit démocratique était largement dénoncé déjà dans les années 1960 et 1970. Une des principales propositions pour y remédier consistait en l'élection au suffrage universel du Parlement européen ainsi que dans l'accroissement du pouvoir de cet organe. Ces réformes furent réalisées : totalement pour la première et en partie pour la deuxième. Toutefois, ce déficit a perduré.

Rougemont dessine la fédération idéale sous la forme d'un triangle équilatéral. Sa base représente l'unité et la hauteur de l'axe vertical rend compte du respect des diversités. Si l'on dessinait le triangle rougemontien reflétant à cet égard la situation actuelle de l'UE, sa base serait nettement plus longue que sa hauteur. A l'aune de l'architecture européenne, ce triangle est hélas très aplati. On est loin de la figure géométrique rougemontienne et encore plus loin d'un triangle isocèle de type gothique, cher aux régionalistes fondamentalistes.

Il y a entre fédéralisme et pluralisme des convergences importantes. Le fédéralisme se présente comme une manifestation spatiale d'une ou de plusieurs dimensions (historique, confessionnelle, culturelle, politique) du pluralisme. Le fédéralisme sans pluralisme n'a aucune raison d'exister, ni aucune justification théorique. Une entité fédérée se justifie lorsqu'elle diffère d'autres entités fédérées. A titre d'exemple, pourquoi accorderait-on une autonomie à la Bavière si ses caractéristiques culturelles, sociologiques, politiques et économiques étaient identiques à celles du Schleswig-Holstein ? Si l'autonomie raisonnable de certaines régions européennes semble aujourd'hui menacée, c'est que, à un niveau plus profond, l'idée même d'un pluralisme vigoureux le paraît également, contestée qu'elle est par les partisans d'une grande homogénéisation culturelle et économique du Vieux Continent. Pensons ici à la « pensée unique » que Valéry Giscard d'Estaing prête à la tentaculaire administration bruxelloise. Songeons également à la hargne de certains politiciens qui veulent à tout prix instaurer un espace laïque européen d'où serait banni le plus discret des crucifix.

Cette pensée unique, rampante et épisodiquement ouverte, a déjà fait ses premières victimes célèbres. Citons l'exemple de Rocco Buttiglione que le Parlement européen refusa d'élire en 2004 à la charge de commissaire, essentiellement parce qu'il avait exprimé des convictions catholiques politiquement non correctes. Pensons aussi à toutes les personnes dont la carrière politique a été entravée, sinon brutalement interrompue, parce qu'elles mettaient en cause le centralisme de l'Union européenne.[1207]

Quelques considérations sur la Constitution européenne

Dès le début du 3ème millénaire, a germé dans les esprits des élites politiques européennes l'idée d'élaborer une Constitution européenne intégrant à la fois des dispositions juridiques jusqu'alors éparses ainsi que les principales valeurs fondatrices du projet d'unification des pays du Vieux Continent. A la suite du rejet de cette constitution par les peuples français et néerlandais, ce rêve a été abandonné. Le projet constitutionnel rédigé par la convention sur les institutions européennes n'en demeure pas moins digne d'intérêt parce qu'il représente la pensée institutionnelle dominante des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union ainsi que des principaux acteurs politiques de la construction européenne.

Les évolutions majeures des dix dernières années – parmi lesquelles la mondialisation économique et politique, l'affaiblissement de l'État-nation, les multiples transferts de souveraineté en direction des institutions d'une Union de plus en plus drapée dans les habits d'apparat de l'État – convergent pour indiquer la quasi nécessité d'une charte fondamentale de l'Europe. L'Union a désormais suffisamment d'attributs étatiques pour qu'il devienne opportun de lui donner une loi fondamentale.

[1207] Un jeune politicien finlandais a payé cher sa tiédeur européenne. Paavo Väyrynen devint ministre à 28 ans et candidat du Parti centriste à l'élection présidentielle à 42 ans. Il mena une carrière politique brillante et fulgurante jusqu'au jour où il s'engagea contre l'adhésion de son pays à l'Union européenne. En 1994, son parti a décidé de soutenir le oui et le résultat du référendum, tenu la même année, fut positif. Dès lors, sa carrière a été brisée. Ironie du sort, il lui reste un siège au Parlement européen. Un paradoxe supplémentaire de cette Europe unie où il est plus facile pour un souverainiste de siéger au Parlement européen – souvent par la vertu du système proportionnel – que d'être membre du gouvernement de son pays !

Au début des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe,[1208] plusieurs conventionnels britanniques et de l'Europe du Nord récusaient le terme de constitution. Cette réticence initiale reflua progressivement. Mais elle témoigne de la portée symbolique de l'adoption d'une constitution. Selon sa définition classique, la constitution est la loi ou la charte fondamentale d'un État. Ce texte est ainsi intrinsèquement lié à l'existence d'un État.[1209] Il en représente le fondement juridique et institutionnel dans les régimes démocratiques libéraux. La substitution d'une constitution aux anciens traités, même si elle ne se traduit pas immédiatement par des réformes et des innovations institutionnelles fondamentales ou des transferts supplémentaires de compétences des États vers l'Union, concourt au glissement progressif de l'Union européenne vers la forme étatique. C'est la raison pour laquelle les pays attachés à leur souveraineté et méfiants envers une Europe centralisée et supranationale ont éprouvé un malaise et une sourde réticence face aux pas supplémentaires qu'on les a invité à franchir sur le chemin de l'unification. Il en est ainsi de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la Suède, trois États ayant refusé, pour des raisons plus politiques qu'économiques, d'adopter l'euro.

Avec la Constitution, l'Union se serait dotée d'une personnalité juridique unique. Cette institution supranationale aurait bénéficié en outre d'une souveraineté de type fédéral, même si le terme est souvent évité pour ne pas heurter les souverainistes et les eurosceptiques. De même qu'en 1992 avec le Traité de Maastricht, le mot « fédéral » a été écarté. La réalité, quant à elle, est de plus en plus fédérale. Dans la Constitution – abandonnée au profit d'un traité modificatif -, l'attachement à la diversité est proclamé et les constituants ont eu sincèrement à cœur de la garantir puisqu'ils ont choisi la devise « Unie dans la diversité ». Rougemont s'en serait profondément réjoui. Le président de la Convention, Valéry Giscard d'Estaing, tenait tout particulièrement à l'ancrage des institutions communautaires dans la diversité constitutive de l'Europe. Citons ce fragment remarquable de sa présentation de la Constitution européenne : « cette diversité fait partie de l'Europe. Elle figure dans le patrimoine génétique de notre continent, et l'absence des puissants facteurs

---

[1208] Site officiel : www.europa.eu.int/constitution. Voir également l'ouvrage de Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit.

[1209] Notons que le vocable « droit international constitutionnel » est parfois utilisé pour qualifier l'ensemble des normes de droit international qui contiennent les principes d'organisation et de fonctionnement de la communauté internationale, mais on n'utilisera pas, en l'occurrence, le substantif « constitution ».

unificateurs que sont la langue unique, la religion commune et l'exercice autoritaire du pouvoir centralisateur – inévitablement tyrannique – ne permet pas d'imposer un modèle uniforme européen. » Il ajoute : « L'Europe doit s'organiser à partir de sa diversité et non contre sa diversité. »[1210] Il est extrêmement réjouissant de voir l'auteur principal de la Constitution européenne affirmer sans détours qu'un pouvoir centralisateur est inévitablement tyrannique. Cette lucidité giscardienne rejoint une constante préoccupation rougemontienne. Rappelons que Giscard d'Estaing constate parallèlement que la culture dominante au sein des institutions bruxelloises privilégie l'homogénéisation au respect des diversités. Il est à peu près certain qu'à défaut d'accepter toutes les articulations de l'architecture de la Constitution européenne, Rougemont aurait salué l'esprit qui a animé le président de la Convention. A l'instar de Giscard d'Estaing, Rougemont aurait dénoncé les périls de la pensée unique bruxelloise[1211] technocratique, bureaucratique et centralisatrice. Cette forme d'idéologie peu contrôlée par des procédures démocratiques risque de confisquer la nouvelle architecture européenne à son profit et de s'éloigner subrepticement de l'esprit de la devise « Unie dans la diversité ».

Tout autant que sur la nature juridique de la Constitution européenne, il convient de s'arrêter sur les valeurs fondamentales qui l'inspirent, valeurs qui, plus que les textes eux-mêmes, dessineront les trajectoires de l'UE. La Constitution européenne commence de façon étonnante par « Sa Majesté le roi des Belges… ». La Constitution suisse est comme ordonnée « Au nom de Dieu Tout-Puissant ! ». Celle de l'Allemagne débute par « Conscient de sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes,… » et celle des États-Unis par « Nous, le peuple ». A l'évidence, l'« esprit » la Constitution européenne n'est pas le même que celui auquel se réfèrent les Constitutions suisse, allemande et américaine. Nous avons relevé plus haut l'absence de référence à Dieu et la forte empreinte humaniste dans le préambule de la Constitution européenne. En Suisse, la référence à Dieu procède d'une longue tradition, mais elle exerce en outre une fonction importante, rappelée par le Conseil fédéral en 1999 encore : « Sur le fond, elle (l'invocation à Dieu) doit rappeler qu'il existe, au-dessus de l'État et de

[1210] Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., p.19.
[1211] Voir Valéry Giscard d'Estaing, « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., p.17.

l'homme, une puissance transcendante, relativisant ainsi la valeur des choses terrestres. »[1212] Cette humilité libératrice du politique est absente de la Constitution européenne. Elle est même doublement récusée : par l'absence d'invocation à la Transcendance et par les références humanistes nombreuses – dont certains discerneront peut-être une trace sous la forme de la majuscule attribuée à « Homme » dans l'expression les « droits de l'Homme » (art.2 du traité constitutionnel). Entre le droit naturel intangible, protégeant au besoin l'homme contre lui-même, et le droit positif en forme de porte ouverte à tous les possibles, l'UE a manifestement choisi. Contrairement à beaucoup de pays occidentaux actuels, elle ne veut pas s'encombrer d'une Transcendance limitative, garante de la dignité humaine. Elle se veut l'expression politico-institutionnelle d'un anthropocentrisme orgueilleux, certain que toute majorité a toujours raison. Elle a pris le parti de Prométhée contre l'Ailleurs transcendant. Rougemont aurait, nous l'avons vu, regretté l'absence de référence à Dieu ainsi qu'aux racines chrétiennes de l'Europe dans la Constitution européenne. De façon générale, les Églises d'Europe déplorent vivement cette lacune, de même d'ailleurs que de très nombreux politiciens européens. Mais ici comme ailleurs, la France,[1213] la gauche européenne et un libéralisme radical de type non tocquevillien l'ont emporté contre l'Italie et le centre-droit démocrate-chrétien. Traditionnellement plutôt favorable à l'intégration européenne, l'Église orthodoxe grecque s'est opposée à la Constitution essentiellement en raison de l'absence de référence à Dieu. Certains ont exprimé des inquiétudes encore plus profondes relativement à la Constitution dont le préambule accorde manifestement la primauté à l'humanisme des Lumières et de la Révolution française sur le christianisme … laissé au pape et aux Américains. Ainsi en est-il de ceux pour qui « L'Europe unie et laïque symbolise la Sodome et Gomorrhe moderne, la fin de toutes les valeurs morales. »[1214] Ces termes sont forts, mais ils traduisent de vives inquiétudes quant au substrat culturel et à la nature de l'Union. La Ligue des familles polonaises (LPR) a écrit : « S'il prenait envie à un homosexuel affiché de vouloir entrer au séminaire, l'évêque ne pourrait s'y opposer sous peine d'être

[1212] Message du Conseil fédéral relatif à une nouvelle constitution fédérale du 20 novembre 1996, 96.091, p.124.
[1213] La France est la farouche gardienne d'un laïcisme militant dont il est pour le moins légitime de se poser la question si sa prétendue neutralité n'est pas qu'un paravent destiné à occulter l'athéisme intellectuel issu de 1789.
[1214] « L'évêque, les homos et le Luxembourg » (d'après *Gazeta Wyborcza* et *Rzeczpospolita*, Varsovie), le Courrier international, N°751, mars 2005, p.38.

immédiatement accusé de « discrimination » par la Cour européenne de justice de Luxembourg. »[1215]

Dans ses commentaires sur la Constitution, Giscard met l'accent sur la nécessité d'indiquer les objectifs de l'Union parce qu'ils orientent ses trajectoires. C'est la raison pour laquelle le père de la Constitution européenne a insisté pour que les objectifs et les compétences de l'Union figurent avant les institutions. Rougemont ne cessait de répéter que les finalités déterminent les institutions. Cependant, toutes les ambitions placées dans l'Union ne figurent pas dans les textes. On n'inscrira évidemment pas dans la Charte fondamentale le secret espoir de voir l'Union assumer le rôle de premier vecteur mondial de diffusion des valeurs des Lumières. De même qu'une devise ne fait pas une politique, les objectifs posés par la Constitution, tels que la paix, la liberté, la sécurité, la justice ou la prospérité, ne résument bien sûr pas toutes les attentes liées à l'Europe unie. L'UE comme instrument de puissance mondiale susceptible de rivaliser avec l'OTAN, voire de la dépasser, c'est, selon l'éditorialiste au *Daily Telegraph* Charles Moore, « précisément ce que la Constitution européenne cherche à faire. »[1216] Charles Moore poursuit en affirmant que l'Union tend à se muer en une « superpuissance qui ambitionne de devenir le rival mondial des États-Unis. Tout ce que les Britanniques peuvent et doivent dire est que nous n'avons rien à gagner dans cette affaire. »[1217] Est-il nécessaire de rappeler les conséquences que Rougemont attache à une Europe qui s'assignerait la finalité de puissance ? Elle évoluerait nécessairement en direction du jacobinisme, première étape vers le pire.

En l'état actuel, plusieurs observateurs s'inquiètent déjà de la nature de la démocratie supranationale européenne, au-delà même de la traditionnelle question du déficit démocratique. La citation de Thucydide qui figure juste avant le préambule offre un éclairage inquiétant sur la conception européenne de la démocratie : « Notre Constitution … est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre. » On est, ici encore, éloigné d'un droit naturel protecteur de la dignité et de la liberté humaines. La conception de la démocratie annoncée par cet exergue consacre l'adage « vox

[1215] Ibid.
[1216] Charles Moore, The daily Telegraph, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.35.
[1217] Ibid.

populi, vox Dei ». Dérivée de la Grèce et des Lumières, cette conception occulte le fait que la majorité peut accoucher du pire. Cette définition de la démocratie ne dit rien de la garantie des libertés individuelles. On est très loin de la Constitution allemande qui non seulement s'ancre dans le droit naturel par son invocation divine mais, de plus, postule l'intangibilité des libertés individuelles. Nous avons vu précédemment que Václav Klaus allait jusqu'à diagnostiquer une déconnexion entre l'Europe et la démocratie libérale. Au printemps 2005, le président tchèque Václav Klaus remarquait, en relation avec la Constitution européenne, que « Le danger réside dans le fait que l'Europe se détache de la démocratie et de la liberté. » Il ajoutait : « l'Union européenne est une institution post-démocratique. »[1218] Peu d'Européens ont le courage de se poser ces questions fondamentales et la capacité de les aborder objectivement. L'Europe actuelle diverge de façon préoccupante du libéralisme constitutionnel – dernière frontière du christianisme en Europe selon Siedentop –, l'un des seuls, voire le seul courant qui permette véritablement de fonder et de pérenniser la démocratie libérale. Václav Klaus craint, avec d'autres, qu'il n'y ait pas de *demos* en Europe et donc pas vraiment de démocratie possible dans une Europe se muant en État. Ses inquiétudes sont telles qu'il s'exclame : « j'ai vraiment peur pour l'Europe. J'ai peur, et c'est pourquoi je suis contre la ratification de la Constitution européenne, rien d'autre. »[1219] C'est la raison pour laquelle il préfère l'élargissement à l'approfondissement, mais avec une pointe d'ironie, en avançant comme argument : « plus on est de fous, plus on rit. »[1220]

De façon générale, la Constitution a suscité la méfiance des libéraux. Sur des points importants, elle aurait probablement provoqué également celle de Denis de Rougemont. Selon Roger Köppel, éditeur et rédacteur en chef de la *Weltwoche* depuis 2007, « D'un point de vue libéral, la Constitution reste un texte douteux. »[1221] Il étaie son affirmation en invoquant particulièrement le manque de clarté du traité, son caractère trop exhaustif et ses inclinations étatistes. Charles Moore partage tout à fait cette prévention. Selon lui, « il (le traité constitutionnel) ne constitue pas ce qu'on appelle normalement une Constitution. Loin de se limiter à la répartition des pouvoirs – … – elle s'étend longuement sur la manière dont les gens doivent se comporter et penser. Elle soutient la discrimination positive, bannit la peine

[1218] Václav Klaus, *Frankfurter allgemeine Zeitung*, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.38.
[1219] Ibid.
[1220] Ibid.

de mort en toutes circonstances et est favorable à des dépenses publiques élevées. »[1222] Köppel dénonce le fait que la Constitution accroît encore la centralisation du pouvoir et n'octroie pas, parallèlement, des instruments démocratiques suffisants aux Européens. Nous avons signalé plus haut que l'UE dispose déjà de grandes compétences dans tous les domaines fondamentaux de l'activité étatique. La Constitution n'aurait fait que renforcer cette réalité. Ce texte aurait induit des modifications très importantes au niveau de la répartition des pouvoirs en Europe. En matière de politique étrangère, on serait entré véritablement dans la supranationalité. Un État comme la Grande-Bretagne aurait eu toujours plus de difficultés à mener sa traditionnelle politique atlantiste. Son adhésion à une coalition, telle que celle de 2003 dans le cadre de la crise irakienne, serait devenue quasiment impossible. Contrairement à l'opinion reçue, la politique étrangère exprime au moins autant la défense d'un système de valeurs que la défense d'intérêts purement économiques ou géo-stratégiques. Etant donné qu'il n'existe pas de grandes convergences entre les États européens au niveau des valeurs, une politique étrangère commune pourrait gravement menacer le pluralisme existant en ce domaine et faire violence à de très nombreux États qui ne partagent pas l'antiaméricanisme traditionnel d'une France parvenant souvent à s'ériger en chef d'orchestre de la politique étrangère européenne. Cela incite Köppel à écrire qu'« Aucun Européen raisonnable ne peut y avoir intérêt (à une politique étrangère commune) tant que les puissances européennes qui donnent le ton sont aussi fermement braquées contre les États-Unis, auxquels on ne cesse pourtant de faire appel en cas de crise. »[1223] Charles Moore dit, quant à lui, à propos des motivations profondes de la PESC : « Il s'agit manifestement d'empêcher la Grande-Bretagne (ou tout autre pays membre) d'agir à nouveau unilatéralement au sein d'une alliance militaire ou politique avec les États-Unis. »[1224] Il est vrai qu'aux yeux de la majorité de ses concepteurs, la politique étrangère commune ne doit pas être mise en place pour resserrer les liens du mariage avec les États-Unis mais bien plutôt pour divorcer d'eux.

Rappelons que pour rassurer ceux qui craignaient que l'adoption de la Constitution européenne confère à l'Union l'un des attributs majeurs de l'État, certains tentèrent de la faire passer pour un traité. Or, si l'on y regarde de près, il s'agit bien plus d'une constitution. Le

---

[1221] Roger Köppel, die Welt, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.39.
[1222] Charles Moore, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.34.
[1223] Roger Köppel, die Welt, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.39.

texte lui-même l'indique à l'article 18.3 de la partie I : « Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées dans la Constitution (c'est nous qui soulignons), conformément aux procédures et dans les conditions prévues par celle-ci. » Une fois de plus, l'insistance d'une partie des élites politiques pour faire croire qu'il s'agit d'un traité a donné la désagréable impression que l'union avance masquée. Les opinions publiques étaient, à juste titre, méfiantes envers le bureaucratisme et le technocratisme de Bruxelles. Maintenant, elles ont l'impression qu'on cherche à les tromper, dans la mesure où le respect des principes démocratiques aurait imposé de les consulter sur le traité constitutionnel. Il paraît effectivement peu démocratique que la Constitution européenne, qui fixe les structures, les trajectoires et même les modes de vie des Européens pour les décennies à venir, n'ait pas été soumise au vote populaire dans tous les pays membres de l'Union. Cela d'autant plus que cette dernière se réclame justement de Thucydide qui proclame que la démocratie est le règne de la majorité ! Plus de 70% des Grecs auraient voulu un référendum, alors que les partis gouvernementaux (socialistes du PASOK et droite de la Nouvelle Démocratie) s'y sont opposés. Ne pas soumettre au vote populaire un texte aussi fondamental que la Constitution européenne et se camper, simultanément, en héraut de la démocratie de proximité et de la décentralisation participative constitue d'une certaine manière une offense au sens commun, à la cohérence et à la pensée humaine. Ne pas faire voter sur l'essentiel et faire voter sur l'accessoire : tel semble être l'objectif inavoué de beaucoup d'eurocrates en mal de centralisation et de surcroît de pouvoirs.

Les perspectives actuelles du fédéralisme

Si le fédéralisme ne se conçoit pas sans un pluralisme spatial ou inscrit dans l'espace[1225], son émergence dépend aussi d'un substrat culturel spécifique. Fondamentalement, les chances du fédéralisme tiennent davantage à la *Weltanschauung* d'une société, à la conception de l'État dominante ainsi qu'aux mentalités collectives qu'à l'établissement de structures fondatrices

[1224] Charles Moore, le Courrier international, N°751, mars 2005, p.35.
[1225] On entend par là un pluralisme dont une minorité à l'échelle d'un pays peut être majoritaire dans une région, ce qui lui confère une protection matérielle.

d'une décentralisation qui risque de n'être que formelle et superficielle. L'auteur de « L'Avenir est notre affaire » insistait fortement sur le fait qu'une Europe fédérale ne s'édifierait qu'à la condition d'un changement de finalités. Là réside l'un des apports majeurs de l'œuvre de Denis de Rougemont.

Les chances du fédéralisme et les trois valeurs politiques fondamentales

Le fédéralisme peut notamment être abordé sous l'angle des trois valeurs fondamentales dans l'ordre politique que sont la liberté, la sécurité et la justice.[1226] Seul l'attachement à la valeur de liberté permet l'établissement puis la perpétuation d'un système fédéral. Cette valeur implique en effet le respect des différences entre les États fédérés. A l'inverse, les valeurs d'égalité – qui dérive de la justice – et de sécurité impliquent, plus ou moins directement, la centralisation. Il en va ainsi parce que l'exercice de la liberté, surtout s'il n'est pas accompagné par le déploiement concomitant d'un sens des responsabilités élevé, ne saurait induire une ample justice égalitariste pas plus qu'une sécurité absolue. Dans tout pays, le primat assumé et revendiqué de la valeur de justice-égalité sur la valeur de liberté implique pratiquement le renoncement au véritable fédéralisme et appelle, symétriquement, une uniformisation imposée à tout le territoire national. Il en va de même lorsque la valeur de sécurité l'emporte nettement sur la valeur de liberté.[1227] La France, pays phare dans lequel le souci d'égalité et de fraternité semble souvent l'emporter sur l'acceptation des implications ultimes de la liberté, est très représentative de cette grande réalité au niveau de ses institutions logiquement centralisées. C'est le moment de rappeler que tous les États véritablement fédéralistes sont fondamentalement libéraux, qu'il s'agisse d'un libéralisme endogène, comme aux États-Unis ou d'un libéralisme partiellement exogène, comme en Allemagne.[1228] De façon schématique, le rapport des trois valeurs au fédéralisme se présente de la façon suivante :

[1226] Voir à ce propos Jean-Pierre Graber, article « Liberté, justice et sécurité » publié dans le Journal du Jura du 13 novembre 1999.

[1227] L'adhésion de la Suisse à Schengen illustre bien ce phénomène. Ici, la volonté de coopération et de coordination entraîne une certaine unification des procédures policières et judiciaires ainsi qu'un échange d'informations qui menacent l'autonomie des États.

[1228] Par libéralisme exogène, nous entendons ici les structures libérales imposées à l'Allemagne par les Alliés occidentaux après la Deuxième Guerre mondiale.

	Valeurs		
1er rang de la hiérarchie des valeurs politiques	Liberté	Justice-Egalité	Sécurité
Priorité politique qui en découle	Respect de l'essence du fédéralisme, respect, voire même promotion du pluralisme, de l'hétérogénéité entre entités fédérées	Harmonisation	Harmonisation
Conséquences sur le degré de centralisation	Préservation de la décentralisation et donc du fédéralisme véritable	Centralisation logique	Centralisation logique
Exemples	Possibilité de préservation du secret bancaire pour les pays de l'UE, taux d'imposition variables d'un canton suisse à l'autre	La sécurité sociale	Schengen au niveau de l'Europe
Compatibilité à longue échéance avec le système fédéraliste	Oui	Non	Non

Le fédéralisme est, incontestablement, indissociable du libéralisme. Or, les sociétés occidentales contemporaines présentent des tendances collectivistes et homogénéisantes par nature hostiles au fédéralisme.

Alexis de Tocqueville a bien mis en évidence les fragilités de la démocratie libérale, qui sont en grande partie les mêmes que celles du fédéralisme. Il relève particulièrement le caractère variable et aléatoire de l'attachement des peuples démocratiques à la liberté. Selon le philosophe, la justice-égalité occupe chez eux le sommet de la hiérarchie des valeurs de la façon la plus constante. C'est cette valeur qu'ils aiment d'un « amour éternel ». Cependant, nous avons vu que la passion pour l'égalité est, à long terme, incompatible avec le fédéralisme.

Dans les sociétés occidentales contemporaines, les grands fléaux socio-économiques tels que le chômage, la récession ou l'inflation spoliatrice exigent, pour leur résorption, une action étatique régulatrice de même type que celle qui est requise pour instaurer la justice égalitaire ou plus de sécurité. Logiquement et historiquement, une économie qui va mal induit – presque toujours – davantage de centralisation et d'étatisme dans un pays. Lorsque pointent la récession et le chômage apparaissent inévitablement de fortes crispations sociales et une dévalorisation de la liberté, jugée responsable de la péjoration des conditions de vie matérielle. A cet égard, la montée de l'hostilité envers le libéralisme observée dans toute l'Europe, notamment par le recours au concept stigmatisant de « néo-libéralisme », résulte en très grande partie d'une situation économique jugée insatisfaisante ainsi que des craintes d'une péjoration future causée par la libéralisation des échanges voulue par la globalisation et l'OMC. L'insécurité au sens large, qui englobe les dimensions physiques, psychiques et socio-économiques, suscite souvent un désamour croissant à l'égard de la liberté, un surcroît d'étatisme centralisateur et, dans le pire des cas, un appel à des leaders charismatiques proposant des solutions simplistes. Tout cela est foncièrement incompatible avec le fédéralisme. On retrouve ici la problématique de la conditionnalité de l'attachement à la liberté qui constitue l'un des facteurs cardinaux de la fragilité du régime démocratique en même temps que du fédéralisme. De là à conclure que le fédéralisme, et hélas la démocratie libérale elle-même, sont des institutions possibles uniquement en période de stabilité et de prospérité, il y a un pas que nous franchirons allègrement, quoique sans gaieté.

Les chances du fédéralisme aujourd'hui

La démocratie libérale et le fédéralisme sont des institutions conditionnelles, dépendantes de circonstances préexistantes. Denis de Rougemont l'a bien discerné. Plus près de nous, Siedentop observe fort justement que « la forme fédérale de gouvernement, qui semble si naturelle, est la plus complexe et la plus exigeante. Elle demande un développement moral et intellectuel considérable chez un peuple qui tente de se gouverner selon ses règles. »[1229] Rougemont a bien mis en lumière que le fédéralisme requiert la prise en compte et le respect de la complexité au niveau de la culture, des identités et des affiliations politiques. C'est cela, avec l'attachement à la liberté, qui sera déterminant pour l'avenir du fédéralisme en Europe. Celui-ci est incompatible avec les représentations frustes des terribles simplificateurs, qu'il s'agisse d'un peuple plein d'aversion et de frustrations ou d'un tyran en mal de pouvoir absolu.

Une répulsion croissante à l'égard de la liberté provoque une modification de la nature du fédéralisme. Dans cette situation, d'écran protecteur des libertés individuelles, il fait place à un système conçu comme une institution de satisfaction de revendications catégorielles. On passe d'un fédéralisme libéral, subordonné à la fin de liberté et prolongeant dans la dimension verticale le principe de la séparation des pouvoirs – tel que le concevaient Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville ou Denis de Rougemont – à un fédéralisme utilitariste auquel on assigne le but de mieux répondre, par une différenciation spatiale des services de l'État, aux divers besoins du citoyen-client.

La culture de masse qui se manifeste en Europe et le relativisme ambiant qui se traduit, entre autres, par un « primitivisme constitutionnel » fait craindre que le substrat culturel européen ne soit plus en adéquation avec les exigences du fédéralisme intégral de type organique défendu par Rougemont. C'est l'inquiétude de Siedentop : « Les causes qui ont si longtemps fait douter les penseurs politiques des perspectives de *self-government* en dehors de très petites communautés n'ont pas pour autant cessé d'opérer. En réalité, les cultures politiques

[1229] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.149.

démocratiques des États-nations européens sont aujourd'hui suffisamment fragiles pour soulever de sérieux doutes quant à la facilité de leur extension à toute l'Europe. »[1230]

« Où sont nos Madison ? », se demande Siedentop. L'Union européenne se construit partiellement selon une logique qui, dans un premier temps du moins, a accordé peu de place aux constitutionnalistes et aux architectes politiques d'une démocratie libérale. Ce ne sont pas l'économisme, le technocratisme, le relativisme ni la spécialisation et le cloisonnement extrêmes dans l'ordre de la réflexion politique et constitutionnelle qui promouvront le fédéralisme en Europe. Le contexte intellectuel et culturel de l'Europe contemporaine diffère tout à fait de celui des États-Unis à leur naissance, dont nous avons vu que Rougemont le qualifiait de quasi personnaliste.

Rougemont avertissait qu'il suffisait de « se laisser glisser » pour tomber dans la dictature. Or, si l'Europe ne se laisse pas complètement « glisser », elle s'abandonne toutefois partiellement à des courants sur lesquels elle ne cherche plus à avoir prise. Ainsi, on brocarde à longueur de journée la trinité « économisme, matérialisme, utilitarisme » sans chercher à l'endiguer vraiment. C'est ce qui fait dire à Valéry Giscard d'Estaing que la période n'est pas pilotée. C'est aussi ce qui a incité Jacques Delors à décréter, alors qu'il était président de la Commission, que la Communauté européenne était un « objet politique non identifié ». L'intégration européenne se fait un peu à l'aveugle. On ne savait même pas si le traité constitutionnel pour l'Union européenne entrait dans la catégorie des traités ou des constitutions. Dans le même sens, Joschka Fischer, alors qu'il était encore ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, a déclaré[1231] que personne ou presque ne comprenait ce que signifie exactement la notion de « subsidiarité ». En outre, qui peut dire à quelle figure institutionnelle correspond réellement l'Union européenne actuelle ? Elle reste un « objet politique non identifié ». Siedentop a tout à fait raison de rappeler qu'il est impératif de répondre à certaines questions fondamentales sur la répartition des pouvoirs, le pouvoir judiciaire et sur les déterminants extra-constitutionnels du fédéralisme « si on ne veut pas que

[1230] Ibid., p.57.
[1231] Voir son célèbre discours « De la Confédération à la Fédération - réflexion sur la finalité de l'intégration européenne », prononcé à l'Université Humboldt de Berlin, le 12 mai 2000.

le fédéralisme européen tourne à une aventure périlleuse. »[1232] Les doutes que Rougemont nourrissait quant à l'intégration européenne, particulièrement en relation avec la méthode fonctionnaliste et avec la problématique des finalités, sont toujours d'actualité.

Une irrémédiable dérive continentale vers la centralisation ?

Sans encore être un État, l'Europe d'aujourd'hui représente, à certains égards, une construction institutionnelle déjà plus centralisée que ne le sont certains États fédéraux tels que la Suisse et les États-Unis alors même que ces derniers connaissent un fédéralisme atténué par rapport aux origines. C'est le cas, par exemple, en matière de réglementation des marchés, domaine dans lequel les États américains bénéficient de plus d'autonomie que les États européens membres de l'UE. Dans le même ordre d'idées, Jean-Claude Trichet déclarait que le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne – dont il exerce la présidence après le néerlandais Wim Duisenberg qui en fut le premier gouverneur – dispose de plus de pouvoir, en matière budgétaire, sur les États membres de la zone euro que les banques centrales de Suisse, d'Allemagne et des États-Unis n'en disposent sur les États fédérés de leur pays ![1233] Cette tendance est appelée à s'accentuer, à en croire l'historien libéral suédois Johan Norberg, auteur du « Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste ». Il affirmait : « L'Union est une étrange combinaison de tendances libéralisatrices et protectionnistes. D'un côté, elle ouvre des marchés et supprime des barrières, mais le plus souvent elle le fait de manière très dirigiste en harmonisant et en centralisant les règles pour tous les États membres. Je crains que ce soit une tendance qui va s'accélérer avec la nouvelle Constitution. » A la question de savoir quels étaient les risques, il répondait : « Avec la nouvelle Constitution, nous créons une institution qui ne connaît aucune limite quant aux compétences au niveau de l'Union. C'est plutôt une machine à centraliser sans fin. Les intérêts de la bureaucratie et des politiciens mèneront à une expansion continue du niveau central. La concurrence institutionnelle risque ainsi de diminuer, y compris au niveau fiscal. C'est pourquoi je suis plutôt préoccupé par ce qui se passe actuellement à Bruxelles. »[1234]

[1232] Ibid., p.29.
[1233] Voir le journal *Libération* du 12.12.1997.
[1234] Johan Norberg, interview parue dans l'Express de Neuchâtel, le 15 décembre 2004**,** p.21.

Un étrange malaise sémantique

L'Union européenne devient progressivement un État assez centralisé et on éprouve généralement un certain malaise à le reconnaître. Face aux convulsions politiques qu'il pourrait faire naître, le concept sémantique d'Europe-État reste tabou. Pour quelle raison éprouve-t-on de telles réticences à parler d'État européen ? Que trahit cette difficulté ? Quel mauvais souvenir des unifications précédentes plus ou moins refoulé ou quelle vague intuition sont-ils à l'origine de ce malaise ? Lorsque les États-Unis et la Suisse ont été créés, ce flou d'ordre sémantique et conceptuel ne s'est pas manifesté.[1235] Certes, plusieurs personnes et quelques futures entités fédérées se déclaraient, à des degrés divers, défavorables à la création d'un État fédéral, mais chacun savait à quoi s'en tenir parce que les enjeux étaient clairs. Croisat et Quermonne établissent, avec d'autres, ce constat : « Quant aux élites politiques, elles reculent plus encore que les théoriciens de la science politique devant le risque qu'elles prendraient en évoquant l'éventuelle émergence d'un « État » ou d'un « super-État » européen. Quelle que soit leur origine politique, le tabou qui en résulte paraît unanimement respecté. »[1236] Nous verrons plus loin à propos du « Rapport Werner » – paru en 1970, il suscita une vaste polémique – que la perspective explicite d'un État européen est souvent très mal accueillie. Pourtant, c'est ce qui advient aussi progressivement que subrepticement. Plus près de nous, le fameux discours de Fischer[1237] a également suscité de très nombreuses et vives réactions dans la presse européenne, alors même que le contenu de la Constitution ne s'éloigne guère de ce qu'il propose, en tout cas concernant la répartition des pouvoirs entre l'Union et les États membres. Son projet de transition d'une union d'États[1238] ou confédération – l'Union est cependant déjà bien plus qu'une alliance de type confédéral – à une fédération constituait le projet le plus ambitieux présenté depuis les débuts de l'intégration européenne. Spinelli allait moins loin en 1984.

S'agissant de la construction européenne, les réticences à l'emploi du terme « fédéralisme » et de ses dérivés sont en partie imputables à l'hostilité de la Grande-Bretagne qui ne souhaite pas

---

[1235] Dans ces deux berceaux du fédéralisme historique, on a construit un Etat sans occulter d'aucune manière cette finalité institutionnelle. Rien de tel avec l'UE dont même les partisans les plus déclarés répugnent à dire que cette institution supranationale prendra la figure d'un véritable Etat, au sens traditionnel du concept.
[1236] Maurice Croisat et J.-L. Quermonne : « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.67.
[1237] Voir la note n°1351.

dépasser le modèle d'une Confédération d'États structurée. Après l'adhésion britannique, il y eut un surcroît de retenue à l'égard des références au fédéralisme. Fischer fait explicitement part, dans son discours, de l'impossibilité qu'il y a à trouver un substitut au mot « fédération » dont il sait qu'il agace les Anglais. La réserve britannique se retrouve au travers de toute l'Europe. Le plan Werner qui évoquait un État européen avant l'adhésion britannique, provoqua de très vives réactions d'hostilité jusque dans la presse française.

La définition même du fédéralisme n'est pas consensuelle et provoque des débats politico-sémantiques sans fin. Rougemont dénonçait déjà la grande confusion qui régnait autour de la formulation des notions de fédération et de confédération. Siedentop observe ce phénomène qui aurait beaucoup attristé et préoccupé le grand fédéraliste : « Malheureusement, ceux qui se sont récemment prononcés en faveur d'une Europe fédérale semblaient, la plupart du temps, plus occupés à promouvoir l'uniformité qu'à alimenter la diversité. Ce n'est pas tout. Aujourd'hui, de nombreux fédéralistes européens semblent avoir perdu de vue l'argument clé régulièrement invoqué en faveur du fédéralisme, système politique qui permet d'associer les avantages des petits États et des grands États tout en contournant certains des inconvénients qui se rattachent aux uns ou aux autres. »[1239] Il existe aujourd'hui de faux fédéralistes ou des unitaristes qui ne font qu'affubler du nom d'Europe fédérale l'État européen qu'ils désirent mettre sur pied. Dès lors, l'intuition de nombreux Britanniques, qui discernent sous certains discours fédéralistes un européisme centralisateur plus attaché à la puissance unificatrice qu'à la liberté, n'est pas infondée.

Avec la construction européenne, c'est la première fois, dans l'Histoire, que l'on met en place une structure politique d'une telle ampleur géopolitique en éprouvant un tel malaise devant toute la terminologie accompagnatrice et fondatrice. Cette gêne explique la difficulté de rendre compte de l'exacte nature institutionnelle de l'Union.

[1238] En allemand, confédération se dit *Staatenbund*, ce qui signifie littéralement alliance d'États.
[1239] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.53.

L'UE : un « objet politique non-identifié »

Les théories des relations internationales peinent de plus en plus à expliquer le monde contemporain, marqué par la mondialisation, et, plus spécifiquement, l'Union européenne. Les néo-réalistes voient dans cette dernière une espèce d'alliance entre États, puisque selon leur conception les États sont les moteurs de l'Histoire. Cependant, ils ont dû, à l'image de Stanley Hoffmann – professeur de science politique à Harvard –, introduire une dimension systémique dans leurs analyses, surtout à cause des faiblesses du postulat de la souveraineté nationale. Les approches néo-fonctionnalistes, inspirées notamment par David Mitrany – spécialiste des théories fonctionnalistes qui a enseigné l'économie internationale à Harvard, Yale et Princeton –, sont fondées sur le concept d'engrenage ou « spillover effect ». Elles ont aussi montré leurs limites, en particulier parce que le passage de l'économique au politique ne relève pas de l'automaticité mais doit être accompagné par une volonté politique. Cela amène Croisat et Quermonne à la conclusion que « de tous côtés, la construction européenne semble échapper aux efforts d'analyse visant à déceler à travers elle l'émergence d'une structure. »[1240] Si ces difficultés analytiques tiennent à des insuffisances paradigmatiques, elles sont tout autant imputables à l'opacité institutionnelle de l'Union. Mentionnons à cet égard ce constat de Croisat et Quermonne : « le Conseil de l'Union participe à un processus de négociation où la distinction entre ce qui relève des États membres et de l'Union (la distinction classique du « fédéral » et du « fédéré ») est souvent floue. »[1241]

L'Histoire étant ouverte, l'union des États européens peut mener tant à un véritable fédéralisme qu'à un fédéralisme de façade recouvrant des institutions centralisées. Rougemont ne cessait de le répéter. En l'état actuel, l'Europe emprunte plutôt la seconde voie. Siedentop relève deux phénomènes très révélateurs de cette évolution.[1242] Tout d'abord, les gouvernements et les administrations nationales consacrent une part croissante de leur temps à s'adapter à la législation de l'Union et même à anticiper ses évolutions réelles ou supposées. On observe cette tendance même chez des États non membres, comme la Suisse, où toutes les lois sont soumises au principe de l'eurocompatibilité. Par ailleurs, les grandes entreprises

---

[1240] Maurice Croisat et J.-L. Quermonne : « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.67.
[1241] Ibid., p.116.
[1242] Voir Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., pp.165 et ss.

européennes et internationales envoient à Bruxelles des observateurs, des juristes et parfois des lobbyistes parce qu'elles considèrent que c'est là que les décisions politiques qui les concernent et les normes qui les régissent sont arrêtées. S'agissant de Bruxelles, tout le monde semble se faire à l'idée que c'est là que ça se passe.

La culture dominante dans l'UE – rappelons au passage que Giscard y voit une « pensée unique » hostile à la diversité – nous fournit quelques indices sur les futurs possibles de l'Union. A l'aune de ce que devrait être un fédéralisme véritable à l'échelle européenne, il n'est guère rassurant que l'Union ait exercé des pressions sur la Pologne afin qu'elle dépénalise l'avortement préalablement à son adhésion. A travers cet exemple, on perçoit que l'Union exerce un ascendant sur les États membres qui va au-delà du cadre des compétences qui lui sont conférées par les traités actuels. Par une espèce de mystère, les États-nations manifestent souvent une allégeance à Bruxelles qui dépasse ce que le droit exige. Déjà avant l'élargissement du 1er mai 2004, le professeur Pierre Dubois de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève répétait souvent que les anciens États communistes de l'Europe de l'Est avaient les yeux de Chimène pour l'Union européenne. Siedentop conclut son analyse sur la concentration du pouvoir à Bruxelles en postulant l'émergence d'un État dont le modèle est loin de correspondre à l'idéal rougemontien : « Mais ce n'est pas parce que le débat public est tombé dans le primitivisme constitutionnel que nous devons occulter qu'en Europe, il se joue une compétition majeure entre différents modèles de l'État. Et l'accumulation, *de facto*, de pouvoir à Bruxelles, démontre que l'un des deux est en train de l'emporter. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable. Pour façonner la Communauté européenne, trois types d'État – le français, l'allemand et le britannique – sont en compétition. »[1243] Après les avoir passés en revue tous trois – en soulignant que le britannique n'est pas exportable à cause notamment de l'importance du droit coutumier –, il postule que l'Europe est en train de s'unir selon le modèle français. Dans un langage rougemontien, cela signifie qu'elle tend vers un super État-nation jacobin, c'est-à-dire l'antithèse du fédéralisme.

[1243] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.165.

Le rêve d'une Europe « helvétisée »

Il est possible d'évaluer l'Union européenne relativement aux six principes directeurs du fédéralisme rougemontien inspirés par le processus de création de l'État fédéral suisse. Nous avons déjà présenté ces principes dont voici un résumé : abandon par chaque entité de toute idée d'hégémonie organisatrice ; renoncement à tout esprit de système ; respect de la valeur irréductible des minorités ; sauvegarde et promotion des diversités, puisque la raison d'être de la fédération est la garantie des particularités et de l'autonomie des entités fédérées ne parvenant plus à résister seules à des pressions extérieures ; amour de la complexité et refus du simplisme brutal caractéristique du totalitarisme ; un processus d'intégration fédératrice par le bas ; finalement, la garantie du principe d'égalité entre les entités fédérées. L'Europe actuelle diverge de ce modèle quant à certains principes. Nous relèverons surtout la mission de préservation de l'autonomie assignée par Rougemont aux autorités fédérales et qui fut largement transgressée entre autres dans l'affaire des pressions de l'UE pour la dépénalisation de l'avortement en Pologne ou dans le cas des remontrances humiliantes de Chirac aux pays de l'Est qui se sont rangés du côté de Washington dans la crise irakienne en signant « L'Appel des huit ».[1244] Il existe également un décalage entre les principes rougemontiens et les prétentions hégémoniques, de la France tout spécialement.

Le fédéralisme que l'on observe actuellement dans l'Union est d'un type éloigné du fédéralisme rougemontien. Il s'approche plutôt de ce que Croisat et Quermonne appellent le fédéralisme exécutif ou « fédéralisme intergouvernemental », dans lequel les autorités exécutives jouent un rôle prééminent. Ce fédéralisme exécutif diffère des systèmes américain et suisse où les assemblées législatives ont un pouvoir important. La question se pose de savoir dans quelle mesure ce type de fédéralisme est susceptible d'évoluer en direction du modèle rougemontien. Au niveau européen, le fédéralisme exécutif prend la forme d'une vaste coopération intergouvernementale. Croisat et Quermonne avancent l'hypothèse selon

[1244] « L'Appel des huit » fut adopté à l'initiative de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Il fut signé par les chefs d'État ou de gouvernement de ces deux pays (respectivement José Maria Aznar et Tony Blair) ainsi que par ceux de l'Italie (Silvio Berlusconi), du Portugal (José Manuel Durão Barroso), du Danemark (Anders Fogh Rasmussen), de la Pologne (Leszek Miller), de la Hongrie (Peter Medgyessy) et de la République tchèque (Vaclav Havel). Le texte s'inscrit en opposition relativement à l'antiaméricanisme, notamment celui des gouvernements français et allemand. Il constitue un appel au renforcement de l'alliance transatlantique contre

laquelle le « fédéralisme intergouvernemental » pourrait trouver dans l'Europe en voie d'unification un espace d'expérimentation. L'inconvénient de ce fédéralisme tient dans le fait que « L'*autonomie* est tributaire de la capacité de négociation des acteurs en présence pour promouvoir des accords favorables à leurs intérêts. »[1245] Dans son essence, ce modèle implique des rapports de force qui entrent en contradiction avec les valeurs irréductibles de préservation de la liberté et des particularités propres à chaque entité ainsi qu'avec le principe de l'égalité entre membres. De surcroît, le fédéralisme intergouvernemental est conçu bien davantage comme une méthode d'unification que comme un mode d'agencement étatique pour un futur État européen. Ce fédéralisme-là pourrait très bien ne constituer qu'une étape provisoire vers un État centralisé et jacobin. Il représenterait simplement une phase de transition entre les États-nations souverains et un État européen souverain et centralisé, qui ne peut bien évidemment être érigé d'un seul coup.

Aujourd'hui encore, certains, essentiellement des Suisses – parmi lesquels nous pouvons citer Micheline Calmy-Rey ou l'ancien ambassadeur Bénédict de Tscharner[1246] –, proposent la Confédération helvétique comme exemple pour la construction européenne. Cette proposition animée de bons sentiments est inopportune et un peu candide. Tout d'abord, elle fait fi des rapports de force très présents dans le processus d'intégration européenne qui fait la part très belle aux grands États. Par ailleurs, le fédéralisme suisse glisse de plus en plus vers un fédéralisme coopératif et d'exécution, très éloigné de celui des origines et même de celui que connut Rougemont. Aujourd'hui, les cantons suisses ne disposent presque plus d'aucune souveraineté résiduelle d'importance. Même dans le domaine de l'éducation, véritable étendard du fédéralisme historique de la Confédération, aucun canton ne saurait appliquer des méthodologies pédagogiques foncièrement différentes de celles de ses voisins. En ce domaine, l'essentiel est en convergence continuelle au niveau suisse.[1247] Seules demeurent quelques disparités au niveau des dates des vacances. Les cantons deviennent de plus en plus de simples organes exécutifs d'une législation ou de principes législatifs établis par le niveau

---

l'Irak de Saddam Hussein. Il fut publié le 30 janvier 2003 dans plusieurs journaux d'Europe dont le *Times*. Après la publication, l'Estonie, la Lettonie et la Slovaquie ont affirmé leur solidarité avec les signataires.

[1245] Maurice Croisat et J.-L. Quermonne : « L'Europe et le fédéralisme », op. cit., p.83.

[1246] Voir son discours « Que peut apporter la Suisse à une vision future de l'Europe ? », prononcé dans le cadre du colloque de la Fondation internationale pour une Histoire de la Civilisation européenne intitulé « Le rôle de l'Europe dans le monde au cours des quinze prochaines années », Paris (Sénat), 21/22 octobre 2005.

[1247] Voir les nouveaux articles 62 à 67 de la Constitution helvétique adoptés en référendum le 27 mai 2006.

central. Lors de la première conférence nationale sur le fédéralisme, qui s'est tenue à Fribourg le 15 septembre 2005, Pascal Schiarini, professeur à l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne, a résumé ainsi l'état actuel du fédéralisme helvétique : « Le design des institutions reste le même, mais il y a une centralisation rampante en faveur de la Confédération ». Le fédéralisme coopératif ou exécutif « à la suisse » se réduit toujours davantage à une décentralisation exécutrice qui masque à peine un mouvement centralisateur de jour en jour plus affirmé. Le contexte général, au-delà même du cas helvétique, semble peu favorable au fédéralisme véritable. La mondialisation de toutes choses ne conforte pas les relatives incarnations actuelles pas plus qu'elle n'appelle les incarnations projetées du fédéralisme véritable. Un peu désabusé, Rougemont déclarait, dans les derniers mois de sa vie : « Nous sommes faits pour vivre dans notre commune, dans notre famille d'abord, dans notre petite région, et c'est là que peu à peu j'ai retrouvé ma tradition suisse de fédéralisme poussé encore plus loin que ce n'est le cas aujourd'hui, où une tendance centralisatrice apparaît en Suisse, tendance qu'il nous faut combattre. »[1248]

L'esprit du fédéralisme, les pragmatiques et les utopistes

Le fédéralisme véritable ne saurait se réduire à la protection des AOC, ni correspondre à des plans abstraits qui camouflent mal l'ambition de puissance, ni encore résulter d'une cohabitation entre un pouvoir centralisé et technocratique et des régions retournées à un obscurantisme pré-démocratique et trop communautariste. Des euromodérés, tels que le premier ministre britannique Tony Blair, sont souvent plus en congruence avec l'« esprit » du fédéralisme rougemontien que nombre de ceux qui proposent des plans d'union portant une étiquette fédéraliste. Nous avons vu que la dimension pragmatique est importante dans le fédéralisme rougemontien. Dans son discours du 23 juin 2005, tenu devant le Parlement européen à la veille d'endosser la fonction de président de l'Union, Tony Blair s'approche du fédéralisme selon Rougemont en appelant à davantage de pragmatisme contre les conceptions institutionnalistes abstraites à connotation jacobine du couple franco-allemand. Les

[1248] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même… », Cadmos, op. cit., p.17.

eurosceptiques ne seraient-ils pas, in fine, plus proches des paradigmes rougemontiens, au niveau des valeurs, que des euroturbos aux visions abstraites ?

Après une étude approfondie de l'Europe actuelle, Thierry Garcin range l'idée du remplacement des États-nations par le système fédéraliste dans la longue liste des utopies ayant marqué les cinquante dernières années. Il craint en outre, à l'instar de Siedentop, que la démocratie véritable soit entraînée dans la chute de l'État-nation. A considérer l'Europe telle qu'elle est et à lire certains des meilleurs connaisseurs de son unification, il faut redouter qu'elle ne diverge de la trajectoire indiquée par Rougemont. Henri Schwamm le regrette : « Il semble que même l'idéal, pourtant si bien adapté à l'esprit et à la culture européens du personnalisme et du fédéralisme n'ait pas été suffisamment répandu, partagé et approuvé pour que les Européens se sentent entraînés et motivés par lui. »[1249] De là viennent sans doute, en partie, le désenchantement et la tristesse que l'on peut lire sur le visage de Denis de Rougemont dans les dernières années de sa vie.

Le crépuscule de la pédagogie des catastrophes

Une parenthèse est-elle en train de se fermer ?

Nous avons déjà défini la pédagogie des catastrophes et décrit ses mécanismes. La dernière pédagogie des catastrophes dont a bénéficié l'Europe procède des effets dévastateurs de la Deuxième Guerre mondiale et des totalitarismes du XX^{e} siècle. S'agissant des totalitarismes, c'est le nazisme – davantage que le communisme – qui a nourri la pédagogie des catastrophes parce qu'une partie importante de l'intelligentsia européenne n'a jamais voulu reconnaître pleinement les horreurs du communisme qui, comme celles du nazisme, découlent logiquement d'une idéologie étrangère aux vérités touchant la nature et la condition humaines, le sens de l'Histoire ainsi que la valeur intrinsèque de tout homme.

[1249] Henri Schwamm, « Denis de Rougemont. Itinéraire d'un penseur engagé », op. cit., p.12.

Les pages sanglantes du milieu du XX^{e} siècle européen ont été principalement caractérisées par la guerre, par les nationalismes exacerbés, par le mépris de la dignité et de la liberté humaines, par la régression de la démocratie et par un abominable antisémitisme. Après que ces tendances eurent atteint une forme de paroxysme et provoqué de très nombreuses et terribles souffrances, les Européens se sont collectivement juré de ne plus jamais connaître de telles calamités.

A cette fin, ils ont, avec d'autres pays du monde, au premier rang desquels les États-Unis, institué l'ONU pour empêcher, si possible, de nouvelles guerres mondiales ou, du moins, pour prévenir l'ampleur et l'atrocité des inévitables conflits armés. Ils ont institué les premières institutions européennes, telles que la CECA, expressément avec l'objectif partiel de rendre presque impossible une nouvelle guerre franco-allemande. Ils ont construit l'Europe en la maintenant longtemps dans le cadre de la démocratie libérale. Encore sous l'emprise d'une mémoire collective et des millions de mémoires individuelles qui avaient enregistré des atteintes particulièrement graves à la dignité et à la liberté humaines, ils se sont donné de nouvelles constitutions protégeant particulièrement les droits de la personne. Dans plusieurs pays, les constituants se sont rendu compte que le droit positif ne suffisait pas à pérenniser les libertés humaines. Ils ont dès lors placé leurs chartes fondamentales sous les auspices de Dieu ou déclaré intangibles certaines valeurs et normes inséparables de la pérennité des libertés. Remplis d'une légitime aversion à l'égard du totalitarisme, ils ont protesté avec justesse, spontanéité et ampleur contre la répression de la Révolte hongroise de 1956 et l'étouffement du printemps de Prague. Bien que demeurant humains et donc faillibles, ils ont procédé à un examen de conscience et en ont tiré les leçons. De cette attitude collective constructive sont nées les Trente glorieuses qui ne l'ont pas été uniquement sur un plan économique.

Que reste-t-il aujourd'hui de tout cela ? Il nous paraît qu'après la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe a connu un redressement salutaire, fondateur d'une démocratie très satisfaisante qui s'est hélas progressivement transformée, symboliquement à partir de Mai 1968. Alors, à nos yeux, le concept fondamental de liberté a été entrevu non plus comme l'expression politique et civile de la liberté de conscience mais comme le prolongement au quotidien d'une espèce

de liberté pulsionnelle.[1250] De la démocratie, l'Europe a peu à peu passé à un démocratisme prenant en compte presque n'importe quelle revendication. C'en est au point que la démocratie européenne altérée d'aujourd'hui correspond de plus en plus au tableau que peignait Tocqueville de la face sombre de la démocratie de masse au XIX^{e} siècle déjà. Il écrivait en 1840 déjà : « L'on dirait que les opinions humaines ne forment plus qu'une sorte de poussière intellectuelle qui s'agite de tous côtés, sans pouvoir se rassembler et se fixer. »[1251] Pour que l'Europe en soit arrivée là, pour qu'elle se laisse guider par les ondulations des peuples et par une espèce de pensée unique enracinée dans un fond commun de croyances pourvoyeuses de certitudes faciles, il a fallu que la pédagogie des catastrophes cesse progressivement de déployer ses effets bénéfiques.

Aujourd'hui, alors que les digues mémoriales s'effritent de plus en plus, des millions d'Européens croient que la liberté va de soi, qu'elle est inscrite pour l'éternité au fronton de l'Histoire. Les errements que nous avons connus au milieu du XX^{e} siècle n'étaient, aux yeux de beaucoup, que des accidents de l'Histoire. L'amnésie qui nous gagne nous rend un peu munichois. Les graves persécutions qui s'abattent sur les chrétiens de plusieurs continents suscitent, au mieux, notre commisération. Après tout, ils n'ont qu'à se rendre en Europe, ou plutôt aux États-Unis, pays plus en adéquation avec leurs idées un peu trop arrêtées. Sans du tout considérer les résultats des dernières élections dans les Territoires palestiniens (la victoire du Hamas aux élections législatives de janvier 2006) et en Iran (l'élection du président Ahmadinejad en juin 2005), nous refusons d'abandonner nos préjugés et continuons de croire que la grande majorité des habitants des pays arabo-musulmans sont des modérés prêts à des *aggiornamenti* compatibles avec les libertés individuelles les plus fondamentales. Le droit naturel est perçu comme une entrave et non plus comme un écran protecteur de notre dignité. Nous perdons manifestement de vue les conditions politiques, socio-économiques, éthiques et même proprement philosophiques de la pérennité du régime démocratique et des libertés individuelles. Beaucoup de jeunes Européens ne savent même plus d'où ils viennent, ayant perdu toute notion de racines historiques. Dans leur majorité, ils ont oublié l'histoire du siècle passé ou en reçoivent une vision déformée. Cela les rend de plus en plus imperméables à ses enseignements. Pour reprendre, une fois encore, la célèbre affirmation de Denis de

[1250] Voir « La liberté et la démocratie », pp. 39 et ss.
[1251] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit., p.18.

Rougemont, les Européens ne savent plus à quel point il suffit de se laisser glisser pour tomber dans la dictature et la barbarie.

N'importe quel connaisseur de la nature humaine doublé d'un analyste lucide des sociétés devait d'ailleurs s'attendre à l'affaiblissement de la pédagogie des catastrophes. Rougemont – qui campe bien ce type d'intellectuel à la fois réaliste et bienveillant – était conscient que la pédagogie des catastrophes avait un caractère relatif dans l'ordre temporel – par sa fonction décroissante du temps – mais aussi dans son efficacité immédiate. Nous avons vu qu'il discernait des survivances totalitaires dès les lendemains de la dernière guerre mondiale.

Siedentop constate avec regret que l'idéalisme qui a présidé aux débuts de la construction européenne, idéalisme dont était animé Rougemont, tend à disparaître.[1252] Les générations se succèdent et les pères de l'Europe unie seront bientôt, à maints égards, des étrangers pour la jeunesse. La fonction pédagogique de l'Histoire à l'égard du projet d'intégration du Vieux Continent s'essouffle. L'économisme, le technocratisme et le bureaucratisme en constituent les premiers signes. Selon Siedentop, « Les élites européennes se sont en effet laissé prendre au piège de la tyrannie du langage économique, au détriment des valeurs politiques telles que la répartition du pouvoir et l'obligation de rendre des comptes. »[1253]

Une parenthèse risque hélas de se fermer. Nous vivons le crépuscule de la pédagogie des catastrophes. Le ciel s'assombrit. La question de l'avenir de l'Europe se pose avec acuité, d'autant plus que les deux totalitarismes du siècle passé sont nés en son sein et qu'elle ne semble plus vouloir savoir exactement comment et pourquoi. Ortega y Gasset observe très justement que « le passé c'est le naturel de l'homme qui revient au galop. »[1254] Le passé pourrait revenir au galop si les Européens, dans leur ensemble, se désintéressaient de l'étude de l'Histoire et surtout des causes et de la nature des deux grands totalitarismes du XX^{e} siècle.[1255]

[1252] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.323.
[1253] Ibid.
[1254] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.24.
[1255] Jean-François Revel affirme que l'origine du communisme « se situe non dans l'histoire, non dans le concret, non dans la praxis, mais tout à rebours, dans la capacité humaine de n'en tenir aucun compte. Cette capacité vivra toujours ou sommeillera longtemps pour se réveiller tôt ou tard en nous, et c'est pourquoi le danger totalitaire existera toujours en nous. » (Jean-François Revel cité par Marcel Prélot et Georges Lescuyer,

L'antisémitisme et le reflux de la pédagogie des catastrophes

Les développements qui suivent prennent place dans notre thèse parce que Rougemont pensait que le peuple juif avait une vocation et un statut particuliers. Selon lui, l'attitude d'une personne ou d'un peuple à l'égard des Juifs est généralement révélatrice d'une orientation fondamentale, de nature spirituelle, qui a des conséquences idéologiques et politiques très importantes.[1256]

Des symptômes de la régression de la pédagogie des catastrophes, l'antisémitisme apparaît comme l'un des plus manifestes. Le point d'inflexion de l'attitude à l'égard d'Israël et des Juifs en Europe se situe approximativement à la fin des années 1960. Durant la guerre des Six Jours – entre le 5 et le 11 juin 1967 –, bien que le président de Gaulle se montrât plutôt hostile à l'égard d'Israël, les Champs Elysées accueillirent une grande manifestation pro-israélienne. On y voyait défiler une jeunesse brandissant des drapeaux blancs avec l'étoile de David. Lors de la guerre du Kippour de 1973, les sensibilités avaient changé.[1257] Mai 68 a joué un rôle considérable dans ce virage majeur. Depuis près d'un quart de siècle, l'antisémitisme dominant s'est débarrassé de ses oripeaux d'extrême-droite pour revêtir de nouveaux habits idéologiques, ceux de la pensée unique. Muni de nouvelles justifications, cet antisémitisme – un « antisémitisme sympa » comme le qualifie Alain Finkielkraut – se mue souvent en un antisionisme et en un antijudaïsme.

Concernant l'antisémitisme, Alain Finkielkraut observe, avec une clairvoyance rare, les temps de crépuscule de la pédagogie des catastrophes dans lesquels l'Europe est entrée. Il dit, de façon très pertinente, que ce qui passait pour un acquis n'était en réalité qu'un répit. La

---

« Histoire des idées politiques », op. cit., p.608) Dans le même sens, Jean-Pierre Graber écrit : « La conséquence de cette mutilation (l'affaiblissement de l'enseignement de l'histoire) est l'apparition d'une génération amnésique, sans connaissance des lois historiques, des constances de la nature des hommes et des choses. L'éclipse des totalitarismes anciens, des processus et des facteurs qui y ont conduit, rend plus aisé l'avènement de totalitarismes nouveaux. De plus, une génération sans racines est très perméable à l'influence des médias, de n'importe quelle idéologie ainsi qu'aux pressions sociales. » (Jean-Pierre Graber, « Les périls totalitaires en Occident », op. cit., p.297)

[1256] Rougemont était convaincu qu'Israël avait un statut particulier, qu'il était le peuple choisi par Dieu pour se révéler à l'humanité. Il pensait également que l'hostilité à l'égard des Juifs était généralement d'origine spirituelle, qu'elle s'expliquait par la vocation particulière du peuple juif. Voir à ce propos son article « Vocation et destin d'Israël », « Les Juifs », op. cit., en particulier les pages 146 et 157.

[1257] Voir à ce propos Avi Pazner, « Les secrets d'un diplomate », Editions du Rocher, 2005, pp. 42-50.

pédagogie des catastrophes suscitée par la prise de conscience des crimes horribles du nazisme protégea les Juifs d'Occident pendant environ un demi-siècle. Nous arrivons à la fin de cette ère et, comme le relève Alain Finkielkraut, c'est en France que la parenthèse se ferme le plus brutalement. Certaines des plus noires pulsions de la nature humaine semblent être libérées. Les Juifs en sont les premières victimes. Selon Finkielkraut, « ses destinataires (du nouvel antisémitisme) ont donc tendance à se dire : « Quand c'est fini, ça recommence… Le passé n'était pas dépassé ; tapi dans les replis de la *doxa*, il faisait le mort en attendant des jours meilleurs. Nous y sommes (c'est nous qui soulignons). Les tabous sont renversés, la censure est levée, le verrou saute : après cinquante ans, *l'enfer sort du purgatoire*, le mal s'ébroue et s'étale à l'air libre. »[1258] Il est hautement significatif que l'Institut YIVO de recherche juive ait intitulé « Vieux démons, nouveaux débats » un colloque international sur l'antisémitisme en Occident, organisé à New York, du 11 au 14 mai 2003. Le texte de présentation de ce colloque est très pertinent. Finkielkraut en cite un passage qui met en lumière, de façon tout à fait exceptionnelle, l'un des traits majeurs de notre temps : « Pour nombre d'observateurs, le refoulé a brusquement fait retour. L'Europe politique, sociale, culturelle semble une fois encore défigurée par son préjugé le plus ancien et le plus ignoble. »[1259] Finkielkraut craint qu'en utilisant le mot « retour » l'on se condamne à ne pas comprendre. Il estime qu'il vaudrait mieux parler de « nouveaux démons », mal perçus au travers de « vieux schémas ». Il a raison. Les schémas, lorsqu'ils réduisent l'antisémitisme au nazisme, sont en effet dépassés, mais les démons, quant à eux, ne sont pas nouveaux. Leur apparence a changé mais pas leur essence. Les idéologies recouvrantes ne sont certes pas les mêmes. Cependant, la nature et les ressorts profonds de la haine contre les Juifs sont identiques. Rougemont avait bien vu que les « démons » sont habiles à changer d'enveloppe pour dérouter leurs adversaires. Finkielkraut a admirablement analysé la mue des « démons », notamment lors des élections présidentielles françaises du printemps 2002. Une grande manifestation fut organisée, le 1er mai 2002, en réaction à la deuxième place de Jean-Marie Le Pen – devant le socialiste Lionel Jospin – lors du premier tour des élections. Lorsque Chirac l'eut largement emporté sur Le Pen, au second tour, des milliers de Français ont manifesté en masse leur intense satisfaction. Avec grande lucidité Finkielkraut écrit : « je savoure le

---

[1258] Alain Finkielkraut, « Au nom de l'Autre. Réflexions sur l'antisémitisme qui vient », Gallimard, 2003, pp.10-11.

[1259] Cité par Alain Finkielkraut, « Au nom de l'Autre. Réflexions sur l'antisémitisme qui vient », op. cit., p.11.

triomphe des gens sympas sur les gens obtus, sans toutefois entrer dans la danse car ce sont les danseurs qui font aujourd'hui la vie dure aux Juifs. […] l'avenir de la haine est dans leur camp et non dans celui des fidèles de Vichy. Dans le camp du sourire et non dans celui de la grimace. Parmi les hommes humains et non parmi les hommes barbares. Dans le camp de la *société* métissée et non dans celui de la *nation* ethnique. Dans le camp du respect et non dans celui du rejet. Dans le camp expiatoire des « Plus jamais moi ! » et non dans celui – éhonté – des « Français d'abord ! ». Dans les rangs des inconditionnels de l'Autre et non chez les petits-bourgeois bornés qui n'aiment que le Même. »[1260] Une des grandes mutations de l'antisémitisme relève du changement fondamental des élites face à l'État-nation, hier adulé, aujourd'hui presque honni. Jusqu'au milieu du siècle passé, les antisémites avançaient comme prétexte à leur haine l'absence d'ancrage territorial du peuple d'Israël, ce peuple errant au temps du triomphe de l'État-nation. C'était l'antisémitisme de droite, l'antisémitisme des « identitolâtres » qui détestaient les apatrides. Depuis que l'État d'Israël a été reconstitué, en 1948, au moment même où commençait à s'effriter l'État-nation, la dimension idéologique de l'antisémitisme a radicalement changé. Les Juifs sont montrés du doigt et haïs parce qu'il refusent de sacrifier leur identité nationale au multiculturalisme et au relativisme politico-spatial. On leur reproche aujourd'hui de se vouloir ou d'être, par essence, irréductibles à l'humanisme mondialiste et multiculturaliste. C'est l'antisémitisme de gauche, l'antisémitisme des universalistes qui détestent les identités singulières non solidaires. Voici la grande faute qui est imputée aux Juifs, selon les termes de Finkielkraut : être « imbus de leur être stato-national à l'heure de la grande déconstruction pénitentielle de l'État-nation ».[1261] Cette inversion des camps de la haine révèle, en réalité, quelque chose de très profond : la haine contre les Juifs fait partie de toute idéologie totalitaire au sens propre, de toute idéologie qui tend à s'imposer à tout esprit. Nazisme, communisme – avec le soutien à la cause palestinienne – et islamisme en témoignent. Ce qui varie, c'est que, tantôt, on en voudra aux Juifs de ne pas se définir géopolitiquement et, tantôt, le contraire. Une fois on leur reproche leur absence d'ancrage stato-national, une autre fois d'en avoir un. Toujours à contre-courant de l'Histoire, ils ne sont jamais des « nôtres », semblent penser les autres peuples, voire l'humanité dans son entier. Ces reproches relèvent fondamentalement de l'ordre du prétexte et masquent mal une aversion quasi ontologique. N'hésitons pas à dire que

[1260] Alain Finkielkraut, Ibid., p.20.
[1261] Ibid., p.23.

cette aversion procède ultimement d'un certain rapport au Transcendant. Fondamentalement, ce sont très souvent soit les négateurs, soit les « confiscateurs » du Transcendant qui nourrissent l'hostilité la plus profonde à l'égard d'un petit peuple qui suscite des passions sans commune mesure avec son poids démographique et la superficie de son État.

La pédagogie des catastrophes devait servir à éclairer le totalitarisme qui s'est manifesté, notamment, sous la forme d'une perversion de l'État-nation. Or, on constate aujourd'hui que le résidu de la pédagogie des catastrophes issue du nazisme est dirigé contre la forme normale de l'État-nation et ses défenseurs. Finkielkraut écrit absolument à juste titre : « De même que Barrès voyait en Dreyfus le représentant d'une autre espèce, de même, assurent maintenant les champions de contrition, Israël transgresse, avec une flagrante effronterie, la religion de l'humanité à laquelle l'Europe a été convertie. »[1262] La société contemporaine absolutise l'inclusion alors que le nazisme absolutisait l'exclusion. L'inclusion absolutisée aboutit au risque de la mise à l'écart de ceux qui refusent le type d'inclusion auquel la société aspire. C'est là la clé de l'inversion : la condamnation au nom de la religion exclusiviste de la race aryenne à été remplacée par la stigmatisation au nom de la religion inclusiviste de l'Humanité. Suprême subterfuge que celui de l'hydre qui se glisse dans les vêtements mêmes de la pédagogie des catastrophes ! L'auteur des « Réflexions sur l'antisémitisme qui vient » résume bien le dernier avatar de l'antisémitisme : « là où la morale a fait place nette de l'ennemi, celui-ci resurgit sous la forme démoniaque de l'ennemi de l'Autre, c'est-à-dire de l'ennemi du genre humain. Dès lors, rien n'est plus négociable : l'inexpiable dicte sa loi. »[1263] Tous les totalitarismes ont démonisé leurs victimes avant de les persécuter et, souvent, de les tuer. La pédagogie des catastrophes elle-même est détournée de sa fin salutaire en faveur de cette inversion stratégique malfaisante (voir annexe 5).

Les effets résiduels de la pédagogie des catastrophes sont tellement faibles qu'ils sont souvent dévoyés par ceux-là mêmes envers lesquels la pédagogie devait exercer ses fonctions d'endiguement. Cette évolution est inquiétante, tant il est vrai, comme l'affirme Rougemont, qu'« On n'est jamais plus en danger que dans les moments où l'on se trompe sur la vraie direction de la menace, et où l'on tend ses énergies dans une défense orientée vers le vide,

[1262] Ibid., p.27.
[1263] Ibid.

cependant que l'Ennemi s'approche par derrière. »[1264] Plusieurs analystes de la vie politique ont relevé la nature pathologique des développements ultimes de la pédagogie des catastrophes. Pour expliquer ce phénomène, Alexandre Del Valle, professeur de géopolitique, utilise le concept de *reductio ad hitlerum* inventé par le philosophe politique Léo Strauss.[1265] Cette théorie rend compte de ce type d'équation pervertie : « Hitler aime les bergers allemands, tous ceux qui aiment les bergers allemands sont hitlériens. » La *reductio ad hitlerum* consiste à condamner ceux qui sont attachés à une réalité dans son état naturel au nom de la perversion de cette même réalité. La *reductio* est un amalgame profondément inapproprié et intellectuellement malhonnête. Sur la base de ce concept, on stigmatise aujourd'hui toute personne attachée à l'État-nation parce qu'Hitler s'est fait le chantre de sa forme la plus dévoyée. Il est intellectuellement pervers de qualifier de fascistes et de nazis tous ceux qui cherchent à préserver l'existence et la souveraineté de leur État-nation contre un mondialisme uniformisant. Del Valle décrit très bien la perversion des résidus de la pédagogie des catastrophes[1266] qui s'exprime en particulier au travers d'une assimilation criminelle des Juifs aux nazis, parce que les premiers défendent leur État contre des ennemis qui veulent la destruction d'Israël. Alors qu'elle devait contenir l'antisémitisme, la pédagogie des catastrophes est aujourd'hui détournée à leur profit par les nouveaux antisémites. Ce dévoiement fut manifeste lors de la Conférence des Nations unies de Durban, qui se tint du 31 août au 18 septembre 2001. Plusieurs observateurs s'accordent à dire que cette conférence dépassa les limites de l'objectivité et de la probité la plus élémentaire au travers de résolutions unilatéralement antisémites. Ultimement, les grands acteurs de cette conférence ont dénié à Israël le droit à la défense de son territoire. S'exprimant de manière inadmissible, plusieurs intervenants ont brandi le nazisme et instrumentalisé la Shoah contre ceux qui furent les victimes de cette barbarie inouïe et qui, aujourd'hui, doivent se battre sans relâche pour conserver une terre qui fut autrefois la leur pendant plus de mille ans.

Il convient d'ajouter que l'attitude d'un corps social à l'égard des Juifs révèle une autre leçon de l'Histoire. Les haineux des Juifs sont presque toujours des haineux d'autres que les Juifs qui pensent « autrement ». Il vient de là que l'antisémitisme durable menace les fondements

---

[1264] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.5.
[1265] Voir Alexandre Del Valle, « Le totalitarisme islamiste », Editions des Syrtes, 2002, p.173 et p.441 notamment.

mêmes de la démocratie libérale. Tous les pays méritent cette adresse : « Dis-moi comment tu traites tes Juifs et je te dirai quel est ton avenir démocratique. »

Nous avons abordé l'antisémitisme contemporain pour illustrer l'effritement de la pédagogie des catastrophes. Ce phénomène entraîne un double effet : d'une part la croyance que la démocratie surgit spontanément et qu'un autre régime politique ne peut la remplacer et, d'autre part, la régression de l'aversion à l'égard des totalitarismes, en particulier d'orientation prétendument progressiste.

La fonction révélatrice de l'attitude à l'égard d'Israël

Dans le conflit israélo-palestinien, la préférence de l'Europe pour les Palestiniens est révélatrice d'aspects déterminants de son essence. Tout d'abord, la fréquente rudesse et la partialité avec lesquelles l'UE traite Israël témoigne, en partie, de son rapport à son héritage judéo-chrétien. Israël incarne une part de cet héritage. Le fait que l'Europe voie dans ce pays une altérité qui dérange indique le degré de son éloignement relativement au judéo-christianisme. A l'inverse, la politique des États-Unis à l'égard d'Israël résulte manifestement de la présence plus grande des valeurs judéo-chrétiennes dans leur culture. Israël est en outre la seule véritable démocratie libérale et constitutionnelle du Proche-Orient. En référence à cette réalité trop souvent pudiquement voilée, il est préoccupant de constater que de nombreux membres de l'UE témoignent d'un parti pris quasi émotionnel en faveur d'États et d'acteurs politiques très peu respectueux des droits de l'homme alors qu'Israël partage avec l'Europe des institutions politiques de même nature.

Il est intéressant de constater que les deux totalitarismes les plus achevés du siècle passé ont apporté leur soutien à la cause palestinienne. Quelle est donc la nature de la démocratie européenne pour qu'elle s'engage dans la même voie ? En effet, comme l'a formulé Bernard Lewis – expert du Proche-Orient qui enseigna à Princeton et inventeur du concept de choc des civilisations repris par son assistant au Conseil de sécurité nationale Samuel Huntington –, la

---

[1266] Voir Alexandre Del Valle, « Le totalitarisme islamiste », op. cit., pp.173 et ss.

cause palestinienne a trouvé ses plus grands avocats successivement dans l'Allemagne nazie, l'Union soviétique marxiste-léniniste et, depuis 1967 surtout, dans l'Union européenne. Cette succession, dont on peut légitimement estimer qu'elle prend la forme d'une espèce de filiation, amène à s'interroger sur le parti pris pro-palestinien de l'UE actuelle. De nombreux historiens et de grands penseurs se sont exprimés, souvent de manière très pertinente, sur les origines les plus profondes de l'appui apporté aux Palestiniens par l'Allemagne nazie puis l'URSS. Dans leur foulée, il est opportun de s'interroger sur la nature, l'origine et l'ampleur de l'unilatéralisme européen dans de conflit proche-oriental. Le positionnement d'une entité géopolitique à l'égard d'Israël révèle souvent son rapport à la vérité des faits et aux libertés individuelles classiques.

Un petit essai de comparaison entre les années 1920-1930 et la période contemporaine

Il est intéressant de considérer que plusieurs des traits saillants des sociétés occidentales de ce début du III^{e} millénaire étaient déjà très présents au cours des années 1920 et 1930. Le constat s'impose à un point tel qu'à certains égards, l'Europe actuelle paraît ressembler davantage à l'Europe de l'entre-deux-guerres qu'à l'Europe d'après-guerre, nourrie de la pédagogie des catastrophes. Cette réalité un peu brute incite à s'interroger brièvement sur cette ressemblance, à établir un parallèle entre ces deux époques troublées. Rougemont le suggère lui-même. Pour éclairer les années d'un Occident qui commençait à l'inquiéter, il a notamment repris de larges extraits de son article « Le Péril Ford », paru en 1928, dans « L'Avenir est notre affaire » (1977). Dans ces passages, il analyse les périls que court l'Occident en raison de sa hiérarchie des valeurs – en particulier de son matérialisme prométhéen – afin de souligner que les tendances qu'il avait perçues dans les années 1920 déjà étaient encore ou de nouveau actuelles dans l'Europe qu'il a connue à la fin de sa vie, dans les années 1970 et 1980. A cet égard, Rougemont répète, de manière désabusée, ce principe qui veut que les leçons de l'Histoire ne soient que rarement entendues : « A partir de cette prise de position qui n'était qu'un avertissement, il semble qu'on eût pu prévoir et modifier, intervenir dans le processus… L'écho fut nul, bien entendu. […]. Il est rare que

celui qui voit et celui qui fait se confondent. »[1267] Des tendances fortement présentes dans plusieurs pays européens, dans les années 20 et 30, ont été rétrogradées à l'état de latence par la pédagogie des catastrophes. Certaines d'entre elles sont en train de ressurgir aujourd'hui. Hannah Arendt établit également une comparaison entre les années 20 et l'après-guerre, en écrivant à propos des masses : « Les conditions de l'Allemagne pré-hitlérienne sont révélatrices des dangers que court implicitement l'Occident depuis qu'avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, le même dramatique effondrement du système de classes s'est répété dans presque tous les pays européens. »[1268] L'histoire tragique de l'Europe du deuxième quart du XX^{e} siècle pourrait hélas se répéter, en particulier parce que les mises en garde puissantes de penseurs tels que Rougemont ne sont que bien peu écoutées. Est-ce à dire qu'une espèce d'« Hitler bis » est imminent ? On ne saurait l'affirmer aussi catégoriquement. Il est par contre certain que nos sociétés sont toujours plus vulnérables aux dérives totalitaires. L'Europe d'aujourd'hui est assurément plus « totalitarisable » qu'elle ne l'était dans les années 1960. Nous avons déjà évoqué la résurgence d'un antisémitisme symptomatique de cette dérive. Ce phénomène majeur n'est pas la seule tendance inquiétante à se manifester de nouveau. Sous plusieurs angles, les mentalités actuelles présentent des similitudes avec celles que Rougemont définissait, au début des années 1940 : « nous sommes tous coupables dans la mesure où nous ne reconnaissons pas et ne condamnons pas en nous aussi la mentalité des totalitaires, c'est-à-dire : la présence active et personnelle du Démon dans nos passions ; dans notre besoin de sensation ; dans notre crainte des responsabilités ; dans notre inertie civique, dans nos lâchetés vis-à-vis du grand nombre, de ses modes et de ses slogans ; dans notre ignorance du prochain ; dans notre refus enfin de tout Absolu qui transcende et qui juge nos intérêts « vitaux » (comme ils le sont toujours…). »[1269] Rougemont dénonçait en outre l'optimisme qui avait précédé la guerre, en précisant qu'il ne procédait pas de la naïveté de l'enfant mais du mensonge, d'un déni de réalité. De là découlait l'impuissance collective à comprendre ce qui se passait.

On observe actuellement le même processus dans le dévoiement des résidus de pédagogie des catastrophes du nazisme. Ce phénomène dérive également du mensonge ou, plus précisément,

---

[1267] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.178.
[1268] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.34.
[1269] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.73.

d'une inversion mensongère qui revient à considérer comme un progrès sur la voie de la défense des droits de l'homme ce qui, en réalité, représente une régression.

Il y a un autre plan sur lequel il est possible d'observer une continuité entre les années d'avant-guerre et aujourd'hui : les aspirations à s'extraire de la condition humaine et à nier la nature humaine. Rougemont a décrit cette aspiration d'autant plus délétère qu'elle est excessive d'une manière dont la pertinence demeure intangible. Il postulait que les hommes ne supportaient plus leur vie dans sa dimension contraignante et limitée, qu'ils acceptaient mal la finitude de la condition humaine exprimée au travers de la souffrance, de la pénibilité du travail ou encore de la mort. Il voyait croître les aspirations à fuir le réel par la recherche constante de sensations diverses qui, sur le plan politique, se manifeste par le goût du frisson éprouvé à entendre une bête de scène démagogique. Quant à la nature humaine, il observait : « Ceux de mes contemporains qui se représentent l'homme comme un complexe de glandes endocrines, d'enzymes et de vitamines, ont de plus en plus de peine à concevoir que le jugement moral garde un sens, et que la personne existe comme un tout, à la fois autonome et responsable. Le mal ou le « péché » ne sont plus, à leur vue, que les effets d'un trouble temporaire ou chronique dans le régime des sécrétions internes. »[1270] Pour l'auteur de « La Part du Diable », il fallait restaurer « le sens sacré du contrat, sous peine de déchaîner la tyrannie, bientôt sanglante des démons de la jungle intérieure. » Il ajoutait : « Telle est la leçon de notre crise. C'est une question de physique sociale plus que de vertu, une question de vie ou de mort pour notre civilisation et pour tout ordre, quel qu'il soit, qui mérite l'épithète d'humain. »[1271] Dans une large mesure, nous sommes aujourd'hui placés face à une alternative de même type. Comme avant et durant la Deuxième Guerre mondiale, il est probable que les sociétés contemporaines optent pour la récusation des interdits forts, susceptibles d'endiguer les mauvaises passions de la nature humaine. Le triomphe du relativisme philosophique qui nie toute vérité absolue jusque dans l'ordre éthique et la substitution de la liberté pulsionnelle à la liberté de conscience comme horizon ultime de nos aspirations fondamentales impliquent nécessairement l'anomie, la libération « des démons de la jungle intérieure ». La pédagogie des catastrophes avait, pour un temps, refermé la boîte de Pandore. Nos sociétés l'ont rouverte et s'apprêtent à accentuer la béance de cette ouverture.

[1270] Ibid., p.131.
[1271] Ibid., pp.181-182.

Le très lucide personnaliste voyait avec inquiétude ses contemporains réserver leurs applaudissements aux plus médiocres et rendre un véritable culte « à des *stars* d'une intolérable sottise ». Il concluait ainsi : « quand tout cela paraît naturel, et le contraire antisocial ou *ennuyeux*, que peut-elle (la société de son temps) opposer aux barbares ? La barbarie débile et bébête de nos foules, la démission sans élégance de nos élites, est-ce que c'est cela qu'il faut sauver au prix de sa vie ? »[1272] Rien n'a fondamentalement changé.

Les thuriféraires de la liberté pulsionnelle, du multiculturalisme négatif – qui peut conduire à un affaiblissement de certaines références culturelles – et du relativisme contribuent aux mutations trop fréquentes de l'ordre juridique et à la déstabilisation de la société. Autre similitude très frappante entre les années d'entre-deux-guerres et le monde contemporain : la critique excessive, voire le mépris ouvertement affiché à l'égard du libéralisme classique. Aujourd'hui, il est de bon ton de brocarder le libéralisme qui a accompagné les plus belles époques de l'histoire de l'Occident alors même que les prélèvements obligatoires ne cessent de croître parallèlement à l'inflation législative. Il en était de même dans la période pré-hitlérienne où Ortega y Gasset relevait : « Avec une étrange facilité, tout le monde s'est mis d'accord pour combattre et accabler le vieux libéralisme. La chose est suspecte ! car d'habitude les gens ne tombent d'accord que sur ce qui est un peu vil ou un peu sot. »[1273] Le dédain pour le libéralisme des années 1930 se doublait d'un antiparlementarisme grandissant, bien connu de tous les historiens. Dans plusieurs pays européens, cet antiparlementarisme semble renaître de ses cendres, notamment au travers de mouvements politiques populistes, signe évident d'un moindre attachement au régime démocratique. Deux éléments sociologiques paraissent également communs aux années d'entre-deux-guerres et au monde contemporain occidental : l'effritement des classes moyennes et le primat des phénomènes de masses. Pour clore la liste des parallélismes avec les années 1930, mentionnons encore, pêle-mêle, quelques fragments du célèbre ouvrage « Penser avec les mains ». Rougemont y parlait de « philosophies correctes », « d'anarchie dans l'enseignement », de « l'anarchie de notre langage » qui révèle « l'anarchie spirituelle d'un monde où la mesure est morte » et de « débilité morale du siècle », caractéristiques que l'on retrouve – en grande partie – dans l'Occident contemporain.

[1272] Ibid., p.186.
[1273] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.20.

La philosophie personnaliste, les pensées les plus profondes, les écrits de jeunesse et de la première moitié de l'âge mûr de Denis de Rougemont auraient dû appeler, de sa part, une réflexion aboutie sur un rapprochement entre les années d'entre-deux-guerres et l'évolution de la société que l'illustre fédéraliste a connue au cours des dix dernières années de sa vie. Or, Rougemont a peu écrit à ce sujet. Sans doute était-ce dû à son âge qui le portait légitimement à la contemplation de l'œuvre accomplie mais surtout aux grandes préoccupations écologistes qui ont nourri ses réflexions, ses craintes et ses appels dès le début des années 1970. Alexandre Marc a regretté cette inflexion dans les trajectoires intellectuelles de son ami intime, Denis de Rougemont. A ce sujet, Marc nous laisse ces lignes extrêmement révélatrices de l'évolution des centres d'intérêt rougemontiens : « Sommes-nous en 1931 ou déjà en 1937 ? J'hésite sur la réponse. En tout cas, le moment approche, hélas ! de reprendre notre rôle ingrat de prophètes de malheur : la guerre qui vient nous impose ce devoir atroce. L'extraordinaire stupidité du monde, en général, et de la France, en particulier, confère à ce devoir le caractère d'impératif catégorique. Et pendant ce temps, Denis – le plus connu, le plus célèbre d'entre nous – s'amuse à taquiner « le nucléaire ». Ce n'est pas sérieux. On verra demain – « on » ne sera plus là – mais à chaque jour suffit sa peine : aujourd'hui, il faut s'armer. Vite et bien. »[1274] Qu'ajouter, sinon qu'on finit toujours par s'occuper du contingent – même s'il s'agit d'un contingent substantiel – lorsque l'on prédit l'Apocalypse trop longtemps à l'avance !

[1274] Lettre d'Alexandre Marc à Denis de Rougemont, Vence, le 21 février 1980, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.

La déchristianisation de l'Europe

La corrélation entre périls totalitaires et retour du paganisme

Denis de Rougemont a beaucoup réfléchi sur la déchristianisation et le rejet des valeurs chrétiennes. Quelques années après avoir déclaré que « Le christianisme n'a jamais été plus puissamment combattu »,[1275] l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » constatait que le monde contemporain était « déchristianisé » et plus largement « déspiritualisé ». André Glucksmann exprime bien l'ampleur de cette mutation historique : « Pendant un millénaire, l'Europe chrétienne vécut sous le signe de la croix. La guerre froide, en se dissipant, émancipe une planète placée sous le signe de la kalachnikov. Posters de Ben Laden ou de Che Guevara, photographies de gamins soldats, instantanés de Mad Max ».[1276] L'émergence de nouvelles formes de spiritualité ne doit pas faire illusion. S'il revenait parmi nous, Rougemont ne pourrait que discerner l'amplification de la déchristianisation, particulièrement en Europe. Il s'en inquiéterait parce qu'il partagerait sans doute cette profonde observation de Bernard-Henri Lévy : « De Robespierre à Mao, il n'y a pas de totalitarisme sans cette référence insistante, maladive, obsessionnelle à la mise à mort du Dieu Un et Souverain. »[1277] L'Europe, par son obsession à éloigner de sa conscience historique le Dieu de Jésus-Christ – Dieu à la fois proche et lointain, source ultime de la meilleure part de son héritage culturel –, sinon même à le rejeter, partage de plus la philosophie fondamentale des maîtres penseurs et des grandes figures du totalitarisme.

Une profonde continuité de la description des attitudes générales à l'égard de la vérité ressort des deux passages suivants, séparés par près de 70 ans. Le premier est tiré de « La Part du Diable » : « l'homme moderne éprouve moins de peine à prêter foi aux mensonges du jour qu'aux éternelles vérités transmises par les livres sacrés. »[1278] Le deuxième constitue l'introduction d'un éditorial de Denis Jeambar, paru dans l'Express en mars 2005 : « « Dites-nous des choses qui nous plaisent. Trompez-nous par des erreurs agréables. » Cette supplique

---

[1275] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit. p.217.
[1276] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », op. cit., p.180.
[1277] Bernard-Henri Lévy, « Le testament de Dieu », Grasset, Paris, 1979, pp. 92 et 106.
[1278] Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.10.

de Jacob dans la Genèse reflète notre temps. »[1279] Le rapport à la vérité a toujours été trouble mais, selon Rougemont et de nombreux autres auteurs, il s'altère particulièrement lorsque les hommes s'éloignent du christianisme, comme dans l'Europe actuelle. Peu avant qu'il ne devienne Benoît XVI, le cardinal Joseph Ratzinger évoquait la lente extinction des forces spirituelles essentielles en Europe. Le mouvement ne semble pas devoir s'arrêter dans un avenir proche, même s'il ne représente pas une fatalité. En reprenant la théorie de la spire, on peut clairement affirmer que l'Europe suit une trajectoire d'éloignement par rapport à l'axe central de son histoire qu'est le christianisme. Cette situation place l'Europe devant l'alternative suivante : soit elle rejoint l'axe, le christianisme, soit elle récuse ce dernier et retombe dans le cycle anté-chrétien. Rougemont précise que chacune des deux options implique la fin de l'Histoire.[1280]

L'Europe ayant évidemment choisi de tourner le dos « au Père de la face scintillante de sa culture », elle court des périls inédits. Elle tend à se renier, à renier le meilleur d'elle-même pour sombrer dans une régression païenne. Or, le paganisme entraîne presque nécessairement le totalitarisme. Aucune société païenne n'est démocratique-libérale. Nous avons vu que Marsile de Padoue conféra immédiatement à sa pensée des accents totalitaires en s'éloignant du christianisme pour renouer avec la pensée anté-chrétienne. Sa pensée incarne particulièrement bien la relation causale entre régression païenne et totalitarisme. Cette relation se manifeste avec une telle fréquence dans l'Histoire et dans l'histoire de la pensée politique en particulier qu'on peut la qualifier de loi cardinale de la politique. Toujours selon la théorie de la spire, l'Europe connaît une des oscillations les plus dangereuses de sa trajectoire, une oscillation qui, si elle ne s'interrompt pas, conduira à l'actualisation de la loi précitée, de surcroît à une échelle plus large que par le passé.

Toynbee attribuait la crise de l'Occident – qu'il analysait aux lendemains de la Première Guerre mondiale – à la régression du christianisme ainsi qu'à l'un de ses substituts : le culte de la technique, de la nation et du militarisme. Ratzinger résume la pensée de l'historien en

---

[1279] Denis Jeambar, L'éditorial de L'Express du 7 au 13 mars 2005, N° 2801, p.9

[1280] « Cette double possibilité communautaire (l'Église et le Parti) existe en Occident depuis près de vingt siècles. Si l'Occident, un jour, par un choix radical, adoptait l'une et rejetait l'autre à tout jamais, la spire rejoindrait l'axe, ou se muerait en cycle. Dans l'un et l'autre cas, ce serait la fin de l'Histoire. » Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.77.

écrivant que la cause ultime de la crise de l'Occident est le sécularisme. Il ajoute ensuite que le remède était le même hier qu'aujourd'hui : il s'agit de « réintroduire le fait religieux ». Nous trouvons là le fondement de l'engagement de Ratzinger qui a choisi le nom de Benoît XVI en référence à saint Benoît, patron de l'Europe. Son ambition est de rechristianiser l'Europe afin qu'elle ne succombe pas à de nouvelles tentations mortifères. A considérer la crise spirituelle qui taraude l'Europe depuis longtemps, la préoccupation de la très haute figure intellectuelle qui dirige l'Église romaine semble justifiée.

Ratzinger craint l'État qui « refuse toute référence religieuse, se fonde sur la raison et y voit son unique source d'inspiration. » A juste titre méfiant à l'égard de la toute-puissance de la raison, il poursuit : « celle-ci (la raison) est fragile, et ces systèmes se sont révélés vulnérables et enclins à sombrer dans la dictature : ils ne survivent en réalité que parce que des pans de l'ancienne conscience morale continuent à exister et rendent possible un consensus moral de base. »[1281] Le projet de Constitution européenne traduit bien la philosophie d'un État européen en formation qui « refuse toute référence religieuse ». Cet aspect de l'Union européenne ne laisse pas d'inquiéter si l'on considère l'affaiblissement de « l'ancienne conscience morale » ainsi que l'élargissement probable de l'Union à la Turquie, un pays majoritairement musulman et hautement hétérogène relativement à la culture de l'Europe. Rougemont constatait, au début des années 1950, le reflux de ce que Ratzinger nomme « l'ancienne conscience morale » et l'effritement massif du consensus de base de nos sociétés. Il affirmait que « Nulle autorité reconnue de tous n'est plus en mesure de « dire le vrai », d'énoncer la commune mesure » avant d'ajouter : « Ni la coutume, ni les principes, ni la foi religieuse, pratiquement, ne guident plus le grand nombre. […]. C'est à cette anxiété de l'homme déraciné, isolé et désorienté qu'ont répondu les passions collectives et les systèmes totalitaires. »[1282] Récusant la notion de vérité absolue, les hommes de notre temps assouvissent leur besoin de repères et d'explications au travers de systèmes idéologiques de dimension immanente à propension totalitaire. Le totalitarisme se nourrit généralement d'utopies, parfois très séduisantes au premier abord. Si l'on considère les grandes utopies

[1281] Quelques jours avant son élection, le 19 avril 2005, le cardinal Ratzinger livrait ses réflexions sur la marche du monde et les valeurs à défendre pour affronter les défis de l'avenir : la dignité huamine, le mariage et la famille, l'héritage chrétien du monde occidental ; « L'Europe doit retrouver son âme », article paru dans la « Süddeutsche Zeitung » et traduit par le Courrier international, édition No 756 du 28 avril au 3 mai 2005, p.42.
[1282] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.133.

passées, il nous apparaît que, parmi elles, l'hypothèse d'une origine du mal exogène relativement à l'homme est très fréquente.[1283] A l'inverse, le christianisme affirme le caractère ambivalent de la nature humaine. En cela également, il exerce une fonction préventive à l'égard du totalitarisme.

Le communisme et le nazisme ont procédé d'une déconnexion entre l'Europe et le christianisme. A propos du communisme et de son matérialisme historique, Benoît XVI écrit : « On assiste ici au renversement total des valeurs qui ont construit l'Europe, à une rupture avec toute la tradition morale de l'humanité : il n'existe plus de valeurs indépendantes de l'objectif du progrès. Tout peut être, à un moment donné, permis, voire nécessaire, donc moral au nouveau sens du terme. L'avenir se mue en une divinité cruelle qui régit tout et tout le monde. »[1284] Le rejet du Dieu transcendant et personnel du christianisme amène généralement à la divinisation de réalités terrestres, c'est-à-dire à une religion politique immanente. Or, c'est justement ce que sont les totalitarismes. Rougemont l'a très bien mis en lumière. Il percevait que le premier dénominateur commun des totalitarismes nazi et communiste, en même temps que la cause de leur émergence, résidait dans leur opposition au judéo-christianisme. Déjà l'élite de la Révolution française tenta ouvertement de substituer une pseudo-religion au christianisme. La suppression du calendrier grégorien – éloquent témoignage universel au Christ –[1285] et l'adoption d'un nouveau calendrier ainsi que l'institution du culte de l'Etre suprême en sont des indices.

Le totalitarisme s'attaque toujours violemment au christianisme auquel il voue une véritable haine. Adolf Hitler affirma que l'invention du christianisme constitua le plus grand crime des

---

[1283] Denis de Rougemont remarquait, au début des années 1940 : « Nous sommes prêts à nous approprier les mérites d'un bien dont nous n'avons été que les acteurs, alors que nous nous empressons de projeter sur les Choses, le Destin, ou les Autres, un mal dont les racines sont réellement en nous ». Dans le même sens, il affirmait que « le Christianisme s'est efforcé depuis des siècles de nous faire comprendre que le Royaume de Dieu est en nous, que le Mal aussi est en nous, et que le champ de leur bataille n'est pas ailleurs que dans nos cœurs. Cette éducation a largement échoué. Nous persistons dans notre primitivisme. Nous rendons responsables de nos maux les gens d'en face, toujours, ou la force des choses. Si nous sommes révolutionnaires, nous croyons qu'en changeant la disposition de certains objets – en déplaçant les richesses par exemple – nous supprimerons les causes des maux du siècle ». Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.34 et p.71.

[1284] Joseph Ratzinger, « L'Europe doit retrouver son âme », op. cit., p.43.

[1285] Tellement éloquent que l'aversion anti-chrétienne pourrait bien conduire à son abrogation dans quelques décennies.

Juifs.[1286] Si la déchristianisation de l'Europe se poursuit, Rougemont prévoit qu'elle débouchera sur un nouveau système totalitaire où « les spirituels-malgré-tout se verront persécutés et pourchassés avec une rigueur sans exemple dans notre passé : ils seront les criminels sociaux par excellence. Ils formeront dans la clandestinité un prolétariat secret, probablement nomade, qui pourra devenir la matrice d'une civilisation spirituelle et mondiale. »[1287] Heureux Denis de Rougemont qui a échappé aux noires perspectives qu'il dessinait !

S'inscrivant tout à fait dans une filiation rougemontienne, Ratzinger rappelle que l'origine ultime des catastrophes ne réside pas dans l'économie – même si elle a souvent un rôle déclencheur – mais dans la « destruction de la conscience morale ». Il constate que si, en Europe, il est largement admis que le communisme fut un échec du point de vue économique, « on continue en revanche à refouler presque totalement la problématique religieuse et morale, qui constituait pourtant le fond du problème. »[1288] Dans le chapitre consacré aux persistances totalitaires, nous avons vu que la pensée totalitaire communiste n'avait jamais vraiment quitté le champ intellectuel et académique européen. Encore aujourd'hui, l'axiome matérialiste de récusation d'une détermination possible venue d'un Ailleurs transcendant est peu discuté. Pour Benoît XVI, comme d'ailleurs pour Rougemont, c'est là un signe préoccupant : « C'est ainsi que perdure le problème hérité du marxisme : la dissolution des certitudes originelles de l'homme sur l'existence de Dieu, sur lui-même et sur l'Univers. Or n'avoir plus conscience qu'il existe des valeurs morales intangibles peut conduire à l'autodestruction de la conscience européenne – une éventualité que nous devons, indépendamment de la vision spenglérienne du déclin, considérer comme un réel danger. »[1289]

Le matérialisme théorique et pratique, dont les périls sont si bien mis en évidence par Denis de Rougemont et Benoît XVI, trouve son prolongement absolument logique dans le relativisme, autre philosophie fondamentale de ce temps. Le matérialisme annonce littéralement le relativisme, car le premier postule, depuis Marx – et même depuis la fin du

---

[1286] Voir les « Libres propos sur la guerre et sur la paix » recueillis sur l'ordre de Martin Bormann, Flammarion, Paris, 1952, t.1, p.8.
[1287] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit.130.
[1288] Joseph Ratzinger, « L'Europe doit retrouver son âme », op. cit., p.43.
[1289] Ibid.

XVIII[e] siècle, en recourant à des concepts sémantiques différents – que lorsque l'infrastructure économique change, la superstructure religieuse, morale, juridique et politique connaît des métamorphoses qui en dérivent. Si le matérialisme constitue l'antithèse du christianisme, il en va évidemment de même du relativisme. Tous les deux s'inscrivent en opposition irréductible au christianisme. Le relativisme philosophique, tellement caractéristique d'une espèce de pensée européenne commune, se substitue de plus en plus massivement au christianisme qui, par certaines de ses propositions, est un absolutisme. Précisons que cet absolutisme n'est aucunement réductible à un théocratisme ou qu'il implique un recoupement entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel comme le fait l'islam. Le Christ dit de lui-même qu'il est la vérité (Ev. de Jean, 14, 6) et l'apôtre Paul récuse fondamentalement ceux qui proclament un autre évangile (Galates 1, 8) ; toutefois, le même apôtre déclare sans ambiguïté aucune que « nous (les chrétiens) n'avons pas à juger ceux du dehors (les non-chrétiens). » (I Corinthiens 5, 12). Si le relativisme s'oppose au christianisme, il se heurte également au droit naturel qui, à l'instar du christianisme, postule l'existence de valeurs et de normes intangibles, non déterminées par les temps et les lieux.

Le relativisme triomphant se mue toujours davantage en un nouvel absolutisme en stigmatisant toutes celles et tous ceux qui ne se rallient pas à cette nouvelle bannière idéologique. Benoît XVI a raison d'y voir l'une des plus grandes menaces pour la démocratie en Europe.[1290] Le plus grand de ces dangers, nous l'avons déjà vu, réside dans la fragilisation et la véritable précarisation de toutes les dispositions légales et de toute la morale commune qui protègent la dignité et la liberté humaines. Le relativiste cohérent devrait toujours dire : « Telle liberté individuelle est octroyée … mais seulement pour un temps donné ». Un relativiste qui revendique l'imprescriptibilité de certains crimes contre l'humanité est incohérent avec les fondements mêmes de sa pensée.

Le relativisme procède essentiellement de l'humanisme, de cette posture intellectuelle anthropocentrique qui veut que l'homme soit, en toutes circonstances, le meilleur juge de ce qui est bon pour lui. L'humanisme postule que l'Homme, au besoin contre Dieu, est la seule instance de détermination du bien et du mal. Or la société ne peut être durablement organisée

[1290] Voir, entre autres, « Valeurs pour un temps de crise. Maîtriser les défis de l'avenir », op. cit.

sur une base de liberté que référée à un absolu qui ne contraint pas à l'adhésion. Et qui mieux que le révélé chrétien qui dit de ne pas juger ceux du dehors (I Corinthiens 5, 12) incarne cet absolu qui ne transige pas sur sa grandeur sans sacrifier la liberté ? A propos du relativisme, Rougemont constate : « bien et mal supposent une Autorité suprême qui juge : si l'on refuse Dieu, ce sera la Société. C'est accepter la conception totalitaire dans son principe (c'est nous qui soulignons). »[1291] Les dérives des démocraties « autoréférencielles » fondées sur une récusation du Transcendant sont programmées. En ce qui concerne la garantie des libertés individuelles, nous pouvons ajouter qu'elle se fonde sur l'axiome de la conscience universelle. La notion de conscience universelle se trouve au cœur de la démocratie, dans son essence. Or le relativisme remet en question le caractère universel de la conscience et menace donc, sous cet angle également, la démocratie.

Hannah Arendt discerne un péril majeur inhérent au relativisme et à la récusation de toute autorité transcendante : « Rien peut-être ne distingue plus radicalement les masses modernes de celles des siècles passés que la perte de la foi en un Jugement Dernier : les pires ont perdu leur crainte, les meilleurs leur espoir. Aussi incapables qu'avant de vivre sans crainte et sans espoir, ces masses sont attirées par toute entreprise qui semble promettre la fabrication par l'homme du Paradis qu'elles avaient désiré et de l'Enfer qu'elles avaient redouté. De même qu'en ses aspects les plus connus du public, la société sans classes de Marx présente une étrange ressemblance avec l'âge messianique, de même la réalité des camps de concentration ne ressemble à rien tant qu'aux images de l'Enfer médiévales. »[1292]

Récusant en masse la morale chrétienne, nos sociétés cherchent une morale de substitution. Ce que certains, en France et ailleurs, qualifient de « nordisation »[1293] de la société procède de cette tentative. Cette nouvelle morale tend à remplacer le christianisme mais sans le pardon ni le pragmatisme. C'est une morale de substitution au service de l'utopie d'une société nouvelle. Son caractère immanent et ses fondements humanistes la rendent foncièrement incompatible avec la garantie des libertés individuelles classiques.

[1291] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.201.
[1292] Hannah Arendt, « Le système totalitaire », op. cit., p.184.
[1293] Voir la note n°1168.

Pour les pères de la construction européenne, cette dernière devait se fonder sur l'héritage chrétien. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Monnet, mais aussi et surtout les démocrates chrétiens Adenauer et de Gasperi étaient conscients que les totalitarismes communiste et nazi qui voulaient créer un monde nouveau avaient généré un mal d'un type inédit, notamment en raison de leur utopisme négateur de la Transcendance. Ils savaient, à l'instar de Denis de Rougemont, que ces régimes, selon les termes de Ratzinger, « reposaient sur la destruction délibérée de l'Europe et qu'il fallait revenir à ce qui avait donné sa dignité à ce continent au fil de ses souffrances et de ses errements. »[1294] Ratzinger ajoute, dans le droit fil de son aîné Rougemont : « Mais l'enthousiasme du début pour les grandes constantes de l'héritage chrétien disparut rapidement et l'unité européenne se fit presque exclusivement sous des auspices économiques, excluant largement la question des fondements spirituels d'une telle communauté. »[1295] Quelle parenté d'esprit entre un protestant individualiste et un très grand catholique ayant connu le nazisme dans sa jeunesse. On serait tenté de dire que l'amour de la vérité et la vraie connaissance rapprochent ! Il est loin le temps où Adenauer voulait l'union de l'Europe pour sauver l'héritage chrétien. Les pères ont donné l'impulsion à la construction européenne, mais il est certain que son contenu actuel leur serait en grande partie étranger, comme il l'est aux valeurs et aux principes de Denis de Rougemont. Beaucoup des premiers grands européistes d'après-guerre voulaient édifier l'Europe pour la remettre sur les rails de son héritage spirituel fondamental. Beaucoup de grands européistes d'aujourd'hui veulent édifier une Europe phare du monde totalement humaniste et réfractaire à toute idée de prééminence du christianisme, voire même à la foi chrétienne en tant que telle.

L'appel rougemontien à un changement de cap

Ratzinger propose, dans un esprit très proche de celui de Denis de Rougemont, trois choses essentielles pour un changement de cap qui détourne l'Europe de la mauvaise trajectoire qu'elle a empruntée. Premièrement, il insiste sur la nécessité d'un ancrage de la Constitution européenne dans le droit naturel intangible et universel préexistant à l'État. Ratzinger écrit : « Cette dignité de l'homme, prééminente et antérieure à toute action et décision politique,

---

[1294] Joseph Ratzinger, « L'Europe doit retrouver son âme », op. cit., p.44.
[1295] Ibid.

renvoie en dernière instance au Créateur : lui seul peut établir les droits essentiels et constitutifs de l'homme, auxquels nul ne saurait toucher. C'est ici un héritage essentiellement chrétien qui est codifié. L'existence de valeurs que nul ne peut manipuler constitue la vraie garantie de notre liberté et de la grandeur de l'homme ; la foi y voit le mystère du Créateur et le fait qu'il a créé l'homme à son image. »[1296] Ratzinger cite comme deuxième valeur essentielle pour l'identité européenne le mariage et la famille : « L'Europe ne serait plus l'Europe si cette cellule de base de la société disparaissait ou subissait de profondes modifications. »[1297] Ces deux institutions sont aujourd'hui en crise et la création de partenariats civils pour les homosexuels révèle l'importance de la mutation des conceptions dans ce domaine. « Avec cette dernière tendance, écrit Ratzinger, on sort de toute l'Histoire morale de l'humanité, qui malgré la multiplicité des formes juridiques de mariage, a toujours su que le mariage est par essence la relation particulière qui unit un homme et une femme, laquelle s'ouvre sur les enfants et donc sur la famille. »[1298] Comme Rougemont au début des années 1940, Ratzinger souligne l'impérieuse nécessité de restaurer le sens du sacré. Il y a dans ce domaine une perturbation profonde. Le sacré bénéficie de protection mais, souvent, à condition qu'il ne s'agisse pas de la foi en Christ, parce que, dans ce cas, la liberté d'opinion triomphe.[1299] Ratzinger aborde le cœur du phénomène : « L'Occident, par un phénomène étrange qu'on ne peut qualifier que de pathologique, semble éprouver la haine de soi : il cherche, et c'est louable, à s'ouvrir et à comprendre les valeurs étrangères, mais il ne s'aime plus, il ne voit dans son Histoire que les aspects cruels et destructeurs, et ne peut plus percevoir ce qu'il a de grand et de pur. L'Europe, si elle veut survivre, doit, avec humilité et esprit critique, s'accepter et reprendre possession d'elle-même. Le multiculturalisme, que l'on ne cesse de revendiquer avec passion, constitue parfois avant tout une fuite, un rejet de sa propre spécificité. […]. L'Europe devrait en toute conscience chercher à retrouver son âme. Toynbee affirme que le destin d'une société dépend toujours de minorités créatrices. Les chrétiens croyants devraient se considérer comme tels. Ils devraient contribuer à ce que

---

[1296] Ibid.
[1297] Ibid.
[1298] Ibid.
[1299] La liberté d'opinion est souvent cyniquement instrumentalisée par les ennemis du christianisme, comme le relève avec beaucoup de pertinence le nouveau pape : « Celui qui se moque de la foi d'Israël, de son Dieu, de ses références, est puni par la loi, et c'est une bonne chose. Il en va de même pour celui qui rabaisse le Coran et les convictions fondamentales de l'islam. Mais, quand il s'agit du Christ et de ce qui est sacré pour les chrétiens, c'est la liberté d'opinion qui semble être la valeur suprême ; y mettre des limites menacerait, voire détruirait la tolérance et la liberté. » Joseph Ratzinger, « L'Europe doit retrouver son âme », op. cit., p.45.

l'Europe regagne le meilleur de son héritage et serve ainsi l'humanité tout entière. »[1300] Rougemont n'aurait pas parlé autrement !

Les valeurs judéo-chrétiennes sont indispensables à la démocratie libérale. Elles en constituent tant le fondement que la condition primordiale de pérennité. Larry Siedentop prétend avec raison que le libéralisme constitutionnel peut, dans une certaine mesure, pallier les effets de la régression du christianisme : « le libéralisme constitutionnel se présente donc comme un substitut de la religion, comme la dernière frontière du christianisme européen. »[1301] Cependant, cette « dernière frontière » elle-même semble aujourd'hui menacée. Dans leur rejet exponentiel du christianisme, les sociétés et les élites européennes s'éloignent toujours plus du libéralisme constitutionnel qui dérive substantiellement du christianisme. Comme le christianisme, le libéralisme constitutionnel est un individualisme, dans le sens qu'il postule la valeur irréductible de la personne par rapport à la société. Christianisme et libéralisme se rejoignent également par leur claire affirmation que le tout autre n'est pas possible ici-bas. De surcroît, le libéralisme est habité par une perception des fonctions essentielles de l'État et de ses limites inspirée du christianisme. Finalement, la reconnaissance plus ou moins explicite du droit naturel fait généralement partie des axiomes fondamentaux du libéralisme. Siedentop dit encore que « Le lien entre christianisme et libéralisme est donc puissant. Historiquement, le premier a fourni son assise normative au second. Il est malheureux et même dangereux que l'Occident en ait si peu conscience. Car la culture occidentale se trouve ainsi coupée de ses racines et cela affaiblit à la fois ses aptitudes et ses motivations à défendre ses valeurs. »[1302]

Rougemont a bien montré que le fédéralisme résulte essentiellement de l'héritage judéo-chrétien de l'Europe. Si cette source de la civilisation européenne venait à se tarir, une union européenne fédérale ne saurait logiquement émerger. Tout au plus pourrions-nous assister à la construction d'un ensemble formellement fédéral voilant une réalité jacobine à inclination totalisante.

[1300] Ibid.
[1301] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.160.
[1302] Ibid., p.318.

Les tendances totalitaires des sociétés atomisées et transparentes

Les masses contemporaines

Denis de Rougemont éprouvait une aversion aussi intellectuelle qu'existentielle à l'égard des masses. Le moins que l'on puisse dire est que les sociétés de ce début de millénaire sont encore davantage des sociétés de masses que celles qu'il a connues jusqu'à la fin de sa vie. Il est certain que Rougemont serait aujourd'hui très préoccupé par la multiplication du nombre des individus dépourvus de toute identité vraie et rétifs à toute valeur fondatrice de la dignité d'une personne humaine vivant sous l'égide d'un sens déchiffré et assumé.

Phénomène fondamentalement sociologique, les masses constituent une réalité multiforme et présentent deux dimensions essentielles : la première est socio-économique, la seconde plutôt psycho-sociale. Dans leur dimension socio-économique, les masses sont le produit de la révolution industrielle. Leur dimension psycho-sociale, fondée sur des comportements types, dérive, quant à elle, de la déchristianisation de l'Occident. Les individus de la masse sont grégaires tout en faisant preuve d'indifférence et d'égoïsme dans leurs rapports à autrui. Ils sont simultanément sur-intégrés et sous-intégrés. Cette double caractéristique fait de l'homme de masse l'exacte antithèse de la personne libre, responsable et irréductible dans son essence chère au christianisme. En s'éloignant du christianisme, une société récusera nécessairement le modèle de la personne, quoique souvent avec un certain décalage. Elle retombera dans un cycle où l'individualisme égoïste, froid et indifférent risque de provoquer une réaction collectiviste totalitaire.

Il faut se méfier des masses qui sommeillent. Ce n'est pas parce qu'elles ne s'expriment pas ou peu et de façon non spectaculaire qu'elles n'existent pas. Ce n'est pas non plus parce qu'elles ne sont pas organisées qu'elles sont absentes. Originellement, une absence de foi dans le passé, dans le présent et dans l'avenir déclenche la manifestation des masses. Socio-économiquement, cette irruption est toujours issue de crises économiques et sécuritaires. Hitler lui-même constatait les effets déclencheurs de la misère dans les mouvements de

masse.[1303] De manière archétypale, les masses ont toujours existé sous la forme d'ondulations sociales majoritaires broyeuses de liberté et de vérité et leur activité ressemble étrangement à celles des volcans. Il arrive qu'elles se mettent en mouvement pour retomber ensuite dans une léthargie trompeuse. Le phénomène connut l'une de ses dernières éruptions au printemps de 2003, lorsque des foules sans aucune connaissance conceptuelle et sans aucun souci d'équité ni de vérité arborèrent vertueusement les couleurs arc-en-ciel de l'emblème « Pace » pour crier leur aversion à l'égard des gouvernements (ceux de Tony Blair et de José Maria Aznar notamment) qui menaient une politique atlantiste fondée sur un fort attachement à la liberté. En l'espèce, le comportement des masses européennes imposa le rapprochement avec cette remarquable description d'Ortega y Gasset : « Aujourd'hui, au contraire, l'homme moyen a les « idées » les plus arrêtées sur tout ce qui arrive et sur tout ce qui doit arriver dans l'univers. Aussi a-t-il perdu l'habitude de prêter l'oreille. A quoi bon entendre puisqu'il a réponse à tout. Il n'est plus temps d'écouter, mais au contraire de juger, de décider, de se prononcer. »[1304] Surtout quand quelques maîtres penseurs incitent à le faire !

Quelle irréfutable pertinence chez Arnaud C. Imatz qui, en 1986, nota dans son introduction à « La révolte des masses » que cet ouvrage semblait décrire le monde contemporain. Il ajoutait aussi le monde de demain. Les deux dernières décennies n'ont pas démenti ce propos. Bien au contraire. En étudiant l'ouvrage le plus célèbre d'Ortega y Gasset, on croirait véritablement découvrir une analyse approfondie de l'homme d'aujourd'hui. La masse, c'est « la souveraineté de l'individu non qualifié »,[1305] c'est le règne de l'homme qui récuse toute autorité supérieure et toute instance transcendante définissant le bien et le mal, qui refuse les notions de vocation, de responsabilité et d'obligation ; c'est l'homme qui est hostile à la liberté parce qu'elle suppose la latitude d'exprimer une spécificité. L'homme de masse réclame la réalisation du dogme de la souveraineté populaire absolue et exige que la législation qui le régit procède du positivisme sociologique. Relativement à l'éthique, il opte pour une anomie totale. Cet homme rebelle se rebiffe contre les normes transcendantes qui heurtent ses pulsions. De cela procède, en partie, son hostilité croissante envers les minorités qui, pour certaines d'entre elles, incarnent des valeurs et constituent *de facto* une instance

[1303] Voir l'article de Denis de Rougemont « Passion and the Origin of Hitlerism », op. cit.
[1304] José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.116.
[1305] Ibid., p.61.

interpellatrice. De façon générale, la masse « hait mortellement ce qui n'est pas elle ».[1306] L'homme qui en fait partie récuse en outre tout ordre fondé sur des normes objectives et fait siennes les thèses de Rousseau sur la bonté foncière de l'homme … spontané. S'il est rebelle, il n'en attend pas moins tout de l'État, provoquant par là une étatisation de la vie. Il dénie à l'État le droit d'accomplir ses fonctions essentielles en référence au droit naturel, notamment en préservant, au besoin par la force publique, les droits fondamentaux des personnes appartenant à une minorité. Il cherche, au contraire, à instrumentaliser le pouvoir étatique au service de toutes ses pulsions. Il vit dans le court terme et apprécie hautement la jouissance de sensations. Finalement, l'homme de masse est, selon la définition d'Ortega, un barbare au sens intellectuel puisqu'il ne se préoccupe nullement de l'adéquation entre ses propos et le vrai.[1307] Il refuse non seulement toute norme éthique mais également toute vérité objective absolue définie en-dehors de lui et à l'aune de laquelle ses discours seraient jaugés. Les conceptions dominantes dans la masse entrent ainsi en grande affinité avec le relativisme. Sur ce point également, les analyses d'Ortega semblent s'appliquer à la réalité actuelle. Les opinions publiques et surtout ce que l'on appelle l'opinion publique internationale ne se soucient souvent ni d'éthique fondamentale, ni d'équité, ni de vérité. Ortega y Gasset écrivait que « la loi de l'opinion publique est la gravitation universelle de l'histoire politique. »[1308] C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'à son époque.

La problématique du rapport de l'homme de masse à la vérité débouche, selon nous, sur cette autre réalité fondamentale de notre temps que représente l'émergence de deux nouvelles formes de totalitarisme : d'une part le totalitarisme instillé par le bas, par les masses, et, d'autre part, le totalitarisme latéral ou horizontal appliqué par les pairs dans le cadre de certaines professions, par exemple. L'homme de masse refuse que des minorités le gouvernent et que l'État de droit impose le règne de la loi, d'autant plus si cette dernière se fonde sur le droit naturel. Il est anarchiste pour ce qui concerne les fonctions essentielles et naturelles de l'État et totalitaire lorsque le pouvoir étatique peut être instrumentalisé au service de ses passions. S'auto-proclamant source ultime de l'admissible et de l'inadmissible,

---

[1306] Ibid., p.122.
[1307] Selon Ortega, « Si quelqu'un, dans une discussion, ne se préoccupe pas de coïncider avec la vérité, s'il n'a pas la volonté d'être *vrai*, c'est un barbare, au point de vue intellectuel. C'est en fait l'attitude de l'homme-masse quand il parle, quand il fait des conférences, ou lorsqu'il écrit. » « La révolte des masses », op. cit., p.116.
[1308] Ibid., p.179.

il dénie ainsi absolument toute autonomie à l'État – c'est le résultat de l'absolutisation de la souveraineté populaire – et se prévaut du droit d'exercer lui-même une censure et un contrôle de la conformité de tout discours avec ses axiomes.

Alors que les sociétés européennes – dont les institutions reposent encore sur les principes du constitutionnalisme libéral – ne courent, à brève échéance, que peu de risques de connaître un totalitarisme étatique, un totalitarisme imposé par le haut, il apparaît que des pressions de type totalitaire s'exercent déjà dans la dimension horizontale de ces sociétés. Dans le domaine de la presse, la liberté des journalistes relativement à l'État se situe à un niveau rarement ou jamais atteint auparavant dans l'Histoire. Par contre, on peut constater une augmentation des pressions exercées dans les salles de rédaction par des journalistes sur des collègues de même niveau hiérarchique, un peu décalés par rapport à la pensée unique (s'agissant, par exemple, de la Tchétchénie, du Proche-Orient ou de l'intégration européenne).

Dans « La révolte des masses », ouvrage publié pour la première fois en 1929, Ortega y Gasset nous livre une description très fine des aboutissements des schèmes de pensée et de l'habitus de l'homme de masse portés à leur paroxysme : « Celui qui commande est, sans rémission, insupportable. Dans tout le monde, les inférieurs en ont assez d'être chargés, et jouissent, avec un air de fête, d'un temps exonéré de lourds impératifs. Mais la fête dure peu. […]. Telle est la tragique situation intime dans laquelle se trouvent déjà les meilleures jeunesses du monde. De se sentir libres, exemptes d'entraves, elles se sentent vides. […]. On entendra bientôt par toute la planète un immense cri, qui montera vers les étoiles, comme le hurlement de chiens innombrables, demandant quelqu'un, quelque chose qui commande, qui impose une activité ou une obligation. »[1309] Dans l'entre-deux-guerres, Rougemont faisait à peu près la même analyse. A chaque réveil des masses, les mêmes évolutions risquent de se produire. Le tableau politique esquissé ci-dessus pourrait très bien constituer une des phases finales de la dénaturation de la démocratie libérale où les masses s'emparent du dogme de la souveraineté populaire et perdent toute humilité et toute pudeur pour récuser toute valeur protectrice de la dignité et de la liberté humaines. Les masses finissent souvent par appeler un leader charismatique qui concentre et incarne la quintessence de leur révolte et les guide sur la

[1309] Ibid., p.189.

voie de l'autonomie absolue par rapport à Dieu et au droit naturel. Cet enchaînement est fort bien décrit par Rougemont, notamment dans son « Journal d'Allemagne » ainsi que dans « Passion and the Origin of Hitlerism ».

L'homme de masse se manifeste souvent lors des processus révolutionnaires. A la fois mû et manipulé par des émotions brutes, ses frustrations et ses revendications les plus primaires semblent déboucher sur le trop fameux et primitif « A bas … ! » scandé et vociféré par des milliers de personnes ayant perdu tout discernement. L'homme de masse a joué un rôle considérable dans les condamnations à mort, hâtives et très souvent injustes, prononcées par les tribunaux révolutionnaires de la Terreur. Sur un mode moins sanguinaire, il s'est de nouveau manifesté lors de certains des grands rassemblements de Mai 1968.[1310]

Les masses ne prennent la mesure que des totalitarismes passés, rarement des totalitarismes ici et maintenant, au sein desquels elles vivent, et jamais des totalitarismes prévisibles. C'en est au point que l'effondrement historique d'un régime totalitaire ne leur ouvre même pas les yeux sur le caractère profondément liberticide et attentatoire à la dignité humaine de cette hideuse figure politico-institutionnelle. Souvent, les revers militaires qui accompagnent la chute d'un régime totalitaire ne suffisent même pas à leur révéler la nature profonde de ce dernier. La lutte pour la liberté en pâtira toujours.

La transparence et la malléabilité de l'homme de masse

Rougemont fondait ses analyses prospectives, particulièrement son évaluation des chances du fédéralisme, sur l'état des mentalités collectives de son temps. Selon lui, « le secret de l'avenir est dans l'homme, au cœur de l'homme d'aujourd'hui » ; « ce qui va se passer dans le

[1310] D'un point de vue anecdotique, il n'est guère étonnant que Daniel Cohn-Bendit, ancienne figure de proue de cette révolte, ait mené l'opposition du Parlement européen à l'élection au poste de commissaire européen de Rocco Buttiglione, un catholique conservateur attaché au doit naturel. L'homme de masse, guide ou mouton, veut toujours un bouc-émissaire, la mise à l'écart de celui qui se met au travers des certitudes faciles et très souvent erronées qui peuplent son esprit dépourvu d'une quelconque référence aux lumineuses normes qui garantissent la dignité humaine.

monde s'annonce au cœur de l'homme et peut s'y lire d'abord, car c'est là que l'Histoire se noue ».[1311]

Il y a, dans son œuvre, une fresque des mentalités de notre époque qui révèle substantiellement les trajectoires que l'Europe risque d'emprunter. Le fédéraliste nous a quittés depuis une vingtaine d'années. Si l'*homo europeanus* a peu changé au cours de cette période, il s'est encore davantage éloigné du modèle de la personne cher à Denis de Rougemont aussi bien au niveau de ses pensées que dans ses comportements. Dans son analyse des sociétés occidentales, le personnaliste établit, entre autres, un parallèle entre la Rome des jeux et le rôle ainsi que le contenu de la télévision. Le rapprochement est encore plus pertinent de nos jours avec l'irruption d'émissions de télé-réalité à forts taux d'écoute, qui renforcent les masses dans leurs pires penchants, tels que le voyeurisme, la vulgarité, la curiosité malsaine ou encore une certaine jouissance à observer ses semblables en difficulté. Nous avons déjà évoqué cet effet délétère : ce type d'émissions arrache la délicate enveloppe ou pellicule qui protège l'intimité, l'intériorité et la dignité de l'homme. Amélie Nothomb analyse très bien ce dangereux phénomène dans son roman « Acide sulfurique »,[1312] qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler, à certains égards, l'œuvre de George Orwell « 1984 ». Progressivement et insidieusement, ces émissions renforcent les masses dans leurs penchants totalitaires. Elles habituent progressivement à l'intrusion du « nous » dans le « je ». Nous verrons plus loin qu'elles contribuent par là à former le sujet totalitaire type. La télé-réalité s'inscrit en rupture avec le libéralisme classique et ses écrans protecteurs de la personne humaine. Ce phénomène est inquiétant parce que ses acteurs annoncent, par leur absence de retenue, le probable retour des passions vulgaires et méchantes qui animaient les foules du Colisée. En regardant la télévision actuelle, Rougemont aurait été tout à fait conforté dans ses vives inquiétudes. Il aurait assisté avec anxiété à la montée de cette transparence inquisitrice acceptée, sinon voulue, par des pans entiers de notre société. Multipliées, ces maisons de verre – dans lesquelles les corps et les âmes s'offrent en pâture aux yeux de quiconque – sont franchement incompatibles avec une véritable démocratie libérale. La vigilance à l'égard des atteintes à l'encontre des fondements de la démocratie régresse. Ce que Rougemont affirmait au milieu des années trente est encore bien plus vrai de la télévision contemporaine : « c'est

[1311] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., pp.155-156.
[1312] Voir Amélie Nothomb, « Acide sulfurique », Albin Michel, 2005.

cette littérature, – celle du film, celle du journal, celle du roman - qui est l'opium des peuples incroyants. »[1313] Rougemont relève également, dans son étude comparative avec l'Empire romain, le nombre très élevé de jours fériés. Au sein de la jeunesse contemporaine, la capacité d'accepter la pénibilité du travail est fortement décroissante et, au contraire, le désir de se perdre dans une consommation de sensations sans fin apparaît comme très vif. Ces facteurs se conjuguent avec d'autres pour accélérer l'entropie de nos sociétés diagnostiquée par Rougemont.

On peut se demander si l'*homo europeanus* actuel inventerait encore la démocratie et, si au-delà des pains et des jeux, il serait encore capable de se battre pour la liberté de conscience qui se trouve à l'origine de ce régime.

Sur le Vieux Continent, les mentalités contemporaines dominantes semblent octroyer davantage de place à la passion et aux émotions qu'à la raison modératrice. Le phénomène n'est pas fondamentalement nouveau, mais il tend à s'amplifier. Le sondage d'Eurobaromètre réalisé en 2003 – voir annexe 6 – en est l'un des plus grands révélateurs. La raison n'indique pas Israël comme la plus grande menace pour la paix dans le monde. Les 59% d'Européens qui ont cette opinion ne peuvent être mus que par des émotions obscures ou des passions venues du fond des âges telles que l'aversion des incarnations politiques, raciales et religieuses du différent ou la fabrication d'un bouc-émissaire servant d'exutoire à des frustrations portées à leur paroxysme. Or, Rougemont a clairement démontré, en y insistant, qu'une société où la passion l'emporte trop sur la raison ou sur des normes éthiques présente une grande propension aux dérives totalitaires. Certes, il n'est sans doute pas de politique sans un peu de passion mais, lorsque cette dernière conduit de grandes masses, le pire devient possible, sinon probable. La démocratie ne peut se fonder que sur un peuple cohérent et lucide.

[1313] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.225.

L'intégration européenne et les libertés individuelles

C'est une thèse forte chez Rougemont que celle qui ne voit de pérennité des libertés individuelles que dans une Europe d'essence véritablement fédérale. Il voulait probablement le fédéralisme non seulement en raison de son architecture politique et de ses qualités intrinsèques mais aussi parce que cette institution politique présentait, à ses yeux, la faculté unique de préserver des libertés individuelles auxquelles Rougemont était très attaché, comme en témoigne ce cri du cœur : « Le goût de la liberté ne se discute pas. Et je n'y puis rien : je préfère ceux qui en abusent à ceux qui se laisseraient convaincre [...] de n'en pas user ».[1314] La quasi-répugnance de ce protestant très individualiste à l'égard du centralisme n'avait d'égale que son aversion à l'égard de l'État-nation. Une Europe véritablement fédérale échapperait, dans son esprit, à la règle énoncée par J.-J. Rousseau : « plus l'État s'agrandit, plus la liberté diminue ».[1315] Le fédéralisme serait susceptible de dépasser cette loi d'airain.

Si les principes fédéraux triomphent dans le processus d'intégration, la diversité contenue dans la culture européenne sera sauvegardée. Par contre, il n'est pas acquis qu'une Europe centralisée respecterait pour toujours les libertés individuelles. Pour Rougemont, l'orientation de la CE dépendra essentiellement de son choix entre la puissance et la liberté comme finalité de l'union. Derrière l'écorce des discours sur les droits de l'homme, on voit mal une future Europe unie s'abstraire des grandes lois « politiques » issues des permanences de la nature humaine pour assigner à la liberté sa fin ultime. Rougemont lui-même doute parfois que la liberté l'emportera sur la puissance dans ce qu'était, pour lui, le monde en 1974. Il écrit en effet : « Le motif de la Puissance collective continue de primer partout sur le motif de la Liberté personnelle ».[1316] A notre connaissance, il n'a jamais affirmé explicitement que l'Europe unie serait liberticide. Souvent même il clame son espérance de l'instauration finale d'une Europe fédérale sincèrement révérencieuse à l'égard des libertés. Toutefois, plusieurs de ses descriptions du monde présent (celui de l'époque où il écrivait) et du monde en devenir font craindre que si l'Europe unie se réduisait à n'être qu'une expression politique institutionnelle des grands courants sociétaux contemporains, elle s'enflerait de grands risques

[1314] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Paul Dehem et datée du 12 octobre 1963, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.
[1315] Rousseau cité par Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.388.

totalitaires. Il prétend que plusieurs des grandes philosophies de son temps (l'existentialisme, l'école de Francfort freudo-marxiste et le structuralisme) sont hostiles, par leurs présupposés, à une Europe de type fédéral et induisent des pensées et des comportements collectifs contradictoires avec l'essence des libertés individuelles classiques. Il redoute que la société technicienne ne détruise progressivement le sens des responsabilités et des initiatives personnelles et n'entraîne finalement une passivité liberticide. Il constate à ce sujet : « se répand dans le grand public une crédulité sans limites devant « la science », la Technologie, les Experts… D'où l'impression générale que l'homme ne peut rien sur l'évolution générale, ... que l'avenir n'est pas notre affaire, mais celle des ordinateurs ».[1317] Cette description de la psychologie collective de l'ère contemporaine laisse mal augurer de la vigueur des libertés individuelles dans l'Europe unie de demain, de même d'ailleurs que cet autre constat très clairvoyant de l'auteur de « L'Avenir est notre affaire » : « Derrière ces motivations de rejet du moi, du sujet, de la personne (par les grandes philosophies et la société technicienne), je vois un rejet non pas de la religion en général, au sens sociologique du terme, mais bien du christianisme et de son anthropologie, c'est-à-dire du modèle de la personne » ... « Si l'homme, au sens de la personne, est mort ou doit mourir bientôt, il n'y aura plus d'Europe digne du nom ; et s'il n'y a plus d'Europe, on ne voit pas très bien comment pourront encore s'épanouir les personnes, puisqu'on sera tombé, probablement, dans un système totalitaire mondial ».[1318]

Dans la pensée rougemontienne, il apparaît assez nettement que si le militant de l'Europe fédérale est optimiste quant à la pérennité des libertés individuelles sur le Vieux Continent, le sociologue, le philosophe et le personnaliste chrétien le sont sensiblement moins, au point d'entrevoir la probabilité d'un totalitarisme général comme résultante des tendances profondes de la société et de nos abdications civiques. Souhaitons avec lui que le pire puisse être évité par la réalisation de « Mon (celui de Denis de Rougemont) axiome de base, que je répète partout comme au delenda Carthago, c'est que là où l'homme veut être total, l'État ne sera jamais totalitaire ».[1319]

[1316] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.491.
[1317] Ibid., p.492.
[1318] Denis de Rougemont, « Conditions d'un renouveau », Cadmos, n°3, automne 1978, pp.100-101.
[1319] Lettre de Denis de Rougemont adressée à Mennotes Braak et datée du 27 avril 1938, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.

Qu'en est-il aujourd'hui de la liberté et du libéralisme en Europe ?

Rougemont a fort bien diagnostiqué l'état de la liberté dans nos sociétés. La variante pulsionnelle s'impose parallèlement à un évanouissement de la conscience des limites morales à la liberté : « Aujourd'hui, tout est libre, mais tout devient problème, occasion de doute, d'anxiété. Tout oblige à avoir conscience de ce qu'on veut en fin de compte, c'est-à-dire de ce qu'on veut avoir comme politique ! C'est cela, la liberté. Et cela pèse ! Et on comprend que tant d'hommes aujourd'hui la fuient, devant les risques et les obligations qu'elle implique, cherchant des *remèdes à cette liberté* dans un conditionnement artificiel, extrême. »[1320] Des pans entiers de cette fuite sont aujourd'hui théorisés pour constituer plusieurs des fondements d'une pensée unique foncièrement opposée à la liberté véritable ainsi qu'à ses exigences. Pour Rougemont et pour Ortega y Gasset, l'homme de masse est ontologiquement anti-libéral.

Dans l'ordre politique et plus proprement philosophique, les libéraux classiques sont les plus grands adeptes et défenseurs des libertés individuelles. Leur proportion varie dans le temps et l'espace. Qu'en est-il des sociétés européennes actuelles ? Globalement, la liberté recule dans la hiérarchie des valeurs politiques. Cette évolution est particulièrement perceptible dans de nombreux pays européens. Une partie importante des Français jugeait la Constitution européenne trop libérale, en conférant évidemment à ce mot une connotation très négative. Luc Ferry va jusqu'à affirmer que « le mot le plus détesté en France est le mot "libéral". »[1321] Les auteurs de « L'arrogance française », Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin, observent que « Jacques Chirac en tête, l'ensemble des représentants de la classe politique française n'aime rien tant que de prendre des accents de militants d'Attac et conteste facilement le « modèle-ultralibéral-que-veulent-nous-imposer-les-Américains ». »[1322]

Dans notre ère de confusion, trop de personnes ne savent plus véritablement ce qu'est la liberté, quelles en sont les différentes formes, les conditions et, parfois, les nécessaires limites. Ces personnes tendent à revendiquer une extension de la liberté pulsionnelle tout en rejetant substantiellement la liberté économique et en se désintéressant de la liberté de conscience,

---

[1320] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.143.
[1321] Luc Ferry, interview, l'Hebdo, 23 mars 2006, n°12, p.46.
[1322] Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin, « L'arrogance française », Editions Balland, 2003, p.53.

fondatrice des libertés individuelles classiques. Ils font des bonnes libertés de conscience et d'initiative des boucs émissaires sans se rendre compte que c'est la liberté pulsionnelle qui est cause des innombrables maux dont souffrent nos sociétés. Victimes à la fois d'une méprise entre les différents types de libertés et d'une mauvaise hiérarchie de ces dernières, ils oublient cette très vieille loi de l'Histoire formulée par Rougemont au milieu du XX^{e} siècle : « Pour peu que l'individu, abusant de ses droits et de sa liberté devenue facile, cède à la tentation de l'anarchie, une réaction collectiviste se déclenche, au nom de la justice ou de l'ordre social. »[1323]

Au travers de leurs analyses, plusieurs observateurs indiquent que l'Union européenne actuelle tend à s'éloigner, souvent imperceptiblement et parfois même ostensiblement, du pôle de la liberté pour s'orienter vers celui de la puissance. Larry Siedentop relève la connotation souvent péjorative des mots « libéral » et « libéralisme » dans de nombreux esprits du Vieux Continent. Selon lui, le libéralisme européen est en crise. Le libéralisme « essentiel » de Tocqueville, de Benjamin Constant, de Raymond Aron et de Denis de Rougemont – pour lequel l'homme est ordonné à une fin de liberté – se voit de plus en plus dépassé par un libéralisme utilitariste. La liberté est bonne parce qu'elle permet d'exprimer des pulsions ou de s'enrichir et non parce qu'elle est consubstantielle à la dignité intrinsèque de l'homme. Une autre évolution pathologique du libéralisme procède du politiquement correct et du relativisme. Elle consiste, selon Siedentop, à octroyer des droits à des groupes et à des minorités « qui n'établissent aucune limite claire à la diversité des comportements ». Cela revient à « substituer une nouvelle forme de tribalisme à l'universalisme libéral ».[1324] Aujourd'hui déjà, on porte atteinte à la liberté d'expression au nom des protections d'exception accordées à des catégories socio-culturelles « sanctuarisées ». Certains « droits » peuvent ainsi se retourner contre les libertés individuelles classiques ! Dans la balance de l'opportunité politique et plus encore dans l'esprit de nombreux juges, les impératifs du politiquement correct l'emportent sur la garantie des libertés individuelles. Cette dérive est inquiétante pour l'avenir des démocraties libérales.

[1323] Denis de Rougemont, « L'Europe en jeu », op. cit., p.152.
[1324] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.275.

Foncièrement, l'Europe en devenir n'est pas libérale. L'aspiration à une organisation sociale rationnelle, aseptisée et unifiée y prévaut largement sur la volonté de maintenir vivantes les libertés individuelles. Le « technobureaucratisme » bruxellois est plus enclin à contraindre, à uniformiser et à imposer une vision du monde qu'à préserver l'expression de sensibilités différentes. Cette évolution n'aurait d'aucune manière suscité l'adhésion de Denis de Rougemont, l'ami de la liberté contre tous les pouvoirs, l'ami du « lumignon qui fume encore » et du « roseau pensant » contre Prométhée.

L'Europe-puissance

Parmi les quatre grands arguments pour l'approfondissement de l'Union qui ont marqué le débat européen ces derniers temps, Siedentop cite l'ambition de faire de l'Europe une grande puissance mondiale capable de rivaliser avec les États-Unis. Historiquement, il est relativement rare que la finalité de liberté l'emporte sur la finalité de puissance dans l'action politique. Spengler écrit dans son célèbre ouvrage « Le Déclin de l'Occident » que l'histoire universelle « a toujours sacrifié la vérité et la justice à la puissance. »[1325] L'historien des civilisations Djuvara voyait dans la « volonté indéfinie de puissance » une caractéristique de l'homme occidental. Rougemont corroborait explicitement et implicitement cette observation mais en invitant l'Europe à la dépasser. Il postulait que l'octroi de la primauté à la valeur de liberté constituerait une révolution occidentale et même la plus grande de l'histoire de l'Occident. Il donnait peu de chances de réussite à cette rupture souhaitée tout en demeurant convaincu qu'une Europe fidèle à son héritage judéo-chrétien pourrait la mener.

L'Europe-puissance est aujourd'hui très fréquemment évoquée dans des essais, dans la presse et dans les débats politiques. [1326] Face à l'alternative puissance / liberté comme finalité de l'Union, le Vieux Continent se situe dans une position qui diverge notablement des vœux de Denis de Rougemont. Au niveau des institutions européennes, nous le verrons plus loin, c'est dans la PESC que résident sans doute les plus grandes potentialités de développement d'une Europe puissance effective. Giscard d'Estaing établit un lien entre union européenne et

---

[1325] Oswald Spengler cité par Denis de Rougemont, « Vingt-huit siècles d'Europe », op. cit., p.314.
[1326] Voir entre autres l'Hebdo du 9 juin 2005, N°23, pp.14-20.

puissance, en disant que « L'Europe est un continent de culture humaniste, engagé dans la recherche tourmentée de son unité, c'est-à-dire de sa puissance. »[1327] Plusieurs journalistes regrettèrent, après les « non » français et hollandais au traité constitutionnel pour l'Europe, que l'Europe puissance s'éloigne. Cette dernière constitue, à n'en point douter, l'un des objectifs majeurs des tenants de la construction européenne.

L'enquête annuelle menée par le *German Marshall Fund of the United States* et par *la Compagnia di san Paolo* sur l'état des relations entre l'Europe et les États-Unis indique que « 70% d'entre eux (les Européens) souhaitent que l'Europe acquière un statut de « superpuissance » dans les affaires mondiales ».[1328] Cette étude nous apprend encore que 55% des Européens sont favorables à une armée européenne. Il est en outre intéressant de noter qu'une majorité de Britanniques sont opposés à ce que leur État cède son siège au Conseil de sécurité de l'ONU au profit de l'Union européenne, alors que 62% des Français accepteraient au contraire que la France le fasse. Cela s'inscrit tout à fait dans la ligne des attitudes traditionnelles respectives de la Grande-Bretagne et de la France à l'égard de l'Union. La première est très attachée à sa souveraineté, dont elle mesure la fonction d'écran protecteur des libertés individuelles, et elle éprouve une méfiance historique, atavique, envers toute union européenne très centralisée. La seconde cherche, par contre, à transférer les instruments politiques de promotion de ses valeurs et de ses intérêts au niveau d'une Europe qu'elle a la prétention, plus ou moins affichée, de configurer selon sa vision. C'est le phénomène de la sublimation d'une nation dans une entité supranationale. Qui ne se souvient des admonestations que la France a adressées aux pays de la nouvelle Europe mais aussi à Silvio Berlusconi, à José Maria Aznar et à Tony Blair lorsque ces derniers ont apporté leur soutien à l'intervention militaire américaine en Irak ? L'attitude chiraquienne traduit bien cette volonté française tenace, sourde et permanente de se servir des institutions européennes pour faire triompher les valeurs les plus profondes de la Révolution française et pour étendre ainsi son imperium philosophico-culturel.

[1327] Valéry Giscard d'Estaing, « Amérique et Europe », L'Express, n°2784, 8-14 nov. 2004, p.79.
[1328] Jean-Michel Demetz, « Relations atlantiques : décote américaine », L'Express, N°2829, 22 septembre 2005, p.62.

Une brève analyse du concept d'Europe-puissance, de ses divers sens et de son utilisation montre qu'il est généralement associé à la vision française de l'Europe. La notion d'Europe-puissance n'apparaît, en effet, nulle part ailleurs autant que dans les débats français sur la construction européenne. L'Europe-puissance est un thème et un rêve essentiellement français. Elle est associée à la vision constamment centraliste et universaliste que les Français ont de l'Europe. Rougemont ne pourrait s'empêcher de tressaillir à l'idée de cette vision teintée de jacobinisme. La plupart des Français veulent que l'Europe devienne, sous leur égide, un grand acteur sur la scène internationale. Cela apparaît dans les propos de très nombreux membres de l'élite politique française, de droite comme de gauche. Lors du Journal de 20 heures du 1er janvier 1992, le président Mitterrand n'avait pas hésité à dire : « Avec une monnaie unique, on dotera l'Europe d'un instrument qui lui permettra de s'affirmer comme la première puissance du monde. » Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Jospin jusqu'en 2002, partage l'ambition rougemontienne de voir l'Europe retrouver son rôle dans les affaires du monde, sa vocation. Cependant, à la différence de Denis de Rougemont, il met l'accent sur la nécessité de bâtir une « Europe-puissance ».[1329] C'est la « frontière-projet » qu'il assigne à l'UE. Elisabeth Guigou, déplore, quant à elle, le fait que l'Europe agisse, « le plus souvent, morcelée et divisée, alors qu'unie, elle imposerait sa loi au reste du monde. »[1330] Cette déclaration s'inscrit tout à fait dans la définition aronienne de la puissance et traduit explicitement ce que recouvre souvent le concept d'Europe-puissance. Dans « L'arrogance française », Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin évoquent, par exemple, la « recherche du prestige par tous les moyens », les « tentatives pour obtenir des présidences en tout genre qui prouveront sa grandeur au reste du monde » ou encore « les appétits de puissance de la France ».[1331] Plus que de cela, il s'agit, dans l'inconscient collectif des Français, d'étendre au monde entier l'enseignement des Lumières et les acquis politiques de la Révolution française.

Pierre Uri, collaborateur du Commissariat au Plan, formule les idées de Monnet relatives à l'intégration européenne dans un texte daté du 13 avril 1955. Après avoir mentionné « l'établissement des États-Unis d'Europe fondés sur le développement d'institutions

---

[1329] Voir Catherine Guisan, « Un sens à l'Europe », op. cit., p.91.
[1330] Elisabeth Guigou, « Pour les Européens », Flammarion, Paris, 1994, p.43.
[1331] Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin, « L'arrogance française », op. cit., p.53.

communes », il indique l'objectif de fusion des marchés en « un ensemble puissant à l'échelle du monde moderne ». L'ambition de puissance est déjà mentionnée. Cependant, pour d'aucuns, lorsque les bases de l'Union ont été jetées, le ralliement à la cause européenne avait en général pour corollaire une rétrogradation provisoire de l'aspiration à la puissance. Dans un ouvrage paru en 1958 et intitulé « The Uniting of Europe : Political, Social and Economic Forces, 1950-1957 », Ernst Haas écrit à ce propos : « Les politiciens clés, Schuman, Adenauer, Spaak, de Gasperi… avaient tous décidé d'abandonner le jeu de la politique de puissance et de se dévouer à la construction de l'Europe. »[1332] Dans son ouvrage « Un sens à l'Europe. Gagner la paix (1950-2003) », Catherine Guisan estime par contre que, fondamentalement, « les pères fondateurs ont une visée de puissance, la maîtrise par les Européens de leur destin sur tous les plans, économique, politique et même militaire. »[1333] Même si l'objectif de « puissance » ne figure pas dans les préambules des traités fondateurs des communautés ni dans celui du projet de Constitution européenne, la construction européenne ne saurait, selon Catherine Guisan, échapper au principe de puissance tel que le définit Hannah Arendt. En suivant le professeur à la Sorbonne Jean Baechler, qui voit dans la sécurité et la puissance les deux seuls objectifs en matière de politique étrangère pour une *politie* – une entité politique –,[1334] on pourrait dire que l'aspiration à la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale sont compatibles avec la finalité de liberté. Ce ne serait en revanche pas le cas, selon Rougemont, si la politie recherche avant tout la puissance. Dans la première phase de la construction européenne, les pères fondateurs aspiraient prioritairement à préserver la liberté en Europe, particulièrement en assurant son indépendance. Longtemps, la perspective d'une union politique au service de la puissance tendant vers la forme d'un super État-nation ne suscita pas l'adhésion mais, au contraire, une grande méfiance, y compris en France. La pédagogie des catastrophes chère à Denis de Rougemont déployait encore ses effets bénéfiques. Ainsi, le « Plan Werner »[1335] suscita une onde de choc en Europe. Georges Pompidou, alors premier ministre, jugea ce projet

---

[1332] Ernst Haas cité par Charles Zorgbibe, « Les relations internationales », op. cit., p.198.
[1333] Catherine Guisan, « Un sens à l'Europe », op. cit., p.88.
[1334] Voir Jean Baechler, « La mondialisation politique », « Aspects de la mondialisation politique », Cahier des sciences morales et politiques, op. cit, pp.5-17.
[1335] Ce plan conçu a été conçu par le premier ministre et ministre des finances du Luxembourg, qui dirigeait un comité chargé de définir les contours d'une union économique et monétaire. Il consiste en un rapport définitif présenté en octobre 1970 et proposant une union économique et monétaire poussée qui se mettrait en place entre 1971 et 1980.

« monstrueux » et dangereux. *Le Monde* exprima sa vive désapprobation, en choisissant ce titre: « Le rapport Werner veut créer un super-État ».[1336]

Ces nuances établies, l'Europe actuelle chemine vers une forme d'État aspirant de plus en plus ouvertement à la puissance, alors même que l'expression tout à fait explicite de cette aspiration est parfois encore pudiquement récusée. Même s'il faut convenir qu'une telle finalité n'était peut-être pas celle des pères de l'Europe, il serait faux de prétendre, avec Robert Kagan, que les aspirations européennes à la puissance sont un anachronisme dans le monde contemporain.[1337] Aujourd'hui, une telle volonté n'est plus taboue. Cette évolution ne manquerait pas d'interroger Denis de Rougemont qui prédisait un avenir quasi apocalyptique à une Europe recherchant avant tout la puissance !

Au début de 2003, lors de l'invasion de l'Irak, l'affrontement entre le camp « de la paix » et celui « de la guerre » a mis en lumière l'aspiration plus ou moins voilée de plusieurs Européens de voir s'affirmer une Europe-puissance séparée des États-Unis. Dans son ouvrage « Ouest contre Ouest », le philosophe André Glucksmann a bien discerné que les partisans de l'Europe-puissance et les pacifistes avaient le même ennemi commun, qui entravait leurs visions respectives sur des plans différents – la volonté de domination pour les premiers et la paix à n'importe quel prix pour les seconds – : « pour eux, qu'ils fussent pacifistes ou tenants d'une Europe-puissance, George W. Bush était l'ennemi principal. »[1338] Par sa politique, le président américain a ainsi servi de révélateur de la présence de certains courants majeurs en Europe. Le concept d'Europe-puissance est plus fréquemment utilisé depuis la crise irakienne de 2003. Selon Glucksmann, ces événements constituent un jalon historique capital : « Nous venons d'assister au prélude d'une Europe-puissance qui finira bien par damer le pion à qui vous savez. »[1339]

Cette dérive vers la puissance ne laisserait assurément pas de préoccuper Rougemont, d'autant plus que l'Europe-puissance semble en effet se définir essentiellement contre les États-Unis, l'un des pays les plus attachés à la liberté. Glucksmann constate avec beaucoup d'à-propos :

[1336] Voir Jean de Ruyt, « L'Acte unique européen, commentaires », Bruxelles, ULB, 1987, pp.67-91.
[1337] Voir Robert Kagan, « La puissance et la faiblesse », op. cit., p. 104 et suivantes.
[1338] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », op. cit., p.21.

« Le credo antiaméricain de cette Europe-puissance conjugue les slogans anti-impérialistes de l'Internationale communiste d'antan et les sentiments d'hostile rivalité que le Quai d'Orsay de toujours cultive touchant la perfide Albion et l'envahissant oncle Sam. »[1340] Selon Glucksmann, l'Européen rêve d'une puissance nouvelle. Cette ambition reste pour l'instant confinée au domaine des concepts parce qu'elle implique une rupture dans l'architecture des relations internationales à laquelle l'Europe n'est pas encore prête, faute de disposer d'une défense capable de rivaliser avec les États-Unis. La mise en œuvre de l'Europe-puissance pourrait se fonder, selon l'auteur de « La cuisinière et le mangeur d'hommes », sur une alliance euro-russe consistant en une espèce de pacte pétro-nucléaire déclinable en quatre articles : « le partenariat énergétique », « le partenariat nucléaire », « le partenariat monétaire » et « le partenariat stratégique ». La PESC pourrait, en particulier, entrer dans ce « paquet » stratégique.

Avant le Traité de Maastricht, la coopération politique était très peu développée et essentiellement intergouvernementale. Aujourd'hui, l'Union ambitionne d'étoffer la PESC, son troisième pilier. Nous avons mentionné ci-dessus le degré élevé d'intégration de la politique étrangère et de défense dans la Constitution européenne (voir notamment l'art. 15). Bien qu'elle ne soit pas entrée en vigueur, la Constitution traduit les conceptions européennes dominantes dans le domaine des affaires extérieures. Ces conceptions accordent de plus en plus de poids à l'Union dans le domaine qui constitue le terrain privilégié de la manifestation des visées de puissance. Plusieurs spécialistes de l'Europe estiment, à l'instar de Catherine Guisan, que « Si elle (la PESC) devenait véritablement action concertée, elle pourrait inaugurer une nouvelle politique de la puissance dans une UE très marquée par la guerre et les rivalités nationales. »[1341] Georges-Henri Soutou, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne, relève également que les mutations de l'Union dans un sens étatique s'accompagneront nécessairement d'un essor majeur de la PESC, ce qui ouvrira la porte à une réalisation possible du projet essentiellement français d'Europe-puissance : « Dans le cas d'une Europe fédérale, il est clair que la PESC se développerait considérablement et qu'il y aurait un fort rééquilibrage transatlantique : le thème de « l'Europe-puissance », actuellement

---

[1339] Ibid., p.19.
[1340] Ibid., p.22.
[1341] Catherine Guisan, « Un sens à l'Europe », op. cit., p.122.

évoqué surtout par la France, un peu par l'ex-RFA, mais qui inquiète plutôt les autres partenaires, deviendrait réaliste. »[1342]

Robert Kagan, spécialiste des relations internationales, ne voit guère une Europe-puissance émerger parce qu'il accorde sans doute trop de poids aux « normes en usage » et notamment à ce qu'il appelle « les idéaux de l'Europe postmoderne ».[1343] Dans son ouvrage « La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial », il affirme que les États européens ont généralement une conception des relations internationales qui est celle des nations faibles. L'Europe aurait renoncé à la puissance pour privilégier une approche postmoderne des relations internationales qui met l'accent sur la primauté du droit international. Cette hypothèse est doublement discutable. Non seulement les ambitions placées dans la PESC tendent à la contredire mais, de surcroît, il ne faut pas se leurrer sur la dimension stratégique de la politique de promotion du droit international. Ce dernier est devenu un véritable enjeu de puissance. L'Europe l'a bien compris, qui veut installer les idéaux des Lumières sur le trône de l'ONU et battre en brèche le messianisme américain en ce monde.

Dans son article « La mondialisation du droit », Mireille Delmas-Marty – professeur à l'Université de Paris I – constate que, même s'il n'existe pas de droit mondial à proprement parler, la mondialisation du droit est engagée. Elle confirme que « le droit est devenu un enjeu de pouvoir à l'échelle mondiale et (que) beaucoup de juristes redoutent l'avènement d'un droit mondial hégémonique inspiré d'un seul système. »[1344] Plusieurs États européens travaillent au renforcement des normes juridiques et des institutions judiciaires supranationales, tout en cherchant à les imprégner de leurs valeurs. A cet égard, on relèvera que la France est à l'origine des deux tribunaux pénaux internationaux, pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, et qu'elle a ratifié le traité de Rome instituant la Cour pénale internationale. De leur côté, les États-Unis ne l'ont pas ratifié pour préserver leur souveraineté et par crainte de la partialité dont risque de faire preuve cette juridiction pénale mondiale.

[1342] Georges-Henri Soutou, « Aspects de la mondialisation politique », ouvrage collectif sous la direction de Jean Baechler et Ramine Kamrane, op. cit., p.23.
[1343] Robert Kagan, « La puissance et la faiblesse », op. cit., p.104.
[1344] Mireille Delmas-Marty, « La mondialisation du droit », « Aspects de la mondialisation politique », ouvrage collectif sous la direction de Jean Baechler et Ramine Kamrane, op. cit., p.80.

Mireille Delmas-Marty accorde une très grande confiance à la France et à l'Europe : « Mieux vaudrait sans doute relever le défi de la diversité en imaginant une conception complexe, à la fois pluraliste et ordonnée, pour ce droit mondial qui reste à venir. Par leur tradition d'ouverture et de synthèse, la France et l'Europe sont bien placées pour montrer la voie. »[1345] Si l'on suit les théories de Denis de Rougemont, elle aura raison au cas où l'Europe poursuit la finalité de liberté et tort dans le cas contraire.

Pour autant qu'elle parvienne à s'exprimer d'une seule voix, l'Union européenne pourrait concourir aux avancées du multilatéralisme par le développement de l'autorité de l'ONU et du droit international. Afin d'étayer ses thèses sur les ambitions de la France relativement à la politique étrangère de l'Union, Soutou cite, entre autres, un discours de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin – du 28 mai 2001 –, portant sur « L'avenir de l'Europe élargie » et prévoyant une « fédération d'États-nations ». Le chef du gouvernement français ne fit aucune référence à l'OTAN. De surcroît, il présenta « implicitement l'Europe comme le champion de valeurs opposées aux valeurs américaines. »[1346] Lorsqu'on évoque la volonté française de voir se dessiner un monde multipolaire, il nous semble que l'analyse se situe à un niveau trop superficiel. Plus profondément, la France aspire à la mise en place de structures mondiales disposant du pouvoir d'imposer un droit international inspiré de ses propres valeurs. Si les Français avaient abandonné toute ambition universelle de diffusion de leurs idéaux, pourquoi entreraient-ils dans une rivalité si intense avec les États-Unis qui s'occupent relativement peu des affaires européennes ? Plus qu'un monde multipolaire, la France désire, plus ou moins consciemment, accéder, au travers d'organisations internationales, à une puissance comparable à celle de l'Amérique avec, pour finalité, l'extension de ses conceptions à l'échelle la plus large possible. La France aspire à un fort rééquilibrage transatlantique, au point que certains évoquent la perspective d'une espèce de divorce atlantique. L'Europe serait un instrument de taille suffisante pour réaliser les ambitions françaises d'autonomisation à l'égard des États-Unis. Pour beaucoup de Français, l'Europe pourrait servir de vecteur de substitution à leur cadre stato-national trop étroit pour assurer l'hégémonie de leurs valeurs sur cette terre.

[1345] Ibid.
[1346] Voir Georges-Henri Soutou, « Aspects de la mondialisation politique », ouvrage collectif sous la direction de Jean Baechler et Ramine Kamrane, op. cit., p.29.

L'axe franco-allemand et l'Europe-puissance

Rougemont a relativement peu écrit sur l'axe franco-allemand en tant que tel. Par contre, il a beaucoup insisté sur la nécessité d'une réforme fédéraliste initiée par la France – et d'abord en France même – comme préalable à une union européenne fédérale. Le rôle actuel de la France dans la construction européenne, de cette France qui conserve ses traditions centralisatrices et qui semble, plus que tout autre pays, séduite par le concept d'Europe-puissance, ne susciterait pas son enthousiasme. Rougemont récuserait assurément une Europe configurée par une « France éternelle » s'abreuvant exclusivement aux sources des Lumières et de la Révolution française.

Selon Siedentop, les trois États membres de l'Union susceptibles de transposer leur modèle au niveau européen sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Pour lui, cette dernière est la mieux placée. Elle semble d'ailleurs s'être déjà emparée de cette fonction. Malgré la décentralisation initiée par le président Mitterrand au début des années 1980 et saluée par Rougemont, la France demeure la grande héritière de la tradition jacobine en Europe. Rougemont disait, encore en 1985, que « la France est le pays même de la centralisation. »[1347] L'avantage français réside dans une capacité organisatrice abstraite de l'État et dans l'ascendant culturel qu'elle exerce sur les élites et, même, sur les masses sourdement hostiles au libéralisme américain. A l'inverse, la Grande-Bretagne a une longue tradition de *self-government*, pratique d'autant plus profonde et difficilement exportable qu'elle s'enracine dans les mœurs et ne s'incarne que partiellement dans le droit positif écrit. L'Allemagne contemporaine est l'État de l'UE qui s'approche le plus du modèle fédéraliste véritable. Ce statut ne la prédispose pas pour autant à prendre un ascendant dans la construction européenne, cela pour deux raisons principales. La première est que l'Allemagne conserve une certaine retenue politique parce qu'elle n'est pas encore totalement débarrassée de la crainte d'être perçue comme aspirant à l'hégémonie, fût-ce au service de valeurs et de conceptions politiques très nobles. Le souvenir traumatisant du III[e] Reich demeure,[1348] même

[1347] Denis de Rougemont, « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même… », interview réalisée par M. Guido Ferrari de la Télévision suisse italienne, Cadmos, printemps 1986, p.10.
[1348] Les Allemands ont encore peur d'eux-mêmes, de même que les Français ont encore peur de leurs voisins, notamment à cause de leur position centrale en Europe. Voir entre autres Robert Kagan, « La puissance et la faiblesse », op. cit, pp.101 et ss.

s'il tend à s'estomper. Deuxièmement, son système fédéral ne procède pas intégralement de ses mœurs ou de ses traditions. Son origine est substantiellement exogène. Même si Denis de Rougemont a rencontré dans les traditions, les coutumes, les conceptions politiques et l'histoire allemandes des éléments favorables au fédéralisme, un autre pan de la culture germanique demeure fondamentalement rétif à une structure décentralisée des pouvoirs. L'auteur de la Loi fondamentale de 1949, Karl Friedrich, incarne seulement une Allemagne. Cet américain d'origine allemande, professeur à Harvard, s'inscrit dans une branche libérale pas forcément majoritaire de l'héritage historique, philosophique et politique allemand, d'où son affinité avec les États-Unis. L'axe franco-allemand a de grandes chances de poursuivre sa fonction « axiale » en présentant un visage bicéphale très atténué, avec une tête allemande de taille modeste qui laisse moins parler les héritiers de Karl Friedrich – dans une certaine mesure, Angela Merkel s'inscrit dans cette filiation-là – que les descendants francophiles des Lumières. De Gaulle traduisit une fois cette répartition inégale des rôles dans le couple franco-allemand en comparant, sur le ton de la plaisanterie, l'Allemagne au cheval et la France au cocher. Des hommes d'État germaniques de haut rang semblent même s'accommoder de cette asymétrie d'influence en reconnaissant explicitement une prééminence française dans l'élaboration de l'architecture de l'Europe.[1349]

Si une Europe-puissance – telle que la définit Rougemont – doit un jour émerger, ce sera probablement en tant que point d'aboutissement logique du projet européen patiemment réalisé sous l'impulsion de l'axe franco-allemand.[1350] Cet axe constitue non seulement le moteur de l'union mais en plus le cœur du projet d'Europe-puissance qui, répétons-le, suscite la méfiance des pays européens les plus attachés à l'essence du libéralisme classique – la Grande-Bretagne – ou les plus protégés par la pédagogie des catastrophes – certains pays de l'Est, libres depuis quinze ans seulement. Joschka Fischer énonce ce qui ressemble à un axiome de l'intégration européenne contemporaine : « En tout cas, une chose est sûre : sans une très étroite coopération franco-allemande, aucun projet européen ne pourra pas non plus

[1349] En janvier 2006, l'ancien chancelier Helmut Schmidt s'est exprimé en ce sens lors d'une interview télévisée accordée à Roger de Weck sur les plateaux de la télévision suisse alémanique.
[1350] Lors des discussions sur la nature des institutions de la CECA, on voit déjà apparaître une convergence de vues entre la France et l'Allemagne, en particulier s'agissant des questions institutionnelles. Par ailleurs, la réconciliation de ces deux États, qui se sont livré trois guerres en moins d'un siècle, était un des objectifs fondamentaux de la construction européenne.

réussir à l'avenir. »[1351] De nécessité historique, l'axe franco-allemand est devenu principe directeur. Cet axe constitue irrémédiablement le moteur et, plus que cela, le démiurge de l'Europe en voie d'édification. La localisation de la « capitale » de l'Europe à Bruxelles, à la confluence des aires française et germanique, symbolise très bien cette réalité géopolitique majeure.[1352] Les concepteurs de projets d'union plus poussée de type fédéral sont généralement français ou allemands. On pense par exemple à Monnet, au projet présenté par Joschka Fischer en 2000, au discours du président Jacques Chirac au Bundestag ou encore au discours de l'ancien premier ministre Lionel Jospin sur la Fédération d'États-nations en 2001. En 1994, Alexandre Adler écrivait, sans aucune connotation négative, qu'Helmut Kohl incarne bien le type de l'*homo europeanus* et qu'il conduit l'Europe « vers sa renaissance comme système mondial de puissance ».[1353] Il est également tout à fait révélateur que ce soit un Allemand, le sociologue Jürgen Habermas, qui, dans son article « Bestialität und Humanität. Ein Krieg an der Grenze zwischen Recht und Moral », plaide pour un nouvel internationalisme européen fondé sur une idéologie humaniste dérivée des Lumières. Le contenu de l'Union européenne est très largement déterminé par la France et l'Allemagne.

L'axe franco-allemand comme moteur de l'union repose sur l'Histoire. Un bref survol du développement de l'idée européenne en témoigne. Très nombreux furent les Français et les Allemands parmi les auteurs de projets d'union. L'existence de l'axe ne relève pas intégralement de l'incident et du conjoncturel. Elle plonge ses racines plus profondément, dans la volonté séculaire d'organiser l'Europe à l'échelle continentale. C'est l'une des explications de l'émergence de l'axe franco-allemand dans notre ère. Ce couple, avec prééminence de la France, pourrait être appelé à durer et il ne manquera pas de déterminer très substantiellement les contenus axiologiques, institutionnels et politiques de l'Union de demain. Hans Stark, spécialiste de l'Allemagne à l'Institut français des relations internationales (Ifri), nous livre une idée du poids historique de l'axe franco-allemand : « Déjà, en 1993, Balladur avait envisagé de privilégier l'axe Paris-Londres. Mais il a vite compris que se détourner de l'Allemagne posait plus de problèmes que cela n'en résolvait.

[1351] Joschka Fischer, « De la Confédération à la Fédération - réflexion sur la finalité de l'intégration européenne », discours prononcé à l'Université Humboldt de Berlin, le 12 mai 2000.
[1352] Quand le rapprochement de l'Europe en voie d'unification avec l'Empire romain sera plus évident, on pourra toujours revoir la question.
[1353] Alexandre Adler, « Au fil des jours cruels », Grasset, 2003, p.79.

Même scénario en 1999 avec Schröder, mais celui-ci, à partir du 11 septembre 2001, entreprend un rapide rapprochement avec Paris. L'Histoire se répète : à défaut d'autres partenaires, nos deux pays finissent toujours par tomber dans les bras l'un de l'autre. »[1354] L'axe présente une asymétrie favorable à la France. Même lorsque des « contre-axes » concurrencent l'axe franco-allemand, la France en fait partie. Ainsi en est-il, par exemple, de la déclaration franco-britannique de Saint Malo (1998) sur des questions de défense commune. La France se présente, loin devant tout rival potentiel, comme le pivot de l'Europe unie.

Après avoir démontré que le rayonnement de la France constituait un pilier central de la politique française, voire même l'objectif premier de cette dernière – « on ne naît en France que pour la faire rayonner » –, les deux auteurs de « L'arrogance française » montrent en quoi l'Union européenne est envisagée dans cette perspective traditionnelle. Ils citent, par exemple, ces propos tenus lors d'une cérémonie de vœux à l'Elysée : les « corps constitués » furent priés d'appuyer la construction européenne « d'abord parce que l'Europe s'inspire de nos traditions et participe à notre rayonnement ». Les auteurs de l'analyse concluent : « Voilà donc la raison profonde de l'Union européenne : participer au rayonnement de la France… Cette conviction, partagée par l'essentiel de la classe politique, explique aussi largement la forte proportion de Français favorables à la construction européenne : pour eux l'Union est le moyen pour la France de retrouver un moyen d'influence, de reconquérir le pouvoir perdu. »[1355] Dans l'Union européenne, la France tente de placer les siens aux postes-clés, au risque de créer des tensions et des débuts de crise dont elle sait trop bien que les autres États feront souvent tout pour les éviter. A cet égard, Siedentop écrit : « il y a peu de doutes que par certains aspects, Bruxelles est devenue l'annexe de Paris et de l'élite politique française. C'est vrai des prises de décision et du recrutement. »[1356] La France exerce une véritable hégémonie sur l'Union et cet État témoigne d'une détermination à préserver son statut de cœur du processus d'intégration.

[1354] Hans Stark, spécialiste de l'Allemagne à l'Institut français des relations internationales (Ifri), cité par Axel Gyldén, « L'inquiétude de Chirac », L'Express, N°2832, du 13 au 19 octobre 2005, p.72.
[1355] Romain Gubert et Emmanuel Saint-Martin, « L'arrogance française », op. cit., p.24.
[1356] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.177.

Selon Siedentop, « L'Union européenne est une création française ».[1357] Cela nous amène à nous pencher brièvement sur les traits distinctifs de la culture politique de la France. Cette dernière se veut la « patrie des droits de l'homme », mais elle est aussi le berceau du jacobinisme fondateur des États modernes. Rougemont alla même jusqu'à affirmer que « si l'Allemagne a commis l'erreur du centralisme jacobin, c'est en partie l'exemple de la France qui l'explique. »[1358] Souhaitons que jamais cette assertion ne puisse se vérifier relativement à l'Europe ! Le fédéraliste pensait que tant que la France – exemple-type de l'État-nation centralisé – n'aurait pas dépassé l'étatisme centralisateur, elle continuerait à diffuser les principes du jacobinisme. Nous avons déjà longuement exposé plus haut la faible emprise du libéralisme en France. Les propensions collectivistes et étatistes y sont par contre plus affirmées qu'en Grande-Bretagne, par exemple. Ortega y Gasset avance l'hypothèse selon laquelle le collectivisme est d'origine française.[1359] Rapidement, cette idéologie en germe dans la Révolution française (l'imperium de la nation sur l'individu) s'est étendue dans le monde de la pensée.[1360] Les philosophes des Lumières bien plus que Montesquieu ou Tocqueville symbolisent la France intellectuelle rencontrant les aspirations d'un peuple étatiste rétif à la responsabilité individuelle. Dans une note, Ortega y Gasset récuse la paternité allemande de l'hypothèse du social comme réalité antérieure et supérieure aux individus. A l'appui de son affirmation, il cite le titre de l'ouvrage de Voltaire « Esprit des nations » que le terme *Volksgeist* ne fait que traduire.[1361] Les Français ont en outre une conception unitaire de l'État. C'est une des raisons pour lesquelles les Anglais, majoritairement eurosceptiques, réduisent souvent le fédéralisme européen à un centralisme broyeur des identités nationales. Ils craignent que le fédéralisme contenu dans la vision française pour l'Europe unie ne soit que le voile sémantique d'une Europe toujours plus centralisée. C'est la pensée du libéral Larry Siedentop qui, soit dit en passant, ne s'opposerait pas à un projet véritablement fédéraliste pour l'Europe : « Le sens du terme « démocratique », tel qu'il a été employé par les Français – et tel qu'il a fini par être accepté, non sans réticence, par l'Allemagne lors d'un sommet à Dublin – est d'essence jacobine et centralisatrice. Il n'a pas grand-chose à voir avec la promotion, défendue de longue date par l'Allemagne,

---

[1357] Ibid., p.180.
[1358] Denis de Rougemont, « Journal d'Allemagne », op. cit., p.90.
[1359] Voir José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., p.26.
[1360] Ortega mentionne un médecin de Lyon, M. Amard, qui, au début du XIX^{e} siècle, parle du « collectivisme » et l'oppose au « personnalisme ». « La révolte des masses », op. cit., p.26.

d'institutions fédérales pour l'Europe, qui veilleraient soigneusement à la séparation formelle des pouvoirs. »[1362] Il existe un réel danger que l'Europe se construise selon l'ancien modèle de l'État français de type jacobin et qu'une Europe dite fédérale ne soit qu'une façade derrière laquelle se cachent une classe et une culture politiques bureaucratiques favorables à un centralisme administratif diffuseur de valeurs communes. Le nom même de Denis de Rougemont pourra sans doute servir parfois de caution à l'édification d'une Europe centralisée que l'on tentera de « vendre » comme une entité fédérale. Cette récupération intellectuellement malhonnête n'a, malheureusement, pas attendu ces lignes pour se manifester.

L'axe franco-allemand témoigne d'une grande solidité. Après les attentats du 11 septembre, et surtout au moment de la crise irakienne du début de 2003, il se renforça même. Alexandre Adler se méfie de cette nouvelle étape qui allie (ou conjugue) la social-démocratie allemande et le gaullisme français et qui constitue un « consulat rétabli sur le continent européen ».[1363] C'est cette union franco-allemande qui a suscité et libéré l'hostilité européenne à l'égard de l'intervention américaine en Irak. En outre, la France et l'Allemagne défendent activement un monde multipolaire. Il y a, sur ce point et sur la volonté de renforcement de la place de l'Europe sur la scène internationale, convergence entre les objectifs extérieurs français et allemands. Notons toutefois que l'accession d'Angela Merkel à la fonction de chancelière de l'Allemagne ajoutée aux chances de succès de l'atlantiste Nicolas Sarkozy aux présidentielles de 2007 pourraient atténuer la prééminence franco-allemande en Europe. Tous deux cachent à peine une certaine sympathie pour la valeur de liberté chère aux États-Unis et pour le maintien d'un partenariat politico-militaire fort avec les USA. De plus, la chancelière a, par exemple, soutenu l'intervention américaine en Irak.

[1361] Voir José Ortega y Gasset, « La révolte des masses », op. cit., pp.25-26.
[1362] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.213.
[1363] Voir Alexandre Adler, « L'Odyssée américaine », Grasset, 2004, p.215.

Les réticences d'Albion

Si Denis de Rougemont aimait la France culturelle d'affection et de raison, une espèce de cordon ombilical le rattachait au monde anglo-saxon des libertés. Il écrivait avec les outils intellectuels de la culture française mais, implicitement, pensait souvent comme les Anglo-saxons lorsqu'il abordait le thème de la liberté.

Alors que l'Europe-puissance risque d'être suscitée par l'axe franco-allemand, la Grande-Bretagne se présente, au contraire, comme l'un des pays européens incarnant le plus l'attachement à la liberté. Il semble qu'il fasse partie de sa vocation de tirer la sonnette d'alarme dès que l'Europe s'éloigne de la liberté. Les Britanniques perçoivent plus vite que d'autres les menaces sur les libertés. Dès lors, la position de la Grande-Bretagne par rapport à l'UE doit, selon nous, être impérativement prise en compte dans l'approche de l'alternative puissance – liberté à laquelle est confrontée l'Europe se faisant.

La Grande-Bretagne se tient un peu en retrait de l'intégration européenne, notamment parce que la valeur de liberté n'y est pas suffisamment prise en compte eu égard à sa hiérarchie des valeurs et également en raison d'empiétements jugés excessifs sur la souveraineté nationale. Elle ne fait partie ni de la zone euro ni de l'espace Schengen. Si cet État constituait le moteur de l'Union, la liberté aurait davantage de chances de figurer durablement en tête des valeurs de l'UE.

Dans « De l'Esprit des lois », Montesquieu élabore une théorie des objectifs généraux et spécifiques des États. Selon lui, presque chaque État cherche d'abord à se maintenir, c'est-à-dire à assurer sa sécurité. C'est l'objet universel de la politique. Parallèlement, tout État poursuit un objectif particulier. Montesquieu attribue ainsi à l'Empire romain la volonté d'agrandissement. S'agissant de la Grande-Bretagne, il précise qu'« Il y a aussi une nation dans le monde qui a pour objet direct de sa constitution la liberté politique. Nous allons examiner les principes sur lesquels elle (l'Angleterre) la fonde. »[1364] Il postule qu'Albion se distingue des autres États par le fait qu'elle fonde son ordre juridico-institutionnel sur la

[1364] Voir Montesquieu, « De l'Esprit des lois » (Livre XI, chap.V), op. cit., pp.326-327.

valeur de liberté. Rappelons à ce sujet que la théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu, conçue pour servir la liberté, lui a été partiellement inspirée par l'Anglais John Locke. L'hypothèse de Montesquieu selon laquelle la liberté constitue la finalité spécifique de l'Angleterre se trouve confirmée par l'anglophilie des libéraux du continent, notamment en France aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Siedentop est l'auteur d'une belle formule pour évoquer le siècle de Constant et de Tocqueville en Europe : « Un air de « liberté britannique » flottait sur le continent ».[1365]

La liberté durable, la liberté qui n'est pas révolte, la liberté qui n'est pas foncièrement opposition au Transcendant et au droit naturel, la liberté qui est liberté de conscience – aboutissant dans l'ordre politique à la limitation du pouvoir étatique – est historiquement une liberté anglo-saxonne. La Grande-Bretagne est, en outre, à l'origine du gouvernement représentatif moderne et sa Constitution – matérielle et non formelle puisqu'il n'en existe pas de telle dans cet État – était considérée par les libéraux continentaux comme un chef-d'œuvre exceptionnel. Siedentop qualifie avec raison la Grande-Bretagne de « première terre d'élection de la pensée libérale en Europe ».[1366] Les spécificités de la Grande-Bretagne dans le domaine des libertés et de la démocratie constitutionnelle sont historiquement fondées. Le premier texte de nature constitutionnelle limitant le pouvoir de l'État, la *Magna Charta* de 1215, est une création anglaise. Cette réalité fait dire à Siedentop qu'elle aurait dû devenir le moteur et la source d'inspiration politico-institutionnelle de l'union. Il s'interroge : « Ne serait-il pas tout naturel que la Grande-Bretagne prenne la tête des futurs développements d'un gouvernement représentatif en Europe ? L'Angleterre et sa remarquable histoire constitutionnelle ne devrait-elle pas avoir la meilleure part dans la création d'une Europe fédérale ? »[1367] Même si la Grande-Bretagne n'a jamais adopté un mode d'organisation fédéral, elle n'en a pas moins une certaine tradition de la décentralisation[1368] et surtout du *self-government*. Cette tradition est le corollaire de son attachement à la liberté.

[1365] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.106.
[1366] Ibid., p.109.
[1367] Ibid., p.107.
[1368] Siedentop remarque à ce propos : « Une classe gouvernante relativement cohérente avait « assumé » les normes « whig » qui avaient façonné les intentions et contraint les actions pendant deux cent ans (par exemple, ces normes rendaient « impensable » pour un gouvernement londonien de mettre en péril l'autonomie du gouvernement local) ». Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.116.

Pour plusieurs raisons, la Grande-Bretagne n'a pas présidé aux destinées de l'Union et elle semble avoir intégré que l'Histoire ne lui assignait pas ce rôle. Cela explique qu'à l'égard du processus d'intégration européenne, le Royaume-Uni soit presque toujours sur la défensive. En ce domaine, il réagit plus qu'il n'agit. Parmi les causes de sa situation périphérique dans l'intégration européenne, mentionnons le fait qu'il a adhéré à une union déjà instituée par d'autres et en particulier par l'axe franco-allemand. Historiquement, les Britanniques semblent constamment être conviés à une table dressée préalablement. En outre, ils semblent penser que les trajectoires européennes, trop marquées par la centralisation, sont très difficiles à infléchir et que le mieux est encore de garder ses distances. Le fédéralisme lui-même, censé protéger les libertés et les spécificités, suscite leur méfiance. Pour eux, le fédéralisme de l'Union européenne représente davantage un emballage de fête qu'une réalité protectrice. Très attachée à sa tradition de *self-government* et sceptique à l'égard du « technobureaucratisme » bruxellois, la Grande-Bretagne suit, un peu à contrecœur, un mouvement qui s'impose comme une nécessité historique. Tout au plus peut-elle freiner les évolutions centralisatrices. Son adhésion à la Communauté enterra d'ailleurs pour assez longtemps tout projet d'institution d'un État européen de type fédéral. Sachant qu'elle ne remplacera probablement jamais l'axe franco-allemand, la Grande-Bretagne tente de concilier la préservation de ses valeurs politiques avec une participation tiède à un processus irréversible. Son attitude réticente face à l'Union est encore confortée par le souvenir de plusieurs tentatives passées d'unir l'Europe en l'intégrant par la force. Trafalgar et Coventry peuplent encore la mémoire collective des Britanniques.

La France et, accessoirement, l'Allemagne tiennent le gouvernail de l'Union. Elles ne sont pas prêtes – surtout la première – à le partager avec la Grande-Bretagne. Cette situation n'est guère rassurante quant aux cheminements futurs de l'Europe unie. A ce sujet, on se remémorera les craintes exprimées par le sociologue, politologue, économiste et penseur Ralf Dahrendorf lors d'une interview accordée au journaliste suisse Frank A. Meyer. Le premier confia au second sa préoccupation de voir l'Europe dominée par l'Allemagne et la France et non pas influencée de manière prépondérante par la Grande-Bretagne et l'Italie. Selon Dahrendorf, ces deux pays sont plus attachés que ceux de l'axe central européen à la valeur de liberté, les premiers par principe et quasi ontologiquement, les seconds en vertu de leur

pragmatisme ancestral et de leur vénération pour les joies familiales se vivant à l'abri du regard inquisiteur d'un pouvoir politique jacobin et tutélaire.

Quelques considérations sur une Europe se définissant contre les États-Unis

Denis de Rougemont fait peu référence aux États-Unis dans son œuvre. Toutefois, le Nouveau Monde présente certaines caractéristiques fondamentales que rejoignent les préoccupations et la philosophie politique de Denis de Rougemont. Relativement à l'Europe, les USA sont plus attachés aux libertés individuelles, historiquement moins enclins à céder aux dérives totalitaires, plus fédéralistes que les plus grands États du Vieux Continent, moins éloignés – dans leurs conceptions de la vie en société – des préceptes judéo-chrétiens et, selon les mots mêmes de Denis de Rougemont, plus proches de son modèle personnaliste. A cet égard, les tensions actuelles entre les États-Unis et l'Europe ainsi que l'aversion que nourrissent certains pays européens à l'égard de la première puissance du monde méritent d'être brièvement évoquées à la lumière des pensées et des valeurs défendues par Rougemont et d'être sollicitées pour éclairer le devenir démocratique et fédéraliste de l'Union européenne.

Au niveau le plus fondamental, les assises culturelles de la formation des États-Unis et celles de l'Europe en voie d'unification présentent de grandes dissemblances. Tocqueville a insisté sur « l'influence exercée par le point de départ sur l'avenir des États ».[1369] Les USA ont fondé leur régime démocratique de type fédéral essentiellement sur l'héritage judéo-chrétien. A la même époque, la source romaine est beaucoup plus vive en Europe que sur le Nouveau Continent. Rougemont écrit, à propos de cette bifurcation historique : « tandis que l'Amérique fonde (au XVIII^{e}) la démocratie sur une morale quasi personnaliste, – elle veut vraiment la liberté, non ses emblèmes – la France bourgeoise se donne une déesse et des jeux, des Tribuns, des Consuls, et finalement César. »[1370] Selon Siedentop, l'histoire de la formation des États-Unis « présente un contraste frappant avec l'Europe d'aujourd'hui. » [1371] Il y a entre les « points de départ » respectifs de la fédération américaine et de l'Europe cheminant vers

[1369] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », op. cit., p.70.
[1370] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., p.70.
[1371] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.13.

son union des différences nombreuses et importantes. Tocqueville nous livre ses impressions à la lecture d'un passage de Nathaniel Morton, historien des premières années de la Nouvelle-Angleterre : « il semble qu'on y respire un air d'antiquité et une sorte de parfum biblique ».[1372] Est-il nécessaire de préciser que ce « parfum biblique » est bien moins présent dans le processus d'union de l'Europe que lors de la formation des États-Unis, voire même que l'Europe se construit avec des « senteurs de substitution » ? Au niveau de la symbolique la plus élémentaire, il suffit de comparer les inscriptions figurant sur les dollars américains (*De pluribus unum*, et surtout *Liberty*, *In God we trust*, etc.) avec celles qui apparaissent sur les euros de l'UE. Les devises inscrites sur la monnaie des États-Unis entrent hautement en congruence avec les valeurs et les principes du fédéralisme véritable défendu par Denis de Rougemont. Ce n'est pas le cas dans la symbolique de l'UE. Même si elles ne représentent que de grandes intentions, les devises révèlent de profondes réalités. Il n'est guère étonnant que les États-Unis aient été qualifiés d'« Empire de la liberté » par Jefferson lui-même. En considérant l'histoire de l'État qu'il a porté sur les fonts baptismaux, Jefferson n'aura pas eu à se retourner souvent dans sa tombe.

Les pères fondateurs des États-Unis étaient hautement conscients des dangers inhérents à la démocratie « ochlocratique » et, en particulier, aux possibles dérives de la loi du nombre. En Europe, où règne presque sans partage l'adage « vox populi, vox Dei », presque personne ne semble partager ce souci. Siedentop en est convaincu, qui relève : « Bien plus que leurs homologues européens, les plus subtils des penseurs politiques américains tels que Hamilton, Madison et Jefferson, ont compris la difficulté qu'il y avait à mettre en place le *self-government*. Ils ont également perçu que la démocratie libérale risquait de basculer à tout moment vers un système de type plébiscitaire ou populiste, beaucoup plus fruste et dangereux. »[1373] En Europe prévaut malheureusement un certain aveuglement sur les dérives possibles du régime démocratique et la conviction que les conceptions positivistes du droit garantissent aussi bien l'avenir radieux d'un continent que la dignité éternelle de ses habitants.

[1372] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique I », p.77.
[1373] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.268.

Sans même remonter jusqu'à la fondation des États-Unis, l'histoire récente est riche des divergences profondes entre l'Europe et les USA. « L'année de l'Europe », proclamée par Nixon, se termine par la guerre du Kippour, d'octobre 1973. Ce célèbre conflit révéla un clivage grandissant entre Américains et Européens. Alors que les premiers appuyaient Israël, les seconds cherchaient, au contraire, à rester à l'écart du conflit pour, entre autres, préserver leurs intérêts pétroliers. Plus près de nous, les attentats du 11 septembre et leurs suites ont encore davantage mis à jour « le premier pôle de résistance »[1374] aux USA : la France et l'Allemagne. Ils ont aussi mis en lumière, chez ces dernières, « un rayonnement et une puissance autonome, qui existaient de manière latente depuis les années 1980 ».[1375] Plus que quelques divergences, il existe entre l'Europe de l'axe franco-allemand et les États-Unis une fracture qui fait dire à Samuel Huntington que l'Occident, tout en étant entré dans une période d'« état universel » (par opposition à l'« état de guerre » qui caractérisait cette civilisation jusque-là), est divisé en « deux États semi-universels » : l'Europe et l'Amérique du Nord. [1376] André Glucksmann va plus loin en déclarant que « l'Occident monte à l'assaut de l'Occident ».[1377]

Aujourd'hui, l'Occident des Lumières s'oppose à l'Occident judéo-chrétien, l'Occident des acquis sociaux à l'Occident libéral, l'Occident de la responsabilité personnelle à l'Occident du providentialisme étatique, l'Occident d'une certaine lucidité sur la nature humaine à l'Occident rousseauiste déculpabilisant, l'Occident des libertés individuelles à l'Occident des droits de l'homme. Cette sourde confrontation dessine probablement deux avenirs distincts. Elle est perceptible jusque dans les manuels d'histoire de certains pays européens dont les évidentes connotations anti-libérales et les phobies à l'égard du judéo-christianisme paraissent destinées à former un « nouvel Européen » tournant le dos à la meilleure part de son héritage culturel.

Le deuxième Occident, celui du rivage oriental de l'Atlantique, semble d'ailleurs se construire autant en opposition à l'Occident de l'autre rive que sur la base de ressorts totalement autonomes. Des millions d'Européens sont aujourd'hui …. européens d'abord parce qu'ils

---

[1374] Alexandre Adler, « L'Odyssée américaine », op. cit., p.175.
[1375] Ibid., p.174.
[1376] Samuel Huntington, « Le choc des civilisations », op. cit., p.64.

sont antiaméricains ! Rougemont lui-même rappelait que l'unité européenne résulterait d'une pression extérieure : « la confrontation des Européens de divers pays avec d'autres cultures serait sans doute l'un des moyens les plus efficaces de cette fin (celle de l'union). »[1378] L'un des effets de l'hyperpuissance américaine réside dans sa fonction indirecte d'aiguillon unificateur de l'Europe. Nous doutons que Rougemont se réjouirait de cette évolution. Si l'affirmation de l'identité européenne le satisferait, la nature de l'identité qui se dessine en opposition aux États-Unis aurait probablement suscité chez lui d'importantes réserves. Les millions d'Européens qui descendent dans la rue pour clamer leur haine contre le pays qui incarne le plus la liberté interpellent toutes les personnes fortement attachées, comme Rougemont, aux libertés individuelles. Pourquoi ces passions déchaînées n'ont-elles pas pour objet premier les ennemis de la liberté dans le monde, les tyrans sanguinaires qui sévissent de la Corée du Nord au Soudan ? On les condamne, certes, mais en passant, dans les pages intérieures des médias, sans beaucoup de conviction et, en général, sans passion. Ce syndrome n'est pas récent, même si son ampleur est inédite. Déjà dans le contexte de la guerre froide, beaucoup d'Européens faisaient preuve d'une retenue inquiétante dans leurs critiques à l'égard de l'Union soviétique et se montraient d'une sévérité disproportionnée envers les États-Unis. Rougemont observait déjà ce phénomène avec inquiétude : « Quand on compare la loi qui interdisait aux juges de prononcer d'autre peine que la mort contre les accusés suspects de calvinisme (c'était en France au XVI^{e} siècle) avec la loi autorisant les accusés à ne pas répondre à des questions incriminantes (c'est aux États-Unis, et de nos jours) nul honnête homme ne peut nier que de cette première loi à la deuxième il y ait *progrès*. Or les intellectuels qui se disent « progressistes » sont violemment hostiles à la nation qui a fait et qui respecte la deuxième loi, et proclament leur admiration non seulement « dialectique » mais morale pour le gouvernement qui restaure et pratique des lois analogues à la première. »[1379] Depuis des décennies, rien ne semble arrêter cette sourde hostilité à l'égard de la liberté matricielle au nom d'une liberté en partie dévoyée, confusément révolutionnaire et prométhéenne. Malgré leurs imperfections et leurs maladresses, les États-Unis incarnent toujours la liberté. Alexandre Adler affirme, avec beaucoup de justesse, que « l'Amérique est,

---

[1377] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », op. cit., p.11.
[1378] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.25.
[1379] Denis de Rougemont, « L'Aventure occidentale de l'Homme », op. cit., pp.227-228.

a été, et sera encore la terre essentielle de la liberté humaine en ce monde. »[1380] Siedentop estime que les États-Unis demeurent « le phare de la démocratie, alors qu'aucun État européen ne peut prétendre à ce titre, dans l'état actuel des choses. »[1381] Si ce propos peut paraître excessif, il renvoie à des réalités irréfutables. Les foules européennes qui haïssent les États-Unis et les soupçonnent de ne pas assez respecter la liberté devraient plutôt se préoccuper des conditions de la pérennité des libertés individuelles chez elles, tant il est vrai, comme l'observe Rougemont, que « l'enthousiasme ou la haine pour un pays étranger est toujours le meilleur prétexte à ne pas bien regarder ce qui se passe ici. »[1382]

Jean Baechler affirme : « La mondialisation, entendue comme l'intégration de la planète et de l'humanité dans une *politie* américaine unique, doit être réputée impossible. Les Américains n'en veulent pas et leur régime politique leur rendrait l'entreprise impraticable. »[1383] L'Europe de demain pourrait, en revanche, être tentée de se saisir de cette opportunité historique !

L'Europe unie sera-t-elle chrétienne-hellénique et libérale ou romaine et impérialiste ?

Denis de Rougemont voyait dans l'Europe le produit à la fois culturel et politique de la confluence de trois sources intellectuelles trouvant leur berceau dans les cités d'Athènes, de Jérusalem et de Rome. Rougemont a expressément affirmé que l'Europe se construirait pour le meilleur en s'inspirant prioritairement des héritages hellénique et judéo-chrétien et pour le pire en se laissant fasciner à nouveau par la grandeur creuse et violente de Rome. A l'aune de ces grands concepts culturels, l'Europe unie sera-t-elle chrétienne-hellénique ou romaine ? Cette alternative recoupe celle qui oppose la liberté à la puissance.

En relation avec cette question, l'ancien cardinal Ratzinger, devenu Benoît XVI, fait cet inquiétant constat : « A l'heure où l'Europe connaît sa plus grande réussite, elle semble vidée

---

[1380] Alexandre Adler, « L'Odyssée américaine », op. cit., p.277.
[1381] Larry Siedentop, « La démocratie en Europe », op. cit., p.277.
[1382] Denis de Rougemont, « Penser avec les mains », op. cit., p.205.
[1383] Jean Baechler, « Aspects de la mondialisation politique », ouvrage collectif sous la direction de Jean Baechler et Ramine Kamrane, op. cit., p.6.

de sa substance, comme menacée de syncope, tributaire d'une transplantation salvatrice. »[1384] Le cardinal Ratzinger ajoute que l'Europe a besoin d'une espèce de « transfusion » pour sortir de cette impasse. Pour lui, il est évident que cette transfusion doit injecter au Vieux Continent une nouvelle sève chrétienne. Aux antipodes de Benoît XVI, Gerhard Schröder, alors chancelier de l'Allemagne, estimait que l'avenir radieux de l'Europe impliquait que ce continent aille au bout d'une logique culturelle dérivée des Lumières, la matrice de sa face resplendissante exportable aux quatre coins du monde. Il est à peine besoin de dire que Rougemont aurait, en l'espèce, partagé la vision ratzingerienne.

La Rome antique était caractérisée, pour l'époque, par un certain raffinement, par une organisation remarquable et par un degré élevé de civilisation matérielle, mais bien plus encore par une déification de la puissance, par une volonté de broyer toute contestation interpellatrice et par une arrogante conviction d'incarner l'unique modèle de civilisation digne de l'Homme. Denis de Rougemont était convaincu qu'une Europe essentiellement déterminée par l'héritage politico-culturel romain serait totalitaire : « ce que Rome a légué à l'existence politique, à l'existence civique des Européens : ce sens de l'État et de la loi, des institutions, de la légalité, qui, laissé seul, ne donne qu'un État, l'État moderne ou l'État totalitaire, si on le laisse aller, mais sans lequel il ne saurait y avoir plus tard de fédération. »[1385] L'Europe des architectures et du cœur rougemontiens devait être d'essence hellénique et judéo-chrétienne, c'est-à-dire fondée sur la décentralisation et la raison d'Athènes ainsi que sur le modèle du rapport au Transcendant et à la Personne d'autrui propre au christianisme. En d'autres termes, elle tournerait le dos à la puissance impérialiste, centralisatrice et prométhéenne pour s'ouvrir au fédéralisme et au personnalisme. Il est évident que l'Europe d'aujourd'hui, aussi bien dans ses pratiques socio-économiques quotidiennes que dans ses discours, ses aspirations et sa hiérarchie des valeurs est plus proche de Rome qu'elle ne l'est d'Athènes et de Jérusalem. Le constatant, Rougemont serait encore plus pessimiste qu'en son temps !

[1384] Joseph Ratzinger, « L'Europe doit retrouver son âme », op. cit., p.42.
[1385] Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.73.

Jean Tulard a raison : tout se joue à Rome.[1386] Rome, le cœur de l'Europe, est déchirée entre Saint-Pierre et le Colisée. L'avenir proche de notre continent dépend de son inclination pour l'un ou l'autre pôle. La transfusion salvatrice de substance axiologique judéo-chrétienne à laquelle Benoît XVI appelle – dans le sillage de Denis de Rougemont – aura-t-elle lieu ? Là est la question. Est-ce la *Rome* donnant la main à *Jérusalem* qui l'emportera ou plutôt une *Rome* impériale appuyée sur les masses, aspirant à ne plus dire seulement *mare nostrum* mais, plus encore, *terra nostra* tout en étant très hostile à *Jérusalem* ? Nietzsche, l'apôtre du nihilisme, écrivait : « Pour qu'un jour l'humanité accède à la surhumanité, l'Europe doit tirer les conséquences de la mort de Dieu. Tous les Européens affranchis du christianisme doivent s'unir pour constituer une puissance susceptible de faire tomber les barrières entre les peuples et entre les hommes. »[1387] La *Rome* impériale reconstituée concorderait avec cette fresque apocalyptique.

De la mère matricielle, il est sorti le meilleur. Logiquement et dialectiquement, il pourrait aussi en surgir le pire, fût-ce dans un élan de fierté aveugle. Comme Eve, la mère de tous les humains, l'Europe, mère culturelle mystérieuse, donne toujours à nouveau naissance à Abel et à Caïn. Et comme le dernier Abel ne triomphera définitivement qu'après la révolte du dernier Caïn quintessent, la trajectoire historique de l'Europe semble dessinée. Denis de Rougemont eût-il agréé cette vision audacieusement hypothétique des choses ? Peut-être, lui qui voyait en Caïn – aux côtés de Prométhée – l'un des archétypes de l'Occidental dans sa dimension de rebelle assoiffé de progrès.

[1386] « Tout part de Rome. Le modèle des empires occidentaux fut romain. La référence est obligatoire pour tout empire qui se crée ». Jean Tulard, « Les empires occidentaux de Rome à Berlin », P.U.F., Paris, 1997, p.483.
[1387] Nietzsche cité par Elisabeth du Réau, « L'Idée d'Europe au XX^{e} siècle », op. cit., p.76.

Conclusion

Tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que Denis de Rougemont fut l'un des connaisseurs les plus profonds et les plus originaux des sources culturelles de l'Europe en même temps qu'un des grands protagonistes de l'unité d'un continent qu'il désirait ardemment voir renaître à la liberté, à la paix et au respect de l'essence de la personne humaine. Si Denis de Rougemont est souvent convoqué aux grands débats sur l'unification européenne par les partisans les plus résolus de cette dernière, beaucoup ignorent, oublient ou feignent d'oublier que le penseur neuchâtelois a toujours subordonné la construction européenne à la liberté (celle qui dérive de la liberté de conscience et non celle, pulsionnelle, des zélateurs de l'affranchissement à l'égard de toute contrainte, même naturelle !), valeur philosophique et politique fondamentale de sa vie. Avant d'être européen, Rougemont est chrétien et libéral (dans le sens tocquevillien). Et s'il est européen, c'est avant tout parce que le temps immédiatement antérieur aux balbutiements de l'Europe unie de l'après-guerre a représenté l'exact opposé du christianisme et du libéralisme : la régression païenne et le totalitarisme. L'union n'est donc pas une fin en soi pour Rougemont puisqu'elle « ne saurait être acquise au prix des libertés qu'elle doit servir. »[1388]

Rougemont peut être qualifié de véritable précurseur de l'Europe unie. C'est un prospectiviste remarquable qui, plus tôt que d'autres, a perçu le caractère irréversible de la globalisation et ses implications pour un continent qui le fascinait par un destin qu'il croyait singulier. Ses écrits sur les vertus pacificatrices des premières phases de l'union européenne, vérifiées par l'Histoire, sont incontestés. S'acquérant par là un très légitime mérite, il a comme pressenti les bouleversements – humainement guère prévisibles en raison du KGB et de l'armement soviétique – qui, à l'Est, ont permis l'extension de l'UE sur son flanc oriental. Ses critiques relatives à la société « écono-maniaque » et à l'économisme de Bruxelles sont aujourd'hui plus pertinentes encore qu'au moment où elles ont été énoncées, ce qui souligne leur perspicacité. Rougemont se définissait comme un pessimiste actif. Il ne s'est pas contenté

[1388] Denis de Rougemont, « Ecrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.302.

d'analyser et d'avertir. Il s'est également engagé pour une union européenne fédéraliste, compatible avec les conditions de la pérennité du modèle de la personne.

L'œuvre de Denis de Rougemont porte le sceau de l'intelligence brillante, de la grandeur, d'une très haute culture et d'une lucidité dont il n'a pas toujours souhaité qu'elle pût mettre en cause quelques-uns de ses grands attachements militants. Comme celle de tous les auteurs marquants, sa pensée, nourrie par une trame de vie intense, est riche et complexe au point de donner lieu à des interprétations multiples, surtout pour les lecteurs superficiels ou excessivement sélectifs.[1389]

Pour être entendu, et c'est le désir de tous ceux qui souhaitent peser sur les événements comme Denis de Rougemont, il faut décrire, mais aussi haranguer ; appréhender le complexe, mais aussi simplifier ; rendre compte des enchevêtrements parfois rebutants du réel, mais aussi réduire ; nuancer, mais aussi un peu démoniser ; incarner l'équilibre du sage, mais aussi s'adonner à quelques excès. C'est probablement un peu en raison de ce statut, nécessairement empreint d'une touche d'ambiguïté, que Denis de Rougemont s'est fait le héraut d'une espèce d'ostracisme envers l'État-nation. Il n'a pas vu que celui-ci pouvait, paradoxalement, servir de refuge à des libertés individuelles harcelées et qu'il constituait ce que nous appelons un principe naturel de division, salvateur pour le temps, érigé en obstacle sur le chemin des tentations prométhéennes des sociétés en délire. C'est sans doute en raison de cette même ambiguïté que le lucide Denis de Rougemont a sincèrement pensé que l'Europe unie pouvait être véritablement fédérale, respectueuse de toutes les différences culturelles et de tous les dissentiments individuels exprimés en référence à la liberté de conscience. C'est encore en raison de cette ambiguïté qu'il a estimé que l'Europe unie pouvait trouver (ou retrouver !) sa vraie place dans l'Histoire : celle de phare du monde, attirant à lui d'autres continents moins éclairés par une culture plurimillénaire et en proie à des égarements de degrés divers. C'est peut-être en raison de cette ambiguïté qu'il a, contre toute évidence, estimé que la méthode fonctionnaliste était impropre à instituer une Europe politiquement unie. C'est vraisemblablement aussi en raison de cette ambiguïté qu'il a énoncé des propositions telles

[1389] Gilles Petitpierre nous a confié que, selon sa tante Nanik, Denis de Rougemont n'éprouvait pas de sympathie pour la forme de l'union européenne mais pour la construction en tant que telle, pour son principe. Or,

que la fusion entre la CE (l'UE d'aujourd'hui) et le Conseil de l'Europe, dont il devait être l'un des seuls à croire qu'elle pouvait un jour être réalisée. C'est encore et surtout en raison de cette ambiguïté – c'est notre principale critique à son égard – qu'il semble avoir pensé que l'Europe unie pouvait échapper aux terribles pesanteurs du politique, un peu comme si un être humain pouvait se soustraire à la condition humaine. Ultimement, presque tous les paradoxes de Denis de Rougemont s'expliquent par son attachement affectif à l'Europe, par cette sorte de fidélité de cœur qui interdit toute critique d'envergure à l'égard de « l'épouse aimée ».

Mais par delà ces contradictions, souvent plus apparentes que réelles, quel souffle dans la pensée rougemontienne à l'égard de la problématique de la construction européenne, quelle pertinence, quel talent visionnaire ! Dans ses moments d'abattement, Rougemont a parfois fait part de ses doutes quant à l'achèvement de l'intégration européenne. Mais vaille que vaille, « Ereb » ou « Erebos » se dirige vers son destin, vers son union, comme l'a fondamentalement prévu le penseur neuchâtelois.

Dans notre thèse, nous avons tenté de montrer que la pensée rougemontienne offre de nombreuses clés de compréhension de notre temps et en particulier de ce phénomène politique de première importance qu'est la construction européenne. En guise de conclusion, nous nous proposons de résumer les aspects de la philosophie rougemontienne qui éclairent particulièrement notre époque.

Le personnaliste

La pensée rougemontienne est d'une grande actualité notamment parce que l'homme de masse tend toujours plus à supplanter le modèle de la personne. Pour Rougemont, le sentiment d'être inutile constitue une des principales caractéristiques de l'homme de masse. Incontestablement, cette impression d'inutilité est plus évidente aujourd'hui qu'au moment où Rougemont écrivait ses derniers livres. Il est préoccupant de constater que les hommes de ce temps semblent s'accoutumer de cette forme de vacuité. Rougemont constatait déjà « une

---

Rougemont est souvent convoqué par des européistes sans nuances qui cherchent à lui extorquer une espèce de bénédiction de l'union contemporaine à propos de laquelle il s'est montré, en réalité, plutôt réservé.

pénurie de sens de la vie ».[1390] Cette carence n'a fait que s'amplifier et, avec elle, les dangers qu'elle fait courir aux démocraties libérales. L'homme de masse de ce début de III^{ème} millénaire ne semble plus du tout se soucier de la vitalité des institutions qui fondent la possibilité et la pérennité des régimes démocratiques. Des réalités telles que la séparation des pouvoirs, la garantie des droits fondamentaux, l'État de droit ou encore la répartition fédéraliste du pouvoir sont très souvent étrangères aux préoccupations de l'homme de masse. En ce sens, cet homme est dangereux pour l'avenir des sociétés libres. Nos institutions démocratiques libérales reposent aujourd'hui, en grande partie, sur l'indifférence d'une majorité de la population. Leur pérennité est suspendue au sommeil relatif des masses. Il suffirait que leur apathie fasse place à des haines fixatrices pour que tout bascule rapidement.

Récusant toute vérité absolue, niant l'existence du bien et du mal, faisant de l'homme la mesure de toutes choses, rebelle, orgueilleux, l'homme de masse sent confusément qu'il avance vers une espèce de servitude à laquelle il semble même aspirer. Il n'aime pas assez la liberté de conscience pour se détourner d'une liberté pulsionnelle qui s'accompagne d'un divertissement – au sens pascalien – psychiquement si confortable. Le règne de la liberté pulsionnelle s'accompagne presque nécessairement de la négation de toute instance normative extérieure. On peut dire de l'homme de masse ce que l'auteur de « La démocratie en Amérique » disait de ces individus qui fuient la liberté parce qu'elle implique la responsabilité et notamment la responsabilité de choisir le mal : « Ils plient d'avance leur âme à cette servitude nécessaire ; et, désespérant de rester libres, ils adorent déjà au fond de leur cœur le maître qui doit bientôt venir »[1391] et qui leur octroiera une légitimité factice et l'illusion de l'impunité pour leurs dérapages collectifs. Ils adorent par avance ce tyran dont la démagogie sera en parfaite congruence avec la part la plus ténébreuse et la plus inavouable d'eux-mêmes. Comme on l'a écrit très justement, « la liberté instinctuelle absolue de tous conduit à l'asservissement de tous. »[1392] Et l'homme de masse est justement l'homme de la liberté pulsionnelle. Denis de Rougemont n'aurait jamais retrouvé son modèle de la personne dans l'*homo europeanus* d'aujourd'hui et se serait, à coup sûr, interrogé sur l'adéquation entre cette situation et son Europe fédérale.

[1390] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.152.
[1391] Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique II », op. cit., p.449.
[1392] Jean-Pierre Graber, « Les périls totalitaires en Occident », op. cit., p.291.

Dans les foules anonymes et le gigantisme urbanistique dénoncés par Rougemont, la personne est de plus en plus réduite à subir des décisions politiques uniformes sans possibilité de participer aux affaires de la cité. Les deux finalités de la cité idéale selon Rougemont que sont la liberté et la responsabilité – auxquelles il ajoute l'amour comme action, l'amour du prochain – ne peuvent plus être atteintes. Nos sociétés sont encore plus avancées sur cette voie qu'elles ne l'étaient du temps de Denis de Rougemont. On assiste manifestement à un recul de l'attachement à la liberté, à une régression du sens des responsabilités et à un refroidissement dans les relations humaines. De surcroît, l'homme de masse contemporain semble s'être accoutumé à l'uniformisation, au centralisme et au gigantisme. En 1965, Rougemont écrivait à propos de la culture des masses (TV, radio, cinéma, voyages lointains à bon marché), après en avoir relevé les aspects positifs et notamment de nouvelles possibilités d'accès à la culture pour les jeunes : « Cette culture de masse peut devenir un danger dans la mesure où elle habituera des centaines de millions d'Européens à gober passivement les mêmes nourritures ».[1393] L'exercice de la liberté et l'accomplissement de sa vocation exigent un effort certain. La culture de masse, au contraire, est séduisante en partie parce qu'elle ne demande rien. En cela, elle contribue à l'affaiblissement de la personne dans ses spécificités et à l'avènement d'une masse d'individus standardisés ayant renié leur vocation et perdu le sens de l'aventure personnelle.

Outre certaines valeurs, le fédéralisme suppose un degré élevé d'autonomie, au sens étymologique. Si elle fait défaut, elle est remplacée par l'hétéronomie – la détermination de la personne par une instance extérieure, négative en l'espèce – en raison de l'impossibilité d'une vie sociale en état d'anomie. Rougemont s'inquiéterait de la trop faible autonomie de l'homme du XXI^{e} siècle et du peu d'échos que rencontre cette préoccupation pourtant fondamentale dans la culture contemporaine. Pour qu'il y ait autonomie, il faut qu'il y ait « nomos ». L'autonomie classique de type personnaliste signifiait que l'homme se limitait lui-même, parallèlement au cadre légal, en référence à des normes extérieures accessibles grâce à la conscience universelle. Or ce type de « nomos » est justement récusé. Comme la société

[1393] Denis de Rougemont, « Ecrits sur l'Europe », vol. II, op. cit., p.154.

n'existe pas sans normes, c'est une hétéronomie quasi absolue de type immanent qui risque d'émerger.

L'antitotalitaire

Rougemont figure parmi les premiers penseurs ayant recouru au concept de totalitarisme. Son apport à la compréhension des deux grands totalitarismes du XX^{e} siècle, notamment au travers du « Journal d'Allemagne » et de « La Part du Diable », mériterait d'être davantage pris en compte. Cet aspect de sa pensée fut malheureusement un peu éclipsé par l'accent mis sur son européisme. Rougemont contribua également à la compréhension de la nature ou du noyau du totalitarisme. Sans distinguer totalitarisme et autoritarisme de droite ou fascisme aussi explicitement qu'Hannah Arendt ou Raymond Aron, il s'attacha surtout à l'étude du communisme et plus encore du nazisme en se fondant sur le postulat implicite de l'identité substantielle de ces deux idéologies et régimes au-delà de leurs différences superficielles. Il voyait dans ces deux régimes idéocratiques une négation absolue de la personne.

Rougemont n'aurait assurément pas partagé l'optimisme des prophètes de la fin de l'Histoire. La conclusion de chacun des conflits majeurs du XX^{e} siècle généra une grande euphorie. De la même manière qu'il avait décelé des survivances totalitaires à l'issue de la dernière guerre mondiale, Rougemont ne se serait pas laissé entraîner par l'optimisme excessif surgi au lendemain de la chute du Mur de Berlin – il avait d'ailleurs anticipé la fin du monde bipolaire. Le philosophe aurait sans doute continué de scruter toutes les dérives potentiellement totalitaires. Il savait que les monstres – selon une expression qu'il a tirée d'une vieille légende indienne[1394] – cherchent constamment à revenir sous de nouveaux déguisements afin de déjouer les systèmes de détection intellectuels et d'empêcher la construction de l'Europe fédéraliste-personnaliste à laquelle il avait consacré sa vie. Il n'ignorait pas non plus que les belles pages de l'Histoire écrites sous l'impulsion de la salutaire pédagogie des catastrophes de la Deuxième Guerre mondiale ne constitueraient pas un acquis mais un répit. En 1974, Denis de Rougemont dénonçait : « De cette dissolution du lien social – dissociation,

[1394] Voir la note n°236.

littéralement – naît l'appel angoissé de l'inconscient des peuples et c'est pour lui avoir apporté des réponses, certes, primaires, brutales et tragiques, mais des réponses aux yeux des masses, que les mouvements totalitaires de toute couleur ont pu célébrer leurs triomphes. Hitler, Mussolini, Staline, rapidement abattus et voués à l'exécration, la question subsiste, béante. »[1395] Rougemont s'imaginait le prochain leader charismatique totalitaire sous les traits d'un *playboy* très séduisant.[1396] Avec sa vision qui portait toujours au-delà de la prochaine étape de l'Histoire, Rougemont n'aurait jamais partagé la conception de Fukuyama, pour qui une extension universelle de la démocratie nous emmènera au-delà des guerres. Le personnaliste excellait dans l'art de distinguer entre l'aspect formel-institutionnel et l'essence d'un régime. Amené à constater que le personnalisme, loin de connaître en Europe un printemps prometteur, était entré en régression, le pessimiste très réaliste qu'il était aurait probablement témoigné d'une certaine compréhension pour cette pensée fulgurante d'Alexandre Adler : « la fin du long processus de démocratisation du monde se trouve bien à proximité de la plaine d'Armageddon. »[1397]

Dans la période qui suivit la fin de la guerre froide, il était courant d'évoquer non seulement la fin de l'Histoire mais aussi la disparition des idéologies. Cette funeste illusion favorisa l'expansion de cette nouvelle idéologie aux contours flous qu'est la pensée unique. Pour reprendre les termes d'Alain-Gérard Slama dans « L'angélisme exterminateur », la pensée unique se mue en « consensus tyrannique », drapé dans le manteau d'une nouvelle forme de démocratie.[1398] Rougemont, tout comme sa contemporaine Hannah Arendt, s'inquiéterait vivement de la confusion – en partie consubstantielle à la pensée unique – qui règne actuellement dans le domaine du rapport au vrai en tant que catégorie éthique et scientifique. Il aurait probablement aperçu, comme en filigrane, les premiers pas d'un fantôme ou plutôt d'un revenant totalitaire dans cette analyse de Glucksmann : « Ce qui me choque en revanche, c'est l'incapacité de tant d'experts, tant de politiques et de gens ordinaires à travers le monde

[1395] Denis de Rougemont, « Ecrits sur l'Europe » vol. II, op. cit., p.453.
[1396] Rougemont écrivait en 1944 : « Peut-être serait-il plus fécond maintenant, plus amusant aussi, et finalement plus vrai, d'essayer de nous représenter le Diable sous les traits d'un *playboy* dynamique et optimiste, vierge de toute pensée ». Denis de Rougemont, « La Part du Diable », op. cit., p.80.
[1397] Alexandre Adler, « J'ai vu finir le monde ancien », Grasset, 2002, p.336.
[1398] Voir Marcel Prélot et Georges Lescuyer, « Histoire des idées politiques », op. cit., p.8.

de dire au présent : Saddam c'est mal, Manhattan c'est mal… L'affirmation est jugée incongrue voire obscène. »[1399]

Denis de Rougemont diagnostique très bien toutes les dérives totalitaires des sociétés européennes et la rémanence des mentalités qui suscitent leur concrétisation. Cependant, il ne les met que très partiellement en relation avec la construction européenne. Il insiste surtout sur la nécessité de construire une Europe fédérale, tout d'abord pour dépasser cet État-nation d'essence jacobine qu'il accuse d'être à l'origine du totalitarisme et, ensuite, pour combattre la régression du civisme et des conditions d'existence du modèle de la personne. Toutefois, s'agissant de l'Europe en voie d'unification, il ne tire pas toutes les conclusions des effets de l'évolution hypothétique de l'union vers une forme éloignée du fédéralisme véritable, voire même antagoniste. Il semble parfois penser que l'Europe sera fédéraliste ou ne sera pas. Il n'a que très peu évoqué la figure d'une Europe unie devenant à son tour un super État centralisé. Or, il faut bien convenir que l'Europe d'aujourd'hui peut tout aussi bien déboucher sur une construction fédéraliste décentralisée que sur un Léviathan impérialiste. Même si Rougemont a peu développé l'éventualité d'une Europe qui ne serait ni une fédération ni un ensemble d'États-nations mais une entité centralisée, technocratique et empreinte de jacobinisme, il nous laisse en héritage les clés nécessaires pour comprendre la nature et les menaces de ce type de construction.

Selon nous, la plus importante de ces clés est celle de la fameuse alternative puissance / liberté – à laquelle nous reviendrons dans le dernier point de cette conclusion. Pour Rougemont, presque tout dérivera du choix de l'Europe entre les deux termes de cette alternative. Reste aux Européens à bien choisir, puisqu'il n'est pas trop tard pour assigner à l'Union européenne la liberté comme finalité politique prioritaire. Si ceux-là écoutent les exhortations et les mises en garde du fédéraliste, l'Europe deviendra une fédération ayant vocation à être le phare de la liberté, du fédéralisme, de la démocratie et de la paix dans le monde. Autrement, surtout dans le contexte actuel d'épuisement de la pédagogie des catastrophes – les réticences induites par les mémoires individuelles et la mémoire collective hantées par les pesants souvenirs des deux totalitarismes du XX^{e} siècle et par la Seconde

[1399] André Glucksmann, « Ouest contre Ouest », op. cit., p.35.

Guerre mondiale –, l'Europe unie pourrait renouer avec la part la plus sombre de son héritage, et ce pour le plus grand malheur des Européens et de l'humanité. N'oublions jamais que les deux grands totalitarismes qui ont ravagé le Vieux Continent au cours du siècle passé sont d'origine européenne. Pour Rougemont, l'Europe ne cesse d'osciller entre totalitarisme et fédéralisme. Cette oscillation permanente ne disparaît évidemment pas avec l'union. Elle n'en revêt qu'une importance accrue, dans la mesure où s'affirme une communauté politique et de destin d'envergure continentale.

Le fédéraliste régionaliste

Nous avons montré que le fédéralisme est la traduction politique du personnalisme. Non seulement il constitue l'agencement du pouvoir étatique laissant la plus grande marge de manœuvre à l'expression de la vocation mais il procède en outre de la même logique que le personnalisme : la coexistence des contraires. De même que l'individu est distinct et relié, le fédéralisme constitue une combinaison harmonieuse et non contradictoire entre l'Un et le divers mais également entre la solidarité et la liberté. Théoriquement, fédéralisme et libéralisme peuvent être envisagés l'un sans l'autre. Chez Denis de Rougemont, ils sont indissociables. Le principe de son architecture fédéraliste est la liberté. Par contre, l'État-nation – en tant que structure unitaire –, est, selon lui, anti-personnaliste par essence et donc peu libéral. Il ne convient pas, de par sa nature, à l'exercice de la liberté et du civisme. Une union européenne construite sur le modèle de l'État-nation constituerait, selon lui, un péril inédit. Cet aspect, tout comme ses considérations sur le totalitarisme, mériterait, répétons-le, d'être bien davantage pris en compte qu'il ne l'est. Une Europe des régions, une Europe fédéraliste serait une voie royale pour la personne et la valeur de liberté. Mais une Europe divergeant de ce modèle pourrait, il est capital de le rappeler, mener au pire.

Le fédéralisme rougemontien se compose de deux dimensions : historico-culturelle et prospective. Le fédéralisme européen proposé par Rougemont est en harmonie avec la culture européenne et, en particulier, avec les principes essentiels de coexistence des contraires, notamment de l'Un et du divers. Ces principes se sont manifestés dans les petites cités grecques, dans le féodalisme du Moyen Age et dans les États fédéraux. Le modèle

rougemontien s'inscrit dans la continuité de ces institutions et s'oppose au modèle de l'État-nation jacobin suscité par la Révolution française et le premier Empire. Mais il a également une dimension inédite, prospective. Dans le contexte de la mondialisation, l'exercice de la liberté et du civisme à l'échelle européenne lance un nouveau défi aux architectes politiques. Selon Rougemont, les recettes du passé ne suffisent plus. Il faut désormais imaginer un fédéralisme très souple partant du concret : le fédéralisme fonctionnel. La commune doit retrouver davantage d'autonomie. Cela passe par le développement des régions appelées à devenir, dans les desseins rougemontiens, les futures entités fédérées. Les agences fédérales européennes du modèle rougemontien disposeraient uniquement des prérogatives qui ne peuvent être exercées qu'au niveau de l'Europe et qui visent à conférer à cet ensemble fédéral la puissance nécessaire pour résister aux tentatives d'ingérence d'autres ensembles politiques.

Le modèle fédéraliste rougemontien exerce deux fonctions. Il doit inspirer la construction européenne mais il peut également servir d'instrument d'évaluation de l'Union européenne, surtout de son degré de garantie de la dignité et de la liberté humaines aujourd'hui et demain. La pensée de Denis de Rougemont est ainsi d'une grande actualité quant à l'analyse des risques de dérives totalitaires d'une union européenne qui n'épouserait pas substantiellement les contours du projet fédéraliste au service de la liberté. Tocqueville et Rougemont permettent tous deux de mieux connaître les conditions d'émergence et de pérennité du fédéralisme libéral et démocratique, quoique selon des démarches différentes. Dans « La démocratie en Amérique », Tocqueville fournit une remarquable analyse des valeurs et des principes fondamentaux qui fondent la plus grande véritable fédération démocratique et libérale jamais réussie – les États-Unis – et nous livre indirectement des théories précieuses pour l'analyse de l'intégration européenne. Rougemont esquisse le modèle idéal d'union auquel doit tendre le processus d'intégration sous peine de déboucher sur un empire dépassant – par sa puissance et ses menaces – les cinq « empires européens », souvent autoritaires ou totalitaires, qui l'ont précédé. Toutefois, on ne peut réduire son dessein fédéraliste à une utopie de type platonicien puisque, pour Rougemont, « le modèle d'avenir qu'on élabore doit rester *flou*. Sinon, ce sera la tyrannie sur la communauté qui le réalisera, et dès maintenant sur notre faculté d'imaginer et d'inventer. »[1400]

[1400] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », Stock, 1977, p.159.

Au niveau des stratégies d'intégration, Rougemont s'inquiéterait vraisemblablement de la persistance de la méthode fonctionnaliste. Cette dernière, trop pragmatique quant aux procédés et parfois même complice de moyens appelant leurs propres fins, est susceptible d'induire des dérives utilitaristes incontrôlées, peu compatibles avec la pérennité de la démocratie libérale. A cet égard, la garantie de la liberté, très fragile, devrait procéder d'une réflexion constitutionnelle approfondie et non de la croyance vague que nous bénéficierons toujours d'un acquis dont l'origine s'estompe dans la mémoire collective. Le fonctionnalisme, rappelons-le, peut ressembler à un paquebot qui se laisse entraîner par les courants vers un « je ne sais où » plutôt que de poursuivre sa route, contre vents et marées, vers un port connu d'avance. Témoigne de cette navigation à vue, finalement très hégélienne dans sa conception de l'Histoire, cette déclaration du chancelier Willy Brandt lors d'un sommet franco-allemand : « l'Europe communautaire sortira de la solution des problèmes quotidiens et non de la planche à dessin des constitutionnalistes. »[1401] Le « primitivisme constitutionnel » évoqué par Siedentop en relation avec la construction européenne ne procède-t-il pas, en partie, de cette subordination de fins ouvertes, acceptées quelle que soit leur nature, à des moyens considérés comme des nécessités sanctifiées et sanctifiantes ? Le fonctionnalisme se présente comme une méthode d'intégration très efficace, mais il ne suffit pas pour atteindre l'objectif d'une véritable fédération européenne libérale telle que la souhaitait Rougemont. Si l'Europe unie de demain doit ressembler à l'Europe fédérale rougemontienne, il faudra manifestement en confier l'architecture à des auteurs héritiers du constitutionnalisme libéral des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles doublés de personnalistes convaincus.

Le technocratisme et l'économisme de l'UE étaient déjà fermement dénoncés par Rougemont. Ces deux dérives n'ont pas été corrigées, loin s'en faut. Les instances dirigeantes de l'Union imposent des règlements uniformes et qui, parfois, entravent certaines activités régionales. Même si des subventions communautaires généreuses sont destinées à certains projets régionaux, elles sont allouées en fonction d'une évaluation centralisée, réalisée par des fonctionnaires souvent très éloignés des réalités concrètes, « du terrain ».

[1401] A. Kimmel, Actes du colloque de Paris (novembre 1993), publiés par l'Association Georges Pompidou, « La politique extérieure de G. Pompidou vue d'Allemagne », Bruxelles, 1995, p.322.

Les régions de l'UE sont bien davantage des sujets que des acteurs. En l'état actuel, l'émergence des régions sur le modèle rougemontien semble improbable. Pour être surmonté, l'écart entre les régions européennes actuelles et les entités de base du fédéralisme intégral suppose de profondes réformes. Les tendances centralisatrices n'y sont guère favorables. Rougemont a fait preuve de lucidité lorsqu'il discernait une avancée des tendances politiques supra-nationales et infra-nationales, la convergence mondiale et la diversification locale, comme corollaire de l'affaiblissement de l'État-nation. Il a également perçu que ce phénomène permettait théoriquement l'émergence d'une Europe fédérale. Cependant, depuis la disparition de Denis de Rougemont, la mondialisation a encore progressé et elle consacre toujours plus le primat de l'Un sur le divers au lieu d'une coexistence harmonieuse entre les deux termes. Cette situation présente des implications très concrètes s'agissant des chances de l'Europe des régions. Ces dernières apparaissent plutôt secondaires dans l'Union européenne. Répétons-le : on voit mal comment les régions du projet rougemontien pourraient émerger et être pérennisées dans l'Europe actuelle. Les régions européennes se verront tout au plus déléguer quelques menus pouvoirs, comme la compétence d'octroyer des crédits pour des infrastructures scolaires ou pour la culture locale. Elles risquent d'être privées de prérogatives plus fondamentales comme la détermination des programmes scolaires ou la possibilité de laisser subsister des crucifix dans les lieux publics. A terme, les régions pourraient n'être que des coquilles vides dans un ensemble formellement fédéral. L'essence de l'Un l'emportera sur l'apparence du divers.

L'écologiste

La pensée générale, les réflexions plus spécifiques et les sensibilités de presque tous les auteurs connaissent des inflexions et parfois même des modifications de trajectoire dont l'ampleur peut aller jusqu'à porter atteinte à la cohérence d'une œuvre d'ensemble ou, du moins, à y introduire des contradictions réelles ou apparentes.

L'engouement de Rougemont pour la cause de la protection de la nature, à partir des années 1970, obéit-il à cette règle habituelle ? Il est légitime d'apporter une réponse positive à cette question si l'on considère l'importance que Rougemont a conférée à la problématique de la

protection de l'environnement, notamment dans son dernier grand livre « L'Avenir est notre affaire ». La hiérarchie des préoccupations de Rougemont s'est modifiée au cours des dernières années de sa vie, le fédéraliste ayant en quelque sorte troqué l'habit du militant européen contre celui du défenseur de la cause écologiste.

Toutefois, à y regarder de plus près, il est possible, sinon opportun, d'établir une continuité entre les principales articulations de la pensée écologiste de Rougemont et ses œuvres antérieures.

Au cours de sa vie et à travers ses écrits, Rougemont a constamment témoigné d'une sensibilité fédéraliste antitotalitaire et d'une méfiance à la fois rationnelle et intuitive à l'égard du centralisme dans l'ordre politique et particulièrement envers l'État-nation jacobin qui en constitue la quintessence institutionnelle.

En insistant sur les dangers des centrales nucléaires, Rougemont n'a pas mis prioritairement l'accent sur des problèmes techniques tels que le stockage des déchets radioactifs, comme on le ferait aujourd'hui, mais bien plutôt sur les dérives possible du centralisme énergétique, inséparable de la domestication de l'atome.

Bien avant d'aborder les thèmes spécifiques de l'écologie, Rougemont s'est fait connaître en tant que pourfendeur des sociétés industrielles urbaines concentrées et analyste de leurs dérives et implications délétères.

Apparaît ainsi en filigrane le fil conducteur qui relie ses réflexions sur l'organisation politique de la société, sur la société industrielle de son temps et sur l'écologie. La mise en cause systématique de la centralisation constitue la trame de tous ces développements. Dans un mouvement cohérent et dans un même élan intellectuel, Denis de Rougemont s'oppose au centralisme politique, au centralisme industriel, au centralisme urbain et au centralisme énergétique. Selon le philosophe neuchâtelois, les centralismes ont en commun d'entraver la liberté, la dignité, la vocation et – pour s'exprimer dans le langage du début du XXI^{e} siècle – la qualité de vie de la personne humaine. Selon lui, le centralisme politique anémie, dans la personne, la dimension d'animal politique chère à Aristote, le centralisme industriel induit

une aliénation de la personne au travail, dans un sens proche de celui décrit par Marx, le centralisme urbain transforme l'être humain en homme de masse manipulable, comme l'ont écrit Tocqueville, David Riesman et Herbert Marcuse, alors que le centralisme énergétique menace la survie même d'une civilisation qui devient progressivement un colosse aux pieds d'argile.

En outre, tous ces centralismes réduisent l'autonomie spirituelle et matérielle de la personne. Tous risquent, in fine, de substituer au principe paulinien « Que celui qui ne travaille pas ne mange pas non plus » le nouveau principe trotskiste « Que celui qui n'obéit pas ne mange pas non plus ».

Les réflexions rougemontiennes relatives à l'écologie semblent dès lors s'inscrire très logiquement dans une pensée soucieuse de préserver l'homme de nouveaux totalitarismes en privilégiant, dans tous les ordres de la vie, les petites cités et le pluralisme grecs sur la centralisation et le désir prométhéen de puissance de la Rome impériale.

Finalement, il est un deuxième éclairage qui permet de mettre en évidence la continuité de la pensée rougemontienne au niveau de sa critique du centralisme dans tous les domaines importants de l'organisation de la vie en société. A juste titre, Rougemont s'est aperçu dès sa jeunesse que le centralisme allait forcément de pair avec des contraintes organisationnelles sévères et qu'il était le fruit en même temps que le proche parent d'une conception mécaniste de la vie sociale. A l'inverse, son fédéralisme procède aussi de sa vision clairement organiciste de la vie humaine, de sa forte conviction que les initiatives spontanées décentralisées conduisent à plus d'enrichissements et de bonheurs personnels et collectifs que les planifications centralisées, rigides et uniformes. Pour lui, l'organicisme présente de grandes affinités avec « les forces de la vie », leur dynamisme, leurs capacités d'évolution et d'adaptation. Au contraire, le centralisme mécaniste évoque, in fine, une forme de mort, un « alignement au cordeau »[1402] sans grâce, sans fantaisie. Dans cette même perspective, Rougemont établit un lien évident, d'une part, entre l'organicisme et la liberté et, d'autre part, entre le centralisme mécaniste et l'asservissement de la personne à des desseins de puissance.

[1402] Denis de Rougemont, « Ecrits sur l'Europe », vol.II, op. cit., p.578.

Par des approches différentes mais fondamentalement cohérentes, Denis de Rougemont veut promouvoir la vie qui surgit de la liberté en action tout en préservant les bases décentralisées au niveau de la politique, de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement naturel. Le combat de Denis de Rougemont contre tous les centralismes mécanistes et bureaucratiques s'explique par ce constat en germe dans ses œuvres de jeunesse et formulé de manière définitive dans « L'Avenir est notre affaire » : « Partout où règnent la contrainte géométrique et l'arbitraire des bureaucraties, (…), on ne peut prévoir pour le proche avenir que les vertiges de l'irrationnel, des psychoses endémiques, des accès de violence égarée, de débilité morale et de démoralisation civique, la baisse de qualité de la main ouvrière, la délinquance parée du prestige imbécile de « l'action directe », le banditisme individuel et sa traduction collective en « régimes d'ordre » ».[1403]

La sentinelle

Par sa lucidité, ses audaces intellectuelles, la puissance de son engagement courageux au service de la vérité, Rougemont rejoint le cercle restreint de ces quelques hommes dont la pensée nous permet de mieux éclairer les temps dans lesquels nous vivons et les trajectoires possibles de l'Histoire. Lui-même estime qu'il est possible de déchiffrer l'avenir, du moins partiellement. A ce propos, il écrit : « ces mêmes événements méthodiquement imprévisibles [les grandes mutations culturelles, sociologiques et technologiques du XX^{e} siècle, les totalitarismes, les deux guerres mondiales] ont fait l'objet de prévisions, voire de prédictions très remarquables, de type intuitif-prophétique, tout au long du XIX^{e} siècle, de Tocqueville à Jacob Burckhardt et de Nietzsche à Georges Sorel, pour ne citer que les plus grands noms. »[1404] Il se situe personnellement dans ce courant : « Mais ces prévisions impossibles sont justement de celles qu'un Tocqueville, un Proudhon, un Burckhardt, un Sorel multiplient tout au long du XIX^{e} siècle, et que je n'ai cessé de risquer dans mes livres. »[1405] Dans « L'Avenir est notre affaire », Rougemont évoque les Sentinelles de Juda, ces prophètes dont la mission était d'avertir le peuple d'Israël lorsqu'il s'engageait dans une voie négative et

[1403] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., p.196.
[1404] Ibid., p.154.
[1405] Ibid., p.155.

périlleuse.[1406] A nos yeux, Rougemont peut être considéré comme l'une des grandes sentinelles dans la nuit du XX^e^ siècle et un prophète du XXI^e^.

Pour le président de la Convention sur l'avenir des institutions européennes, Valéry Giscard d'Estaing, « la nature des institutions dépend largement des objectifs que l'on se propose d'atteindre. »[1407] Selon Denis de Rougemont, l'Europe institutionnelle de demain résultera largement des finalités que nous lui assignerons, donc de nos mentalités collectives et de nos choix. Il affirme que l'Union pourra être fédérale et décentralisée à condition que la valeur de liberté lui serve de principe directeur fondamental. Si, au contraire, elle devait être construite sous l'égide de la puissance, elle serait jacobine, centraliste et unitaire. Nous sommes ici au cœur de la pensée rougemontienne, là où convergent sa philosophie profonde et ses architectures institutionnelles. Pour Rougemont, il n'est point de troisième voie. En faisant dépendre l'avenir de l'Europe et même celui de l'humanité entière du choix entre la liberté et la puissance comme finalité ultime[1408] de l'aventure européenne, Denis de Rougemont interpelle la cohorte grandissante de celles et ceux qui considèrent l'Union comme une fin en elle-même, qui n'envisagent pas sérieusement de la subordonner à des valeurs qui la transcendent, qui refusent de s'interroger sur le pourquoi fondamental de sa réalisation.

Chez Denis de Rougemont – et c'est là un point capital –, il y a comme une relative déconnexion entre le postulat de l'émergence inévitable de l'Europe unie – « le mouvement qui débouchera inéluctablement sur une union politique du continent »[1409] – et sa thèse de l'alternative puissance / liberté. Tout en insistant sur la nécessité de bâtir une Europe fédérale pour préserver nos libertés et sur la nécessité d'assigner à l'Europe la liberté comme finalité

[1406] Ibid., p.194.
[1407] « Valéry Giscard d'Estaing présente la Constitution pour l'Europe », op. cit., p.49.
[1408] Selon Rougemont, les alternatives auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés sont constituées de multiples paires antinomiques : détruire la nature ou l'exploiter avec ménagement, tendre vers un progrès quantitatif par un surcroît de production ou un progrès qualitatif par l'amélioration de la qualité de vie, poursuivre l'enrichissement ou donner plus de sens à sa vie, vouloir la puissance de l'État-nation ou l'ouverture des frontières et les échanges, aspirer à un État hégémonique ou soucieux d'aider ses voisins, se préparer à la guerre ou construire la paix, uniformiser ou cultiver les diversités, « Viser une société parfaitement réglementée et conditionnée ou la recréation de communautés qui soient liées par une foi commune ou des espoirs communs. Cela revient finalement à ce très vieux dilemme qui est dans l'Evangile : gagner le monde ou sauver son âme, c'est-à-dire gagner le monde en détruisant la nature ou sauver son âme et sauver en même temps la nature. Tous ces dilemmes se résument finalement en deux mots, choisir comme finalité suprême la puissance ou choisir la liberté. » Denis de Rougemont, « Inédits », op. cit., p.137.
[1409] Denis de Rougemont, « Projet de résolution », 1975, BPUN, Fonds Denis de Rougemont.

pour qu'elle devienne fédérale, Rougemont ne pousse pas jusqu'à leurs implications ultimes ses spéculations sur une Europe qui aspirerait avant tout à la puissance. Est-ce parce que cette éventualité lui paraissait insupportable, parce qu'il se refusait à l'envisager intellectuellement ou encore parce qu'elle risquait, en quelque sorte, d'annihiler ses engagements militants ? Il est impossible d'apporter une réponse cohérente et définitive à cette question.

Toutefois, Rougemont s'est parfois engagé dans cette problématique avec nuance, se rendant bien compte que le souffle politique nécessaire à la construction européenne devait nécessairement recourir à des éléments de puissance, sans pour autant sacrifier la liberté en tant que fondement ultime. Clairvoyant, Rougemont discerne dans le moteur de la construction européenne un mélange d'aspirations à la liberté et à la puissance. Les États-Unis n'ont d'ailleurs pas entièrement échappé à la même ambivalence. La nature humaine étant ce qu'elle est, la garantie de la liberté ne peut d'ailleurs que s'appuyer sur une forme de puissance. C'est seulement la prépondérance de l'objectif de puissance qui condamnera à l'échec toute tentative d'établir une union fédérale parce que la soif absolue de puissance implique la centralisation et, in fine, le totalitarisme. Rougemont n'est ainsi pas opposé à ce que l'Europe unie devienne puissante mais il subordonne cet objectif à la préservation des libertés individuelles et des spécificités culturelles européennes. Tout comme Coudenhove-Kalergi, Rougemont souhaite que l'Europe soit suffisamment forte pour mener une politique autonome. Il ne s'agit pas non plus de vivre en autarcie, loin de là. L'inévitable mondialisation s'accompagne d'une augmentation des échanges de tous ordres dont il faut tenir compte. Dans ce contexte, l'Europe doit être active sur la scène internationale pour promouvoir ses valeurs, le démantèlement de l'État-nation ainsi que la formule fédéraliste mais il ne saurait être question qu'elle se montre impérialiste. Rougemont a, sans aucun doute, voulu que l'Europe devienne une société ouverte – pour reprendre les mots de Popper – qui serve de modèle au monde, qu'elle attire au lieu d'imposer. Mais son pessimisme et son réalisme lui interdisaient de considérer ce cas de figure historique comme le seul possible.

En octobre 1974, Rougemont, âgé de bientôt soixante-dix ans, s'exprimait ainsi dans le cadre de son second rapport au Club de Rome : « – ou bien la démission épidémique de la personne, du citoyen, devant la mécanique inhumaine de l'État, nous conduit rapidement dans une atmosphère de panique sourde et de délinquance généralisée, à des formes de dictatures

nationales et continentales, sur la voie de l'État totalitaire mondial dirigé par le Grand Ordinateur dont certains rêvent dans un style orwellien ... – ou bien, des groupes d'hommes qui se veulent libres et responsables trouveront, propageront et appliqueront *à temps* des formules de remplacement de l'État-nation, ordonnées à des fins de liberté personnelle (c'est nous qui soulignons), non de richesse matérielle, et de communauté vivante, non de puissance (c'est nous qui soulignons) et de prestige collectif ».[1410] Pour Rougemont, le phénomène de l'intégration européenne est irréversible. Si l'Europe sert de réceptacle institutionnel au second terme de l'alternative rougemontienne, elle sera l'Europe dont il ne voulait pas. En revanche, si elle incarne le premier terme, elle a toutes les chances de correspondre à l'Europe idéale qu'il a décrite et appelée de ses vœux. En dépit du pacifisme ambiant, il faut hélas convenir que l'Histoire de ce début de III^e^ millénaire s'écrit à la page de Goliath et non à celle de David. Mais il est tout aussi vrai que, pour Rougemont, la page de Goliath ne saurait d'aucune manière être la dernière de l'Histoire.

Le devenir de l'Europe qui se construit peut également être abordé sous l'angle de la théorie de la spire, selon laquelle l'histoire européenne se présente comme un mouvement cyclique entre l'individualisme-égoïsme et le collectivisme. Ce cycle se déploie le long de l'axe central constitué par le christianisme qui retient les mouvements extrêmes et introduit une dimension linéaire dans l'histoire du Vieux Continent. Or, l'axe central de la spire s'est manifestement affaibli avec pour conséquence logique une accentuation probable des tendances à l'individualisme-égoïsme et des réactions politiques de type holistique totalitaire. Où en sommes-nous dans l'évolution de la spire rougemontienne ? Il est difficile de le dire. Une chose est cependant quasiment certaine. Avec l'affaiblissement de la fonction modératrice du christianisme, la prochaine réaction politique de grande ampleur à l'individualisme-égoïsme des sociétés occidentales contemporaines risque de correspondre à l'émergence de structures politiques de type romain, c'est-à-dire centralisées, autoritaires, voire même totalitaires. On en perçoit d'ailleurs les prémices dans l'aversion que suscite le libéralisme dans des milieux toujours plus larges. Par son pouvoir explicatif et parce qu'elle est substantiellement vérifiée par le réel, la théorie de la spire mériterait sans aucun doute d'être mieux connue. Elle constitue de toute manière une contribution importante à la philosophie de l'Histoire.

[1410] Ibid., p.514.

Que dit la sentinelle, quelles conclusions est-on autorisé à tirer des observations fondamentales de Denis de Rougemont ?

Le terme « Europe » pourrait avoir une origine sémitique : ereb, qui signifie le soir. Dans une perspective symbolique et avec un peu d'audace, nous pourrions voir dans cette étymologie hypothétique l'idée d'une Europe au couchant de l'Histoire, au soir des temps. Avec son exceptionnelle capacité de conjuguer raison et intuition, Rougemont pensait que l'Europe jouerait un rôle central dans l'ère prochaine et inédite du monde uni. Pour lui, cette vocation historique sera pacificatrice et porteuse de liberté ou catastrophique, selon que le Vieux Continent choisira la liberté ou la puissance comme finalité de son édification.

Il est un livre ancien auquel Rougemont reconnaissait une très grande valeur, transcendant les époques, et qui évoque ce qui peut apparaître comme le couchant d'une très longue phase historique. Moins de dix ans avant sa mort, le philosophe personnaliste en cite longuement un passage dans son célèbre ouvrage « L'Avenir est notre affaire ». Il est légitime de retenir l'hypothèse qu'il ait voulu suggérer par là qu'une Europe unie recherchant prioritairement ou pour elle-même la puissance pourrait correspondre à cette fresque de nature prophétique : « Le Nouveau Testament, dans ses quatre parties – Evangiles, Actes, Epîtres, Apocalypse – annonce l'avenir global tant du Monde que de l'Homme. Entre l'alpha et l'omega du temps, les Ecritures déroulent sous nos yeux toute « l'économie du salut », les étapes et les coups de théâtre de sa dialectique spirituelle. Et tout cela se résume et se récapitule dans le Livre des Fins révélées, l'*Apocalypse*. En voici les étapes mémorables.
Lents cheminements de la Vérité chez les élus pérégrinant à travers un empire « qui passera », un « monde » qui les tente mais dont ils ne sont pas et qui les rejette, alors qu'eux seuls pourraient sauver les peuples (chap. 1 à 7). Progression des *fléaux* écologiques, subitement accélérée, tout comme nous la vivons au XX^{e} siècle : le désert qui s'étend au tiers de la Terre, la pollution du tiers des océans, l'empoisonnement des eaux potables, l'obscurcissement du tiers des cieux par les fumées sortant du « puits de l'abîme », les monstres cuirassés qui tuent le tiers des hommes, et les montagnes qui s'effondrent dans la mer, telle est la *Catastrophe* universelle (chap. 8 et 9, mais aussi 16). Elle est suivie de la chute de « Babylone la grande », la Prostituée assise sur l'énorme Bête aux sept têtes et aux dix cornes, comme la Rome

impériale[1411] régnant sur rois et peuples, mais la voilà détruite « en une seule heure… et sa fumée monte au siècle des siècles » (chap. 19) en un énorme champignon.
Puis Satan lié pour mille ans – le *Millenium* – et les justes ressuscités règnent avec le Christ.
Puis Satan délié pour peu de temps et rassemblant les nations pour la guerre contre les justes ; mais bientôt le feu descend du ciel, dévorant les nations et précipitant le diable dans l'étang de soufre ; enfin, le *Jugement dernier* – bilan des temps – où chacun est jugé « selon ses œuvres » (tout cela dans le seul chap. 20).
Alors seulement paraissent de nouveaux cieux et une nouvelle Terre, et descend la nouvelle Jérusalem, la ville sainte où l'on ne voit plus de Temple « car la gloire de Dieu l'éclaire ». Là va régner à jamais « Celui qui fait toutes choses nouvelles » : et ceux qui le servent verront enfin sa face. Et c'est la *Parousie* finale, la Résurrection et le jaillissement du fleuve de la vie éternelle (chap. 21 et 22). »[1412] Quelle audace, quelle allégeance à la vérité d'un homme proche de sa liberté finale ! Au travers de la fulgurance de ce passage, Rougemont, le penseur engagé du XX^{e} siècle, semble donner la main à Tocqueville, peut-être le philosophe politique le plus pertinent et le plus visionnaire du XIX^{e} siècle, ainsi qu'à Malraux lequel affirmait que le XXI^{e} siècle serait religieux ou ne serait pas.

Pour clore notre thèse, nous nous associons à St. John Perse qui, en 1975, formulait ce souhait : « Puisse son alerte et chaleureuse présence, en pareille heure, nous tenir en éveil sur les rives menacées de notre vieille civilisation occidentale, c'est-à-dire atlantique » ![1413] Les menaces évoquées par Rougemont, le héraut du libre arbitre, ne sont ni fatales, ni inéluctables. Elles peuvent être écartées, même *in extremis*, à la seule condition, pour l'humanité et, plus spécifiquement, pour l'Europe, d'emprunter les sentiers de l'ancienne Ninive et d'abandonner l'édification de Babel la prométhéenne. L'Histoire est ouverte, « l'avenir est notre affaire ». Pour le pire et le meilleur, nos choix détermineront l'essence de l'Europe unie, et peut-être même celle du monde, si l'on pense, à l'instar de Denis de Rougemont, que l'union européenne préfigure l'union mondiale, « l'unité finale du genre humain ».[1414]

[1411] Vaille que vaille, le quatrième empire reconstitué d'une célèbre vision vétéro-testamentaire finira par imposer sa volonté au monde.
[1412] Denis de Rougemont, « L'Avenir est notre affaire », op. cit., pp.132-133.
[1413] St. John Perse, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », op. cit., p.9.
[1414] Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.61.

Annexes

Annexe 1 Tableau synoptique : mise en parallèle des événements marquants de l'histoire européenne avec la vie et les écrits de Denis de Rougemont

Dates	Histoire de l'Europe (1900-1985)	Biographie de Denis de Rougemont (1906-1985)	Bibliographie sélective de Denis de Rougemont
1900-1930	1914-1918 : Première Guerre mondiale 1917 : révolution d'octobre en Russie. Le communisme triomphe avec l'émergence de l'Union soviétique 1920 : naissance de la Société des Nations (SDN) début des années 1920 : Coudenhove-Kalergi propose la création d'une « Paneurope » 27 octobre 1922 : « marche sur Rome ». Mussolini arrive au pouvoir et établit	8 septembre1906 : naissance à Couvet, dans le canton de Neuchâtel 1912-1918 : Denis de Rougemont fréquente l'école primaire de Couvet. Cette expérience lui inspirera son célèbre pamphlet « Les Méfaits de l'Instruction publique » 1918-1925 : Rougemont fréquente le Collège latin puis le Gymnase cantonal de Neuchâtel (section scientifique)	

	progressivement le régime fasciste 5 septembre 1929 : Aristide Briand, alors président du Conseil en France, propose une « sorte de lien fédéral » entre les nations européennes 24 octobre 1929: le krach de Wall Street est à l'origine de la grave crise économique des années 1930	1925 : Rougemont entre en faculté des Lettres à l'Université de Neuchâtel. Il participe notamment à un séminaire de Jean Piaget 1927-1928 : il poursuit ses études à Vienne où il fait la connaissance de Richard de Coudenhove-Kalergi. Revenu étudier en Suisse, il suit également des cours à Genève 1930 : il obtient une Licence ès Lettres de l'Université de Neuchâtel (français, allemand, histoire, psychologie, philosophie). La même année, il s'établit à Paris où il a été appelé à assurer la direction littéraire des Editions *Je Sers* (qui publient Kierkegaard, Karl Barth, Berdiaeff ou encore Ortega y Gasset)	1929 : « Les Méfaits de l'Instruction publique »
1930-1939		début des années 1930 : Rougemont adhère à la mouvance personnaliste et contribue à la fondation de deux groupes personnalistes ainsi qu'à celle de leurs revues homonymes : *Esprit* (avec	

		Emmanuel Mounier) et *L'Ordre Nouveau* (avec notamment Robert Aron, A. Dandieu et Alexandre Marc). Il est également co-fondateur de *Hic et Nunc*	
	1933 : Adolf Hitler accède à la chancellerie allemande. Il démantèle les institutions démocratiques de la République de Weimar et instaure un régime totalitaire	1933 : Après la faillite des Editions *Je Sers*, Rougemont se retrouve au chômage. Il vit quelque temps sur l'île de Ré où il écrit une partie importante de son « Journal d'un intellectuel en chômage »	1934 : parution de « Politique de la personne » (traduit en : hollandais)
	1935 : promulgation des lois antisémites de Nuremberg	1935-1936 : Rougemont est lecteur à l'Université de Francfort	
	octobre 1936 : axe Berlin-Rome		1936 : parution de « Penser avec les mains » (traduit en espagnol et hollandais)
		1937-1939 : Rougemont est rédacteur en chef des *Nouveaux Cahiers*	1937 : parution du « Journal d'un intellectuel en chômage » (traduit en allemand, hollandais, italien et japonais)
	29-30 septembre 1938 : Accords de Münich		1938 : parution du « Journal d'Allemagne » (traduit en allemand et espagnol)

1939-1945	août 1939 : pacte germano-soviétique 1939-1945 : Deuxième Guerre mondiale	1939 : Rougemont revient en Suisse 1940 : Rougemont est mobilisé dans l'armée suisse. A la suite de l'entrée de la Wehrmacht à Paris, il écrit un célèbre article dans la *Gazette de Lausanne* du 17 juin 1940 où il dénonce l'hitlérisme avec virulence et élégance de style : « A l'heure où Paris voile sa face d'un nuage, et se tait, que son deuil soit le deuil du monde ! Nous sentons bien que nous sommes atteints. Quelqu'un disait : si Paris est détruit, j'en perdrai le goût d'être un Européen. La Ville Lumière n'est pas détruite : elle s'est éteinte. » Cet article lui vaut une condamnation à 15 jours de prison militaire. Il fonde la Ligue du Gothard (l'un des premiers mouvements de résistance) et en écrit le manifeste 20 août 1940 : départ pour les États-Unis où Pro Helvetia lui a confié une « mission culturelle » (donner des conférences sur la Suisse). Il s'installe à New-	1939 : parution de « L'Amour et l'Occident » (traduit en allemand, anglais, bulgare, espagnol, hollandais, hongrois, italien, japonais, polonais, portugais, roumain, serbo-croate, slovène et suédois) 1940 : parution de « Mission ou démission de la Suisse » (traduit en allemand)

		York. Durant son long séjour, il rencontre, entre autres, A. Léger, Saint-Exupéry, A. Breton, R. Niebuhr, J. Maritain et le comte Coudenhove-Kalergi juillet-novembre 1941: Rougemont voyage en Argentine. Il est l'hôte de Victoria Ocampo novembre 1941 : Retour à New-York 1942 : Rougemont enseigne à l'Ecole Libre des Hautes Etudes (Université française en exil) mai 1942 : Rougemont est engagé comme rédacteur par l'Office of War Information. Il devient l'une des sources de « la Voix de l'Amérique parle aux Français »	1942 : parution de « La Part du Diable » (traduit en allemand, anglais, danois, espagnol, hollandais, polonais, roumain et serbo-croate)
	4-11 février 1945 : Accords de Yalta 1945 : naissance de l'Organisation des Nations unies (ONU)		

1946-1949		avril 1946 : retour en Europe 8 septembre 1946 : le soir de ses quarante ans, Rougemont prononce son premier discours sur la question de l'union européenne. Il fait remonter son engagement européen à ce moment-là juillet 1947 : retour définitif en Europe. Rougemont s'établit à Ferney-Voltaire fin août 1947 : à Montreux, le fédéraliste prononce le discours inaugural du premier Congrès de l'Union européenne des fédéralistes, à l'origine du Congrès de La Haye	1946 : parution des « Lettres sur la bombe atomique » (traduit en allemand, anglais et hollandais)
	1948 : Coup de Prague 16 avril 1948 : signature de la convention instituant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) mai 1948 : Congrès de La Haye	mai 1948 : Rougemont est rapporteur de la Commission culturelle du Congrès de La Haye. En cette qualité, il rédige la « résolution culturelle » du Congrès. Il est également	1948 : parution du « Journal des deux mondes » 1948 : parution de « L'Europe en jeu » (traduit en italien)

	juin 1948 – mai 1949 : Blocus de Berlin 5 mai 1949 : Traité de Londres instituant le Conseil de l'Europe	l'auteur du « Message aux Européens »	
1950-1969	18 avril 1951 : signature du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 1952 : signature du traité prévoyant la création de la Communauté européenne de défense (CED). Rejet ultérieur de la France et échec du projet 1954 : signature de l'accord à la base de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) 25 mars 1957 : les membres de la CECA signent à Rome les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et l'EURATOM	1950 : Rougemont fonde le Centre européen de la Culture (CEC) et en assume la direction 1952-1966 : il préside le Congrès pour la Liberté de la Culture, qu'il a contribué à instituer en 1950	1957 : parution de « L'Aventure occidentale de l'Homme » (traduit en allemand, anglais, espagnol, hollandais et serbo-croate) 1961 : parution de « Vingt-huit siècles d'Europe » (traduit en

			allemand, anglais et espagnol) 1962 : « Les chances de l'Europe » paraissent (traduit en allemand, anglais et espagnol)
	1er juillet 1967 : fusion des exécutifs de la CECA, de la CEE et de l'EURATOM	1963 : à Genève, Rougemont fonde l'Institut universitaire d'études européennes (aujourd'hui nommé Institut européen de l'Université de Genève). Il le dirigera et y enseignera jusqu'en 1978	1965 : parution de « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux » (traduit en allemand, italien, roumain et serbo-croate)
1970-1979	1er janvier 1973 : adhésion du Danemark, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande 1973 : premier choc pétrolier 1975 : institution du Conseil européen	1976 : fondation d'ECOROPA 1977 : Rougemont fonde, avec d'autres, le Groupe de Bellerive voué à la réflexion sur les	1970 : parution de la « Lettre ouverte aux Européens » (traduit en espagnol, grec, japonais, portugais et suédois) 1970 : parution de « L'Un et le divers ou la Société européenne » 1977 : parution de « L'Avenir est notre affaire » (traduit en

	1er janvier 1979 : entrée en vigueur du Système monétaire européen (SME) juin 1979 : le Parlement européen est élu pour la première fois au suffrage universel	dérives de la société industrielle et les dangers du nucléaire 1978 : Rougemont lance la revue *Cadmos*	allemand, anglais, bulgare, espagnol, italien, polonais et tchèque)
1980-1985	1er janvier 1981 : adhésion de la Grèce juin 1985 : signature de l'Accord de Schengen	6 décembre 1985 : Denis de Rougemont décède à Genève. Il est enterré dans la cité de Calvin	

Annexe 2

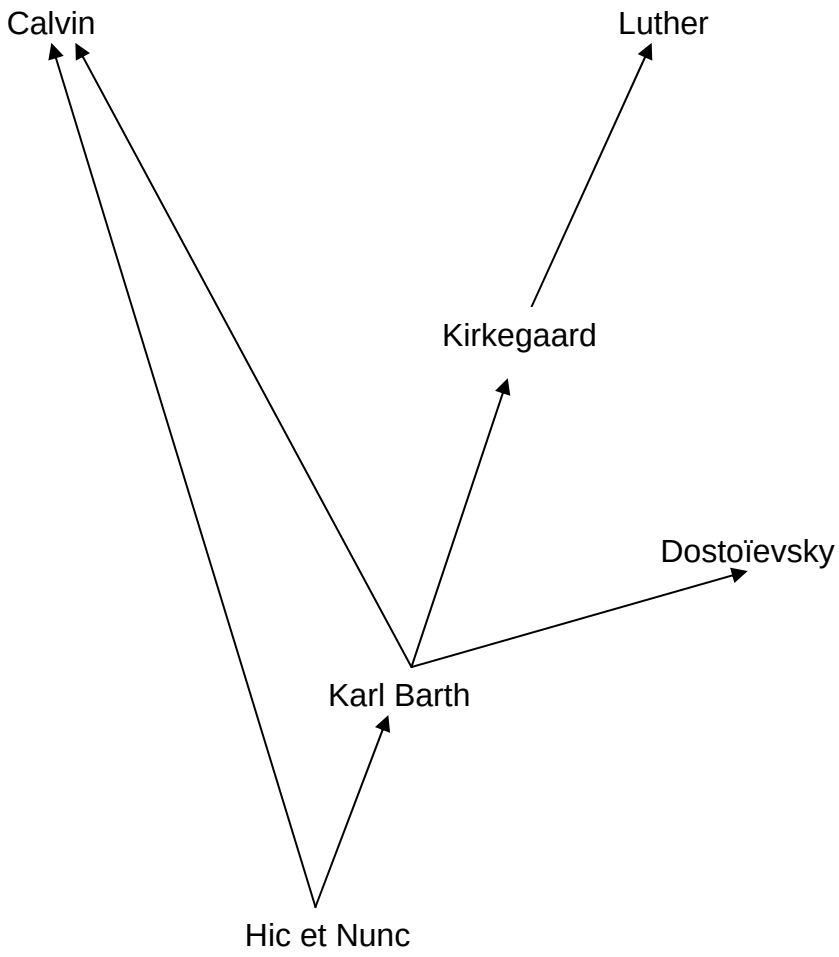

A qui remontons-nous ?

Source : Hic et nunc, n°1, novembre 1932

Annexe 3 *Les mouvements européistes de l'entre-deux-guerres*

La Première Guerre mondiale avait déjà suscité un mouvement unificateur pacifique ayant l'ambition de prévenir les conflits armés par la négociation sous l'égide d'institutions internationales. La Société des Nations procède de cette idée. Le contexte international, marqué par de graves troubles économiques et par la montée des nationalismes, n'était pas favorable à son bon fonctionnement. Il entraîna son échec. Cette faillite est également imputable au manque de crédibilité de l'institution, incapable d'infliger de véritables sanctions. Au niveau européen, les projets d'intégration se multiplièrent dans les années 1920. Coudenhove-Kalergi et Aristide Briand, entre autres, œuvrèrent à la création de structures européennes intégrées, destinées à endiguer les tensions.

En 1922, le comte Richard Coudenhove-Kalergi proposa la création de la « Paneurope ». Deux ans plus tard, il développa son idée dans le « Manifeste Paneuropéen ». Fondamentalement, le comte nourrissait une triple ambition. Premièrement, il s'agissait de créer une Paneurope qui, « en tant que puissance mondiale à droit égal, [...] pourra constituer avec l'Amérique, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Extrême-Orient une nouvelle Société des Nations, au sein de laquelle aucune partie du monde n'aurait plus à craindre l'ingérence des autres dans ses affaires ». [1415] Notons que le comte n'intègre pas la Grande-Bretagne dans son projet d'unification européenne. Deuxièmement, il aspirait à l'institution d'un système d'arbitrage obligatoire en Europe pour prévenir les conflits. Son dessein se fonde sur un abandon partiel de la souveraineté nationale. Troisièmement, il proposait d'instaurer une union douanière, postérieurement à l'établissement d'un état de paix entre les nations européennes.

Le 5 septembre 1929, devant l'assemblée de la Société des Nations, Aristide Briand – alors président du Conseil français – proposa de créer une « sorte de lien fédéral » entre les nations européennes. Dans son discours, il insista sur l'importance d'agencer le système européen de telle façon que ce « lien fédéral » n'entame pas les souverainetés nationales. Sa proposition concernait principalement le domaine économique. Un « Mémorandum sur l'organisation

[1415] Richard Coudenhove-Kalergi, « Manifeste européen », 1924.

d'un régime d'union fédérale européenne » fit suite à la déclaration de Briand devant l'assemblée. La rédaction du texte revint à Alexis Léger et portait sur l'instauration d'un « régime d'Union fédérale » basé sur les principes énoncés par Briand, notamment le respect des souverainetés nationales. Le mémorandum reçut un accueil positif, excepté de la part de la Grande-Bretagne. Malgré l'existence d'une majorité de nations plutôt favorables, le dessein fut enterré. Cet échec constitue une borne importante dans l'histoire de l'idée européenne.

Les tendances dominantes plutôt divisionnelles, les mentalités collectives, l'état de l'économie à partir du krach de Wall Street de 1929, les tensions politiques qui en résultèrent – notamment sous la forme du protectionnisme – ainsi que la crédibilité décroissante de la SDN condamnèrent les desseins européistes pacifiques et fédéralistes à demeurer dans les tiroirs, les discours ou les rêves. De plus, cette situation hypothéqua toute émergence d'un système international cohérent. Ce contexte très hostile à n'importe quelle tentative d'union explique, en grande partie, que les années trente se caractérisèrent par une certaine carence dans le domaine des plans d'unification. L'imminence de l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale provoqua une brève flambée de l'idée européenne. Durant le conflit, cette idée se retrouvait tant du côté allemand que du côté de la Résistance et des Alliés, quoique sous des formes totalement antagonistes.

Annexe 4 *Quelques considérations typologiques sur le mouvement fédéraliste*

Un bref survol de l'histoire conceptuelle du fédéralisme nous apprend que Rousseau prétend avoir inventé ce terme.[1416] Sa philosophie, aux accents parfois franchement totalitaires, est pourtant assez éloignée des postulats de base du fédéralisme moderne. Rougemont et beaucoup de fédéralistes désignent Proudhon comme l'« ancêtre des fédéralistes européens ».[1417] Le fédéralisme d'après-guerre trouve une autre source dans le mouvement personnaliste des années trente qui s'est en grande partie prolongé, tout d'abord dans la

[1416] Voir Denis de Rougemont, « Écrits sur l'Europe », vol.II, op. cit., p.139.
[1417] Ibid., p.166.

Résistance puis dans le mouvement fédéraliste européen. Arnaud Dandieu[1418] doit également être mentionné comme l'un des pères du courant fédéraliste. Il a largement contribué à la construction de la notion fédéraliste de région en formulant ses concepts opératoires. Rougemont reconnaît lui devoir beaucoup et regrette de ne pas avoir collaboré avec lui plus longtemps, Dandieu étant décédé en 1933.

Bien que partageant des valeurs et des objectifs ultimes communs, les fédéralistes forment un ensemble hétérogène. Parmi les clivages qui les séparent, un des plus significatifs résulte de désaccords quant aux moyens, alors que les fins font l'objet d'un large consensus. Ce clivage sépare essentiellement les « maximalistes », favorables à la formation d'une assemblée constituante chargée de jeter les bases constitutionnelles d'un pouvoir étatique européen, et les « possibilistes » qui défendent une voie plus intergouvernementale, en particulier sous la forme d'un pacte fédéral que les gouvernements signeraient librement. Les premiers sont surtout représentés par les fédéralistes italiens, en particulier par leur porte-parole Altiero Spinelli, alors que les seconds se recrutent surtout en France. Rougemont se rattache clairement aux « maximalistes », notamment en raison du discrédit frappant l'État-nation dans sa pensée.

Il existe de nombreuses typologies des courants fédéralistes. L'une d'entre elles distingue principalement entre les institutionnalistes et les personnalistes. Les institutionnalistes conçoivent le fédéralisme avant tout comme un modèle constitutionnel. Cette tendance ne peut être considérée comme une idéologie en soi dans la mesure où elle est trop spécifique. Ainsi, ses tenants se rattachent généralement à des familles politiques plus larges. Parmi ces dernières, le libéralisme est celle qui présente le plus d'affinités électives avec le fédéralisme constitutionnaliste. Les deux grands philosophes libéraux Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville pourraient être tenus pour les inspirateurs naturels de ce courant.

On mentionnera ensuite les personnalistes, appelés aussi fédéralistes intégraux, auxquels appartient Rougemont. Le fédéralisme correspond chez eux à l'expression politique du

[1418] Pour plus de précisions sur l'apport d'Arnaud Dandieu, on se référera notamment à l'article que Rougemont lui a consacré : « Arnaud Dandieu, la révolution et les régions », « L'Europe en formation », n°132, Paris, mars 1971.

personnalisme fondé sur le modèle de la personne, à la fois libre et responsable. Leur conception du fédéralisme va bien au-delà de la dimension constitutionnelle pour englober la politique au sens large, dans ses trois dimensions (institution, gestion et compétition), l'histoire et la société. Dans ce sens, le personnalisme-fédéralisme peut tenir lieu de conception globale de la vie en société et même d'idéologie au sens d'un ensemble d'axiomes sur la chose politique en tant que telle et sur ses relations interactives avec d'autres réalités. Cette idéologie présente une dimension universaliste dont l'expression la plus connue est la proposition d'un gouvernement mondial. Parmi les plus illustres représentants de ce courant, citons, entre autres, Robert Aron, Arnaud Dandieu, Alexandre Marc, Emmanuel Mounier, Daniel Rops ou encore Henry Brugmans. Avec Rougemont, ils récusèrent la réduction du fédéralisme à une théorie constitutionnelle ou à une théorie de la gouvernance. Joseph Proudhon[1419] est le père ou la référence historique commune de ce courant.

De façon générale, le fédéralisme en tant qu'idéologie trouve un de ses grands théoriciens en la personne de Mario Albertini,[1420] auteur de nombreux ouvrages de référence tels que « Il Federalismo. Antologia e definizione » (paru à la fin des années 1970), « Lo stato nazionale », « L'integrazione europea e altri saggi » et finalement « Proudhon ». Cette idéologie serait parvenue, au XX^{e} siècle, au stade de la maturité qui la rend susceptible de s'incarner dans le réel.

Rougemont est l'auteur d'une autre typologie du mouvement fédéraliste fondée sur le fameux clivage gauche / droite. Le fédéralisme de droite est dualiste en ce qu'il établit une frontière nette entre les champs politiques interne et externe. Loin d'être universaliste ou mondialiste, ce système suppose un agencement institutionnel voué à préserver les États du centralisme

---

[1419] Pierre Joseph Proudhon est à Besançon en 1809. Sociologue et économiste, il se rattachait au courant socialiste. Il entretint longtemps une amitié avec Karl Marx mais celle-ci fut rompue lorsque Marx écrivit « La Misère de la philosophie » en réponse à l'ouvrage de Proudhon intitulé « La Philosophie de la misère ». Proudhon appartint à l'Association internationale des travailleurs (première Internationale). A l'intérieur de ce mouvement, il anima le courant anarchiste, courant lui-même subdivisé entre les partisans de Proudhon et ceux de Bakounine. Il a influencé la pensée fédéraliste particulièrement au travers de son ouvrage « Du principe Fédératif » (1863).

[1420] Mario Albertini, né à Pavie en 1919, est mort en 1997. On retiendra de lui qu'il fut président de *l'Union des fédéralistes européens* (UEF) et qu'il fonda la revue *Le Fédéraliste*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages portant sur le fédéralisme et l'État-nation, tels que « L'État national » (1960, 1978 pour la traduction française), « La Politica » (1963), « Il federalismo e lo stato federale » (1963), « Qu'est-ce que le fédéralisme » (1963), « L'integrazione europea » (1965) et « Proudhon » (1974).

despotique. Ce type de fédéralisme n'est pas incompatible avec un fort attachement à l'identité nationale. Rougemont affirme même qu'il se combine souvent avec le nationalisme au niveau des relations extérieures. Donc, par définition, les fédéralistes de droite ne sont pas des européistes. Selon le personnaliste, Charles Maurras illustre très bien ce courant qui n'oppose pas État-nation et fédéralisme mais qui, au contraire, cherche à en réaliser la convergence. A l'opposé, le fédéralisme de gauche est plutôt moniste en ce qu'il condamne la souveraineté nationale et plaide pour un ordre supranational organisé sur le mode fédéraliste. Si la variante de droite n'exclut pas le nationalisme, celle de gauche présenterait, d'après Rougemont, quelques affinités avec la conception de l'État unitaire et jacobin. Jean Monnet, « socialiste planificateur », incarne bien cette tendance, selon Rougemont. Pour résumer, chacune de ces conceptions défend un fédéralisme partiel, non englobant. Dans la première, il ne va pas au-delà des frontières nationales. Dans la seconde, les principes fédéralistes pourraient se réduire à un système supranational fondé sur une restriction des souverainetés nationales. Remarquons finalement que ni l'un ni l'autre ne rencontrent l'assentiment du fédéraliste intégral. En transcendant le contexte historique dans lequel ces propos de Denis de Rougemont ont été écrits et en reprenant ses concepts, nous pourrions dire que le fédéralisme de droite est un fédéralisme de préservation des libertés individuelles – dans sa version libérale – ou des identités – dans sa version conservatrice -, alors que le fédéralisme de gauche est un fédéralisme de coopération à vocation universelle. Charles Maurras représente bien le fédéralisme de droite de type identitaire alors que Constant et Tocqueville incarnent manifestement sa variante libérale.

Annexe 5 *Alain Finkielkraut à propos de la fin de la pédagogie des catastrophes*

Finkielkraut dénonce : « ce sont les meilleures intentions qui révèlent leur malfaisance. C'est même l'injonction à se souvenir qui pave vertueusement l'enfer de l'idéologie. »[1421] L'usage de l'Histoire aux fins de mise en garde contre les dérapages totalitaires est dévoyé. Il procède désormais de motivations pour le moins ambiguës. Sur d'autres plans, Finkielkraut fait preuve de sa constante lucidité à propos du dévoiement de la pédagogie résiduelle du totalitarisme brun qui marque, selon lui, la défaite de la pensée antitotalitaire en Europe : « Le mot de

totalitarisme, c'est vrai, n'est pas tombé dans l'oubli. Mais il désigne désormais l'« hyperpuissance » d'une Amérique jugée à ce point maléfique qu'elle fomenterait non seulement ses mauvais coups mais aussi ceux des autres : n'a-t-elle pas fabriqué Ben Laden, armé Saddam Hussein ? Cet usage-là du concept de totalitarisme signe la défaite de la pensée antitotalitaire et le grand retour de la politique absolue. Il y a, dans ce retour, une seule innovation : la place faite à Israël. L'État juif est-il une province de l'empire américain ou bien est-ce, en fin de compte, l'Amérique qui est le bras armé de l'État juif, comme il est dit dans le film de William Karel *Le Monde selon Bush* ? Telle est la question qui tourmente le néo-progressisme. Et le jour est proche où les deux extrémismes, de gauche et de droite, se retrouveront dans ce cri du cœur lu sur les murs du centre social israélite qui vient d'être incendié à Paris : « Sans les juifs, le monde serait heureux. »[1422]

Israël et les Juifs n'ont dû la relative sympathie et l'indifférence positive qui leur était témoignées qu'au temps de l'hésitation de l'Europe entre attachement à l'État-nation et inféodation au transnationalisme, alors qu'elle oscillait entre l'un et le divers. En quelque sorte, l'Europe se veut le héraut d'une solidarité adamique universelle et son phare institutionnel. L'universalisme devient à lui-même sa propre idéologie. Cette solidarité adamique souffre de moins en moins la présence en son sein d'une contre-solidarité de type abrahamique, d'une solidarité fondée sur une altérité. Le marxisme-communisme et le nazisme, relativement à l'Europe dans ses dimensions culturelles négatives les plus profondes, ne sont pas exogènes ni hétérogènes ; ils constituent bien au contraire des productions politico-idéologiques endogènes. C'est pourquoi la fin de la pédagogie des catastrophes en Europe constitue un immense péril.

Annexe 6 *Le sondage d'Eurobaromètre d'octobre 2003*

Très concrètement, un des signes les plus manifestes de la résurgence de l'antisémitisme en Europe réside dans un sondage d'Eurobaromètre réalisé au mois d'octobre de 2003 dans les quinze pays de l'Union européenne. Selon cette enquête, 59% des Européens considèrent

---

[1421] Alain Finkielkraut, « Au nom de l'Autre. Réflexions sur l'antisémitisme qui vient », op. cit., p.28.
[1422] Interview d'Alain Finkielkraut, L'Express, N° 2774 (30 août – 5 septembre 2004), p. 80.

qu'Israël est le pays qui met le plus en péril la paix mondiale ! Les Néerlandais et les Autrichiens viennent au premier rang de cette opinion injurieuse des réalités les plus élémentaires, tandis que les Italiens sont les seuls à se montrer plus modérés. Il y a pire. 59% des Européens affirment non seulement qu'Israël constitue la plus grande menace pour la paix dans le monde mais encore qu'il la met davantage en péril que l'Iran, la Corée du Nord, la Libye, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Irak, la Somalie, la Chine, l'Inde, la Russie ou l'Union européenne. Cette opinion n'est absolument pas rationnelle. Aucun spécialiste des relations internationales ni même aucune personne animée par le bon sens et l'honnêteté intellectuelle ne pourrait arriver à pareille conclusion. Si cette majorité d'Européens – presque trois cinquièmes – situent Israël en tête de la liste des États dangereux pour la paix, ce n'est pas parce qu'ils sont animés par la raison, mais au contraire par les passions les plus brutes. Comment qualifier ces passions si ce n'est du vocable d'antisémitisme ? Romano Prodi, alors président de la Commission européenne, a lui-même employé le terme. Le 3 novembre 2003, à New-York, dans la Salle de Presse des Institutions européennes, il déclarait : « Je suis très préoccupé par les résultats de ce sondage. Ils prouvent l'existence d'un préjugé qui doit être condamné sans hésitation. Dans la mesure où cela peut être l'indice d'un préjugé plus profond et plus général à l'égard du monde hébraïque, notre refus est encore plus radical. Dans une Europe née en réaction aux horreurs de la guerre et de la Shoah, il n'y a aucune place ni aucune tolérance pour l'antisémitisme. Ce sondage transmet des signaux que nous devons méditer tous ensemble pour trouver les réponses les plus adéquates. » Le mot est lâché : « antisémitisme ». Il s'agit bien de cela et le phénomène se manifeste brutalement en Europe avec une ampleur très inquiétante. Sur ce plan, nous nous trouvons bien à la fin de la pédagogie des catastrophes !

En dépit des sages paroles de Romano Prodi et de l'attitude personnelle sans tache de nombreux leaders politiques, l'Union européenne mène en outre une politique de plus en plus pro-palestinienne. Sa politique extérieure embryonnaire consiste entre autres à soutenir financièrement la Bosnie et les autorités palestiniennes. La France joue un rôle de premier plan dans cette politique. Elle est l'un des pays européens les plus pro-arabes et les plus hostiles à Israël. Le nombre de propos et d'actes antisémites a beaucoup augmenté sur son territoire, poussant un nombre croissant de Juifs à faire leur *alyah* (« retour national »). Il

convient de dire ici, avec toute la fermeté voulue, que l’antisémitisme français ne procède d’aucune manière du gouvernement français.

Bibliographie

Sources primaires I : écrits de Denis de Rougemont.

Recueils

- « Ecrits sur l'Europe », vol. I et II, tome III des « Oeuvres complètes de Denis de Rougemont », édité et présenté par Christophe Calame, Editions de La Différence, Paris, 1994.

Ouvrages

- « Les Méfaits de l'Instruction publique », Editions des Lettres de Lausanne, Lausanne, 1929.
- « Le Paysan du Danube », Payot, Lausanne, 1932.
- « Politique de la personne », Je Sers, Paris, 1934. Edition augmentée, 1946.
- « Penser avec les mains », Albin Michel, Paris, 1936 et La Baconnière, Neuchâtel, 1945. Edition augmentée, 1972.
- « Journal d'un intellectuel en chômage », Albin Michel, Paris, 1937. Réédition, La Baconnière, Neuchâtel, 1946.
- « Journal d'Allemagne », Gallimard, Paris, 1938.
- « L'Amour et l'Occident », Plon, Paris, 1972.
- « Nicolas de Flue », Institut neuchâtelois, Neuchâtel, 1939.
- « Mission ou démission de la Suisse », La Baconnière, Neuchâtel, 1940.
- « The Heart of Europe ", Duell, Sloane & Pierce, New York, 1941.
- « La Part du Diable », La Baconnière, Neuchâtel, 1945.

- « Les personnes du Drame », La Baconnière, Neuchâtel, 1946.
- « Lettres sur la Bombe atomique », Gallimard, Paris, 1946.
- « L'Europe en jeu », La Baconnière, Neuchâtel, 1948.
- « Journal des Deux Mondes », Gallimard, Paris, 1948.
- « Lettres aux Députés européens », Ides et Calendes, Neuchâtel, 1950.
- « La Confédération helvétiqu », Editions du Rocher, Paris, 1953.
- « L'Aventure occidentale de l'homme », Albin Michel, Paris, 1957.
- « Comme toi-même », Albin Michel, Paris, 1961.
- « Vingt-huit Siècles d'Europe », Payot, Paris, 1961.
- « Les Chances de l'Europe », La Baconnière, Neuchâtel, 1962.
- « The Christian Oppurtinity », Rinehart & Winston, New York, 1963.
- « La Suisse ou l'Histoire d'un Peuple heureux », Hachette, Paris, 1965.
- « Fédéralisme culturel », Institut neuchâtelois, Neuchâtel, 1965.
- « Journal d'une Epoque », Gallimard, Paris, 1968.
- « Le Cheminement des Esprits », La Baconnière, Neuchâtel, 1970.
- « L'Un et le Divers ou la Cité européenne », La Baconnière, Neuchâtel, 1970.
- « Lettre ouverte aux Européens », Albin Michel, Paris, 1970.
- « Les Dirigeants et les Finalités de la Société occidentale », Centre de Recherches Européennes, Lausanne, 1972.
- « Penser avec les mains », nouvelle édition augmentée d'une préface, Gallimard, Paris, 1972.
- « L'avenir est notre affaire », Stock, Paris, 1977.
- « Rapport au Peuple européen sur l'Etat de l'Union de l'Europe », Stock, Paris, 1979.

Articles, essais non repris en volumes et essais publiés en brochures ou en volumes collectifs

- " Le péril Ford ", *Foi et Vie*, Paris, 1928, 4, pp. 189-202.
- " Cause commune ", *Présences*, Genève, 1932, 2, pp. 12-15.
- " Dialectique des fins dernières ", *Hic et Nunc*, Paris, 1933, 3-4, pp. 95-101.

- “ Communauté révolutionnaire ”, *L’Ordre nouveau*, Paris, 1934, 8, pp. 14-18.
- “ Définition de la Personne ”, *Esprit*, 1934, 27, pp. 368-382.
- “ L’Acte comme point de départ ” (avec A. Dandieu), *Recherches philosophiques*, Paris, 1935.
- “ Changer la vie ou changer l’homme ? ”, in *Le Communisme et les Chrétiens*, Collection Présences, Plon, Paris, 1937, p. 203-233.
- “ Vocation et destin d’Israël ”, in *Les Juifs, Collection Présences*, Plon, Paris, 1937, p. 143-165.
- “ La vraie défense contre l’esprit totalitaire ”, *Les Cahiers protestants*, Lausanne, septembre 1938, pp. 411-425.
- “ Passion and the Origin of Hitlerism ”, *The Review of Politics*, Notre-Dame Ind., 1941, vol. 3, N°1, pp. 65-82.
- “ Religious “ Grand Strategy ” ”, *The Protestant*, New York, 1942, vol. 4, N° 5, pp. 9-15.
- “ Les maladies de l’Europe ”, in *L’Esprit européen*, La Baconnière, Neuchâtel, 1947.
- “ Notes sur la voie clandestine ”, *Cahiers de la Pléiade*, Paris, 1948, pp. 57-63.
- “ L’attitude fédéraliste ”, in *Fédéralisme européen, Fédération*, Paris, 1948.
- “ Essai sur l’avenir ”, in *Pro Regno Pro Sanctuario*, mélanges pour le professeur Gerhardus van der Leeuw, Nijkerk, G. F. Callenbach N. V., 1948, pp. 401-407.
- “ Die Krankheit Europas, die Vier Freiheiten ”, in Alfred Andersch “ Europäische Avantgarde ”, Verlag der Frankfurter Hefte, Frankfurt a/Main, 1949.
- “ Découverte de l’Europe ”, *Revue de Paris*, Paris, octobre 1949, pp. 147-151.
- “ Le sens de nos vies ou l’Europe ”, in *Quaderni ACI*, Associazione Culturale Italiana, Turin, 1952.
- “ Nous ne sommes pas des esclaves ”, *Preuves*, Paris, 1953, 29, pp. 3-4.
- “ Fédéralisme et nationalisme ”, *Fédération*, Paris, 1954, 116-117, pp. 613-628.
- “ Les joyeux Butors du Kremlin ”, *Preuves*, Paris, 1956, 66, pp. 3-16.
- “ Sur la honte et l’espoir de l’Europe ”, *Preuves*, Paris, 1957, 71, pp. 55-57.
- “ Sur la neutralité européenne ”, *Preuves*, Paris, 1957, 73, pp. 49-52; 74, pp. 68-70; 75, pp. 56-58.
- “ Les options fondamentales de l’Europe ”, in *Annuaire 1957 de l’Institut universitaire d’études européennes*, Institut universitaire d’études européennes, Turin, 1957.

- “ L’Europe et l’énergie ”, UNIPEDE, Lausanne, 1958.
- “ Le dialogue Einstein-Freud ”, *Réalités*, Paris, 1958, 147, pp. 39-42.
- “ Demain l’Europe sans frontières? ”, R. Racine, préface de Denis de Rougemont, Plon, Paris, 1958.
- “ Positions, oppositions et convergences ”, *Bulletin du Centre européen de la culture* (*BCEC*), mai 1958, n°2, pp. 35-42.
- “ Europe-an energy ”, conférence lors du Congrès de l’UNIPEDE, 30 juin 1958, Lausanne.
- “ Sur un chassé-croisé d’idéaux et de faits ”, *Preuves*, nov. 1959, n°105, pp. 53-55.
- “ Originalité de la culture européenne comparéee aux autres cultures ”, *Schweizer Monatshefte*, Zurich, 1960, fasc. 5, pp. 506-516.
- “ Sur la détente et les intellectuels ”, *Preuves*, Paris, n°109, mars 1960, pp. 66-68.
- “ Les incidences du progrès sur les libertés ”, *Preuves*, août 1960, pp. 8-10.
- “ Prédictions et réalités. Russie, Europe, Etats-Unis ”, *BCEC*, 1960-61, n°1, pp. 1-44.
- “ Généalogie des grands desseins européens de 1306 à 1961”, *BCEC*, 1960-61, n°6, pp. 1-89.
- “ Une expérience de fédéralisme : la Suisse ”, in *L’Europe du XIXe et du XXe Siècle*, Carlo Marzorati, Milano, 1962, pp. 465-466.
- “ Nos meilleurs esprits ”, in *Dauer im Wandel*, Festschrift zum 70. Geburtstag von Carl J. Burckhardt, Verlag Georg D. W. Callway,, München, 1962, pp. 343-346.
- “ Les chances de l’Europe ”, *BCEC*, n°3, août 1962.
- “ L’Europe s’unit ”, *BCEC*, août 1962, pp. 45-64.
- “ Le dialogue des cultures ”, Les Conférences du Cénacle, Beyrouth, 1963.
- “ Orientation vers une Europe fédérale ”, Bulletin SEDEIS, Futuribles, Paris, 1963, N° 853, suppl. II, pp. 5-34.
- “ L’Europe entière, ou la première force ”, 18 février 1963, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- “ Le fédéralisme et notre temps ”, Alliance culturelle romande, Lausanne, mars 1963, n°2, pp. 15-19.
- “ L’idée européenne en Suisse ”, in *Aspects du Devenir helvétique*, Nouvelle Société Helvétique, Zurich, 1964, pp. 176-180.
- “ L’Europe et le monde ”, *BCEC*, print. 1966, n° 3-4, pp. 21-27.

- “ Situation de l’Europe en 1966 ”, écrit en 1966 ou en 1967, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- “ De l’Etat-nation aux régions fédérées ”, in *Sozialwissenschaftliche Studien, Europäische Probleme aus Wirtschaft und Politik* (vol. 12), Eugen Rentsch Verlag, Erlenbach - Zurich und Stuttgart, 1967, pp. 107-129.
- “ Die Einigung Europas, ein Modell eines Zusammenschlusses in Freiheit ”, in *Die Freiheit des Westerns*, de Otto B. Roegele, Verlag Styria, Graz, 1967, pp. 579-597.
- “ Naissance de l’Europe des Régions ”, suivi de “ Dossier du problème des Régions ”, Bulletin de l’Institut universitaire d’études européennes, Genève, 1968, pp. 35-78.
- “ Denis de Rougemont nous écrit ”, *Journal de Genève*, 6-7 juillet 1968.
- “ De l’Aar à l’Europe ”, in *L’Aar*, Editions générales, Genève, 1969, un chapitre.
- “ Naissance d’une Confédération ”, in *Les Alpes*, Sélection Paris, 1969, pp. 89-97.
- “ Vers une fédération des Régions ”, in *La Révolution fédéraliste*, Presses d’Europe, Paris, 1969, pp. 57-81.
- “ Les résistances mondiales à l’Europe des Régions ”, *L’Europe en formation*, Paris, 1969, n° 109, pp. 3-6.
- “ Toward a new Definition of Federalism ”, *The Atlantic Community*, New York, 1970, pp. 224-234.
- “ La région n’est pas un mini-Etat-nation ”, *BCEC*, Genève, 1970, pp. 31-40.
- “ Le cheminement des esprits ”, *BCEC*, n° 1-2, été 1970.
- “ Dépasser l’Etat-nation ”, *Preuves*, IVème trimestre, 1970, pp. 54-59.
- “ La Suisse et la CEE ”, exposé présenté à l’Institut universitaire de hautes études internationales de Genève le 28 novembre 1970, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- “ L’Europe est d’abord une unité de culture ”, *Intégration*, Bonn, 1971, cahier 3/4, pp. 219-235.
- “ O saisons! O châteaux! ”, in *Beautés de l’Europe, les Peintres témoins de leur Temps*, Paris, 1971.
- “ Arnaud Dandieu, la Révolution des Régions ”, *Europe en formation*, Paris, mars 1971, pp. 11-12.
- “ L’Etat-nation en question ”, *Le Monde-diplomatique*, 1er avril 1971, p.7.

- “ Dépolitiser la politique ”, *Contrepoint*, Paris, 1971, 3, pp. 33-41.
- “ Le sort de l’An 2000 se joue dans nos écoles ”, *Civisme européen*, Genève, 1972, 1/1.
- “ The Campain of the Congresses ”, in the *News Politics of European Integration*, Macmillan, Londres, 1972, pp. 10-32.
- “ Europe divisée ou Europe fédérée ? ”, in *L’Europe en l’An 2000*, Fayard, Paris, 1972, pp. 169-199.
- “ Forteresse au centre de l’Europe ”, in *La France par-dessus les Toits*, Sélection du Reader’s Digest, Paris, 1972, pp. 149-150.
- “ La cité européenne ”, in *Paroles et Idées : 25 discours 1920-1970*, Editions de la Francité, Bruxelles, 1972, pp. 281-293.
- “ Aspects culturels de la coopération dans les régions frontalières ”, Bulletin de l’Institut universitaire d’études européennes, Genève, 1972, pp. 67-84.
- “ Qu’est-ce que la culture ? ”, *Cahiers de l’Alliance culturelle romande*, Genève, 18 juin 1972, pp. 7-11.
- “ La responsabilité de l’écrivain dans la société occidentale d’aujourd’hui ”, version réduite, Pro Helvetia, 1973. Version intégrale, trad. anglaise, in *Yearbook of Comparative and General Literature*, Bloomington, Indiana, pp. 58-71.
- “ Un modèle pour l’Europe? ”, in *Liberté pour détruire ?*, Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, “ Liberté pour détruire ”, 1974, pp.144-150.
- “ Alexandre Marc et l’invention du personnalisme ”, in *Le Fédéralisme et Alexandre Marc*; Centre de recherches européennes, Lausanne, 1974, pp. 50-70.
- “ Europe culturelle ”, in *Grande Encyclopédie*, Milan, 1974.
- “ Journal d’un Européen, fragments1974 ”, *BCEC*, automne 1974.
- “ La Suisse aujourd’hui ”, *Encyclopédie de la Suisse actuelle*, Editions Mondo, tome IV, Lausanne, 1975.
- “ Projet de résolution ”, probablement écrit entre le mois de décembre 1974 et le début de 1975, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- “ Pourquoi des régions? ”, colloque de Genève “ Les régions transfrontalières de l’Europe ”, association des instituts d’études européennes, printemps-été 1975, pp. 9-17.
- “ Paradoxes de la prospective ”, *BCEC*, Genève, automne 1975, pp. 30-43.

- “ Robert Schuman, 12 p.; “ Les débuts de la construction européenne ”, in *Histoire de l’Europe du XXe siècle*, dirigée par Jacques Freymond, Ed. Mazenod, Paris, 1976.
- “ Le rôle de la modernité dans les relations Europe-Monde ”, *BCEC*, Genève, hiver 1975-1976, pp. 3-16.
- “ Itinéraire d’un penseur engagé ” (quatre articles de jeunesse), *BCEC*, Genève, août 1977, pp. 19-48.
- “ Adieu beau désordre ”, *BCEC*, 1977, n°3, pp. 19-26.
- “ Essai sur l’avenir ”, *BCEC*, 1977, n°3, pp. 42-48.
- “ Contribution à une recherche éventuelle sur les sources de la notion d’engagement de l’écrivain ”, *Cadmos*, print. 1978, n°1, pp. 5-16.
- “ L’intellectuel contre l’Europe ”, *Cadmos*, été 1978, n°2, pp. 76-82.
- “ Questions gênantes, mais fécondes ”, *Construire*, Lausanne, 1978.
- “ De l’Europe des Etats coalisés à l’Europe des peuples fédérés ”, *Schweizerische Monatshefte*, mai 1978.
- “ Conditions d’un renouveau ”, *Cadmos*, automne 1978, n°3, pp. 100-105.
- “ Paradoxes marxiens ”, *Les cahiers fédéralistes*, 4, Paris, septembre 1978, pp. 213-215.
- “ La chronique européenne de Denis de Rougemont ”, *Cadmos*, hiver 1978, n°4, pp. 97-104.
- “ Hypothèses directrices pour la recherche d’un modèle de région transfrontalière ”, in *Dossier sur Genève et l’Europe*, Institut universitaire d’études européennes, Genève, 1979, pp. 7-18.
- “ Cet amour qui nous rendrait la liberté ”, *Le Sauvage*, Paris, mars 1979, pp. 28-36.
- “ Ecologie, Régions, Europe fédérée : même avenir ”, *Cadmos*, print. 1979, n°5, pp. 5-12.
- “ Epilogue. Après les élections dites européennes ”, écrit après les premières élections du Parlement européen au suffrage universel du 7 au 10 juin 1979, manuscrit, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- “ L’Europe comme invention de la culture ”, *Cadmos*, automne 1979, n°7, pp. 14-25.
- “ Chronique européenne ”, *Cadmos*, hiver 1979, n°8, pp. 99-111.
- “ L’Université par l’Europe et vice-versa ”, *Cadmos*, hiver 1979, n°8, pp. 31-39.
- Article dans la revue “ Construire ”, n°19, 9 mai 1979, p. 20.

- “ Notes pour une éthique du fédéralisme ” in *Werner Kägi,* édité par U. Häflin, W. Haller, D. Schindler, 1979, pp. 259 à 265.
- “ Utopie, technique, Etat-nation ”, *Cadmos*, print. 1980, n°9, pp. 122-128.
- “ Madame de Staël et l’“ esprit européen ” ”, *Cadmos*, été 1980, n°10, pp. 5-11.
- “ Formule d’une Europe parallèle ou rêverie d’un fédéraliste libertaire ”, in *Mélanges Fernand Dehousse*, 1979, pp. 29-30.
- “ Quelques maximes de prospective ”, *L’historien et les relations internationales*, Genève, Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, 1981, pp. 161-166.
- “ L’apport culturel de l’Europe de l’Est ”, *Cadmos*, print. 1981, n°13, pp. 119-126.
- “ Un falsificateur vu de près ”, *Cadmos*, été 1981, n°14, pp. 70-86.
- “ Information n’est pas savoir ”, *Diogène*, Paris, 116, 1981, pp. 3-19.
- “ La Suisse et quelle Europe ? ”, in *La Suisse et la Communauté européenne élargie*, Institut universitaire d’études européennes, Genève, 1984, dossier 4, pp. 57-63.
- “ Informatique, société, sagesse ”, in *Informatique et société,* pour les sixièmes journées francophones sur l’informatique (17-18 janvier 1984), Genève, octobre 1984, pp. 13-26.
- “ Chronique européenne ”, *Cadmos*, print. 1984, n°25, pp. 113-122.
- “ L’Etat-nation contre l’Europe ”, *Cadmos*, print. 1984, n°25, pp. 88-122.
- “ Conclusions du colloque de Genève du 10 au 12 mai 1984 ”, *Cadmos*, été/automne 1984, n°26/27, pp. 231-239.
- “ Colloque emploi-chômage-loisir ”, *Cadmos*, hiver 1984 / print. 1985, n° 28/29.
- “ Trente-cinq ans d’attentes déçues, mais d’espoir invaincu : le Conseil de l’Europe ”, *Cadmos*, été 1985, n°30, pp. 17-43.
- “ L’Europe, invention culturelle ”, *Cadmos*, hiver 1985, n° 32, pp. 4-17.
- “ Textes sur le fédéralisme ”, *Cadmos*, hiver 1986, n°36, pp. 9-28.
- “ Un autre modèle de civilisation ”, *Cadmos*, print. 1990, n°49, pp. 9-12.
- “ Agora, civisme, Etat-nation, URSS ”, articles du *Dictionnaire international du fédéralisme* (sous la dir. de Denis de Rougemont), édité par F. Saint-Ouen, Bruxelles, 1994.

Extraits de cours

- " Inédits ", extraits de cours choisis et présentés par Jean Mantzouranis et François Saint-Ouen, La Baconnière, Neuchâtel, 1988.

Correspondance

- Lettre à L. Armand, probablement écrite au début de 1965, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- Lettre à L. Armand, 20 septembre 1965, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à M. Braak, 27 avril 1938, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à A. M. Costiglione, 28 août 1961, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à P. Dehem, 12 octobre 1963, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à A. Harvey, 22 avril 1968, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à A. Hervé, 18 février 1978, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre à Pokorný, 12 août 1979, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre d'Henri Brugmans à Denis de Rougemont, 9 juillet 1946, Fonds Denis de Rougemont.
- Lettre d'Alexandre Marc à Denis de Rougemont, Vence, 21 février 1980, Fonds Denis de Rougemont.

Sources primaires II : interviews

- " Enquête sur la CEE ", *Journal de Brésil*, 17 janvier 1968, Fonds Denis de Rougemont, Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel.
- " Entretien avec Denis de Rougemont ", *Gazette de Lausanne*, 6-7 avril 1968.

- " Denis de Rougemont et la politique du pessimisme actif ", interview par Jean Blot, *Le Monde*, 14 déc. 1972.
- " Denis de Rougemont : quel avenir voulons-nous? ", interview par Agathe Malet-Buisson, *Magazine littéraire*, Paris, février 1978, pp. 66-68.
- " L'amour, les régions et l'Occident ", interview par Jacqueline Demourex, *Le Monde*, 20 août 1982.
- " Réponse à l'interview d'Alison Browning ", in *L'Europe et les Intellectuels*, Gallimard (collection Idées), Paris, 1984, pp. 238-250.
- "Denis de Rougemont tel qu'en lui-même…" , interview réalisée par M. Guido Ferrari de la Télévision suisse italienne, *Cadmos*, printemps 1986, p.7.
- " Interview avec Denis de Rougemont " par Pierre Verdaguer, in *Contemporary French Civilization*, avril 1986.

Sources secondaires :

Ouvrages

- Ackermann Bruno, " Denis de Rougemont. Une biographie intellectuelle ", Labor et Fides, Genève, 1996.
- Adler Alexandre, « J'ai vu finir le monde ancien », Grasset, Paris, 2002.
- Adler Alexandre, « Au fil des jours cruels », Grasset, Paris, 2003.
- Adler Alexandre, « L'Odyssée américaine », Grasset, Paris, 2004.
- Albertini Mario, "Qu'est-ce que le fédéralisme?", Société européenne d'études et d'information, Paris, 1963.
- Albertini Mario, "Il federalismo", Il Mulino, Bologna, 1993.
- Arendt Hannah, « Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire », Editions du Seuil, 1972.

- Aron Raymond, « Paix et guerre entre les nations », Calmann-Lévy, 1962, 1984.
- Berthaud Claude, “ Le Marché commun ”, Masson, Paris, 1986.
- Bitsch Marie-Thérèse, “ Histoire de la construction européenne ”, Complexe, Bruxelles, 1999.
- Bosco Andrea (éd.), “ The History of federalism since 1945 ”, Lothian Foundation Press, Londres, 1992.
- Bossuat Gérard, “ Les Fondations de l’Europe ”, Belin, Paris, 1994.
- Brugmans Henri, “ L’idée européenne 1920-1970 ”, De Tempel, Bruges, 1970.
- Carpentier Jean et Lebrun François, “ Histoire de l’Europe ”, Editions du Seuil, Paris, 1990.
- Coudenhove-Kalergi Richard, “ Manifeste Paneuropéen ”, 1924.
- Coudenhove-Kalergi Richard, “ J’ai choisi l’Europe ”, Plon, Paris, 1952.
- Croisat Maurice et Quermonne Jean-Louis, “ L’Europe et le fédéralisme ”, Montchrestien, Paris, 1996.
- Deering Mary Jo, “ Combats acharnés : Denis de Rougemont et les fondements de l’unité européenne ”, Fondation Jean Monnet pour l’Europe / Centre de recherches européennes, Lausanne, 1991.
- Del Valle Alexandre, « Le totalitarisme islamiste », Editions des Syrtes, 2002.
- Deniau Jean-François, “ Le Marché commun ”, P.U.F., Paris, 1996.
- Djuvara Neagu M., « Civilisations et lois historiques », Mouton, 1975.
- Doutriaux Yves et Lequesne Christian, “ Les institutions de l’Union européenne ”, La documentation française, Paris, 1998.
- Du Pasquier Claude, « Introduction à la théorie générale et à la philosophie du droit », Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, 1998.
- Du Reau Elisabeth, “ L’idée d’Europe au XXe siècle ”, Complexe, Bruxelles, 1996.
- Duroselle Jean-Baptiste, « Histoire de l’Europe », France Loisirs, 1991.
- Ellul Jacques, « Propagandes », Armand Colin, Paris, 1962.
- Finkielkraut Alain, « Au nom de l’Autre. Réflexions sur l’antisémitisme qui vient », Gallimard, 2003.
- Freund Julien, "Le nouvel âge", éd. Marcel Rivière et Cie, 1970.

- Garcin Thierry, « Les Grandes Questions internationales depuis la chute du mur de Berlin », Economica, Paris, 2001.
- Gerbet Pierre, “ La construction de l’Europe ”, Imprimerie nationale, Paris, 1993.
- Gerbet Pierre, “ L’Union politique de l’Europe, jalons et textes ”, La Documentation française, Paris, 1998.
- Girault René, “ Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l’Unité européenne au XXe siècle ”, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.
- Girault René, “ Identité et conscience européenne au XXe siècle ”, Hachette, 1994.
- Giscard d’Estaing Valéry, « Valéry Giscard d’Estaing présente la Constitution pour l’Europe », Albin Michel, 2003.
- Glucksmann André, « Ouest contre Ouest », Plon, 2003.
- Goldhagen Daniel Jonah, « Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l’Holocauste », Editions du Seuil, 1996.
- Goldnadel Gilles-William, « Les martyrocrates », Plon, 2003.
- Graber Jean-Pierre, « Les périls totalitaires en Occident », La pensée universelle, Paris, 1983.
- Gubert Romain et Saint-Martin Emmanuel, « L’arrogance française », Editions Balland, 2003.
- Guisan Catherine, « Un sens à l’Europe », Odile Jacob, 2003.
- Huntington Samuel P., « Les Choc des civilisations », Odile Jacob, 2000.
- Kagan Robert, « La puissance et la faiblesse. Les Etats-Unis et l’Europe dans le nouvel ordre mondial », Plon, 2003.
- Kant Immanuel, “ Idée d’une histoire universelle au point de vue cosmopolitique ”, Gallimard, Paris, 1986.
- Kant Emmanuel, « Vers la paix perpétuelle », Flammarion, Paris, 1991.
- Kissinger Henry, « La Nouvelle Puissance américaine », Fayard, 2003.
- Labouz Marie-Françoise, « Le système communautaire européen », Berger-Levrault, Paris, 1986.
- Lecerf Jean, “ Histoire de l’unité européenne 1 à 3 ”, Gallimard, Paris, 1984.
- Lévy Bernard-Henri, “Le testament de Dieu », Grasset, Paris, 1979.

- Lipgens Walter, “ A history of European Integration, The formation of the European Unity Movements ”, Clarendon Press, vol. 1; 1945-1947, Oxford, 1982.
- Maillet Pierre, “ La construction européenne ”, P.U.F., Paris, 1975.
- Méheut Martine (dir.), “ Le fédéralisme est-il pensable pour une Europe prochaine ? ”, Kimé, 1994.
- Milloon-Delsol Chantal, “ Le principe de subsidiarité ”, coll. “ Que sais-je? ”, n° 2793, P.U.F., Paris, 1993.
- Monnet Jean, “ Les Etats-Unis d’Europe ont commencé ”, Robert Laffont, Paris, 1955.
- Monnet Jean, “ L’Europe unie ”, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1972.
- Montesquieu, “De l’Esprit des lois », Gallimard, 1995.
- Moreau Gérard, “ La C.E.E. ”, Sirey, Paris, 1992.
- Moreau Defarges Philippe, « Introduction à la géopolitique », Editions du Seuil, 1994.
- Nothomb Amélie, “Acide sulfurique », Albin Michel, 2005.
- Obaton Viviane, “ La promotion de l’identité culturelle européenne depuis 1946 ”, Euryopa, études 3-1997, Institut européen de l’Université de Genève, Genève.
- Olivi Bino, “ L’Europe difficile. Histoire de la Communauté européenne ”, Gallimard, Paris, 1998.
- Ortega y Gasset José, “ La révolte des masses ”, Le Labyrinthe, Paris, 1986.
- Orwell George, “1984 », Gallimard, Paris, 1950.
- Prélot Marcel et Lescuyer Georges, « Histoire des idées politiques », Dalloz, 1997.
- Ratzinger Joseph, « Valeurs pour un temps de crise », Parole et Silence, 1995.
- Sabourin Paul, “ L’Etat-nation face aux Europes ”, P.U.F., Paris, 1994.
- Saint-Ouen François, “ Denis de Rougemont. Introduction à sa vie et à son oeuvre ”, Georg, Genève, 1995.
- Schmitter Philippe C., “ Alternatives for the Future European Policy : is Federalism the Only Answer ? ”, in Mario Telo (éd.) “ Démocratie et construction européenne ”, Editions de l’Université de Bruxelles, Bruxelles, 1995, pp. 349-361.
- Sidjanski Dusan, “ L’avenir fédéraliste de l’Europe. La Communauté européenne des origines au traité de Maastricht ”, P.U.F., Paris, 1993.
- Siedentop Larry, « La démocratie en Europe », Buchet/Chastel, 2003.

- Soldatos Panayotis, “ Le système institutionnel et politique des Communautés européennes dans un monde en mutation ”, Bruylant, Bruxelles, 1989.
- Teyssier François (de) et Baudier Gilles, “ La construction de l’Europe ”, P.U.F., Paris, 2000.
- Tocqueville (de) Alexis, « De la démocratie en Amérique », vol.I, Gallimard, Folio, 2001.
- Tocqueville (de) Alexis, « De la démocratie en Amérique », vol.II, Gallimard, Folio, 2002.
- Traz Robert(de), « L’esprit de Genève », L’Age d’Homme, 1995.
- Zorgbibe Charles, « Les relations internationales », Thémis, P.U.F., Paris, 1994.
- Weibel Ernest, « Machiavel. Biographie politique », Editions Universitaires Fribourg Suisse, 1988.
- Wessels Wolfgang, « L’Europe de A à Z », Institut für Europäische Politik, 1997.
- Williams Allan M., “ The European Community ”, Blackwell, Cornwall, 1991.

Articles

- Audétat Michel, « Alexis de Tocqueville, un prophète plus actuel que jamais », *L'Hebdo*, n°27, juillet 2005, p.72.
- Conan Eric, « Orwell, témoin gênant », *L'Express* international, N° 2745, 9-15 février 2004, p.65.
- Delors Jacques, “ L’Union européenne entre l’unité et la diversité ”, *Journal de Genève, 3 novembre 1997.*
- Demetz Jean-Michel, « Relations atlantiques : décote américaine », *L'Express*, N°2829, 22 septembre 2005, p.62.
- De Puymege Gérard, “ Le rôle du Centre européen de la culture ”, *Relations internationales* n° 73 (printemps 1993), pp. 13-26.
- D’Hondt Laurence, « L’horreur libérale hante la France », *L'Hebdo*, semaine du 14 avril 2005, n°15, p.44.

- Du Bois Pierre, “ Construction européenne et fédéralisme ”, *Actes du colloque* “ Fédéralisme et Union européenne ”, Institut de science politique de l’Université de Neuchâtel, décembre 1998, pp. 34-43.
- Duroselle Jean-Baptiste, “ Une lettre de Jean-Baptiste Duroselle à Denis de Rougemont ”, *Cadmos*, automne 1986, n°35, pp. 3-5.
- Ferry Jean-Marc, “ La Communauté européenne, entre Etat fédéral et Fédération d’Etats ”, *Revue suisse de science politique*, numéro thématique “ L’idée d’un Etat européen ”, vol. 4, hiver 1998, pp. 11-31.
- Ferry Luc, interview, *L'Hebdo*, 23 mars 2006, n°12, p.46.
- Fischer Joschka, « De la Confédération à la Fédération - réflexion sur la finalité de l’intégration européenne », discours prononcé à l’Université de Humboldt de Berlin, le 12 mai 2000.
- Galey Matthieu, “ Rougemont dans le siècle ”, *L'Express*, Paris, 15-21 avril 1968, n°878, pp. 41-42.
- Giscard d’Estaing Valéry, « Mon septennat », *L'Express*, n°2759, mai 2004.
- Giscard d’Estaing Valéry, « Amérique et Europe », *L'Express*, n°2784, 8-14 nov. 2004, p.79.
- Huntington Samuel P., “ The Clash of Civilizations ? ”, Foreign Affairs, été 1993.
- Hunyadi Mark, “ Grammaires de l’Europe ”, *Revue suisse de science politique*, numéro thématique “ L’idée d’un Etat européen ”, vol. 4, hiver 1998, pp. 1-10.
- Jambet Christian, professeur de philosophie au lycée Jules-Ferry, « La Conscience d’un siècle », *L'Express*, n° 2775, 6-12 sept. 2004, p.122-123.
- Marc Alexandre, « Denis de Rougemont, un homme à-venir. Prolégomènes à toute synthèse future », *Cadmos*, N°33, printemps 1986.
- Milza Pierre, « Culture et relations internationales », Relations internationales, N°24.
- Pinder John, “ Federalism ”, *Encyclopedia of the European Union*, Boulder, Rienner Lynne, 1998, pp. 278-280.
- « Raffarin, l’européen déçu », *L'Express*, n°2723, 11-17 septembre 2003, p.14-15.
- Ratzinger Joseph, « L’Europe doit retrouver son âme », article paru dans la « Süddeutsche Zeitung » et traduit par le Courrier international, édition No 756 du 28 avril au 3 mai 2005.

- Rubin Michael, chercheur au « Washington Institute for Near East Policy », « The UN's Refugees », paru dans le Wall Street Journal, April 18, 2002.
- Sidjanski Dusan, « Penser avec les mains », *Cadmos*, printemps 1986.
- Sidjanski Dusan, " Etat européen ou Union européenne à vocation fédérale ", *Revue suisse de science politique*, numéro thématique " L'idée d'un Etat européen ", vol. 4, hiver 1998, pp. 83-118.
- Starobinski Jean, « Ecrire n'est pas un art d'agrément », *Cadmos*, N°33, printemps 1986.
- Tulard Jean, « Les empires occidentaux de Rome à Berlin », P.U.F., Paris, 1997.

Discours

- Hallstein Walter, « L'unité de l'action européenne », discours de 1964, Centre de recherches européennes, Lausanne
- Santer Jacques M., " L'Europe doit imprimer sa marque à la mondialisation ", discours du Président de la Commission européenne devant le Forum de Administradores de Empresas, Lisbonne, 7 octobre 1997.

Ouvrages collectifs et colloques

- Baechler Jean et Kamrane Ramine (dir.), « Aspects de la mondialisation politique », Cahier des sciences morales et politiques, P.U.F., Paris, 2003.
- Bosco Andrea (éditeur)**,** "The federal Idea", Vol. I et II, Lothian Foundation Press, Londres, 1991.
- Deighton Anne et Bossuat Gérard, « Les élites politiques et la question de l'unité européenne », « Identité et conscience européenne au XX^{e} siècle », Hachette, 1994.

- Girault René et Bossuat Gérard (dir.), « Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XXème siècle », Publications de la Sorbonne, Paris, 1957.
- Girault René (dir.), « Identité et conscience européenne au XXème siècle », Hachette, 1994.
- Kutschera Chris (dir.), « Le livre noir de Saddam Hussein », ouvrage collectif, préface de Bernard Kouchner, Oh ! Editions, 2005.
- Reszler André et Schwamm Henri, « Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », études et témoignages publiés pour le soixante-dixième anniversaire de Denis de Rougemont, La Baconnière, Neuchâtel, 1976.
- Tulard Jean (dir.), « Les empires occidentaux de Rome à Berlin », P.U.F., Paris, 1997.
- " Du personnalisme au fédéralisme européen : en hommage à Denis de Rougemont ", colloque organisé par la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe et le Centre européen de la culture, Centre européen de la culture, 21-23 avril 1988, Genève, 1989.

Recueil de témoignages

« Denis de Rougemont. L'écrivain, l'Européen », études et témoignages publiés par André Reszler et Henri Schwamm pour le soixante-dixième anniversaire de Denis de Rougemont, La Baconnière, Neuchâtel, 1976.

Entretiens

Jeanne Hersch

Gilles Petitpierre

Table des matières

Pages

Introduction…… 1

I^{ère} partie. Prémisses et sources……. 23

Chapitre 1. Une cristallisation de la pensée politique sur l'Europe 23

La philosophie rougemontienne……. 23

Les traits principaux du personnalisme rougemontien, p.23. La philosophie de l'Histoire, p.26. La nature humaine et les institutions politiques, p.35. La liberté et la démocratie, p.38.

L'Europe : de la naissance d'un concept à l'émergence d'une civilisation majeure…… 48

Introduction, p.48. L'Europe géographique sort des limbes, p.48. L'émergence de l'Europe en tant que civilisation, p.51. Une Europe difficilement saisissable, p.52. Les origines de la civilisation européenne, p.55. La source hellénique, p.58. La source romaine, p.64. La source judéo-chrétienne, p.66. La théorie de la spire, p.73. Le statut axial du christianisme dans l'histoire européenne, p.76. Le personnalisme : une philosophie politique dérivée du christianisme, p.77. Un attachement conditionnel à l'Europe, p.79. La fidélité de l'Europe à son héritage judéo-chrétien, la pérennité de la démocratie et les chances du fédéralisme, p.81.

Nature et caractéristiques de l'Europe…….. 83

L'Europe : une réalité en soi, p.83. Une civilisation marquée par la dualité, p.86. Les deux faces de l'homo europeanus, p.87. L'Europe et l'universalisme, p.92. La fonction matricielle de l'Europe à l'égard du monde, p.94. Un universalisme fondé sur une vocation, p.99. L'union au service de la vocation européenne, p.101. L'Europe, terre privilégiée d'une incarnation politique du personnalisme sous la forme du fédéralisme, p.102. L'Europe, Terre Promise, p.106.

Chapitre 2. L'Europe et le totalitarisme…….. 108

Rougemont face à l'émergence des « monstres »…… 109

Une lucidité précoce, p.109. De vaines mises en garde, p.114. Les grands apports rougemontiens à l'étude du totalitarisme, p.116. La profondeur des sources du totalitarisme, p.130. Le rejet de la Transcendance, p.130. La perte de la commune mesure, p.134. Les masses et le totalitarisme, p.143. La passion transposée dans l'ordre politique, p.150. Le totalitarisme, le gigantisme et la puissance, p.154. Le totalitarisme et l'impérialisme, p.155. La politique d'apaisement et ses ressorts profonds, p.157. L'universalité des causes du totalitarisme nazi, p.161. Le totalitarisme contre le libéralisme démocratique dans l'Europe des années trente, p.162. Le totalitarisme nazi à la conquête de l'Europe et les Etats-Unis, p.163. La persistance du totalitarisme de type communiste dans la guerre froide, p.165.

Le combat intellectuel d'un pessimiste actif pour un ordre nouveau….. 166

Le refus de céder à la loi du grand nombre et à celle de la force, p.166. Le droit naturel à la base de la résistance rougemontienne, p.168. Les chrétiens et la résistance, p.170. Une résistance spirituelle contre des religions politiques, p.172. La résistance, l'esprit et l'intuition, p.173. Les grandes étapes de la résistance rougemontienne, p.174. Le désordre établi, p.178. Pour un ordre nouveau, p.180. Le fédéralisme opposé au totalitarisme, p.185. Les rôles respectifs de la France et de la Suisse, p.188.

Chapitre 3. Le « fils » de la pédagogie des catastrophes……. 189

La pédagogie des catastrophes……. 189

La pédagogie des catastrophes issue du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale, p.189. La relativité de la pédagogie des catastrophes, p.191.

Les survivances totalitaires…….. 194

« Plus jamais ça »……. 198

L'Europe dévastée, p.198. Une nouvelle oscillation de la spire en direction de son axe central, p.199. « Plus jamais ça » et les débuts de la construction européenne, p.201. Une réaction wilsonienne, p.203.

Chapitre 4. A la recherche du bouc-émissaire…… 205

L'État-nation cloué au pilori…… 205

L'État-nation bouc-émissaire, p.205. L'État-nation, la liberté, la démocratie et la diversité, p.208. L'État-nation dans sa forme naturelle et dans sa forme dévoyée, p.209.

La souveraineté…… 212

Deux types de souveraineté, p.212. Le concept de supranationalité chez Rougemont, p.213. La souveraineté et les institutions supranationales, p.215. La supranationalité et le totalitarisme, p.216. Une approche contextuelle de la souveraineté nationale, p.217. Une conclusion provisoire, p.218.

Les risques totalitaires…….. 219

L'État-nation, l'État fédéral mondial et le totalitarisme, p.219. L'État-nation et l'étatisme, p.222.

Bodin contre Althusius……. 224

Deux grandes figures de l'absolutisme et du fédéralisme, p.224. L'aube de l'absolutisme théorique en Europe, p.225. Le proto-fédéralisme d'Althusius, p.226. Fichte et la synthèse utopique, p.227. L'absolutisme et l'évolution de l'État en Europe, p.228.

La crise de l'État-nation……... 229

L'État-nation comme facteur de la décadence de l'Europe, p.229. Le dépérissement de l'État-nation, p.231. Le crépuscule de l'État-nation, p.233. La persistance de l'État-nation dans les représentations collectives, p.235.

II^{ème} partie. L'Europe dans la pensée et dans l'action de Denis de Rougemont…… 237

Chapitre 1. Les sources théologiques, philosophiques et ecclésiologiques du fédéralisme rougemontien…… 237

La Réforme, le personnalisme et la doctrine fédéraliste…….. 237

Althusius et Proudhon…….. 242

Un déterminisme contextuel : le fédéralisme suisse…… 245

La forme aphoristique du fédéralisme et le modèle helvétique, p.245. Les grands principes du fédéralisme helvétique, p.247. Le fédéralisme et la question du principe fédérateur, p.248. La vocation de la Suisse : constituer un modèle pour une Europe fédérale, p.248.

Quelques considérations sur vingt-huit siècles d'idée européenne…….. 252

L'apport capital de « Vingt-huit siècles d'Europe », p.252. L'idée européenne et le mythe de l'Empire romain, p.253. Un très bref survol historique des plans d'union de l'Europe, p.255. La paix ou la puissance comme finalité de l'union de l'Europe, p.258. L'idée d'union et la problématique de la supranationalité, p.260. La pensée européenne et l'approche prospective, p.261.

Chapitre 2. Le pessimiste actif au service de l'Europe…… 262

Introduction…….. 262

L'apôtre majeur de l'Europe culturelle…… 265

Les deux conditions fondamentales de l'union, p.265. La « méthode culturelle » d'intégration de l'Europe, p.267. La méthode culturelle et l'opinion publique européenne, p.270. La méthode culturelle et les autres méthodes d'intégration, p.272. L'engagement pour une Europe de la culture, p.273.

L'apôtre mineur de l'Europe politique……. 277

Une esquisse des institutions européennes proposées par Denis de Rougemont, p.277. La stratégie fédéraliste, p.279. Denis de Rougemont et les mouvements européistes d'après-guerre, p.280. La fin du temps des congrès et l'éloignement relatif de la scène politique, p.286.

Une fresque esquissée des mouvements européistes…… 287

L'idée européenne dans la Résistance, p.287. La question européenne aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, p.290. Les grandes divergences entre fédéralistes et unionistes, p.292. L'esprit de Genève : préfiguration du fédéralisme de la seconde moitié des années 1940, p.294.

Chapitre 3. L'Europe unie inscrite dans le sens de l'Histoire……. 297

L'Europe et le sens de l'histoire……... 297

L'union européenne suscitée par les forces profondes de l'Histoire, p.297. La nécessité de l'union, p.301.

Les motifs de l'union…… 306

Les motifs politiques, p.307. Les motifs économiques, p.309.

Deux grandes alternatives pour l'Europe……. 312

Une « Europe fédérale » contre une « Europe jacobine centralisée », p.312. Une « Europe-puissance » contre une « Europe liberté », p.314.

Chapitre 4. Le plan rougemontien pour l'Europe…… 317

Une architecture fondée sur le libéralisme classique…….. 317

Quelques considérations historiques, p.317. La finalité de liberté et l'architecture institutionnelle fédérale, p.320.

La liberté, le petit et le grand…… 322

Une grandeur qui trouve son antagonisme dans la petitesse, p.322. « La loi de Jean-Jacques », p.323. Le fédéralisme comme moyen de concilier les avantages des grandes et des petites entités politiques, p.324. Les entités de base du fédéralisme : les régions, p.325. Le fédéralisme en tant que pont entre l'universel et le particulier, p.327. L'unité et la diversité, p.329. Le fédéralisme et le référendum, p.330.

Un modèle dynamique moderne : le fédéralisme fonctionnel…….. 331

Une préfiguration historique et naturelle du fédéralisme fonctionnel, p.331. Le fédéralisme libéral et le fédéralisme utilitariste, p.332. La dimension organiciste du fédéralisme rougemontien, p.332. L'architecture du fédéralisme fonctionnel, p.334. Le principe du partage des compétences dans le fédéralisme rougemontien, p.335. Le fédéralisme fonctionnel et le civisme, p.336. Le fédéralisme et l'écologisme, p.337. Une confrontation du modèle rougemontien à quelques réalités politiques, p.338.

Perspectives historiques sur le fédéralisme…….. 341

Quelques considérations sur l'émergence des États fédéraux, p.341. La régression de l'« esprit consociatif » et l'avenir du fédéralisme, p.343. Quelques enseignements tirés de la construction de l'Allemagne au XIX^e^ siècle, p.346. La politique a ses raisons que la culture ne connaît point, p.348. L'entropie des entités constitutives, p.349.

Chapitre 5. L'Europe unie : préfiguration d'un gouvernement mondial…… 351

L'Europe et le monde……... 351

La relativité de la configuration internationale bipolaire, p.351. L'Europe unie en tant que pôle fédéralisateur d'un nouvel ordre mondial, p.352. La guerre, les nations et l'ordre mondial, p.355. L'entrée dans l'ère nucléaire et l'équilibre de la terreur, p.358. L'irrationalité des acteurs dans les relations internationales, p.360.

Le phénomène de la mondialisation et l'Europe…….. 361

Denis de Rougemont et les débuts de la mondialisation, p.361. L'ambivalence de la mondialisation aux yeux de Denis de Rougemont, p.364. La perception rougemontienne de la mondialisation comme phénomène capital, p.366. Le rôle déterminant de la mondialisation dans la construction européenne, p.367. La construction européenne et ses effets mondialisants, p.370. Quelques considérations sur la nature de l'universalisme européen, p.373. L'avènement d'une « Histoire unique » et les risques d'uniformisation, p.374. L'Occident et le facteur culturel dans les relations internationales, p.374. Les fondements de la vocation universelle de l'Europe, p.377.

L'Europe unie : première étape vers un gouvernement mondial……. 379

La vision européenne du fédéraliste et l'ordre mondial, p.380. L'unité finale du genre humain, p.381. Le fédéralisme en tant que remède aux périls contenus dans l'universalisme politique, p.382. Les grands axes de l'architecture fédéraliste mondiale de Denis de Rougemont, p.383. Un certain refroidissement de l'enthousiasme rougemontien pour un gouvernement mondial, p.384. Une pointe d'indifférentisme, p.385. Quelques critiques de la compatibilité gouvernement mondial – fédéralisme, p.385

III^{ème} partie. L'Europe en voie d'unification et la pensée rougemontienne…… 393

Chapitre 1. Le regard rougemontien sur la construction européenne…….. 393

Un survol historique de la construction européenne…… 393

La méthode fonctionnaliste d'intégration…… 398

La méthode fonctionnaliste dans une perspective comparative, p.398. Considérations historiques sur la méthode fonctionnaliste, p.401. Le matérialisme et l'idéalisme, p.403. Les limites de la théorie de l'engrenage, p.404. Les dangers de la méthode fonctionnaliste, p.407.

La géopolitique de l'intégration européenne…… 414

Une « Europe » des trente glorieuses peu représentative, p.414. Le pouvoir d'attraction d'un noyau européen, p.417. La candidature britannique à l'adhésion et le veto gaulliste, p.418. Les élargissements, p.422.

La dimension régionaliste…… 424

Les institutions européennes, la supranationalité et l'État-nation…… 426

La supranationalité et l'intégration européenne, p.426. Les institutions de la CEE et les perspectives du fédéralisme, p.429. L'État-nation : première force d'opposition à l'intégration, p.434. L'Europe des marchandages, p.439. La CEE dans sa fonction d'effritement des frontières nationales, p.440.

Les institutions et leur évolution…….. 442

La création du Conseil européen, p.442. L'élection du Parlement européen au suffrage universel, p.443. Quelques considérations sur la problématique d'une fusion entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, p.446.

Les hommes politiques……. 447

Jean Monnet et l'illusion de l'économisme, p.447. De Gaulle, p.450. Le personnel politique de l'État-nation, p.453.

La CEE et l'identité européenne post-nationale……... 454

L'intégration économique…… 457

Une évaluation générale de l'intégration économique, p.457. La suppression des droits de douane entre les neuf, p.460. L'intégration économique et le système capitaliste, p.461.

Les défis écologiques……... 463

Chapitre 2. Les dérives de l'Occident……... 467

L'Occident séduit par Prométhée……. 467

Les crises et les dérives de l'économie…… 471

Le centralisme énergétique…….. 473

La megalopolis et ses périls……. 475

La régression du modèle de la personne…….. 477

La régression des fonctions essentielles de l'État et le développement des fonctions périphériques……. 479

Un processus de massification……. 481

Chapitre 3. Regards d'outre-tombe……..... 484

Le penseur intuitif-prophétique sans illusions……. 484

L'Europe actuelle à la lumière du personnalisme et de l'écologisme rougemontiens…….. 486

La construction européenne, le prométhéisme philosophique et la philosophie des Lumières, p.486. La construction européenne et l'écologie, p.488. Des lacunes dans l'ordre des fins, p.489.

Quelques analyses comparatives entre le modèle rougemontien et l'UE 491

L'économisme et le « technobureaucratisme » triomphants, p.491. Une évolution centralisatrice vers un État fédéral, p.493. Le principe de subsidiarité, p.499. Les régions, l'UE, les diversités et le pluralisme, p.502. Quelques considérations sur la Constitution européenne, p.507.

Les perspectives actuelles du fédéralisme…… 514

Les chances du fédéralisme et les trois valeurs politiques fondamentales, p.515. Les chances du fédéralisme aujourd'hui, p.518. Une irrémédiable dérive continentale vers la centralisation ?, p.520. Un étrange malaise sémantique, p.521. L'UE : un « objet politique non-identifié », p.523. Le rêve d'une Europe « helvétisée », p.525. L'esprit du fédéralisme, les pragmatiques et les utopistes, p.527.

Le crépuscule de la pédagogie des catastrophes…….. 528

Une parenthèse est-elle en train de se fermer ?, p.528. L'antisémitisme et le reflux de la pédagogie des catastrophes, p.532. La fonction révélatrice de l'attitude à l'égard d'Israël, p.537. Un petit essai de comparaison entre les années 1920-1930 et la période contemporaine, p.538.

La déchristianisation de l'Europe……. 543

La corrélation entre périls totalitaires et retour du paganisme, p.543. L'appel rougemontien à un changement de cap, p.550.

Les tendances totalitaires des sociétés atomisées et transparentes…….. 553

Les masses contemporaines, p.553. La transparence et la malléabilité de l'homme de masse, p.557. L'intégration européenne et les libertés individuelles, p.560. Qu'en est-il aujourd'hui de la liberté et du libéralisme en Europe ?, p.562. L'Europe-puissance, p.564. L'axe franco-allemand et l'Europe-puissance, p.572. Les réticences d'Albion, p.578. Quelques considérations sur une Europe se définissant contre les Etats-Unis, p.581. L'Europe unie sera-t-elle chrétienne-hellénique et libérale ou romaine et impérialiste?, p.585.

Conclusion …… 588

Le personnaliste, p.590. L'antitotalitaire, p.593. Le fédéraliste régionaliste, p.596. L'écologiste, p.599. La sentinelle, p.602.

Annexes…… 608

Annexe 1 Tableau synoptique : mise en parallèle des événements marquants de l'histoire européenne avec la vie et les écrits de Denis de Rougemont, p.608. **Annexe 2** Hic et Nunc : A qui remontons-nous ?, p.617. **Annexe 3** Les mouvements européistes de l'entre-deux-guerres, p.618. **Annexe 4** Quelques considérations typologiques sur le mouvement fédéraliste, p.619. **Annexe 5** Alain Finkielkraut à propos de la fin de la pédagogie des catastrophes, p.622. **Annexe 6** Le sondage d'Eurobaromètre d'octobre 2003, p.623.

Bibliographie…… 626